HISTOIRE DU PARAGUAY.

TOME II.

HISTOIRE
DU
PARAGUAY.

Par le R. P. PIERRE FRANÇOIS-XAVIER
DE CHARLEVOIX, *de la Compagnie de Jesus.*

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez { DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais,
DAVID, rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins,
DURAND, rue du Foin, la premiere Porte cochere en entrant par la rue Saint Jacques.

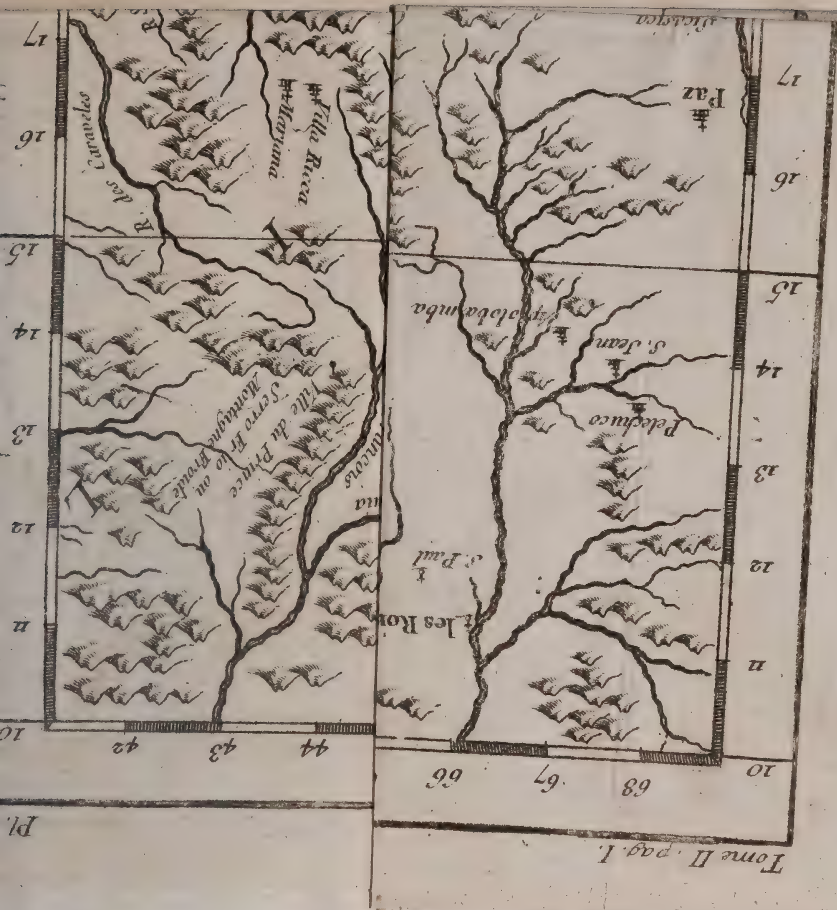
M. DCC. LVI.

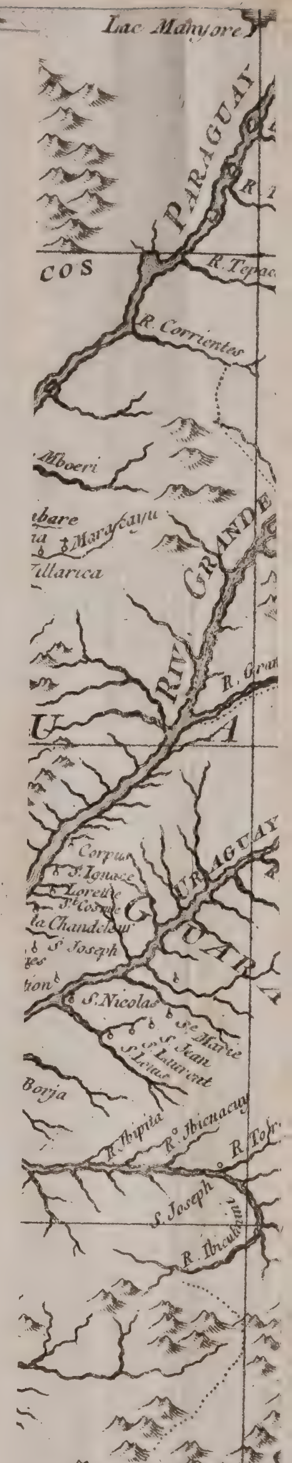
AVEC APPROBATION & PRIVILEGE DU ROI.

SOMMAIRE
DU DIXIEME LIVRE
DE
L'HISTOIRE DU PARAGUAY.

Lettre de Dom Bernardin au Recteur de l'Université de Cordoue, & ce que lui en écrit l'Evêque du Tucuman. Sa conduite à Santafé & à Corrientès. Comment il en uſe à l'égard des Jéſuites. Son entrée publique à l'Aſſomption. Sa priſe de poſſeſſion. Une partie du Chapitre s'y oppoſe, & va faire l'Office dans l'Egliſe du Collége. L'Evêque ſe concilie de plus en plus ſon Diocèſe. Ses pratiques ſingulieres de dévotion. Caractere du Gouverneur de la Province. Les Peres de Saint François ſe déclarent contre l'Evêque. Démarche irréguliere du Prélat. Ses Ordinations encore plus irrégulieres. Il veut faire la paix avec les Guaycurus, & en baptiſe quelques-uns ſans inſtruction. Il fait abattre le Couvent de S. Dominique. Il reçoit ſes Bulles par ſon Neveu, Religieux de Saint François. Conduite de celui-ci pendant ſon voïage. Rupture entre l'Evêque & le Gouverneur. Complaiſance de celui-ci. Son déſintéreſſement mal récompenſé. Il eſt excommunié & inſulté par le Pere de Cardenas. Juſqu'où il porte ſon reſſentiment. Il eſt excommunié de nouveau. L'Evêque paroît vouloir ſe concilier les Jéſuites. Leur conduite à ſon égard. Ce que l'Evêque écrit au Roi en leur faveur. Il les veut charger d'une Cure Indienne. Il les rend odieux par ſes louanges. L'Evêque & le Gouverneur plus brouillés que jamais. Violence exercée par celui-ci contre le Pere de Cardenas. L'Evêque met la Ville en interdit. Lettre de l'Evêque du Tucuman à ce Prélat. Confuſion dans la Capitale. Ce qui ſe paſſe entre l'Evêque & les Jéſuites. Le Prélat ſe diſcipline dans une Proceſſion publique. Ce qu'on en penſe. Ce que l'Evêque du Tucuman lui en écrit. Il annonce la mort d'un Miſſionnaire comme s'il l'avoit appriſe par révélation. Son entrepriſe contre le Gouverneur; ce qui en arrive. Il s'aigrit contre les Jéſuites. Le Gouverneur eſt abſous par des Arbitres, qui ſont déſavoués. Le Gouverneur eſt abſous de nouveau. Les Jéſuites refuſent d'approuver les Ordinans. Nouvel Interdit de la Ca-

pitale. L'Evêque & le Gouverneur portent leurs plaintes réciproques à l'Audience roïale des Charcas. Le Prélat à Yaguaron. Sa conduite violente contre deux Eccléſiaſtiques. On délibere ſur la ſouſtraction d'obédience. Nouvelles procédures de l'Evêque. Il interdit de nouveau la Capitale. Il prend pour ſon Confeſſeur un Religieux apoſtat & vagabond. Maniere ſinguliere dont il célebre l'Office divin. Comment il ſoulage les Pauvres. Le Gouverneur à Yaguaron. Comment il y eſt reçu. Sévérité de l'Evêque envers les Excommuniés. Déſordre arrivé dans la Cathédrale. La taxe, impoſée au Gouverneur pour être relevé de ſon excommunication, eſt perdue par la faute des Officiers du Prélat, qui l'exige de nouveau. Violences exercées par les Officiers du Prélat. Nouvelle brouillerie entre le Gouverneur & l'Evêque. Mauvaiſe conduite du premier. Prétention de l'Evêque, & Ordonnance rendue en conſéquence. Il s'emporte contre les Jéſuites, & oublie dans le moment ce qu'il a dit. Nouvel Interdit de la Capitale. Il ſuſpend l'effet de ſon Ordonnance. Sa conduite dans une allarme que les Guaycurus donnent à l'Aſſomption. Lettre du Viceroi du Pérou au Gouverneur, qui eſt excommunié de nouveau. Ce qui ſe paſſe entre le Gouverneur & le Provincial des Dominiquains. L'Evêque commence à perſécuter les Jéſuites. Il fait fermer leurs Claſſes & les interdit. Ses inquiétudes à ce ſujet. Comment il ſe raſſure. Entretien d'un Pere de Saint Dominique avec le Gouverneur. L'Evêque veut s'attacher le Gouverneur. Conduite de celui-ci. L'Evêque veut s'emparer d'une Métairie des Jéſuites. Il ſe fait prêter un nouveau ſerment de fidélité par les Aſpirants aux Ordres. Il ſe prétend inſpiré pour perſécuter les Jéſuites. De quoi il les accuſe.


Tome II. pag. 1.
Paz
S. Jean
Peleguaco
S. Paul
les Rois
Villa Ricca
R. des Caraveles
Ville du Prince
Serro Frio ou Montagne Froide
Pl.


Lac Manyore
PARAGUAY
COS
R. Corrientes
Mboeri
Maracayu
Villarica
RIV. GRANDE
R. Gran
U
A
Corpus
S. Ignace
Lorette
St. Cosme
la Chandeleur
S. Joseph
S. Nicolas
Ste. Marie
S. Jean
S. Laurent
S. Louis
Borja
URAGUAY
GUARA
R. Ibipita
R.o Ibicuacuy
S. Joseph
R. Ibicuitimi
Maldonado
Cap Ste M
Pet
Grands
LATE
55


CARTE
DU PARAGUAY
et des Pays voisins
Sur les Memoires des Espagnols et des
Portugais et en particulier ceux des RR.
P.P. de la Compagnie de Jesus
Echelle
Lieues communes de France de 25 au Degré.
25 50 75 100
Par M.B. Ing. de la Marine.
1756.
Longitude Occidentale du Meridien de Paris
BAURES
CHIQUITOS
CHACO
ZAMUCOS
PARAGUAY
GUARANIS
CHARUAS
Lac des Xareyes
Matto Grosso
Cuiaba
S. Raphael
Paz
Potosi
Chuquisaca
Cochabamba
Tarija
Salta
Assomption
Corrientes
Cordoue
Rioja
S. Lous
Sa. Fé
Buenos Aires
Riviere de la Plate
Cap Ste. Marie
Monte Video
Rio Janeiro
Cap Frio
S. Paul
Parnagua
I. de Ste. Caterine
Fort de St. Pierre
Fort de Jesus Maria Joseph
Reduction de Mangaveira
Fort S. Michel des Castillos
Petits Castillos
Grands Castillos
Ciudad Real de Guayra
Villarica
Lac Manioré
Plaines de Manso



HISTOIRE DU PARAGUAY.

LIVRE DIXIEME.

DOM BERNARDIN ne resta pas long-tems à Cordoue après le refus que lui eut fait le Pere de Boroa d'approuver sa Consécration, & jusqu'à son départ de cette Ville, il dissimula assez bien le ressentiment qu'il en avoit ; mais il ne fut pas plutôt arrivé à Santafé, qu'il écrivit à ce Recteur une Lettre, datée du 23 de Février 1642, si dure & si outrageante que l'Evêque du Tucuman en fut scandalisé, & lui en écrivit en ces termes. » J'ai appris, Monseigneur, par des Habitans » de Cordoue, que les Jésuites de cette Ville avoient rendu à » V. S. illustrissime tous les honneurs qu'ils vous devoient, » & tous les services qui dépendoient d'eux, & que cependant » vous avez écrit de Santafé à leur Recteur une Lettre, que

1642-43.

Lettre de D. Bernardin au P. de Boroa, & de l'Evêque du Tucuman à ce Prélat.

1642-43. » j'ai vûe... En vérité, Monſeigneur, cette Lettre ne convient nullement à la gravité & à la modeſtie d'un Evêque, » & ce n'eſt pas ainſi qu'on doit écrire à des Religieux... Je » vous aſſure que j'aurois ſouhaité de connoître moins votre » écriture, afin de pouvoir me perſuader que cette Lettre ne » venoit point de vous. Conſiderez, je vous prie, à quoi doivent aboutir de tels commencemens. Je vois que le mal a » déja paſſé avec vous juſqu'à Saint-Jean de Corrientès, & je » ne ſai juſqu'où il pourra s'étendre dans la ſuite; mais, à en » juger par les apparences, je m'attends à voir quelqu'emportement extraordinaire; car que peut-on eſperer après les » termes, dont vous avez rempli votre Lettre: entrons un » peu dans notre Cabinet, Monſeigneur, & faiſons-y la revûe » de nos actions & de notre conſcience, comme ſi au ſortir » de-là nous devions deſcendre au tombeau... Dans cet examen trouverez-vous que votre colere ait commencé ſur » le Paraguay? Non, ſans doute, le principe en doit être » plus ancien. Il eſt donc vrai que cette haine contre les Peres » de la Compagnie vient de plus loin, & que vous la portiez » dans le cœur avant votre départ du Tucuman, &c.

Conduite de D. Bernardin à Santafé & à Corrientès.

Santafé eſt du Diocèſe de Buenos Ayrès, dont le Siége étoit vacant; la grande réputation de ſainteté, qui précédoit partout le nouvel Evêque du Paraguay, engagea le Chapitre de la Cathédrale à le prier de vouloir bien accepter ſes pouvoirs, & de faire la viſite de la partie de ce Diocèſe qui ſe trouvoit ſur ſa route. Il y conſentit, & l'on vit renouveller le long du Fleuve qu'il remontoit, tout ce qui s'étoit paſſé tandis qu'il faiſoit ſes Miſſions au Pérou. Il s'arrêta quelque tems à Corrientès qui eſt la derniere Ville de ce Diocèſe, & où le concours & les applaudiſſements des Peuples furent extraordinaires. Enfin il s'y embarqua ſur le Paraguay, & à peine fut-il entré dans ſon Diocèſe qu'il apperçut deux Barques qui venoient à ſa rencontre. Elles portoient deux Députés de l'Aſſomption qui après l'avoir complimenté au nom de tous les Ordres de la Ville, lui préſenterent toutes ſortes de rafraîchiſſemens.

Ces deux Barques furent bientôt ſuivies de pluſieurs autres remplies de Perſonnes de toute condition, attirées par l'impatience de voir un Evêque dont on publioit tant de merveilles. La nuit approchant, il les pria de ſe retirer un peu, parcequ'il vouloit être en liberté, & les Députés de la Ville

lui dirent qu'ils avoient ordre de ne pas s'éloigner de lui, & qu'ils étoient chargés de veiller à la sûreté de sa Personne; mais qu'ils auroient la plus grande attention à ne pas troubler son repos. Vers le milieu de la nuit, ils furent très surpris de se voir éveiller par une longue & rude discipline que se donnoit le Prélat; & comme la même chose arriva les nuits suivantes, & que tous les jours il célébroit pontificalement les divins Mysteres, les deux bords du Fleuve & les Campagnes voisines retentissoient des bénédictions que lui donnoient à l'envi les Espagnols & les Indiens. Plusieurs même se hâterent d'aller annoncer à la Ville l'arrivée d'un second S. Thomas (1), qui marchoit sur les traces du premier Apôtre du Paraguay. 1642-43.

Comment il en use à l'égard des Jésuites.

Il mit pied à terre à quatre lieues de la Ville, & entra dans une Métairie des Jésuites. Ces Religieux, qui en avoient été prévenus, s'y étoient rendus pour l'y recevoir, & furent assez surpris de l'accueil qu'il leur fit; car ils n'ignoroient rien de tout ce qui s'étoit passé à Cordoue. Mais le Prélat avoit ses raisons pour en user ainsi; résolu qu'il étoit de prendre possession de son Evêché dès qu'il seroit arrivé à l'Assomption, il craignoit d'y trouver de grandes oppositions, & ce n'étoit pas le tems de se faire des Ennemis. Il se doutoit bien à la vérité que les Jésuites n'approuveroient pas ce qu'il vouloit faire; mais il comptoit assez sur leur discrétion pour croire qu'ils se contenteroient de penser qu'il ne le pouvoit pas, & qu'ils garderoient le silence, s'il ne les obligeoit à le rompre. Il leur donna même de grandes marques de confiance, & cela dura si long-tems, que peu de gens soupçonnerent qu'il ne suivoit point en cela le sentiment de son cœur.

Son entrée publique.

Il fit son entrée publique dans la Capitale aux acclamations de toute la Ville. On le conduisit d'abord à l'Eglise de S. Blaise, qui est la Paroisse de l'Evêché, puis à la Cathédrale, où il chanta la Grand'Messe & prêcha, la Mitre en tête. Tout le monde fut ensuite admis à lui baiser la main, après quoi il congédia le Peuple, en disant qu'il étoit tems que chacun allât dîner. *Pour moi*, ajoûta-t-il, *je me nourris d'une viande invisible, & d'un breuvage qui ne peut être vû des Hommes. Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoïé & d'accomplir son œuvre.* Il resta donc en oraison jusqu'à Tobie 12. 19. Jean. 4. 34.

(1) J'ai déja dit que la tradition étoit au Paraguay que Saint Thomas y avoit prêché l'Evangile

1642-43. Vêpres ; & l'Office fini, il fut conduit à ſon Palais avec un redoublement d'acclamations.

Sa priſe de poſſeſſion.

On n'avoit pourtant pas compté que juſqu'à l'arrivée de ſes Bulles il prétendît avoir aucuns pouvoirs, que ceux qu'il tiendroit du Chapitre de la Cathédrale ; mais on fut trompé. Il ſe mit par voie de fait en poſſeſſion de toute la Juriſdiction Epiſcopale, & cela ſans avoir gardé aucune formalité, ſans avoir préſenté le Brevet du Roi, ni aſſemblé le Chapitre, ni prêté le ſerment de fidélité. Il crut qu'il ſuffiſoit d'avoir célébré pontificalement la Meſſe dans la Cathédrale, & d'y avoir reçu les ſoumiſſions de toute la Ville par le baiſement des mains. Il nomma auſſi-tôt pour ſon Proviſeur & ſon Vicaire général le Chanoine D. Chriſtophe Sanchez, qui gouvernoit le Diocèſe depuis la vacance du Siége.

Diviſion dans le Chapitre à ce ſujet.

Cette conduite ſurprit tout le Chapitre. Le Tréſorier Dom Diegue Ponce de Leon, & le Chanoine D. Fernand Sanchez lui firent même ſur cela des repréſentations ; mais il leur répondit qu'il étoit leur Evêque & leur Paſteur, & qu'il ſavoit ce qu'il devoit faire. Ils ne répliquerent point ; mais ils firent aſſembler le Chapitre pour déliberer ſur le parti qu'il y avoit à prendre. Les ſentiments furent partagés : quelques Chanoines furent d'avis qu'il falloit ſe ſoumettre à l'Evêque, & entraînerent tout le bas Clergé : les autres lui firent ſignifier un Acte d'oppoſition, & proteſterent contre tout exercice de Juriſdiction qu'il pourroit faire. Il devoit s'y attendre, car ils l'en avoient prévenu lorſqu'il étoit encore au Tucuman, & l'avoient prié d'attendre à ſe porter pour leur Evêque, qu'il eût reçu ſes Bulles, afin d'ôter toute matiere aux ſcrupules que pouvoit faire naître une priſe de poſſeſſion qui ſeroit nulle, étant illicite. Mais il ne répondit à ceux qui lui rappelloient ce qu'ils lui avoient écrit, qu'en ſaiſiſſant leurs revenus. Ils eurent recours au Métropolitain, qui leur en donna la main-levée.

Les Oppoſans ſe ſéparent des autres, & vont faire l'Office dans l'Egliſe des Jéſuites, l'Evêque paroît le trouver bon.

Comme cette partie du Chapitre étoit la plus nombreuſe, & avoit à ſa tête le Doïen & le Tréſorier, elle crut devoir ſe ſéparer de l'autre dans la célébration de l'Office divin. Ceux qui demeuroient attachés à l'Evêque étant reſtés en poſſeſſion de la Cathédrale, les autres furent un peu embarraſſés pour trouver une Egliſe où ils puſſent s'acquitter de ce devoir. Les Curés n'auroient pas oſé les recevoir dans leurs Paroiſſes ; les Réguliers avoient leur Chœur occupé ; les ſeuls Jéſuites

avoient leur Eglise libre ; les Opposans la demanderent au Recteur du College, qui crut d'autant moins devoir la refuser, qu'il se flatta de pouvoir profiter de cette occasion pour réunir les esprits. Il ne voulut pourtant pas l'accorder sans s'être assuré que le Prélat ne le trouveroit point mauvais. 1642-43.

L'Evêque se concilie de plus en plus son Diocèse.

A cette séparation près, la prise de possession de D. Bernardin ne produisit aucun mouvement dans la Ville, où ceux mêmes qui ne l'approuvoient pas, lui rendirent toujours tout ce qu'ils devoient à son caractere. De son côté, la vie qu'il menoit affermissoit de plus en plus l'opinion qu'on avoit conçue d'abord de son éminente sainteté. Il alloit tous les jours de grand matin à la Cathédrale, accompagné de tout son Clergé ; les Prêtres disoient la Messe, & il les entendoit toutes à genoux, il célébroit ensuite pontificalement la sienne, se tournoit après l'Evangile vers le Peuple, auquel il faisoit une exhortation pathétique & toujours semée de traits frappants ; puis il prononçoit à voix haute des prieres, que l'on répétoit après lui : après l'Elévation il se mettoit à genoux, & commençoit une priere à Jesus-Christ caché sous les Especes sacramentelles, que les Assistants continuoient jusqu'à la Communion. L'Office fini, il distribuoit des Indulgences & des cordons de S. François, ou d'autres choses de dévotion. Il y avoit cependant quelque variété dans ces Pratiques, & le Peuple le reconduisoit toujours en foule jusques chez lui, rendant graces à Dieu de lui avoir donné un si saint Pasteur.

Ses pratiques singulieres de piété.

Il commença aussi bientôt à prendre la coutume de dire tous les jours deux Messes, & il n'en apportoit point d'autre raison que l'utilité & la commodité du Public, quoique cette raison ne paroisse pas avoir été suffisante dans une Ville où il y avoit un assez grand nombre d'Eglises & beaucoup de Prêtres. On assure même qu'il continua d'en user ainsi à la Plata sous les yeux de son Métropolitain, lorsqu'il y fut cité à comparoître par l'Audience Roïale. Il imaginoit aussi tous les jours quelque chose de nouveau pour frapper la Multitude. Tantôt on le voïoit marcher nuds pieds, surtout dans les Processions, & chargé sur ses épaules d'une pesante Croix ; tantôt environné d'Indiens, portant une Chasse de reliques. D'autres fois il alloit par les rues & dans les Campagnes, portant le S. Sacrement & donnant des bénédictions, pour détourner, disoit-il, les maladies, & pour donner la fertilité

1642-43. à la terre. Il institua un exercice de préparation à la mort, qui commençoit vers la fin du jour, & il choisit pour cela l'Eglise du Collége. Il y assistoit assidûment, & promettoit à ceux qui s'y trouvoient les premiers, des Messes, des Jeûnes & des Pénitences à leur intention. Au bout de quelque tems le Recteur du College, à qui on avoit donné avis qu'il se glissoit de grands désordres dans ces Assemblées nocturnes, crut devoir lui en parler : il le trouva mauvais & ne changea rien.

Caractere du Gouverneur de la Province

Il avoit surtout fort à cœur de mettre dans ses intérêts D. Gregorio de Hinostrosa, Gouverneur de la Province. C'étoit un ancien Officier, né au Chili, où il avoit servi avec distinction; il étoit fort aimé, & méritoit de l'être, aïant un grand fond d'honneur, de probité & de religion. Mais vis-à-vis d'un Evêque, de l'humeur & du caractere de D. Bernardin de Cardenas, avec qui on ne pouvoit être bien qu'autant que l'on souscrivoit aveuglément à tout ce qu'il vouloit, il lui auroit fallu plus de lumieres & de résolution. Faute de ces deux qualités il ne sut, ni soutenir son rang avec dignité, ni connoître l'étendue & les bornes de son pouvoir, ni emploïer à propos ses forces & son autorité. Le Prélat, pour se l'attacher ou plutôt pour le subjuguer, commença par lui rendre des honneurs auxquels il ne s'attendoit pas. Toutes les fois que D. Gregorio venoit à l'Eglise, il quittoit sa place pour aller le recevoir à la porte, & il en usoit de même dans les commencemens avec le P. François de Hinostrosa, Religieux de S. Augustin, & Frere du Gouverneur. D. Gregorio païa ces politesses de quelques complaisances qui n'étoient pas toujours bien placées, & dont l'Evêque se prévalut : aussi cette bonne intelligence dura-t-elle assez peu; elle auroit pu faire le malheur de la Province, & la rupture lui fut encore plus funeste.

Les Peres de Saint François se déclarent contre l'Evêque.

Cependant la séparation de la plus grande partie du Chapitre de la Cathédrale inquiétoit beaucoup Dom Bernardin de Cardenas; & dès qu'il se crut assez autorisé par la vénération qu'on avoit pour lui dans la Ville, il fit une nouvelle tentative pour obliger les Opposans à reconnoître sa Jurisdiction. Elle ne produisit qu'une seconde protestation de leur part, & il en fut mortifié, beaucoup moins cependant que du procédé de quelques Religieux de son Ordre, qui non contents de penser comme ces Chanoines sur l'irrégularité de sa prise de possession, ne parloient de lui que comme d'un ambitieux,

ambitieux, d'un hypocrite, & d'un Homme à qui tout étoit bon pour se faire la réputation d'un Saint. Le meilleur moïen de réfuter ces discours, étoit de les mépriser & de les souffrir avec une sainte & noble insensibilité. D. Bernardin ne le prit point : il récrimina ; sans faire réflexion que par-là il dégradoit sa dignité, & se mettoit au niveau de ceux qui devoient donner aux autres l'exemple du respect dû à son caractere. Il fit plus ; comme ces Religieux avoient eu quelque démêlé avec les Jésuites, il affecta plus que jamais de faire plus d'amitié à ceux-ci, & d'en parler publiquement avec éloge. 1642-43.

Démarche irréguliere de l'Evêque.

Bien des gens ne s'accoutumoient point à lui voir dire deux Messes tous les jours ; & quelques-uns de ceux qui lui étoient les plus attachés, l'avertirent de ce qu'on en pensoit dans la Ville. Il leur répondit qu'il ne célébroit jamais, qu'il ne délivrât une Ame du Purgatoire, & qu'il y avoit eu de très grands Saints qui avoient dit jusqu'à neuf Messes en un jour ; qu'au reste il étoit Pape dans son Diocèse & en droit d'y faire tout ce qu'il jugeroit être du service de Dieu. Sur ce principe, & sous prétexte qu'il n'avoit pas assez de Prêtres pour donner des Curés à toutes ses Paroisses, il réunit en sa Personne plusieurs Cures, dont il tiroit l'honoraire ; mais comme il ne pouvoit pas les desservir toutes en même tems, il alloit officier tantôt dans l'une & tantôt dans l'autre, de sorte qu'il chantoit quelquefois deux grandes Messes le même jour. On en murmura ; mais ce qui choqua surtout bien du monde, c'est qu'à la fin de la premiere il donnoit son Calice, qui n'étoit pas purifié, à un jeune Garçon, pour le porter dans l'Eglise où il devoit chanter sa seconde Messe, & qu'on vit plusieurs fois cet Enfant s'amuser en chemin avec ses Camarades en tenant le Calice à sa main.

Ses Ordinations encore plus irrégulieres.

On fut encore plus scandalisé, quand on lui vit conférer les Ordres sacrés à de jeunes gens qui n'avoient point l'âge requis par les Canons, ou qui ne savoient presque pas un mot de Latin, & n'avoient point d'autre mérite que de parler une Langue Indienne. Plusieurs étoient même dans des empêchemens d'irrégularité, dont il n'avoit pas le pouvoir de les relever. Quelques-uns n'étoient point de son Diocèse & n'avoient point de Démissoires. Enfin, la plûpart étoient admis sans examen, quoiqu'il y en eût, qui avoient été diffamés en matiere de mœurs ; mais outre que D. Bernardin croïoit

1642-43. avoir tout pouvoir, il regardoit l'Ordination comme un nouveau Baptême, & on le vit ſolliciter des Hommes chargés de crimes à ſe faire ordonner, pour effacer, diſoit-il, tous leurs péchés.

Il veut faire la paix avec les Guaycurus & en baptiſe quelques-uns ſans les inſtruire.

Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit arrivé à l'Aſſomption, qu'on eut avis que des Guaycurus, qui depuis quelque tems avoient recommencé leurs hoſtilités, paroiſſoient diſpoſés à la paix, & que leurs Députés étoient fort proches. L'Evêque ſe mit dans la tête qu'il n'appartenoit qu'à lui de traiter avec ces Barbares, & il le déclara publiquement. Cette prétention ſurprit le Gouverneur, qui n'aïant pu lui faire entendre raiſon, prit le parti de le laiſſer faire. Le Prélat ſe revêtit de ſes habits pontificaux, & alla, la mitre en tête & la croſſe à la main, ſe montrer aux Guaycurus qui s'étoient avancés juſques ſur le bord du Fleuve. Ces Infideles, fort ſurpris de cette figure, s'approcherent de lui d'un air qui auroit pu faire craindre qu'il n'en fût inſulté, ſi le Gouverneur n'avoit pas eu la précaution de le faire ſuivre par un Détachement. Ces Barbares ſe contenterent donc d'examiner avec beaucoup de curioſité, & piece à piece, toute cette décoration pontificale. Le Prélat de ſon côté, les voïant autour de lui, les prêcha par Interprête, puis en baptiſa quelques-uns qu'il s'imagina vouloir embraſſer notre ſainte Religion, les exhorta à bien vivre avec les Eſpagnols; & de retour à l'Aſſomption, manda au Roi qu'il venoit de donner la paix à la Province de Paraguay, en faiſant tomber les armes des mains de ſes plus dangereux Ennemis.

Il fait abbattre le Couvent des Peres de S. Dominique.

A cette ſcène il en ſucceda une autre, qui eût été capable de ſcandaliſer toute la Ville, ſi on n'y eût été prévenu qu'il ne faiſoit rien que par l'inſpiration de l'Eſprit ſaint. Les Religieux de S. Dominique s'étoient établis à l'Aſſomption ſans avoir de Lettres patentes, qu'ils avoient demandées & qu'ils ſe croïoient aſſurés de recevoir. On en avoit porté des plaintes à l'Audience Roïale des Charcas, qui avoit ordonné d'abbatre leur Maiſon; mais ils avoient obtenu une ſurſéance de ſix ans, à condition que l'Arrêt ſeroit exécuté, ſi, ce terme expiré, ils n'avoient point préſenté des Lettres patentes. Mes Mémoires ne diſent point ſi les ſix ans étoient écoulés ſans qu'ils les euſſent reçues, ni ſi on leur avoit accordé un nouveau délai; ce qui eſt certain, c'eſt que perſonne ne ſongeoit à les inquiéter, lorſqu'un jour l'Evêque ſortit de grand matin de ſon

Palais en rochet & en camail, l'œil étincelant de colere, & bien accompagné, après avoir envoïé dire au Gouverneur qu'il le prioit de le venir joindre. 1642-43.

On ne dit point s'il l'avoit prévenu de ſon deſſein, mais ſeulement que D. Gregorio s'étant rendu auprès de lui, il le pria de l'accompagner au Couvent des Dominiquains, pour y mettre en exécution l'Arrêt de l'Audience Roïale contre ces Religieux. Le Gouverneur, qui n'oſoit plus le contredire, le ſuivit; & quand ils furent arrivés à la porte du Couvent, l'Evêque ſe la fit ouvrir, entra dans l'Egliſe, en fit tirer le Saint Sacrement, commanda qu'on la dépouillât de tous les ornemens, qu'on enlevât tous les meubles de la Maiſon, & qu'on abbatît l'une & l'autre. Les Religieux eurent beau gémir, ſupplier, ſe récrier, il ne répondit que par des paroles fort dures & qui donnoient à entendre qu'il y avoit parmi eux de grands déſordres, & cela d'une voix ſi haute, qu'on l'entendit partout, malgré le bruit que faiſoient les Ouvriers, & le fracas que cauſoit la chûte des toîts, des murailles & des planchers.

Il entra enſuite dans une Egliſe voiſine où il avoit fait tranſporter le Saint Sacrement, & ſe diſpoſa à dire la Meſſe. Après s'être lavé les mains, il ſe tourna vers le Peuple, & dit: » Vous voïez, mes Enfans, que je vais offrir le Sacrifice ſans » m'être confeſſé; c'eſt que ma conſcience ne me reproche » rien; je ne me ſuis jamais vû mieux préparé pour une action » ſi ſainte «. Il en écrivit ſur le même ton à l'Evêque du Tucuman, & lui ajoûta qu'il uſeroit de la même rigueur envers tous les Religieux qu'il trouveroit coupables. D. Melchior Maldonado lui répondit que ſon zele tenoit plus de celui d'Elie, que de celui de Jeſus-Chriſt; que pour lui il croïoit que dans des Provinces ſi éloignées il ne convenoit pas de faire revivre d'anciennes fautes oubliées, ni de punir toute une Maiſon pour celles de quelques Particuliers. » Mes lumieres du moins, » ajoûtoit-il, ne vont pas plus loin; Votre Seigneurie illuſ» triſſime en a ſans doute de fort ſupérieures.

Peu de tems après D. Bernardin fit déterrer le corps d'un Homme qui s'étoit tué lui-même, & que pour cette raiſon le feu Evêque avoit défendu de mettre en terre ſainte: » c'eſt » le corps d'un Chrétien, dit le Prélat, & j'ai tout ſujet de » croire que ſon ame eſt dans le Ciel «. Bien des gens le crurent ſur ſa parole, perſuadés qu'il étoit favoriſé de viſions &

1642-43. de révélations céleſtes. Il invita enſuite tout ce qu'il y avoit de Perſonnes de conſidération dans la Ville, à la cérémonie de l'inhumation de ce qui reſtoit de ce Cadavre; il aida lui-même avec le Gouverneur à porter la biere où il l'avoit fait mettre juſqu'à l'Egliſe de l'Incarnation, & officia lui-même aux funérailles qu'il lui fit faire.

Il reçoit ſes Bulles.

Cependant, quelque prévenu que l'on fût dans la Province en ſa faveur, on commençoit à faire ſur ſa conduite bien des réflexions, lorſque l'arrivée de ſes Bulles, & l'appareil avec lequel il les reçut, firent une diverſion dont il ſut profiter. Elles lui furent apportées par le P. Pierre de Cardenas, ſon Neveu, & Religieux de S. François, avec pluſieurs Brefs que le Pape envoie ordinairement aux Evêques des Indes, dont les pouvoirs doivent être plus étendus à proportion de leur éloignement, qui leur permet moins d'avoir recours à Rome. Il y a bien de l'apparence qu'il n'examina point d'abord toutes ces pieces avec beaucoup d'attention, car les aïant envoïées à un Jéſuite pour les traduire en Caſtillan, parcequ'il vouloit les faire publier en cette Langue, après que la lecture en auroit été faite en Latin, ce Pere lui fit obſerver qu'il y étoit expreſſément marqué que s'il ſurvenoit quelqu'irrégularité dans ſon ſacre, il encourroit des cenſures qui le rendroient ſuſpens de toutes ſes fonctions.

Il prétendoit bien n'être point tombé dans ce cas; mais il n'ignoroit point que pluſieurs Perſonnes ne penſoient pas comme lui, & il étoit d'une grande conſéquence de ne leur pas fournir une ſi belle occaſion de perſuader au Public qu'ils penſoient juſte. Il remercia le Jéſuite de lui avoir donné cet avis, & il en profita. Il fit publiquement lui-même la lecture des Bulles & des Brefs, & ſe donna bien de garde de rien dire de ce qui pourroit juſtifier les ſoupçons qu'on avoit eus contre lui au ſujet de ſon ſacre & de ſa priſe de poſſeſſion. Il dit enſuite qu'on ne pouvoit plus douter qu'il ne fût le légitime Paſteur de l'Egliſe du Paraguay, Inquiſiteur de droit dans ſon Diocèſe, Commiſſaire de la ſainte Croiſade, & revêtu d'un pouvoir illimité dans le ſpirituel & dans le temporel. Il ne paroît pas que le Gouverneur ait témoigné alors d'être choqué de ce dernier mot. Il l'avoit cependant bien remarqué, & il eut bientôt occaſion de faire ſentir au Prélat combien ſa prétention à cet égard étoit mal fondée. Il lui ſuſcita des affaires, qui le chagrinerent beaucoup, & dont il

1642-43.

se seroit fort mal tiré, s'il avoit eu à faire à un Homme qui connût mieux ses avantages & qui sût mieux en profiter.

Conduite du Pere de Cardenas, qui avoit apporté à son Oncle ses Bulles.

Ce fut le P. de Cardenas qui donna lieu à la premiere rupture entre son Oncle & D. Gregorio de Hinostrosa. D. Bernardin avoit envoïé ce Religieux en Espagne pour aller chercher ses Bulles : son voïage du Pérou en Europe ne lui avoit pas fait beaucoup d'honneur ; son retour d'Espagne en Amérique lui en fit encore moins. Arrivé à Corrientès, il s'y embarqua avec une jeune Femme bien faite ; & pour éviter le scandale, il prit un habit séculier. Quand il fut près d'arriver à l'Assomption, il mit le sien par-dessus, & il parut dans cet équipage devant son Oncle, qui le reçut avec des démonstrations d'amitié proportionnées au plaisir que lui causoient les Dépêches dont il étoit Porteur. Il le logea dans son Palais, & lui assigna le revenu d'une Prébende qui étoit vacante ; ils servirent à païer les frais de son voïage & à beaucoup de dépenses qui ne convenoient pas toujours à sa profession. Quelques-uns de ceux qui composoient la Maison de l'Evêque, ne donnoient pas un meilleur exemple ; mais le Prélat étoit aveugle sur la conduite de quiconque lui avoit voué un attachement sans bornes, & traitoit de calomnies tout ce qu'on leur reprochoit.

Rupture entre le Gouverneur & l'Evêque.

Peu de tems après qu'il eut reçu ses Bulles, le Gouverneur fit mettre en prison un nommé Ambroise Moralez, qui étoit familier du saint Office, & avoit eu querelle avec un Officier ; le bruit courut même qu'il vouloit le faire pendre. L'Evêque en fut averti par son Neveu, qui lui représenta vivement le droit qu'avoit cet Homme de ne pouvoir pas être traduit au Tribunal séculier. Le Prélat n'avoit garde de manquer une si belle occasion d'user du pouvoit qu'il prétendoit bien avoir, en qualité de premier Inquisiteur dans son Diocèse. Il sortit de son Palais, tenant le corps de Notre-Seigneur dans un Ciboire qu'il gardoit toujours dans la Salle où il recevoit ses visites, marcha droit à la prison, demanda qu'on lui remît le Prisonnier ; & en attendant qu'on eût ouvert les portes pour le faire sortir, il se fit apporter une table, sur laquelle il posa le saint Ciboire, & se tint là avec toute sa suite.

Le Recteur du College, qui l'apperçut, alla lui représenter que le Corps de Jesus-Christ n'étoit point décemment exposé à la porte d'une prison, & qu'il ne convenoit pas à la dignité de son caractere qu'il y restât lui-même ; il lui répondit qu'il

1642-43. y resteroit jusqu'à ce qu'on lui eût remis un Homme qui appartenoit au saint Office, & qu'on n'avoit pas eu droit d'emprisonner. Le Recteur, qui le connoissoit incapable de se laisser persuader quand il s'étoit mis quelque chose dans la tête, alla aussi-tôt trouver le Gouverneur, qu'il engagea sans peine à faire sortir Moralez de prison; & l'Evêque, fort content de sa victoire, retourna chez lui comme en triomphe, sans se mettre en peine de ce qu'on pensoit dans la Ville d'une telle démarche; car chacun en parla selon le parti qu'il avoit pris. Quelques-uns dirent en badinant qu'il étoit à souhaiter que l'Evêque & le Gouverneur ne fussent pas toujours d'accord, puisque leur bonne intelligence avoit produit la démolition d'une Eglise & d'un Monastere, & que leurs prétentions contraires avoient procuré la liberté à un Prisonnier.

Complaisance du Gouverneur, & ce qui en arrive.

D. Bernardin, aïant ainsi essaïé ses forces contre le Gouverneur, crut pouvoir tout entreprendre. Il lui fit demander les papiers & l'argent qu'on avoit saisis chez Moralez en l'arrêtant prisonnier, & D. Gregorio les lui renvoïa. Il donna aussi-tôt la Tonsure & les Ordres mineurs à cet Homme, pour le mettre encore plus à couvert des poursuites de la Justice séculiere, & Moralez alla partout la tête levée sans rien craindre. La facilité du Gouverneur ne servit qu'à lui attirer le mépris de tous ceux qui appartenoient à l'Evêque, & l'on sut que le P. de Cardenas tenoit sur son compte des propos fort insolens. Le P. de Hinostrosa crut devoir représenter à son Frere qu'il avoit tort de laisser ainsi avilir sa dignité; mais D. Gregorio lui répondit qu'il aimoit la paix, & qu'il la préféroit à tout le reste. Son malheur fut d'avoir donné lieu en plusieurs rencontres de juger que sa modération étoit moins une vertu qu'une foiblesse.

Son désintéressement mal récompensé.

Il est vrai qu'il fut poussé à bout d'une maniere qui n'a presque point eu d'exemple dans la place qu'il occupoit, & qu'il ne se brouilla avec l'Evêque, qu'après avoir fait bien au-delà de ce qu'il devoit pour bien vivre avec lui. D'ailleurs son désintéressement ne fut jamais équivoque, & il en donna dans ce même tems une preuve qui devoit lui concilier pour toujours l'amitié de l'Evêque. Il avoit de fort beaux chandeliers d'argent, & il sut que le Prélat souhaitoit fort de les avoir: il les lui envoïa, & voulut qu'on les lui présentât lorsqu'il seroit dans l'Eglise, afin que le Peuple connût qu'il ne conservoit aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé au sujet

de Moralez. D. Bernardin reçut fort bien ſon préſent, & fit publiquement ſon éloge ; puis ſe tournant vers ceux qui lui avoient apporté les chandeliers, » il ne me faudroit plus, » dit-il, que le baſſin & les burettes que j'ai auſſi vûs chez » votre Maître «. Le Gouverneur, ſur le rapport que lui en firent ſes Gens, les lui envoïa, avec ordre de l'aſſurer qu'il n'avoit rien chez lui qui ne fût à ſon ſervice ; c'étoit s'engager beaucoup, & il ne fut pas long-tems à le reconnoître. 1642-43.

La Confrairie du Saint Sacrement avoit à ſon ſervice un aſſez grand nombre d'Indiens qui lui avoient été donnés en Commande ; l'Evêque fit prier le Gouverneur de l'engager à les lui céder, & il répondit qu'il n'en viendroit jamais à bout. Le Prélat fit de nouvelles inſtances, & voïant qu'il ne pouvoit rien gagner, s'emporta contre lui. D. Gregorio de ſon côté lui reprocha ſon avidité, & les ſcandales qu'il ſouffroit dans ſa maiſon. D. Bernardin, picqué au vif, prit ces reproches comme une calomnie & un outrage fait à ſon caractere ; & comme il devoit ſe faire quelques jours après une Proceſſion, où la coutume étoit que le Gouverneur portât l'Étendart roïal, il le déclara excommunié, & par conſéquent incapable de ſe trouver à la Proceſſion. D. Gregorio ne voulut pas ſe compromettre dans une cérémonie de Religion. Sa modération lui fit honneur, & cette affaire indiſpoſa bien des Perſonnes contre l'Evêque.

Il eſt excommunié.

Le P. de Cardenas ne crut pourtant pas encore ſon Oncle aſſez vengé. Aïant rencontré le Gouverneur dans une rue, il l'aborda, & lui demanda s'il le connoiſſoit. *Je vous connois*, lui répondit poliment D. Gregorio, *comme un Religieux de mérite & comme le Neveu de l'Evêque de cette Ville ; & moi*, reprit le P. de Cardenas, *je vous connois comme un petit Homme & un Fripon, qui a reçu des coups de bâton, & à qui j'en donnerois, ſi je ne voulois pas m'en épargner la peine.* La gravité de l'Hiſtoire ne me permet pas de rapporter ce qu'il ajoûta & ce qu'il fut forcé d'avouer, lorſque ſur la plainte du Gouverneur, il fut interrogé juridiquement par un Commiſſaire de l'Audience roïale des Charcas. D. Gregorio continuoit ſon chemin ſans répondre, & ſe voïant ſuivi par le P. de Cardenas, qui ne ceſſoit point de l'outrager, il ſe contenta de lui dire ; *Dieu vous garde, mon Pere, mais ne me tentez pas davantage.* Une foule de monde, qui accompagnoit l'Evêque au ſortir de l'Egliſe, accourut au bruit

Il eſt inſulté par le Pere de Cardenas.

1642-43. & entendit une partie de ce que je viens de rapporter : quelques-uns ſe rangerent autour du Gouverneur, d'autres reſterent auprès du Religieux, qui leur répéta tout ce qu'il avoit dit.

Juſqu'où il porte ſon reſſentiment : il eſt excommunié deux fois.

Quelque modération qu'eût fait paroître le Gouverneur, on comprit qu'il étoit bien réſolu d'avoir raiſon de cette inſulte. Pluſieurs lui conſeillerent de la mépriſer, & lui dirent que celui qui la lui avoit faite, ne méritoit pas ſa colere; qu'il devoit l'abandonner à la juſtice de ſon Oncle, & que ce Prélat ne manqueroit aſſurément pas de la lui faire prompte & telle qu'il la méritoit. Le P. de Hinoſtroſa ne fut point de cet avis, & dit qu'il falloit un exemple qui apprît à rendre à ceux, qui repréſentoient la Perſonne du Souverain, le reſpect qui leur eſt dû. D. Gregorio le crut, mais il fit plus que ne lui auroit conſeillé ſon Frere, & s'engagea dans une ſuite de mauvaiſes affaires, auſſi fatales à ſa réputation qu'à ſon repos.

Le P. de Cardenas recevoit à l'Evêché des complimens, & s'applaudiſſoit lui-même de ce qui auroit dû le couvrir de confuſion, lorſqu'on y fut averti que le Gouverneur venoit avec main-forte. L'Evêque, qui ne pouvoit douter que D. Gregorio n'en voulût à ſon Neveu, dit néanmoins tout haut que c'étoit lui qu'on venoit inſulter, fit ſonner les cloches, & déclara excommunié quiconque entreroit chez lui à main armée. Un moment après le Gouverneur entra, & dit au Prélat, ſans faire paroître aucune émotion, qu'il ne voïoit point pour quel ſujet on excommunioit ſes Soldats; puis ſaiſiſſant le P. de Cardenas, il lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du Roi. Le Religieux ſe débarraſſa en jettant ſon froc, rentra dans la maiſon, car ceci ſe paſſoit dans le veſtibule, prit un piſtolet & menaça le Gouverneur de le tuer, s'il ne ſe retiroit. Dans le même tems un Clerc ſaiſit la garde de l'épée du Gouverneur, qui la lui fit lâcher, & ſe retira bien réſolu de prendre mieux ſes meſures une autre fois. Alors l'Evêque prononça la Sentence d'excommunication qu'il avoit déja portée contre lui, l'étendit à tous les Soldats qui l'avoient ſuivi, & leur impoſa à chacun une amende de cinquante écus pour en être relevé.

Il fit cependant ſes réflexions, quand il fut de ſang froid, & il envoïa dire au Gouverneur qu'il étoit fort diſpoſé à l'abſoudre. Dom Gregorio n'avoit pas tenu grand compte de la

premiere

premiere excommunication dont j'ai parlé, quoiqu'elle fût affichée à la porte de la Cathédrale : la ſeconde l'inquiétoit, & il fut bien aiſe que l'Evêque s'offrît à l'abſoudre. Il ſe rendit chez lui, & dès qu'il fut en ſa préſence, il ſe mit à genoux; l'Evêque, ſurpris & déconcerté, s'y mit auſſi. Le Gouverneur lui demanda ſa main pour la baiſer, & le Prélat voulut auſſi baiſer la ſienne; ce qu'il eût fait, ſi le Recteur du College, qui ſe trouva préſent, ne lui eût point arrêté le bras. On n'auroit jamais pu deviner, en les voïant l'un & l'autre dans cette poſture, lequel des deux demandoit ou recevoit le pardon. Enfin l'Evêque donna au Gouverneur l'abſolution qu'il demandoit; mais les Soldats ne purent obtenir la même grace qu'en païant l'amende. 1642-43.

Une reconciliation ſi peu attendue ne fut pas de durée, & ce fut l'Evêque qui donna lieu à la rupture. Il nomma un Portugais, appellé Diegue Hernandez, Alguazil Mayor du ſaint Office, & lui permit de porter l'épée. Le Gouverneur, qui n'étoit apparemment pas inſtruit de cette nouvelle promotion, l'aïant rencontré l'épée au côté, le fit mettre au cachot, parceque depuis la révolution de Portugal il étoit défendu, ſous peine de la vie, à tout Etranger de porter les armes. L'Evêque, au lieu de s'expliquer avec le Gouverneur, le déclara excommunié. D. Gregorio ſe mocqua de l'excommunication, & condamna le Priſonnier à être pendu. Dès que D. Bernardin en fut inſtruit, il envoïa un de ſes Prêtres à la priſon pour encourager l'Alguazil à prendre ſa diſgrace en patience, & pour lui dire que s'il ſouffroit la mort qu'il n'avoit point méritée, il ſeroit Martyr, qu'il lui feroit faire des obſeques magnifiques, & qu'il prononceroit lui-même ſon Eloge funebre. Le Gouverneur, l'aïant ſu, eut compaſſion d'un Malheureux, que la Harangue de l'Eccléſiaſtique n'avoit apparemment pas tranquilliſé ſur le ſort qui l'attendoit, & qui n'étoit coupable que d'avoir porté l'épée ſans ſon agrément; il le fit ſortir de priſon ſous caution, & l'Evêque leva auſſi-tôt l'excommunication, ſans attendre que D. Gregorio la demandât.

Cependant on étoit toujours fort étonné de la maniere dont le Prélat en uſoit avec les Jéſuites, car perſonne n'ignoroit ſon reſſentiment contre ceux de Cordoue; mais il commençoit à s'appercevoir que bien des Gens ne penſoient plus ſur ſon compte comme ils avoient penſé d'abord, & il ſe per- L'Evêque paroît vouloir s'attacher les Jéſuites.

1642-43. ſuada qu'en donnant de grandes marques d'eſtime & de confiance à ces Religieux, qui étoient en réputation de ſcience & de vertu, il feroit revenir le Public à ſes premiers ſentimens pour lui. Il étoit d'ailleurs bien aſſuré que s'il ne réuſſiſſoit pas à les perſuader de la ſincérité de ſon affection pour eux, du moins ils ne ſe déclareroient pas contre lui, & il comptoit cela pour beaucoup.

Leur conduite à ſon égard.

Il commença par marquer leur Egliſe pour le terme de ſes Proceſſions, qui étoient fort fréquentes: il y transféra même pluſieurs Fêtes qu'on avoit accoutumé de célébrer dans d'autres Egliſes, diſant qu'il n'y en avoit aucune dans la Ville plus propre à exciter la dévotion des Peuples. Il ne manquoit pas une ſeule occaſion de faire leur éloge, même en Chaire, & de leur donner de grandes marques de diſtinction. Ils n'en furent pas les dupes; mais ils crurent devoir en profiter pour être en état de faire plus de bien. Ils ſe conduiſirent d'ailleurs avec tant de circonſpection qu'ils ne perdirent rien de l'eſtime & de la confiance de ceux mêmes, qui étoient les plus prévenus contre l'Evêque, ce qui leur donna le moïen d'empêcher plus d'un éclat.

Quelques perſonnes leur reprochoient néanmoins qu'ils paroiſſoient trop perſuadés de la droiture des intentions du Prélat dans bien des choſes, où rien, diſoit-on, ne pouvoit l'excuſer, & qu'ils comptoient trop ſur ſon eſtime. Ils répondoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu de ſonder les cœurs; qu'il faut toujours, principalement lorſqu'il s'agit de ſes Miniſtres, & des Princes de l'Egliſe, prendre les choſes du meilleur côté, en laiſſer au Seigneur le jugement, & ſe taire ſur ce qu'on ne peut approuver dans leur conduite. Dans le vrai, ils le connoiſſoient trop pour ne pas ſe tenir ſur leurs gardes, & on leur doit cette juſtice, qu'ils y furent plus que lui-même; car, s'il y a tout lieu de croire, ce que bien des Gens entrevoïoient dès-lors, que ſon parti étoit pris de les perdre, & qu'en affectant de les combler d'éloges, il cherchoit à exciter contr'eux la jalouſie de ceux dont il vouloit ſe ſervir pour arriver à ce but, ſon génie extrême & précipité le fit aller trop loin & trop vîte, en ne lui permettant pas de faire attention qu'il leur fourniſſoit d'avance des armes pour repouſſer les coups qu'il vouloit leur porter dans la ſuite.

Ce qu'il écrit au Roi en leur faveur.

C'eſt ce qu'il fit ſur-tout dans quelques Mémoires qu'il adreſſa au Roi Catholique en faveur des Indiens de leurs Réductions;

1642-43.

car, après avoir protesté à ce Prince qu'il n'avoit rien plus à cœur que le salut & le soulagement des Peuples du Paraguay, après lui avoir représenté la misere & l'oppression où l'on en tenoit un grand nombre, & ce qui en étoit une suite, la difficulté d'en faire de bons Chrétiens, tant qu'ils seroient soumis au service personnel, il ajoûtoit que Sa Majesté l'aïant choisi pour gouverner cette Eglise à cause des connoissances & de l'expérience qu'il avoit acquises dans le cours de ses Missions, touchant la maniere de gouverner ces Peuples, de les gagner à Jesus-Christ, & de les affectionner au service de Sa Majesté, il répondroit mal à ce qu'elle attendoit de lui, s'il ne lui disoit pas que les Peres de la Compagnie de Jesus étoient les seuls qui en fissent de véritables Chrétiens, & il ajoûta encore à cela des éloges de ces Religieux, qui seuls auroient suffi pour détruire toutes les accusations que nous ne tarderons pas à le voir former contre eux, & dont ses Procureurs ont fait retentir l'ancien & le nouveau Monde.

1643.

Il veut charger les Jésuites d'une Cure Indienne.

Ce qu'il mandoit à Philippe IV, il le répétoit sans cesse dans ses entretiens particuliers & dans ses Sermons, avec une affection de cœur, des larmes, des soupirs qui auroient pu attendrir des rochers : ce sont les propres termes de l'Original Espagnol, que je ne fais que traduire. Il proposa même au Roi de charger les Jésuites de tous les Indiens qui étoient sous la conduite des autres Religieux & des Prêtres séculiers, & il voulut dans le tems qu'il écrivoit ceci, commencer l'exécution de ce Projet. Il apprit, ou se persuada, que le Curé d'une Bourgade Indienne, nommé *Arecaya*, ne s'acquittoit pas bien de son devoir, il lui ôta sa Cure, & demanda au Recteur du Collége de l'Assomption un de ses Religieux pour le remplacer. Le Recteur lui répondit qu'il n'avoit actuellement personne, dont il pût disposer, & qu'il ne convenoit pas à sa Compagnie d'empiéter sur les droits du Clergé séculier.

Il ajoûta que s'il s'agissoit de fonder une nouvelle Réduction, avec tous les Priviléges que les Rois Catholiques avoient bien voulu attacher à cette espece d'Etablissement, il demanderoit à son Provincial la permission de s'y consacrer lui-même. L'Evêque répliqua qu'il ne demandoit pas un Curé, mais quelqu'un qui pût desservir la Cure, en attendant qu'il eût trouvé un Prêtre, auquel il pût confier l'Eglise dont il étoit question, & le Recteur ne crut pas devoir se rendre difficile pour si peu

1643. de chose : il manda au Pere Mansilla, qui étoit toujours aux Itatines, de se transporter à Arecaya pour y faire pendant quelque tems les fonctions Curiales ; & comme il rendoit compte de ce choix à l'Evêque, il lui dit qu'il ne doutoit point que ce Missionnaire ne se prêtât volontiers à tout ce que sa Seigneurie illustrissime souhaiteroit de lui ; » Je le crois bien, re» prit le Prélat, & je veux bien qu'il sache que s'il refusoit » d'obéir à l'ordre que je lui donne, comme Délégué du Saint » Siege, je lancerois contre lui une Excommunication ma» jeure, & j'interdirois les Missionnaires des Itatines.

Le Recteur comprit alors que sa complaisance lui coûteroit cher ; & en effet peu de tems après Dom Bernardin voulut que deux autres Jésuites allassent faire une Mission parmi les Indiens, qui appartenoient aux Habitans de la nouvelle Villarica, qu'on appelle plus communément la Villa, & qui est à trente lieues au Sud-Est de l'Assomption. Il nomma même pour cette bonne œuvre les Peres Michel Gomez & Joseph Domenecchi. Quelque désagréable que fût cette Commission, qui pouvoit d'ailleurs ne pas faire plaisir à ceux qui avoient la conduite spirituelle de ces Indiens, & quelque peine qu'eussent ces Missionnaires à interrompre leurs travaux parmi de nouveaux Chrétiens, dont ils avoient toute la confiance, pour se charger d'Indiens qui gémissoient sous le poids du service personnel, ils obéirent. Arrivés à la Villa, ils y trouverent, comme ils l'avoient bien prévû, tous les Habitans de fort mauvaise humeur contre eux, & les Curés des environs très piqués de ce qu'ils venoient empiéter sur leurs droits.

Leur embarras étoit extrême : ils se voïoient exposés à des contradictions, qui ne pouvoient guere manquer de rendre leurs travaux infructueux, & ils ne pouvoient se retirer sans exposer tous les Jésuites, qui se trouvoient dans le Diocèse de l'Assomption, à l'indignation d'un Evêque qu'ils connoissoient capable de se porter aux plus grands éclats. Ils savoient encore que le séjour du Pere Mansilla dans la Paroisse d'Arecaya, faisoit beaucoup murmurer ; & que quelque instance que fît le Recteur du Collége de l'Assomption pour obtenir du Prélat qu'il retournât à sa Mission, où sa présence devenoit de jour en jour plus nécessaire, il ne pouvoit rien gagner : le parti qu'ils prirent, fut de rester fort peu à la Villa, où ils ne laisserent pas de trouver des Personnes qui profiterent du séjour

1643.

qu'ils y firent, & de se retirer ensuite à la Campagne, bien résolus d'y exercer leurs fonctions, de maniere à ne donner aucun ombrage à personne.

Il rend les Jésuites odieux par ses louanges.

Les Peres du Collége de l'Assomption ne se trouvoient pas dans une situation moins embarrassante. Ils n'étoient pas à s'appercevoir que la préférence marquée, que l'Evêque affectoit de leur donner sur les autres Religieux, commençoit à produire les mauvais effets qu'ils en avoient toujours craints, & leur Recteur se crut enfin obligé de l'aller supplier de ne plus parler d'eux dans ses Sermons, & de consentir qu'il rappellât les deux Missionnaires de la Villa. Dom Bernardin lui donna de bonnes paroles, & peu de tems après prêchant dans l'Eglise du Collége, où l'on faisoit les Prieres de quarante-heures pendant les derniers jours de Carnaval, & où l'on célébroit en même tems la premiere année séculaire de la Compagnie, il ne parla pendant plus d'une heure & demie, que des grands biens que cette Compagnie faisoit dans les quatre parties du Monde, parmi les Catholiques, les Hérétiques & les Infideles.

On fut pourtant bientôt instruit dans le Public des démarches & des représentations du Recteur au sujet de ces éloges, & des trois Jésuites que l'Evêque avoit tirés de leurs Missions. Elles allerent même jusqu'aux oreilles de l'Evêque du Tucuman, qui en écrivit à Dom Bernardin. Sa Lettre transpira dans le Public, & comme le Prélat y relevoit beaucoup la modestie du Pere Laurent Sobrino, qui étoit le Recteur du Collége de l'Assomption & qu'il connoissoit particulierement, & que peu de tems après le Pere Mansilla eut permission de retourner aux Itatines, presque tous ceux qui s'étoient prévenus contre les Jésuites, leur rendirent justice. D'ailleurs, les nouvelles brouilleries qui survinrent bientôt entre l'Evêque & le Gouverneur, occuperent toute l'attention du Public.

Le Gouverneur & l'Evêque se brouillent plus que jamais.

Dom Grégorio ne pouvoit digérer l'insulte que lui avoit faite le Pere de Cardenas, & dont ni ce Religieux ni son Oncle ne lui avoient fait aucune réparation; mais il croïoit devoir encore se ménager avec Dom Bernardin, sur-tout depuis que ce Prélat s'étoit si hautement fait le Panégyriste des Jésuites. L'Evêque de son côté évitoit de se compromettre avec un Gouverneur qui étoit aimé, que son Neveu avoit offensé, & qui avoit la force en main; mais le Pere de Cardenas con-

1643. tinuoit toujours ses propos injurieux, & y ajoûta des menaces bien indécentes dans un Homme de sa profession. Dom Grégorio se crut enfin obligé de demander l'éloignement d'un Religieux qui scandalisoit la Ville, & en parla sérieusement à l'Évêque, qui répondit que son Neveu ne dépendoit point de lui; mais qu'il lui feroit de si sévéres réprimandes, qu'elles l'obligeroient à changer de conduite. Il le fit appeller en effet, lui dit des choses assez dures, lui ordonna de baiser la terre, de réciter quelques Prieres, & d'être à l'avenir plus circonspect.

Le Gouverneur apprenant qu'il en avoit été quitte pour cela, s'adressa au Gardien du Couvent de Saint François, lui représenta que le Pere de Cardenas logé dans une Maison particuliere, car il avoit quitté l'Evêché pour être plus en liberté, vivoit d'une maniere qui deshonoroit son Habit, & qu'il étoit à propos de le renvoïer au Pérou. Le Gardien répondit que le Pere de Cardenas n'étant pas de sa Maison, il n'avoit aucune autorité sur lui. Alors Dom Grégorio ne trouvant personne qui voulût, ou qui pût lui rendre justice, se crut autorisé à se la faire lui-même; il donna ordre au Mestre de Camp général, Dom Sébastien de Leon & Zaraté, de faire conduire en prison ce Religieux; mais celui-ci en aïant été averti, se tint si bien sur ses gardes qu'il ne fut pas possible de l'arrêter. Le Gouverneur se flatta que la crainte de la prison le rendroit plus réservé, mais son esperance fut trompée.

Violence exercée par ordre du Gouverneurr contre le Pere de Cardenas.

Il se résolut enfin de s'en délivrer à quelque prix que ce fût, & de lui faire auparavant sentir tout le poids de son indignation. Sans communiquer son dessein à personne, pas même au Pere de Hinostrosa, son Frere, il choisit quatre Hommes, & vers les neuf ou dix heures du soir il les mena au Couvent de Saint François, où le Pere de Cardenas, depuis qu'il savoit qu'il y avoit un ordre de l'arrêter, se retiroit tous les jours avant la nuit. Il s'en fit ouvrir les portes, alla droit à la Chambre de ce Religieux qu'il trouva couché, le fit lever de son lit, en chemise & en caleçon comme il étoit, & porter sur une éminence hors de la Ville & sur le bord du Fleuve, où il le laissa les pieds & les mains étroitement liés. Il resta deux jours sans manger, & sans autre lit que la terre, exposé aux piquures des Moucherons de toutes les especes. Le troisieme jour on le mit dans une Barque conduite par des Indiens, avec une très modique provision de biscuit & de viandes salées, enveloppé

dans une cape de Femme, & on le mena à Corrientès.

1643.

L'Evêque met la Ville en interdit.

A la premiere nouvelle de cet enlevement, l'Evêque fit sonner toutes les cloches de la Ville, manda tout le Clergé séculiers & régulier, & quand tous se furent rendus à ses ordres, il les conduisit à la Cathédrale, où après avoir parlé avec beaucoup de véhemence sur ce qu'il venoit d'apprendre, il déclara tous ceux qui y avoient eu part, excommuniés, & jetta l'interdit sur la Ville. On lui représenta que n'y aïant point encore eu de Procès-verbal, ni de Monitoire, il ne convenoit pas d'aller si vîte; il n'écouta rien, & retourna chez lui un peu plus tranquille en apparence, qu'il n'en étoit sorti. Le lendemain il reçut les complimens sur le malheur arrivé à son Neveu, que peu de gens néanmoins plaignirent, & qu'on ne savoit pas encore ce qu'il étoit devenu. On ne fut même instruit du détail de son avanture qu'assez long-tems après. Le bruit de cet événement se répandit ensuite dans toutes les Provinces voisines, & l'Evêque du Tucuman écrivit sur cela à D. Bernardin la Lettre suivante.

MONSEIGNEUR,

Lettre de l'Evêque du Tucuman à D. Bernardin.

» J'ai appris que le Gouverneur de la Province de Paraguay » avoit forcé le Couvent de Saint François, pour exécuter » cet enlevement du Pere de Cardenas, qui fait tant de bruit. » V. S. illustrissime peut bien croire que cette action m'a paru » énorme; mais je lui avouerai que je n'en ai pas été sur» pris, parceque j'ai toujours cru que de tout ce qui avoit » précédé il ne pouvoit naître qu'un Monstre. Je plains » le Gouverneur, je souhaite son repentir, & qu'il répare » sa faute: je vois avec douleur les Loix de l'Eglise violées; » je n'examine point les causes d'un si grand désordre, & » je crains qu'il n'en arrive une inondation de maux. J'es» pere néanmoins beaucoup de V. S. illustrissime & de sa sol» licitude pastorale; je me flatte qu'elle se sera comportée en » cette occasion avec une grande équité, qu'elle n'aura point » porté les choses à une extrême rigueur, qu'elle n'aura em» ploïé que des remedes doux, qu'elle aura fermé les yeux » sur vingt fautes, avant que d'en punir une, & que pour » ramener au bercail les Brebis égarées, elle ne se sera point » servie de la lance & du javelot; mais seulement de la houlette » & du sifflet.

» Dom Grégorio de Hinostrosa, Monseigneur, est un

1643. » Gentilhomme, dont le Pere & les Ancêtres ont fort bien » servi le Roi en Espagne & au Chili ; il a hérité d'eux le » même zele pour le service de Sa Majesté & l'inclination à » la guerre : il l'a faite dès l'enfance avec honneur, & il est » monté par tous les dégrés de la Milice, jusqu'au grade de » Mestre de Camp. Après avoir souffert une rude captivité » parmi les Indiens du Chili, il fut nommé Corrégidor d'A- » racana ; il passa ensuite en Espagne, & se distingua au siége » de Fontarabie ; le Roi, dont il eut l'honneur de baiser la » main, voulut enfin le récompenser comme il le méritoit, » & le nomma Gouverneur du Paraguay.

» Vis-à-vis d'un Homme de cette considération le P. de » Cardenas, mettant à part la sainteté de son état, & la di- » gnité du Sacerdoce, dont il est revêtu, n'est dans le vrai » qu'un simple Religieux, qui remplit mal les devoirs de sa pro- » fession, qui mene une vie toute séculiere, & dont la con- » duite est tout-à-fait scandaleuse. Il a osé insulter dans la » Place publique un Gouverneur & Capitaine général, dé- » positaire de l'autorité du Roi, & cette insolence n'a point » été punie. On l'a vû depuis en toute rencontre conti- » nuer ses outrages, & menacer ouvertement le Gouverneur » avec des armes qu'il ne sied point à un Prêtre & à un Reli- » gieux de porter. Je ne prétends point excuser l'action du Gou- verneur ; j'expose toutes les circonstances qui ont précedé le » fait, & j'en laisse le jugement au public impartial, &c.

Confusion dans la Ville.

Cependant tout étoit en confusion dans la Capitale : le Gouverneur & l'Evêque ne gardoient plus de mesures l'un avec l'autre, & chacun prenoit parti selon ses vûes & ses intérêts. Dom Grégorio ne prétendoit rien moins que de se rendre maître de la personne du Prélat, qui de son côté faisoit tout son possible pour animer le Public contre lui. Il vouloit même obliger sous peine d'excommunication les Prédicateurs à déclamer contre lui en Chaire ; mais tous le refuserent, & il n'osa en venir à l'exécution de ses menaces. D'ailleurs l'Office divin avoit cessé par-tout, on n'entendoit plus dans la Ville que le son des cloches, & celui des tambours. Enfin, le Pere de Cardenas qui avoit trouvé le moïen de se sauver de Corrientès, & François Sanchez de Cabreras, vinrent encore augmenter le désordre, en faisant courir des Libelles sous le titre de Factums ; le premier, pour justifier la conduite de l'Evêque, & l'autre pour défendre le procédé du Gouverneur.

L'un

1643.

Ce qui se passe entre l'Evêque & les Jésuites.

L'un & l'autre se trouvoient dans un état bien violent, & le Prélat accablé de chagrin alla un jour chez les Jésuites, auxquels il dit qu'il venoit décharger son cœur dans leur sein. Il leur déclara qu'il ne pouvoit plus vivre au milieu des scandales qui se multiplioient tous les jours, que son dessein étoit de se retirer & de laisser la Ville en interdit & le Gouverneur excommunié. Ils se garderent bien de lui donner sur cela des avis, dont ils savoient qu'il n'auroit pas profité, & qu'il auroit peut-être interprété en mauvaise part; ils se jetterent sur ce qu'on a accoutumé de dire aux personnes affligées, pour les consoler & les fortifier dans leurs tribulations : un de ces Peres lui rappella tout ce que les Saints on dit que les croix sont les moïens les plus efficaces de s'élever à la plus haute perfection, & qu'il ne falloit, pour en tirer cet avantage, qu'une humble résignation à la volonté de Dieu; enfin, que l'unique consolation des Affligés se trouvoit dans la priere & dans un acquiescement parfait à tout ce que Dieu, pour nous éprouver, permettoit qu'il nous arrivât de fâcheux. L'Evêque regarda ce discours comme un reproche, & y répondit fort séchement. Le bon Pere lui fit de grandes excuses de ce qu'il pouvoit avoir dit qui fût capable de l'offenser, & l'assûra qu'il n'avoit pas eu dessein d'instruire son Evêque de ce qu'il savoit mieux que lui. Tous le supplierent de ne pas abandonner son Troupeau, qui avoit plus que jamais besoin d'un Pasteur zélé & vigilant. Il ne répliqua rien, & parut se retirer assez mécontent.

Il se discipline publiquement dans une Procession.

Il lui vint ensuite à l'esprit de frapper le Peuple par un exercice de pénitence publique : il communiqua son dessein aux Religieux de son Ordre, avec qui il étoit alors assez bien, & à quelques autres de ses plus intimes Confidens, qui l'approuverent, ou n'oserent le désapprouver, non plus que quelques autres Personnes de l'un & de l'autre sexe, pour qui il n'avoit rien de secret. Au jour marqué il alla de grand matin suivi d'une foule de Peuple à la Cathédrale, & envoïa avertir le Chapitre de s'y rendre, pour une Procession qu'il alloit faire à l'Eglise de Saint François, & dont le motif étoit une réparation publique de l'outrage qu'avoit reçu cet Ordre dans la personne d'un de ses Enfans.

Tout le monde étant assemblé, il fit devant le grand Autel une courte priere, puis il appella un Indien qui passoit pour le confident de ses austérités, & qui le deshabilla. Alors

1643. il parut les épaules & les pieds nus, le reſte du corps couvert d'une toile de ſac ceinte d'une corde, & un grand fouet à la main. En cet équipage il prononça, d'une voix entrecoupée de ſanglots & les yeux baignés de larmes, pluſieurs prieres affectueuſes; enſuite il commença à ſe frapper. Aux premiers coups qu'il ſe donna, les Chanoines s'approcherent de lui & le prierent de ceſſer. Il leur répondit qu'il s'agiſſoit d'appaiſer le courroux du Ciel juſtement irrité de l'injure faite à ſon Egliſe, & de l'affront que l'Ordre de Saint François avoit reçu du Gouverneur; qu'en qualité de Religieux de cet Ordre, & comme Evêque de la Province, c'étoit à lui à expier ce crime, & à offrir au Seigneur ſon ſang pour le laver.

Il leur commanda enſuite de conduire la Proceſſion au terme qu'il avoit marqué : mais après avoir marché quelque tems, il changea d'avis, & la fit tourner vers l'Egliſe du Collége. Deux Bedeaux marchoient à la tête de tous, & l'un d'eux, nommé Chriſtophe Ramirez, ſe détacha pour avertir les Jéſuite de ſe tenir prêts à recevoir un Apôtre qui ſe mettoit tout le corps en ſang. Ces Peres, qui étoient déja inſtruits de tout ce qui ſe paſſoit, ſuivirent le Bedeau qui alloit reprendre ſon poſte, & d'abord apperçurent une Banniere environnée d'une multitude d'Hommes & d'Enfans. D'autres venoient après en bon ordre, & paroiſſoient pénétrés de la plus vive componction : il y avoit derriere eux des Femmes qui fondoient en larmes, & l'Evêque ſuivoit environné de ſon Clergé, & tout couvert de ſang.

Deux Jéſuites percerent juſqu'à lui, & le conjurerent à genoux de mettre fin aux rigueurs qu'il exerçoit ſur ſon corps; mais il leur parut tellement abîmé en Dieu, qu'il ne voïoit & n'entendoit rien. La Proceſſion commençant à entrer dans l'Egliſe, les Jéſuites allerent tous enſemble ſe proſterner à ſes pieds, & voulurent lui arracher le fouet des mains. Il leur répéta ce qu'il avoit dit aux Chanoines, & continua de ſe frapper. Alors le Recteur du Collége, appercevant des Femmes qui s'approchoient du Prélat avec des linges pour y recevoir le ſang qui découloit de ſes épaules, le couvrit de ſon manteau. Il entra un moment après dans l'Egliſe, & fit ſa priere ſur les marches du grand Autel. Son Indien vint enſuite l'eſſuïer, étancha le ſang le mieux qu'il put, & lui remit ſes habits, ſon rochet & ſon camail. Cela fait, Dom Bernardin alla droit à la Cathédrale y chanter la grand'Meſſe.

1643.

Effet que produisit cette action.

Bien des Gens avoient admiré cette action dans la surprise qu'elle leur avoit causée; & les plus sages mêmes, entraînés par la Multitude, en avoient pris le ton. La chose examinée de sang froid leur parut bien différente. Quelques-uns parlerent même à cette occasion de leur Evêque avec beaucoup de liberté. Il ignora peut-être ces discours. La voix de la Populace, qui est toujours la plus forte, & sur-tout celle des Femmes, qui ne cessoient point de l'élever jusqu'au Ciel, peut bien avoir empêché que ce qu'on en disoit dans le particulier ne parvînt jusqu'à lui. Il dut néanmoins comprendre avec le tems ce que les Personnes sensées pensoient de la scène qu'il avoit donnée au Public, & sur-tout par une Lettre qu'il reçut de l'Evêque du Tucuman, & qui commençoit ainsi.

MONSEIGNEUR,

» On vient de me rapporter que V. S. illustrissime avoit » paru dans une Procession publique les épaules nues, & se » donnant une rude discipline à la vûe d'une multitude d'Hom» mes & de Femmes, & que le Pere Laurent Sobrino, Rec» teur du Collége de la Compagnie de Jesus, avoit ôté son » manteau pour vous couvrir, & montré en cette occasion » un grand respect pour votre personne. Ce rapport ne me » parut point croïable; & après avoir réprimandé beaucoup » celui qui me le faisoit, je lui répondis que si vous aviez fait » cette action, il falloit qu'elle fût bonne; mais que je n'a» vois vû nulle part qu'aucun Apôtre en eût donné l'exem» ple; que Notre Seigneur ne s'étoit pas découvert lui-même » pour recevoir la flagellation, qu'il avoit seulement souffert » que les Valets du Bourreau le dépouillassent de ses habits; » qu'il avoit même voulu que cela se fît de nuit, non en plein » jour & devant des Femmes; que les Saints qui avoient eu » la dévotion d'imiter ce grand exemple, ont toujours cher» ché l'obscurité, pour pratiquer cet exercice de pénitence.

Il annonce la mort d'un Missionnaire, comme s'il l'avoit apprise par une révélation.

Mais rien ne fit plus de tort à Dom Bernardin dans l'esprit de bien du monde, que ce qui arriva peu de tems après. On avoit eu nouvelle à l'Assomption que les deux Jésuites qui travailloient par son ordre aux environs de la Villa, étoient tombés malades dans une Bourgade Indienne, & qu'ils y manquoient de tout. Le Pere del Techo dit, que la peste étoit dans ce Canton, & que les deux Missionnaires en furent frappés. Quoi qu'il en soit, le Pere Sobrino n'eut pas plutôt

1643. appris le danger, où ils étoient, qu'il en alla témoigner ſa peine au Prélat, qui étoit encore mieux inſtruit que lui; car après qu'il eut écouté fort tranquillement le Recteur; » Que vous êtes heureux, mes Peres, » lui dit-il, » d'avoir un nouveau Saint dans le Ciel! Une perſonne qui a de grandes communications avec Notre Seigneur dans l'Oraiſon, a vû le Pere Domenecchi tout reſplendiſſant de lumiere, avec une Couronne de Martyr » de la Charité ſur la tête. J'ai ſoupçonné d'abord que cette » viſion étoit un ſonge; mais je ne puis plus douter que la » choſe ne ſoit réelle: gardez pourtant ſur cela un profond » ſilence.

Au bout de ſix jours on apprit à l'Aſſomption que le Pere Domenecchi étoit mort, & que le Pere Gomez après avoir été à différentes repriſes à l'extrêmité, étoit hors de danger. Le Pere Sobrino alla ſur le champ faire part de ces nouvelles au Prélat, qui après lui avoir fait remarquer la vérité de la viſion, dont il lui avoit parlé, lui dit qu'il vouloit qu'on rendît à Dieu de ſolemnelles actions de graces, pour une mort ſi précieuſe, & qu'il y prêcheroit. Il le fit, & s'étendit beaucoup ſur la viſion, ajoûtant que la perſonne qui en avoit été favoriſée, ne vouloit pas être nommée. Mais quelques jours après on ſut que le Meſſager qui avoit apporté au Collége la nouvelle de la mort du Miſſionnaire, avoit été précédé de ſix jours par un Exprès qui l'avoit appriſe au Prélat, & cela fit un fort mauvais effet pour lui dans le Public, d'autant plus qu'il venoit d'indiſpoſer bien du Monde à ſon égard.

Son entrepriſe contre le Gouverneur.

Il avoit publié un Edit de la Foi qui ordonnoit, ſous peine d'excommunication, à tous les Habitans de la Campagne de ſe rendre à la Cathédrale au jour & à l'heure qui étoit marqués; le Gouverneur ſe douta que c'étoit une batterie dreſſée contre lui, ou appréhenda que ce concours extraordinaire de tant de Gens ramaſſés n'occaſionnât quelque déſordre, & pour ſe tenir prêt à tout événement, il indiqua une revûe générale des Troupes pour le même jour. L'Evêque n'étoit pas Homme à reculer, & avoit pour lui la plus grande partie de la Populace. Le Magiſtrat fut allarmé, & chercha des voies de conciliation. On parla à l'Evêque, on lui fit entendre qu'il ne ſeroit pas le plus fort; il parut craindre & s'en ouvrit en particulier au Pere Sobrino, lequel alla ſur le champ trouver le Gouverneur, & l'aſſura que Dom Bernardin ne demandoit

pas mieux que de s'entendre avec lui; que le Dimanche ſuivant il le releveroit de toutes les Cenſures qu'il pourroit avoir encourues, & que tout ſe paſſeroit de maniere qu'il auroit lieu d'être content; qu'il le prioit ſeulement de permettre aux Soldats d'aller entendre la lecture de l'Edit de la Foi. 1643.

Dom Grégorio y conſentit: à l'heure marquée tout le monde ſe rendit à la Cathédrale. Le Prélat parut enſuite ſur ſon Trône, & ordonna la lecture de l'Edit. Il l'interrompit ſouvent pour expliquer au Peuple ce qu'il pouvoit n'y pas comprendre; il inſiſta ſur la néceſſité & ſur l'autorité du Tribunal du Saint-Office, & la lecture finie, il fit un très long diſcours, qu'il commença par féliciter le Peuple ſur ſa ſoumiſſion aux ordres de ſon Paſteur; il dit, qu'il falloit porter l'obéiſſance aux Décrets de l'Inquiſition, juſqu'à ſacrifier ſa vie, s'il en étoit beſoin, & que les Evêques en devoient donner l'exemple, comme avoit fait Saint Ambroiſe, en réſiſtant à l'Empereur Théodoſe.

Il tomba enſuite ſur le Gouverneur, fit une énumération emphatique de toutes ſes entrepriſes criminelles contre l'Egliſe: il donna à entendre qu'il ſavoit par révélation combien la colere de Dieu étoit allumée contre lui; il fit beaucoup valoir l'action de Moyſe, qui avoit fait maſſacrer un grand nombre d'Iſraélites rebelles au Seigneur; il ajoûta que le courroux du Ciel s'appaiſeroit à moins, qu'il ſuffiſoit d'arrêter le Gouverneur, mais que cela étoit néceſſaire; puis ſe levant de ſon ſiége: » à moi, dit-il, fideles Chrétiens; qui-» conque refuſera de me ſuivre, je le condamne à mille écus » d'amende, ou à deux cents coups de fouets; que tous ceux » qui veulent ſuivre l'étendart du Seigneur, viennent m'aider » à me ſaiſir de l'Ennemi de l'Egliſe, & s'il trouve de la ré-» ſiſtance, *qu'il tue ſon Frere, ſon Ami, ſon plus proche Pa-» rent* (1).

En finiſſant ces mots il ſort, arrache l'Enſeigne des mains de l'Officier de garde, & paroît comme un autre Phineès eſcorté de ſon Clergé, tous aïant des armes ſous leur manteau. La Multitude étonnée ne ſait quel parti prendre, elle craint également les menaces de ſon Evêque, & de ſe rendre coupable envers le Roi, ſi elle met la main ſur le Gouverneur. Le Prélat qui n'avoit autour de lui que des Eccléſiaſtiques, eſt déconcerté; mais ſon embarras augmenta beaucoup, quand Ce qui en arrive.

(1) Exode, 32. 27.

1643. on vint lui dire que Dom Grégorio l'attendoit à la tête d'une Compagnie d'Arquebusiers. Le Peuple restoit toujours comme immobile; le Prélat s'arrêta, & tout son courage l'abandonna. Il appella un de ses Confidens, & lui dit à l'oreille d'aller avertir les Chefs de Compagnie, & les Supérieurs des Réguliers, de venir le prier de ne pas aller plus loin.

Il fut obéi, & le premier qui parut fut le Mestre de Camp général, qui cette année-là étoit aussi Alcalde ordinaire; il fut bientôt suivi de tous les Magistrats, & de plusieurs Religieux qui prosternés à ses pieds le conjurerent de retourner chez lui. Il leur dit qu'il étoit permis de repousser la violence par la force; il tira de sa poche un Billet, par lequel un grand Serviteur de Dieu, disoit-il, l'avertissoit que le Gouverneur vouloit se saisir de sa personne, qu'il avoit violé les droits de l'Eglise; que c'étoit un Excommunié, sur lequel il étoit autorisé de mettre la main: mais qu'enfin il ne pouvoit pas refuser à tant de Personnes, qu'il estimoit, la grace qu'elles lui demandoient, & il se laissa reconduire à son Palais. L'Evêque du Tucuman lui écrivit encore à cette occasion, qu'il avoit fort mal reçu celui qui étoit venu lui raconter ce fait, ne pouvant pas imaginer qu'il eût été capable de former une telle entreprise.

Il s'aigrit contre les Jésuites

Elle lui fit en effet un très grand tort dans toute la Province, & le Pere Sobrino fut extrêmement mortifié de ce qu'il s'étoit servi de lui pour tromper le Gouverneur; mais comme il avoit déja pris la liberté de lui représenter qu'il donnoit trop d'étendue à ses droits, en disant à tout propos qu'il avoit dans son Diocèse les mêmes pouvoirs que le Pape dans Rome, il crut qu'il devoit encore l'avertir que le Roi trouveroit assurément mauvais qu'il eût ameuté le Peuple, pour se rendre maître de la personne du Gouverneur. Cette remontrance, quoique faite de la maniere la plus respectueuse, lui déplût beaucoup; il auroit souhaité que les Jésuites eussent été ses Panégyristes, pour reconnoître les éloges qu'il leur prodiguoit malgré eux, & l'on s'apperçut bientôt, à l'occasion que je vais dire, de ses véritables sentimens au sujet de ces Religieux.

Le Gouverneur est absous par des Arbitres.

Le mauvais succès de sa tentative contre le Gouverneur lui avoit fait connoître que son autorité n'étoit pas aussi absolue qu'il l'avoit pensé. Dom Grégorio avoit aussi plus d'une raison de souhaiter de sortir d'affaire avec lui: ainsi l'intérêt étant

1643.

à-peu-près égal des deux côtés, la reconciliation ne tint bientôt plus qu'à un article qui étoit, que l'Evêque ne vouloit absoudre le Gouverneur, qu'à condition qu'il paieroit une amende de quatre mille arrobes de l'Herbe de Paraguay, ce qui montoit à la valeur de huit mille écus. Après bien des contestations, on convint de nommer des Arbitres de part & d'autre, & l'Evêque en exclut les Jésuites. Le Pere Thomas Pessoa, Prieur des Dominiquains, & le Pere Matthieu Rollon, Ministre de la Merci (1), furent choisis par les deux Partis, & l'Evêque leur donna pouvoir d'absoudre le Gouverneur, sous les conditions dont ils seroient convenus.

L'Evêque les désavoue.

On n'a jamais bien su quelles furent ces conditions; ce qui est certain, c'est que Dom Grégorio fut absous par les Arbitres; que l'Evêque les désavoua, & que le nom du Gouverneur fut remis sur le Tableau des Excommuniés. Le Prélat recommença ensuite à invectiver contre lui, non-seulement en Chaire, mais encore à l'Autel, se tournant pour cela vers le Peuple avant & après la Consécration, & attestant sur le Corps de Jesus-Christ tout ce qu'il disoit. Il se mit ensuite dans la tête que le Pere de Hinostrosa étoit le seul, ou du moins le principal Conseiller de son Frere, & la cause de tout le mal; il publia aussi-tôt contre lui un Décret du Saint-Office par lequel il l'exiloit de toute l'étendue de son Diocèse. Ce Religieux ne repliqua rien, & se retira.

Le Gouverneur est absous de nouveau.

Dès qu'il fut parti, Dom Bernardin fit entendre à tout le monde que le plus grand obstacle à sa reconciliation avec le Gouverneur étant levé, il ne se refuseroit à aucun accommodement, & qu'il se contenteroit de l'amende qu'il avoit exigée de lui. Dom Grégorio répondit qu'il ne vouloit pas acheter si cher une Absolution, dont il ne croïoit pas avoir besoin. On s'ajusta néanmoins, mais sans trop s'expliquer. L'Evêque choisit un jour de Fête, afin que tout le monde fût témoin de son triomphe: Dom Grégorio prosterné à la porte de l'Eglise demanda miséricorde; Dom Bernardin en habits pontificaux commença par lui faire une longue & sévere réprimande, lui donna ensuite l'Absolution, puis le releva, l'embrassa, entra avec lui dans l'Eglise, tandis qu'on chantoit le *Te Deum*, après lequel il monta en Chaire, fit un magnifique éloge du Pénitent reconcilié, le compara au grand Théodo-

(1) *Comendador.*

1643. ſe, & lui attribua autant de vertus qu'il lui avoit reproché de crimes.

Les Jéſuites refuſent d'approuver les Ordinands.

Il fit peu de jours après une Ordination qui fut pour lui une nouvelle occaſion de faire connoître ſes véritables ſentimens à l'égard des Jéſuites. Il les avoit chargés d'examiner tous ceux qui ſe préſentoient pour recevoir les Ordres, & ils ne crurent pas devoir en approuver un ſeul. Il ne laiſſa pas de les ordonner tous, diſant qu'il avoit beſoin de Prêtres; que ſi les Jéſuites avoient leur conſcience, il avoit auſſi la ſienne, & que d'ailleurs il étoit en droit de donner les diſpenſes néceſſaires. Il y avoit déja quelque tems qu'il ſe plaignoit de trouver les Jéſuites trop ſcrupuleux: ils euſſent aſſurément ſouhaité qu'il leur eût toujours fait le même reproche; mais ils le connoiſſoient aſſez pour ne pas s'attendre qu'il parlât & qu'il agît toujours conſéquemment.

Nouvelles brouilleries entre l'Evêque & le Gouverneur.

Cependant le Gouverneur avoit proteſté en ſecret contre la promeſſe qu'il avoit faite de païer l'amende de quatre mille arrobes d'herbe de Paraguay: l'Evêque, ſoit qu'il eût le vent de cette proteſtation, ou qu'il trouvât que Dom Grégorio tardoit trop à remplir cette condition, le fit ſommer d'y ſatisfaire, & lui envoïa dire que ſon Abſolution ſeroit nulle, s'il n'y ſatisfaiſoit pas. Le Gouverneur craignant de retomber dans l'embarras, dont il avoit eu tant de peine à ſortir, pria le Pere Sobrino de repréſenter au Prélat qu'il exigeoit de lui plus qu'il ne pouvoit donner. Le Recteur ſe rendit auſſi-tôt chez l'Evêque, & propoſa un projet d'accommodement, que Dom Bernardin, touché de ſes raiſons, paroiſſoit goûter, lorſqu'un Religieux, nommé le Pere Jean Loçano, prenant la parole, dit que ſon ſentiment étoit que ſans perdre de tems à ces négociations, on déclarât le Gouverneur excommunié, juſqu'à ce qu'il eût païé, & qu'il ne convenoit pas aux Jéſuites de ſe mêler de cette affaire.

Le Recteur ne répliqua rien, & prit congé de l'Evêque; mais le Pere Loçano retrouſſant ſa robbe le pourſuivit juſqu'à la Place, en criant à pleine tête, & s'exprimant en des termes peu ſéans à ſa profeſſion. Ce Religieux avoit été mis en pénitence par ſes Supérieurs pour ſa vie ſcandaleuſe, & s'étoit réfugié auprès de Dom Bernardin, qui l'avoit reçu à bras ouverts comme une Brebis égarée. Sa principale occupation dans cet aſyle étoit de compoſer des Libelles diffamatoires ſous des noms empruntés, & il ne s'avouoit l'Auteur

que

que de ceux qui avoient quelque ſuccès dans le Public. Tel étoit le perſonnage par le conſeil duquel l'Evêque ſe réſolut à un éclat qui acheva de remplir ſon Diocèſe de trouble & de confuſion. 1643.

L'Evêque ſort de la Ville, & y laiſſe un ordre d'y publier un Interdit.

La veille de la Pentecôte il s'embarqua ſur le Paraguay, laiſſa à ſon grand Vicaire un ordre par écrit d'y publier le lendemain un Interdit général, local & perſonnel, c'eſt-à-dire, pour tous les lieux, où le Gouverneur ſe trouveroit; mais le Chapitre s'oppoſa à cette publication dans un jour ſi ſolemnel, & elle ne fut faite que le Lundi. On trouva en même tems un grand Ecriteau attaché derriere le Crucifix du chœur de la Cathédrale, où le Gouverneur étoit déclaré avoir encouru pluſieurs excommunications, dont il ne pouvoit être relevé que par l'Evêque. Pluſieurs Perſonnes y étoient auſſi dénoncées, & leur Abſolution taxée à une ſomme conſidérable; cependant aucun n'avoit été cité, & il n'étoit point marqué pour quel ſujet ils étoient excommuniés. On y permettoit aux Femmes, aux Negres, & à quelques Eſpagnols, d'entendre la Meſſe, & on ne marquoit point dans quelle Egliſe, quoique l'Interdit fût général & ſans exception.

Un Acte ſi informe parut nul à bien des Gens, & chacun prit ſon parti ſelon ſa conſcience, de ſorte qu'il y eut des Egliſes toujours ouvertes, & d'autres toujours fermées. Le Gouverneur de ſon côté prétendoit qu'en vertu de ſa Charge, on ne devoit pas le tenir pour excommunié extérieurement, ou qu'on devoit l'abſoudre. Les Jéſuites forcés de dire leur ſentiment, après s'en être long-tems défendus, dirent que le Gouverneur n'aïant point de guerre ſur les bras, ils croïoient que pour éviter le ſcandale il devoit ſe tenir pour excommunié, juſqu'à ce qu'il eût été abſous par l'Evêque même : les Peres de Saint Dominique & de la Merci déciderent que le grand Vicaire pouvoit le relever des Cenſures, & Dom Grégorio s'en tenant là, requit le grand Vicaire de l'abſoudre. Celui-ci le renvoïa à ceux qui avoient décidé en ſa faveur, & ſur ſon refus Dom Grégorio fit battre la générale & marcha à la tête des Troupes à ſon Logis, en fit clouer la porte & les fenêtres, & lui envoïa dire que perſonne n'y entreroit, ni n'en ſortiroit, qu'il ne lui eût donné l'Abſolution. Le grand Vicaire tint bon; le Gouverneur ſe laſſa d'attendre & ſe retira.

Dès qu'il fut rentré chez lui, il fit dreſſer des Procès-verbaux

1643.

L'Evêque & le Gouverneur portent leurs plaintes à l'Audience roïale.

de tout ce qui s'étoit passé dans la Province depuis que Dom Bernardin de Cardenas y étoit entré, & les envoïa à l'Audience Roïale des Charcas. L'Evêque en aïant été informé à Corrientès, où il s'étoit arrêté, fit aussi ses Mémoires, où il chargea le Gouverneur des crimes les plus odieux, & les attesta avec serment. Il reçut peu de tems après une députation de son Chapitre, qui le supplioit de lever l'Interdit, d'absoudre les Excommuniés, & de leur faire grace de la taxe, pour laquelle il n'étoit pas possible de trouver assez d'argent dans la Ville : mais il refusa tout, & quatre mois entiers se passerent dans un état si violent.

L'Evêque nomme un Vice gérent qui leve toutes les Censures & l'Interdit.

Au bout de ce tems là, le Pere Truxillo, de l'Ordre de Saint François, qui venoit du Tucuman avec la qualité de Vice-provincial, débarqua à Corrientès, & Dom Bernardin le nomma son Vice-gérent & son Vicaire général, avec un plein pouvoir de lever l'Interdit, & d'absoudre de toutes les Censures. Ce Religieux n'eut rien de plus pressé en arrivant à l'Assomption, que d'informer sur tout ce qui avoit donné lieu au désordre qui régnoit dans cette Ville, & il comprit bientôt que l'Evêque l'avoit fort mal instruit ; que le Gouverneur pouvoit bien, après son absolution, avoir fait quelques fausses démarches ; mais que la conduite de l'Evêque à son égard étoit insoutenable, & que de la part des autres Excommuniés, à peine il y avoit quelque léger délit. Il déclara ensuite que la cause civile & criminelle aïant été portée au Tribunal de l'Audience Roïale, ceux qui étoient lésés par les Censures, devoient s'obliger en leurs personnes & dans leurs biens, à se soumetttre à la Sentence qui émaneroit de cette Cour supérieure, & tous aïant protesté qu'ils s'y soumettroient, il leva par provision l'Interdit, & donna l'Asolution de toutes les Censures.

Il part pour l'Assomption, & s'arrête à Yaguaron.

D. Bernardin en apprit la nouvelle à Itati, Bourgade Indienne, qui avoit pour Curé un Religieux de son Ordre, & lorsqu'il étoit sur le point d'en partir pour visiter quelques-unes des Réductions de son Diocèse, ainsi qu'il en étoit convenu avec le P. Sobrino. Déja même le P. André Gallego étoit arrivé avec des Barques bien pourvues de provisions & de rafraîchissemens pour l'accompagner dans cette visite ; mais la lecture des Lettres qu'il venoit de recevoir de l'Assomption, l'obligea de renoncer à cette visite. Il dit au P. Gallego que sa présence étoit nécessaire à l'Assomption,

& le congédia en le remerciant de son attention. Cependant comme la Réduction de S. Ignace n'étoit pas éloignée de la route qu'il devoit tenir, il s'y rendit; mais il ne s'y arrêta point. On l'y fournit de tout ce dont il pouvoit avoir besoin pendant le reste de son voïage, & de-là il passa à Yaguaron, grosse Bourgade Indienne, qui n'est qu'à huit lieues de l'Assomption. 1643.

Il y arriva au mois de Septembre, & oublia d'abord qu'il étoit pressé de se rendre à la Capitale. Cet endroit lui plut beaucoup, & en effet la situation en est assez agréable, l'air sain & les environs fertiles. Il résolut donc d'y faire quelque séjour; & comme il ne vouloit pas y être interrompu, il fit publier une défense, sous peine d'excommunication & de cinquante écus d'amende, d'y venir sans sa permission. La singularité de cette défense donna beaucoup à penser, & on s'épuisa en conjectures pour en pénétrer le motif; ce qui étoit assez inutile, car on devoit le connoître assez pour savoir qu'il auroit été lui-même fort embarrassé à rendre compte de bien des résolutions qu'il prenoit sur le champ. Cependant comme il avoit excepté les Réguliers de la défense qu'il avoit faite, tous les Supérieurs se rendirent à Yaguaron pour le saluer. Le seul Pere Truxillo ne jugea pas à propos d'y aller.

Il les reçut bien, & ils comprirent d'abord que le Vice-Provincial avoit fort bien fait de ne point se présenter devant lui, car il ne les entretint d'abord que de la démarche précipitée de ce Religieux, contre lequel il déclama beaucoup. Il entreprit surtout de prévenir contre lui le Recteur des Jésuites, en lui disant que ce Pere avoit répandu par-tout des Ecrits injurieux à la Compagnie, & qu'il en avoit même envoïé à Corrientès depuis son arrivée à l'Assomption. Le P. Sobrino ne répondit rien, & pour changer de discours il dit au Prélat que le Trésorier du Chapitre, D. Diegue Ponce de Leon, & le Chanoine D. Fernand Sanchez, souhaitoient fort de venir lui baiser la main, & l'avoient chargé de lui en demander pour eux la permission. Il répondit qu'il les verroit avec plaisir, il leur écrivit même pour les y inviter, & il remit sa Lettre au P. Sobrino en lui disant beaucoup de bien de l'un & de l'autre, & qu'il seroit bien aise de traiter avec eux des affaires de son Diocèse.

Ils partirent dès qu'ils eurent reçu sa Lettre; mais ils furent

1643. étrangement surpris, lorsque l'Evêque, prenant à leur vûe un air courroucé, les apostropha avec ces foudroïantes paroles : *Vous voilà donc, Traîtres à votre Evêque & à l'Eglise.* Puis, sans leur permettre de dire un mot, il les fit enfermer dans deux chambres séparées, où ils n'eurent aucune communication avec personne tant qu'ils y resterent, & furent traités avec beaucoup de rigueur. Le motif, dit-on, qui engageoit l'Evêque à en user ainsi, est qu'il s'étoit imaginé, apparemment sur quelques discours qu'on venoit de lui rapporter, qu'on songeoit sérieusement à se soustraire à son obéissance; que les Peres de Saint Dominique, le Gouverneur, & tous ceux qu'il avoit excommuniés, étoient les principaux Auteurs de ce projet; que le P. Truxillo, piqué de ce qu'il l'avoit désavoué, y entroit aussi, & que comme il ne doutoit point que le Chapitre de la Cathédrale ne fût toujours persuadé de la nullité de sa prise de possession, il étoit bien aise de s'assurer des deux Membres de ce Chapitre, qui s'étoient les premiers déclarés contre lui à ce sujet, sans faire réflexion que par-là il aigrissoit encore plus contre lui tout ce Corps, qui étoit déja assez mal disposé à son égard, & lui pouvoit faire naître la pensée de la soustraction.

Sa conduite violente envers deux Ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit, cette détention fit beaucoup de bruit dans la Capitale, & les Supérieurs de S. François & de la Merci partirent sur le champ avec le Recteur du Collége, pour l'engager par son propre intérêt à rendre la liberté aux deux Chanoines. Ils n'oublierent rien pour cela; mais ils le trouverent inflexible. Il tâcha même de leur prouver par un long discours qu'il n'avoit rien fait que par de bonnes vûes, & pour cela il entra dans un grand lieu commun sur les devoirs des Evêques, sur le zele qu'ils sont obligés d'avoir pour la liberté de l'Eglise en général, & chacun en particulier de celle dont il est chargé. Il parla avec sa vivacité ordinaire sur le peu de cas que l'on faisoit des censures, & des hérésies que ce désordre avoit enfantées. Il dit qu'il étoit bien résolu d'en purger son Diocèse, & qu'en usant des censures comme on fait des caustiques pour la guérison des plaies, c'étoit en Pere tendre & en Médecin charitable, qu'il châtioit les Enfans, & qu'il guérissoit les Malades.

Ceux à qui il parloit ainsi ne voïoient pas trop quel rapport avoit ce discours avec la détention des deux Ecclésiastiques; mais comme ils ne répliquerent point, il crut les avoir

persuadés qu'il n'avoit rien fait qui ne fût juste & nécessaire. 1643.

Ils jugerent même à propos de parler à leur retour dans la Ville, comme s'ils étoient convaincus de la pureté de ses intentions. Plusieurs Personnes obtinrent encore la permission de lui rendre visite, & bientôt on y alla en foule. Il parut charmé de ce concours, & il en conclut qu'il pouvoit entreprendre de poursuivre en Criminel le Chanoine Sanchez, dont la franchise, poussée peut-être un peu trop loin, lui avoit toujours fort déplu. Mais Sanchez se défendit en habile Homme; & comme il étoit Commissaire de la sainte Croisade, il prétendit qu'on ne pouvoit ni le mettre en prison, ni passer plus avant, sans l'avoir convaincu d'un délit.

Dom Bernardin comprit toute la force de cette défense; mais espéra qu'en intimidant l'Accusé, il en tireroit une satisfaction ou une amende. Il fut trompé : le Chanoine avoit un Neveu, nommé Ferdinand Corrilla del Valle, qui n'eut pas plutôt appris sa détention, qu'il entreprit de le délivrer; mais il n'y gagna que d'être excommunié, & taxé, pour être absous, à une amende de deux cents écus, qu'il lui fallut païer. Deux Franciscquains & deux Jésuites firent une nouvelle tentative pour désarmer la colere du Prélat, & elle n'eut pas plus de succès que les autres. Enfin, après quarante jours de détention, les deux Ecclésiastiques trouverent moïen de s'évader : le Trésorier passa à Corrientès, le Chanoine se rendit à l'Assomption, & se réfugia chez le Gouverneur qui le reçut très bien.

Là on commença à délibérer s'il n'étoit pas à propos de se soustraire à la Jurisdiction d'un Evêque, que bien des gens avoient toujours cru n'en avoir aucune, & qui troubloit toute la Province. Les Peres Truxillo, tous deux Vice-Provinciaux, l'un des Franciscquains & l'autre des Dominiquains, opinerent pour l'affirmative, & le Chanoine Sanchez l'appuïa avec tant de force, que cet avis prévalut. Il dépêcha aussitôt un Courrier au Trésorier, avec une Lettre pour l'informer de ce qui se passoit, & celui-ci partit aussi-tôt pour l'Assomption. En entrant dans la Ville il laissa tomber de sa poche la Lettre du Chanoine, & elle fut ramassée par un Ecclésiastique, lequel la porta sur le champ à l'Evêque, qu'elle mit en fureur. Cependant, revenu de ces premiers transports, il fit ses réflexions à loisir, & la crainte d'une révolution s'empara de son cœur.

On délibere sur la soustraction d'obéissance.

1643.

Nouvelles procédures de l'Evêque.

Pour parer ce coup qui le menaçoit, il commença par se faire jurer fidélité & obéissance par tous ceux qui se trouvoient auprès de lui : il envoïa ensuite une Personne sûre à l'Assomption, avec ordre de faire écrire les noms du Trésorier & du Chanoine sur le Tableau des Excommuniés. Il fit en même tems sommer le Gouverneur de lui livrer ce dernier, ce que D. Gregorio refusa de faire, mais il l'engagea à se retirer chez le Trésorier, & tous les deux jugerent que pour plus grande sûreté ils devoient s'éloigner de la Ville. Leur retraite fit reprendre cœur au Prélat, & il ne songea plus qu'à pousser vivement tous ceux dont il se défioit.

Il déclare nul tout ce qu'a fait le P. Truxillo.

Il fit d'abord publier une Ordonnance, dans laquelle, après avoir cité quantité d'axiomes de Droit & plusieurs passages de l'Ecriture, qu'il expliquoit à sa façon & souvent dans un sens allégorique, il déclaroit nulles toutes les absolutions que le P. Truxillo avoit données aux Excommuniés. Elle fut bientôt suivie d'un Ecrit fort long, qui n'étoit qu'un tissu d'invectives contre ce Religieux, contre le Gouverneur, & contre plusieurs Personnes des plus distinguées de la Ville ; quelques autres Peres de son Ordre n'y étoient point plus épargnés, & une Lettre de l'Evêque du Tucuman nous apprend que les Jésuites n'y étoient pas mieux traités ; mais que ces Peres, contens du témoignage de leur conscience, & de celui que leur rendoit le Public, ne crurent pas devoir y faire la moindre attention.

Il interdit de nouveau la Capitale.

Enfin il parut une nouvelle Sentence d'excommunication contre les deux Ecclésiastiques fugitifs : elle étoit accompagnée d'une défense, sous la même peine, & d'une amende pécuniaire, de traiter avec le Gouverneur, & même de lui parler, & d'une nouvelle Sentence d'interdit sur toute la Ville. Le seul jour de Noel étoit excepté, & celui de la Circoncision pour la seule Eglise du College. Il y a bien de l'apparence que le Pere de Cardenas n'étoit plus avec son Oncle ; mais ce Prélat avoit depuis peu auprès de lui un autre Religieux bien capable de remplacer son Neveu. Il se nommoit François Nieto, & depuis vingt-six ans il étoit Apostat de l'Ordre de S. Augustin. Après avoir long-tems erré dans les Habitations Indiennes du Paraguay, qu'il scandalisoit par son libertinage, il fut appellé à l'Assomption par l'Evêque, qui ne le connoissoit apparemment pas assez, ou qui vouloit le retirer du désordre où il vivoit.

1644.

Il prend pour son Confesseur un Religieux Apostat.

Ce qui est certain, c'est que la premiere chose à quoi il l'emploïa, fut à informer contre D. Pedre de Mendoze, Curé d'une Paroisse nommée la Chandeleur. On fut fort étonné de voir un Homme si justement décrié devenir en quelque façon l'Arbitre du sort de cet Ecclésiastique, & d'apprendre presqu'aussi-tôt que sur ses informations, Mendoze, qui auroit dû rougir de l'avoir pour son Avocat, venoit d'être privé de sa Cure & déclaré incapable de posséder jamais aucun Bénéfice, & cela sans avoir été ni oui ni confronté. Le Pere Nieto ne s'accommoda pourtant pas long-tems du genre de vie qu'il menoit, & vouloit reprendre celui qu'on lui avoit fait quitter; mais l'Evêque le retint, le prit pour son Confesseur, & lui promit la premiere Prébende dont il pourroit disposer. Le parti étoit trop bon pour n'être pas accepté: Nieto renvoïa l'Indienne qu'il entretenoit, avec les Enfants qu'il en avoit eus, & devint le principal Confident d'un Evêque toujours aveugle sur les défauts de quiconque se livroit à lui, tandis que tout lui paroissoit suspect dans ceux qui n'avoient pas la complaisance d'entrer dans toutes ses vûes.

Son ressentiment contre le Chanoine Sanchez étoit alors ce qui paroissoit l'occuper davantage. Il prononça contre lui une Sentence, qui le privoit de son Bénéfice, le déclaroit inhabile à en posséder aucun, privé de tout droit d'immunité, & le menaçoit, s'il ne revenoit à résipiscence, de le livrer au bras séculier, nonobstant toute appellation, ou récusation quelconque. Cette Sentence, qui fut lue & publiée dans toutes les Eglises, étoit remplie d'imputations atroces contre cet Ecclésiastique, dont les mœurs & la conduite avoient toujours paru irréprochables, & que son âge & ses services sembloient devoir mettre à l'abri d'un pareil traitement. D. Bernardin en avoit rendu une autre toute semblable contre le Trésorier; mais il n'osa la faire publier, de peur de s'attirer la famille de cet Ecclésiastique, laquelle étoit fort puissante. Il se contenta de l'envoïer avec la premiere à l'Evêque du Tucuman, en le requérant de faire arrêter les deux Coupables, s'ils passoient dans son Diocèse. » Deux » choses, lui répondit D. Melchior Maldonado, m'ont em» pêché d'exécuter ce que Votre Seigneurie illustrissime exi» geoit de moi; la premiere, que vous avez oublié de mar» quer la consignation; la seconde, que je n'ai trouvé dans » les Sentences ni faits justifiés, ni aucun ordre, ni style ju-

1644.

» diciaire ; mais comme vous me ſuggeriez de les envoïer au
» Métropolitain, que Dieu à reçu dans ſa gloire, je les ai
» adreſſées au Chapitre de la Métropole.

Maniere ſinguliere dont il célebre l'Office divin.

Toutes ces procédures n'occupoient point tellement l'Evêque de l'Aſſomption, que ſe voïant au milieu des Indiens, il ne crût devoir les attacher au Service divin par quelque choſe de ſingulier. Le P. Nieto avoit exercé des Hommes & des Femmes à chanter à deux chœurs des Pſeaumes, des Hymnes & des Cantiques en leur Langue, au ſon des inſtrumens dont les Infideles ſe ſervoient dans leurs Aſſemblées de plaiſir. Le Prélat célébroit tous les jours les ſaints Myſteres pendant cette Muſique, & à la fin de la Meſſe il faiſoit approcher les Muſiciens & les Muſiciennes, pour leur donner le baiſer de paix, en leur diſant, *recevez le Saint-Eſprit.* On le voïoit auſſi aſſez ſouvent dans les rues ſuivi d'une Troupe d'Indiennes qui chantoient, & il alloit avec le même cortége bénir les Ruiſſeaux & les Fontaines ; puis il leur ordonnoit d'y puiſer de l'eau & d'en aſperger leurs Habitations, avec une ferme confiance qu'elles y attireroient la bénédiction du Ciel.

Comment il ſoulage les Pauvres.

Ces bonnes Gens s'attendoient que leur Evêque, voïant de près leur miſere, y remédieroit par ſes libéralités ; mais ils furent trompés, ce qui joint aux amendes qu'il exigeoit de ceux qui vouloient être abſous de leurs excommunications, donna fort peu d'idée de ſa générosité & de ſon déſintéreſſement. Il voulut cependant ſoulager les Indiens, qui étoient tous en Commande ; mais il en chargea les Commandataires, & il ne manquoit jamais d'exempter du ſervice perſonnel tous ceux qui appartenoient à des Excommuniés. Le Gouverneur, touché de tant de maux, & ne pouvant y remédier, parceque la crainte qu'on avoit de l'Evêque, avoit preſqu'entierement anéanti ſon autorité, ſe détermina enfin à ſe reconcilier avec lui, & il partit pour Yaguaron, accompagné ſeulement de quelques Officiers & de ſon Sécretaire.

Le Gouverneur va à Yaguaron, & comment il y eſt reçu.

Arrivé dans cette Bourgade, il n'y trouva pas une ſeule maiſon où on voulut le loger, & perſonne ne ſe préſenta pour lui rendre le moindre ſervice, chacun l'évitant comme un Excommunié. Cependant, comme il vouloit abſolument être abſous, il ſe réſolut de boire le calice juſqu'à la lie. D. Bernardin de ſon côté ne chercha point à lui en adoucir l'amertume : non content de le voir à ſes pieds, il ne lui donna

donna qu'une absolution conditionnelle, & qu'après lui avoir fait jurer & signer qu'il paieroit l'amende de quatre mille arrobes de l'herbe de Paraguay. Il voulut même que toute la Bourgade fût témoin de son humiliation; & avant que de l'absoudre, il lui fit une réprimande telle qu'il l'auroit faite à un Homme du commun, & convaincu des plus grands crimes. 1644.

Sévérité de l'Evêque envers les Excommuniés.

Ceux qui le connoissoient le mieux, n'attribuoient cette conduite qu'à la passion qu'il avoit de dominer, & rejettoient ses exactions sur l'avidité de ceux qui le gouvernoient sans qu'il s'en apperçût : car il en est de cette passion comme de toutes les autres; en flattant ceux qui en sont possedés, on en fait ses Esclaves. On auroit pu dire qu'il ne vouloit qu'enrichir son Eglise; mais il la laissa aussi pauvre qu'il l'avoit trouvée, n'aïant pas même de quoi faire décemment le Service divin. D'ailleurs son aveuglement sur ceux à qui il donnoit toute sa confiance, l'empêchoit de voir que les excommunications étoient pour eux un fond inépuisable, qu'ils augmentoient tous les jours, en lui répétant sans cesse que c'étoit fait de son autorité, s'il se relâchoit sur cet article, & de faire attention que les biens de l'Eglise sont le Patrimoine des Pauvres. Ainsi la seule jalousie de son autorité, à laquelle il ne donnoit point de bornes, le rendoit le Ministre de l'avidité de quelques Particuliers, qui connoissoient son foible, & qui le jetterent dans des écarts qu'on n'imagineroit point.

Un grand nombre d'Excommuniés s'étoient joints ensemble pour aller à Yaguaron, dans l'espérance de le fléchir. Quand ils furent en sa présence, il commença par leur reprocher la dureté de leur cœur; puis il leur dit qu'il avoit eu deux visions, qui ne lui permettoient pas de se relâcher sur rien de ce qu'il avoit exigé d'eux avant que de les absoudre. » Un jour, dit-il, que priant devant l'Image de S. Pierre, » je conjurois ce Prince des Apôtres de me faire connoître » la maniere dont je devois me conduire dans le gouvernement de mon Eglise, il me répondit intérieurement qu'étant un de ses Successeurs & revêtu de tout son pouvoir, » je devois user de sévérité envers les Coupables, qui se révoltoient contre l'Eglise. Une autre fois étant en oraison » pendant la nuit, je vis venir une Légion de Démons furieux, qui vouloient détruire la Ville de l'Assomption,

1644. » ſans épargner même les Temples du Seigneur, & qui
» crioient de toutes leurs forces, *eximanite*, *exinanite uſque*
Pſ. 138. 7. » *ad fundamentum in eâ :* je me levai, & prenant en main
» une Croix, je leur dis d'un ton d'autorité que cela n'ar-
» riveroit point tandis que je vivrois, & ils diſparurent dans
» le moment «. Il ajoûta que s'il avoit voulu ſe venger du Gouverneur & de ſes autres Ennemis, ils ſeroient déja réduits en poudre; que Dieu à ſa priere rendoit la Terre ſtérile ou fertile, faiſoit luire le Soleil ou tomber la pluie, ſuivant qu'il étoit néceſſaire pour châtier les Rebelles ou récompenſer ceux qui rendoient à l'Egliſe l'obéiſſance qu'ils lui devoient.

Après avoir par ce diſcours rempli les Supplians de terreur, il les abſout aux mêmes conditions qu'il avoit impoſées au Gouverneur, ce qui ne les raſſura nullement, aucun d'eux n'étant en état de païer l'amende. Il y eut cependant un de ceux qui avoient eu part à l'enlevement du P. de Cardenas, lequel trouva le ſecret d'être abſous ſans qu'il lui en coûtât rien. Il s'aviſa d'aller à Yaguaron, revêtu d'un habit de Pénitent, & un fouet à la main. Aïant ſu que l'Evêque étoit à l'Egliſe, il y entra dans cet équipage, ſe jetta aux pieds du Prélat, & commença à ſe frapper de toute ſa force, en criant *miſéricorde*. D. Bernardin le releva auſſi-tôt, l'embraſſa, le combla d'éloges & d'amitiés, & l'abſout ſans aucune condition.

Le Meſtre de Camp général, D. Sébaſtien de Leon, & le Capitaine François de Vega, ne trouverent point le Prélat auſſi facile; le premier aïant paſſé une année entiere, depuis qu'il étoit excommunié, ſans païer l'amende de mille écus, à quoi ſon abſolution étoit taxée, elle fut augmentée de cinq cents livres, & il lui fut déclaré qu'il ne ſeroit abſous qu'il n'eût promis de faire contre le Gouverneur tout ce que l'Evêque lui preſcriroit. Le ſecond avoit été condamné à cinq cents écus; & après avoir attendu ſix mois, craignant apparemment que ſa taxe ne fût miſe plus haut, il prit le parti de païer. En un mot les excommunications étoient une ſorte de contribution, qui, pour le moindre ſujet, ruinoit ſans reſſource quiconque avoit le malheur d'encourir la diſgrace du Prélat; mais on voulut encore pouſſer la choſe plus loin, on ne garda plus de meſures, & on perdit tout.

Le Jeudi-ſaint de cette année, les deux Juges Eccléſiaſti-

ques s'aviserent de placer dans le Chœur de la Cathédrale deux Bureaux pour y recevoir je ne sais quel droit de redevances dues à l'Eglise : à mesure que quelqu'un se présentoit pour païer, on l'avertissoit que s'il avoit communiqué avec des Excommuniés, il étoit lui-même tombé dans l'excommunication, dont il ne pouvoit être relevé, qu'il ne promît par écrit & avec serment de se soumettre aux conditions qu'on lui imposeroit. Presque tous signerent tout ce qu'on voulut, pour n'être point privés de la Communion Paschale, excepté deux qui s'échapperent dans la foule. On ne s'en apperçut que lorsqu'ils étoient, l'un au Confessionnal, & l'autre à la sainte Table, & on les en fit sortir par force. D. Sébastien de Leon, averti de ce qui se passoit, vint à l'Eglise, & dit aux Ecclésiastiques que Judas avoit vendu son Maître trente deniers; qu'ils le mettoient à la vérité à plus haut prix, mais qu'ils le donnoient encore à bon marché : que pour lui il n'avoit garde d'acheter une absolution, dont il ne croïoit pas avoir besoin; qu'ils étoient de vrais Simoniaques, & qu'il ne tenoit à rien qu'il ne se servît de son baudrier comme d'un fouet pour chasser du Temple ces sacrileges Vendeurs, non des Animaux destinés au Sacrifice, mais du Sacrifice même & du plus auguste de nos Mysteres, & que s'ils ne mettoient sur le champ fin à ce scandale, il y remédieroit d'une maniere qui ne leur feroit pas plaisir.

1644.

Désordre arrivé dans la Cathédrale.

Cette réprimande militaire eut une partie de son effet; on laissa faire tranquillement les Pâques à ceux qui n'avoient pas encore païé la redevance, ni donné leur soumission; & comme la plûpart n'étoient point en état de païer toute la taxe à laquelle ils étoient condamnés, le Licencié Dom François Chaparro crut pouvoir prendre sur lui de la réduire à un cinquieme, persuadé que sans cela on couroit risque de ne rien recevoir. Il se flattoit qu'on lui en sauroit bon gré; mais le Visiteur général, D. François Lopez de Monsalva, lui signifia un ordre de l'Evêque, qui l'exiloit, & le condamnoit à une amende de trente mille livres de l'herbe de Paraguay. Outré d'un traitement qu'il ne croïoit pas avoir mérité, il assembla tous ceux dont il avoit reçu les Obligations, les déchira, & leur déclara qu'ils ne devoient plus rien.

Monsalva fut plus heureux au sujet de la taxe du Gouverneur, qu'il avoit été chargé de recevoir. On lui en avoit remis une partie, & il l'avoit fait embarquer sur le Paraguay dans des

1644.

La taxe du Gouverneur eſt perdue par la faute des Officiers de l'Evêque qui l'exige de nouveau.

Canots qui faiſoient eau, de ſorte que tout fut perdu. L'autre périt je ne ſais par quel accident, & l'Evêque ne l'en rendit pas reſponſable : nous verrons bientôt qu'il en voulut faire retomber la perte ſur le Gouverneur même, quoiqu'il eût livré toute cette herbe à celui qui avoit été prépoſé pour la lui envoïer. Mais une nouvelle entrepriſe que fit alors D. Bernardin ne trouveroit pas croïance dans l'eſprit de ceux mêmes qui ne doivent plus rien trouver d'incroïable de ſa part, ſi les Actes n'en avoient pas été dépoſés au Greffe de l'Audience roïale des Charcas.

Violences exercées par ſes Officiers.

Le Prélat, qui après l'excommunication & la fuite du Chanoine Sanchez avoit réuni à ſa Perſonne la Charge de Commiſſaire du ſaint Office, que poſſédoit cet Eccléſiaſtique, ne donnoit pas moins d'étendue aux pouvoirs qui y étoient attachés, qu'à la Juriſdiction Epiſcopale & à tous les autres titres dont il ſe prétendoit revêtu : il envoïoit par-tout ſes ordres, dont les Exécuteurs, ſous prétexte de punir des crimes, exerçoient des violences & faiſoient des concuſſions, qui rempliſſoient la Province de terreur, & ruinoient un grand nombre de Particuliers. Les excommunications étoient journalieres; les contributions, ſous le nom d'amendes, ſe levoient comme dans un Païs ennemi ; les Indiens étoient enlevés à leurs Commandataires, non pas pour être mis en liberté, mais pour paſſer au ſervice de l'Evêque, de ſes Officiers & de ſes Confidens. En un mot, D. Bernardin exerçoit la Juriſdiction roïale avec autant de hauteur que l'épiſcopale, qu'il regardoit comme ſupérieure à toutes les autres, ſans preſquefaire attention que le Roi avoit dans cette Province un Gouverneur.

Mauvaiſe conduite du Gouverneur qui ſe brouille de nouveau avec l'Evêque.

D. Gregorio de ſon côté prenoit preſque toujours mal ſon parti ; il commençoit par laiſſer avilir ſon autorité, & finiſſoit par en uſer d'une maniere, qui le mettoit dans ſon tort, & qui le jettoit dans de plus grands embarras que ceux dont il ne faiſoit que de ſortir, tandis que l'Evêque profitoit de ces fauſſes démarches pour aller à ſon but, & gagnoit preſque toujours du terrein, ſans être arrêté par aucune conſidération. Il y avoit des ordres précis du Roi, confirmés par pluſieurs Brefs des ſouverains Pontifes, & des Décrets du ſaint Office, de donner la liberté aux Indiens qui avoient été confiſqués ſur leurs Commandataires ; de faire inſtruire ceux qui n'étoient pas encore Chrétiens, & d'envoïer dans les Réduc-

tions gouvernées par les Jésuites ceux qui avoient reçu le Baptême : D. Bernardin, persuadé sans doute qu'il pouvoit dispenser de l'exécution de ces ordres, ou les interprêter comme il le jugeoit à propos, retenoit à son service, ou distribuoit à ses Créatures tous ceux qui avoient été confisqués sur des Excommuniés ; mais le Gouverneur lui en enlevoit tout ce qu'il pouvoit. Il découvrit aussi que l'Evêque s'étoit approprié quantité d'herbe de Paraguay, qu'il croïoit appartenir au Chanoine Sanchez ; il la fit saisir, & la rendit aux Propriétaires, qui la reclamoient. 1644.

Prétention de l'Evêque, & Ordonnance rendue en conséquence.

La guerre étant ainsi déclarée de nouveau, il se fit de part & d'autre plusieurs hostilités : on se racommoda quelquefois ; mais ce fut pour peu de tems. Le Prélat, qui sentoit sa supériorité sur le Gouverneur, le somma de lui païer les quatre mille arrobes de l'herbe de Paraguay, à quoi il l'avoit taxé en le relevant de son excommunication. D. Gregorio répondit que cette marchandise aïant été perdue par la faute de ceux à qui il lui avoit fait dire de la remettre, il se croïoit quitte envers lui, & que d'ailleurs il n'en avoit plus. Dom Bernardin prétendit que ne l'aïant pas reçue, elle lui étoit encore due, & lui fit dire qu'il se contenteroit de quatre mille écus. D. Gregorio se mocqua de sa prétention & refusa tout ; sur quoi l'Evêque, par une Ordonnance du 22 de Juin, le déclara retombé dans l'excommunication, tant pour n'avoir pas rempli l'obligation, sous laquelle il avoit été absous, que pour avoir commis de nouveaux excès contre l'Eglise. La même Ordonnance défendoit à quiconque, & sous la même peine, de lui rendre aucun service & de lui obéir, avec menace contre les Contrevenans d'être bannis de la Province, qu'il seroit procédé contr'eux, comme étant suspects dans la Foi, & qu'ils seroient obligés, aussi-bien que le Gouverneur, d'en aller répondre à la suprême Inquisition de Lima.

Il s'emporte contre les Jésuites, & le moment d'après il nie qu'il ait rien dit contr'eux.

Ce fut aussi alors que les Jésuites ne purent plus se cacher à eux-mêmes les vrais sentimens du Prélat à leur égard. Le Pere Christophe de Grijalva allant un jour de Fête dire la Messe dans une Chapelle de la Campagne, qui dépendoit du College de l'Assomption, apprit que D. Bernardin étoit à Ita, Paroisse Indienne, qui se trouvoit sur son chemin, & crut qu'il étoit de son devoir de lui aller rendre ses respects. Il le rencontra environné de beaucoup de monde, & il en

1644. fut reçu d'une maniere à laquelle il ne s'attendoit pas ; car le Prélat, après n'avoir répondu à ses civilités que par des reproches & des paroles fort dures, lui dit que la Société n'avoit que des Théologiens ignorans, que tous les Jésuites étoient des Hérétiques & des Schismatiques qu'il maudissoit, excommunioit & anathématisoit. Ce sont les propres termes que l'Evêque du Tucuman lui reprocha dans une Lettre qu'il lui écrivit quelque tems après, ajoûtant qu'il ne pouvoit pas s'inscrire en faux contre ce fait, puisqu'il s'étoit exprimé de la même maniere dans une Lettre qu'il lui avoit écrite à lui-même.

Il y a bien de l'apparence que ce qui avoit attiré au Pere de Grijalva une telle réception, c'est qu'aïant été consulté sur la conduite du P. Truxillo au sujet des excommunications que ce Pere avoit levées, avant que d'être désavoué par l'Evêque, il avoit approuvé sa conduite & appuïé son sentiment par de fort bonnes raisons, & l'Evêque ne l'ignoroit apparemment pas. Mais le Prélat ne put se tenir de laisser entrevoir que son mécontentement venoit encore de plus loin. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que l'Evêque, pour prouver que les Jésuites portoient par-tout les Peuples au schisme, cita ce qui leur étoit arrivé à Venise, où ces Peres avoient sacrifié tout ce qu'ils y possédoient, par la crainte de désobéir au Pape, & que dans la suite on l'entendit apporter encore en preuves de ce qu'il venoit d'avancer, l'exemple des Habitans de Saint-Paul de Piratiningue, qui avoient chassé les Jésuites de leur Ville.

Il se plaignit encore, en parlant au P. de Grijalva, que les Peres du College de l'Assomption n'avoient point gardé l'interdit qu'il avoit jetté sur toute la Capitale, & cela sous prétexte de leurs Privileges, ajoûtant que le Pape ne pouvoit pas en donner de pareils au préjudice des droits des Evêques. Il étoit cependant de notoriété publique que leur Eglise avoit toujours été fermée pendant tout le tems de l'interdit. La fin de cette conversation fut aussi imprévue, que l'avoit été le commencement ; car le P. de Grijalva aïant voulu répondre à tant d'accusations, le Prélat lui dit qu'il ne savoit de quoi il vouloit lui parler, & qu'il n'avoit rien dit qui pût donner lieu à cette apologie ; après quoi il lui demanda son amitié. Il sentit peut-être qu'il s'étoit déclaré plutôt qu'il ne vouloit, & il est certain d'ailleurs qu'on s'étoit déja apperçu plus

d'une fois que ces violens transports de colere où il entroit de tems en tems, étoient causés en partie par des vertiges auxquels il étoit sujet, & qui le mettoient hors de lui-même au point de ne savoir ce qu'il disoit. On pouvoit aussi attribuer à la même cause les visions & les révélations qu'il croïoit avoir eues. Le mal est que quand il s'étoit avancé à faire quelque démarche qu'on n'approuvoit pas, il croïoit avoir été inspiré, & ne reculoit point. 1644.

Ces vertiges le prenoient beaucoup plus souvent depuis qu'il étoit à Yaguaron : il suspendit un jour tous les Privileges des Réguliers & ceux de la Croisade, sous peine d'excommunication. Il interdit ensuite toutes les Eglises des mêmes Réguliers, & déclara excommuniés tous ceux que ses Espions avoient vûs y entrer. L'interdit devint bientôt général, de sorte que l'usage des Sacremens fut presqu'entierement aboli dans cette Ville ; qu'on n'osoit même porter publiquement le Viatique & les saintes Huiles aux Malades, & qu'il falloit prendre de grandes précautions pour donner aux Morts la sépulture en Terre sainte. Il y eut plus encore, l'Evêque ordonna, sous la même peine, de consumer toutes les Hosties consacrées, qui étoient dans les Eglises, & commanda que tous les Religieux sortissent de la Ville, excepté le P. Jean de Cordoue, de l'Ordre de S. François, qu'il nomma seul pour exercer les fonctions curiales : mais ce Religieux, que son éminente sainteté & ses Missions apostoliques rendoient infiniment cher & respectable à toute la Province, s'excusa sur son grand âge, qui ne lui permettoit pas de se charger seul d'un si pesant fardeau. Les Jésuites s'offrirent à le soulager : ils déclarerent en même tems à ceux qui avoient publié l'Ordonnance de l'Evêque, que la Ville étant affligée d'une maladie contagieuse, ils ne pouvoient se résoudre à laisser tout un Peuple privé des secours de l'Eglise ; & le P. Bernardin Tolo partit sur le champ pour aller faire sur cela des représentations au Prélat.

Il interdit de nouveau la Capitale.

Il fut assez bien reçu, & l'Evêque voulant justifier la sévérité dont il usoit, ce Religieux prit la liberté de lui dire qu'il n'étoit pas juste de punir toute une Ville pour la désobéissance de quelques Particuliers, & qu'il le prioit de considérer qu'il ne s'agissoit pas moins que de risquer le salut d'un grand nombre d'Ames rachetées par le sang de Jesus-Christ : *hé bien*, dit le Prélat, *je vous permets de rester à l'Assomption avec le*

Il suspend l'effet de son Ordonnance.

1644. *P. de Cordoue*. Le P. Tolo repliqua que deux Hommes ne suffisoient point pour un si grand travail, & se jettant à ses pieds, le conjura par tout ce qu'il y a de plus sacré d'avoir pitié de ses Ouailles. D. Bernardin se laissa enfin toucher, & suspendit l'effet de son Ordonnance.

La Capitale est menacée par les Guaycurus : conduite de l'Evêque en cette occasion.

Sur ces entrefaites trois cents Guaycurus parurent à la vûe de l'Assomption, & la Ville, que les maladies & les excommunications avoient plongée dans la plus profonde tristesse, se voïoit menacée d'une guerre dans le tems que le Gouverneur & les principaux Officiers étant liés par les censures, la crainte de les encourir en communiquant avec eux, pouvoit servir de prétexte pour ne leur pas obéir. On ne put pourtant pas croire que dans une telle conjonctute l'Evêque fît difficulté d'absoudre ceux qui avoient part au Commandement des Troupes, & plusieurs Religieux allerent lui demander cette grace, mais ils revinrent sans avoir rien obtenu. Le Gouverneur étoit disposé à y aller lui-même, persuadé que D. Bernardin ne vouloit que cette démarche de sa part; mais la Ville s'y opposa, parcequ'elle jugeoit sa présence nécessaire, & le Chapitre de la Cathédrale se chargea de faire un nouvel effort pour fléchir l'Evêque. Il fut mal reçu & traité même d'une maniere indécente. Enfin, ce qu'un Corps si respectable n'avoit pu obtenir, fut accordé aux prieres d'une Fille dévote. L'interdit fut levé, & l'excommunication du Gouverneur suspendue sous caution pour quinze jours. Cependant les Guaycurus disparurent; & la guerre recommença, & devint plus vive que jamais entre l'Evêque & le Gouverneur.

Lettre du Viceroi du Pérou au Gouverneur.

D. Gregorio venoit de recevoir une Lettre du Marquis de Mancera, Viceroi du Pérou, qui lui mandoit de ne pas souffrir plus long-tems l'oppression où il venoit d'apprendre qu'étoient les Habitans de sa Province, ni l'anéantissement de son autorité; de rétablir toutes choses suivant les Loix & les Ordonnances, & d'obliger l'Evêque du Paraguay à se renfermer dans les bornes de sa Jurisdiction purement spirituelle. Il ajoûtoit que les informations qu'on lui avoit envoïées contenoient des choses inouies & qu'on n'auroit jamais imaginées, mais que tout y paroissoit si bien prouvé, qu'il ne lui étoit pas possible d'en douter. Le Gouverneur, à la lecture de cette Lettre, sentit renaître tout son courage, & se promit bien de faire valoir ses droits à l'avenir; mais il ne se connoissoit pas assez, & il avoit à faire à un Homme à qui il ne s'étoit que trop fait connoître.

Il

1644.

Celui-ci est de nouveau excommunié & absous.

Il commença par faire une revûe générale des Troupes, puis il ordonna, comme il lui avoit été prescrit par le Viceroi, à tous les Portugais établis à l'Assomption de partir pour Santafé; ensuite il fit avertir tous les Indiens des environs de la Capitale, qu'il se disposoit à les visiter, & de se tenir prêts à exécuter ce qu'il avoit à leur prescrire de la part du Roi. D. Bernardin, informé de tous ces mouvemens, ne douta point qu'il n'en fût l'objet, & envoïa sur le champ à l'Assomption un ordre d'y déclarer que le Gouverneur devoit être regardé comme Excommunié, les quinze jours pendant lesquels l'effet de son excommunication avoit été suspendu étant expirés, & de défendre à tous les Habitans de la Campagne, tant Espagnols qu'Indiens, de se rendre auprès de lui, sous peine d'encourir une excommunication majeure.

Dom Grégorio de son côté publia qu'il devoit exécuter une Commission fort importante pour le service du Roi, & requit, au nom de Sa Majesté, qu'on le relevât de toute censure. On lui répondit que l'Evêque seul en avoit le pouvoir, & sur cette réponse il partit pour Yaguaron. Arrivé à Ita, il y rencontra le Licencié D. Pedre Navarro, qui lui signifia une défense par écrit de passer outre, sous peine d'une excommunication majeure & d'une grosse amende pour lui & pour tous ceux qui le suivroient. Il refusa d'entendre la lecture de cet Acte, disant qu'il devoit lui être signifié par un Notaire, sur quoi le Licencié jetta l'interdit sur la Bourgade. Dom Gregorio arrivant à Yaguaron, alla droit à l'Eglise avec toute sa suite. Dom Bernardin fut saisi de crainte en le voïant, & prit le parti de l'absoudre. Il l'embrassa ensuite, célébra pontificalement la Messe, prêcha selon sa coutume après l'Evangile, fit l'éloge de D. Gregorio, le pria à dîner avec lui, & pendant la table on ne parla de rien. Le repas fini, le Gouverneur pria l'Evêque de suspendre au moins l'interdit de la Capitale, jusqu'après la Fête de l'Assomption, qui en est le Titulaire, & cela fut accordé de bonne grace. La reconciliation parut parfaite & sincere, & on en fit sur-tout honneur à la médiation du Pere Barthélemi Lopez, Provincial des Dominiquains, lequel s'étoit trouvé pour lors à Yaguaron.

Ce qui se passe entre l'Evêque & le Provincial des Dominiquains.

Ce Religieux étoit un très habile Homme, & passoit pour avoir beaucoup de crédit en Cour. Dom Bernardin craignoit qu'il ne se ressentît de ce qu'il avoit fait abbattre le Couvent

1644. de son Ordre ; mais ses craintes s'évanouirent bientôt, car dès le premier entretien, qu'ils eurent en particulier, il crut s'appercevoir qu'il pouvoit se servir de lui contre les Jésuites, qu'il vouloit chasser de l'Assomption. Le Provincial de son côté commença par le prier de ne point s'opposer à ce qu'il fît rebâtir son Monastere ; ce qui donna lieu de croire que ces Religieux n'avoient point encore reçu leurs Lettres-Patentes, mais qu'ils ne doutoient point qu'elles n'arrivassent bientôt. Il le conjura ensuite de rendre ses bonnes graces au Pere Verdugo, & tout cela lui fut accordé. Il partit peu de tems après pour l'Assomption, où par ordre de l'Evêque on lui rendit de grands honneurs, & les Jésuites ne tarderent pas à s'appercevoir qu'il se machinoit entre l'Evêque & lui quelque chose contr'eux.

Commencement de la persécution contre les Jésuites.

Le Provincial ne différa point d'un moment à profiter de la permission qu'il venoit d'obtenir de rebâtir son Couvent ; & pendant qu'on amassoit les matériaux, son Sécrétaire alla par son ordre prier le Recteur du Collége, de lui permettre de lever le plan de sa Maison. Le Pere Sobrino y consentit sans peine, & comme les Jésuites avoient toujours vécu en bonne intelligence avec les Peres de S. Dominique, il ne lui vint point à l'esprit qu'il y avoit quelque dessein caché dans cette demande. Il étoit cependant bien informé que l'Evêque ne parloit plus des Peres de la Société, que comme de gens, dont il avoit résolu la perte ; qu'il se plaignoit souvent qu'ils le gênoient beaucoup dans le Gouvernement de son Diocèse, par leurs sollicitations en faveur des Excommuniés, & par leurs représentations importunes ; que leur orgueil étoit insupportable ; qu'ils se déclaroient en toute occasion contre les droits de l'Eglise, qu'ils les réduisoient même à rien par leurs Priviléges, & par les opinions dont ils infectoient les Peuples ; qu'il ne parloit plus d'autres choses dans ses conversations particulieres, sur-tout avec les Religieux des autres Ordres, qu'il paroissoit vouloir mettre dans ses intérêts ; & qu'il avoit même déja commencé à témoigner dans ses Sermons son mécontentement contr'eux.

L'Evêque fait fermer leurs Classes.

Ils se flattoient pourtant encore qu'en s'observant plus que jamais, ils le feroient revenir de ses préjugés, lorsqu'il leur fit signifier un ordre de fermer leurs Classes de grammaire & d'humanités, & ils apprirent en même tems qu'il avoit nommé un Maître pour instruire la Jeunesse. Il se mettoit fort peu en

peine qu'elle apprît beaucoup de Latin, & il n'y avoit que trop paru dans ses Ordinations ; mais il avoit fort à cœur de faire perdre aux Jésuites la confiance du Public, & il déclara qu'il n'avoit fait ce changement que par ordre du Roi, & par zele pour le plus grand service de Dieu ; ce qui donna beaucoup à penser à tout le Monde. On commença alors à faire plus d'attention à l'étroite liaison qui s'étoit formée entre lui & le Provincial des Dominiquains, & on se rappella qu'en faisant abbatre le Couvent de S. Dominique, il avoit fait entendre qu'il en avoit reçu un ordre du Roi par les mains du Pere Sobrino, ce qui avoit été reconnu faux. La demande que le Pere Lopez avoit faite au Recteur du Collége, de lui permettre d'en lever le plan, donna aussi lieu pour lors à bien des réflexions ; & plusieurs ne douterent point que Dom Bernardin n'eût dessein de charger ces Religieux du soin d'instruire la Jeunesse. 1644.

Peu de jours après il fit publier une Ordonnance, qui ôtoit les pouvoirs d'absoudre & de prêcher aux Religieux ; mais il ne tarda point de les rendre à tous, excepté aux Jésuites. Le Recteur alla sur le champ trouver le grand Vicaire, pour le prier de faire examiner tous les Prêtres de sa Maison, & s'il les jugeoit capables, de leur donner les mêmes pouvoirs qu'aux autres. Il lui répondit qu'il en écriroit au Prélat : il le fit en effet ; & la réponse de l'Evêque fut qu'il ne doutoit point de la capacité des Jésuites, mais qu'il étoit du service de Dieu de ne point leur permettre l'administration des Sacremens, ni l'exercice du Ministere de la parole. Il n'étoit pourtant pas sans inquiétude à ce sujet : il n'avoit gardé aucune formalité dans ce qu'il venoit de faire ; il ne pouvoit douter que les plaintes qu'on avoit portées contre lui à l'Audience roïale des Charcas n'y eussent fait beaucoup d'impression ; il étoit même averti qu'il devoit paroître un Arrêt de cette Cour souveraine, qui lui ordonneroit de lever toutes les excommunications, sans rien exiger, & de restituer tout ce qu'il avoit reçu des amendes. Mais ces avis ne transpiroient point encore dans le Public, & n'étoient venus jusqu'à lui que par des Lettres particulieres, que ses Amis lui écrivoient de la Plata : on le soupçonna même d'en avoir intercepté quelques-unes, où l'on mandoit la même chose à des Particuliers.

Il les interdit ; ses inquiétudes.

D'ailleurs, quoique le Gouverneur commençât à montrer un peu plus de fermeté depuis les dépêches qu'il avoit reçues

Ce qui le rassure.

1644. du Viceroi, il ne le craignoit point, & il savoit qu'il en étoit craint. Il comptoit même qu'il lui en coûteroit peu pour lui faire approuver tout ce qu'il venoit de faire, & il se tenoit encore plus assuré du Peuple. Il se flattoit que les Tribunaux supérieurs de l'Amérique n'oseroient rien entreprendre contre lui, & que les Cours de Rome & de Madrid approuveroient toutes ses démarches, qui n'avoient, disoit-il, d'autre motif que le rétablissement des droits & de la liberté des Eglises. Enfin il ne doutoit point du secours du Ciel, pour chasser les Jésuites de leur Collége & de leurs Missions, parceque la gloire de Dieu, disoit-il, y étoit intéressée.

Il travaille à gagner le Gouverneur.

Il n'en convenoit pas moins qu'il avoit bien des mesures à prendre, pour assurer le succès de son entreprise contre ces Religieux, & il crut devoir commencer par la faire agréer au Gouverneur, ou du moins par l'engager à ne s'y pas opposer. Il eut avec lui plusieurs entretiens, dans lesquels il s'efforça de lui persuader que la bonne intelligence qui avoit regné entr'eux dans les premiers jours depuis son arrivée dans son Diocèse, dureroit encore, si des Hommes, dont une dangereuse politique régloit toutes les actions, n'avoient troublé un concert si fatal à leurs pernicieux desseins; qu'ils avoient surtout saisi l'occasion de l'enlevement du Pere de Cardenas, pour l'aigrir contre lui; qu'il reconnoissoit qu'ils l'avoient engagé trop loin, & qu'il vouloit réparer ce qu'il y avoit eu d'excessif dans la sévérité, dont il avoit usé à son égard; qu'il y étoit encore porté par ce que le Provincial des Dominiquains lui avoit appris de sa Famille, qui entre autres choses lui avoit dit qu'il avoit au Chili une Fille, dont le bien ne répondoit, ni à sa naissance, ni à son mérite; qu'il vouloit contribuer à l'établir d'une maniere convenable, & que pour cela il lui remettoit les quatre mille écus qu'il devoit encore, pour avoir été absous de son excommunication; qu'il rendroit une Sentence favorable pour lui, au sujet de l'outrage qu'il avoit fait à son Neveu, en y relevant les excès où ce Religieux s'étoit porté contre sa personne. Il ajoûta à cela beaucoup d'autres promesses; il l'assura qu'il auroit toujours ses intérêts à cœur, sauf les droits de l'Eglise, pour lesquels il étoit résolu de sacrifier jusqu'à sa vie, comme tout Evêque est obligé de faire.

Peu de jours après, D. Grégorio reçut une visite du Provincial des Dominiquains, lequel commença à lui parler de ma-

1644.

Entretien du P. Lopez avec le Gouverneur

niere à lui faire entrevoir ce qui engageoit sur-tout Dom Bernardin à se reconcilier avec lui. Il ouvrit la conversation par un grand discours, sur l'intérêt qu'un Gouverneur avoit de demeurer inséparablement uni avec son Evêque : il lui dit qu'il étoit de sa prudence & que sa Religion demandoit qu'il oubliât tout le passé ; qu'il étoit toujours fâcheux & souvent dangereux de recourir aux Tribunaux supérieurs ; qu'il étoit rare qu'on n'y perdît pas beaucoup de son crédit & de sa réputation : qu'il y avoit bien des choses dans la vie, sur lesquelles un Homme sage devoit fermer les yeux ; que dans le cas même où un Evêque voudroit empiéter sur la Jurisdiction séculiere, il étoit plus convenable & plus sûr de prendre les voies de la conciliation, que celles de fait ; que par la Lettre qu'il avoit reçue du Viceroi, il paroissoit que c'étoit le sentiment de ce Seigneur ; en un mot, qu'il gagneroit à céder quelque chose pour bien vivre avec un Evêque, tel que Dom Bernardin de Cardenas.

Dom Grégorio a depuis assuré que ce Religieux, après lui avoir tenu ce discours, lui avoit dit confidemment que le Prélat étoit résolu de chasser les Jésuites de l'Assomption & de toutes les Missions du Parana, qui étoient de son Diocèse, & qu'il se faisoit fort d'en être avoué du Pape & du Roi Catholique ; qu'il lui conseilloit de ne point entrer dans cette affaire, parceque Dom Bernardin étoit le plus saint Evêque de l'Eglise, ou le plus méchant Homme du Monde, & que dans l'une ou l'autre supposition, il n'y avoit qu'à perdre pour lui à se commettre avec ce Prélat. Qu'il lui avoit répondu que son parti étoit pris de fermer les yeux, pour avoir la paix, sur tout ce qui n'intéresseroit point son honneur & sa conscience ; mais que dût-il perdre sa fortune, on ne devoit pas s'attendre qu'il souffrît qu'on chassât, ni les Jésuites, ni aucun autre Ordre Religieux de la Province dont le Roi son Maître lui avoit confié le gouvernement, sans un ordre exprès & par écrit de Sa Majesté.

Nouveaux efforts de l'Evêque pour s'attacher le Gouverneur.

Sur cette réponse le Pere Lopez, qui ne voïoit plus aucune apparence de reconcilier l'Evêque avec le Gouverneur, & qui comprenoit que la Province du Paraguay alloit tomber dans une horrible confusion, ne songea plus qu'à finir promptement les affaires qui l'y retenoient encore, & partit bientôt après. Cependant le Prélat ne perdoit point encore l'esperance de faire entrer le Gouverneur dans ses vûes, & il n'est rien

1644. qu'il ne mît en œuvre, pour lui persuader qu'il étoit le plus sincere de ses Amis. Dom Grégorio comprenoit bien que tout cela ne se faisoit point gratuitement, & il en fut encore plus assuré par ce qu'il apprit du Pere Lopé de Hinostrosa, son Fils, Religieux de S. Augustin, lequel revenoit de Yaguaron, où il étoit allé rendre une visite à l'Evêque aussi-tôt après son arrivée du Chili.

Il lui rapporta qu'il en avoit été reçu de la maniere la plus honorable & au son des hautbois; que le Prélat l'avoit comblé d'éloges & de témoignages de l'amitié la plus cordiale; qu'il l'avoit nommé Examinateur des Ordinands, avec promesse de recevoir quiconque lui apporteroit un Billet de sa main; qu'il l'avoit souvent & confidemment entretenu de ses griefs contre les Jésuites; qu'il lui avoir dit entr'autres choses, que ces Religieux abusoient le Pape & le Roi; qu'en qualité de Pasteur de ce Diocèse, & de Conseiller du Roi, il se croïoit obligé de les poursuivre à toute outrance, dût-il lui en coûter la vie; qu'il l'avoit prié de persuader à son Pere de s'absenter pour quelque tems, sous quelque prétexte, s'il ne jugeoit pas à propos d'agir de concert avec lui: enfin, qu'il lui avoit promis mille écus pour acheter des livres, s'il réussissoit dans cette négociation.

Conduite du Gouverneur en cette occasion.

A ce discours, & à tous ceux qui lui parlerent sur le même ton, le Gouverneur ne répondit que par des protestations vagues de son estime & de son dévouement pour la personne de Dom Bernardin; il fit ensuite donner avis aux Jésuites, mais sans leur faire connoître ce qu'ils avoient à esperer de lui, de tout ce qui se tramoit contr'eux, & il leur parut même attendre à se résoudre que les circonstances l'obligeassent à prendre son parti. Il joua en effet si bien son personnage, que l'Evêque y fut trompé, & crut pouvoir aller en avant, sans craindre de le trouver en son chemin; mais il résolut d'aller pié à pié, persuadé qu'en gagnant toujours un peu de terrein, il viendroit bientôt à bout de ce qu'il prétendoit, pourvû qu'il ne s'arrêtât point; & voici le premier pas qu'il fit.

L'Evêque veut s'emparer d'une Métairie des Jésuites.

Les Jésuites avoient acheté de Dom Gabriel de Vera, une Métairie qui portoit le nom de Saint-Isidore; il leur fit proposer de la lui céder, pour le prix qu'elle leur avoit coûté; puis sans attendre leur réponse, il leur envoïa dire qu'ils étoient assez riches pour lui en faire un présent; mais comme il ne crut pas devoir compter sur leur générosité, il leur manda que

ce bien appartenoit aux Indiens d'Yaguaron, & qu'il leur ordonnoit de le vuider dans huit jours, sinon, qu'il le feroit saisir, & qu'il abandonneroit à ceux qu'il chargeroit de l'exécution de ses ordres, pour prix de leurs peines, tous les meubles qu'ils y trouveroient. Cette Lettre fut présentée au Recteur du Collége par un Huissier, qui sans lui donner le tems de la lire, lui dit qu'elle contenoit une Sentence définitive, que l'Appel n'en pouvant être interjetté qu'au Saint Siége, dont l'Evêque étoit délégué, il seroit inutile d'y avoir recours, & que le Prélat ne lui en donneroit pas le loisir. 1644.

L'Evêque fit dire en même tems à ceux qui se disposoient à recevoir les Ordres sacrés, qu'ils eussent à se rendre à Yaguaron, & à mesure qu'ils se présenterent devant lui, il leur fit jurer de lui être fideles, même jusqu'à l'effusion de leur sang, s'il étoit nécessaire. Quantité de personnes furent invitées à cette Ordination, qui se fit avec beaucoup d'appareil. D'ailleurs le Prélat avoit intéressé à cette cérémonie, par le choix des Ordinands, les premieres Familles de la Capitale, qu'il comptoit bien de s'attacher par-là, de maniere qu'il n'auroit pas à craindre qu'elles prissent le parti des Jésuites contre lui; d'autant plus qu'aïant déja ôté les Classes à ces Religieux, & leur aïant interdit tout exercice de leurs fonctions ordinaires, il se persuadoit que personne dans la Ville n'avoit plus aucune raison de s'intéresser pour eux.

Il se fait prêter un serment de fidélité par les Aspirans aux Ordres.

Il comptoit aussi beaucoup sur le ton & l'air d'Homme inspiré, qui lui avoit si fort réussi dans les commencemens, & qui faisoit encore impression sur le Peuple. Un jour qu'il prêchoit à Yaguaron, & qu'il invectivoit contre les Jésuites, avec toute la véhémence dont il étoit capable, il apperçut dans l'Auditoire le P. Pierre Romero, dont nous aurons encore plus d'une occasion de parler. Alors, se tournant vers le Tabernacle, il dit à ce Missionnaire, qui étoit du même côté. » Pardonnez-moi, » mon Pere, ce que vous venez d'entendre, c'est le Seigneur qui » réside ici, & que je vais tout-à-l'heure consacrer & recevoir, » qui me l'a mis dans la bouche; je n'y avois pas même pensé » en montant en Chaire, & je n'ai pas été le maître de l'Esprit saint qui m'a saisi. « Il tint à-peu-près le même langage le jour de l'Ordination à deux autres Jésuites envoïés par le Pere Sobrino, pour lui représenter que ni lui, ni aucun de ses Religieux, ne pouvoient se reprocher d'avoir jamais rien fait qui pût mériter son indignation. Car après leur avoir

Il se croit inspiré de persécuter les Jésuites.

1644. répondu de la maniere la plus dure, mettant la main sur sa poitrine, & levant les yeux vers le Ciel, il ajoûta que des motifs supérieurs à toute considération humaine étoient l'unique régle de sa conduite à leur égard. Il les congédia avec ces paroles, & reprit tranquillement la conversation, que leur visite avoit interrompue.

De quoi il accuse ces Religieux.

Quelques momens après il changea tout-à-coup de discours, & paroissant plongé dans la plus profonde tristesse, il dit en soupirant, qu'en qualité d'Evêque il devoit défendre les droits de l'Eglise, & poursuivre avec toute la vigueur épiscopale quiconque osoit y donner la moindre atteinte, violer les sacrés Canons, & sous de spécieux prétextes usurper son patrimoine; qu'aïant l'honneur d'être Conseiller du Roi, il étoit obligé de purger la Province de ceux qui s'emparoient du Domaine de Sa Majesté pour en faire passer les richesses dans les Païs étrangers & jusques dans les Etats des Puissances ennemies de la Couronne; qu'étant le Pasteur de ce Diocèse, c'étoit pour lui une obligation étroite de garantir ses Ouailles des embuches que leur dressoit l'Esprit infernal par le moïen des Ministres intéressés, qui sous le voile de la piété & du zele du salut des Ames les dépouilloient de leurs biens, & de défendre contre ces Loups ravisseurs le Troupeau qui lui étoit confié.

Après ce préambule, qui tint tout le monde en suspens, il dit qu'étant Homme, sujet comme tous les autres à être trompé, il avoit été long-tems dans l'erreur au sujet des Jésuites, séduit par de fausses relations qu'ils répandoient dans le Public; mais que mieux instruit & éclairé d'en-haut, il se rendroit inexcusable devant Dieu & devant les Hommes, s'il ne découvroit de quelle maniere ceux du Paraguay s'étoient rendus Maîtres d'un si grand nombre d'Indiens, au préjudice du patrimoine Roïal, & du patronage de l'Eglise; que ces faux Apôtres enseignoient à leurs Néophytes une Doctrine abominable; que les en aïant avertis charitablement, ils n'avoient tenu aucun compte de ses remontrances; qu'ils semoient parmi le Peuple des opinions pernicieuses; qu'ils décréditoient les Censures de l'Eglise, & réduisoient à rien l'autorité du Saint Siége; qu'ils rendoient méprisables & persécutoient les Evêques; qu'il avoit informé Sa Majesté, qu'ils introduisoient tous les jours de nouveaux Pasteurs dans leurs Réductions, sans l'aveu des Supérieurs Ecclésiastiques, & sans demander

demander le *Visa* des Evêques (1); qu'ils détournoient les Indiens de païer au Roi le Tribut annuel (2) & les Décimes aux Evêques (3); qu'ils avoient des Mines d'or très abondantes, dont ils faisoient passer le produit où ils vouloient; qu'ils ne prétendoient rien moins que d'usurper toute la puissance spirituelle & temporelle; qu'il leur avoit ôté leurs Classes, parcequ'ils n'apprenoient rien à leurs Ecoliers, dans la vûe de s'emparer de toutes les Cures, quand il n'y auroit plus de Prêtres capables d'en remplir les devoirs, & que par la même raison ils refusoient d'approuver ceux qui se présentoient pour recevoir les Ordres, quand on les chargeoit de les examiner; que lui-même leur avoit confié quelques Paroisses pour un tems, & qu'il ne l'avoit fait que sur leurs instances réitérées (4), & ne les connoissant pas encore assez; qu'il leur avoit interdit l'administration des Sacremens, parcequ'il lui étoit revenu qu'ils n'étoient point scrupuleux sur le secret de la Confession, & qu'ils s'informoient au Confessionnal de ce qui se passoit dans l'intérieur des Familles, pour en faire leur profit; que le Pere de Montoya avoit obtenu par surprise une Cédule roïale, en vertu de laquelle ces Religieux avoient enlevé aux Espagnols des Nations entieres, qui leur appartenoient par droit de conquête (5); qu'ils étoient entrés dans le Paraguay avec le seul habit, dont ils étoient couverts, & qu'ils y étoient parvenus à la Souveraineté d'un grand Païs; qu'il étoit bien résolu de les chasser de son Diocèse, comme avoient fait les Vénitiens (6) & les Portugais de Saint-Paul de Piratiningue (7); que l'Evêque du Tucuman & plusieurs autres avoient reçu pour cela les mêmes pouvoirs que lui, mais que la crainte les retenoit, & que pour lui il se sentoit assez de force & de courage pour leur donner l'exemple; » & je » compte bien, dit-il en finissant, que vous m'aurez bien» tôt l'obligation d'être servis par des Indiens, de voir vos En» fans pourvûs de bonnes Cures, Sa Majesté rentrée dans ses 1644.

(1) Les Réductions n'étoient point encore érigées en Cures.

(2) Ce Tribut n'a été réglé qu'en 1649.

(3) L'usage de les païer n'étoit encore établi nulle part.

(4) Il étoit de notoriété publique qu'ils s'en étoient défendus autant qu'ils avoient pu.

(5) Ce Privilége n'avoit point été obtenu par surprise, & a été souvent confirmé depuis. Ce n'étoit point le Pere de Montoya qui l'avoit sollicité.

(6) Les Vénitiens n'avoient point chassé les Jésuites, qui s'étoient retirés d'eux-mêmes.

(7) Il convenoit mal à un Evêque d'imiter l'exemple des Portugais de Saint-Paul de Piratiningue.

1644. » droits, & l'Eglise rétablie dans la possession de ses biens & » de sa liberté.

Ce dernier article, sur lequel Dom Bernardin insistoit si souvent, faisoit assez peu d'impression sur le Public, qui n'y comprenoit rien : personne d'ailleurs ne croïoit que les Jésuites révélassent le secret de la Confession : les prétendues Mines d'or n'avoient point encore pris de crédit; mais le Prélat savoit bien que la seule espérance d'avoir en Commande tous les Indiens des Réductions du Parana, suffisoit pour engager bien des Gens à favoriser son entreprise, & il n'ajoûtoit tout le reste, que pour donner à entendre qu'en s'y opposant, on se rendroit criminel envers le Roi & envers l'Eglise. Il répétoit sans cesse les mêmes choses en public dans ses Sermons, & dans ses entretiens particuliers avec ceux dont il lui importoit davantage de s'assurer : il leur montroit des informations de ses Visiteurs, & des Ecrits de quelques Jésuites, dont on avoit contrefait l'écriture : il accompagnoit ces confidences de caresses & d'offres de services; il rassuroit les plus timides, en leur disant qu'il n'agissoit qu'en vertu des Ordres du Roi, & il vint enfin à bout d'émouvoir tellement un grand nombre de Personnes, qu'on étoit par-tout dans l'impatience de voir l'exécution d'un projet, dont on se flattoit de tirer de si grands avantages : il ne doutoit plus lui-même du succès, lorsqu'il apprit une nouvelle, qui lui fit connoître qu'il y trouveroit des difficultés, qu'il n'avoit point prévûes.

Fin du dixieme Livre.

HISTOIRE DU PARAGUAY.

ONZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

Le Gouverneur s'oppoſe à l'entrepriſe de l'Evêque, ſur la Métairie de Saint-Iſidore. Réſolution que prend le Prélat. Ses meſures pour chaſſer les Jéſuites de leur Collége. Tranquillité de ces Religieux. Violences & Ordonnances de l'Evêque. Diligences du Gouverneur, pour faire échouer ſon projet. Il lui fait prendre le change. Mémoire de ce Prélat pour juſtifier ſon entrepriſe. Dépêches de l'Audience roïale. Conduite de l'Evêque en cette occaſion. Ce qui ſe paſſe entre lui & le Meſtre de Camp général. Meſures que prend le Gouverneur. L'Evêque revient à ſon premier deſſein de chaſſer les Jéſuites de l'Aſſomption. Le Gouverneur à Yaguaron, avec ſix cents Indiens. Il ſignifie à l'Evêque un exil, & la ſaiſie de ſon temporel. Proceſſion indécente du Saint Sacrement. Le Gouverneur ſe laiſſe duper par l'Evêque. Le Prélat retourne à l'Aſſomption. Il ſe fortifie dans le Couvent de Saint François. Il jette l'allarme dans la Ville, par un faux bruit. Fermeté du Gouverneur. Calomnies publiées par l'ordre de l'Evêque. Le Gouverneur le fait ſommer de partir. Il eſt déclaré Intrus dans le Diocèſe, & on établit un Proviſeur du Diocèſe. L'Evêque s'embarque : faux bruits publiés après ſon départ. Ses diligences pour faire valoir ſa conſécration & ſa priſe de poſſeſſion. Courſes des Miſſionnaires dans le Tucuman. Miracles de la Grace ſur quelques Chrétiens. On manque une occaſion d'introduire la Religion dans le Chaco. On publie qu'on a trouvé des Mines d'or dans la Province d'Uruguay. Qui fut le premier auteur de cette fable. Conduite des Jéſuites dans cette affaire. Le Gouverneur ſe transporte ſur les Lieux avec le Délateur, qui diſparoît en chemin. Allarme dans les Réductions. Le Gouverneur la

fait cesser. Ses diligences pour découvrir les Mines. Il reçoit un faux avis. Le Délateur reparoît & se dédit. Etat des Réductions. Désordres aux Itatines. Comment on y remédie. Projet d'un nouvel Etablissement. Martyre du Pere Pierre Romero, d'un jeune Espagnol & d'un Itatine. La Réduction est évacuée. Les Mamelus aux Itatines. Missionnaires tués par ces Brigands. Conduite de l'Evêque du Paraguay à Corrientès. Sa Lettre à l'Evêque du Tucuman. Réponse de ce Prélat. Conduite du Gouverneur du Paraguay & des Jésuites, après le départ de l'Evêque. Les Indiens du Parana rendent un grand service au Paraguay. Ordre de l'Audience roïale à l'Evêque. Il part pour l'Assomption, & n'y est pas reçu. Il est nommé à l'Evêché de Popayan. Il le refuse & retourne à l'Assomption. Il reçoit une Lettre de Dom Jean de Palafox, nouveau Gouverneur du Paraguay. Ce qu'il apprend en y allant. En quelle disposition il trouve la Capitale. Sa conduite à l'égard de l'Evêque & des Jésuites. L'Evêque renouvelle sa prise de possession. Il recommence à invectiver contre les Jésuites. Comment on fait signer des dépositions contre eux. L'Evêque chasse les Jésuites de leurs Missions des Itatines. Dispositions de ces Missionnaires.

1644.

Le Gouverneur s'oppose à l'entreprise de l'Evêque sur la Métairie de Saint-Isidore.

DOM BERNARDIN avoit différé de se mettre en possession de la Métairie de Saint-Isidore, dans l'espérance peut-être que les Jésuites, intimidés par ses menaces, la lui céderoient pour rentrer dans ses bonnes graces ou l'empêcher d'aller plus loin : mais il fut bien étonné, lorsqu'il apprit que le Gouverneur, à la requête du Pere Sobrino, y avoit envoïé un Alcalde de la Sainte-Hermandad pour la garder, avec dix Hommes bien armés. Il y dépêcha aussi-tôt un Ecclésiastique avec deux Clercs & un Indien, pour signifier par écrit à l'Alcalde & à ses Soldats une excommunication, s'ils ne se retiroient sur le champ. Il paroit que l'Indien étoit là pour revendiquer la Métairie, & qu'il le fit ; car l'Alcalde lui répondit que si son Cacique ou son Corrégidor avoit quelque prétention sur ce bien, il devoit se pourvoir en Justice, mais, que si lui ou quelqu'autre s'avisoit de causer le moindre désordre, il en seroit puni comme il le méritoit ; puis s'adressant à l'Ecclésiastique, qui se mettoit en devoir de lire son Ecrit, il lui déclara que c'étoit au Gouverneur, par l'or-

dre de qui il étoit là, qu'il falloit porter l'Ordonnance de l'Evêque, & l'obligea de se retirer. 1644.

Résolution, que prend l'Evêque.

Cette résistance mit le Prélat hors de lui-même; mais le P. Niéto calma bientôt ses transports : il lui dit que dans un tems de guerre les écritures ne servoient de rien; que le Gouverneur y penseroit à deux fois avant que d'exécuter sa menace; que s'il osoit résister en face à son Evêque, deux bons coups de poing, qu'il se chargeoit de lui donner comme à un Ennemi de l'Eglise, le mettroient à la raison; que le Peuple étoit bien disposé, les Jésuites haïs, sa Seigneurie illustrissime adorée, & que son avis étoit que sans perdre un moment de tems, on profitât d'une si favorable disposition pour aller, en invoquant Santiago, chasser les Jésuites de leur Collége; qu'il ne falloit point s'arrêter à la Métairie, que ces Peres n'emporteroient point avec eux; que c'étoient des Hérétiques & des Schismatiques, dont on ne pouvoit trop tôt purger la Province; mais que pour y réussir, le plus court étoit de commencer par abbatre le tronc de l'arbre, sans s'amuser à couper les branches.

Ses mesures pour chasser les Jésuites de leur Collége.

Ce discours si digne d'un Apostat, & si peu convenable au Confesseur d'un Evêque, fit reprendre cœur au Prélat : le jour de S. François fut marqué pour l'exécution de ce projet, & l'annonce s'en fit à Yaguaron au son des cloches, comme s'il eût été question de conquérir la Terre-sainte sur les Musulmans. Mais il y a bien de l'apparence qu'on ne s'expliqua point alors sur l'expédition qu'on annonçoit en général. D. Bernardin envoïa ensuite à l'Assomption un ordre d'y préparer secrétement des Radeaux pour y embarquer les Jésuites, avec une provision de biscuit & de chair salée : il manda aux Peres de S. Dominique, de S. François & de la Merci, de faire venir en diligence des Sujets pour les envoïer dans les Réductions du Parana, en attendant qu'il eût assez de Prêtres pour y établir des Curés : quelques Ecclésiastiques eurent aussi ordre de se tenir prêts, & le secret fut recommandé aux uns & aux autres. Le Prélat dressa ensuite une plainte au nom du Peuple, contre les Jésuites, qui s'opposoient à ce que leurs Indiens fussent donnés en Commande aux Espagnols, lesquels, disoit-on, les avoient soumis par la force des armes, ce qui n'étoit pas vrai, & cet Ecrit finissoit par requérir que ces Religieux fussent chassés de la Province.

Ces Peres étoient encore bien éloignés de croire que le

1644. danger fût si pressant. Ils jugerent néanmoins qu'il étoit tems de prendre quelques mesures pour n'être point surpris, & ils eurent recours à l'Audience roïale des Charcas. C'étoit aller chercher bien loin le remede à un mal qui les menaçoit de si près : mais pouvoit-il venir à l'esprit, qu'un Evêque pût former un tel projet & vînt à bout de l'exécuter malgré le Gouverneur ? Sur ces entrefaites Dom Bernardin apprit que des Indiens des Réductions du Parana venoient de passer par Yaguaron pour aller aux Itatines : il fit courir après eux, & on leur enleva des Lettres qu'ils étoient chargés de rendre au Pere Sobrino en passant par l'Assomption, quelques instrumens de Musique (1), & quelques mousquets que des Officiers leur avoient donnés pour se défendre en cas qu'ils fussent attaqués par quelque Parti ennemi.

Tranquillité des Jésuites.

Violence & Ordonnance de l'Evêque.

Le P. Sobrino, qui en fut instruit, & qui ne savoit pas que cette violence eût été faite par l'ordre de l'Evêque, lui en écrivit pour le prier de faire rendre à ces Indiens ce qu'on leur avoit enlevé; mais le Prélat, pour toute réponse, lui envoïa le contenu des Lettres interceptées, & lui fit de grands reproches de ce que les Jésuites souffroient que leurs Indiens eussent des armes à feu. Il étoit d'ailleurs d'autant plus éloigné de leur faire rendre les mousquets, qu'il n'en avoit pas même assez pour en donner à tous ceux dont il vouloit se servir pour son expédition. Il crut aussi que les instrumens de Musique venoient fort à propos pour animer ses Troupes à bien faire, si elles se trouvoient obligées de combattre. Enfin tous les préparatifs étant achevés, les Indiens des environs prêts à marcher, les Requêtes des Habitans de la Capitale présentées & reçues, l'Evêque traça le plan d'une Ordonnance, dont il n'acheva que le préambule, parcequ'il ne jugea pas à propos de découvrir tout son dessein avant l'exécution; & il envoïa cette Piece informe à l'Assomption, pour y être publiée quand il y auroit mis la derniere main. La voici telle qu'elle étoit alors & dans l'état où elle est demeurée.

» D. Bernardin de Cardenas, par la grace de Dieu & du
» saint Siége apostolique, Evêque du Paraguay, Conseiller

(1) Les Néophytes des Réductions ne vont presque jamais sans quelque instrument de musique, soit pour se désennuïer en chemin, soit pour réjouir les Missionnaires, qu'ils mennent dans leurs Bourgades, soit pour accompagner leurs chants & leurs Cantiques.

» du Roi en tous ses Conseils, &c. après avoir vû les plaintes & les suppliques des Habitans de la noble Ville de l'Assomption, du Chapitre de notre Eglise Cathédrale, du Clergé & des Ordres religieux, au sujet de l'oppression qu'ils ont soufferte & qu'ils souffrent de la part des Peres de la Compagnie de Jesus, lesquels gouvernent les Réductions du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, ce qui est de notoriété publique, & à nous connu avec la plus grande évidence : sachant aussi que ces mêmes Religieux ont usurpé les droits Roi ; qu'ils se sont rendus maîtres des Vassaux & des fonds de Sa Majesté, comme s'ils en étoient les Souverains, sans reconnoître aucune dépendance, ni de Sa dite Majesté, ni de l'Ordinaire ; qu'ils y établissent des Curés sans présentation ni institution canonique «. Le reste est demeuré en blanc. 1644.

Le Prélat partit d'Yaguaron le troisieme d'Octobre, & il comptoit d'arriver le même jour à l'Assomption ; mais une grande pluie l'arrêta à moitié chemin, & il y passa la nuit. Ce jour-là même les Jésuites assisterent aux premieres Vêpres dans l'Eglise des Peres de Saint François ; & bien des gens, qui étoient instruits de ce qui se tramoit contr'eux, admirerent leur tranquillité. L'Office fini, le Lieutenant général, Dom François Florez, rencontra le P. Nieto, qui s'étoit rendu de bonne heure à la Ville & qui devoit être un des principaux Acteurs dans la scène qui se préparoit, & il l'invita à souper. Il n'eut pas de peine à l'y faire consentir, & ce Religieux crut devoir répondre à sa politesse en lui faisant part de ce qui devoit se passer le lendemain. Il ajoûta que l'Evêque, en entrant dans la Ville, iroit d'abord chez le Gouverneur, pour savoir s'il vouloit se joindre à lui, sinon pour l'engager à s'absenter. Il l'exhorta ensuite lui-même à seconder un si beau dessein, dont le succès étoit immanquable, l'Evêque étant suivi de quatre cents Indiens, tous bien armés ; & il n'oublia rien pour lui faire comprendre, qu'outre l'intérêt public, le sien propre devoit l'y engager.

Diligences du Gouverneur pour faire échouer ce projet.

Florez fut assez maître de lui-même pour ne pas laisser connoître à celui qui lui faisoit cette confidence, ce qu'il pensoit de cette entreprise ; mais dès que le P. Nieto se fut retiré, il fit un tour dans la Ville & donna ordre à ses Domestiques de bien examiner s'il n'y avoit point de mouvement parmi le Peuple ; puis il alla informer le Gouverneur de ce

1644. qu'il venoit d'apprendre. L'étonnement de D. Gregorio fut extrême à cette nouvelle ; il comprit d'abord à quoi il seroit exposé si l'entreprise de l'Evêque réussissoit, ou s'il arrivoit à ce sujet quelque grand désordre. Il se transporta sur le champ au College, pour avertir les Jésuites de ce qui se passoit, & il fut surpris de les trouver fort tranquilles sur tout ce qui pourroit arriver. Il leur représenta qu'il ne leur étoit pas seulement permis, mais qu'ils étoient même obligés d'opposer une défense légitime à la violence qu'on vouloit leur faire ; & sans attendre leur réponse, il les quitta pour faire porter des armes dans leur maison, & pour engager plusieurs des Principaux de la Ville, dont il se tenoit bien assuré, à y passer le reste de la nuit.

Le lendemain il sortit de grand matin assez bien accompagné pour aller au-devant de l'Evêque : il le rencontra au milieu d'une foule de Peuple, & il le complimenta sur son heureux retour. Il avoit été suivi par un grand nombre de Personnes de tout état & de toute condition ; & Dom Bernardin, aïant jetté les yeux sur tout ce monde, demanda pourquoi il ne voïoit point de Jésuites. Le Goüverneur lui dit à l'oreille qu'il n'en devoit pas être surpris, parceque ces Peres avoient été avertis la veille qu'il ne venoit à l'Assomption que pour les chasser de leur College. » Je sais même, » ajoûta-t-il, qu'ils sont en état de ne rien craindre, & ce » n'est pas ici le lieu, Monseigneur, de vous dire ce que je » pense de votre dessein : j'aurai l'honneur de vous en entre» tenir quand nous serons seuls.

Le Gouverneur lui fait prendre le change.

Le Prélat demeura quelque tems comme interdit ; puis se tournant vers le P. Nieto, qui étoit aussi venu au-devant de lui, *Pere*, lui dit-il, *quelque Démon a tout révélé*, *& nous sommes trahis.* Alors quelques-uns de ses Confidens lui suggererent d'aller droit au College, sous prétexte de se reconcilier avec les Jésuites, & de leur dire, pour leur ôter toute défiance, qu'il vouloit demeurer avec eux ; mais il ne goûta point cet avis, & alla descendre au Couvent de son Ordre. Le Gouverneur de son côté imagina, pour lui faire prendre le change, de ne paroître pas fort éloigné d'entrer dans ses vûes, & lui dit que pour perdre les Jésuites, le plus court, le plus sûr & le plus aisé étoit de commencer par leur enlever leurs Réductions ; qu'il lui conseilloit de s'y transporter lui-même ; qu'il lui donneroit une bonne escorte pour le mettre

mettre en état de se faire obéir ; qu'il reviendroit ensuite à l'Assomption, où rien ne l'empêcheroit d'achever son ouvrage ; au lieu que s'il vouloit commencer par chasser ces Religieux de leur College, ils ne manqueroient pas d'appeller leurs Néophytes à leur secours, & qu'ils avoient assez de quoi se défendre en attendant leur arrivée. Dom Bernardin trouva l'avis fort bon ; & l'aïant communiqué à son Conseil, il y fut unanimement approuvé. 1644.

Alors il ne douta plus que le Gouverneur ne fût entierement à lui ; il défendit cependant qu'on parlât de rien, & il ne songea plus qu'à endormir les Jésuites. Il dit à quelqu'un qu'il verroit volontiers le P. Sobrino, qui alla sur le champ lui faire la révérence. Il le reçut avec un air fort affable, & lui dit des choses si obligeantes, que la plûpart de ceux qui étoient présens le crurent tout-à-fait reconcilié avec ces Peres. Le Recteur y fut trompé le premier, ou fit semblant de l'être, & dès qu'il fut rentré chez lui, il envoïa toutes sortes de rafraîchissemens au Prélat, qui en les distribuant à ceux de sa Maison, leur dit qu'ils seroient bientôt à la source, où ils pourroient puiser tout à leur aise. Il ordonna ensuite tous les préparatifs nécessaires pour son expédition, & composa lui-même un Mémoire pour la justifier aux yeux du Public.

Son Mémoire pour justifier son entreprise.

Il y répétoit tout ce qu'il avoit si souvent dit des motifs qui la lui faisoient entreprendre, des ordres qu'il en avoit reçus du Roi, des Requêtes que lui avoient présentées le Clergé séculier & régulier, les Habitans de l'Assomption & un grand nombre d'Indiens. Le reste n'étoit qu'une déclamation remplie d'invectives, toutes semblables à celles dont il faisoit ses entretiens ordinaires & le sujet de ses Sermons, & dont toutes ses Lettres n'étoient qu'un tissu souvent mal digéré. Nous en produirons dans la suite quelques-unes, où il s'est peint de maniere, qu'on ne sera pas étonné, après les avoir lûes, de tous les travers & de tous les écarts dans lesquels il a donné.

Mais il est bon d'avertir ici que tous ces prétendus ordres du Roi & des souverains Pontifes, qu'il faisoit sonner si haut, & que nous le verrons attester sur tout ce qu'il y a de plus sacré, s'ils n'étoient le fruit d'une imagination échauffée, qui lui réalisoit tout ce qui lui venoit à l'esprit, n'étoient que des conséquences, qui lui paroissoient évidentes, de certaines expressions générales usitées dans les Dépêches adressées

1644. aux Evêques de la part de ces deux Cours. Il n'eſt d'ailleurs nullement croïable que les trois Communautés régulieres de l'Aſſomption aient ſouſcrit en Corps aux Requêtes dont parloit le Prélat ; quelques Particuliers, ſurpris ou intimidés, pouvoient bien l'avoir fait, ſans trop connoître les conſéquences de ce qu'ils ſignoient ; & il a été prouvé, comme nous le verrons dans la ſuite, que Dom Bernardin, ou ſi l'on veut, les Miniſtres de ſes paſſions, ont ſouvent forgé de ſemblables Ecrits, & emploïé les plus grandes violences pour les faire ſigner.

Dépêches de l'Audience roïale.

Tandis que l'Evêque du Paraguay n'avoit l'eſprit occupé que de la conquête des Réductions du Parana, le Capitaine D. Pedre Diez del Valle arriva de la Plata, & lui remit un nouvel Arrêt de l'Audience roïale des Charcas, qui lui ordonnoit de lever toutes les excommunications & l'interdit, ſans rien exiger pour cela de perſonne, de faire ceſſer toutes les vexations, & d'annuller toutes les impoſitions établies à ce ſujet ; & dans une Lettre particuliere que ce même Officier lui rendit, la Cour le prioit & lui enjoignoit de retourner à l'Aſſomption, de gouverner ſon Egliſe avec le zele, les vertus & les talens qu'on lui connoiſſoit, de ſoutenir dans ſes diſcours, dans ſes Ecrits & dans ſes démarches, la dignité de ſon caractere, dont elle apprenoit qu'il s'étoit écarté en pluſieurs occaſions, & de vivre avec le Gouverneur autrement qu'il n'avoit fait juſques-là. Celui-ci reçut auſſi une Lettre de l'Audience roïale, qui lui recommandoit de ne pas ſouffrir que l'Evêque oubliât qu'il repréſentoit dans ſa Province la Perſonne du Roi, & qu'il étoit revêtu de ſon autorité.

Conduite de l'Evêque en cette occaſion

D. Gregorio, pour n'être pas expoſé à une nouvelle rupture, ne parla point de cette Lettre, & ne vouloit pas même d'abord que l'Arrêt fût publié ; mais il fut obligé de le permettre par les repréſentations de ceux qui n'étoient point abſous des cenſures, ou qui ne l'étoient que ſous caution pour la ſûreté du paiement de l'amende à laquelle ils étoient taxés. L'Evêque, comme il l'avoit bien prévu, s'en prit à lui de la mortification qu'il reçut à ce ſujet, & manda ſécrétement à ſes Viſiteurs de faire brûler toute l'herbe de Paraguay qu'ils trouveroient lui appartenir. Sa Lettre a été produite à l'Audience roïale. Il déclara en même tems qu'il ſe conformeroit à l'Arrêt autant qu'il pourroit s'accorder avec les Droits de la ſainte Egliſe Catholique & de ſes Pontifes.

Il s'adressa ensuite au Mestre de Camp général, lui offrit l'absolution des censures qu'il avoit, disoit-il, encourues, & la décharge de l'amende, s'il vouloit lui remettre une ancienne Cédule de l'Empereur Charles V, qu'on prétendoit qu'il avoit tirée de l'Archive de la Ville, & en vertu de laquelle cette Capitale pouvoit, en cas de mort ou de la retraite du Gouverneur, en nommer un par *interim*. Il lui dit que jamais cette Cédule n'avoit été plus nécessaire que dans la conjoncture présente, où il importoit si fort à la gloire de Dieu, au service du Roi, & au bien de la Province, de délivrer le Peuple de l'oppression qu'elle souffroit de la part des Jésuites; qu'il ne lui manquoit plus pour l'accomplissement d'une si bonne œuvre, que d'être secondé par un Homme tel que lui; qu'il ne lui demandoit que de se mettre à la tête du Peuple pour chasser ces Religieux, & qu'il y étoit lui-même plus intéressé que personne. 1644. Ce qui se passe entre lui & D. Sébastien de Leon.

D. Sebastien de Leon lui répondit qu'il le conjuroit de faire réflexion à ce qu'il lui proposoit : il n'oublia rien pour lui faire comprendre l'injustice de son dessein, l'impuissance où il étoit de l'exécuter, & le tort qu'il se faisoit par son acharnement à persécuter des Religieux, qui ne lui en avoient donné aucun sujet. L'Evêque ne répliqua d'abord, qu'en lui déclarant qu'il n'étoit point relevé des censures qu'il avoit encourues, & en le menaçant d'une excommunication majeure, s'il ne lui remettoit point la Cédule qu'il lui demandoit. Il entreprit ensuite de lui prouver que son dessein étoit juste & selon Dieu; que pour en venir à bout il n'avoit besoin ni de ses conseils, ni de son secours; qu'il sauroit bien accomplir, quand tout le monde s'y opposeroit, ce qui étoit de son devoir; qu'en retranchant de son Eglise des Membres gâtés, il agissoit comme un habile Chirurgien, qui coupe un doigt gangrené pour conserver la main; que le Pape, quand il apprendroit ce qu'il auroit fait, lui feroit ériger une Statue; & que n'eût-il fait que cela pendant toute sa vie, il le jugeroit digne d'être canonisé. D. Sebastien, & le Capitaine Augustin de Insurraldé, ont attesté que le Prélat leur avoit répété la même chose dans le Cloître des Peres de Saint François, en présence de plusieurs Ecclésiastiques & Religieux.

Tout cela fit enfin comprendre au Gouverneur que bientôt il ne seroit plus le Maître dans la Province, & qu'il n'y Mesures, que prend le Gouverneur.

1644. auroit pas même de ſûreté pour lui à y reſter, s'il ne ſe preſſoit d'uſer de toute ſon autorité contre un Homme qui prétendoit qu'on n'en devoit point reconnoître d'autre que la ſienne. Il manda ſécrétement ſix cents Indiens des Réductions ; il leur envoïa au bout de ſix jours un ſecond Courrier pour leur dire de doubler leur marche ; puis il alla rendre une viſite à l'Evêque. Il lui dit que tout étoit prêt pour l'expédition dont ils étoient convenus ; mais qu'il ne pouvoit lui donner que cent Soldats. Le Prélat répondit qu'il ſe contenteroit de cent trente, & qu'il les vouloit avoir. D. Gregorio les lui promit, & ne lui demanda que quinze jours pour les mettre en état de marcher. Il comptoit bien qu'alors les Indiens qu'il avoit mandés ſeroient arrivés, & qu'il pourroit agir en Gouverneur.

L'Evêque excommunie les les Jéſuites, & retourne à Yaguaron.

Dom Bernardin de ſon côté n'étoit occupé qu'à animer la Nobleſſe & le Peuple contre les Jéſuites, contre leſquels il prononça une Sentence d'excommunication, avec défenſe, ſous la même peine, à quiconque de communiquer avec eux : enſuite, après avoir publiquement & dans une Proceſſion indécente, renouvellé la promeſſe de donner les Indiens des Réductions en Commande à ceux dont il auroit plus de ſujet d'être content, il retourna à Yaguaron pour y veiller de plus près aux préparatifs de ſon expédition, à laquelle il donnoit le nom de guerre ſainte. Dès qu'il y fut arrivé, il communiqua à ſon Conſeil de nouvelles réflexions qu'il venoit de faire ſur ce que lui avoit propoſé le Gouverneur, qui commençoit à lui être ſuſpect.

L'Evêque revient à ſon premier deſſein de commencer par chaſſer les Jéſuites de l'Aſſomption.

Il fit obſerver que tandis qu'il ſeroit occupé ſur le Parana à ſe rendre maître des Réductions, les Jéſuites pourroient ſe fortifier dans leur College & ſe mettre en état de faire une aſſez longue réſiſtance, pour donner à l'Audience roïale des Charcas & au Viceroi du Pérou le tems d'envoïer des ordres qui feroient échouer ſon entrepriſe ; & il revint à ſon premier avis de commencer par chaſſer ces Religieux de leur College, perſuadé qu'alors il lui ſeroit aiſé de s'emparer des Réductions ; que cela fait, quand bien même le Roi ne l'approuveroit pas, Sa Majeſté aimeroit mieux laiſſer les choſes dans l'état où elles ſeroient, que de s'expoſer à ſoulever toute une Province en voulant rétablir les Jéſuites & leur faire reſtituer tout ce qu'on leur auroit enlevé ; mais il ajoûta qu'il croïoit néceſſaire de s'aſſurer avant toute choſe,

de la Personne du Gouverneur, dont il se défioit plus que jamais, & tout le monde fut de son avis. 1644.

D. Gregorio eut bientôt quelque soupçon de ce changement, & le retardement des Indiens l'inquiétoit d'autant plus, que les Soldats qu'il avoit promis à l'Evêque s'étoient déja rendus à Yaguaron, où le Prélat les caressoit beaucoup & leur faisoit les plus magnifiques promesses. Il savoit pourtant bien qu'il lui seroit difficile de les effectuer, car il avoit déja partagé toute la dépouille des Jésuites, & avoit déclaré dans son Conseil qu'il ne se réservoit que la gloire d'avoir travaillé à défendre la liberté de l'Eglise, à bien servir le Roi, & à restituer à ses fideles Diocésains ce que les Jésuites avoient usurpé sur eux. Il avoit même déclaré que son intention n'étoit nullement de conférer aux Réguliers les Cures des Réductions, dont il ne les avoit flattés, que pour les détacher, & par leur moïen tout le Peuple, des intérêts des Jésuites.

Le Gouverneur à Yaguaron, avec six cents Indiens.

Enfin le Gouverneur eut avis que les Indiens qu'il attendoit n'étoient plus qu'à quatre lieues de l'Assomption, & il partit pour les joindre, avec une escorte de trente Soldats, marcha toute la nuit à leur tête, & entra au point du jour dans Yaguaron. L'Evêque, éveillé au bruit que faisoient ses Domestiques étonnés d'une apparition si soudaine, s'habilla en diligence; & le moment d'après le Gouverneur entra dans sa chambre, lui dit qu'il venoit pour le conduire à l'Assomption, parceque les Indiens d'Yaguaron, devenus insolens par la protection qu'il leur donnoit, refusoient à leur Gouverneur l'obéissance qu'ils lui devoient. D. Bernardin, sans rien répondre, se coula par une porte secrete qui donnoit sur le grand Autel de l'Eglise; le Gouverneur le suivit, lui prit le bras, & le pria de vouloir bien l'entendre; l'Evêque fit un effort pour se tirer de ses mains, & criant de toute sa force, le déclara excommunié.

Il signifie à l'Evêque un exil & la saisie de son temporel.

A ce cri un Religieux, & une Femme Mulâtre qui servoit à la Cuisine, accoururent & se jetterent sur le Gouverneur, qui tomba sur ses genoux sur le marchepied de l'Autel, tandis que l'Evêque, tirant du Tabernable le Saint Ciboire, le montra au Peuple, dont l'Eglise fut remplie en un moment. A cette vûe tous se prosternerent, & le Prélat, un peu rassuré, demanda au Gouverneur ce qu'il avoit à lui dire: » vous signifier, Monseigneur, répondit D. Gregorio, un

1644. » exil hors de cette Province, & la saisie de votre temporel, pour avoir usurpé la Jurisdiction que je tiens du Roi, » notre souverain Seigneur. C'est un ordre du Viceroi, que » j'intime à Votre Seigneurie illustrissime. J'obéirai, dit l'Evêque, & je prends ce Peuple à témoin de la parole que » je vous donne.

Procession indécente du S. Sacrement.

Le Gouverneur sortit aussi-tôt de l'Eglise, & l'Evêque se disposa à dire la Messe; mais avant que de la commencer, étant déja revêtu de ses ornemens, il dressa une espece de Procès-verbal, auquel il joignit une invective sanglante contre le Gouverneur; puis il le déclara excommunié, aussi-bien que le Mestre de Camp général, & tous les Violateurs de la Dignité épiscopale. La Messe finie, il ordonna une Procession, qui se fit en cet ordre. Les Indiennes marchoient les premieres, portant chacune un rameau verd à la main, les Musiciennes suivoient, chantant le *Pange, lingua;* le Prélat venoit ensuite portant le Saint Sacrement, les Indiens & tout le Peuple fermoient la marche. La Procession sortit de l'Eglise au son des cloches & s'avança jusqu'à la Place, où les Indiens des Réductions étoient sous les armes; l'Evêque, en aïant apperçu quelques-uns qui ne s'étoient pas mis à genoux assez promptement, les apostropha & les traita de Barbares, de Perfides, d'Hérétiques & de Schismatiques. Il n'alla pas plus loin & retourna à l'Eglise, posa le S. Sacrement sur l'Autel, & se tournant vers le Peuple, il parla environ un quart d'heure contre le Gouverneur, qui de la porte de l'Eglise lui répondit, à voix basse, à-peu-près sur le même ton.

Le Gouverneur se laisse duper par l'Evêque.

Le Prélat & lui étoient dans un état trop violent pour ne pas chercher à en sortir; ils se vîrent dès le soir même, & il paroît par ce qui arriva ensuite que l'Evêque avoit fait les premiers pas pour se rapprocher, sachant bien qu'il gagnoit toujours à traiter seul avec le Gouverneur. Ce qui est certain, c'est qu'il obtint que les Indiens du Parana fussent congédiés, & six jours pour se préparer à son départ, à condition d'absoudre le Gouverneur de son excommunication. Après cette entrevûe, le Gouverneur alla avec six Hommes seulement passer la nuit dans une Habitation voisine; l'Evêque de son côté, après avoir vû les Indiens reprendre la route de leurs Réductions, les fit suivre, pour voir si on ne les rappelleroit point, & le lendemain partit avant le jour pour la Capitale.

1644.

Il apprit en chemin que toute la Ville étoit en rumeur, parcequ'on y publioit que le Gouverneur l'avoit fait embarquer ſur le Fleuve, & venoit à la tête des Indiens des Jéſuites, pour mettre à la raiſon tous ceux qui s'étoient déclarés contre lui en faveur de leur Evêque. Cet avis lui fit eſperer qu'il ſeroit bien reçu, & en effet le ſon des cloches aïant annoncé ſon arrivée, tout retentit de cris d'allegreſſe. Il entra, précédé de pluſieurs Eccléſiaſtiques qui avoient des armes ſous leur manteau, & accompagné de quelques Religieux, aïant ſur ſa poitrine une petite boîte de verre, dans laquelle il y avoit une Hoſtie conſacrée. Il avoit donné ordre à tous ceux qui marchoient les premiers de tourner vers le College; mais quelqu'un lui aïant dit qu'il y trouveroit quatre cents Hommes bien armés, ce qui n'étoit pourtant pas vrai, il alla deſcendre au Couvent de S. François.

L'Evêque retourne à l'Aſſomption, & comment il y eſt reçu.

Il y reçut d'abord les viſites de tous ceux qui lui étoient attachés; il leur demanda des armes, & il ſe fit apporter toutes celles des Perſonnes qui dépendoient de lui. On perça enſuite par ſon ordre des meurtrieres en pluſieurs endroits, & on fortifia les endroits foibles avec des eſpeces de gabions. Enſuite l'Evêque envoïa tirer de la Cathédrale une image de la Vierge, & de l'Egliſe de S. Blaiſe celle de ce Saint. Il les fit placer ſur le grand Autel ſous des Pavillons; puis il manda tous ſes Domeſtiques, ſans oublier la Cuiſiniere Mulâtre qui l'avoit ſi bien ſervi à Yaguaron. Ainſi cantonné dans ce Couvent comme dans une Place forte, il fit à tous ceux qui s'y étoient renfermés avec lui le récit de tout ce qui s'étoit paſſé depuis ſon départ de l'Aſſomption. Il leur dit qu'il avoit trouvé le moïen d'engager le Gouverneur à congédier les Indiens du Parana: » mais c'eſt grande pitié, ajoûta-t-il, qu'un tel » Homme occupe la place où il eſt; qu'on me cherche la Cédule roïale (1) qui a diſparu de l'Archive de la Maiſon de » Ville, & je le traiterai comme il le mérite, auſſi-bien que » Sébaſtien de Leon.

Il ſe fortifie dans le Couvent de Saint François.

Le Meſtre de Camp général, auquel on rapporta ce diſcours, qui lui parut menacer la Ville d'une révolte, alla trouver le Gouverneur, pour lui repréſenter tous les riſques qu'il couroit, s'il ne faiſoit inceſſamment revenir les Indiens

Il jette l'allarme dans la Ville par un faux bruit.

(1) Cette Cédule de Charles V ne contenoit que le droit, que ce Prince avoit donné dans les commencemens au Conſeil de la Ville, de nommer par *interim* un Commandant à la mort du Gouverneur; ce droit ne ſubſiſtoit plus depuis long-tems.

1644. du Parana; mais le Prélat, qui avoit des Eſpions par-tout, fut bientôt inſtruit des mouvemens que ſe donnoit cet Officier, & fit ſonner l'allarme. Le Peuple courut au Couvent de Saint François; & l'Evêque aïant appellé un Alcalde & des Régidors, tira de ſa poche un papier & en fit la lecture à voix haute. C'étoit une Lettre qu'il venoit, diſoit-il, de recevoir, par laquelle on lui mandoit que les Indiens des Jéſuites avoient pillé Yaguaron & toutes les Habitations d'alentour qu'ils étoient en marche pour traiter de même la Capitale, & qu'on les avoit déja vûs à Ita : » & parceque je veux, » ajoûta-t-il, défendre vos Privileges & votre liberté, on » veut me chaſſer de la Province, comme un Séditieux; mais » en qualité de Conſeiller du Roi, j'exhorte tous ceux qui » ſont en Charge de prendre la défenſe de cette Ville oppri» mée, & de nommer un Gouverneur, qui préſerve la Pro» vince du danger dont elle eſt menacée. Dans un cas ſi » urgent, la néceſſité peut tenir lieu d'une Cédule roïale.

Fermeté du Gouverneur.

L'Alcalde, étonné de ce qu'il venoit d'entendre, courut chez le Gouverneur, pour le conjurer de ne point laiſſer entrer les Indiens dans la Ville, & D. Gregorio lui aïant répondu qu'il ſavoit ce qu'il avoit à faire, il s'emporta & lui perdit le reſpect. Son inſolence fut punie ſur le champ de la priſon; ce qui s'étant auſſi-tôt répandu dans la Ville, le Peuple entra en fureur. Il ſe ſeroit même porté à quelque violence, ſans la crainte qu'on eut des Indiens, dont on faiſoit monter le nombre à douze cents. On le raſſura cependant bientôt, parcequ'on eut des avis certains que ces Néophytes n'avoient jamais paru, ni à Yaguaron, ni à Ita, & que leur nombre n'avoit jamais paſſé celui de ſix cents. On l'avertit enſuite qu'ils ſe rapprochoient effectivement de la Ville par ordre du Gouverneur; mais qu'ils gardoient dans leur marche une très exacte diſcipline, & ne cauſoient nulle part aucun déſordre.

Calomnies publiées par l'ordre de l'Evêque.

D. Bernardin avoit cependant envoïé à l'Audience roïale une Relation de leurs prétendues hoſtilités; & outre qu'il l'avoit atteſtée avec ſerment, elle étoit ſignée de deux Religieux, comme témoins oculaires du pillage d'Yaguaron, où il fut vérifié dans la ſuite que ni l'un ni l'autre n'avoient été. Le Prélat aſſuroit dans un autre Mémoire que pendant ſon ſéjour dans cette Bourgade, comme il ſe diſpoſoit à viſiter les Réductions du Parana, les Jéſuites avoient envoïé au

Gouverneur

Gouverneur du Paraguay trente mille écus d'or & mille Hommes bien armés pour l'engager à l'exiler, dans la crainte qu'il n'eût connoissance de leurs mines d'or; & son Mémoire étoit signé de plusieurs Prêtres & de quelques Séminaristes, à qui on en avoit même refusé la lecture. Un seul Clerc, aïant refusé d'y mettre son nom, fut conduit bien enchaîné au Couvent de S. François, où après plusieurs mauvais traitemens, on le suspendit en l'air avec une corde. Vaincu enfin par l'excès de la douleur, il promit de faire ce qu'on voudroit: on le délia, & il signa; mais dès qu'il fut en liberté, il protesta de la violence qu'on lui avoit faite. 1644.

Le Gouverneur le fait sommer de partir.

Cependant les Créatures de l'Evêque mettoient tout en usage pour engager les Habitans à prendre les armes. Le Prélat de son côté se donnoit les plus grands mouvemens pour avoir la Cédule de Charles V & l'Etendart roïal, & n'aïant pu y réussir, il déchargea sa colere sur le Mestre de Camp général, sur ses Freres & sur ses Amis, & les déclara tous Schismatiques, Excommuniés & Ennemis de la Patrie. Enfin le tumulte alla si loin, que quantité d'honnêtes Gens, ne pouvant plus demeurer dans la Ville, ni avec bienséance, ni même avec sûreté, se retirerent à la Campagne. Alors le Gouverneur, qui s'étoit flatté que D. Bernardin désespérant de se soutenir dans son asyle seroit obligé de tenir la parole qu'il lui avoit donnée de sortir de la Province, l'envoïa sommer de partir sans délai. Il lui fit dire en même tems qu'il lui tenoit une Barque toute prête & bien pourvue de vivres, pour lui & pour toute sa Maison.

L'Ecrivain de Roi, Rui Gomez de Goyoso, qui étoit chargé de cette sommation, se présenta à la porte du Couvent, & demanda à parler à l'Evêque; un Religieux parut armé d'un javelot, dont il essaïa jusqu'a trois fois de percer cet Officier. Dom Bernardin accourut au bruit, demanda à Gomez ce qu'il vouloit; & celui-ci aïant exposé sa Commission, il répondit que personne n'avoit droit de lui commander de sortir de son Diocèse; qu'en tout cas le Gouverneur auroit dû venir lui-même: puis il éclata contre lui en invectives, & déclara l'Ecrivain du Roi excommunié, avec menace, s'il ne se tenoit pas pour tel, d'une amende de cinq cents écus, & d'être livré au saint Office comme Rebelle & Contumace. On a même publié qu'il lui étoit échappé de dire qu'on ne feroit pas un péché veniel en tuant le Gouverneur,

1644.

& que quatre Ecclésiastiques s'offrirent aussi-tôt pour exécuter ce crime ; qu'ils s'armerent de toutes pieces, & résolurent d'attendre la nuit, comme le tems le plus propre pour ne pas manquer leur coup. Ce qui est certain, c'est que D. Gregorio, à qui on donna avis de ce qui se disoit, fit sur le champ entrer cent Indiens du Parana dans la Ville, en plaça cinquante à la porte du College & les autres autour de son logis, parcequ'on disoit qu'en même tems qu'on iroit chez lui pour l'assassiner, il avoit été résolu dans le Conseil de l'Evêque d'aller mettre le feu au College.

D. Bernardin déclaré Intrus on procede à l'Election d'un Proviseur.

On publia ensuite un Edit, qui déclaroit D. Bernardin de Cardenas intrus dans l'Evêché du Paraguay & sans aucune Jurisdiction. Le Gouverneur avoit en main deux Ecrits que lui avoient laissés les Peres Truxillo & Verdugo, pour prouver que le Prélat étoit & avoit toujours été suspens depuis son sacre. Le P. de Hinostrosa, son Frere, lui en avoit laissé un pareil fort bien raisonné, & dont l'Evêque a toujours cru que les Jésuites étoient les Auteurs ; & c'est sur ce fondement que dans toutes les Lettres & dans tous les Mémoriaux publiés en son nom, & produits au Conseil roïal des Indes par son Procureur, il accusoit les Jésuites de l'avoir chassé de son Diocèse, comme ils avoient déja fait, disoit-il, deux de ses Prédécesseurs : accusation qui se trouve répétée dans plusieurs Libelles, & surtout dans la *Morale pratique des Jésuites*, mais toujours sans aucun fondement (1).

Par malheur pour le Prélat, l'avis des trois Religieux, dont je viens de parler, a été depuis confirmé par la Sentence des Cardinaux de la Congrégation du saint Concile de Trente ; & le Gouverneur étoit bien persuadé que les Peres de Saint Dominique, ceux de la Merci, & plusieurs Francisquains, étoient du même sentiment que son Frere. Mais pour procéder dans une affaire de cette importance, dans les formes canoniques, il falloit un Supérieur Ecclésiastique, & il n'y avoit pas à choisir. Il ne restoit plus dans la Ville d'anciens Chanoines que D. Christophe Sanchez, lequel à l'arrivée de Dom

(1) Ces deux autres Evêques sont Dom Thomas de Torrez, de l'Ordre de Saint Dominique, qui de l'Evêché de l'Assomption passa à celui du Tucuman ; & Dom Christophe de Arresti, de l'Ordre de Saint Benoît, qui fut transféré à celui de Buenos Ayrès. Le premier n'eut jamais aucun démêlé avec les Jésuites ; le second a vécu jusqu'à sa mort en très bonne intelligence avec eux. D'ailleurs qu'auroient gagné ces Religieux par ces translations, puisque le plus grand nombre, & les principales Maisons de leur Province étoient dans les Diocèses de Buenos Ayrès & du Tucuman.

Bernardin de Cardenas, gouvernoit le Diocèse en qualité de grand Vicaire & de Proviseur; le Gouverneur le requit de reprendre l'exercice de sa Charge, que les défauts de la consécration du Prélat & de sa prise de possession l'autorisoient à continuer, & lui promit de le soutenir de toute l'autorité du Roi. Il y consentit, à condition qu'on lui donneroit sûreté pour sa Personne; D. Gregorio lui répondit qu'il la trouveroit dans le College des Jésuites, qui étoit bien gardé, & l'y conduisit sur le champ. 1644.

Il prend possession.

Il fit aussi-tôt battre la Générale & publier un ordre, sous peine de la vie, à tous les Habitans de se rendre avec leurs armes dans la grande Place, où l'Etendart roïal étoit déja déploïé, & de se tenir prêts à faire tout ce qui leur seroit commandé de la part du Roi. Personne n'osa y manquer; les Officiers avec leurs Soldats; le Corps de Ville à la tête de la Milice Bourgeoise, & cent cinquante Indiens s'y trouverent sous leurs Drapeaux. Le Gouverneur parut ensuite, & suivi seulement des principaux Officiers, alla au College & demanda D. Christophe Sanchez, Proviseur & Vicaire général du Diocèse. Il vint & fut conduit à la Cathédrale, dont les portes ne furent pas plutôt ouvertes, qu'elle se trouva remplie de Personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition.

D. Christophe, après avoir fait sa priere, prit sur le grand Autel un Crucifix, le donna à baiser au Gouverneur; puis alla s'asseoir à la place qu'il avoit accoutumé d'occuper pendant la vacance du Siége, & déclara qu'il reprenoit l'exercice des Charges dont il étoit alors revêtu, le nouvel Evêque du Paraguay n'aïant point encore de Jurisdiction légitime. Il fit ensuite sonner toutes les cloches, arracher toutes les Listes des Excommuniés, & leva l'interdit que D. Bernardin venoit de lever lui-même, n'aïant pu parer ce coup, & voulant s'en faire un mérite dans le Public.

L'Edit du Gouverneur portoit encore, qu'étant notoire que le Seigneur D. Bernardin de Cardenas s'étoit intrus dans le Gouvernement du Diocèse contre les regles de l'Eglise, qu'il étoit actuellement logé dans le Couvent des Peres Franciscains, où il avoit fait porter des armes & mis une Garnison, & que de-là il remplissoit la Ville de troubles, de confusion & de scandales, il défendoit, sous peine de mort, à quiconque d'entrer dans cette Maison tandis que le Prélat y

1644. resteroit. Le Proviseur de son côté publia un Mandement, par lequel il faisoit la même défense, & déclaroit qu'on ne devoit aucune obéissance audit Seigneur Evêque.

Départ de l'Evêque.

D. Bernardin comprit alors qu'il falloit céder, surtout lorsqu'il eut été instruit du peu d'impression qu'avoit fait un dernier Mandement qui venoit d'être publié par son ordre dans une Paroisse. Il envoïa donc dire au Gouverneur qu'il ne pouvoit plus demeurer dans une Province toute peuplée d'Excommuniés, & le dix-neuvieme de Novembre, après avoir dit ses deux Messes, il prit congé d'une Troupe de Personnes dévotes dont il dirigeoit la conscience. Il leur dit qu'il étoit exilé de son Diocèse pour avoir voulu, par un effet de sa tendresse pastorale pour son Troupeau, remédier aux besoins des Familles, dont les Ennemis de l'Eglise avoient usurpé le Patrimoine (1). Il répéta toutes les injures dont il chargeoit à tout propos ces prétendus Usurpateurs; il les interdit, les excommunia, les anathématisa de nouveau, avertissant qu'on ne pouvoit communiquer avec eux sans encourir les mêmes censures, & ajoûtant qu'autant qu'il se montroit sévere envers ceux qui persistoient opiniâtrément dans leur rébellion contre l'Eglise, autant on le trouveroit toujours Pere compâtissant & Pasteur tendre envers ses humbles & fidelles Ouailles.

Il marqua ensuite les Eglises où il permettoit d'assister au Service divin, & les Prêtres auxquels on pouvoit s'adresser pour la Confession; il en fit un éloge magnifique, quoique lui-seul peut-être ignorât que quelques-uns vivoient dans un concubinage scandaleux. Enfin, aïant pris congé de tout ce monde, qui fondoit en larmes & faisoit retentir l'Eglise de ses gémissemens, il sortit portant le Corps de Notre-Seigneur dans une boîte suspendue sur sa poitrine, & suivi de ses Prêtres & de ses Clercs, qui tous avoient un cierge allumé à la main. Dès qu'il fut dans la Barque, il renouvella ses anathemes contre les Persécuteurs de l'Eglise, qui chassoient de son Diocèse le plus saint Evêque qui eût paru dans le nouveau Monde depuis sa découverte, & jetta de nouveau l'interdit sur la Ville, au son d'une petite cloche qu'il portoit ordinairement avec lui dans ses Voïages. Les cloches de l'Eglise des Peres Francisquains & celles de la Paroisse de l'Evêché son-

(1) C'est-à-dire en empêchant leurs Néophytes d'être donnés en Commande.

nerent auſſi-tôt, ſuivant l'ordre qu'il en avoit donné ; & l'on ne put appaiſer le tumulte que cela cauſoit, qu'en faiſant auſſi ſonner toutes celles des autres Egliſes. 1644.

Le Prélat s'étoit aſſis à la pouppe de ſa Barque ſur un tabouret, aïant à ſes côtés les Eccléſiaſtiques & les Religieux qui s'étoient embarqués avec lui, & le reſte de ſa ſuite étoit un peu plus loin, les uns fumant leurs pipes, les autres prenant de l'herbe de Paraguay, tous dans des poſtures fort libres, ſans aucun égard pour le S. Sacrement que l'Evêque portoit ſur lui. Il y fit ſans doute attention ; car au bout de quelque tems on n'apperçut plus la boîte où étoit le Corps de Jeſus-Chriſt ; & un de ſes Eccléſiaſtiques a depuis aſſuré qu'il avoit vu D. Bernardin conſumer l'Hoſtie ſans ſortir de ſa place, croiant ſans doute pouvoir paſſer par-deſſus une Loi de l'Egliſe, dans la crainte de n'être pas le maître de contenir ſes Gens dans le reſpect qui eſt dû à l'auguſte Sacrement de nos Autels.

Faux bruits publiés après ſon départ.

Quoi qu'il en ſoit, ſes Amis écrivirent au Tucuman qu'au moment qu'il entra dans la Barque, on avoit vû des Etoiles deſcendre du Ciel vers l'Egliſe de Sainte Luce, paſſer de-là ſur le Palais Epiſcopal, derriere lequel elles avoient diſparu ; que dans le même tems on avoit ſenti des ſecouſſes de tremblement de terre ; qu'on avoit vû des pierres ſautiller, & des Montagnes s'entrechoquer ; que le Soleil avoit paru de couleur de ſang ; enfin que le trouble & la déſolation s'étoient emparés de tous les cœurs : mais tout étant revenu à l'Aſſomption, on lui répondit qu'on ne s'étoit apperçu de rien de ſemblable ; que l'Evêque étoit regretté de peu de perſonnes, & qu'il avoit emporté avec lui toutes les cauſes du tumulte & de la confuſion, dont cette Ville avoit été preſque toujours agitée depuis qu'il y étoit venu.

Ses diligences pour faire valider ſa conſécration & ſa priſe de poſſeſſion.

Dom Bernardin n'étoit pourtant pas alors auſſi raſſuré qu'il vouloit le paroître, ſur le défaut de ſa conſécration & de ſa priſe de poſſeſſion ; & il eſt certain qu'il y avoit déja quelque tems qu'il prenoit des meſures du côté de Rome, pour faire valider l'une & l'autre par le Souverain Pontife. Il ſe tint à ce ſujet, depuis le neuvieme de Mai 1645, juſqu'au deuxieme Octobre de la même année, quatre Congrégations de la Propagande. On y produiſit des Lettres, par leſquelles il demandoit d'être relevé des cenſures qu'il pouvoit avoir encourues, pour s'être fait conſacrer ſans préſenter les Bulles

1644. du Pape, pour avoir pris possession de son Evêché, pour en avoir reçu les revenus, fait les Ordinations & les autres fonctions Pontificales, & cela sur le sentiment de plusieurs personnes doctes, qui avoient jugé que ses Bulles avoient été apparemment perdues, ou arrêtées par des personnes qui ne lui vouloient pas de bien, & sur une Lettre du Cardinal Antoine Barberin, qui lui donnoit avis de leur expédition, & qui le traitoit d'Evêque; à quoi il ajoûtoit le besoin pressant où se trouvoit le Diocèse de l'Assomption de la présence de son Evêque.

Le Pape fut présent à une de ces Congrégations, où il fut ordonné que les Lettres de Dom Bernardin seroient rapportées dans une nouvelle Congrégation, en présence de Sa Sainteté, & que cette affaire seroit de nouveau mûrement examinée. L'onzieme de Juillet 1656, il s'en tint encore une, où le Cardinal Cesi présenta une Requête adressée au Pape, par laquelle les Chanoines de l'Assomption, outre les défauts de la consécration de Dom Bernardin, exposoient plusieurs autres griefs contre lui : la Congrégation nomma le Cardinal Albizzi pour les examiner & en faire son rapport ; & sur ce que Dom Bernardin avoit cité la Lettre du Cardinal Barberin, il fut répondu qu'il devoit la produire. Il paroît que les choses en demeurerent là pour lors, & cette affaire ne fut finie qu'en 1658. Quoi qu'il en soit, nous verrons bientôt reparoître Dom Bernardin à l'Assomption, avec autant d'assurance que s'il avoit été déclaré à Rome qu'il n'avoit encouru aucune censure, où qu'il en eut été relevé ; ce qui n'arriva cependant qu'en 1658, lorsqu'il eut été nommé à un autre Evêché.

Au reste, on comprendra aisément que tout ce qui s'étoit passé depuis deux ans dans la Province de Paraguay, n'y avoit point avancé les affaires de la Religion, non-seulement parmi les Indiens, qui en avoient été les témoins ; mais encore dans les Réductions du Parana, où l'on n'avoit pû empêcher qu'il n'en transpirât quelque chose, sans parler des Néophytes que le Gouverneur avoit appellés, & qui en avoient trop vû, pour n'en être pas scandalisés, outre que leurs Missionnaires qui étoient instruits des desseins de l'Evêque, se croïoient tous les jours à la veille d'être chassés de leurs Eglises, & de voir leurs Néophytes donnés en Commande.

1644.

Courses des Missionnaires dans le Tucuman.

Tout ce qu'ils auroient pû faire, quand même ils auroient joui de la plus grande tranquillité, auroit été de conserver & d'affermir les Etablissemens qu'ils ne venoient que d'achever, parcequ'ils étoient en trop petit nombre pour en faire de nouveaux. Cette disette n'étoit pas moins sensible dans le Tucuman, où les Jésuites étoient vivement touchés de ne pouvoir répondre, comme ils l'auroient souhaité, aux empressemens de leur Evêque, qui leur proposoit tous les jours de nouvelles occasions d'exercer très utilement leur zele. Ils y faisoient néanmoins tout ce qui pouvoit dépendre d'eux; & ceux, qui n'étoient pas indispensablement retenus dans leurs Colléges, voloient d'abord où le saint Prélat leur faisoit connoître que le besoin étoit plus pressant. Il l'étoit toujours en bien des endroits de ce vaste Diocèse, où des années entieres se passoient souvent sans qu'on pût y envoïer aucun Prêtre. Ces courses étoient extrêmement pénibles; mais les fatigues en étoient quelquefois bien adoucies, par de grands sujets de consolation qu'ils y trouvoient.

Miracle de la Grace, sur quelques Chrétiens.

J'ai déja observé qu'avant que les Naturels du Païs eussent été obligés de s'éloigner de leurs anciennes demeures par la crainte de perdre leur liberté, plusieurs avoient reçu la Foi par le Ministére de Saint François Solano & de quelques autres Religieux venus du Pérou. Ces nouveaux Chrétiens dénués de tous secours spirituels dans leurs retraites qu'on ignoroit ou que leur défiance rendoit inaccessibles, étoient bientôt pour la plûpart retournés à leurs anciennes superstitions; & il étoit beaucoup plus difficile de les ramener dans le sein de l'Eglise, qu'il ne l'avoit été de les y faire entrer, lorsqu'ils ne connoissoient notre sainte Religion que par les vertus de ceux qui étoient venus pour les en instruire. Mais le Seigneur, qui n'a besoin de personne pour assurer le salut de ses Prédestinés, en avoit conservé un petit nombre dans l'innocence de leur Baptême.

Les Missionnaires en rencontrerent, entre plusieurs autres, un qui avoit été baptisé à l'âge de vingt ans, & en avoit alors cent: de tout ce qu'on lui avoit appris pour l'y disposer, il n'avoit retenu que la connoissance d'un seul Dieu; & deux de ces Peres lui aïant demandé s'il l'avoit toujours invoqué, & de quelle maniere il le faisoit, il répondit que de tems en tems il joignoit les mains, puis levant les yeux au Ciel prononçoit trois fois le nom de Dieu, & lui adressoit sa priere.

1644. Ils lui dirent de faire devant eux ſa priere; il la fit d'une maniere ſi reſpectueuſe & ſi touchante, qu'ils ne purent retenir leurs larmes. Ils l'inſtruiſirent de tout ce qu'il étoit encore capable de comprendre, puis ils le mirent en état de ſe confeſſer; & celui qui entendit ſa Confeſſion, a depuis aſſuré que quelque attention qu'il eût apportée à l'interroger, il ne l'avoit trouvé coupable d'aucun péché, qui eût pu lui faire perdre la grace de ſon Baptême.

On manque une occaſion d'introduire la Foi dans le Chaco.

Cette même année il ſe préſenta une occaſion très favorable de prêcher l'Evangile dans le Chaco, & le P. Jean Olovis, Navarrois, fut nommé pour cette Miſſion; mais lorſqu'il étoit ſur le point de ſe mettre en marche, le Seigneur en aïant diſpoſé, il ne fut pas poſſible de le remplacer, parceque deux autres Sujets, ſur leſquels le Provincial avoit jetté les yeux, lui manquerent auſſi dans le même tems. L'un étoit le P. Domenecchi, qu'il étoit réſolu de rappeller de la Villa, où l'Evêque du Paraguay le retenoit, & qui y mourut de la maniere que nous avons dit. L'autre étoit le Pere Pierre Marquès, de Lille en Flandres, dont la jeuneſſe, les talens & la bonne volonté à toute épreuve faiſoient concevoir les plus grandes eſpérances.

On croit avoir trouvé des Mines d'or dans la Province d'Uruguay, & ce qui en arrive.

Il ſe répandit alors un bruit que les Jéſuites avoient découvert des Mines d'or très abondantes dans la Province d'Uruguay, & qu'ils prenoient les plus grandes précautions pour en ôter la connoiſſance aux Eſpagnols: nous avons déja vû que D. Bernardin de Cardenas avoit ſaiſi une occaſion toute ſemblable, pour juſtifier le deſſein où il étoit de chaſſer les Jéſuites de leurs Réductions. Les déclamations de ce Prélat contr'eux, & l'aſſurance avec laquelle il parloit de cette découverte, perſuaderent ſur-tout ceux que le zele de ces Miſſionnaires pour conſerver la liberté de leurs Néophytes avoit mis de fort mauvaiſe humeur contr'eux; quelques-uns même écrivirent au Conſeil roïal des Indes, qu'il convenoit au ſervice du Roi de les retirer des Réductions, & d'y envoïer d'autres Paſteurs. On publia enſuite avec la même aſſurance, que ces Religieux ne ſe contentoient pas de profiter de ces Tréſors pour enrichir leur Société, mais qu'ils faiſoient tranſporter beaucoup d'or dans les Pays étrangers. Le Conſeil jugea la choſe aſſez importante pour ne laiſſer dans les Miſſions du Paraguay, que des Sujets dont on fût bien aſſuré, & l'ordre fut envoïé d'en tirer tous les Miſſionnaires qui n'étoient point nés Sujets du Roi Catholique.

Cependant

Cependant les Mines d'or disparurent bientôt, & bien des Gens eurent honte d'avoir cru si légérement un fait de cette nature, sur la foi d'un seul Homme, dont toutes sortes de raisons devoient du moins rendre le témoignage fort suspect. C'étoit un Indien, nommé Bonaventure, lequel après avoir servi quelque tems dans un Couvent de Buenos Ayrès, s'étoit sauvé & retiré parmi des Indiens errans, avec qui il vécut quelque tems, comme s'il n'avoit jamais eu aucune teinture du Christianisme. Diverses avantures inséparables de ce genre de vie le conduisirent dans une Réduction de la Province d'Uruguay, où il se fit d'abord connoître pour Chrétien; il y joua même si bien son personnage d'hypocrite, qu'il s'y fit une grande réputation de vertu & de zele pour le salut des Ames; mais lorsqu'on y pensoit le moins, il s'enfuit avec une Femme mariée, qu'il avoit séduite. On courut après lui; il fut arrêté, ramené dans la Bourgade, fouetté publiquement & renvoïé à Buenos Ayrès.

1644.

Qui fut le premier Auteur de cette fable.

Il y a bien de l'apparence qu'on ne fut pas si-tôt instruit dans cette Ville de ce qui lui étoit arrivé depuis qu'il en étoit parti; ce qui est certain, c'est qu'il y débita d'abord que les Jésuites avoient découvert dans les Païs, d'où il venoit, de très belles Mines d'or, & qu'il en parla d'une maniere si positive, qu'il persuada bien du monde; car il s'avança jusqu'à dire qu'il y avoit travaillé, & qu'en trois jours on y amassoit assez de grains d'or, pour en remplir un demi-boisseau. Il ajoûta qu'il avoit été une fois tenté de profiter lui-même de tant de richesses, & avoit comploté avec un autre Indien, d'enlever tout ce qu'ils pourroient porter de grains d'or, & de les mettre en lieu de sûreté; mais que son Camarade l'aïant trahi, il avoit été rudement fustigé & chassé de la Province.

Une réflexion, qui n'auroit pas dû échapper à ceux auxquels il disoit cela, devoit naturellement leur rendre ce récit suspect, c'est qu'il falloit croire les Jésuites bien imprudens pour ne pas s'être assurés d'un Homme, qui savoit leur secret, & qu'ils avoient maltraité. Mais des Mines d'or possedées par des Religieux qui en faisoient un mystere, étoient une découverte qui flattoit trop bien des gens, pour n'y pas ajoûter foi sans examiner le fait. D'ailleurs, Bonaventure avoit si bien prévû la plûpart des questions qu'on pourroit lui faire, qu'il répondit à tout sans hésiter. Il marquoit les endroits, d'où l'on tiroit l'or, le nombre & la qualité des Mines, & tout son

1644. narré avoit un air si simple & si ingénu, que ceux mêmes qu'il ne persuada point entierement, jugerent qu'on ne devoit pas se dispenser d'aller examiner les choses sur les lieux mêmes.

Conduite des Jésuites dans cette affaire.

On s'en tenoit pourtant encore à des discours vagues, & on ne prenoit aucune résolution, lorsque le Recteur du Collége de Buenos Ayres requit juridiquement le Magistrat, qu'il en fut informé dans les regles. La Requête fut accordée, le Dénonciateur fut interrogé juridiquement, & se tira mal de son interrogatoire : on fit encore beaucoup d'enquêtes & de recherches, qui acheverent de découvrir l'imposture; & Dom Pedre Estevan d'Avila, Gouverneur de la Province, manda au Conseil roïal des Indes, que les Mines d'or dont on faisoit tant de bruit, n'avoient pas même l'ombre de réalité. Alors le Délateur se tut, mais ce ne fut pas pour long-tems : la crainte du châtiment qu'il n'auroit pas évité, si les Jésuites l'avoient poursuivi en Justice, le retenoit dans le silence; l'impunité le lui fit rompre. Il s'adressoit sur-tout à ceux qui arrivoient d'Espagne; & Dom Hyacinte de Laris, Chevalier de Santiago, étant venu sur ces entrefaites pour relever D. Pedre Estevan d'Avila, il l'alla trouver, & lui dit qu'il étoit bien étonnant qu'on refusât d'ajoûter foi à un Homme, qui n'avoit rien avancé, qu'il n'eût vû de ses propres yeux; & cela, parcequ'intimidé par l'appareil d'un interrogatoire juridique, il s'étoit embarrassé dans ses réponses.

Le Gouverneur de Rio de la Plata se transpote sur les lieux, & mene avec lui le Délateur.

Dom Hyacinte de Laris auroit bien voulu que cet Homme eût dit vrai; mais après ce qui s'étoit passé, il se trouvoit fort embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre, lorsqu'on reçut à Buenos Ayrès une Lettre de l'Evêque du Paraguay, dans laquelle il parloit des Mines, dont il étoit question, comme d'une chose qu'on ne devoit pas révoquer en doute. Cette Lettre devint bientôt publique, Bonaventure en triompha, & le Gouverneur se crut indispensablement obligé de ne rien épargner pour bien éclaircir le fait. Après quelques entretiens qu'il eut en particulier avec le Délateur, il prit enfin la résolution de se transporter sur les lieux; il s'embarqua avec une escorte de cinquante Soldats, menant avec lui Bonaventure, & un Gentilhomme, nommé Martin de Vera, qui passoit pour être un très habile Mineur.

Le Délateur disparoît en chemin.

Il n'avoit pas encore fait la moitié du chemin, que l'Indien disparut. Cette fuite lui donna beaucoup à penser; mais il étoit trop engagé pour retourner sur ses pas, sans avoir rien

fait. Il alla jusqu'aux premieres Réductions du Parana, où il ne parla à personne du sujet de son voïage : il questionna seulement quelques Néophytes sur les Mines en général, & leur recommanda le secret ; mais le Pere Diaz Taño, alors Supérieur de ces Missions, qui avoit été instruit de son dessein, le supplia de continuer de visiter toutes ces Réductions, & le requit de la part du Roi de sommer l'Evêque de l'Assomption de lui fournir la preuve de ce qu'il avoit avancé dans sa Lettre. Il ne put se refuser à une demande si juste ; & après avoir dépêché à Dom Bernardin une Personne sûre pour lui faire la sommation, il entra dans le Paraguay, où il s'apperçut bientôt que son arrivée avec des Soldats avoit répandu l'allarme dans toutes les Réductions. 1644.

Il en demanda la raison, & on lui dit que les Néophytes, qui n'étoient que trop instruits du projet de l'Evêque du Paraguay, de faire sortir leurs Missionnaires de ces Provinces, & de les faire remplacer par des Ecclésiastiques, le voïant venir avec des Soldats, ne doutoient presque point que l'objet de son voïage ne fût que d'exécuter ce dessein, & que le Prêtre qui l'accompagnoit en qualité de son Chapelain, ne fût là que pour prendre possession de toutes ces Eglises. On lui ajoûta qu'au reste on ne lui répondoit pas de ce qui en arriveroit, s'il ne rassuroit promptement ces nouveaux Chrétiens, qui n'étoient nullement traitables sur cet article, parcequ'ils étoient convaincus que ce changement de Pasteurs n'avoit point d'autre motif que de les priver de la liberté dont ils jouissoient ; & que ce qu'il y avoit de moins à craindre, étoit le dépeuplement entier de toutes les Réductions.

Allarme dans les Réductions

Le Gouverneur répondit à ceux qui lui donnoient cet avis, qu'il étoit bien éloigné d'entrer dans les vûes de l'Evêque du Paraguay, & pour leur en donner la preuve, il fit sur le champ partir le Chapelain pour retourner à Buenos Ayrès, sans lui permettre même de dire la Messe dans aucune Réduction. Le départ de cet Ecclésiastique, & l'assurance qu'on donna aux Néophytes de la disposition où étoit le Gouverneur au sujet de leurs Missionnaires, remirent par-tout le calme. Les Indiens rendirent à Dom Hyacinte tous les honneurs qui lui étoient dûs, & rien ne l'empêcha plus de faire toutes les recherches qui étoient l'objet de son voïage.

Le Gouverneur la fait cesser.

Il commença par déclarer à tous ses Soldats que le premier qui découvriroit une Mine, seroit élevé au grade de Capitaine,

1644. Ses diligences pour découvrir les Mines. Il reçoit un faux avis.

qu'il l'équiperoit magnifiquement, & lui donneroit une gratification de deux cents Philippines. On peut bien juger que cinquante Soldats, animés par de telles promesses, n'épargnerent rien pour trouver ce que l'on cherchoit, & il y en eut enfin un, à qui un Indien dit, qu'étant Enfant il avoit été conduit par son Pere à une Mine d'or, & s'offrit à l'y mener. Le Soldat crut sa fortune faite; il alla sur le champ trouver son Général avec l'Indien, & lui demanda la récompnese qu'il avoit promise. D. Hyacinte lui répondit qu'il pouvoit compter sur sa parole, si ce qu'on lui avoit dit se trouvoit vrai; mais aïant interrogé l'Indien, cet Homme lui avoua qu'il avoit perdu son Pere à l'âge de cinq ans, ce qui commença à lui faire augurer mal de son récit; cependant il le mit entre les mains du Mineur, auquel il donna une escorte pour aller examiner la Mine.

Réponse de D. Bernardin de Cardenas au Gouverneur de Rio de la Plata sur ce sujet.

Ils marcherent pendant quelques jours par des chemins affreux, & arriverent enfin au terme, où ils ne trouverent que des coquillages, dont les couleurs brillantes avoient pu aisément donner dans les yeux d'un Enfant qui n'avoit pas cinq ans, & nulle apparence de Mines. Sur ces entrefaites le Courier, que Dom Hyacinte avoit dépêché à l'Assomption, arriva avec des Lettres du Gouverneur & de l'Evêque du Paraguay. Le premier lui mandoit qu'il avoit souvent entendu parler des Mines d'or de la Province d'Uruguay, mais toujours d'une maniere si vague, qu'il ne croïoit pas qu'on dût faire aucun fond sur ce qu'on en disoit. Le second commençoit par dire qu'il donneroit en tems & lieu des indices certains des Mines que l'on cherchoit; puis après bien des raisonnemens qui ne regardoient point ce qu'on lui demandoit, il concluoit qu'il falloit commencer par chasser tous les Jésuites de ces Provinces, & que le profit qu'on en retireroit vaudroit autant que les Mines d'or les plus abondantes.

Le Délateur reparoît & se dédit.

Le Gouverneur outré de dépit soupçonna que ceux, qui l'avoient engagé dans cette recherche, s'étoient laissé aveugler par leur haine contre la Société : cependant la fuite de Bonaventure lui donnoit un peu à penser; mais les Jésuites, qui s'attendoient bien qu'on ne manqueroit pas de dire qu'ils l'avoient fait disparoître, firent tant de diligences pour savoir ce qu'il étoit devenu, qu'il fut enfin trouvé. Le Gouverneur, à qui on le mena bien lié, commença par le faire délier; puis l'aïant tiré à part : » Mon ami, lui dit-il sans lui faire

» aucun reproche, ma fortune & la tienne sont entre tes mains : mene moi aux Mines d'or que tu m'as dit avoir vûes, & dont tu m'as parlé avec tant d'assurance, & tu peux compter que je ferai pour toi plus que tu ne saurois esperer. Seigneur, répondit l'Indien avec toutes les marques de la plus grande surprise, je ne sais ce que vous voulez me dire : je n'ai jamais parlé de Mines à personne. 1644.

Le Gouverneur crut qu'il ne disoit cela que parcequ'il ne se croïoit point en liberté. Pour le rassurer, il lui donna sa parole de le prendre sous sa sauve-garde, puis il lui rappella tout ce qu'il lui avoit dit des Mines, où il avoit travaillé, des Forteresses bâties par les Jésuites pour les garder, des Garnisons qu'ils y entretenoient, des armes dont elles étoient bien pourvûes ; & il protesta qu'il ne se souvenoit point d'avoir jamais rien dit de pareil. Il fut appliqué à la question, & la force des tourmens ne put tirer de lui autre chose, sinon que, s'il avoit jamais parlé de Mines & de Forteresses, il falloit qu'il fût ivre. » Hé bien, dit le Gouverneur, ivresse ou » imposture, il t'en coûtera la vie, » & il le condamna sur le champ à être pendu. Les Jésuites crurent devoir demander sa grace, & à force de prieres ils obtinrent qu'il en fût quitte pour deux cents coups de fouet.

Ces Religieux se flattoient qu'une calomnie qui avoit si mal réussi à ses Auteurs ne leur laisseroit que la honte de l'avoir inutilement emploïée pour les perdre : mais elle étoit de la nature de celles, dont les premieres impressions laissent des traces, qui ne peuvent être effacées par les justifications les plus authentiques. Ce sont comme les racines d'un arbre qu'on a coupé, si on ne les arrache jusquà la derniere, une seule suffit pour le reproduire. Ainsi nous verrons bientôt les Mines d'or du Paraguay faire plus de bruit que jamais, se multiplier même, & s'étendre au-delà de la Province d'Uruguay ; & quoique rentrées encore dans le centre de la terre par les Déclarations les plus solemnelles publiées après les recherches les plus exactes, passer dans l'un & dans l'autre hémisphere pour un fait avéré, & dont bien des Gens ne comprennent pas encore qu'on puisse douter.

Etat des Réductions.

Il n'y avoit alors que le Tucuman, où les Jésuites du Paraguay jouissent d'une tranquillité que rien ne troubloit, parcequ'ils y travailloient sous la protection d'un Evêque, qui leur montroit l'exemple, & ne manquoit aucune occasion de

1644. prendre leur défenſe. Auſſi le Seigneur répandoit-il les plus abondantes bénédictions ſur leurs travaux ; d'ailleurs, malgré tout ce qu'ils avoient à ſouffrir dans les Provinces voiſines, leurs Réductions du Parana & de l'Uruguay y étoient plus floriſſantes que jamais, ſans même en excepter celles, d'où l'on entendoit gronder les orages de plus près, & où de tems en tems on y en reſſentoit d'aſſez vives ſecouſſes. Elles avoient réparé avec uſure toutes leurs pertes ; on n'y craignoit plus ni les attaques, ni les ſurpriſes des Mamelus & de leurs Alliés, & elles formoient déja cette République Chrétienne qui faiſoit l'admiration de tous ceux qui la voïoient de plus près. On y pratiquoit des vertus, dont on n'auroit jamais cru capables des Hommes de cette eſpece ; & ce qu'il y avoit de plus merveilleux, eſt que ſon accroiſſement ſenſible étoit preſqu'autant l'ouvrage des Néophytes, que de leurs Miſſionnaires, qui avoient ſu leur inſpirer tout le zele dont ils étoient eux-mêmes animés.

Déſordre parmi les Itatines.

Il n'en étoit pas encore de même parmi les Itatines ; cette année 1644 la Réduction de Notre-Dame de Foi fut ſur le point d'être entierement détruite par ſes propres Habitans, & trois Miſſionnaires furent en grand danger d'y être enſévelis ſous ſes ruines. Un Cacique ſe révolta ouvertement contr'eux, & entraîna toute ſa Bourgade dans ſon parti. Ils eſſuïerent publiquement les plus grandes avanies ; deux d'entr'eux n'en furent pas même quittes pour des injures & des affronts : le Pere Arenas fut un jour dangereuſement bleſſé à la tête par ces Furieux, & tous ſe virent abandonnés au point de ne pas même trouver un Enfant pour les ſervir à l'Autel. Bientôt la corruption des mœurs devint preſque générale, & faiſoit perdre toute eſpérance de pouvoir remédier à un mal qui avoit gagné ſourdement partout en même tems, & n'avoit éclaté qu'au moment qu'il étoit devenu extrême.

Comment on y remédie.

Ces révolutions ſont beaucoup plus ſenſibles à des cœurs vraiment apoſtoliques, que les plus rudes perſécutions. Les Miſſionnaires des Itatines ne perdirent pourtant point courage, & ſurent mettre à profit un de ces accidens, qui en ſoi paroiſſent n'avoir rien que de naturel, mais qu'ils eurent le ſecret de faire reconnoître pour un effet de la juſte vengeance d'un Dieu irrité. Un Tigre affamé ſe jetta dans la Bourgade, y dévora quatorze Perſonnes, & y étouffa pluſieurs Bœufs & pluſieurs Chevaux. Les Peres ne manquerent pas de faire craindre aux Habitans que ce malheur ne fût que le prélude

de bien d'autres plus fâcheux encore, s'ils ne se hâtoient d'appaiser le courroux du Ciel; & comme ils s'apperçurent que ce qui empêchoit l'effet de leurs charitables remontrances, étoit la crainte que l'on avoit du premier auteur de tout le désordre, ils prirent le parti de faire un coup d'autorité, qui leur réussit. Ils trouverent le moïen d'attirer le Cacique, son Fils & ses deux Neveux hors de la Bourgade, dans un endroit où ils avoient aposté des Indiens d'une autre Réduction, dont ils étoient bien sûrs. Ces Néophytes les saisirent & les menerent dans une des Réductions de la Province d'Uruguay, éloignée de deux cents lieues de la leur: on n'en fut pas plutôt instruit dans celle-ci, qu'on n'y trouva presque plus de difficulté à faire rentrer tout le monde dans le devoir, & la premiere ferveur y aïant enfin été rétablie, de nouveaux Prosélytes y vinrent de tous côtés.

1644.

Projet d'un nouvel Etablissement.

On apprit de quelques-uns d'eux, que des *Guirapores*, & plusieurs Nations voisines paroissoient fort disposés à vivre sous la conduite des Peres de la Compagnie; & comme tous ces Indiens étoient établis à l'Occident du Paraguay, on jugea l'occasion favorable pour entrer par-là dans le Chaco, ou du moins pour établir une communication plus aisée & plus courte, entre les Provinces du Tucuman & du Paraguay, que l'on cherchoit depuis long-tems. Les Missionnaires des Itatines en écrivirent à leur Provincial, lequel pria le Pere Romero, qui se trouvoit pour lors à l'Assomption, de se charger de cette entreprise, supposé qu'il jugeât qu'elle pût réussir.

Il partit sur le champ; & comme en arrivant aux Itatines il connut qu'elle étoit fort du goût, non-seulement des Missionnaires, mais encore des plus anciens Néophytes, il ne crut pas devoir examiner davantage, & se mit en chemin avec le Pere Mansilla, un jeune Espagnol, nommé Matthieu Fernandez, qui étoit reçu dans la Compagnie, & quelques Itatines des plus zélés, traversa une partie du Païs qui servoit de retraite aux Payaguas, & après dix-huit jours de marche, arriva aux premieres Bourgades des Infideles qu'il cherchoit. Il vouloit encore aller plus loin, pour mieux reconnoître ce Païs; mais les Indiens lui conseillerent de commencer par faire un bon Etablissement chez eux pour lui servir de retraite, en cas qu'il rencontrât des Peuples ennemis, & pour ne pas s'exposer à manquer tout, en voulant trop embrasser à la fois.

1645. Il les crut, & il se vit en peu de jours assez de Prosélytes pour en former une Réduction. Il fit donc planter une Croix & bâtir une Chapelle; puis il écrivit à son Provincial pour lui demander des Ouvriers, ajoûtant qu'il esperoit d'avoir bientôt de quoi en occuper beaucoup. Il envoïa ensuite le P. Mansilla à l'Assomption avec une Lettre pour le Recteur du College de cette Ville, par laquelle il le prioit de lui envoïer plusieurs choses dont il avoit besoin pour sa nouvelle Réduction. Enfin il congédia les Itatines, à la réserve de six. Resté seul de Prêtre au milieu d'une multitude d'Indiens qui grossissoit tous les jours, il ne donnoit guere de relâche à ses travaux apostoliques, que pour traiter avec Jesus-Christ des moïens de le faire adorer dans l'immense étendue de Païs qu'il entreprenoit de soumettre à son Empire.

Martyre du P. Romero, d'un jeune Espagnol & d'un Itatine.

Le Seigneur avoit d'autres vûes sur lui, & ne vouloit pas differer plus long-tems à couronner le zele & les travaux d'un des plus laborieux & des plus illustres Missionnaires qu'ait eus le Paraguay. Un puissant Cacique étant venu par hasard à la nouvelle Réduction, le Pere lui parla de son projet, & se flatta de l'avoir engagé à lui amener toute sa Nation. Il se trompoit, le Barbare avoit déja résolu sa perte & la ruine de son Eglise naissante. De retour chez lui, il inspira toute sa fureur à ses Vassaux : quelques Déserteurs Itatines, & d'autres Indiens se joignirent à lui, & tous jurerent la mort du Missionnaire. Le Cacique prit les devants avec quarante Hommes choisis, pour le surprendre; mais le Serviteur de Dieu n'attendoit déja plus que le moment de lui faire le sacrifice de sa vie. Peu de jours auparavant, comme il prenoit son Breviaire pour réciter son Office, il le trouva taché de sang en plusieurs endroits, & il eut en même tems une forte pensée qu'il ne tarderoit pas à cueillir la palme du Martyre, qu'il avoit déja manquée plus d'une fois dans la Province d'Uruguay. Il en fit confidence à un des Itatines qu'il avoit retenus avec lui, & ce vertueux Néophyte, qui se nommoit Gonzave, lui protesta qu'il mourroit avec lui.

L'Homme Apostolique étoit encore tout occupé de cette agréable pensée, lorsqu'on vint lui dire de la part du Cacique qu'il arriveroit le lendemain avec plusieurs de ses Vassaux pour vivre sous sa conduite. On le pria de ne pas s'y fier & de se mettre en lieu de sûreté; mais il répondit qu'il avoit promis au Cacique de l'attendre, & qu'il ne croïoit pas

devoir

devoir lui manquer de parole. Le lendemain de grand matin, une vieille Indienne vint toute essoufflée lui dire que s'il vouloit sauver sa vie, il s'éloignât sans tarder d'un moment; qu'une Troupe de Barbares venoit de fort loin, aïant le visage & le corps peints, comme ils avoient accoutumé d'être lorsqu'ils vouloient faire un mauvais coup : il répondit qu'il ne pouvoit lui rien arriver de plus avantageux que de sceller de son sang les vérités qu'il prêchoit; & que son sang, répandu pour le salut des Ennemis de la Religion, feroit peut-être, de ses Meurtriers, de fideles Disciples de Jesus-Christ. 1645.

Il apperçut dans le même tems son fidele Gonzalve, qui se disposoit à le défendre; & il lui dit qu'il ne s'étoit point exposé à tant de dangers pour faire la guerre, mais pour donner la connoissance du vrai Dieu à ceux qui ne le connoissoient pas. En achevant ces mots, il alla au-devant des Barbares, accompagné du seul Fernandez, à qui il avoit inspiré tout son courage : dès qu'il fut à portée de s'en faire entendre, il leur dit que son unique dessein en venant dans ce Païs avoit été de les affranchir de la servitude du Démon, & qu'il les exhortoit à profiter de la grace que Dieu leur faisoit de vouloir bien les recevoir au nombre de ses Enfans. En parlant ainsi il s'étoit approché d'eux; il leur fit de petits présens, & il les invita à venir se rafraîchir tandis qu'il alloit célébrer les saints Mysteres. Il prit en même tems le chemin de la Chapelle, & il étoit près de commencer la Messe, lorsqu'un Cacique, nommé *Donna*, qui l'avoit suivi avec le Chef de sa Troupe, lui déchargea sur la tête un coup de macana de toute sa force.

Un Infidele, qui étoit présent, lui demanda s'il étoit fou de traiter de la sorte un Homme, qui bien loin d'avoir jamais fait de mal à personne, n'étoit occupé qu'à faire du bien à tout le monde : » prends garde à toi-même, répondit le » Barbare, car vous méritez tous la mort pour avoir reçu » chez vous ce Prêtre Etranger «. Gonzalve, qui accouroit au secours du Serviteur de Dieu, fut en même tems percé d'une fleche qui le renversa mort, & Fernandez fut massacré dans le même instant. Le P. Romero respiroit encore; & une Indienne étoit venue avec de l'eau chaude pour laver sa plaie, qu'elle se promettoit bien de guérir; mais les Barbares la firent retirer, redoublerent leurs coups sur la tête du saint Hom-

1645. me, lui ouvrirent le ventre pour en arracher le cœur, lui couperent les doigts & la gorge, & commirent mille indignités sur son corps.

La Réduction est évacuée.

Ils pillerent ensuite la Chapelle, profanerent les Vases sacrés, & terminerent cette sanglante scène par une pratique superstitieuse qui est en usage parmi eux, quand ils ont tué un de leurs Ennemis : ils insérerent les doigts, qu'ils avoient coupés au Serviteur de Jesus-Christ, dans l'ouverture qu'ils lui avoient faite au ventre, persuadés que par-là ils se mettoient à l'abri de la vengeance qu'on voudroit tirer de sa mort. Les cinq Itatines qui restoient, & dont un étoit blessé, se retirerent sans qu'on leur dît rien, & porterent chez eux ces tristes nouvelles, sans rentrer dans la Réduction que le Pere Romero avoit fondée, & dont tous les Habitans s'étoient déja dispersés.

On a su depuis, que le premier dessein des Barbares n'étoit pas de précipiter ainsi l'exécution de leur projet ; mais qu'aïant appris en chemin que la Réduction étoit sans défense, parceque presque tous les Hommes étoient allés à la chasse, ils jugerent à propos de profiter de l'occasion. Les Chasseurs à leur retour furent au désespoir de ne s'être pas trouvés chez eux pour sauver leur Pere, qu'ils inhumerent le plus honorablement qu'il leur fut possible, aussi-bien que les deux Compagnons de son martyre, & au bout de six mois le corps du P. Romero fut transferé aux Itatines. Ce Pere étoit né à Seville & avoit passé fort jeune au Paraguay, où il avoit été reçu dans la Compagnie par le Pere de Torrez. Nous avons vû la part qu'il eut à la conversion des Peuples de la Province d'Uruguay & du Tapé. Sa précieuse mort arriva le 22 de Mars 1645.

Les Mamelus aux Itatines ; Missionnaire tué par ces Brigands.

Le mauvais succès de sa derniere expédition ne rebuta point le Pere Mansilla ; & il prenoit déja des mesures pour rétablir la Réduction que son Fondateur avoit cimentée de son sang, lorsqu'une Armée de Mamelus, qui n'osoient plus se mesurer avec les nouveaux Chrétiens du Parana & de l'Uruguay, tomba à l'improviste sur les Itatines, qui n'étoient pas si bien armés, ni à portée d'être si promptement secourus, & qu'il étoit beaucoup plus aisé de surprendre. Ils les surprirent en effet ; le P. François Arias fut tué dans la Réduction qu'il gouvernoit ; un grand nombre de Néophytes furent mis à la chaîne, & ce ne fut pas sans beaucoup de

1645.

peines, qu'après la retraite de l'Ennemi, on put recueillir, des débris de cette Eglise, assez de Néophytes pour en former deux Bourgades.

Conduite de l'Evêque du Paraguay à Corrientès.

Cependant Dom Bernardin de Cardenas avoit fixé sa demeure à Corrientès, où l'on fut extrêmement surpris de le voir agir comme s'il en eût été le Gouverneur & l'Evêque, déposant à son gré les Officiers de Justice & en nommant d'autres à leur place, faisant des Ordinations sans démissoires, & non-seulement sans en avoir demandé la permission au grand Vicaire nommé par le Chapitre de Buenos Ayrès dont le Siege épiscopal étoit vacant, mais encore malgré les oppositions que cet Ecclésiastique lui avoit fait signifier. Les Jésuites n'avoient point encore de Maison dans cette Ville; mais comme ils étoient obligés d'y passer fréquemment, & que les secours spirituels y manquoient assez souvent, ils ne pouvoient se dispenser d'y faire de tems en tems quelque séjour, à la priere des Habitans.

L'Evêque du Paraguay le trouva mauvais, les interdit, & sa mauvaise humeur s'étendit jusques sur ceux qui leur donnoient l'hospitalité. Il en usoit ainsi après avoir reçu deux citations pour aller rendre compte de sa conduite à l'Audience roïale des Charcas, auxquelles il n'avoit eu aucun égard; il n'y répondit même que par des récriminations contre le Gouverneur du Paraguay & contre les Jésuites. Sa premiere occupation, dès qu'il fut arrivé à Corrientès, avoit été de dresser un Manifeste sur tout ce qui s'étoit passé au sujet de son exil; & il l'avoit envoïé avec une Lettre du même style, datée du troisieme de Janvier, à l'Evêque du Tucuman, par son Neveu.

Sa Lettre à l'Evêque du Tucuman.

Le P. de Cardenas ne trouva point D. Melchior Maldonado à Santiago; & aïant su qu'il en étoit parti pour aller faire sa visite à Rioja, il ne jugea point à propos de l'y aller chercher; il se contenta de lui envoïer la Lettre de son Oncle. Ce Prélat y parloit d'abord du Gouverneur du Paraguay avec le dernier mépris & sans y ménager les termes, le représentant comme un Emporté, qui avoit osé mettre sacrilégement la main sur son Evêque, sans aucun égard, ni pour sa Personne, ni pour sa dignité, ni pour la sainteté de son caractere. Il le traitoit de Violateur des Droits sacrés de l'Episcopat, de la Jurisdiction & des Immunités de l'Eglise, & il se plaignoit qu'après tant d'excès, dont il n'y avoit pas un seul

1645. qui ne méritât la mort, au lieu d'en être puni par les Tribunaux ſupérieurs, comme il devoit l'être, il en avoit été comblé d'honneurs & de récompenſes.

Mais comme il ne voïoit dans D. Gregorio de Hinoſtroſa que le vil inſtrument de la fureur des Jéſuites, c'eſt principalement ſur ces Religieux qu'il déchargeoit toute l'amertume de ſa bile; & il eſt vrai de dire que quand il auroit eu à peindre les plus déteſtables & les plus mépriſables des Hommes, il n'auroit pu emploïer d'autres traits ni d'autres couleurs. Tout cela étoit avancé avec autant d'aſſurance, que ſi leur Procès criminel eût été dreſſé dans les formes les plus juridiques, & qu'ils euſſent été convaincus de maniere à ne pouvoir rien répliquer. Cependant, comme il prévoïoit bien que l'Evêque du Tucuman ſeroit inſtruit de tout par des Perſonnes qui penſoient tout autrement que lui ſur le compte des Jéſuites, pour l'intéreſſer dans ſa cauſe il lui donnoit avis que ces Peres avoient oſé dire que lui-même & ſon Proviſeur avoient encouru les cenſures pour l'avoir conſacré ſans Bulles. Il eſt pourtant certain qu'ils n'en avoient point parlé. Mais D. Bernardin le concluoit des Ecrits qui avoient été publiés pour prouver que lui-même étoit lié par les cenſures, & dont il s'étoit mis dans la tête que les Jéſuites étoient les Auteurs.

L'article de ſa Lettre ſur lequel il appuïoit davantage, étoit l'obligation indiſpenſable où il prétendoit que D. Melchior étoit d'aſſembler un Concile provincial, en qualité de plus ancien Evêque de la Province, & le Siege Métropolitain étant vacant: car, diſoit-il, il ne s'agit de rien moins que d'arrêter, ce qui ne ſauroit ſe faire trop tôt, le débordement des crimes & des ſacrileges qui inondent le Paraguay; que de faire ceſſer un ſchiſme qui déchire l'Egliſe; que de condamner des héréſies monſtrueuſes enſeignées par les Jéſuites; que de reſtituer à l'Egliſe ſes Privileges & ſa Juriſdiction; que d'empêcher que l'on ne continuât à dépouiller les Evêques de leurs biens & de leurs droits; que de la ſûreté de leurs Perſonnes; que de mettre un frein à la cupidité des Uſurpateurs du Domaine & du Patronage de Sa Majeſté; que de faire ceſſer le commerce qu'ils font de l'or du Paraguay avec les Etrangers, au grand préjudice des Finances du Roi; enfin que de garantir de la damnation éternelle un nombre infini d'Ames rachetées au prix du ſang d'un Dieu, & qui périſſent parcequ'on leur enſeigne une

Doctrine fondée ſur des principes hérétiques & ſchiſmatiques. 1645.

Pour engager encore davantage l'Evêque du Tucuman à ne point differer la convocation de ce Concile, D. Bernardin, après l'avoir menacé de la colere divine s'il refuſoit d'emploïer un moïen ſi efficace pour la guériſon de tant de maux, après lui avoir rappellé le Décret du Concile de Trente, qui ordonne la Tenue fréquente des Conciles provinciaux, & conclu de tout cela qu'il étoit obligé, ſous peine de péché mortel, d'en aſſembler un au plutôt, il ajoûta : » je vous le demande de la part de Dieu, des bienheureux » Apôtres, & de notre Mere la ſainte Egliſe, avec humilité » & avec les plus grandes inſtances ; je vous en requers avec » tout le reſpect qui vous eſt dû, & je vous y exhorte en pro» teſtant de tous les dommages irréparables qui s'enſuivront » infailliblement de votre refus. Que Dieu ne le permette » pas ; qu'il inſpire à votre Seigneurie illuſtriſſime une ré» ſolution ſi néceſſaire ; qu'il l'éleve enſuite ſur le Trône de » la Métropole & l'y conſerve pendant un grand nombre d'an» nées, ainſi que je le deſire pour le bien de l'Egliſe. A Corrientès, ce troiſieme de Janvier 1645.

On voit par cette Lettre, & on le verra encore mieux par quelques autres qui ſe trouveront dans les Preuves, que tout ce que D. Bernardin de Cardenas avoit une fois imaginé, & tout ce que lui avoient dit certaines gens, ſe tournoient dans ſon eſprit en évidence, & que la force de ſon imagination le fixoit de ſorte à ſon objet, que les réflexions qui devoient naturellement l'arrêter ne s'y préſentoient pas. Car, que pouvoit-il eſpérer d'un Concile préſidé par Dom Melchior Maldonado, qu'il connoiſſoit aſſez pour ſavoir qu'il ne penſeroit jamais comme lui, non-ſeulement au ſujet des Jéſuites, mais encore ſur la conduite qu'il avoit tenue dans le gouvernement de ſon Diocèſe, puiſqu'il lui avoit ſi ſouvent marqué par écrit le jugement qu'il en portoit ; & comment pouvoit-il lui envoïer par ſon Neveu ſa Lettre & ſon Mémoire, ſachant ce qu'il penſoit de ce Religieux ? Mais incapable de revenir ſur ce qu'il s'étoit une fois perſuadé, il ne pouvoit pas croire qu'un autre penſât autrement que lui. Auſſi la réponſe de l'Evêque du Tucuman ne fit-elle aucune impreſſion ſur lui, quoiqu'elle fût très propre à le faire revenir de ſes préjugés ; on en jugera : la voici.

1645.

MONSEIGNEUR,

Réponse de l'Evêque du Tucuman.

» Il y a dans la Lettre de votre Seigneurie illustrissime » trois articles auxquels il faut que je réponde d'abord. Le » premier regarde ce qui vous est arrivé en dernier lieu, à » quoi vous ajoûtez que l'on m'a mis en cause, aussi-bien que » mon Proviseur (1), pour vous avoir consacré sans avoir » vû les Bulles du Pape. Le second est que les Peres de la » Compagnie de Jesus sont les Auteurs de tout le mal, & » qu'ils ont dit qu'ils avoient été institués pour réformer les » Evêques, & beaucoup d'autres choses, dont les unes sont » hérétiques & les autres approchent fort de l'hérésie. Par » la troisieme vous me pressez vivement de convoquer un » Concile provincial, & vous me renvoïez, pour être mieux » instruit, à la Relation que devoit me communiquer le P. » Fr. Pierre de Cardenas. J'étois à Rioja lorsque ce Reli- » gieux arriva à Santiago, & il m'a envoïé votre Lettre, mais » je n'ai point vû la Relation.

» Je réponds au premier article, que je ne sais que croire » de tout ce qu'on a mandé du Paraguay dans cette Pro- » vince, mais je comprends que tout ceci n'est pas bon : que » les Peres de la Compagnie soient la cause de tout, & qu'ils » n'aient enfanté que des horreurs, je le lis dans votre Let- » tre, mais dans celle que j'ai reçue du P. François Luper- » cio, leur Provincial, je vois une relation succinte, très » modeste, très respectueuse pour votre Seigneurie illustrissi- » me, dont il ne blâme aucune démarche. En la comparant » avec la vôtre, j'y trouve la modestie, le jugement, la gra- » vité, tout ce qu'on doit attendre d'un Homme de sa nais- » sance & d'un Religieux de la Compagnie de Jesus. Je dois » le protéger, parceque j'en dois juger par ses actions. Sur » ce principe vous & moi sommes d'accord, puisque c'est » une regle apostolique, qui nous est commune, de proté- » ger la justice, & plus encore quand il s'agit d'un Ordre » Religieux, lequel, tandis qu'on le persécute au Paraguay, » est recherché à Rome & dans toutes les Cours. . . . . » Cet Ordre ne fait que de naître, & il compte déja un » grand nombre de Martyrs & de Saints, tous d'un rang

(1) Ce Proviseur avoit été un des Chanoines Assistans au Sacre de D. Bernardin, qui n'avoit pas eu la dispense de se faire consacrer par un seul Evêque assisté de deux Chanoines.

» diſtingué. Le ſecond Paul de l'Egliſe eſt ſorti de ſon » ſein (1), & on n'a point encore vû de Jéſuite hérétique. » .... Tout ce qu'il y a de Perſonnes ſenſées regardent l'or » & les Mines du Paraguay comme une invention de l'Enfer » pour détruire leurs Réductions. 1645.

» Mais, Monſeigneur, mettons dans la balance, d'une » part douze mille écus que Sa Majeſté tire de la caiſſe de » Buenos Ayrès pour cette bonne œuvre, & de l'autre des » millions d'Enfans baptiſés & des centaines de milliers d'A- » dultes convertis & civiliſés, après avoir été tirés de leurs » Forêts dans des Païs où aucun Eſpagnol n'avoit mis le » pied; aux yeux de Dieu & de la raiſon cela eſt d'un » grand poids; leurs Temples ſi riches & où le Service di- » vin ſe fait avec tant de célébrité; que de ſueurs, de fa- » tigues & de dépenſe cela n'a-t-il point coûté? Voilà les » Mines d'or du Paraguay. Si ces Peres étoient ſi avides d'ac- » cumuler des richeſſes, ils n'auroient pas donné, comme » on les accuſe d'avoir fait, trente mille écus d'or à un Gou- » verneur dont ils n'avoient rien à eſpérer. J'ai ſouvent cher- » ché par quelle voie ils pouvoient envoïer leur or dans les » Païs étrangers & aux Ennemis de l'Etat, je ne puis le de- » viner; ce n'eſt certainement point par S. Paul de Pirati- » ningue... Paſſons à ce qui regarde l'héréſie.

» Que votre Seigneurie illuſtriſſime réponde à quiconque » viendra pour en accuſer les Jéſuites, qu'il eſt un Impoſ- » teur, qu'elle lui interdiſe l'entrée de ſa Maiſon comme à » un Calomniateur, & il ne ſera bientôt plus parlé de ſchiſ- » me & d'héréſie. J'ai toujours obſervé, Monſeigneur, que » dans tout le fracas qu'on a fait contre la Compagnie, on » ne s'eſt point encore aviſé d'accuſer ces Religieux de fré- » quenter les Femmes, de les ſolliciter, ni d'aucun crime » qui regarde les mœurs & que la fragilité de notre nature » pourroit rendre plus croïable: Dieu a permis qu'on ne » leur imputât que des choſes qui n'ont aucune vraiſemblan- » ce, & ſur quoi ils n'ont pas beſoin de ſe juſtifier. Ils n'ont » pourtant pas été peu mortifiés de ſe voir accuſer d'hé- » réſies, & des autres crimes dont vous les chargez; mais » ils ne ſauroient mieux s'en diſculper, qu'en parlant comme » ils font de votre Seigneurie illuſtriſſime avec tant de reſ-

(1) Dom Jean de Palafox dans ſon Abregé de l'Etabliſſement des Ordres Religieux, donne auſſi ce nom à Saint François Xavier.

1645. » pect & de révérence, & ne se plaignant jamais de ceux » qui ont part aux persécutions qu'on leur suscite.

» Quant au Concile provincial que vous voulez que j'assemble; j'ai pleinement satisfait à mon obligation sur ce » point tant qu'a vécu l'Archevêque de la Plata, & on m'en » a rendu un bon témoignage. D'ailleurs, pour faire ce que » vous souhaitez, ce n'est pas assez que ce soit à moi à le » faire, il faut encore qu'il y ait des Evêques que je puisse » y inviter. Il faut de plus qu'ils puissent conferer & consulter ensemble sur les sujets dont on doit traiter dans ce Concile, pour en juger avec plus de maturité; car des matieres de cette importance ne se décident pas légerement. Je » ne refuserai jamais de risquer ma vie & mon honneur, ni » de sacrifier mon repos, quand il s'agira du Service de » Dieu; mais je ne voudrois pas, pour éterniser mon nom, » remuer un doigt de ma main. Tout se doit faire dans » l'ordre & selon le droit; c'est la regle que je suivrai toujours, quand il sera question de convoquer un Concile.

» Or il est bon que vous sachiez que le Seigneur Evêque » de Misné ne seroit pas actuellement en état de s'y rendre; » que celui de la Paz est mort, & que celui de Buenos Ayrès n'a pas encore pris possession de son Eglise, ni acquis » l'expérience nécessaire pour juger sur des affaires aussi importantes que celles dont il s'agit. Il ne reste donc que » vous & moi, qui ne serons jamais de même avis, parceque, vous le savez aussi-bien que moi; je dois examiner » mûrement toutes choses, & prendre conseil de plusieurs » Personnes qui aient beaucoup de probité, de religion & » de science. C'est même une nécessité pour moi que je » prenne les avis des Peres de la Compagnie, ce que je ne » manquerai jamais de faire pour tout ce qui regarde le gouvernement de mon Diocèse. Non-seulement ils me conseillent bien, mais ils me contredisent quelquefois, & je » leur en sais bon gré. Ils ne me réforment pas comme Evêque, mais ils m'avertissent de ce qu'il y a de défectueux » dans le Frere Melchior. Mon état est plus parfait que le » leur: en qualité d'Evêque je suis leur Maître; cela m'impose l'obligation d'être le sel de la terre, mais je ne suis » pas assuré de l'être.

» Vous me demandez, Monseigneur, que je vous conseille sur

» ſur ce que vous avez à faire : mais comment pourrois- 1645.
» je conſeiller un Evêque , Dieu ne m'aïant chargé que
» de la conduite de mes Brebis ! Vous ſavez mieux que moi
» quelle eſt la regle d'un Evêque.... Je voudrois me ſouvenir
» toujours que la puiſſance , qui m'a été donnée dans ma con-
» ſécration , & que je vous ai communiquée en vous conſa-
» crant , ne conſiſte pas *in ſplendore veſtium* , *ſed morum ; non*
» *ad iram*, *ſed ad omnimodam patientiam*. Notre Seigneur, qui
» eſt le Chef des Evêques , nous a dit, *s'ils m'ont perſecuté*, *ils*
» *vous perſecuteront ;* & juſqu'où l'ont ils perſécuté ? juſqu'à
» l'attacher à une Croix , juſqu'à ne lui pas laiſſer une goute
» de ſang dans les veines.

» Or du haut de la Croix a-t-il traité Pilate d'Hérétique ?
» a-t-il dit des injures aux Phariſiens ? ... je le vois donner
» ſon Paradis au bon Larron qui ſe repentoit de ſon péché ;
» l'autre l'offenſoit , & il ne lui dit rien qui marquât du
» reſſentiment. Il prie ſon Pere de pardonner à ſes Bourreaux...
» Avons nous encore été perſécutés juſqu'à l'effuſion de notre
» ſang ? Avons-nous été comme lui couronnés d'épines ? notre
» pauvreté égale-t-elle la ſienne ? ... je vous dis , Monſei-
» gneur , ce que je ſais de notre Chef : je ne vous dis point
» que je ſuis ſon exemple ; je ne vous dis point que vous ne
» le ſuivez pas ; mais ſi vous me le permettez , je vous dirai
» ce que l'on attend de vous & de moi. Bien des gens ne
» cherchent ſouvent qu'à nous irriter par leur mauvais con-
» ſeils , & à nous faire manquer à ce que la Religion , & la
» ſainteté du caractere dont nous ſommes revêtus , exigent de
» nous ; comme les Phariſiens en uſerent à l'égard de notre
» Chef , en lui diſant , ſi vous êtes le Fils de Dieu , deſcendez
» de la Croix... Les mauvais Conſeillers nous tiennent à-peu-
» près le même langage , quand ils nous exhortent à punir les
» injures qu'on nous a faites.

Conduite du Gouverneur & des Jéſuites après le départ de l'Evêque.

Cependant le Gouverneur du Paraguay , non content d'avoir inſtruit les Tribunaux ſupérieurs de l'Amérique des raiſons qui l'avoient obligé de faire ſortir Dom Bernardin de ſa Province , avoit envoïé au Conſeil roïal des Indes des Procès-verbaux en bonne forme de tout ce qui s'étoit paſſé dans ſon Gouvernement depuis que ce Prélat y étoit entré , pour lui faire connoître qu'il ne lui étoit reſté aucun autre moïen d'y rétablir l'ordre & la tranquillité, d'en prévenir la ruine entiere, auſſi-bien que celle des Réductions du Parana , & de faire ceſſer

1645. les ſcandales qui s'y multiplioient de jour en jour : les Jéſuites prirent auſſi de leur côté leurs précautions pour prévenir les ſuites de la perſécution qu'ils ſouffroient, & nommerent un Juge-Conſervateur (1), auquel en vertu d'une Bulle de Gregoire XIII, reçue dans tous les Etats du Roi Catholique, cette qualité donne droit de s'oppoſer, au nom de Sa Majeſté, à tout ce qu'on voudroit entreprendre ſur leur honneur, ſur leurs biens & ſur leur vie, & de faire le Procès à quiconque auroit exécuté de pareilles entrepriſes.

1646. Dom Gregorio n'avoit pas manqué de prévenir auſſi le Conſeil ſur ce que, pour rétablir ſon autorité preſque anéantie par les intrigues de l'Evêque, il ne lui étoit reſté d'autre reſſource que d'appeller les Milices des Réductions du Parana, ajoûtant que dans cette occaſion elles lui avoient donné les plus grandes preuves de leur fidélité, de leur obéiſſance, & de leur zele pour le ſervice du Roi. Elles lui en donnerent l'année ſuivante une autre moins équivoque encore, & qui donna lieu à ce Gouverneur de faire connoître au Roi ſon Maître de quelle importance il étoit pour la ſûreté de la Province que Sa Majeſté lui avoit confiée, de ne pas permettre qu'on inquiétât les Indiens des Réductions, & encore moins que l'on donnât la moindre atteinte à leurs Privileges. Les Guaycurus, fortifiés d'un grand nombre de leurs Alliés, paroiſſoient fort réſolus à chaſſer les Eſpagnols de l'Aſſomption ; & leurs préparatifs s'étoient faits avec un ſi grand ſecret, que le maſſacre de quelques Habitans de la Campagne ne fut regardé dans cette Ville, que comme une de ces hoſtilités ordinaires, qui n'avoient pour objet que le pillage de quelques Habitations, & qu'on pouvoit arrêter avec un ou deux détachemens de Soldats.

Les Indiens du Parana rendent un grand ſervice à la Province du Paraguay.

Mais on s'apperçut bientôt que la choſe étoit beaucoup plus ſérieuſe qu'on ne l'avoit cru, que c'étoit à la Capitale même que ces Barbares en vouloient, & qu'ils s'en approchoient avec des forces ſupérieures à celles des Eſpagnols. Le Gouverneur en eut le premier avis par le Cacique d'une Réduction du Parana, qui l'inſtruiſit en détail du deſſein & du nombre des Ennemis, & à qui il donna ordre ſur le champ de lever en diligence un Corps de Milices des Réductions, & de le lui amener. Le Cacique ne perdit point de tems, & ſa promptitude déconcerta les meſures que prenoient ces Barbares pour fondre

(1) Voïez le Bullaire de Grégoire XIII. Ce Pape ne fit qu'exécuter ce que Pie V, ſon Prédéceſſeur, avoit réſolu de faire lorſqu'il mourut.

en même tems de toutes parts sur la Province, où ils se flattoient de ne trouver presque personne qui fût sur ses gardes. 1646.

Mais ils furent eux-mêmes surpris. Les Néophytes fondirent sur un grand Corps de Guaycurus, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à se voir attaqué, le taillerent en pieces; & cet échec répandit une si grande terreur parmi tous les Conféderés, qu'il ne parut presque plus personne en campagne. Dom Gregorio, dans le compte qu'il rendit au Conseil des Indes de cette Action, n'oublia point de faire observer que s'il n'avoit pas mis l'Evêque du Paraguay hors d'état d'exécuter son projet sur les Réductions, il n'y auroit pas trouvé le secours qui lui étoit venu si à propos; personne ne doutant qu'au moment qu'on en auroit fait sortir les Jésuites qui avoient fait toute la confiance de ces nouveaux Chrétiens, ils auroient tous déserté, & que la Province couroit risque d'être perdue sans ressource.

Ordre de l'Audience roïale contre Dom Bernardin de Cardenas.

Le Prélat exilé esperoit cependant plus que jamais de rentrer triomphant dans son Diocèse : il avoit bien des Amis & des Protecteurs à la Plata, sa Patrie; il leur adressa ses Mémoires justificatifs, & il comptoit si fort sur leur crédit & sur la bonté de sa cause, qu'il ne doutoit point que l'Audience roïale, revenue, disoit il, des préjugés que ses Ennemis lui avoient inspirés contre lui, & auxquels il attribuoit trois citations qu'on lui avoit signifiées de sa part pour comparoître personnellement devant elle, ne le rétablît incessamment sur son Siége. Mais il fut bien surpris d'apprendre que la Ville de Corrientès où il étoit, & toutes celles où il pouvoit trouver un asyle, avoient reçu de cette Cour supérieure un ordre de l'obliger à en sortir, ou une défense de le recevoir, s'il n'obéissoit à celui qui lui avoit été signifié; la tranquillité, de ces Provinces, & le service du Roi dépendant de son obéissance (1).

1646-47.

Il part pour l'Assomption, & n'y est pas reçu.

Ce coup l'étonna, mais ne le déconcerta point. Comme l'Audience roïale le nommoit toujours Evêque du Paraguay, il prétendit qu'avant que de partir pour la Plata, il falloit qu'il allât à l'Assomption, du moins pour nommer un grand Vicaire qui gouvernât le Diocèse en son nom pendant son absence; & vers la fin de cette année 1646, ou au commencement de la suivante, il s'embarqua à Corrientès pour s'y rendre. Il n'en étoit plus qu'à huit lieues, lorsqu'on vint lui

(1) Que de no obedecer lo hagan salir de los nuestros Reynos y Señorias como ageno y estraño, por importar assi para la quietud de aquellas Provincias, y al servicio de su Magestad.

1646-47. ſignifier de la part du Gouverneur, une défenſe d'en approcher davantage. Il voulut ſe faire débarquer à l'endroit même, où il ſe trouvoit, eſperant de pouvoir ſe rendre à l'Aſſomption par des chemins détournés, & de s'y montrer lorſqu'on s'y attendroit le moins; mais ceux qui conduiſoient ſa Barque ne lui permirent pas d'en ſortir, &, malgré ſes prieres & ſes menaces, reprirent le chemin de Corrientès.

Il eſt nommé à l'Evêché de Popayan.

Il y reçut bientôt une nouvelle Citation de l'Audience roïale, ſemblable aux précédentes, qui étoit datée du 29 d'Avril 1647, & dont l'adreſſe portoit qu'il étoit nommé Evêque de Popayan. Cette Ville eſt la Capitale d'une Province du nouveau Roïaume de Grenade, qui porte le même nom, & elle eſt éloignée au moins de mille lieues de l'Aſſomption. D. Bernardin regarda cette nomination comme un honnête exil, & il repréſenta au Roi, qui avoit déja écrit en conſéquence au Métropolitain & au Chapitre de la Cathédrale de Popayan pour leur en donner avis, que la longueur du chemin, & ſon grand âge ne lui permettoient point d'accepter cet Evêché.

1648.

Il retourne à l'Aſſomption.

L'année ſuivante Dom Diegue Eſcobar Oſorio, aïant ſuccedé à Dom Gregorio de Hinoſtroſa dans le Gouvernement du Paraguay, Dom Bernardin de Cardenas n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il partit pour l'Aſſomption. Il paroît qu'il en avoit enfin obtenu la permiſſion de l'Audience roïale des Charcas, ou du Viceroi, pour y regler ſes affaires: du moins eſt-il certain que dans les Inſtructions du nouveau Gouverneur, il lui étoit expreſſément recommandé de s'oppoſer à tout ce que cet Evêque & ſes Partiſans voudroient entreprendre contre les Jéſuites. Le Prélat étoit cependant plus réſolu que jamais de les chaſſer de la Province & de leurs Réductions; mais pour mieux aſſurer le ſuccès de cette Entrepriſe, il voulut auparavant connoître ce qu'il avoit à craindre ou à eſperer du nouveau Gouverneur. En prêchant, le jour de la Fête de Saint Pierre, il ne put ſe tenir d'invectiver contre la Société; mais il le fit avec plus de modération qu'à ſon ordinaire.

Il reçoit une Lettre de Dom Jean de Palafox.

Ce qui le raſſuroit ſurtout, c'eſt qu'il avoit été reçu à l'Aſſomption aux acclamations du Peuple, & conduit comme en triomphe au Couvent de S. François, où il avoit pris d'abord un logement. Il ſe flattoit que tous les Ordres de la Ville avoient pris part à cette réception, & il en concluoit qu'il ne trouveroit bientôt plus d'obſtacle à tout ce qu'il voudroit entreprendre. Une Lettre, qu'il reçut à-peu-près dans le même

tems de Dom Jean de Palafox, Evêque de la Ville des Anges au Méxique, le confirma encore beaucoup dans la pensée, que ce qu'il méditoit contre les Jésuites étoit une inspiration du Ciel. Cette Lettre étoit, à ce qu'on a cru communément, une Lettre circulaire, que Dom Jean de Palafox écrivoit à plusieurs Evêques de l'Amérique, pour les engager à s'unir avec lui contre les Jésuites, avec lesquels personne n'ignore les grands démêlés qu'il eut dans la nouvelle Espagne, & dont il a dit beaucoup de bien dans des Ouvrages qu'il a composés depuis, étant Evêque d'Osma. 1648.

Nouveau Gouverneur du Paraguay, en quelle disposition il trouve la Ville de l'Assomption.

Pour revenir au nouveau Gouverneur du Paraguay, quoiqu'il fût Membre de l'Audience roïale des Charcas, il étoit parti de la Plata sans bien connoître en quelle disposition se trouvoient les esprits dans la Capitale de sa Province, ni ceux auxquels il pouvoit s'adresser pour en être instruit comme il étoit nécessaire qu'il le fût : c'étoit également l'effet des informations différentes, & presque toujours contradictoires, qu'on envoïoit sans cesse de cette Ville à la Plata, & des diverses impressions qu'elles faisoient sur ceux qui en avoient connoissance. Il est certain d'ailleurs qu'à l'Assomption bien des Gens étoient entierement dévoués à l'Evêque; que l'esprit de sédition s'étoit emparé de la Multitude, & qu'elle y étoit entraînée par l'espérance qu'on lui avoit inspirée, de voir bientôt les nouveaux Chrétiens du Parana soumis au service personnel.

Ce qui lui arrive en y allant.

Dom Diegue n'étoit cependant pas encore arrivé dans son Gouvernement, qu'il eut un moïen assez sûr pour connoître de quoi étoient capables ceux qui étoient animés par un si grand interêt; car il eut avis en chemin que sur un bruit qui avoit couru à l'Assomption, qu'il lui étoit expressément ordonné de ne pas souffrir qu'on entreprît rien contre les Jésuites, deux Scélerats en étoient partis pour l'assassiner, ce qui l'obligea de mander mille Indiens des Réductions pour l'escorter. La promptitude de ces Néophytes à se rendre auprès de lui, & la fuite de quelques personnes, quand la nouvelle en eut été répandue dans la Capitale, acheverent de lui faire connoître la grandeur du mal auquel il étoit chargé de remédier, & il en profita en Homme sage.

Sa conduite à l'égard de l'Evêque & des Jésuites.

Il résolut d'abord d'avoir pour l'Evêque tous les égards dûs à son caractere, & de ne lui point donner le moindre sujet de soupçonner qu'il eût apporté de la Plata aucune prévention, qui pût alterer tant soit peu la bonne intelligence, que

1648. le bien général demandoit qu'il conservât avec lui, tandis que le Prélat resteroit dans la Province. Quant aux Jésuites, il se comporta à leur égard de maniere, qu'ils comprirent que tout ce qu'ils pouvoient esperer de lui, étoit qu'ils ne devoient point apprehender qu'il souffrît qu'on leur fît aucune violence, soit en leurs biens, soit en leur honneur, & il leur rendit par-là beaucoup plus de service, que s'il s'étoit hautement déclaré en leur faveur.

L'Evêque renouvelle sa prise de possession.

Il paroît d'ailleurs qu'il ne fit aucune démarche pour engager Dom Bernardin à satisfaire à ce que l'Audience roïale exigeoit de lui, & il est certain que ce Prélat ne songeoit à rien moins qu'à se rendre à la Plata; car après trois semaines de séjour dans le Couvent de S. François, il étoit allé loger dans le Palais épiscopal, puis il avoit jugé à propos de renouveller sa prise de possession de l'Evêché du Paraguay. Cette cérémonie s'étoit faite avec l'applaudissement du Peuple; mais quelques Chanoines avoient encore réiteré leurs protestations, & recommencé à faire l'Office dans l'Eglise du College: le P. Sobrino, qui en étoit encore Recteur, le P. Diaz Taño, Supérieur général des Réductions du Parana, & le P. de Boroa, qui succéda bientôt après au P. Sobrino, s'étoient renfermés dans cette Maison, & ils ne tarderent point à être convaincus que Dom Bernardin n'attendoit qu'une occasion favorable pour les en chasser.

Il recommence à invectiver les Jésuites.

Il recommençoit déja à publier contr'eux toutes les calomnies qu'il avoit fait répandre depuis plusieurs années dans la Ville & dans la Province. Ses Confidens le secondoient avec zele, & sur-tout un Frere Convers de son Ordre, dont nous aurons bientôt plus d'une occasion de parler. Tout étoit bon à ce Religieux, & à ceux qui lui fournissoient des matériaux pour remplir ses Libelles diffamatoires. La difficulté fut d'abord d'avoir des preuves, qui pussent convaincre le Public impartial; on connoissoit la plûpart de ceux qui étoient aveuglément livrés à l'Evêque, & leur signature n'auroit pas été d'un grand poids. Pour en avoir qui ne fussent point suspectes, voici ce que l'on fit:

Comment on fait signer des dépositions contre eux.

On obligeoit jusqu'aux Ecoliers à signer, & on ne leur permettoit pas même de lire ce qu'ils signoient. Un de ces jeunes Gens, nommé *Ignace Frias*, aïant eu défense de son Pere de mettre son nom à aucun écrit qu'on lui présenteroit ainsi, & réfusant en effet d'en signer un, fut fouetté cruellement, sans

pouvoir être ébranlé par un traitement si rude. Il entra depuis dans la Compagnie, & y a rempli avec honneur les premiers Emplois de la Province. Lorsqu'on n'avoit pas le tems de multiplier les copies, on exigeoit des blancs-signés, que l'on remplissoit ensuite de tout ce qu'on vouloit. Un paquet de ces blancs-signés, qui fut envoïé dans la suite au Frere Villalon, Procureur de Dom Bernardin en Espagne, tomba entre les mains des Anglois, lesquels instruits par les Lettres dont ils étoient accompagnés, de l'usage que ce Religieux en devoit faire, en furent extrêmement scandalisés. 1648.

L'Evêque chasse les Jésuites des Itatines.

Mais tandis que Dom Bernardin étoit si bien servi par ceux, à qui il avoit confié ses intérêts, il ne s'endormoit pas lui-même, & ne négligeoit rien, soit pour sonder les sentimens du Gouverneur au sujet des Jésuites, soit pour l'accoutumer à les voir dépouiller de leurs Missions. Il commença par leur ôter celles des Itatines; & il sut si bien colorer cette premiere tentative, que Dom Diegue Escobar Osorio, qui n'en prévit pas les suites, ne s'y opposa point. Depuis les derniers ravages des Mamelus dans ces Missions, on en avoit transporté les débris à l'Occident du Paraguay, dans le Canton de Caaguazu, environ à cent lieues au Nord de l'Assomption, & on en avoit formé deux Bourgades. Ces Missionnaires, en mettant ainsi les Fleuve entre leurs Néophytes & les Ennemis, avoient encore eu une autre vûe, que celle de les garantir de toute surprise.

Nous avons vû les raisons qui leur avoient fait souhaiter de fonder des Eglises de ce côté-là du Paraguay : leur premiere tentative avoit échoué par la mort du P. Romero ; ils espéroient d'y réussir par le moïen des Itatines, qui se trouvoient encore au nombre de trois mille, y compris quelques autres Indiens qui s'étoient joints à eux, & ils avoient tout lieu de croire que ce nombre croîtroit beaucoup en peu de tems. Rien d'ailleurs n'étoit plus avantageux à la Province du Paraguay que cet Etablissement, parceque ces Réductions ne pouvoient manquer avec le tems de tenir en respect les Guaycurus & les Payaguas, avec lesquels on ne pouvoit plus esperer une paix durable. Mais le nouveau Gouverneur, ou n'avoit pas encore compris de quelle importance il étoit de leur opposer des Indiens, sur lesquels on pût compter, ou ne comprenoit pas le danger de voir cette Colonie naissante se dissiper, si on en retiroit ceux qui commençoient à la former : il apprit donc

1648. avec assez d'indifférence que deux Ecclésiastiques étoient partis pour aller prendre la place des Jésuites aux Itatines. Il ignoroit apparemment qu'on leur avoit donné main-forte pour prendre possession de leurs Cures, & on lui cacha sans doute que les Jésuites, qui y étoient au nombre de quatre, en avoient été chassés, ramenés à l'Assomption, & traités si rudement pendant le voïage, que le P. de Arenas en étoit mort.

Dissipation des Itatines.

Ce qu'il y eut de plus triste, & ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, c'est que les Itatines ne doutant point qu'on n'en voulût à leur liberté, en faisant ce changement, se mutinerent; ce qui allarma tellement les deux Ecclésiastiques, que sur le champ ils reprirent le chemin de l'Assomption; ils publierent même en y arrivant, qu'ils ne comprenoient point comment les Jésuites pouvoient subsister parmi des Indiens, qui ne païoient rien, ni pour les Messes, ni pour les Enterremens. Enfin les deux Réductions furent bientôt désertes, & l'Evêque persuadé que les Jésuites ne pouvoient faire que de mauvais Chrétiens, aima mieux laisser sans Pasteur un Troupeau errant & dispersé, que d'y renvoïer ceux qui pouvoient seuls le réunir dans la Bergerie.

Ce qu'il en coûte pour les réunir.

L'Audience roïale des Charcas ne pensoit pas de même. Au premier avis qu'elle eut de ce qui venoit de se passer aux Itatines, elle donna des ordres très précis d'y renvoïer des Jésuites. Mais cet ordre arriva bien tard. Une année presqu'entiere s'étoit écoulée depuis le dépeuplement des deux Réductions; &, quelque diligence que pussent faire ceux qui furent chargés de rassembler les Indiens fugitifs, dispersés dans des Païs impratiquables, à peine en purent-ils ramener la moitié. On ne sauroit imaginer les fatigues qu'ils y essüierent: le Pere Mansilla en eut les jambes pourries, & les vers qui s'y mirent, lui causerent de si vives douleurs, qu'on fut obligé de le faire transporter à Cordoue; les Jésuites n'étant plus alors à l'Assomption. Un si long voïage augmenta encore son mal, & les remedes qu'on lui fit trop tard, ne le soulagerent que très peu. On ne put néanmoins lui refuser la grace qu'il demanda avec les plus grandes instances, d'aller mourir dans sa Mission.

Fin du Livre onzieme.

HISTOIRE DU PARAGUAY.

DOUZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

Les Jésuites sont insultés & maltraités à l'Assomption. Mort subite du Gouverneur. L'Evêque se fait élire Gouverneur. Mesures qu'il prend pour chasser les Jésuites de la Ville. Ils sont chassés à main armée, & jettés dans une Barque sans provisions & sans Rameurs. Comment ils arrivent & sont reçus à Corrientès. Ce qui se passa au Collége de l'Assomption après qu'ils en furent sortis. L'Evêque récompense ceux qui l'ont bien servi, & envoie un Procureur à Madrid. Le Recteur du Collége de Cordoue porte ses plaintes à l'Audience roïale de la Plata. L'Evêque est cité à comparoître devant cette Cour supérieure. Dom Sébastien de Leon nommé Gouverneur du Paraguay par interim. *Sa conduite pendant les troubles. L'Evêque se détermine à ne point le reconnoître en cette qualité, & ne veut entendre à aucun accommodement. Moderation de Dom Sébastien. Les deux Armées en viennent aux mains. Les Troupes de l'Evêque sont défaites. Dom Sébastien est reconnu à l'Assomption en qualité de Gouverneur. Sa conduite envers l'Evêque. Procédures de deux Juges-Conservateurs. Les Jésuites sont rétablis à l'Assomption. On ne fait aucune recherche contre ceux qui ont favorisé l'usurpation du Gouvernement. Proviseur nommé pour l'Evêché du Paraguay. L'Evêque arrive à la Plata ; comment il y est reçu. Nouvelles fâcheuses qu'il y apprend. Sa Lettre au Viceroi du Pérou. Un Visiteur du Paraguay à Santafé, & ce qui s'y passe. Sentence de ce Visiteur. Il refuse de visiter les Réductions. Défaite des Mamelus par les Néophytes, qui obligent aussi les Guaycurus à se retirer, & rebâtissent l'Eglise de Sainte Luce. Réfutation de ce qu'on a publié contre le Visiteur. Nouveau Visiteur, & ses instruc-*

tions. Nouvelle dénonciation de Mines d'or. Rétractation du Sécrétaire de D. Bernardin de Cardenas. Sentence de D. Gabriel de Peralta, contre les Exécuteurs des violences de D. Bernardin de Cardenas envers les Jésuites. Lettre du même au Président du Conseil roïal des Indes. Déchaînement contre les Jésuites. L'Evêque de Buenos Ayrès veut les chasser des Réductions de son Diocèse. Lettre du Gouverneur de cette Province. L'Evêque se reconcilie avec les Jésuites. Services rendus à cette Province par les Néophytes. Le Frere Villalon retourne au Paraguay, & pourquoi. Lettre du Roi à l'Archevêque de la Plata. Lettre de Dom Bernardin à ce Prélat. Un nouveau Visiteur chargé de faire examiner le Cathéchisme que les Jésuites enseignoient à leurs Néophytes. Junte pour cet examen. Ecrit que le Provincial lui fait présenter. Sentimens des Examinateurs. Le nouveau Dénonciateur des Mines d'or s'échappe, & est arrêté. Sa déposition : avis des Mineurs. Nouvelle dénonciation, & ce qui en arrive. Comment on découvre la vérité. Rétractation du Capitaine Ramirez de Fuenleal. Deux Sentences du Visiteur. D. Jean de Palafox écrit au Pape en faveur de Dom Bernardin. Lettres de L'Evêque du Tucuman à Innocent X. Autre Lettre du même à Alexandre VII. Troisieme Lettre du Roi d'Espagne. Secours donné à propos par les Néophytes au Gouverneur du Paraguay. Ils sont attaqués par les Guaycurus, & les défont. Toute l'affaire du Paraguay évoquée au Conseil roïal des Indes. Le Pere Diaz Taño à Madrid. Comment il y est reçu. Déchaînement en Espagne contre les Jésuites. Le Roi d'Espagne demande au Général des Jésuites un Visiteur pour le Paraguay. Quel fut celui qui fut nommé. Il consulte le Commissaire des Peres de Saint François. Lettre de ce Commissaire au Général des Jésuites. En quel état le Visiteur, nommé par le Général des Jésuites, trouve sa Province.

1648-49.

Les Jésuites sont insultés & maltraités à l'Assomption.

LE Parti de Dom Bernardin de Cardenas grossissoit de jour en jour à l'Assomption, à la faveur de l'espece d'indifférence, où paroissoit être le Gouverneur à l'égard des Jésuites, & qui pouvoit bien être causée par la crainte de retomber dans le danger, où il avoit été exposé en venant de la Plata. Alors le soulevement contre ces Religieux devint presque général. A-peine pouvoient-ils paroître quelque part sans être insultés, & ils n'en étoient pas même toujours quittes pour des ava-

nies. Le P. Diaz Taño, si respecté par-tout ailleurs, & qui l'avoit été plus que personne dans cette Capitale, étoit celui, pour qui il étoit moins sûr de s'y montrer. Le Pere Antoine Manquiano rencontra un jour un Furieux, qui l'aborda en lui disant qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne lui arrachât le cœur de la poitrine pour le manger. Enfin les choses allerent si loin, que le Recteur du Collége fut obligé de fermer son Eglise, & de défendre à ses Religieux de sortir de la Maison, où ils n'auroient pas même été en sûreté, si le Juge-Conservateur n'y avoit pas fait mettre des Gardes. 1649.

Mort subite du Gouverneur.

Ce n'est pas qu'ils n'eussent encore bien des Amis dans la Ville; mais comme l'Evêque les avoit de nouveau déclarés excommuniés, personne n'osoit avoir aucune sorte de communication avec eux, & le Gouverneur, qui ne doutoit point de la validité de l'excommunication, ne leur donnoit aucune assistance, de peur de tomber dans les mêmes embarras, où son Prédécesseur s'étoit si souvent trouvé. Dom Bernardin ne le ménageoit pas beaucoup lui-même, & persuadé qu'il n'obtiendroit jamais son consentement pour l'exil des Jésuites, il évita avec soin de lui en parler. Mais cette barriere, que le Prélat n'osoit franchir, tomba lorsqu'on y pensoit le moins. Dom Diegue mourut presque subitement après avoir pris un remede qu'on lui avoit envoïé, en l'assurant qu'il étoit souverain contre une incommodité qui lui étoit survenue.

L'Evêque se fait élire Gouverneur.

A-peine eut-il les yeux fermés, qu'on s'assembla tumultuairement à la Maison de Ville, pour lui donner un Successeur, en attendant que le Roi eût nommé un Gouverneur; & cela, en vertu de la prétendue Cédule de Charles V, qui ne donnoit plus ce droit à la Maison de Ville de l'Assomption, comme je l'ai déja remarqué, & contre le droit du Viceroi du Pérou, ou en son absence, de l'Audience roïale des Charcas. Mais on ne connoissoit plus à l'Assomption, ni loi, ni autorité supérieure. La Populace, ameutée par les Créatures de l'Evêque, le proclama Gouverneur & Capitaine général. Parmi ceux qui étoient en place, les uns pensoient comme le Peuple, les autres n'oserent se compromettre; & Dom Bernardin de Cardenas prit possession du Gouvernement, sans que personne s'y opposât.

On ne douta plus alors de l'exil des Jésuites; mais D. Bernardin ne voulut se déclarer qu'après qu'il auroit si bien pris ses me-

1649. sures, qu'il parût n'avoir rien fait que sur les instances réïtérées de tous les Ordres de la Ville. Il commença par déplacer tous ceux qu'il savoit bien ne pas entrer dans ses vûes; & il en obligea même plusieurs à se retirer dans leurs Campagnes. Ses Emissaires se répandirent ensuite dans tous les quartiers de la Ville, pour animer le Peuple & l'engager à demander que les Jésuites fussent chassés de la Province; & pour lui donner encore plus de chaleur, un jour qu'il officioit pontificalement dans la Cathédrale, il se tourna vers le Peuple après la consécration, & lui montrant la sainte Hostie, *croïez-vous, mes Freres,* dit-il, *que Jésus-Christ soit ici présent sous ces especes?* tous s'écrierent qu'ils étoient disposés à verser leur sang pour la défense de cette vérité: *croïez aussi fermement,* reprit-il, *que j'ai un ordre du Roi de chasser les Jésuites de cette Ville* (1).

Mesures qu'il prend pour chasser les Jésuites de leur Collége.

Le Docteur François Xarque, après avoir rapporté ce fait, ajoûte qu'il ne pouvoit encore se persuader qu'un Evêque eût pu parler de la sorte, contre sa conscience, & qu'il falloit que quelqu'un de ses Partisans eût fabriqué à son insu une Lettre sous le nom du Roi, & contrefait le seing & le sceau de S. M. Mais le Frere Villalon, dans ses Mémoriaux présentés au Conseil des Indes, jugea qu'il étoit plus court de nier le fait, quoique de notoriété publique. Ce qui est certain, c'est que cette déclaration de l'Evêque acheva de persuader à la Multitude, que les Jésuites étoient véritablement coupables de tous les crimes dont ce Prélat les accusoit. On eut ensuite grand soin de publier que l'exil de ces Religieux mettroit l'Evêque-Gouverneur en possession de plus de vingt mille Indiens, qu'il distribueroit aux Espagnols à proportion de l'ardeur que chacun auroit témoignée à seconder son zele pour l'Eglise & pour l'Etat; & quelles richesses, ajoûtoit-on, vont couler dans la Province, des Mines d'or, que ces Ennemis de Dieu & du Roi tiennent si bien cachées, & qu'on découvrira aisément, quand on les aura aussi chassés de leurs Réductions?

Ils sont chassés de leur Collége, à main armée.

Les esprits étant ainsi préparés, il parut un Edit du Prélat, qui obligeoit, sous peine d'excommunication & de la vie, tous ceux qui étoient capables de porter les armes, de se ranger sous la Banniere de Jean de Vallejo Villasanti, Lieutenant de Roi, & d'exécuter tout ce que cet Officier leur com-

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 40. num. 30.

manderoit. Tous obéirent ; & le sixieme de Mars 1649, Villasanti marcha à leur tête, & alla se présenter à la porte du Collége. Elle étoit fermée ; & tous les Jésuites, retirés dans une Chapelle intérieure, y étoient en prieres. Le Lieutenant de Roi, après une sommation de l'ouvrir, qu'ils n'entendirent apparemment pas, la fit briser à coups de haches, entra dans la Chapelle avec le Greffier & quelques autres Officiers, signifia au Recteur un ordre de sortir sur le champ de la Ville, avec tous ses Religieux, & d'évacuer avec toute la promptitude possible les Réductions du Parana, & tous les autres Etablissemens que la Compagnie avoit dans la Province de Paraguay. 1649.

Le Recteur répondit que les Jésuites avoient érigé le Collége de l'Assomption avec la permission du Roi Philippe II, que les Successeurs de ce Prince leur avoient donné & souvent réitéré l'ordre de ne point l'abandonner sans leur agrément, & qu'ils ne pouvoient, sans se rendre coupables de désobéissance, acquiescer au commandement qu'on leur faisoit. Le Pere Diaz Taño lui montra en même tems toutes les Pieces qui faisoient la preuve de tout ce que le Pere de Boroa venoit de dire : mais Villasanti, sans vouloir seulement les regarder, fit signe à ses Gens d'exécuter ce qu'il leur avoit prescrit. Tous dans le moment se jetterent avec fureur sur les Jésuites, les chargerent de coups & des plus atroces injures, les traînerent par terre, les foulerent aux piés ; & l'Evêque du Tucuman dans une Lettre adressée au Pape, où il fait un très grand éloge du P. de Boroa, marque expressément la maniere indigne dont il fut traité dans cette occasion.

Il sont embarqués sur le Fleuve, sans provision, & sans Rameurs. Providence de Dieu sur eux.

Quelques-uns de ces Religieux étoient malades ; on les tira de leurs lits avec la même violence : tous furent liés, garotés, traînés jusqu'au bord du Fleuve, & embarqués dans des Canots, qu'on tenoit tout prêts : quelques Mémoires disent qu'ils furent jettés dans une Barque sans rames & sans Matelots ; tous conviennent qu'ils furent abandonnés sans aucunes provisions au courant du Fleuve, qui auroit pu les entraîner jusqu'à la Mer, s'ils n'avoient échoué sur une Île qui se trouva sur leur passage. Le seul Pere Berthold n'eut point de part à ces violences & à ces outrages. Il étoit allé chercher du pain dans une Métairie, parceque depuis quelque tems les Domestiques Negres n'avoient pas la liberté de sortir du Collége pour aller faire les provisions les plus nécessaires à

1649. la vie. Il apprit là ce qui venoit de se passer, & il n'eut point d'autre parti à prendre, que de gagner au plus vîte par des chemins détournés la plus prochaine Réduction, où il arriva plus mort que vif après huit jours d'une marche forcée.

Comment ils sont reçus à Corrientès.

La Barque avoit échoué assez loin de Corrientès, où les Jésuites eurent bien de la peine à se rendre. Le Mestre de Camp Dom Emmanuel Cabral les logea chez lui, & n'oublia rien pour les remettre de l'épuisement où ils étoient: il prit sur-tout un très grand soin des Malades, & disposa de telle sorte sa maison, que tout les Prêtres y furent logés séparément. Ils y resterent une année entiere, toujours défraïés par leur Hôte; & la maniere, dont ils remplirent pendant tout ce tems-là les fonctions de leur Ministere, non-seulement effaça toutes les impressions que les Habitans de cette Ville pouvoient avoir reçues contre eux, sur ce qu'on leur avoit mandé de l'Assomption, mais leur inspira un très grand empressement pour avoir un Collége de la Compagnie.

Ce qui se passe au Collége après leur sortie.

Celui de l'Assomption, dès que les Jésuites en furent sortis, fut traité comme une Place prise d'assaut. On emporta jusqu'aux portes de la Maison & de l'Eglise; la Chaire du Prédicateur & les Confessionnaux furent brisés: on avoit persuadé au Peuple qu'on y prêchoit une Doctrine hérétique, & qu'on y répandoit le venin d'une Morale corrompue. Le retable du grand Autel & le Tabernacle étoient magnifiques & d'un très bon goût; on y avoit emploïé les plus habiles Ouvriers d'Espagne, & la richesse en égaloit le travail. Le premier mouvement de la fureur, dont étoient possédés les Exécuteurs des ordres de l'Evêque, les porta à vouloir mettre en pieces ces beaux ouvrages; mais on s'y opposa, & on fut d'avis de les transporter dans la Cathédrale, qui n'avoit rien de pareil; & comme il occupoit toute la hauteur de l'Eglise, plus élevée que celle où l'on vouloit le placer, il fallut le racourcir, ce qui ne put se faire sans le défigurer, en lui ôtant les proportions.

Il y avoit aussi au grand Autel deux Statues bien faites, qui représentoient Saint Ignace & Saint François Xavier; on voulut en faire un Saint Pierre & un Saint Paul, & on en fit deux Monstres, qui ne ressembloient à rien. Il y avoit un tableau qui représentoit Notre Seigneur, tel qu'on dit qu'il apparut à la célebre Doña Maria de Escobar, dont la mémoire est en vénération par toute l'Espagne; quelqu'un

s'écria que cette Figure étoit de l'invention des Jésuites, parceque ce divin Sauveur y paroissoit revêtu d'une soutane à-peu-près semblable à la leur. On en coupa la tête pour la conserver, le reste fut jetté au feu. On en vouloit faire autant d'une très belle Statue de la Sainte Vierge, qu'elle représentoit comme on fait ordinairement pour exprimer son immaculée Conception. Elle avoit été faite en Espagne, par un très habile Sculpteur, on la portoit tous les ans en Procession, d'une Congrégation qui étoit sous le titre de ce Mystere, à l'Eglise, & l'on assuroit qu'elle avoit été l'instrument de plusieurs merveilles; cependant, parcequ'elle avoit les yeux élevés vers le Ciel, quelques-uns s'écrierent qu'il falloit lui couper la tête, & en mettre une autre qui eût les yeux baissés; mais la Multitude ne voulut point qu'on y touchât. 1649.

Dans les Chambres des Religieux, on ne trouva rien qui excitât la cupidité des plus pauvres mêmes. Il n'y avoit dans cette Maison d'argenterie, que celle de l'Eglise & de la Congrégation, & elle fut toute enlevée, aussi-bien que les ornemens des Autels. Enfin, il n'y resta bientôt que les murailles, les toîts & les lambris, qui n'y subsisterent pas même long-tems dans leur entier. On y mit le feu en douze endroits; & quoiqu'il n'y eût rien de vouté, les lambris mêmes n'en furent pas endommagés. On en fut extrêmement surpris, & plusieurs personnes dirent assez haut que Dieu conservoit cette Maison, & que les Jésuites y reviendroient. Pour leur montrer qu'ils étoient mauvais Prophêtes, on résolut de tout abbatre, & on commença par l'Eglise, à laquelle une Tour, qui s'élevoit beaucoup plus haut que le toît, servoit d'appui.

Comme on n'avoit point encore trouvé dans le Païs des pierres propres à faire de la chaux, on ne pouvoit donner, aux plus grands édifices mêmes, d'autres soûtiens que des piliers de bois; & les Forêts du Paraguay en fournissent de la plus grande hauteur, & d'une grosseur proportionnée. Entre ces piliers on faisoit des murs de moilons & de briques liés avec de la terre. La Tour de l'Eglise du College avoit plusieurs étages de cette fabrique; & pour la faire tomber, on attacha de grosses cordes à plusieurs piliers : mais quelque effort qu'on pût faire, il ne fut pas même possible de l'ébranler. On se contenta donc d'avoir mis l'Eglise & la Maison dans un état à ne pouvoir plus servir que de repaires aux

1649. Animaux, & de rendez-vous pour bien des abominations qui s'y commirent.

L'Evêque récompense ceux qui l'ont bien servi, & envoie un Procureur à Madrid.

Dom Bernardin songea ensuite à reconnoître le zele de ceux qui l'avoient si bien servi ; mais à l'exception des Negres, qu'on saisit d'abord, on trouva bien peu de butin à partager entre tant de monde. Il étoit encore plus difficile au Prélat de justifier, auprès des Tribunaux supérieurs & du Conseil roïal, la violence dont il venoit d'user contre les Jésuites ; & quand ces Religieux auroient été plus coupables encore, qu'il ne le prétendoit, il n'y avoit au Monde que lui, qui pût s'imaginer qu'une telle exécution, faite de son autorité seule & sans garder aucune formalité de justice, pût jamais être approuvée ailleurs, que dans une Ville dont il avoit séduit & mis dans ses intérêts la plûpart des Habitans, par l'espérance qu'ils tireroient des richesses immenses de la dépouille des Jésuites. Il s'étoit même aveuglé à un tel point, qu'aïant reçu de quelques personnes des complimens sur ce qu'il venoit de faire, dès le quinze d'Avril il fit partir pour Madrid le Frere San Diego Villalon, son Procureur, avec tous les Procès-verbaux qu'il avoit dressés pour justifier sa conduite, & en faire voir la nécessité pressante.

Les Jésuites portent leurs plaintes à l'Audience roïale.

Les Jésuites de leur côté ne s'oublierent pas & ne perdirent point de tems. En vertu d'un Bref du Pape Grégoire XIII, il est permis à leur Compagnie, quand elle est griévement lézée dans son honneur & dans ses biens, de se nommer un Juge-Conservateur qui instruit juridiquement le Procès, & qui prononce sa Sentence au nom du souverain Pontife, dont il est délégué en vertu de sa nomination. Ce Bref a été reçu dans tous les Etats du Roi Catholique ; mais à condition que les Tribunaux supérieurs du Ressort jugeassent que la cause est de la compétence du Juge-Conservateur, & approuvassent l'élection du Sujet qu'on auroit revêtu de ce titre. Les Jésuites commencerent par se mettre en régle de ce côté-là ; & le P. Alfonse de Ojeda, Recteur du Collége de Cordoue, qui s'étoit déja rendu à la Plata pour porter ses plaintes à l'Audience roïale sur ce qui venoit de se passer à l'Assomption, fut chargé de cette affaire.

Juge-Conservateur des Jésuites.

Quelque diligence qu'il eût faite, Dom Bernardin l'avoit prévenu ; mais tout ce qu'il y gagna, fut d'avoir lui-même instruit cette Cour supérieure de ce qu'elle auroit eu bien de la peine à croire sur le simple récit du Pere de Ojeda ; aussi ne fit-elle

1649.

fit-elle aucune difficulté pour accorder tout ce qu'il lui demanda. Les Jésuites avoient nommé d'abord pour leur Juge-Conservateur Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la Cathédrale; mais il s'en excusa sur ce qu'aïant eu des démêlés personnels avec Dom Bernardin, il ne lui convenoit pas d'être son Juge: il les pria donc de se contenter qu'il prononçât contre les Complices & les Exécuteurs de ses violences; mais comme il falloit commencer par condamner le premier Auteur de tout le mal, il les pria de s'adresser à un autre: ils engagerent le Pere Pierre Nolasco, Supérieur des Religieux de la Merci, à se charger de cette commission, & il y consentit.

L'Evêque est jugé comme contumax.

Dès que toutes les permissions furent arrivées de la Plata, il mit l'affaire en regle; l'Evêque aïant refusé de répondre aux sommations qui lui furent faites, & continuant à agir comme s'il n'eût rien fait qui ne fût dans les regles, le P. Nolasco, après avoir oui tous les témoins, & observé toutes les formalités que demandoit une Cause de cette importance, signa & publia sa Sentence définitive le 19 d'Octobre 1649. On la trouvera dans les Preuves en Espagnol & en François, telle qu'on me l'a envoïée d'Espagne dans ces deux Langues. Celle du Doïen de la Cathédrale ne fut prononcée & signée que le 22 de Janvier 1652. Comme elle entre dans un très grand détail de tout ce qui s'étoit passé au sujet de l'expulsion des Jésuites, sa longueur m'a aussi obligé de la renvoïer dans les Preuves.

Visiteur & Gouverneur envoïé par *interim* au Paraguay.

Cependant l'Audience roïale bien persuadée que la prétendue Cédule de l'Empereur Charles V, dont le Corps de Ville de l'Assomption s'étoit autorisé pour se choisir un Gouverneur, n'existoit que dans l'imagination de Dom Bernardin de Cardenas, & que rien ne pouvoit justifier la conduite qu'il avoit tenue depuis son élection, ne crut pas devoir laisser plus long-tems cette Province sans un Chef, qui pût y rétablir l'ordre & la subordination, & nomma Visiteur du Paraguay, avec le titre de Gouverneur & Capitaine général de cette Province par *interim*, Dom André Garavito de Leon, Chevalier de Santiago, un de ses Oydors.

Mais, parcequ'il étoit obligé de faire en chemin une visite, qui ne lui permettoit pas de se rendre à l'Assomption assez tôt pour remédier avec promptitude au mal le plus pres-

1649. ſant, l'Audience roïale envoïa au Meſtre de Camp général des Proviſions de Gouverneur & de Capitaine général du Paraguay, juſqu'à l'arrivée de Dom Garavito de Leon dans cette Province, avec ordre d'aſſembler des forces ſuffiſantes pour rétablir les Jéſuites dans leur College, & pour faire rentrer les Habitans de l'Aſſomption dans leur devoir.

D. Bernardin cité à comparoître devant l'Audience roïale.

Elle rendit enſuite un Arrêt, qui ordonnoit à D. Bernardin de Cardenas de comparoître ſans retardement en perſonne devant ſon Tribunal, pour y rendre compte des raiſons qu'il avoit eues de ſe faire reconnoître en qualité de Gouverneur & de Capitaine général de la Province de Paraguay, & de chaſſer les PP. de la Compagnie de Jeſus de leur College de l'Aſſomption, à quoi elle ajoûtoit que ces deux points étant de la compétence du Tribunal ſéculier, ſa dignité épiſcopale ne le diſpenſoit point dans ces deux cas de reconnoître la Juriſdiction de la Cour, & de s'y ſoumettre. Elle donna enſuite avis de tout ce qu'elle avoit fait au Marquis de Mancera, Viceroi du Pérou, qui l'approuva & le confirma.

Conduite de D. Sébaſtien de Leon.

Pour revenir à Dom Sébaſtien de Leon, qui devoit ſe trouver le premier chargé de remédier aux déſordres du Paraguay, quelque tems avant que les Jéſuites fuſſent chaſſés de leur College, il s'étoit retiré à la Campagne, pour n'être pas témoin d'un événement qu'il prévoïoit, & qu'il ne pouvoit pas empêcher; peut-être auſſi pour ne pas s'attirer de nouveau & à pure perte, l'indignation de l'Evêque, dont il avoit déja eſſuïé le reſſentiment. En recevant les Proviſions qui lui étoient adreſſées par l'Audience roïale de la Plata, il comprit toute la difficulté qu'il ne pouvoit manquer de trouver à leur exécution, & il ne crut pas devoir ſe montrer ſitôt dans la Capitale, jugeant bien que ſa préſence ne feroit qu'augmenter le trouble, & qu'il n'y ſeroit pas même le plus fort: le parti qu'il prit fut de parcourir d'abord les Habitations les plus éloignées de la Ville, & d'y notifier ſes Proviſions. Ses deux Freres, & quelques autres perſonnes de marque, qui s'étoient auſſi retirés pour les mêmes raiſons que lui, allerent bientôt le joindre: ſa Troupe groſſit peu-à-peu, & quand il ſe vit en force, il dépêcha un Courier à Corrientès pour avertir les Jéſuites de ſe rendre auprès de lui; puis il envoïa notifier ſes Proviſions au Corps de Ville de l'Aſſomption, & aux Officiers qui étoient demeurés dans la Capitale, les aſſurant

qu'il ne feroit aucune fonction de sa Charge, qu'il ne leur eût communiqué les ordres & les instructions qu'il avoit reçus de l'Audience roïale. 1650.

L'Evêque se détermine à ne point le recevoir en qualité de Gouverneur.

Il eut presqu'en même tems des avis secrets de se bien tenir sur ses gardes, parcequ'on faisoit prendre les armes aux Espagnols & aux Indiens, & qu'on publioit par-tout qu'aucune Puissance n'avoit droit d'ôter le Gouvernement du Paraguay à Dom Bernardin de Cardenas : ce Prélat en étoit lui-même plus persuadé que personne ; & parmi ses papiers, qui furent dans la suite envoïés au Conseil roïal des Indes, il se trouva une de ses Lettres, adressée à Dom Jean Romero de la Croix, où il disoit, » qu'il étoit sur le point de se distinguer » par des exploits héroïques & par de grandes victoires ; qu'il » avoit pour lui la justice & la force ; que toute la Capitale » s'unissoit à lui, bien résolue de ne recevoir jamais aucun » Jésuite dans son enceinte, ni aucun fauteur de la Société, » & de ne point reconnoître Sébastien de Leon pour Gou- » verneur. De bonne foi, ajoûtoit-il, n'y auroit-il pas de la » folie à recevoir en cette qualité un Excommunié, un Héré- » tique, un Traître ? Dieu ne le permettra pas, & ôtera la » vie à quiconque osera se porter, comme lui, pour Gouver- » neur, comme il l'a ôtée au dernier ; car c'est de lui que » je tiens le Gouvernement.

Il ne veut entendre à aucun accommodement.

Dom Sébastien crut devoir lui laisser le tems de refléchir sur les suites de la démarche où il le voïoit s'engager ; mais quand il eut appris qu'on faisoit dans la Capitale tout ce qu'on a coutume de faire dans une Ville menacée de Siége, il manda les Milices Espagnoles de la Province, & trois mille Indiens du Parana. L'approche de ceux-ci, bien loin d'intimider les Troupes de l'Evêque, leur causa une grande joie. On leur avoit persuadé que des Anges avoient promis au Prélat de combattre pour lui ; & sur cette assurance ses Soldats avoient fait provision de cordes pour lier les Indiens, qu'ils étoient bien résolus d'épargner pour en faire des Esclaves. Ils arriverent enfin, & Dom Sebastien se mit aussi-tôt en marche, mais sans perdre l'espérance de terminer l'affaire sans effusion de sang.

Les deux armées en viennent aux mains.

Dès que l'Evêque en eut avis, il voulut lui épargner la moitié du chemin, & fit sortir ses Troupes en bon ordre, sous le commandement du Lieutenant de Roi, puis il se retira

1650.

dans sa Cathédrale, où il fut suivi d'une multitude de Femmes, d'Enfans & de Vieillards. Là, prosterné au pié de l'Autel, où il avoit fait exposer le Saint Sacrement, il conjura le Seigneur de délivrer son Eglise, & la Province, des Hérétiques & des Impies, conjurés contre son Christ & contre le Roi. Les deux Armées se rencontrerent bientôt, & dès qu'elles furent en présence, le Gouverneur fit publier à son de trompe ses Provisions, les ordres du Viceroi & ceux de l'Audience roïale, avec une protestation, qu'il venoit dans un esprit de paix pour rétablir la justice & la tranquillité dans sa Patrie, qui ne pouvoit lui refuser le témoignage de n'avoir jamais donné à personne le moindre sujet de se plaindre de lui. Il ajoûta qu'il seroit au désespoir d'être contraint de tirer contre ses Compatriotes une épée, dont jusques-là il ne s'étoit servi que pour leur défense; qu'il ne le feroit point, qu'il n'y fût forcé, & qu'il conjuroit les fideles Sujets du Roi de ne le pas mettre dans une si dure nécessité.

Défaite de l'armée de l'Evêque.

Il fut très peu écouté & ne gagna rien. L'Armée épiscopale marchoit à cette Guerre comme à une Croisade, & ne doutoit point de la victoire. Il n'y avoit pas un Soldat, qui n'eût cru commettre un grand crime en se soumettant au Gouverneur, parceque l'Evêque l'avoit défendu sous peine d'excommunication & de punition corporelle. C'est lui-même qui en a instruit le Conseil & tous les Tribunaux dans une Déclaration, qui se trouvera dans les Preuves, & dans la seule vûe de disculper ceux qui avoient combattu pour lui. On ne lui répondit que par une décharge de Mousqueterie, qu'on fit sur le Général quand on le vit à portée; mais quoiqu'il n'eût ni casque, ni cuirasse, il ne fut qu'un peu effleuré par une balle, qui tua à côté de lui un de ses Officiers; il fit alors sonner la charge, & les Episcopaux soutinrent le premier choc avec cette fermeté fanatique, propre de Gens qui se croient invulnerables. Mais elle dura peu; bientôt la valeur, que conduisoit la raison, l'emporta sur la fureur désesperée de ceux qui avoient trop compté sur le secours des Anges, & qui déchus de leur attente, ne voïoient plus d'autre moïen d'éviter de périr par la main du Bourreau, que de mourir les armes à la main. Plusieurs néanmoins se rendirent: d'autres chercherent leur salut dans la fuite; & le Gouverneur, aïant défendu qu'on les poursuivît, entra sans aucune résistance dans la Ville.

1650.

Il s'arrêta d'abord dans la grande Place, où il fit de nouveau publier ses Provisions. Il commanda ensuite qu'on portât tous les Blessés à l'Hôpital, & que ceux qui ne pourroient pas y avoir place, fussent logés chez lui. Aïant ainsi pourvû au plus pressé, il se rendit à la Cathédrale, pour y rendre graces à Dieu de l'avoir préservé du danger qu'il avoit couru au commencement du combat. Il y trouva l'Evêque, lui baisa respectueusement la main, & le pria de vouloir bien lui remettre le bâton de commandement, l'assurant qu'il se feroit toujours un devoir de lui témoigner en toute rencontre le respect qui étoit dû à son caractere & à sa personne, & de lui rendre tous les services qui dépendroient de lui. Le Prélat étoit assis sur son trône, revêtu de ses ornemens pontificaux, tenant de la main droite sa crosse, & de l'autre le bâton de commandement. Il rendit le bâton au Gouverneur, sans lui dire un seul mot, & se retira chez lui suivi de tout son cortege.

D. Sébastien est reconnu Gouverneur dans la Capitale.

Dom Sébastien ne crut pas devoir différer plus long-tems à lui signifier l'ordre de se présenter personnellement à l'Audience roïale, & il le fit devant témoins. Dom Bernardin promit d'obéir, & le Gouverneur lui dit qu'il regardoit comme un de ses plus essentiels devoirs de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire pour faire commodément le voïage, & d'une maniere convenable à sa dignité. Les Jésuites de leur côté, pressoient le Juge-Conservateur de commencer ses procédures, pour mettre leur innocence à couvert de toutes les calomnies que l'on continuoit depuis leur départ de l'Assomption de publier contr'eux, & pour la réparation des torts & des indignes traitemens qu'ils avoient soufferts; mais comme il avoit fallu du tems pour recevoir la réponse de l'Audience roïale, au sujet du changement du Juge-Conservateur, le P. Nolasco ne put prononcer sa Sentence contre le Prélat, que le dix-neuvieme d'Octobre 1649.

Procédure du Juge-Conservateur, & sa Sentence.

J'ai dit qu'elle avoit été rendue par contumace, l'Evêque n'aïant pas même voulu répondre à la citation du Juge; aussi nous verrons bientôt qu'il la regarda toujours comme nulle. On a même parlé fort différemment de la maniere dont elle fut reçue au Conseil du Roi. Un Secrétaire général du Conseil des Indes m'a assuré, dans une Lettre que j'ai reçue de lui il y a quelques années, qu'elle y avoit été fort approuvée,

1650. aussi-bien qu'à Rome. D'autres ont écrit le contraire, & tout cela peut se concilier en distinguant les tems, puisqu'il est certain que Dom Bernardin de Cardenas avoit à la Cour de Madrid, & dans le Conseil roïal des Indes, des Partisans qui le servirent d'abord avec beaucoup de zele & de succès, & que les Jésuites se contenterent toujours de réfuter solidement ce que son Procureur en Espagne avançoit contre-eux, sans jamais récriminer. La Lettre, dont je viens de parler, porte, » que cette Sentence fut depuis confirmée par un Arrêt du Roi » donné dans son Conseil le 1 de Juin de l'année 1654, avec » une pleine connoissance de cause, & après un mûr examen » de toutes les procédures faites au Paraguay, à l'occasion de la » révolte de l'Evêque, & que par cet Arrêt il fut déclaré que le » Pere Nolasco méritoit une entiere approbation de tout » ce qu'il avoit fait au sujet des Jésuites, comme leur Juge-» Conservateur.

D. Sébastien de Leon rétablit les Jésuites à l'Assomption.

Pour revenir à Dom Sébastien de Leon, j'ai dit que ce Gouverneur à son arrivée dans la Province, avoit fait dire aux Jésuites du College de l'Assomption, qui étoient demeurés à Corrientès, de le venir joindre, & quelques-uns d'entr'eux s'étoient en effet rendus auprès de lui avec les Indiens des Réductions qu'il avoit mandés. Il n'eut rien de plus pressé, quand il eut bien affermi son autorité dans son Gouvernement, que de faire travailler à rétablir leur College; & il y emploïa tant d'Ouvriers, que tous ces Peres furent en très peu tems assez bien logés pour être en état de s'acquitter de leurs fonctions les plus indispensables. Mais il fallut abbatre la Tour de l'Eglise, parceque tous les efforts qu'on avoit faits pour la renverser, l'avoient si fort ébranlée, qu'elle paroissoit prête à tomber sur l'Eglise. Il s'agissoit de lui donner une direction toute opposée à celle qu'on lui avoit fait prendre en voulant l'abbatre, & la chose parut d'abord impratiquable. On en vint pourtant à bout, & toute la Ville l'attribua à une protection particuliere du Ciel.

Il est reconnu par le Général de la Compagnie pour le second Fondateur du College.

Le Gouverneur fit ensuite publier un Edit, qui ordonnoit au nom du Roi, & sous les peines les plus séveres, de restituer à ces Religieux les Negres, & généralement tout ce qui avoit été enlevé de leur College : le Juge-Conservateur l'appuïa d'une Ordonnance, & y ajoûta la peine de l'excommunication; mais la plûpart des meubles se trouverent tellement

dégradés, & ceux à qui ils avoient été donnés, étoient si pauvres, qu'on fut obligé de les abandonner. Le retable fut remis au grand Autel, & réparé le mieux qu'il fut possible, & le Gouverneur fit le reste à ses frais. Il apporta la même attention à ce qui regardoit les biens de la Campagne, ce qui l'engagea dans une très grande dépense. Aussi-fut il reconnu par le Général de la Compagnie, pour le Restaurateur de ce College, avec toutes les prérogatives attachées à la qualité de premier Fondateur. 1650.

Le Viceroi du Pérou, & l'Audience roïale des Charcas, avoient borné la commission de Dom Sébastien de Leon à la pacification de la Province, à la sommation de Dom Bernardin pour se rendre à la Plata, & au rétablissement des Jésuites dans leur College. Il en demeura là, & ne fit aucune information contre ceux qui avoient si bien servi l'Evêque contre ces Religieux. Cela étoit proprement de la compétence du Juge-Conservateur, qui n'y perdoit pas de tems. Le Gouverneur s'attacha ensuite beaucoup à détromper & à rassurer quantité de personnes que la seule crainte de l'Evêque avoit entraînées dans son parti, & à faire revenir la Multitude, des préjugés qu'on lui avoit fait prendre; & par une conduite si sage, il vint à bout de faire rentrer presque tout le monde dans le devoir. Il n'en fut pourtant pas plus à l'abri de la persécution des Partisans de D. Bernardin de Cardenas; & sa Commission expirée, il se vit bientôt obligé de sortir de la Capitale, & eut assez de peine à trouver dans la Province une retraite, où il pût être en sûreté.

Les Indiens des Réductions répriment les courses des Payaguas.

Il n'abandonna point pour cela son ingrate Patrie dans une nécessité pressante: il s'agissoit de réprimer les courses des Payaguas, Ennemis d'autant plus dangereux qu'ils ont une maniere de surprendre ceux qu'ils veulent attaquer, où les plus défians sont souvent trompés; cat tantôt on les voit couvrir le Fleuve de leurs pirogues, & tantôt fondre comme un ouragan sur les Habitations, dont on les croïoit à cent lieues. D'ailleurs presque toutes leurs retraites sont inabordables, & il n'est pas sûr de s'y engager trop avant. Dom Sébastien comprit qu'il n'avoit rien de mieux à faire pour obliger ces Barbares à laisser les Espagnols en repos, que de mettre à leurs trousses ces mêmes Indiens, qui l'avoient si bien servi contre l'Armée de

1650. Dom Bernardin de Cardenas, & qu'il avoit congediés après la bataille, pour ne point donner d'ombrage aux Habitans de l'Assomption. Il les rappella, & les Payaguas ne furent pas plutôt informés qu'ils alloient avoir à faire à ces braves Néophytes, qu'ils disparurent.

La prévention subsiste contre les Jésuites à l'Assomption.

Un secours venu si à propos, & dont le succès avoit été si prompt, devoit, ce semble, faire revenir les Habitans de la Capitale de leur prévention contre ceux à qui ils ne pouvoient douter qu'ils n'en eussent la principale obligation : mais cet événement achevoit de leur faire perdre toute l'espérance qu'ils avoient conçue d'avoir bientôt ces Néophytes pour leurs Esclaves, & ils en avoient été trop souvent flattés pour y renoncer sans regret. D'ailleurs, on avoit si bien persuadé au Peuple, que les Jésuites enseignoient une Doctrine hérétique & une Morale corrompue, qu'ils abusoient du secret de la Confession, que les absolutions qu'ils donnoient étoient nulles, & qu'on ne pouvoit pas en conscience communiquer avec eux, que bien des Gens ne les regardoient encore qu'avec une espece d'horreur.

Proviseur nommé pour le Diocèse du Paraguay.

Cependant Dom Bernardin, après bien des délais, se disposa enfin sérieusement à partir pour la Plata; mais comme l'Audience roïale des Charcas ne prétendoit pas qu'il fût de sa compétence de décider si ce Prélat étoit véritablement, comme on commençoit à le croire par-tout, lié par des censures qui ne lui permettoient pas d'exercer aucun Acte de Jurisdiction dans son Diocèse, elle avoit voulu qu'on lui laissât la liberté de nommer un Proviseur & un Vicaire général pendant son absence, en prenant néanmoins la précaution de le faire approuver par le Métropolitain. Cet Archevêque de son côté fit observer qu'on auroit de la peine à trouver dans la Province de Paraguay, un Proviseur qui ne fût pas suspect à quelqu'un des deux Partis qui la divisoient, & fit proposer à D. Bernardin, par l'Audience roïale, D. Adrien Cornejo, Curé de la principale Paroisse de Cordoue, & grand Vicaire de l'Evêque du Tucuman. Dom Bernardin l'agréa, & pendant sept ans qu'il gouverna ce Diocèse, il justifia pleinement le choix qu'on avoit fait de lui pour une place de cette importance & dans des conjonctures si critiques.

Alors le Prélat n'aïant plus aucun prétexte pour différer son voïage, partit enfin de l'Assomption, & arriva à la Plata, le

le dix-septieme de Mars de l'année 1651, il étoit assez bien accompagné, & quelques-uns de ses plus zélés Partisans l'avoient précédé de quelques jours pour lui procurer une réception honorable. Il entra en effet comme en triomphe à la Plata. Un grand nombre de Religieux, suivis de plusieurs troupes d'Indiens, étoient allés au-devant de lui jusqu'au Bourg d'*Yotola*. Dès qu'il parut à la porte de la Ville, quelques Eglises sonnerent toutes leurs cloches : on avoit dressé des arcs de triomphe sur son passage ; les rues étoient tapissées, & bordées d'une foule de Peuple, dont les acclamations redoubloient à chaque instant ; & il fut conduit de cette sorte jusqu'au Couvent de son Ordre, comme il l'avoit souhaité. Les Religieux le reçurent sous le poîle, & le menerent d'abord à l'Eglise, où le *Te Deum* fut chanté.

1651. Comment D. Bernardin est reçu à la Plata.

De-là ils le conduisirent à une Maison voisine qu'on lui avoit meublée. Il y reçut bientôt les visites de plusieurs Personnes de distinction, & d'un grand nombre d'Ecclésiastiques qui lui baiserent la main ; & comme on lui eut dit que plusieurs Personnes assemblées autour de son Logis demandoient avec empressement qu'il leur accordât la même grace, il s'avança jusqu'à la porte, & contenta tout le monde. On fit ensuite dresser un Acte de cette Réception par un Notaire, & ce fut à la réquisition de Dom Gabriel de Cuellar, qui lui servoit de Secrétaire, & que nous verrons bientôt porter à sa réputation un coup, qu'il auroit bien voulu parer au prix des honneurs qu'il venoit de recevoir.

Il y reçoit de fâcheuses nouvelles.

Ces honneurs lui avoient cependant fait espérer que son voïage auroit tout le succès qu'il pouvoit souhaiter ; mais il ne fut pas long-tems dans cette douce erreur. Aux acclamations d'une Multitude excitée par ses Créatures, succéderent des Vers satyriques qui coururent toute la Ville, & que ses Partisans ne manquerent point d'attribuer aux Jésuites ; il reconnut même bientôt que le retour dans son Diocèse, qu'il s'étoit flatté d'obtenir de l'Audience roïale, lui étoit fermé pour toujours : sur-tout quand il vit qu'on persistoit à vouloir qu'il acceptât l'Evêché de Popayan. On lui proposa ensuite de passer en Espagne, en lui disant qu'il y feroit beaucoup mieux ses affaires, que par un Procureur ; mais il ne donna point dans le piege, qu'il crut qu'on lui tendoit pour le tirer de l'Amérique ; & comme on ne jugea point à propos de l'y contraindre, le Roi lui assigna une pension de deux mille

1651. piastres pour son entretien, jusqu'à l'entiere décision de son sort.

Les Peres Diaz Taño & Sobrino à la Plata.

Les Peres Sobrino & Diaz Taño l'avoient suivi de près à la Plata; & quoiqu'ils eussent trouvé en plusieurs endroits de leur route, & dans la Capitale même des Charcas, bien des Gens persuadés de la vérité de tout ce qu'on avoit publié contre leur Compagnie au Paraguay, ils ne perdirent point courage. Ils présenterent à l'Audience roïale leurs Requêtes, & elles furent favorablement reçues : tout ce qu'avoit fait Dom Sébastien de Leon fut approuvé ; le Comte de Salvatierra, qui avoit succedé au Marquis de la Mancera dans la Vice-roïauté du Pérou, & l'Audience roïale de Lima, y donnerent aussi leur approbation ; & Dom Bernardin de Cardenas ne fut nullement épargné dans les termes dont ces Tribunaux userent dans leurs Rescrits. Il avoit ignoré jusques-là que le Marquis de la Mancera n'étoit plus au Pérou, & dès qu'il eut appris que le Comte de Salvatierra occupoit sa place, par une Lettre qu'il en reçut, il lui répondit en ces termes.

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

Lettre de D. Bernardin au Viceroi du Pérou.

» J'ai reçu la Lettre de votre Excellence, du premier de » Juin, & après l'avoir lue avec attention & beaucoup de » respect, dans l'espérance d'y trouver quelque consolation, » j'ai appliqué votre seing sur mes levres & sur mes yeux, qui » auroient dû être baignés de larmes de sang ; & jamais en effet » il n'y en eut un plus juste sujet. Un Evêque pauvre, chargé » d'années, succombant sous le poids des plus excessifs tra- » vaux & de tant de tribulations, qui ont été jusqu'à mettre » sa vie en danger, vient chercher le remede à tant de maux : » il demande justice, & qu'on fasse cesser des crimes énor- » mes contre Dieu & contre le Roi, & il ne peut rien ob- » tenir. Il voit au contraire que les Auteurs de ces excès, » ceux qui se sont emparés du Trésor de Sa Majesté, qui ont » usurpé sa Jurisdiction, son Patronage roïal & son Do- » maine, qui ont causé la mort à tant de Personnes, sont » par-tout favorisés & triomphans, restent en possession de » de leurs Doctrines, malgré les Cédules roïales & les Dé- » crets du saint Concile de Trente, au préjudice de la Ville » de l'Assomption & de toute la Province, tandis que l'E- » vêque, pour prix de son zele à s'opposer à leurs pernicieux

» desseins, est forcé d'entreprendre les plus longs & les plus pénibles voïages, plongé dans l'amertume, injurié par-tout, dépouillé de ses biens, & cela sans autre sujet que d'avoir pris les intérêts du Roi, son Souverain, & veillé à la conservation de la Foi. 1651.

» Enfin mes foibles épaules ne sauroient plus soutenir un si pesant fardeau, & ma propre conscience me donne des allarmes que je ne saurois calmer. J'en charge donc celle de votre Excellence, & celle de tous les autres Ministres du Roi : c'est sur votre compte & sur le leur, que vont désormais être tous les maux qui désolent la Province de Paraguay, & sur-tout sa Capitale. Ce sont des hérésies monstrueuses & bien avérées contre la génération éternelle & temporelle du Verbe divin, contre la virginité de la Mere de Dieu, contre le souverain nom de Dieu même (1) ; la nullité des Sacremens, faute de Pouvoirs dans les Curés ; le défaut d'instruction parmi les Indiens, auxquels on n'apprend, ni ce qu'ils doivent croire, ni ce qu'ils sont obligés de faire, comme le Roi l'ordonne & le saint Concile le prescrit ; l'usurpation du Trésor roïal, ce qui monte chaque année à plus de cinq cents mille écus, & depuis quarante ans à plus de quatorze millions, sans y comprendre le Quint qui doit revenir au Roi pour les Mines d'or, que la voix publique assure être ouvertes dans ces Provinces, ce que je tiens pour certain ; sans parler encore des aumônes de la sainte Croisade, que l'on supprime depuis tant d'années, ce qui prive les Ames des Vivans & des Morts des secours spirituels que ces aumônes leur procureroient, ni des Décimes ou du moins des Vingtiemes que les Indiens doivent selon le droit Canonique, & que ceux du Parana & de l'Uruguay, sont obligés de païer comme les autres aux Cathédrales de Buenos Ayrès & de l'Assomption ; mais dont leurs Curés ont frustré ces Eglises, & qui montent à plus de cent mille écus par an. D'où il arrive que le Roi est obligé de fournir de sa caisse ce qui est nécessaire pour l'entretien des deux Evêques & de leurs Chapitres.

» Voilà, comme vous voïez, Monseigneur, de grandes sommes, dont ces Peres ont frustré l'Eglise ; & qu'est-ce encore que cela, si l'on considere les innombrables péchés,

(1) Nous parlerons dans la suite de ces hérésies, que Dom Bernardin trouvoit dans le Cathéchisme en Langue Guaranie, qu'il n'entendoit pas.

1651. » les diſcordes, les ſchiſmes, le mépris que l'on fait des ex-
» communications, la déſobéïſſance aux ordres de l'Egliſe
» & du Roi, les Evêques chaſſés de leurs Diocèſes, & les
» abominations qui ſe commettent avec plus de licence en-
» core depuis que le Paſteur a été enlevé à ſon Troupeau;
» car ſa préſence y mettoit quelque frein, & il avoit mis les
» Peres de la Compagnie hors d'état de fomenter le mal
» par le crédit que leur donnoit les grandes richeſſes qu'ils
» ont enlevées au Roi & par le grand pouvoir où les main-
» tenoient plus de cent mille Vaſſaux, qu'ils livreront peut-
» être aux Tyrans du Portugal. Ils ſavoient bien que j'étois
» le ſeul qui pût découvrir leurs pernicieuſes intrigues, & ils
» ont ſi bien fait, en écrivant mille fauſſetés contre moi, qu'ils
» ont engagé le Marquis de la Mancera à me faire ſignifier un
» ordre ſacrilége de comparoître devant l'Audience roïale de
» la Plata, quoiqu'il ne pût me trouver coupable de la plus
» légere faute, & qu'il n'ignorât point les ſervices eſſentiels
» que j'ai rendus à Sa Majeſté.

» C'eſt à votre Excellence qu'il étoit réſervé de remedier
» à tant de déſordres; elle ne peut s'en diſpenſer, ni même
» différer de le faire ſans pecher griévement contre la Foi,
» ſans manquer à ce qu'elle doit au Roi, aux Evêques, à
» l'Egliſe, ſans encourir les cenſures portées par le Droit,
» & par la Bulle *In Cæna Domini*, comme a fait ſans doute
» ſon Prédéceſſeur. Vous ne pouvez, Seigneur, ni ſuivre
» ſes traces, ni vous diſpenſer d'annuller tout ce qu'il a fait
» ſans raiſon & avec tant d'impiété. Vous l'avez déja fait
» dans des occaſions de moindre importance, avec beaucoup
» de juſtice, & je crois que c'eſt dans le même eſprit que
» vous avez ôté le Gouvernement du Paraguay à Sébaſtien
» de Leon, un Ivrogne de notoriété publique, & un Hom-
» me abominable (1). Mais en lui donnant pour Succeſſeur
» Dom André de Leon Garavito, votre Excellence a envoïé
» dans cette Province un autre Lion, auſſi cruel que le pre-
» mier, dont il ſe dit parent, & qui de ſes deux griffes a
» mis le comble à la ruine du Paraguay, en réduiſant ſes
» Habitans, & les Femmes même les plus qualifiées, à la
» plus extrême miſere.

(1) Dom Sébaſtien de Leon n'étoit rien moins que ce que diſoit Dom Bernardin. On ne lui a point ôté le Gouvernement du Paraguay. Il ne l'avoit que par Commiſſion, & elle étoit finie.

1651.

» La voix de tant de Malheureux, leurs larmes, les maux » qu'ils souffrent, & l'excès de leur affliction sont sur votre » conscience, Seigneur, sur celle de l'Audience roïale, & de » tous les Ministres qui y ont contribué. Pour moi, qui ai satis- » fait à tout au-delà même de mes obligations, comme Evê- » que Catholique & comme fidele Sujet du Roi, & qui pen- » dant plus de six ans ai tant souffert pour soutenir les in- » térêts des deux Majestés (1), je vais avec la permission de » votre Excellence me retirer dans un pauvre réduit, d'où » j'informerai de tout le Roi, mon Seigneur, & ses Conseils, le » souverain Pontife, & le Seigneur D. Jean de Palafox, qui » m'en a prié. J'y subsisterai de la rétribution d'une Messe; & dans » toutes celles que j'aurai le bonheur de célébrer, dans toutes » mes autres Prieres, & par mes larmes, je demanderai au » Seigneur du Ciel, prosterné avec humilité & avec confiance » devant son Tribunal, auquel je vous cite, la justice qu'on » me refuse sur la terre. Du Couvent de Saint François de » Chaquisaca (2), ce huitieme de Juin 1651.

Excellentissime Seigneur, je baise les mains de votre Excellence, son Serviteur & Chapelain

Frere BERNARDIN DE CARDENAS, Evêque du Paraguay.

D. Jean de LeonGaravito à Santafé, & ce qui s'y passe

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette Lettre, est que Dom Bernardin se plaint des violences exercées au Paraguay par le Visiteur Dom André de Leon Garavito, quoiqu'il ne pût encore avoir aucune nouvelle de son arrivée dans cette Province. Ce Visiteur avoit pris sa route par Cordoue, où il s'arrêta quelque tems : de-là il se rendit à Santafé, où un Religieux vint le trouver, & lui dit qu'il avoit une preuve bien convainquante de la réalité des Mines d'or de la Province d'Uruguay; qu'il avoit vû débarquer deux sacs de peaux de Bœufs si pesans que les Indiens des Réductions, qui en étoient chargés, avoient eu toutes les peines du monde à les tirer de la Barque, & à les porter sur le bord du Fleuve; qu'il avoit su d'eux que c'étoit un présent que leurs Missionnaires faisoient au Pere de Boroa, leur Provincial, lequel avoit envoïé un de ces sacs à Cordoue, & l'autre à l'Assomption.

(1) *Ambas Magestades* : c'est une maniere de parler assez familiere en Espagne, pour dire, de Dieu & du Roi.

(2) C'est le premier nom de cette Ville, & que portoient les Indiens du Canton où elle est située.

1651. *Mais quelle raison, mon Pere*, demanda le Visiteur, *avez-vous de croire que ces sacs étoient remplis d'or ; c'est leur extrême pesanteur*, répondit le Religieux ; *si cela est*, repliqua Dom André, *de la grandeur dont vous dites qu'ils étoient, les Indiens que vous avez vûs ne seroient jamais venus à bout de les débarquer, & d'en transporter un à Cordoue ;* puis après lui avoir fait une sévere réprimande sur une accusation si mal fondée, *je suis fort édifié*, ajoûta-t-il, *du désintéressement du Pere de Boroa, qui d'une si grande quantité d'or n'a rien retenu pour lui, & je crois que si vous aviez reçu un pareil présent, vous auriez tout gardé pour vous.*

Ses informations & ce qu'il découvre.

En continuant à remonter le Fleuve, il rencontra bien des Gens qui déposerent contre les Jésuites au sujet des Mines, & qui pour toute preuve de ce qu'ils avançoient, répétoient sans cesse que cela étoit incontestable, & de notoriété publique. Il s'attendoit que dans la Capitale du Paraguay, où devoient être les Minutes des Procès-verbaux envoïés à l'Audience roïale, & signés d'un grand nombre de Personnes, il trouveroit des connoissances plus certaines ; il écouta tous ceux qui avoient signé, ou qui voulurent déposer ; il entendit & confronta les Témoins qu'on lui présenta, & il découvrit enfin tout le manege des signatures extorquées par force & par surprise, & fut convaincu que toutes les preuves se réduisoient aux discours de l'Evêque, de ses Partisans & de ses Créatures.

Sa Sentence définitive.

Cela fait, il instruisit le Procès criminel de tous ceux qui avoient été en charge pendant les deux années 1648 & 1649, & qui bien loin de s'opposer, comme ils y étoient obligés, aux violences qu'on avoit exercées contre les Jésuites, s'en étoient faits les Ministres & les Exécuteurs : il leur donna tout le tems de produire leurs Défenses ; &, le 24 de Juillet 1651, il rendit contr'eux sa Sentence définitive. Je n'en mettrai point ici la traduction, parcequ'elle fut ensuite confirmée par une autre plus étendue, & faite sur de nouvelles recherches, que je rapporterai. Le dessein de Dom André étoit bien de condamner à mort les plus coupables ; mais le Provincial des Jésuites, qui s'étoit rendu à l'Assomption, le pria instamment de leur faire grace de la vie, & lui fit observer qu'il importoit beaucoup au succès du ministere que ses Réligieux exerçoient dans la Province, de ne pas leur rendre irréconciliables des Familles distinguées, & qui tenoient à tout ce qu'il y avoit de plus

1651.

considérable dans la Ville. Il se rendit; mais il fit brûler publiquement les Edits de l'Evêque rendus contre les Jésuites, & en vertu desquels ils avoient été chassés de leur Collége.

Il refuse de visiter les Réductions.

Leur Provincial qui étoit le Pere Jean Pastor, & qui venoit de succeder au P. de Boroa, lui représenta alors que la justification de la Compagnie ne seroit pas entiere, s'il ne se donnoit pas la peine de visiter au moins les Réductions, dans le voisinage desquelles il y avoit, disoit-on, des Mines d'or; d'autant plus qu'on ne cessoit de publier partout que les Missionnaires n'y laissoient pénétrer, ni Evêque, ni Gouverneur. Ces bruits, à la vérité, n'avoient plus aucun fondement depuis que Dom Hyacinte de Laris s'étoit transporté sur les lieux qu'on lui avoit indiqués; mais une nouvelle recherche, faite par un Visiteur roïal, étoit encore plus capable de les dissiper. Le Pere Pastor n'oublia rien pour engager Dom André à la faire; il lui présenta pour cela une Requête, qui est imprimée dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, & qu'on trouvera dans les Preuves (1). A quoi il ajoûta qu'il offroit de le défraïer, s'il vouloit bien faire cette visite, & d'obliger tous les Néophytes & les Missionnaires à sortir de leurs Réductions, tandis qu'il y seroit, pour lui laisser une plus grande liberté de faire toutes ses recherches. Il répondit que cela n'étoit point dans ses Instructions, & qu'après les preuves, qu'eux & leurs Indiens avoient données de leur fidélité, & celles qu'il avoit eues lui-même des impostures de leurs Accusateurs, il jugeoit cette visite superflue & peu convenable. Il fit même plus, car il rendit une seconde Sentence, qui condamnoit les Délateurs des Mines au bannissement & à une amende pécuniaire au profit du Roi. On a publié depuis qu'il avoit été blâmé & puni pour n'avoir pas fait cette visite: mais quelqu'un qui devoit être mieux instruit, m'a écrit le contraire de Madrid; & le Roi dans un Décret, du premier de Juin 1659, approuva sa conduite, ainsi que celle de Dom Sébastien de Leon.

Défaite des Mamelus par les Indiens des Réductions.

Rien ne l'arrêtant plus à l'Assomption, il se disposoit à retourner au Pérou, lorsqu'il se vit tout-à-coup engagé dans une guerre, qu'il n'étoit nullement en état de soutenir dans les circonstances où il se trouvoit. Il apprit qu'une Armée assez nombreuse de Mamelus étoit partie de Saint-Paul de

(1) Voïez Xarque, Liv. 2. page 236.

1651. Piratiningue, & s'étoit divisée en quatre corps, pour entrer par quatre endroits dans la Province. Comme la guerre étoit déclarée entre les deux Couronnes d'Espagne & de Portugal, il n'en étoit point de cette entreprise comme de celles que nous avons vûes jusqu'ici, & qu'on ne pouvoit regarder que comme des courses de Brigands sans aveu, qui cherchoient à faire des Esclaves sur des Indiens sans défense : elle étoit sans doute autorisée par le nouveau Souverain du Bresil, & on avoit choisi pour faire cette nouvelle irruption des Troupes reglées, & des Commandans, sur qui l'on pouvoit compter.

Cependant Dom André de Leon ne pouvoit faire aucun fond sur les Milices Espagnoles & Indiennes de la Ville & de ses environs, toutes fort peu aguerries, & nullement accoutumées à se battre contre des Troupes reglées : il crut donc que ce qu'il pouvoit faire de mieux, étoit d'empêcher que l'Ennemi n'entrât dans la Province, & il envoïa en diligence des Couriers dans les Réductions du Parana, avec des ordres de faire prendre les armes à tous ceux qui étoient en état de les porter, & de leur faire occuper tous les passages. Mais les Missionnaires l'avoient prévenu : leurs Néophytes étoient déja en campagne ; & leur marche fut si bien concertée, qu'ils tomberent le même jour sur les quatre divisions des Mamelus, en tuerent un très grand nombre, & obligerent le reste à fuir avec tant de précipitation, que tout le bagage & les Blessés furent pris.

Ceux-ci obligent les Guaycurus à se retirer.

Un autre Ennemi, qui étoit peut-être de concert avec le premier, ou qui vouloit profiter de l'embarras où il apprenoit que les Espagnols alloient se trouver, menaçoit aussi la Province. C'étoit les Guaycurus. Dom André envoïa quelques Détachemens pour les observer, & manda aux Indiens, qui venoient de le délivrer des Mamelus, de se rapprocher. Ils obéirent sur le champ ; & les Guaycurus n'eurent pas plutôt avis de leur marche, que non-seulement ils se retirerent avec beaucoup de précipitation, mais que depuis ce tems-là ils n'oserent plus tenter rien de considérable contre la Province, dans des tems mêmes, où ils ne pouvoient ignorer que les Espagnols divisés entr'eux, n'étoient point en état de faire beaucoup de résistance.

Ils rétablissent l'Eglise de Sainte-Luce.

Le Visiteur proposa ensuite à ces braves Néophytes de lui aider à rebâtir l'Eglise de Sainte Luce qui menaçoit ruine. Ils y consentirent de bonne grace, & animés du même esprit que ces

Israélites,

1651.

Iſraélites, dont parle Eſdras, qui d'une main tenoient l'épée pour repouſſer les Ennemis du Peuple de Dieu, & de l'autre rebâtiſſoient le Temple, preſqu'au ſortir du combat où ils avoient défait les Deſtructeurs de tant d'Egliſes, ils ſe crurent fort honorés d'être emploïés à la réparation du Sanctuaire.

D. André de Leon Garavito partit peu de tems après pour retourner à la Plata, où il apprit qu'il s'étoit préſenté depuis peu un nouveau Dénonciateur des Mines de la Province d'Uruguay. Quoique l'Audience roïale n'y ajoûtât point de foi, elle en avoit pourtant informé le Conſeil roïal des Indes, qui fut d'avis d'envoïer un nouveau Viſiteur au Paraguay; & Dom Jean Blaſquez de Valverdé, Oydor de la Plata, partit avec les mêmes titres qu'avoit eus Dom André de Leon Garavito, mais avec des pouvoirs beaucoup plus étendus, car il étoit chargé d'examiner en quel état ſe trouvoient, les revenus du Roi dans les trois Provinces du Tucuman, du Paraguay & de Rio de la Plata, la caiſſe roïale de Buenos Ayrès, les Miſſions des Jéſuites, le nombre des Réductions, combien de Religieux y étoient emploïés, le nombre des Indiens qui s'y trouvoient, & qui devoient païer le Tribut, & ſur-tout de s'aſſurer par lui-même s'il y avoit des Mines d'or dans la Province d'Uruguay.

Nouveau Viſiteur au Paraguay.

Le nouveau Dénonciateur de ces Mines étoit un Indien, nommé Dominique, qui ſe diſoit Tupi de Nation, quoiqu'il fût né à Yaguaron, d'où il n'étoit jamais ſorti, que pour entrer au ſervice du Capitaine Chriſtophe Ramirez de Fuenleal, qui peu de tems après le mena avec lui au Tucuman. Cet Officier, un des plus déclarés Partiſans de Dom Bernardin de Cardenas, avoit entrepris de réaliſer la chimere des Mines ſi juſtement décriées parmi tout ce qu'il y avoit de Perſonnes ſenſées, & il crut pouvoir y réuſſir par le moïen de ſon Eſclave. Il le mena avec lui à Santiago, où d'abord il ne parla de rien; mais après avoir bien endoctriné cet Indien, il en fit préſent à Dom Melchior Maldonado. La raiſon de ſon ſilence étoit qu'aïant été ſentencié par Dom André de Leon Garavito, déclaré incapable d'exercer jamais aucun Emploi public, condamné à trois cens écus d'amende au profit du Roi, & à cent écus de dédommagement envers les Jéſuites, tout ce qu'il auroit pu dire contre ces Religieux auroit paru du moins fort ſuſpect. Ce ne fut donc que quelque tems après que Dominique fut entré au ſervice de l'Evêque, que cet

Nouveau Dénonciateur des Mines.

1651. Indien commença à jouer le perſonnage auquel ſon ancien Maître l'avoit dreſſé.

Il ſe mit d'abord à débiter, comme par maniere de diſcours, qu'il avoit vû auprès de la Conception, une des plus anciennes Réductions de la Province d'Uruguay, de très belles Mines d'or; il montroit le plan, qu'il en avoit tracé, diſoit-il, ſur les lieux mêmes; & comme cela fit bientôt du bruit dans la Ville, le Magiſtrat l'envoïa chercher, & lui fit ſubir une eſpece d'interrogatoire. Il y ſoutint tout ce qu'il avoit dit, & le Magiſtrat le fit partir pour la Plata, où il l'adreſſa à l'Oydor Dom François de Neſtarez Marin. Ce Seigneur l'interrogea pluſieurs fois, & voïant qu'il perſiſtoit à dire qu'il n'avoit rien avancé qu'il n'eût vû de ſes propres yeux, il en fit ſon rapport à l'Audience roïale, qui ſe détermina ſur le champ à envoïer un nouveau Viſiteur au Paraguay, avec les Titres de Gouverneur & de Capitaine général.

Rétractation du Sécrétaire de D. Bernardin de Cardenas.

Le Viceroi du Pérou aïant approuvé le choix qu'elle avoit fait de Dom Jean Blaſquez de Valverdé pour cette importante commiſſion, on lui remit entre les mains le Dénonciateur, avec lequel il ſe rendit d'abord à Santiago. A-peine y étoit-il arrivé, qu'il fut appellé à Cordoue pour une affaire qui commença à lui donner de grandes défiances de Dominique. J'ai dit que Dom Gabriel de Cuellar, qui avoit ſuivi Dom Bernardin de Cardenas à la Plata, en qualité de ſon Secrétaire, l'avoit ſervi dans ce voïage avec beaucoup de zele. Quelque tems après il paſſa au Tucuman, & s'étant arrêté à Cordoue, il y tomba malade, & fut bientôt déſeſperé des Médecins. Alors ſe voïant ſur le point de paroître devant Dieu, les remors de ſa conſcience l'obligerent de faire aux Jéſuites une réparation juridique de tout ce qu'il avoit fait contre eux, tandis qu'il étoit au ſervice de l'Evêque du Paraguay, & il fit prier Dom Jean Blaſquez de Valverdé de vouloir bien ſe donner la peine de venir la recevoir. Le Viſiteur partit ſans tarder, & le Malade lui préſenta un Ecrit ſigné de ſa main, dont voici la traduction faite ſur une copie imprimée & légaliſée.

» Que tous ceux qui verront la préſente déclaration ſachent
» que moi, le Capitaine D. Gabriel de Cuellar & Moſchera,
» Habitant, & Tréſorier de la Sainte Croiſade, dans la Ville
» de l'Aſſomption, Capitale de la Province & Gouvernement

» du Paraguay & de Rio de la Plata (1), pour rendre témoignage à la vérité, pour la décharge de ma conſcience, & pour faire réparation à tous les PP. de la Compagnie de Jeſus, qui ſont & ont été dans ladite Province de Paraguay, déclare que toute ma vie j'ai pratiqué ces Religieux, tant en Eſpagne que dans ladite Province, & me ſuis confeſſé à eux, parceque j'ai trouvé leur Doctrine ſaine, leur vie exemplaire, & que je leur ai reconnu beaucoup de zele pour le ſalut des Ames. Parmi ceux que j'ai connus dans ces Provinces, il y avoit des Etrangers, des Eſpagnols, & quelques-uns natifs du Païs; tous ſont dévoués au ſervice de Dieu, fideles au Roi, augmentant, par le grand nombre d'Indiens qu'ils convertiſſent & qu'ils inſtruiſent, non-ſeulement le Troupeau de Jeſus-Chriſt, mais encore l'Empire de Sa Majeſté. Auſſi eſt-il vrai de tous en général, & de chacun en particulier, qu'ils édifient beaucoup par leur modeſtie, par leur ſageſſe & par leur piété, qu'ils accommodent tous les différends, qu'ils arrêtent le progrès des vices & des ſcandales publics, qu'ils viſitent les Malades, pourvoient avec beaucoup de charité à leurs beſoins temporels & ſpirituels, & protegent de tout leur pouvoir les Gens de bien, qui ont à cœur leur ſalut & celui de leurs familles, tels que ſont le Meſtre de Camp Sébaſtien de Leon, ſes Parens & ſes Amis. Tout ce qu'on a publié au contraire, n'eſt que calomnies de perſonnes aveuglées par leurs paſſions. 1651-52.

» Pour moi, le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas m'a fait ſentir les rigoureux effets de la ſienne, en me faiſant perdre mes biens & mon repos par ſes excommunications & ſes amendes : je lui voïois traiter de la même maniere d'autres Habitans des plus conſidérables; & la crainte, que je conçus de ſes violences, jointe à ce que j'en avois déja éprouvé, m'aïant fait conſentir à le ſervir en qualité de ſon Secretaire & de ſon Procureur général contre les PP. de la Compagnie de Jeſus, je me ſuis ſoumis à faire, à dire, à écrire, à dépoſer contr'eux tout ce qu'a voulu ledit Seigneur Evêque, & qui plus eſt, à engager pluſieurs Habitans de la Ville à en faire de même,

(1) C'étoit l'ancien ſtyle que l'on gardoit encore quelquefois dans les Actes publics depuis la ſéparation de ces deux Provinces.

1651-52. » le tout à l'aveugle, & ſans examiner ſi ce qu'ils ſignoient » étoit vrai ou faux, quoique je fuſſe perſuadé en ma conſ- » cience, qu'on imputoit à ces Peres des choſes qui ne fu- » rent jamais, & que ce n'étoit qu'un effet de la paſſion dudit » Seigneur : car pour ce qu'on a dit, & ce qu'on a écrit, » qu'ils étoient infideles au Roi, notre Maître ; qu'ils avoient » uſurpé des Mines, d'où ils tiroient de l'or pour l'envoïer » dans les Païs étrangers ; qu'ils vouloient ſouſtraire ces Pro- » vinces à la domination de Sa Majeſté ; qu'ils étoient hé- » rétiques, ſchiſmatiques, perturbateurs du repos public, » & préjudiciables à l'Etat, ce ſont de très grandes fauſſetés ; » & je voudrois avoir la voix aſſez forte pour me faire enten- » dre dans tout l'Univers, & pour détruire les calomnies » dont je les ai noircis, & que j'ai fait ſouſcrire à trente- » cinq Perſonnes, qui ont ſigné ſous le nom d'autrui, com- » me j'ai moi-même ſigné au nom de mon Fils, Dom Joſeph » de Cuellar & Moſchera, âgé ſeulement alors de ſept ans.

» Tout cela, & tout le reſte qui paroît ſous mon nom, » a été fait par ordre dudit Seigneur Evêque, qui me l'a » commandé en qualité de Gouverneur & de Capitaine gé- » néral de ladite Province de Paraguay, & au nom de Sa » Majeſté, ſous peine de la vie, & d'être puni comme Traî- » tre. Ainſi il eſt plus coupable que moi de tout le mal, » puiſque je n'ai fait que lui obéir comme Sujet du Roi ; mais » je voudrois préſentement avoir perdu la vie & les biens, & » n'en avoir pas uſé de la ſorte, ſachant bien que toutes ces » procédures étoient contre la Loi de Dieu, contre la ſainte » Compagnie de Jeſus, & contre la vérité. C'eſt ce que j'at- » teſte avec ferment devant Dieu & ſa Croix, demandant » humblement pardon au R. P. Provincial, à tous les PP. » Jéſuites, & à tous ceux que j'ai ſcandaliſés. Et pour la dé- » charge de ma conſcience je ſouhaite qu'on faſſe pluſieurs » copies de la préſente Rétractation, pour en envoïer dans » tous les Tribunaux, où ladite Compagnie en aura beſoin ; » & afin de lui donner toute l'autorité néceſſaire, je l'ai ſignée » devant Notaire, & en préſence des Témoins ſouſſignés : » Thomas de Medina, Valentin d'Eſcobar Becerra, & An- » toine Amolin, Clercs engagés dans les Ordres Mineurs ; » à Cordoue, le huitieme de Novembre 1651. J'ai écrit de » ma main la préſente déclaration, & l'ai ſignée. D. Gabriel » de Cuellar & Moſchera.

Cette déclaration, qui fut envoïée au Conseil roïal des Indes, fit d'autant plus d'impression sur l'esprit du Roi, que peu de tems après ce Prince reçut plusieurs Lettres de l'Evêque du Tucuman. Ce Prélat lui mandoit dans l'une, qu'il avoit été effraïé de voir les Libelles d'une longueur énorme, qui venoient de la Province de Paraguay contre les PP. Jésuites, qu'il connoissoit mieux que personne; & dans une autre du troisieme de Février 1652, après avoir marqué combien il en étoit scandalisé; » c'est, ajoûtoit-il, le Révérendissime Evêque du Pa» raguay, Dom Bernardin de Cardenas, qui s'est proposé » de perdre les Jésuites; & l'un des moïens qu'il a pris, pour » en venir à bout, a été de répandre contr'eux dans ces Pro» vinces, par le moïen de ses Confidens, quantité de Libelles » diffamatoires.

1651-52. L'Evêque du Tucuman écrit au Roi Catholique en conformité.

Au commencement de cette même année Dom Gabriel de Peralta, qui ne s'étoit abstenu d'agir jusques-là en qualité de Juge-Conservateur des Jésuites, que pour les raisons que j'ai déja dites, mit la derniere main au Procès criminel de ceux qui avoient été les Exécuteurs des violences de D. Bernardin de Cardenas, & prononça contr'eux le second jour de Janvier la Sentence définitive, que l'on trouvera dans les Preuves. Cet Ecclésiastique étoit un Homme au-dessus de tout reproche, & ne perdit rien de l'estime générale qu'il s'étoit acquise dans la Province, ni de la considération où il étoit dans le Conseil des Indes, pour les calomnies atroces, que l'on trouva répandues contre lui dans les Mémoriaux imprimés du Procureur de Dom Bernardin à Madrid.

1652. Sentence du Juge-Conservateur.

Nous apprenons par une Lettre, qu'il écrivit l'année suivante au Comte de Peñaranda, Président du Conseil roïal des Indes, qu'on avoit voulu rendre suspect à ce Conseil le P. François Ximenez, Recteur du College de Buenos Ayrès, & qu'il avoit été rendu par ce même Conseil un Décret, qui ordonnoit d'établir des Corrégidors Espagnols dans toutes les Réductions des Jésuites. Sur le premier article Dom Gabriel de Peralta proteste que tout ce qu'on avoit avancé contre le Pere Ximenez, étoit une calomnie horrible; que ce Religieux, qui s'étoit toujours fort distingué dans les Missions, étoit un Homme sans reproche, & qui méritoit qu'on prît confiance en lui. Sur le second, il dit qu'aïant fait, en qualité de Vicaire général & d'Administrateur du Diocèse pendant la vacance du Siége, la visite des Réductions qui en

1653. Sa Lettre au Président du Conseil des Indes.

1651-53. dépendent, il a reconnu évidemment, & qu'il tient pour certain :

Premierement, qu'il est d'une nécessité indispensable de continuer de permettre à ces nouveaux Chrétiens l'usage des armes à feu pour se défendre contre leurs Ennemis, qui sont toujours ceux de l'Etat : en second lieu, qu'on ne peut sans injustice, marquer la moindre défiance des PP. de la Compagnie au sujet du gouvernement de ces Eglises qu'ils ont fondées avec des peines extrêmes, & cimentées de leur sang, & par-là acquis à Dieu & au Roi des Provinces entieres : enfin qu'il est d'une extrême importance de faire attention au danger, auquel on s'exposeroit par une innovation, qui ne pouvoit avoir été suggerée, que par des Personnes, ou mal intentionnées, ou peu instruites des effets funestes qu'elle ne manqueroit pas d'avoir ; qu'il a cru qu'il étoit de son devoir de les faire connoître à son Excellence, & qu'il étoit trop persuadé de ses lumieres & de sa grande sagesse pour douter qu'elle ne fît de sérieuses réflexions sur ce qu'il prenoit la liberté de lui dire.

Il paroît aussi, par une Lettre que l'Evêque du Tucuman écrivit au commencement de cette même année au Pape Innocent X, que le Paraguay & toutes les Provinces voisines étoient alors inondées de Libelles diffamatoires contre les Jésuites, contre les deux Juges-Conservateurs, contre Dom Sébastien de Leon, & contre le Visiteur, qui avoit condamné ceux qu'il avoit trouvés coupables des violences exercées contre les PP. de la Compagnie. Cependant l'endroit, où le feu d'une persécution si vive se faisoit alors moins sentir, étoit la Ville de l'Assomption, où il avoit commencé, & d'où il s'étoit communiqué par-tout. Ces Peres y faisoient assez tranquillement leurs fonctions, & regagnoient peu-à-peu la confiance des Habitans. C'étoit le fruit de la modération qu'ils avoient fait paroître, sur-tout pendant la visite de Dom André de Leon Garavito, où contents de voir leur innocence reconnue par la plûpart des coupables mêmes des violences exercées contr'eux, & de leurs principaux Accusateurs, ils avoient si bien sollicité en leur faveur, qu'ils étoient venus à bout d'obtenir que la peine, à laquelle ils étoient condamnés, fût moderée, & réduite presqu'à rien pour plusieurs.

Mais lorsqu'ils commençoient à respirer dans cette Pro-

vince, il s'éleva contr'eux un orage à Buenos Ayrès, où jusques-là ils avoient presque toujours été fort tranquilles ; & à-peine rassurés sur leurs Réductions du Parana, ils se virent sur le point d'être chassés de celles de l'Uruguay. Une Lettre de Dom Pedre de Baygorri, Gouverneur de Rio de la Plata, au Président de l'Audience roïale des Charcas, datée du 28 de Juillet 1657, nous apprend que l'Evêque de Buenos Ayrès, Dom Christophe Moncha & Velasco, avoit formé le dessein de changer ces Réductions en Doctrines, ou Cures proprement dites, & d'y établir des Prêtres séculiers à la place des Jésuites. Ce Prélat étoit un Homme entier, difficile, capable de donner dans les plus grands écarts, & qui ne paroissoit pas avoir d'autre motif pour faire le changement qu'il méditoit, qu'une raison d'intérêt : c'est du moins ce qui résulte de la Lettre de Dom Pedre de Baygorri.

1654-55.

Persécution de l'Evêque de Buenos Ayrès, contre les Jésuites.

Conduite du Gouverneur de Rio de la Plata.

Ce Gouverneur, qui connoissoit & qui détaille fort bien les suites fâcheuses que cette entreprise ne pouvoit pas manquer d'avoir, y déclare qu'il étoit bien résolu de s'y opposer de tout son pouvoir, à moins qu'il ne reçût des ordres contraires de l'Audience roïale, & il avertit encore le Président qu'un Convers de l'Ordre de Saint François, nommé Gaspar d'Artiaga, semoit dans son Gouvernement des Ecrits scandaleux contre les PP. de la Compagnie ; qu'il étoit absolument nécessaire pour la tranquillité de la Province, d'en faire sortir ce Religieux dyscole, devenu incorrigible par l'impunité que lui faisoit espérer la sainteté de son habit ; mais que cela ne pouvoit se faire, que par l'autorité d'un Tribunal supérieur : » car pour moi, continuoit-il, quelque bonne volonté que » j'aie d'éteindre l'incendie, je ne saurois en venir à bout » tandis que l'Evêque attise lui-même le feu. Ce Prélat s'est » imaginé que c'est le Pere de la Guardia, mon Confesseur, » qui fomente la mésintelligence entre lui & moi, quoiqu'il » soit vrai que ce Jésuite m'a fait les plus grandes instances » pour m'engager à bien vivre avec lui. Mais cela ne con» vient, ni à ma réputation, ni au bien de cette Province.

Quant au projet, que l'Evêque avoit formé sur les Réductions, le Gouverneur n'ignoroit point qu'il avoit droit, & qu'il étoit même obligé de s'y opposer au nom de Sa Majesté, cette entreprise étant formellement contraire aux Edits réiterés des Rois Catholiques ; mais quand il voulut le faire, le Prélat le menaça de l'excommunier, s'il l'empêchoit de gou-

1654-55. verner ſon Diocèſe comme il le jugeoit à propos, & la crainte de tomber dans les mêmes embarras, où Dom Gregorio de Hinoſtroſa s'étoit ſi long-tems trouvé à l'Aſſomption, l'arrêtoit. Enfin, tandis qu'il délibéroit ſur le parti qu'il devoit prendre, l'Evêque publia un Mandement, par lequel il changeoit les Réductions de la Province d'Uruguay en Cures, ou Paroiſſes proprement dites, ordonnoit aux Jéſuites de les évacuer, & invitoit les Eccléſiaſtiques, non-ſeulement de ſon Diocèſe, mais encore de ceux du Tucuman & du Paraguay, à ſe préſenter pour en être pourvûs. Aucun ne ſe préſenta; tous prévoïant bien qu'ils ne jouiroient pas long-tems de leurs bénéfices, qui d'ailleurs n'avoient rien de fort attraïant pour eux, outre qu'ils doutoient fort que le Gouverneur ſouffrît qu'ils en priſſent poſſeſſion.

L'Evêque ſe reconcilie avec les Jéſuites.

Le Prélat ne s'y étoit pas attendu, & ſon étonnement fut extrême. Cela lui fit faire bien des réflexions: il examina de plus près la conduite des Jéſuites, contre leſquels il avoua bientôt de bonne foi qu'il s'étoit laiſſé trop légerement prévenir, & non ſeulement il n'eut point la fauſſe honte de ne vouloir pas l'avouer; mais après avoir retracté ſon Mandement, il prit pour le Directeur de ſa conſcience le P. Thomas Donvidas, Recteur du Collége de Buenos Ayrès, commença par faire ſous la conduite de ce Religieux les exercices ſpirituels de Saint Ignace, & ſortit de ſa retraite tellement changé en un autre Homme, que ceux qui l'avoient connu juſques-là, ne purent attribuer un ſi prompt & ſi prodigieux changement, qu'à celui qui eſt le ſouverain Maître des cœurs.

1655.

Son éminente ſainteté à la mort.

Ce ne fut pas une ferveur paſſagere; Dom Chriſtophe retraça dans l'Amérique pendant tout le reſte de ſa vie, toutes les vertus de Saint Thomas de Villeneuve, qu'il avoit pris pendant ſa retraite pour ſon Protecteur auprès de Dieu, & pour le modele de ſa conduite, & il mourut comme lui dans un lit d'emprunt. Le Docteur François Xarque, rapporte pluſieurs traits de ſa vie, qui prouvent ſon éminente ſainteté, & ajoûte quelques merveilles, dont Dieu l'autoriſa. Ce Prélat avoit été Religieux de l'Ordre de Saint Benoît. Au reſte, il y a bien de l'apparence que ce fut dans le tems de ſes démêlés avec Dom Pedre Baygorri, qu'on publia contre ce Gouverneur, & contre le Pere de la Guardia, la calomnie mal digerée, dont nous parlerons dans la ſuite.

Ce qui eſt certain, c'eſt que ce même Gouverneur eut bientôt une

une occasion de faire connoître combien il avoit eu raison de ne pas consentir au changement, que l'Evêque vouloit faire dans les Réductions de sa Province. Les Frontones, & d'autres Indiens des environs de Corrientès, aïant entrepris de ruiner cette Ville, qui n'étoit nullement capable de leur résister, & à laquelle il se trouvoit hors d'état d'envoïer le prompt secours dont elle avoit besoin, il n'eut point d'autre ressource pour la sauver, que les Indiens des Réductions. Il envoïa prier le Supérieur des Missions, de faire marcher de ce côté-là le plus qu'il pourroit de ses Milices ; ce qui fut exécuté avec la plus grande promptitude : & les Ennemis n'eurent pas plutôt appris qu'ils alloient avoir une Armée entiere de ces braves Néophytes, qu'ils disparurent. 1655.

Les Indiens des Réductions rendent un grand service à la Province de Rio de la Plata.

Cette Armée reçut en même tems ordre de marcher contre les Calchaquis, que l'exemple des Frontones avoit engagés à prendre les armes, & que la seule nouvelle de leur marche obligea aussi de se retirer. Enfin, les deux années suivantes la Ville de Buenos Ayrès étant menacée d'une descente des Anglois, quatre cents cinquante Néophytes, accourus au premier ordre du Gouverneur, lui fournirent des Bateaux pour faire venir les Troupes Espagnoles qu'il avoit mandées de Corrientès, se joignirent à ces Troupes, & les Anglois, qui avoient compté sur la surprise, apprenant que le Port étoit si bien gardé, n'oserent s'en approcher. Mais de si grands services n'ouvroient point les yeux à bien des Gens, qui vouloient absolument avoir des Indiens pour les servir en qualité d'Esclaves, & qui ne vouloient point voir qu'aussi-tôt qu'on leur auroit ôté leurs Pasteurs, & donné des Commandans Espagnols, la crainte de perdre leur liberté les feroit déserter sur le champ, & peut-être devenir des Ennemis aussi redoutables, qu'ils étoient une ressource toujours présente pour la sûreté de ces Provinces.

Tandis que ces choses se passoient en Amérique le Frere San Diego Villalon ne cessoit point de présenter au Conseil des Indes, des Mémoires contre les Jésuites & contre tous ceux qui avoient pris leur défense. Comme il s'apperçut qu'ils n'y faisoient pas beaucoup d'impression, il s'avisa de dire que les Jésuites soutenus de Dom Sébastien de Leon, & du P. Nolasco, lui avoient fait enlever en chemin une partie de ses papiers, & il fit demander au Roi la permission de retourner au Paraguay pour y aller chercher de quoi y suppléer, avec 1655-56.

Le Procureur de D. Bernardin retourne au Paraguay, & pourquoi.

1655. une ſauve-garde pour la ſûreté de ſa perſonne & des nouvelles pieces qu'on lui auroit fournies. Il avoit de puiſſans Protecteurs à Madrid, & il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'il demandoit : de retour dans cette Capitale, il préſenta ses nouvelles preuves, qui toutes ſe réduiſoient à des dépoſitions & des ſignatures de la même trempe que celles dont nous avons parlé.

Le Roi veut faire examiner le Catéchiſme dont les Jéſuites ſe ſervoient pour inſtruire les Indiens.

Mais comme l'Evêque du Paraguay avoit beaucoup inſiſté ſur les *erreurs monſtrueuſes*, que les Jéſuites enſeignoient à leurs Néophytes, quoique le Roi Catholique ne pût ſe perſuader que cette accuſation fût bien fondée, parcequ'il ſavoit qu'en Eſpagne, ni dans ſes autres Etats de l'Europe & du nouveau Monde on n'imputoit rien de pareil à ces Religieux, il jugea qu'il étoit bon d'éclaircir ce point important, non-ſeulement parceque ſi le mal étoit réel, on ne pouvoit trop tôt y remédier, mais encore pour ne pas laiſſer plus long-tems équivoque la Doctrine d'un Corps Religieux chargé d'un ſi grand nombre de Miſſions dans toutes les Parties du monde entier. Il ne s'agiſſoit au reſte que d'examiner le Catéchiſme, que les Jéſuites du Paraguay faiſoient apprendre à leurs Néophytes, parceque toutes les héréſies, que le Prélat reprochoit aux Jéſuites, y étoient compriſes, ſelon lui. Mais comme cet examen ne pouvoit ſe faire que ſur les lieux mêmes, & par des Perſonnes qui entendiſſent bien la Langue dans laquelle le Catéchiſme étoit écrit, & qui étoit celle des Guaranis, Philippe IV en chargea l'Archevêque de la Plata, Dom Jean Alfonſe Ocon, & lui écrivit la Lettre ſuivante.

LE ROI.

Lettre du Roi à l'Archevêque de la Plata.

» Très Révérend Pere en Jeſus-Chriſt, Archevêque de l'E-
» gliſe Métropolitaine de la Ville de la Plata dans la Pro-
» vince des Charcas, & de mon Conſeil : les Lettres qu'on
» a reçues de Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de l'Aſ-
» ſomption du Paraguay, nous ont appris la difficulté, qu'il
» fait ſur certains termes qui ſe trouvent dans le Catéchiſme
» en Langue Guaranie, dont les Religieux de la Compagnie
» ſe ſervent pour inſtruire les Indiens des Miſſions & Réduc-
» tions, qui ſont ſous leur conduite dans ces Provinces, de
» la Doctrine & des Myſteres de notre ſainte Foi Catholi-
» que, le ſuſdit Evêque diſant que ces termes ſont mal tra-
» duits, & ne préſentent pas le ſens véritable du texte ori-

1655-56.

» ginal ; à quoi les susdits Religieux répondent que le Traducteur de ce Catéchisme est le Pere Louis de Bolaños, de l'Ordre de Saint François, dont la traduction a été reçue dans la susdite Province. Cependant le susdit Evêque persiste dans son sentiment, & après en avoir déliberé dans mon Conseil, j'ai pris la résolution de vous renvoïer la décision de cette affaire, & de vous charger, comme je fais par la présente, d'examiner & de faire examiner le susdit Catéchisme par les plus habiles Théologiens, & par les Personnes les plus versées dans ladite Langue Guaranie, qui se trouveront dans ces Provinces, & après avoir pris leur avis, de prononcer sur ce qu'on en doit penser; de quoi vous me donnerez avis dans mon Conseil des Indes. Au Buen Retiro, ce premier de Juin 1654. Moi le Roi.

Par commandement du Roi notre Seigneur,

JEAN-BAPTISTE SAERI NAVARRETTE.

L'Archevêque charge le Visiteur de faire examiner le Catéchisme à l'Assomption.

L'Archevêque n'eut pas plutôt reçu cette Lettre, qu'il en fit part à Dom Bernardin de Cardenas, qui s'étoit retiré à la Paz, & le somma de lui marquer dans le terme de vingt jours ce qu'il trouvoit de répréhensible dans le Catéchisme qu'il avoit censuré, & sur quoi il fondoit sa censure. La sommation fut faite le neuvieme de Mai 1655, & Dom Bernardin répondit le quatorze, que des quatre termes qu'il avoit condamnés dans le Catéchisme, les deux premiers avoient des significations que la chasteté de la langue Espagnole ne permettoit pas de rapporter, & que les deux autres étoient des noms de Démons. Le reste de sa Lettre, qui étoit fort longue, n'étoit qu'une déclamation, dans le style de toutes celles que nous avons déja vûes, & que nous verrons encore.

L'Archevêque l'envoïa avec la Lettre du Roi à Dom Jean Blasquez de Valverdé, qui étoit déja à l'Assomption, & auquel il donnoit commission & plein pouvoir de former une Junte de Personnes telles que le Roi les spécifioit dans sa Lettre, afin qu'on y examinât à la rigueur les quatre termes que l'Evêque du Paraguay avoit jugés dignes de censure, ajoûtant que cet examen ne pouvoit se faire à la Plata, où il seroit difficile de trouver personne qui fût assez habile dans la langue Guaranie, pour décider sur des points de cette importance. Le Visiteur, en vertu de cette commission, après s'être informé de ceux qui savoient le mieux la langue Gua-

1655-56. ranie, les fit avertir de se trouver chez lui le lendemain Jeudi, dernier jour d'Octobre à deux heures après midi.

Quels furent les Examinateurs.

Ils étoient au nombre de dix, y compris le Pere François Vasquez de la Mota, Provincial des Jésuites, qui s'excusa de se trouver dans cette Junte, & se contenta d'y envoïer un Mémoire, qui y fut lû & approuvé tout d'une voix. Les autres étoient D. Adrien Cornejo, Proviseur, Gouverneur & Juge Ecclésiastique du Diocèse, lequel devoit présider à cette Assemblée, au cas que le Visiteur ne pût s'y trouver; Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la Cathédrale; le Licencié Dom Pedre de Mendoze, Curé d'Yaguaron, qui avoit été Gouverneur Ecclésiastique & Visiteur du Diocèse, nommé par Dom Bernardin de Cardenas; Dom Pedre de la Cabex, qui avoit aussi été Gouverneur Ecclésiastique du Diocèse sous le même Evêque; le Pere Pierre de Villasanti, ancien Définiteur & Gardien actuel du Couvent de Saint François de l'Assomption; Dom François de Cavallero Baçan, Curé de l'Incarnation de la même Ville, & qui avoit été Proviseur & Juge Ecclésiastique, nommé par D. Bernardin de Cardenas; D. Estevan de Ibarrola, Curé de la Cathédrale; les Mestres de Camp Dom Garcia Moreno & Dom François de Espindola de la Vera-Cruz; tous universellement reconnus comme possédant parfaitement la langue Guaranie.

Ecrit raisonné du Provincial des Jésuites.

On commença par lire le Mémoire du Provincial des Jésuites, qui faisoit observer d'abord que Dom Bernardin de Cardenas n'avoit jamais eu aucune connoissance de la Langue, dans laquelle le Catéchisme étoit traduit, & que pour censurer ce Catéchisme il ne s'étoit servi que de Gens qui ne la savoient pas mieux que lui. Il disoit ensuite que la traduction du Catéchisme n'étoit pas l'ouvrage des Jésuites; qu'il avoit été composé en langue Pérouane, par le Pere Grégoire de Ossuna, & traduit en langue Guaranie par le vénérable Pere Louis de Bolaños, mort en odeur de sainteté, l'un & & l'autre de l'Ordre de Saint François; que l'original avoit été approuvé par deux Conciles de Lima, & la traduction par deux Evêques du Paraguay à la tête de leurs Synodes, & par une autre Assemblée synodale, pendant la vacance du Siége; qu'en conséquence il avoit été ordonné sous peine de désobéissance & d'excommunication, à tous Curés ou Missionnaires des Indiens, parlant la langue Guaranie, d'en faire usage, & de nul autre; & qu'en effet cela se pratiquoit par-

tout, & même au Bresil, où cette Langue est commune; qu'il ne voïoit donc pas sur quel fondement Dom Bernardin de Cardenas attribuoit aux seuls Jésuites les erreurs qu'il prétendoit se trouver dans cet Ouvrage.

1655-56.

Sentiment des Examinateurs.

Il n'y avoit rien en tout cela qui ne fût de notoriété publique, l'original de la main du Pere de Bolaños étoit sur le Bureau, & la conséquence qu'en tiroit le Provincial étoit évidente. Le Doïen de la Cathédrale & le Gardien du Couvent de Saint François parlerent long-tems, pour montrer que les quatre termes, dont il s'agissoit, étoient les seuls qu'on pût emploïer pour l'usage qu'on en faisoit dans le Catéchisme, & qu'ils y étoient dans leur signification propre. D. Pedre de la Cabex ajoûta qu'aïant accompagné D. Christophe de Aresti, Evêque du Paraguay, en qualité de son Sécrétaire, dans une visite du Diocèse, & qu'aïant fait ensuite la même visite en qualité de Proviseur, il avoit vû ce Catéchisme emploïé seul par tous les Curés & les Missionnaires, Ecclésiastiques & Réguliers: enfin, qu'étant Vicaire général de Dom Bernardin de Cardenas, il avoit été témoin de la désolation où étoient les Indiens, de ce que l'Evêque avoit condamné le Catéchisme; & le Curé d'Yaguaron dit qu'il avoit vû la même chose dans sa Paroisse.

Mais ce qui surprit sur-tout l'Assemblée, ce fut de voir sur quoi le Prélat s'étoit fondé pour réprouver les termes de *Tubà* & de *Tupà*, comme étant des noms de Démons; car toute sa preuve se réduisoit à dire que dans un Concile tenu à Rome par le Pape Zacharie en 745, ce Pontife avoit condamné un nommé Adalbert, lequel avoit composé une Priere, où il invoquoit, comme de bons Anges, *Tubual* & *Tubuas* qui étoient des Démons, d'où il concluoit que *Tubà*, dont on se servoit dans le Catéchisme pour signifier Dieu, & *Tupà* par lequel on entendoit Dieu le Pere, étoient des noms de Démons. Les deux autres termes qu'il réprouvoit ne firent pas plus de difficulté, & le Catéchisme fut jugé tout d'une voix exempt de toute erreur. Il en fut dressé un Procès-verbal, que tous signerent, & l'Ecrivain du Roi eut ordre d'en donner copie autentique au Pere Diaz Taño. Ainsi disparurent les monstrueuses erreurs des Jésuites, dont l'Evêque du Paraguay avoit fait retentir toute l'Amérique, & son Procureur toute l'Espagne (1).

(1) Voïez, dans les Preuves, toutes les Piéces relatives à cette affaire.

1655-56. Visite de D. Blasquez de Valverdé. Le nouveau Dénonciateur des Mines s'échappe, & il est arrêté.

Il en avoit beaucoup plus coûté au Visiteur pour s'acquiter de l'ordre qu'il avoit reçu de se transporter en personne dans tous les endroits où l'on avoit assuré que se trouvoient les Mines d'or, dont les Jésuites s'étoient emparés, qu'à faire disparoître les prétendues Hérésies, qu'on disoit que ces Religieux enseignoient à leurs Néophytes. Il avoit ramené avec lui, en partant de la Plata, le nouveau Dénonciateur des Mines de l'Uruguay, que l'Audience roïale lui avoit donné pour l'accompagner dans sa visite, & il partit de Cordoue pour se rendre dans la Province d'Uruguay. Plus il approchoit du terme, plus Dominique le flattoit de lui découvrir le trésor des Jésuites ; mais il n'avoit en cela d'autre vûe que de tromper sa vigilance, & de l'engager à ne le pas veiller de trop près. En effet, lorsque le Visiteur y pensoit le moins, le Fourbe disparut. On ne manqua point de lui dire que les Jésuites l'avoient fait enlever, & s'il ne le crut pas, il en eut du moins quelque soupçon. Le Transfuge de son côté devoit éviter de se montrer dans les Réductions ; mais comme il ne connoissoit point le Païs, où il n'avoit jamais été, la Providence permit qu'il alla droit à Yapeïu, où l'on avoit déja eu avis de sa fuite. On l'y arrêta, sur les indices que le Visiteur avoit déja envoïées partout, & on le lui amena à la Conception.

Son aveu, & l'avis des Mineurs.

Il lui demanda ce qui l'avoit obligé à se sauver, & il le menaça de l'appliquer à la question s'il refusoit de répondre. Alors ce Malheureux lui dit que lorsqu'il avoit parlé des Mines, il n'avoit jamais mis les piés dans aucune Réduction, qu'il ne savoit ni lire ni écrire, qu'on lui avoit mis en main la carte & les plans qu'il avoit présentés, & que c'étoit le Capitaine Dom Chistophe Ramirez de Fuenleal son Maître, qui l'avoit obligé par ses promesses & par ses menaces à jouer le personnage de Dénonciateur contre les Jésuites. Le Visiteur pouvoit s'en tenir là ; néanmoins il voulut se transporter dans tous les lieux qui étoient marqués sur la carte, avec les Mineurs qu'il avoit amenés avec lui ; & ceux-ci, après avoir fait les plus exactes recherches, déclarerent avec serment, non-seulement qu'ils ne trouvoient nulle part aucune apparence de Mines d'or ou d'argent, mais encore que les terres du Païs n'étoient nullement propres à la production de ces métaux.

Le Visiteur crut alors qu'il étoit superflu d'aller plus loin,

1655-56.

& ne songeoit plus qu'à se rendre à l'Assomption, lorsqu'un bruit se répandit que dans la même Province d'Uruguay on venoit de découvrir une Mine d'argent, & voici sur quoi ce bruit étoit fondé. Un Indien avoit porté à un Religieux une pierre, dans laquelle on voïoit quelques veines de ce métal, & lui dit qu'il l'avoit tirée d'une Mine très abondante, d'où les Jésuites en tiroient beaucoup. Quelque tems après ce Religieux prêchant dans une Eglise, que le Docteur Xarque qui raconte ce fait (1) ne nomme point, fit tomber son discours sur les Mines, que possedoient les Peres de la Compagnie, & pour prouver qu'il ne parloit pas en l'air, montra à son Auditoire la pierre qu'on lui avoit apportée.

Le bruit se répand de la découverte d'une Mine d'argent.

La nouvelle s'en répandit bientôt partout, & les moins prévenus contre les Jésuites ne savoient trop ce qu'ils en devoient penser, lorsqu'on découvrit que l'Indien dont le Prédicateur tenoit cette pierre, l'avoit volée dans l'Eglise des Peres de Saint François, où elle étoit enchassée dans le piédestal d'une Statue de la Sainte Vierge; & l'on reconnut ensuite qu'elle ressembloit beaucoup à plusieurs autres, qu'on avoit apportées des Mines du Pérou. Cet incident servit beaucoup à faire comprendre à Dom Jean Blasquez de Valverdé que les Jésuites avoient des Ennemis dans tous les Etats, & dequoi ils étoient capables; ainsi sans s'amuser davantage à d'inutiles recherches, il reprit la route du Paraguay.

Comment on en découvre la fausseté.

La premiere chose qu'il apprit en y arrivant, fut que le Capitaine Christophe Ramirez de Fuenleal, le premier Auteur du pénible voïage qu'il venoit de faire, étoit mort après avoir retracté devant témoins, tout ce qu'il avoit dit & fait contre les Jésuites, & leur en avoit demandé pardon. Sa mort épargnoit apparemment à ces Religieux le chagrin de lui voir subir le châtiment que méritoit l'indigne artifice qu'il avoit mis en œuvre pour les décrier; & le Visiteur, à qui on présenta l'original de sa rétractation, jugea à propos de le joindre aux autres pieces juridiques qui devoient entrer dans le Procès-verbal de sa visite.

Rétractation du Capitaine Christophe Ramirez de Fuenleal.

1657.

Il fit ensuite ses informations sur ce qui s'étoit passé à l'Assomption au sujet des Jésuites pendant les années 1648 & 1649; & le 27 de Septembre, il prononça une premiere Sentence sur les Mines d'or, qu'on avoit accusé ces Religieux de posseder & de faire valoir à leur profit; après quoi il con-

Deux Sentences du Visiteur

(1) Liv. 2. Chap. 48.

1657. damna le Dénonciateur Dominique à recevoir par les rues de la Ville deux cents coups de fouet, monté à cheval sur un bât, & suivi d'un Crieur, qui publioit à haute voix son crime: son dessein étoit de le faire pendre ensuite; mais le Recteur du Collége lui représenta que ce malheureux Esclave avoit été forcé par son Maître de faire tout ce qu'il avoit fait, & obtint, quoiqu'avec bien de la peine, qu'il lui fît grace de la vie.

Le second jour d'Octobre il rendit une seconde Sentence, dans laquelle après avoir fait mention de plusieurs rétractations, outre celles dont nous avons parlé, il dit, » que voulant user » de la douceur & de la modération nécessaires dans un Païs » pauvre & misérable, tel qu'est le Paraguay, sur tout après » les frais que les Coupables ont été obligés de faire pour » les Procès, après les amendes auxquelles ils ont été condam- » nés par les Juges Ecclésiastiques & séculiers; après la ré- » paration d'honneur qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à faire » aux Peres de la Compagnie par des retractations juridi- » ques, voïant d'ailleurs que ces Religieux contents de voir » leur innocence & la vérité reconnues par les Juges, qui en » ont été témoins oculaires, & avouées par ceux mêmes qui » les avoient calomniés, ont bien voulu leur pardonner, il » se contente de les condamner, 1°; à un silence perpétuel » sur ce que l'on a imputé aux Jésuites, & à païer tous les » frais du présent Procès & des Copies qu'il en faudroit » faire pour être envoïées à Sa Majesté & au Conseil roïal » des Indes, & il comprend dans cette condamnation les » Régidors & les Alcaldes, qui ont été en exercice pen- » dant les années 1648 & 1649, aussi-bien que le Général » François Nuñez d'Avalos, lequel s'est trouvé complice de » faux témoignages, & pour ce a été condamné à une amen- » de pécuniaire & au bannissement par le Seigneur Dom » André de Leon Garavito, déclarant audit Nuñez d'Avalos » que c'est sans préjudice de la Sentence & de l'Arrêt que » pourra rendre contre lui le Conseil roïal des Indes. Quant » aux Capitaines Manuel de Villalobos, Diegue Ximenez de » Vergas, & au Sergent Major d'Ayola, parcequ'après avoir » ratifié par force les informations & les autres Actes qu'on » leur avoit présentés, ils déclarerent aussi-tôt aux Peres de » la Compagnie la violence, dont on avoit usé pour les y » contraindre, & protesterent n'avoir jamais lû le contenu » des pieces qu'on leur faisoit signer, & parcequ'après en avoir

1657.

» avoir été instruits, ils leur en ont fait une pleine & entiere satisfaction par écrit, ainsi qu'ils le déclarent dans leurs Requêtes & dans leurs interrogatoires, il les renvoie absous & déchargés.

Lettre de D. Jean de Palafox, & ce qu'elle produit.

Il semble que des Jugemens rendus avec tant de maturité, sur des recherches & des examens si exacts, sur l'aveu des Coupables mêmes, & après des rétractations si juridiques & si peu suspectes, ne laissoient plus aux Ennemis des Jésuites, que la honte attachée à des impostures si bien prouvées, & que le moins qu'on devoit attendre de leur part, étoit qu'ils gardassent un profond silence sur le passé : mais une Lettre de Dom Jean de Palafox au Pape Innocent X, en faveur de Dom Bernardin de Cardenas, & contre les Jésuites, dont on répandit alors des copies dans ces Provinces, parut aux Emissaires de l'Evêque du Paraguay une conviction de tous les crimes, dont ce Prélat accusoit ces Religieux : cependant ils ne persuaderent que ceux, que la passion aveugloit encore & empêchoit de refléchir surtout ce qui s'étoit passé. En effet, une Lettre d'un Evêque du Méxique, qui plaidoit contre les Jésuites, & qui ne connoissoit Dom Bernardin de Cardenas, que par celles que ce Prélat, & ses plus zélés Partisans lui avoient écrites, pouvoit-elle balancer dans l'esprit des Personnes impartiales, ce que l'Evêque du Tucuman, qui étoit plus à portée d'être mieux instruit, écrivoit & publioit partout pour la défense des Jésuites.

Lettres de l'Evêque du Tucuman au Pape Innocent X

Dans une Lettre de ce Prélat au même Pape Innocent X, datée du vingt & unieme de Février 1653, après avoir représenté à ce Pontife le tort que faisoit au progrès de l'Evangile dans le Paraguay le déchaînement qu'on voïoit dans ces Provinces contre les Peres de la Compagnie, il lui dit, qu'il conjure à genoux Sa Sainté d'y apporter un remede efficace & prompt ; & qu'elle peut d'autant plus ajoûter foi au témoignage qu'il rend à ces Missionnaires, que personne ne peut les connoître mieux que lui ; puisque le plus grand nombre & les principales de leurs Maisons sont dans son Diocèse. Dans une autre du treizieme de Mars, adressée au même Pontife, il commence par protester, qu'il va lui parler comme il parleroit à Dieu même ; que dix-huit ans d'Episcopat, pendant lesquels il a été deux fois chargé, comme le plus ancien Evêque de la Province, du gouvernement de toute la Métropole, lui ont donné le tems & tous les moïens de con-

1657. noître à fond les Jésuites du Paraguay ; que leur vertu, leur zele, & le grand nombre de conversions qu'ils font tous les jours, sont uniquement ce qui déchaîne l'Enfer contre eux; que tout ce qui a été écrit pour les rendre odieux, lui a passé par les mains ; qu'il en a rendu compte au Saint Siége, au Roi, son Souverain, au Viceroi du Pérou, à l'Audience roïale des Charcas ; que le premier Auteur de tout le mal est l'Evêque du Paraguay, lequel a entrepris de perdre la Compagnie de Jesus dans ces Provinces ; qu'il laisse à Dieu le jugement du cœur de ce Prélat, & à Sa Sainteté celui de ses œuvres.

1658. Par une troisieme qu'il écrivit, le huitieme d'Octobre 1658, au Pape Alexandre VII, il fait entendre à Sa Sainteté qu'on laissoit alors les Jésuites un peu plus tranquilles au Paraguay; mais il ajoûte que ce calme ne consistoit qu'en ce qu'on ne les troubloit plus dans l'exercice des fonctions de leur ministere, dont ils s'acquittoient avec autant de zele & de ferveur, que si leurs travaux eussent changé à leur égard le cœur de leurs Ennemis. » C'est en cela, dit-il, que consiste la véritable patience. Si la marque d'une grande ame & d'un grand cœur est d'être comme insensible aux coups qu'on nous porte, la Compagnie de Jesus en a ici essuïé un très grand nombre, & des plus sensibles ; & j'ai vû ces Religieux ne leur opposer d'autre bouclier, que celui d'une défense innocente & moderée, sans se détourner un moment de leurs fonctions apostoliques.

Lettre du même à Alexandre VII.

C'étoit toujours le Frere Gaspar de Artiaga, qui soulevoit toute l'Amérique Méridionale contr'eux par des Libelles, qu'il y faisoit courir, & dont il envoïoit des copies en Europe & jusques dans les Païs Protestans. L'Evêque du Tucuman voulut d'abord engager tous ceux qui avoient autorité sur lui, à le faire sortir d'un Païs où il jettoit le trouble, & qu'il scandalisoit ; mais ses Supérieurs avoient les mains liées, & le saint Prélat n'aïant plus d'autre parti à prendre pour éloigner de ces Provinces un Homme si dangereux, que de s'adresser au Roi, lui en écrivit en ces termes.

SIRE,

Lettre du même au Roi d'Espagne.

» Les entreprises du Frere Gaspar de Artiaga, Convers » de l'Ordre de Saint François, ont causé un tel scandale, » premierement, dans les Province du Pérou voisines du Pa-

» raguay, & puis dans tout le reste de ces Roïaumes, qu'a- 1659.
» près m'y être inutilement opposé avec tous ses Supérieurs,
» avec le Viceroi & le Tribunal du St-Office, je me vois
» obligé d'en informer Votre Majesté. On ne sauroit dire
» quel esprit fait agir ce Religieux ; mais il est certain que
» ce n'est point l'esprit de Dieu, puisque ses œuvres sont les
» œuvres du Démon. Il fait paroître une haine mortelle con-
» tre les Peres de la Compagnie de Jesus ; il envoie ses Li-
» belles diffamatoires contr'eux jusqu'à Angola dans l'Afri-
» que, & même selon qu'il a été rapporté dans une infor-
» mation, jusqu'en Hollande pour les y faire imprimer & les
» répandre partout. Toutes les visions qui lui passent par l'es-
» prit, il les met aussi-tôt sur le papier comme des vérités,
» sans considérer le tort qu'il fait à tout un saint Ordre.

» Pour moi, ne me contentant point des connoissances gé-
» nérales, que j'ai pu acquerir depuis vingt-cinq ans que
» je suis dans ces Provinces, j'ai voulu faire secretement des
» perquisitions très exactes sur ce qu'il débitoit ; j'ai même
» publié des Ordonnances, par lesquelles j'obligeois tout le
» monde, sous peine des Censures, de me venir déclarer
» en particulier ce qu'on en savoit, afin de voir si tout,
» ou du moins une partie, avoit quelque fondement ;
» mais ces diligences n'ont servi qu'à me faire connoître
» encore plus clairement sa malice & l'innocence de ceux
» qu'il accuse. Je puis du reste rendre ces témoignages aux
» PP. de la Compagnie de Jesus, que depuis l'année 1639
» que je suis en ce Païs, je n'ai vû personne travailler plus
» efficacement qu'eux pour décharger la conscience de
» V. M., & l'obligation où elle est de faire instruire ses Su-
» jets, ni s'occuper jour & nuit plus utilement dans le Mi-
» nistere Apostolique ; tous n'épargnant ni peine, ni dé-
» pense, donnant à tous de grands exemples, au milieu des
» contradictions, des insultes, des calomnies, & de tous
» les autres mauvais traitemens qu'on leur fait, sans se
» plaindre. Je ne les ai même jamais vûs répondre à leurs
» Ennemis, que quand ils y ont été contraints juridiquement,
» ou devant Votre Majesté, ou devant les Juges, à qui il
» appartient de les y obliger.

» Mais à moins que V. Majesté ne mette fin à un tel désor-
» dre, je puis l'assurer qu'elle verra dans tout ce Païs beaucoup
» de mépris pour la Justice, une grande disette d'Instructeurs,

1659. » un extrême déreglement des mœurs, & que les funestes » effets des emportemens du Frere Gaspar deviendront irremédiables : car c'est tout le fruit, qu'on doit attendre de ses médisances & de ses calomnies contre les Ouvriers » Evangeliques, qui travaillent avec succès pour attirer à la » connoissance du vrai Dieu, au chemin du salut, & à une » maniere de vivre conforme à la raison, tant de Bêtes féroces, qui ont vécu jusqu'ici sans aucune Loi civile, ni » même naturelle.

» Par toutes ces considérations, Sire, j'avois déja fait » des instances auprès du Supérieur du Frere Gaspar dans » le Pérou, qui est un Religieux d'un grand mérite, & il » m'avoit adressé des Patentes, par lesquelles il ordonnoit » que ce Frere lui fût envoïé Prisonnier au grand Couvent » de Lima ; mais cela n'eut point d'effet, parceque ce Frere » étoit alors à Buenos Ayrès, & que d'ailleurs D. Manuel » Nuñez de Cuellar, Procureur de Votre Majesté dans le » Roïaume de Chili, qui se trouva dans cette Ville, étoit » chargé de la part de Votre Majesté de remédier à ce désordre : je m'adressai donc à lui, & je lui fis de fortes remontrances, en lui représentant combien il étoit nécessaire que les ordres qu'il avoit reçus fussent exécutés, » & en protestant que s'il y manquoit, il seroit responsable de tous les maux qui en arriveroient, je joignis à ma » Lettre plusieurs pieces originales, avec d'autres Actes » & une Information, & il me fit la réponse que j'envoie » en original à Votre Majesté, avec quelques dépositions » sur le même sujet.

» Mon sentiment, Sire, se réduit donc à deux choses, » l'une, que les calomnies du Frere Gaspar étant si atroces, » sur une matiere si grave, & contre un Corps si considérable, il faut de nécessité en faire un exemple ; je veux dire, » obliger l'Auteur à prouver ce qu'il avance, & s'il ne le » peut, qu'il soit châtié comme il le mérite, & qu'on lui » ordonne de faire une satisfaction publique à ceux qu'il a » calomniés. Autrement, Votre Majesté ne doit pas s'attendre que Dieu, ni elle, puissent avoir des Ministres, qui » soient capables de faire leur devoir avec fermeté, quand » ils verront leur crédit ruiné par la calomnie. L'autre chose, » Sire, qui me paroît certaine, est que je ne puis croire qu'un » Religieux tel que celui-là, doive demeurer plus long-tems

» aux Indes, où il ne faut que le moindre souffle de vent » pour exciter une grande tempête. Il seroit moins dange- » reux en Espagne, où la Foi est mieux établie & la Justice » mieux administrée. C'est sur quoi Votre Majesté ordon- » nera ce qu'elle jugera plus à propos ; cependant je prie- » rai Dieu sans cesse de conserver sa Personne roïale pour » le bien de ses Etats & de toute la Chrétienté. A Santiago » de l'Estero, ce neuvieme de Juin 1659. 1659.

Frere Melchior, Evêque du Tucuman.

Ce qui fait revenir bien des Gens en faveur des Jésuites.

Mais rien ne fit mieux l'apologie des Missionnaires du Paraguay que la conduite invariable qu'ils tinrent à l'égard de leurs Persécuteurs. Rien en effet ne fit revenir plus de monde des préjugés, où une infinité de Personnes s'étoient livrées contre eux, que leur patience, leur douceur, leur facilité à pardonner, & le zele qu'ils avoient témoigné en plusieurs rencontres pour obtenir la grace de ceux qui avoient le moins gardé de mesures pendant la persécution qu'on leur avoit faite. On commença aussi bientôt à regarder leurs Néophytes d'un œil bien différent de celui, dont l'Evêque du Paraguay les avoit fait envisager pour rendre leurs Pasteurs odieux. Ce n'étoient plus ni des Voisins dangereux, ni des Rebelles, dont les Jésuites vouloient se servir pour usurper le Domaine du Roi, mais les Libérateurs de la Province & sa plus sûre ressource contre les Barbares, que les Espagnols ne pouvoient pas empêcher de troubler la tranquillité. Déja même on étoit persuadé qu'il y avoit bien plus à compter sur eux, que sur les nouveaux Chrétiens qui étoient en Commande ; & ceux qui pensoient encore autrement, eurent bientôt de quoi se désabuser.

1660.

Les Indiens du Parana viennent fort à propos au secours du Gouverneur du Paraguay.

Les Indiens, qui avoient été donnés à la Ville de l'Assomption, & qui n'en étoient nullement ménagés, se révolterent, & massacrerent plusieurs Habitans. Leur révolte fut même si subite, que le Gouverneur de la Province, Dom Alonso Sarmiento, fut obligé de se réfugier dans une Eglise de la Campagne avec une poignée de Soldats, qu'il avoit eu bien de la peine à rassembler. Il y fut aussi-tôt assiegé, & serré de si près par les Rebelles, qu'il ne lui fut pas possible d'envoïer demander du secours aux Réductions du Parana les plus proches. Mais on y apprit d'ailleurs l'extrêmité où il étoit réduit ; & sur le champ un Corps considérable de

1660. Néophytes, marchant jour & nuit ſans s'arrêter, tomba ſur les Barbares, qui ne s'y attendoient point, en tua une partie & diſſipa le reſte.

Il mettent les Guaycurus en fuite.

Ces Braves étoient à peine retournés chez eux, que les Guaycurus aïant réuni toutes leurs forces, entrerent dans leur Païs pour ſe venger du ſecours qu'ils avoient donné quatre ans auparavant contre eux à D. André de Leon Garavito; mais ils en furent ſi bien reçus, qu'ils n'ont jamais oſé depuis ce tems-là y reparoître. Ils n'en furent pas même quittes pour en avoir été chaſſés avec beaucoup de perte. Quelque tems après le Gouverneur envoïa aux Néophytes un ordre de les aller châtier de leur hardieſſe, & ils les mépriſerent aſſez pour n'entrer dans leur Païs qu'au nombre de cent, qui y firent de grands ravages, & y mirent tout à feu & à ſang. Preſque toutes les années ſuivantes ſont marquées dans les Lettres écrites à Madrid, par de ſemblables expéditions, qui répandirent fort loin la terreur de leurs armes, & furent de nouvelles preuves ſans replique de leur fidelité au Service du Roi; & cela dans le tems que le Procureur de Dom Bernardin de Cardenas en Eſpagne, chargeoit ſes mémoriaux d'invectives contre ces nouveaux Chrétiens & contre leurs Paſteurs.

Fin du douzieme Livre.


CARTE
DE LA
RIVIERE DE LA PLATE
dans l'Amerique Meridionale
Par Mr. Bellin Ingr. de la Marine.
1756.
Echelle de Vingt cinq Lieues communes de France
RIVIERE DE LA PLATE
BUENOS-AIRES
Colonie du St Sacrement
Isles St Gabriel
Baye de Monte Video
Monte Video
Montagnes des Castillos
Montagnes des Maldonades
Cap St Marie
Isle de Lobos
Isle de Maldonade
I. de Solis
Isle de Flores
les Carettes
la Pointe Brave
Banc des Orties
Banc des Anglois
Roches sous l'eau
Pe St Pierre
Riv. Saint Borandon
R. Salée
Corps de Garde
Terres basses et noyées
R. des Orties
R. des Saints
Cap St Antoine
Ance de Baragam
Village de Quilline
R. Conchas
R. Tusan
R. S. Jacques
Riviere de Solis
Pointe de Gaspar Louis
Etang d'eau douce
Pointe de Taribar
R. S. François
R. S. Jean
R. de Saula
la Grosse Pointe
R. du Rosaire
Pointe de la Mota
Riv. S. Thomas
Baraneas
R. de Don Michel
I. S. Michel
I. de Martin Garcie
Longitude Occid.e du Meridien de Paris

HISTOIRE DU PARAGUAY.

TREIZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

LE Pere Diaz Taño à Madrid. Comment il y est reçu. Déchaînement en Espagne contre les Jésuites. Le Roi Catholique demande au Général de la Compagnie un Visiteur pour le Paraguay. Quel fut ce Visiteur. Il consulte le Commissaire des Peres de Saint François du Pérou. Lettre de ce Commissaire au Pere Oliva, Général des Jésuites. Chef d'accusation contre les Jésuites du Paraguay, avec la réponse du Commissaire des Peres de Saint François. En quel état le Visiteur trouve la Province de Paraguay. Le Commissaire de Saint François nommé Evêque de l'Assomption. Belle action des Itatines Chrétiens. Le nouvel Evêque visite par ordre du Roi les Réductions des Jésuites. Les Indiens de ces Réductions sauvent la Ville de Santafé. Leurs travaux pour le service du Roi. Nouvelle tentative pour établir la Foi dans le Chaco. Deux Jésuites chez les Mataguayos. Comment ils y sont reçus. Les Espagnols refusent de leur vendre des provisions. Complot contr'eux. Il est découvert. Retraite de ces Missionnaires. Fruit de leur tentative. Les Mataguayos les redemandent. Deux Jésuites engagent les Mocovis à mettre bas les armes. La guerre recommence. Les Espagnols entrent dans le Païs ennemi. Belle action de trente Chiriguanes. On manque une belle occasion de faire la paix. Les Ennemis sont défaits. Fondation d'une Réduction près d'Esteco. Piété du Gouverneur. Opération de cette campagne. L'Armée retourne à Esteco. Etat de la Réduction susdite. Sagesse des Femmes du Chaco. Pourquoi le Gouverneur laisse son entreprise imparfaite. Ce qu'il fait de ses Prisonniers. La Réduction est évacuée. Les Jésuites refusent de recevoir des Indiens en Commande. Il en gagnent plu-

sieurs à Jesus-Christ. Ce qui empêche de continuer la guerre. Tentative manquée pour la Conversion des Calchaquis. Entreprise des Portugais sur le Paraguay. Diligences des Gouverneurs du Paraguay & de Rio de la Plata. Les Indiens des Réductions vont à la découverte des Portugais. Ils en font vingt-cinq Prisonniers, & comment ils en usent avec eux. Ce qui se passa entre le Capitaine Portugais & le Supérieur des Missions. Le Capitaine est conduit à Buenos Ayrès. Comment il y est reçu. Commencement de la Colonie du Saint-Sacrement. Ce qui se passe entre le Gouverneur Espagnol & le Général Portugais. Prétentions de celui-ci. Le Gouverneur de Buenos Ayrès reçoit ordre de chasser les Portugais de la Colonie. Troupes qu'on y destine. Le Gouverneur demande trois mille Indiens des Réductions. Ils arrivent au Camp. Un secours envoïé aux Portugais arrive trop tard. Force des Espagnols. Nouvelle sommation faite au Général Portugais. Elle est encore rejettée. Ordre de l'attaque. Les Indiens des Réductions le font changer. Attaque. Belle action d'une Dame Portugaise. Perte des deux Partis. Générosité du général Espagnol. Effet que produit cette Expédition, en faveur des Réductions.

1660.

Le P. Diaz Taño en Espagne.

PEU de tems après que la Junte, dont nous avons parlé dans le Livre précédent, eut déclaré orthodoxe le Catéchisme, où Dom Bernardin de Cardenas avoit trouvé toutes les erreurs qu'il reprochoit aux Jésuites du Paraguay, le P. Diaz Taño étoit parti pour l'Espagne, moins pour y soutenir la cause de ses Freres, que pour répondre aux questions qu'on pourroit lui faire, donner les éclaircissemens qu'on pourroit lui demander, & solliciter une recrue de Missionnaires, dont la disette augmentoit tous les jours dans ces Provinces. D'ailleurs, le Roi Catholique aïant dès l'année 1654, évoqué à son Conseil des Indes la grande affaire, qui troubloit depuis si long-tems le Paraguay, & donné ordre qu'on lui envoïât toutes les pieces, que les deux Parties avoient produites, les Jésuites ne pouvoient les confier à un Homme, qui fût mieux instruit de cette grande affaire, que ce Religieux. Le Docteur Xarque donne à entendre (1) que les Tribunaux supérieurs du Pérou avoient eux-mêmes sollicité cette évocation, de concert avec les Jésuites, lesquels espéroient qu'on

(1) Livre 2. page 50.

les

les inquieteroit moins au Paraguay, quand le jugement définitif ne dépendroit plus que du Conseil, & les Tribunaux supérieurs aïant de grandes raisons pour se débarrasser d'une affaire, qui s'embrouilloit de plus en plus, & dont les pieces, selon l'Auteur que je viens de citer, montoient déja à dix mille feuilles de papier, quoiqu'il n'y en eût que très peu de la part des Jésuites. 1660.

Comment il y est reçu.

Le Pere Diaz Taño en arrivant en Espagne, trouva partout un grand déchaînement contre sa Compagnie, & fut assez étonné de la défense qui lui fut faite de venir à Madrid ; la Cour apprehendant peut-être que sa présence ne fournît une nouvelle matiere à un feu que l'on vouloit éteindre. Mais quand il eut trouvé le moïen de faire passer jusqu'au Conseil les instructions dont il étoit chargé, non-seulement il eut permission de se montrer dans la Capitale, & obtint tout ce qu'il demandoit, mais le Conseil lui fit l'honneur de lui députer deux de ses Membres, pour lui témoigner au nom du Roi combien Sa Majesté étoit satisfaite de la conduite & du zele de sa Compagnie à étendre le Roïaume de Dieu dans toutes les Provinces du Paraguay (1). Il ne se laissa pourtant point éblouir par de si belles apparences, & après avoir mis ses affaires en regle, il partit pour Séville afin d'y faire ses arrangemens pour l'embarquement des Missionnaires qu'on lui avoit fait esperer.

1661.

Déchaînement en Espagne contre les Jésuites.

A-peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit que dans Madrid il y avoit un déchaînement affreux contre les Jésuites ; que le Frere Villalon & quelques autres Religieux y répandoient une infinité de Libelles, & que cela continuoit même depuis que le Conseil avoit de son propre mouvement fait mettre ces Religieux aux arrêts dans leur Couvent ; que ce qu'on y reprochoit de moins aux Missionnaires du Paraguay étoient les hérésies, les voleries, & la révélation des Confessions ; que dans un de ces Ecrits, dont plusieurs étoient placardés, on lisoit ces mots : *le Docteur Jean de l'Espino, très zelé Catholique, a dit que la Compagnie méritoit d'être mitrée* (2), *comme étant convaincue d'impostures : d'être chassée comme séditieuse & perturbatrice du repos public : d'être fouettée pour ses voleries : d'être condamnée aux Galeres comme vagabonde* ; *& d'être*

(1) Xarque, *ibidem*.

(2) C'est-à-dire porter un bonnet de papier peint, en forme de mitre comme ceux qui sont fouettés par la Ville pour certains crimes.

1661. *brûlée comme hérétique.* Un autre avoit pour titre, *Résistance Catholique aux entreprises impies & publiques, exécutées par ceux de la Compagnie de Jesus contre l'Eglise & contre le Roi dans la Province de Paraguay, qu'ils ont subjuguée par les armes, & à la faveur de la Doctrine erronée & frappée d'anathemes, qu'ils y ont introduite, & qui commence à infecter les Provinces voisines.* Un troisieme étoit intitulé, *Exposition de l'Epître prophétique de Saint Paul, dans laquelle cet Apôtre prédit les actions réprouvées des Religieux de la Compagnie de Jesus, traduite du Latin en Espagnol, afin qu'elle soit entendue de tout le monde.* C'est ce que le Pere Diaz Taño écrivoit au Pere Assistant d'Espagne, dans une Lettre datée du sixieme de Janvier 1661.

Il faut qu'une cause soit bien désesperée, quand pour la soutenir on a recours à de pareilles voies; mais il est des hardiesses, qui réussissent du moins pour un tems, & les Agens de l'Evêque du Paraguay suivoient sans scrupule la maxime de ceux qui disent, *calomniez hardiment, il en restera toujours quelque chose* (1). D'ailleurs le Frere Villalon avoit trouvé de la protection jusques dans le Conseil, & il faisoit l'honneur au Pere Julien de Pedraça, Procureur général des Jésuites pour les Indes, de croire qu'il obéiroit, comme il le fit en effet, à un ordre du Roi, qui venoit d'imposer silence aux Parties: cet ordre avoit été rendu sur ce que le Rapporteur du Procès, Dom Antoine de Leon, avoit déclaré que dans tous les Ecrits présentés par le Procureur de D. Bernardin, il n'y avoit rien de vrai; mais comme il ne gardoit pas lui-même ce silence, le Pere de Pedraça, & après lui le Pere Hyacinthe Perez, s'en plaignirent au Roi, qui fit releguer ce Religieux dans un Couvent de son Ordre près de Seville, ce qui ne suffit pas encore pour le contenir: il se rendit quelque tems après à Rome, où il fit tout ce qu'il avoit fait en Espagne.

Le Pere Perez en porta encore ses plaintes au Roi Catholique, & le supplia d'empêcher que l'Ambassadeur de Sa Majesté auprès du Pape, ne lui donnât aucune protection. Il y a bien de l'apparence que Philippe IV eut égard à sa supplique; car il est certain que malgré tous les ressorts que firent jouer dans cette Cour les Agens de Dom Bernardin de Cardenas, pour faire annuller la Sentence rendue par le

(1) *Calumniare audacter, semper aliquid hærebit.*

Pere Nolaſco, comme Juge-Conſervateur des Jéſuites, contre cet Evêque, ils n'y réuſſirent point, non plus qu'à perſuader au ſouverain Pontife, mieux inſtruit par l'Evêque du Tucuman de ce qui s'étoit paſſé au Paraguay, que les Jéſuites fuſſent tels que leurs Parties les repréſentoient. 1661.

Le Roi Catholique de ſon côté, n'aïant plus aucun doute ſur la Doctrine de ces Miſſionnaires, pleinement juſtifiée par la Junte de l'Aſſomption, ni ſur les Mines d'or, dont la premiere Sentence de Dom Jean Blaſquez de Valverdé avoit fait évanouir juſqu'au plus leger ſoupçon, ni ſur les ſommes immenſes, que Dom Bernardin de Cardenas accuſoit les Jéſuites de s'être appropriées, ni enfin ſur l'uſurpation d'une grande partie de ſon Domaine du Paraguay, voulut voir ſi ſur les autres points d'accuſation, dont il ne croïoit nullement le Corps des Miſſionnaires coupable, il n'y avoit pas du moins quelques Particuliers qui euſſent donné lieu à ces accuſations, & il prit le parti d'écrire au Pere Jean-Paul Oliva, qui gouvernoit alors la Compagnie en qualité de Vicaire général, pour lui dire qu'il jugeoit à propos qu'il envoïât au Paraguay un Viſiteur, chargé d'examiner certains articles qui lui reſtoient à éclaircir.

Le Roi demande au Général des Jéſuites un Viſiteur pour le Paraguay.

Le Pere Oliva reçut, comme il le devoit, cette marque de confiance que lui donnoit un ſi grand Monarque, & le ſupplia de nommer lui-même un de ſes Sujets, dont les lumieres & la droiture lui fuſſent parfaitement connues, & auquel il donneroit de ſa part tous les ordres, tous les pouvoirs & toutes les facilités néceſſaires pour s'acquitter de l'importante commiſſion, dont Sa Majeſté vouloit bien l'honorer. Mais Philippe IV voulut abſolument avoir un Homme de ſon choix, & le Vicaire général nomma le Pere André de Rada, alors Provincial au Pérou, & qui avoit exercé le même emploi & celui de Viſiteur dans pluſieurs autres Provinces de l'Amérique Eſpagnole.

Quel fut ce Viſiteur.

Il étoit déja fort connu à Rome & en Eſpagne, parcequ'étant Provincial au Mexique il avoit eu à eſſuïer tout le feu de la perſécution que Dom Jean de Palafox y faiſoit aux Jéſuites, & que la ſageſſe, avec laquelle il s'y étoit comporté, lui avoit attiré les éloges des deux Puiſſances, au Tribunal deſquelles cette grande affaire avoit été portée. Il ne ſe fit pas moins d'honneur au Paraguay, qu'il ne s'en étoit fait dans la nouvelle Eſpagne, & après y avoir gou-

1661. verné sa Compagnie pendant six ans, d'abord en qualité de Visiteur, puis en celle de Provincial, de retour en Espagne en 1670, il fut chargé du gouvernement du College imperial de Madrid. Il y mourut peu de tems après d'une maladie contagieuse contractée à l'Hôpital au service des Malades, & dans une si grande opinion de sainteté, que le Corps des Officiers Militaires, soutenu du Cardinal d'Arragon, Archevêque de Tolede, & le Conseil roïal des Indes, se disputerent le dangereux emploi de le porter au tombeau (1).

1663. Tel étoit le Visiteur, que le Pere Oliva proposa au Roi Catholique, & que ce Monarque chargea d'examiner les articles des affaires du Paraguay, sur lesquelles il n'étoit pas encore suffisamment instruit. Le Pere de Rada ne reçut les ordres de Sa Majesté & ceux de son Supérieur, qu'en 1663. Dans les instructions, dont ceux du Vicaire général étoient accompagnés, il lui étoit sur-tout recommandé de ne rien faire, que de concert avec le Pere Gabriel de Guillestigui, Commissaire général des PP. de Saint François au Pérou, Religieux d'un grand mérite, & qui avoit été Visiteur au Paraguay, dans le tems que Dom Bernardin de Cardenas soulevoit toute cette Province contre les Jésuites. Rien ne pouvoit faire plus de plaisir au Pere de Rada, que d'avoir à travailler avec un Homme, qui avoit été témoin des choses, dont il avoit à traiter; mais en arrivant à Lima, il apprit que le Commissaire se trouvoit alors à Santafé de Bogota, Capitale du nouveau Roïaume de Grenade, éloignée de quatre cents lieues de cette Capitale. Il fut donc réduit à le consulter par Lettres; & la Providence le permit sans doute, afin qu'on eût par écrit le témoignage d'un Homme de cette autorité sur une affaire, qui intéressoit un Evêque du même Ordre que lui.

Il consulte le Commissaire des Peres de Saint François.

Le Pere de Rada lui exposa, dans la Lettre qu'il lui écrivit, les articles au nombre de cinq, sur lesquels le Roi Catholique vouloit être éclairci, & y joignit une autre Lettre, que le Pere Oliva lui avoit adressée pour lui rendre. Ce Commissaire répondit à l'une & à l'autre; & voici la réponse, qu'il fit au Vicaire général de la Compagnie.

Lettre du Commissaire, au P. Oliva.

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 50. Toutes les pieces suivantes sont tirées du même Auteur.

1662.

MON RÉVÉREND PERE,

» J'ai reçu au mois d'Août dernier une Lettre du Pere » de Rada, Provincial de la Compagnie au Pérou, par » laquelle il me donne avis de l'ordre, qu'il venoit de rece- » voir de votre Paternité, de se transporter au Pérou. J'a- » voue que je n'ai pu m'empêcher de le plaindre d'être obligé » de faire un aussi grand voïage ... & cela avec d'extrêmes » fatigues par des chemins très difficiles. C'est pourquoi, afin » d'ôter à votre Paternité les mauvaises impressions, qu'on a » tâché de lui donner de quelques-uns de ses Religieux, » je suis bien aise de l'instruire de toutes les affaires de ce » Païs. Je sais qu'elle avoit enjoint au Pere de Rada de s'a- » dresser à moi pour cet effet ; mais la distance des lieux » ne permettant pas que nous puissions nous aboucher, il a » été obligé de me consulter par Lettre, & il y a quinze » jours que j'en ai donné une pour lui faire tenir à Lima » par la voie de Quito, avec une réponse sur les cinq Chefs » d'accusation, dont on a chargé vos Peres. C'est la copie » de cette réponse, que j'envoie à votre Paternité, & je » puis assurer que je n'y ai rien avancé dont la vérité ne » me soit parfaitement connue, ce que j'atteste devant Dieu, » & en ma conscience.

» La réponse sur le cinquieme article n'est pas de moi, » parceque je n'étois point à Buenos Ayrès, quand le fait » est arrivé ; mais mon Secretaire, qui y étoit, m'a rendu » le témoignage que vous trouverez ici, & il vous écrit lui- » même pour vous le confirmer. Du reste, je dois ajoûter de » tous vos Religieux de ces Provinces en général, & de » chacun en particulier, que j'ai toujours reconnu en eux » beaucoup de vertus & de perfections ; que dans l'occasion « dont il s'agit, ils ont souffert en véritables Apôtres, & » qu'ils en remplissent chaque jour les devoirs par la ma- » niere, dont ils travaillent à l'instruction des Indiens, ani- » mant par leur exemple les Missionnaires de mon ordre, » qui sont dans le même Païs. Aussi puis-je me glorifier que » de toutes les Habitations des Indiens que j'ai vûes, aïant » visité tout le Pérou, il n'y en a point, où les Peuples » soient mieux instruits, ni dont je crois que Dieu soit plus » content que celles-là.

» Je me souviens, & je me souviendrai toujours de ce que

1663. » me dit peu de tems avant sa mort le vénérable Pere Louis » de Bolaños, Religieux de mon Ordre, l'un des premiers » qui aient prêché la Foi dans ces quartiers-là : *Je meurs con- » tent, & je bénis Dieu*, ce sont ses propres paroles, *de voir » sous la conduite des PP. de la Compagnie, les Indiens que » j'ai convertis*; car aïant avec lui peu de Missionnaires de » notre Ordre, il avoit été obligé de laisser à vos Peres le » soin d'une partie de ses Néophytes ; & je puis dire sans » flatterie, que ces Missions sont encore en meilleur état, » qu'elles n'étoient sous ce grand Serviteur de Dieu. Enfin, » mon Révérend Pere, non-seulement dans cette occasion, » mais encore dans toutes les autres que votre Paternité » me donnera de lui rendre quelque service, je m'en acquit- » terai avec toute l'affection possible ; je prie Dieu qu'il vous » conserve pendant plusieurs années pour le bien de la Com- » pagnie. A Santafé, le douzieme d'Octobre 1663, Frere » GABRIEL DE GUILLESTIGUI, Commissaire général du Pérou.

CHEFS D'ACCUSATION

Contre les Peres de la Compagnie de Jesus, qui sont au Paraguay ; avec la Réponse du Révérend Pere Gabriel de Guillestigui, Commissaire de l'Ordre de St. François dans le Pérou (1).

I. *ON dit que les Jésuites du Paraguay aïant été de l'avis de ceux qui tenoient que l'Ordination de Dom Bernardin de Cardenas étoit nulle ou irréguliere, au lieu de se taire en cette occasion, comme ils le devoient, ils publierent leur sentiment comme une décision certaine ; que par-là ils causerent le trouble & le scandale, faisant naître des soupçons sur la validité des Sacremens que ce Prélat administroit, & des autres fonctions Episcopales qu'il exerçoit. Enfin, que cela mit la Ville dans un furieux désordre, & même en danger de se révolter & de se perdre.*

RÉPONSE. » Dom Bernardin de Cardenas, qui venoit » d'être nommé à l'Evêché de l'Assomption, aïant résolu » de se faire sacrer sans attendre ses Bulles, il y voulut être

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 50 & 51.

» autorisé du suffrage des Religieux, & des autres Personnes » savantes, & chacun embrassa l'opinion qu'il jugea la meilleure. Celle des Peres de la Compagnie fondée sur un » sentiment commun parmi les Théologiens, & qui a été approuvée dans le Conseil, fut qu'il ne pouvoit pas se faire » sacrer de la sorte. Mais il n'est nullement vrai qu'ils aient » entrepris de décider absolument sur la question. Ils ne » firent que déclarer ce qu'ils pensoient, dans une occasion » où ils étoient obligés de dire leur avis. 1663.

» Il y avoit dans le même tems deux Religieux qui avoient » été renvoïés secretement de la Compagnie, l'un nommé » Jérôme Porcel, qui entra dans notre Ordre de Saint François, où j'ai vécu avec lui. L'autre, nommé Côme Sofia (1), » que je me souviens d'avoir vû Dominiquain. Ces deux » Religieux aïant donné leur avis par écrit, où ils soutenoient » que l'Evêque nommé pouvoit se faire sacrer sans attendre » ses Bulles, les Peres les plus considérables de la Compagnie, entr'autres le Pere Jean de la Guardia, zelé pour l'honneur de leur Ordre, firent publier dans la Ville & dans l'Université de Cordoue, que le sentiment de ces deux Peres » n'étoient pas celui de la Compagnie, & ne devoit point » passer pour tel. Ainsi l'opinion contraire fut dès-lors regardé comme celle de toute la Compagnie; non qu'ils en » fussent les Auteurs, & qu'ils aient rien prononcé définitivement sur le cas proposé, mais parcequ'ils le choisirent comme le plus sûr (2).

» Or, quoiqu'ils le fissent dans un tems où ils ne pouvoient » pas prévoir les révolutions qui sont arrivées depuis dans le » Paraguay, il semble néanmoins que leur opposition étoit » un moïen que fournissoit la Providence, pour détourner » de si grands maux, sans qu'ils pussent eux-mêmes en avoir la » premiere pensée. Au reste, leur opinion particuliere ne les » empêcha point de vivre dans une très bonne intelligence » avec l'Evêque pendant plusieurs années, ni ce Prélat de » leur marquer beaucoup d'amitié & de considération, quoique s'étant fait sacrer ainsi à la faveur des suffrages de

(1) C'étoit le Recteur du Collége de Salta qui avoit donné son avis doctrinal en faveur du Sacre de Dom Bernardin de Cardenas.

(2) Le Pere de Guillestigui ignoroit apparemment que la question avoit été décidée à Rome, & que le Pape avoit absous Dom Bernardin des censures, qu'il avoit encourues par son Ordination irréguliere.

1663. » ceux qui jugeoient qu'il le pouvoit, lorſqu'il voulut enſuite » donner les Ordres à Cordoue du Tucuman, les Jéſuites » agiſſant conſéquemment à l'opinion qu'ils tenoient, euſſent » envoïé leurs jeunes Religieux au Chili pour y être ordon- » nés, & c'eſt ſur quoi je me ſouviens d'avoir eu une diſpute » avec quelques Chanoines de la Cathédrale.

II. *On dit en ſecond lieu, que les Chanoines qui s'étoient ſoulevés contre l'Evêque, aïant choiſi l'Egliſe des Jéſuites pour y célebrer l'Office divin, ces Peres les y reçurent & leur permirent d'en faire leur Cathédrale l'eſpace d'environ deux ans; que le trouble & l'aigreur s'étant augmentés par-là, ce fut à ce ſujet que dans les Diſcours & les Ecrits publics, on traita les Jéſuites de Schiſmatiques, & l'on intenta contre eux pluſieurs autres accuſations.*

RÉPONSE. » La plus grande & la plus conſidérable par- » tie des Chanoines s'étant ſéparée de l'Evêque pour les rai- » ſons que j'ai appriſes, lorſque j'étois au Paraguay (1), alla » occuper l'Egliſe du Collége de la Compagnie pour y faire » l'Office divin, de peur que dans la ſuite on ne leur fît un » crime de l'avoir omis. Il étoit au pouvoir de ces Meſſieurs » de choiſir pour cela toute autre Egliſe, & la refuſer eût » été donner lieu aux mêmes maux, que l'on auroit préten- » du éviter, ainſi qu'il parut aſſez par la conduite de ces » Chanoines qui demeurerent inébranlables dans leurs réſo- » lutions. Pour les Peres de la Compagnie, ils firent dans » cette occaſion tout ce qu'on devoit attendre d'eux, s'ef- » forçant ſelon l'eſprit de leur regle, & ſelon leur louable » coutume, qui eſt aſſez connue de tout le Monde, d'accom- » moder ce différend. Cependant on ne laiſſa pas d'en pren- » dre ocaſion dans la ſuite de les appeller brouillons, per- » turbateurs & ſchiſmatiques, quoiqu'ils n'euſſent fait autre » choſe que de laiſſer leur Egliſe aux Chanoines pour leur » tenir lieu de Cathédrale, à deſſein & dans l'eſpérance d'être » plus en état de remédier au mal. Au reſte, les Chanoines » mêmes avoient fait leurs efforts pour le prévenir. Car avant » que l'Evêque fût arrivé au Paraguay, & lorſqu'il étoit

(1) Les Chanoines n'en apporterent point d'autre, que ce qu'ils croïoient la priſe de poſſeſſion de l'Evêque nulle, & ſon Ordination illicite, par conſéquent qu'il étoit lié par les cenſures, comme l'a déclaré depuis la Congrégation du Concile de Trente. On n'a commencé à traiter les Jéſuites de Schiſmatiques, que lorſque l'Evêque ſe fut déclaré contr'eux.

encore

» encore à Cordoue du Tucuman, ils lui avoient écrit pour le 1663.
» prier d'attendre à exercer les fonctions Episcopales, qu'il
» eût reçu ses Bulles, afin d'ôter matiere aux scrupules qui
» pouvoient naître, s'il en usoit autrement.

III. *On dit que les Indiens des nouvelles Habitations formées par les Jésuites aïant eu la permission de Sa Majesté Catholique d'avoir des armes à feu pour se défendre contre les Portugais de Saint-Paul de Piratiningue du Bresil, ces Peres se servirent de ces Indiens armés, contre l'Evêque du Paraguay, & que quatre d'entr'eux les accompagnerent par l'ordre du Pere Diaz Taño, leur Supérieur, qui se trouva lui-même à la Bataille où furent tués dix-huit Espagnols du Parti de l'Evêque, & plusieurs Indiens de l'un & de l'autre Parti.*

Réponse. » J'ai su de plusieurs Personnes d'une sagesse
» & d'une probité reconnues, & même de ceux qui étoient
» attachés à Dom Bernardin de Cardenas, comme le Syndic
» de notre Ordre, qui étoit Lieutenant de Police dans la
» Ville, & Dom Jean de Villasanti, le jeune, qui fut
» Lieutenant général de l'Evêque; qu'après la mort du Gou-
» verneur du Paraguay, Dom Diegue Escobar Osorio, ce
» Prélat fondé sur un Privilege accordé à la Ville de l'As-
» somption par l'Empereur Charles V, se mit en possession
» du Gouvernement civil & militaire; qu'il le fit à dessein de
» s'en prévaloir dans le démêlé qu'il avoit avec les Chanoines,
» lequel, malgré tous les remedes qu'on tâchoit d'y apporter,
» ne faisoit, comme j'ai dit, qu'augmenter chaque jour;
» qu'après qu'il se fût ainsi fait nommer Gouverneur, usant
» de tout le pouvoir que lui donnoit cette Charge, jointe à
» la dignité Episcopale, il chassa d'une maniere ignominieuse
» les Peres Jésuites de leur College & de la Ville, & que
» non content de cela il fit abattre une grande partie de
» leur College, sous prétexte qu'ils s'étoient établis dans la
» Ville sans la permission de Sa Majesté (1). J'ai vû moi-
» même des vestiges & des ruines, tant de l'Eglise que de la
» Maison. On pourroit supposer que ce ne fut pas l'Evêque
» qui ordonna toutes ces violences; mais il est constant qu'il
» ne s'y opposa en aucune maniere, & que les Jésuites qu'on

(1) Il est étonnant que Villasanti ait dit cela au Pere Commissaire, lui à qui on présenta les Lettres patentes du Roi pour la fondation de ce College, lorsqu'il exécuta les ordres de l'Evêque.

1663. » chaſſa ainſi, furent expoſés dans une Barque au courant » du Fleuve.

» Ces Peres aïant porté leurs plaintes à l'Audience roïale » de la Plata, dans le tems même que les Habitans de l'Aſſomption y envoïerent demander un Gouverneur, cette Cour » donna le Gouvernement de la Ville & de la Province à D. » Sébaſtien de Leon, qui étoit un Homme d'un grand mérite, » & bien différent des portraits que quelques-uns en ont voulu » faire. Il fut chargé ſurtout de ramener avec lui & de rétablir » les Peres de la Compagnie dans leur College. Le nouveau » Gouverneur, ſe conduiſant ſelon les Inſtructions qu'il avoit » de l'Audience roïale, fit d'abord préſenter ſes Proviſions » dans les lieux où il le devoit faire ſans s'expoſer, & comme il ſe douta bien des oppoſitions que l'Evêque feroit, » tant à ſa réception qu'au rétabliſſement des Jéſuites, il ſe » fit accompagner par quelques Troupes pour la ſûreté de » ſa perſonne, & pour ſoutenir ſa dignité. Ce fut en cette » occaſion que l'on en vint aux mains, & que vingt-trois » Eſpagnols du parti de l'Evêque furent tués; mais uniquement par leur témérité, & non par la faute du Gouverneur Dom Sébaſtien de Leon, qui ne fit en cette rencontre que maintenir l'autorité roïale, & uſer de ſon droit, » après avoir fait auparavant ſes proteſtations contre les Rebelles, & les avoir publiées au ſon du Tambour.

» Quant aux Peres de la Compagnie, ils étoient encore » moins coupables que lui, & c'eſt une fauſſeté de dire qu'ils » étoient à la tête des Troupes pour les conduire. Ils ne firent » que ſuivre le Gouverneur, qui avoit ordre de les ramener » à l'Aſſomption & de les rétablir dans leur College; & tout » ce qui pourra être arrivé, c'eſt que quelques-uns des Soldats que Villaſanti, Lieutenant général de l'Evêque, mena » contre le Gouverneur, aïant voulu enlever quelqu'un des » Jéſuites, ce Pere aura fait en cette occaſion ce que j'aurois fait moi-même, & ce que tout autre auroit pu faire » ſans commettre un péché véniel, c'eſt-à-dire, qu'il ſe ſera » défendu de ſon mieux (1).

IV. *On dit en quatrieme lieu que les Indiens des Réductions étant autant Sujets du Roi que les Naturels de ſes Roïaumes,*

(1) Les Jéſuites étoient trop loin du combat, où Villaſanti fut défait, pour être expoſés à de pareilles avantures.

néanmoins les Jésuites les élevent dans l'indépendance, jusques là que Sa Majesté aïant résolu de leur imposer un Tribut fort léger, seulement pour marque de sa Souveraineté, & ces Peuples mêmes le souhaitant, ils s'y opposerent & firent naître tant de difficultés, qu'ils vinrent à bout de l'empêcher, comme l'écrivit en Espagne celui, à qui le Conseil roïal avoit donné la commission de lever ce Tribut. 1663.

Réponse. » Non-seulement les Néophytes des Peres de » la Compagnie reconnoissent tous le Roi d'Espagne pour » leur Souverain, mais ce sont ces Peres qui leur inspirent » ces sentimens; & les témoignages qu'on produit du contraire sont de purs mensonges. Cela n'empêche pas que » les Missionnaires, qui prennent soin de les instruire, ne » tâchent de les faire décharger autant qu'ils peuvent des » Tributs & des Corvées; mais ils ne le font que par des » voies licites, & dignes de Personnes Religieuses, en représentant au Roi & à ses Ministres la misere de ces pauvres Indiens, ce qui ne tend qu'à les affectionner de plus » en plus à la Religion Chrétienne & au service de Sa Majesté. » Aussi est-ce la même conduite que tient, au regard des nouveaux Convertis de ces Roïaumes où nous sommes, le » Seigneur Dom Diegue Egues Beaumont, Président de » l'Audience roïale (1), & l'un des plus habiles Ministres » qui soient au service de Sa Majesté, persuadé qu'il est qu'on » ne peut pas mieux procurer les intérêts de Dieu & ceux du » Roi, que par ce moïen. En effet, cette condescendance & » ces remises sont, pour ainsi dire, une semence que l'on » cache en terre, mais dont les fruits paroîtront un jour en » abondance: outre que par-là on rend à Dieu ce qui appartient à Dieu, & au Roi ce qui appartient au Roi, ainsi » qu'il est ordonné par les paroles qu'on lit dans l'Evangile » d'aujourd'hui vingtieme Dimanche d'après la Pentecôte: » *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, & quæ sunt Dei Deo.*

V. *On dit en cinquieme lieu, que selon les informations de plusieurs Personnes, tant Evêques, qu'Officiers du Roi, ce furent les Peres Jean de la Guardia, qui est mort présentement, & François Diaz Taño, encore vivant, qui par leurs Conseils, sous prétexte de direction, induisirent Dom Pedre de Baygorri, Gouverneur de Buenos Ayrès, à recevoir dans ce Port en différens tems plus de vingt-six Vaisseaux ennemis chargés de*

(1) De Santafé de Bogota.

1663. *Marchandises, & cela contre les ordres exprès de Sa Majesté, & au grand dommage du Commerce de la Ville de Cadix & de toute l'Espagne ; de sorte que l'Ambassadeur du Roi en Hollande lui écrivit qu'il y étoit arrivé plusieurs millions du débit de ces Marchandises ; ce qui fut cause que le Gouverneur, & tous ceux qui l'avoient secondé perdirent les biens & la vie.*

REPONSE. » Sur ce cinquieme article, voici ce que mon » Secretaire qui est natif de Buenos Ayrès, & qui s'y trouva » dans cette occasion, vient de me raconter. D. Jean d'Autriche avoit permis aux Hollandois d'aborder à quelque » Port que ce fût des Indes occidentales, & même à celui » de Buenos Ayrès, à condition qu'ils travailleroient à exterminer les Pirates de ces Mers. Comme les Habitans de » Buenos Ayrès se trouvoient alors dans une grande disette » d'étoffes pour s'habiller, ils résolurent de prier Dom Pedre Baygorri qu'il leur permît d'en prendre des Hollandois, » pour des cuirs, de la farine, des viandes & du suif, & » afin d'obtenir cette permission, ils emploïerent auprès du » Gouverneur l'intercession du Pere Jean de la Guardia. C'est » ainsi que ce Pere eut part à cette bonne œuvre, que ses » Ennemis ont tâché depuis d'empoisonner, mais fort injustement, puisqu'il n'y fut porté par aucune autre intérêt, » que par celui de la charité.

» Pour ce qui est du Pere Diaz Taño, c'est une pure calomnie, car tous les Vaisseaux Hollandois étoient déja » partis quand ce Pere vint à Buenos Ayrès, où il ne restoit » dans le Port que celui qui étoit au nommé Jacques Maleo, » sur lequel ce Pere s'embarqua pour l'Espagne. Au reste, ce » que l'on impute ici au Pere Jean de la Guardia & au Gouverneur Dom Pedre de Baygorri, le Successeur de celui-ci, » Dom Alphonse de Villacorta le fit effectivement depuis, » mais dans un tems, où le Pere Jean de la Guardia étoit déja » mort ; par où l'on peut voir jusqu'où la passion aveugle un » esprit, puisqu'elle lui fait commettre le même crime qu'il » avoit attribué à un autre, ainsi que tout le monde en est » témoin à Buenos Ayrès. Frere GABRIEL DE GUILLESTIGUI, » Commissaire général du Pérou. Par commandement de mondit Révérend Pere, Frere JEAN D'AVILA, Secretaire général du Pérou.

Le Pere de Rada n'eut pas plutôt reçu cette Lettre que le Pere Commissaire lui adressa à Lima, qu'il l'envoïa au Pere

Oliva, & partit pour commencer la visite du Paraguay; il la finit par le College de l'Assomption, où il arriva en 1665, & quelques diligences qu'il fît, il ne découvrit rien, qui pût avoir donné lieu à tout ce qu'on avoit imputé aux Jésuites. Cependant le feu de la persécution que ces Peres avoient essuïée n'étoit pas encore tout-à-fait éteint. Dom Bernardin de Cardenas étoit toujours à la Paz, & il n'y avoit jamais eu moïen de le résoudre, ni à accepter l'Evêché de Popayan, ni à passer en Espagne. L'envie qu'il avoit de rentrer dans son Evêché, ne lui permettoit pas de demeurer tranquille; & tandis qu'il ne l'étoit pas, & qu'on ne pouvoit point s'assurer de ne le plus revoir à l'Assomption, on craignoit toujours qu'il n'y ramenât le trouble.

1665.

En quel état le P. de Rada trouve la Province de Paraguay.

Philippe IV voulut cependant l'en tirer; il le nomma à l'Evêché de Santa-Crux de la Sierra, & lui donna pour successeur au Paraguay le Pere Gabriel de Guillestigui, lequel fut préconisé le quinzieme de Décembre 1666, pour l'Evêché de l'Assomption, *vacant par la translation de Dom Bernardin de Cardenas à celui de Santa-Cruz de la Sierra* (1); j'ai cependant trouvé dans quelques Mémoires que celui-ci étoit mort Evêque de la Paz, & il peut bien être arrivé que cet Evêché étant devenu vacant tandis que Dom Bernardin étoit encore à l'Assomption, le Roi Catholique ait jugé à propos de l'y nommer: on ajoûte même dans le Mémoire, dont je viens de parler, que ce qui détermina ce Prince à faire ce nouveau changement, c'est qu'il étoit plus aisé de contenir Dom Bernardin dans cette Ville, s'il s'avisoit de vouloir entreprendre sur la Jurisdiction civile, que partout ailleurs.

1665-66.

Quoi qu'il en soit, le nouveau Gouverneur du Paraguay eut encore dans ce tems-là une nouvelle occasion de connoître que sa Province n'avoit point de ressource ni plus sûre ni plus prompte contre les Ennemis qui l'environnoient, que les Indiens des Réductions, formées & gouvernées par les Jésuites: il étoit dans le cours de ses visites à cent lieues de l'Assomption, & s'étant arrêté dans une Bourgade Indienne, dont les Habitans étoient en Commande, & où par conséquent il restoit peu d'Hommes, il y fut tout-à-coup investi par une Armée de Barbares. Il n'avoit avec lui que fort peu

Belle action des Itatines Chrétiens.

(1) Ces paroles sont tirées des Registres du Consistoire, où l'on trouve les listes des Mutations des Evêques de chaque Eglise.

1665-66. de Soldats, cependant les vivres commençoient à lui manquer, & il ne pouvoit ni se faire jour au travers des Ennemis, ni donner avis à personne de l'extrêmité où il se trouvoit réduit.

Il passa ainsi trois jours au milieu d'une multitude de Vieillards de Femmes & d'Enfans, dont les cris lamentables n'étoient capables que de faire connoître aux Barbares que rien ne pouvoit les empêcher de se rendre Maîtres de la Bourgade; & il ne restoit en effet au Gouverneur qu'un parti désespéré à prendre pour en sortir, lorsqu'une troupe d'Itatines, qui par hasard se rencontra dans le voisinage, aïant eu le vent de ce qui se passoit, arriva à la vûe de la Bourgade. Les Infideles les attendirent de pied ferme; mais à-peine purent-ils soutenir la premiere charge des Itatines, qui en étendirent un très grand nombre par terre. Ils n'en attendirent pas une seconde, & se sauverent à la faveur des Bois. Dom Alonso Sarmiento témoigna sa reconnoissance à ses Libérateurs par toutes les marques d'amitié & les promesses que méritoit un si grand service, & ne se lassoit point depuis ce tems-là de publier que si la Monarchie d'Espagne avoit partout des Sujets si bien disciplinés & si fideles, elle triompheroit sans peine de tous ses Ennemis.

L'Evêque du Paraguay visite par ordre du Roi les Réductions des Jésuites.

D'autre part, le Conseil roïal des Indes en envoïant au nouvel Evêque de l'Assomption ses Bulles & les ordres du Roi, lui avoit recommandé de faire le plutôt qu'il seroit possible la visite de toutes les Réductions des Jésuites, non-seulement de son Diocèse, mais encore de celui de Buenos Ayrès. Rien n'étoit plus à souhaiter pour les Missionnaires, & cela pour deux raisons; la premiere étoit la nécessité de rassurer les Néophytes, que la crainte de perdre leurs Pasteurs, & par une suite, qu'ils regardoient comme inévitable, d'être donnés en Commande, tenoit dans de grandes inquiétudes. La seconde, étoit l'espérance de convaincre une bonne fois le Conseil roïal des Indes que c'étoit sans aucun fondement qu'on les avoit accusés de travailler à usurper insensiblement toute la Jurisdiction ecclésiastique & séculiere dans leurs Missions, & d'y empêcher le recouvrement du Tribut.

1665-68.

Succès de cette visite. Mort de cet Evêque.

Le succès de cette visite répondit parfaitement à leurs désirs, le Prélat accoutumé aux plus rudes fatigues de la vie Apostolique, fit cette longue & pénible course en véritable Pasteur: il n'y trouva rien qui ne le confirmât dans la haute

idée qu'il avoit de cette République Chrétienne, & il en écrivit sur ce ton-là au Roi & au Conseil roïal des Indes. Il lui en coûta beaucoup moins pour achever de rétablir le calme dans la Capitale du Paraguay, dont les Habitans n'aïant plus personne qui les animât contre les Jésuites, reprirent pour ces Religieux leurs premiers sentimens d'estime & de confiance. Mais la joie de posséder un Prélat qui avoit gagné tous les cœurs, fut bientôt troublée par la nouvelle qu'on reçut au Paraguay qu'il avoit été nommé en 1666 à l'Evêché de la Paz. En 1672 il étoit encore à l'Assomption, aïant apparemment refusé le riche Evêché de la Paz, auquel il avoit été nommé; mais il mourut peu de tems après. Le Successeur qu'on lui donna, la même année 1672, n'a point paru au Paraguay; & en 1674, D. Fuaustino de las Casas, Religieux de l'Ordre de Merci, fut préconisé pour l'Evêché de l'Assomption. Nous verrons dans la suite qu'il n'eut besoin pour consoler son Diocèse de la perte qu'il faisoit de Dom Gabriel de Guillestigui, que du tems qu'il lui fallut pour se faire connoître. 1665-68.

Les Néophytes de leur côté continuoient à justifier la bonne opinion que l'on avoit donnée au Roi & à son Conseil de leur zele pour le service de Sa Majesté. En 1665, les Calchaquis, après avoir ravagé les environs de Santafé, entreprirent de ruiner entiérement cette Ville, & ils l'avoient déja réduite à de grandes extrêmités, lorsqu'au premier ordre du Gouverneur de Rio de la Plata, un Corps des Milices des Réductions de l'Uruguay accourut à son secours. Le Mestre de Camp, Dom Antoine de Vera Muzica, eut ordre de se mettre à leur tête, & les Calchaquis furent si bien battus, que la Ville fut pour long-tems délivrée des inquiétudes que ces Barbares lui donnoient depuis un grand nombre d'années. Dom Antoine, qui fut dans la suite successivement Gouverneur du Tucuman & du Paraguay, ne se lassoit point de faire l'éloge de ces braves Indiens.

Les Indiens des Réductions sauvent la Ville de Santafé.

Mais si les Néophytes étoient dès-lors presque toujours les premiers que l'on opposoit aux Ennemis de l'Etat, on commençoit déja à ne le pas emploïer moins utilement dans les travaux qui regardoient le service du Roi, & nous avons déja vû avec quelle affection ils s'étoient portés sur la simple invitation de D. Alonso Sarmiento à rebâtir l'Eglise de Sainte-Luce. Quelque tems après que ceux dont nous venons de

Travaux de ces mêmes Indiens.

1665-68. parler eurent délivré la Ville de Santafé de la fureur des Calchaquis, comme on eut jugé néceſſaire de transferer cette Ville dans un lieu moins expoſé aux courſes des Infideles, ils ſe chargerent avec plaiſir de cette entrepriſe, qui en occupa ſucceſſivement un très grand nombre pendant pluſieurs années, & ſelon leur invariable coutume, ſans vouloir recevoir aucun ſubſide, ni pour les frais des voïages, ni pour leur ſubſiſtance. Ceux du Parana en uſerent de même quelque tems après, aïant été chargés par D. Jean Diaz de Andino, Gouverneur du Paraguay, de conſtruire le Fort de Tabati.

En 1668 & les années ſuivantes, il y en eut toujours cinq cents, qui par ordre de Dom Jean Martinez (1) de Salazar, Gouverneur de Rio de la Plata, & Préſident de l'Audience roïale de Buenos Ayrès (2) furent emploïés aux fortifications du Port, & de la Citadelle de cette Ville. Ils contribuerent auſſi beaucoup à la bâtiſſe de la Cathédrale; & c'eſt ainſi que ces nouveaux Chrétiens, qui, quoi qu'en ait dit Dom Bernardin de Cardenas, n'avoient été acquis à l'Eſpagne que par la vertu de la Croix, malgré la modicité du Tribut qu'ils païoient au Roi Catholique, étoient peut-être de tous les Sujets de la Couronne ceux dont on tiroit le plus de ſervice, & un ſervice d'autant plus eſtimable, que pendant leurs longues abſences de chez eux, ſoit pour la guerre, ſoit pour les travaux, les Réductions ſont obligées de les défraïer, & ſouvent d'entretenir leurs Familles. Mais les Sujets naturels du Roi ne jouiſſoient point du fruit de leur ſervice, & ne leur tenoient aucun compte de s'épuiſer, & d'expoſer leur vie pour le bien public.

1665-68. *Nouvelle tentative du Pere Paſtor, pour établir la Foi dans le Chaco.*

Des trois Provinces, où travailloient les Jéſuites du Paraguay, celle du Tucuman étoit la ſeule, qui ne pouvoit pas profiter des avantages que les deux autres tiroient des Indiens des Réductions, ſes Gouverneurs n'aïant aucune autorité ſur eux; cependant faute de ce ſecours cette Province étoit ſans ceſſe expoſée à de nouvelles allarmes de la part des Peuples du Chaco. On ne voïoit aucun autre moïen de les faire ceſſer, que d'engager ces Barbares à recevoir l'Evangile, & dès qu'il paroiſſoit quelque lueur d'eſpérance d'y réuſſir, on avoit recours aux Peres de la Compagnie, qui de leur côté, quoique convaincus par pluſieurs expériences,

(1) Je le trouve nommé ailleurs Marañan de Salazar.

(2) Cette Audience roïale fut érigée en 1663, & n'a pas ſubſiſté long-tems.

que

que ſans un de ces miracles de la Grace, ſur leſquels on ne doit pas compter, il n'étoit pas poſſible de convertir des Peuples auſſi perſuadés, que l'étoient ceux-ci qu'on ne vouloit les faire Chrétiens que pour les rendre Eſclaves, quoique les beſoins ſpirituels du Tucuman les ſurchargeaſſent de travaux ſi continuels, qu'on étoit étonné qu'ils y puſſent ſuffire, étoient cependant toujours diſpoſés à entrer dans le Chaco, quand on leur faiſoit connoître que le ſervice de Dieu & celui du Public les y appelloient. 1653-67.

Ils n'attendoient pas même toujours qu'on les ſollicitât : nous avons vû qu'en 1641, le Pere Jean Paſtor avoit ébauché parmi les Abipones une Miſſion, que la ſeule diſette de Miſſionnaires l'avoit contraint d'abandonner ; qu'à ſon retour d'Eſpagne, d'où il s'étoit flatté d'en ramener un bon nombre, il s'étoit trouvé auſſi dénué d'Ouvriers qu'il l'étoit à ſon départ du Paraguay, les ordres, qui défendoient d'emploïer dans ces Miſſions aucun Jéſuite qui ne fût pas né Sujet du Roi, aïant même obligé d'en retirer le Pere Berthold, François, & le Pere Benavidès, Portugais. Cependant, s'étant trouvé peu de tems après ſon arrivée chargé du gouvernement de la Province, ſon premier ſoin fut de conduire lui-même un de ſes Religieux chez les Abipones ; mais la guerre qui s'étoit rallumée plus vivement que jamais entre eux & les Mataranes, lui parut un obſtacle à ſon deſſein, qu'il ne crut pas pouvoir ſurmonter ſi-tôt, & il tourna toutes ſes vûes vers la partie du Chaco qui confine avec le Territoire de Jujuy. Il en confia l'exécution au Pere de Médina, que nous avons déja vû faire de ce côté-là une tentative qui ne réuſſit point, & il lui aſſocia le Pere André Lujan, le ſeul Miſſionnaire qu'il avoit amené d'Eſpagne.

Il voulut cependant, avant que de les faire partir, conſulter le Gouverneur du Tucuman, Dom Roch Neſtarès Marin, lequel approuva ſon deſſein ; il mena enſuite les deux Miſſionnaires à Dom Melchior Maldonado, qu'il ſavoit avoir du moins autant à cœur que lui l'heureux ſuccès de cette entrepriſe, pour recevoir ſa bénédiction, puis il les conduiſit à Jujuy, & de-là à une Bourgade Indienne, nommée *Homaguaca*, qui dépend de cette Ville, dont elle eſt éloignée de dix-huit lieues. Il y rencontra le Meſtre de Camp, Dom Gabriel de Salazar, qui voulut les accompagner au Chaco avec quatre Indiens, & ils commencerent enſemble au mois d'Août

1653-68. 1653, c'eſt-à-dire, au cœur de l'Hiver qui fut très rude cette année-là, un des plus pénibles voïages qui ſe puiſſent imaginer.

Deux Jéſuites chez les Mataguayos.

Le Provincial âgé de ſoixante & treize ans animoit par ſon exemple ſes Compagnons à franchir des obſtacles, dont la ſeule vûe étoit capable de décourager les plus robuſtes. Ils arriverent enfin chez les Mataguayos (1). Le Meſtre de Camp voulut prendre les devants avec les Indiens pour ſonder les Barbares : il déclara aux premiers qu'il rencontra, le deſſein qui amenoit chez eux les Peres de la Compagnie, & ils lui parurent aſſez bien diſpoſés à les recevoir. Il crut même pouvoir d'autant plus compter ſur eux, qu'un de leurs Caciques, nommé Nao, s'étoit trouvé à Jujui lorſque les Miſſionnaires y étoient arrivés, & avoit paru charmé de leur réſolution. En effet, de retour chez lui il avoit aſſez bien ſu engager ſes Vaſſaux à leur faire un bon accueil, & il étoit venu au-devant d'eux juſqu'à Homaguaca.

Comment ils y ſont reçus.

Le Pere Paſtor aïant enſuite rejoint le Meſtre de Camp, le Cacique fit à un grand nombre de Mataguayos, qui s'étoient aſſemblés autour d'eux, un diſcours très pathétique, pour les exhorter à écouter les Peres ; puis il remercia le Provincial, qui dans un âge ſi avancé avoit bien voulu s'expoſer à tant de fatigues pour les inſtruire des moïens de ſe procurer un bonheur éternel. Il l'aſſura enſuite que lui & les ſiens ſeroient autant en ſûreté au milieu de ſa Nation qu'au milieu du Tucuman, & qu'ils y trouveroient toute la docilité qu'ils pourroient deſirer. Le P. Paſtor, après avoir répondu à ce diſcours comme il convenoit, fit aux principaux Indiens quelques préſens, qu'ils reçurent avec de grandes marques de reconnoiſſance. Il régla enſuite avec les deux Miſſionnaires les meſures qu'il falloit prendre pour former un Etabliſſement ſolide parmi les Mataguayos, & retourna au Tucuman avec Dom Gabriel de Salazar.

La premiere choſe que firent les deux Miſſionnaires, après le départ de leur Provincial, fut de chercher un emplacement pour y bâtir une Egliſe, & de tracer le plan d'une Bourgade. Cela fait, ils commencerent leurs inſtructions. Les Indiens s'y rendirent aſſidus, & parurent même s'attacher beaucoup aux deux Jéſuites tandis qu'ils eurent quelque choſe à en eſperer, ce qui dura peu. Ces Peres s'apperçurent

(1) Ou Mataguayez.

1653-68.

même bientôt que leurs diſcours faiſoient peu d'impreſſion ſur ces Barbares, & que la crainte que la Religion qu'on leur prêchoit ne fût un piege qu'on leur tendoit pour les réduire en ſervitude, leur en donnoit un grand éloignement. Ils n'oublierent rien pour diſſiper ces ombrages, & ils eſpererent pendant quelque tems d'y réuſſir. Cependant ils ſe trouvoient au bout de leurs proviſions, & le Pere de Médina envoïa ſon Compagnon dans les Habitations Eſpagnoles les plus proches pour en acheter de nouvelles.

Les Eſpagnols refuſent de vendre des proviſions aux Miſſionnaires.

A l'entrée de ces Religieux dans le Chaco, les Eſpagnols leur avoient promis de ne les y laiſſer manquer de rien; mais quand il fut queſtion d'exécuter cette promeſſe, chacun s'excuſa, & le Pere Lujan ne put obtenir qu'un boiſſeau de farine. Cela engagea le Pere de Medina à faire un voïage à Jujui, pour y repréſenter la triſte ſituation où lui & ſon Collégue ſe trouvoient, & le danger de voir encore échouer une entrepriſe, dont un des objets étoit d'aſſurer la tranquillité de cette Frontiere du Tucuman. Le Pere Lujan, reſté ſeul avec les quatre Indiens que le Meſtre de Camp avoit laiſſés aux Miſſionnaires, voulut pendant l'abſence du Pere de Médina achever de ſe loger; mais quand il s'agit de mettre la main à l'œuvre tout lui manqua, & il ſe trouva bientôt réduit, pour ne pas mourir de faim, à pêcher lui-même quelques Poiſſons, tandis que les Mataguayos qui en avoient beaucoup plus qu'ils n'en pouvoient conſommer, aimoient mieux laiſſer gâter leurs reſtes que de lui en faire part. Il paſſa ainſi près de trois mois, ne pouvant même s'aſſurer d'un ſeul jour de vie parmi des Anthropophages qui ne gardoient plus aucune meſure avec lui.

Complot contre les deux Miſſionnaires.

Enfin il fut averti que la réſolution étoit priſe de le faire mourir. Un autre Indien étoit venu là dans l'eſpérance que les Mataguayos le guériroient d'un mal qu'il avoit aux yeux, & contre lequel on diſoit qu'ils avoient un remede ſouverain: ils commençoient à le traiter, & ils le crurent aſſez dans leurs intérêts pour s'ouvrir à lui de ce qu'ils tramoient contre le Miſſionnaire. Ils ajoûterent même qu'ils ne craignoient point que les Eſpagnols vouluſſent entreprendre de venger ſa mort, parcequ'ils avoient fait une ligue avec les Tobas, & que leur projet étoit de fondre tous enſemble ſur le Tucuman. L'Indien, qui étoit bon Chrétien, écouta ce diſcours avec un air d'indifférence, qui confirma les Barbares dans la penſée qu'il ne les

1653-68. trahiroit point; & pour mieux les tromper, il leur conseilla de ne rien précipiter, mais d'attendre à faire leur coup qu'il leur eût amené d'Homaguaca des Chevaux, dont ils pourroient se servir pour s'éloigner, & pour donner aux Tobas le tems de les joindre.

Il est découvert.

L'avis fut trouvé bon; l'Indien partit pour Homaguaca, & ce qu'il y eut de singulier, il ne dit rien au Pere Lujan de ce qu'il venoit d'apprendre. Les Mataguayos de leur côté, en attendant son retour, firent retirer tous les Enfans & les Vieillards, qui jusques-là n'avoient point discontinué d'assister aux Instructions, de peur apparemment que quelques-uns d'eux n'eussent quelque connoissance de ce qu'ils méditoient, & n'en avertîssent le Missionnaire. L'Indien ne fut pas plutôt arrivé chez son Maître qu'il l'instruisit de tout ce qu'il savoit, & le hasard voulut que le Pere de Médina se trouvât alors chez le Mestre de Camp. Dès qu'il eut appris le danger où se trouvoit son Compagnon, il courut le joindre pour partager avec lui son sort, s'il ne pouvoit pas le sauver; & quoique les pluies eussent fait déborder toutes les Rivieres, & que les Campagnes fussent inondées, il arriva en deux jours chez les Mataguayos.

1654-68.

Retraite des Missionnaires.

Il trouva le Pere Lujan dans la plus parfaite sécurité, quoique depuis un mois les Barbares ne manquassent point un jour de s'assembler, d'invoquer leurs Génies, & de prendre à chaque fois la résolution d'aller sur le champ le massacrer. Le Pere de Medina lui dit en l'abordant, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que la retraite, qu'il ne falloit pas même perdre un moment, & qu'il étoit bien plus sage d'éviter par-là une guerre, qui ne pouvoit pas manquer d'avoir des suites fâcheuses, que d'y donner lieu en s'obstinant à rester. Il fut cependant résolu qu'ils ne se retireroient point tous les deux en même tems, pour ne pas donner à connoître aux Infideles que leur complot étoit découvert, & le Pere Lujan partit seul avec les trois Indiens du Mestre de Camp, qui étoient restés dans la Bourgade, sous prétexte d'aller chercher des vivres. Le Pere de Medina fit bonne contenance pendant deux jours, puis emballa sa Chapelle durant la nuit, & se retira avant l'aurore.

Fruit de cette tentative.

Le bruit couroit déja dans le Tucuman que les deux Missionnaires étoient captifs chez les Mataguayos, & bientôt on publia qu'ils avoient été assommés par ces Barbares, qui

venoient faire une irruption dans la Province. L'allarme fut ſi grande à Jujuy, que Dom Diegue Iniguez, qui y commandoit, envoïa aux deux Jéſuites, ſuppoſé qu'ils fuſſent encore en vie, un ordre de la part du Roi de ſortir du Chaco, & des Soldats pour les y contraindre, s'ils refuſoient d'obéir, & pour aſſurer leur retraite. Mais les Soldats les rencontrerent aſſez près de la Ville : ils y furent reçus comme des Hommes qu'on avoit pleûrés comme morts. De leur côté, la ſeule choſe qui les conſoloit du peu de ſuccès de leur entrepriſe, étoit qu'ils avoient aſſûré le ſalut éternel de trois Vieillards qu'ils avoient eu le bonheur de voir mourir dans l'innocence de leur Baptême, & dans des ſentimens, qui ne leur laiſſoient aucun doute que Dieu ne les eût envoïés pour être les inſtrumens de ſes miſéricordes ſur ces trois Prédeſtinés. 1664-68.

Les Mataguayos redemandent les Jéſuites.

Ils eurent même bientôt ſujet de croire que ces trois heureux Néophytes travailloient dans le Ciel au ſalut de leurs Compatriotes; car dès l'année ſuivante les Mataguayos, après avoir donné des marques, qui ne paroiſſoient point équivoques, d'un grand repentir de leur trahiſon, firent les plus grandes inſtances auprès du Provincial des Jéſuites, pour obtenir de lui qu'il leur renvoïât les deux Miſſionnaires ; & ce Pere étoit aſſez diſpoſé à leur accorder cette grace, mais le Gouverneur de la Province s'y oppoſa. Quelque tems après il y conſentit, mais à condition que les deux Jéſuites y ſeroient accompagnés par des Soldats pour les garder juſqu'à ce qu'on eût vû ſi on pouvoit ſe fier à ces Infideles. Ils étoient ſur le point de partir, lorſqu'une révolte preſque générale des Indiens du Tucuman, ſoulevés par Dom Pedre de Bohorquez, laquelle menaçoit la Province des derniers malheurs, obligea le Gouverneur à faire prendre les armes à toutes les Troupes, & comme il y avoit tout lieu de craindre que les Peuples de la Frontiere du Chaco ne ſe joigniſſent aux Rebelles, le Gouverneur ne crut pas qu'il fût prudent de leur abandonner des Miſſionnaires dans des circonſtances ſi critiques.

1664.

Deux Jéſuites engagent les Mocovis à mettre bas les armes.

La révolte fut enfin appaiſée par le ſupplice de ſon Auteur, & Dom Alonſo Mercado paſſa au Gouvernement de Rio de la Plata. En 1664 il fut de nouveau nommé Gouverneur du Tucuman ; mais il eut ordre de finir auparavant la guerre qu'il avoit commencée contre les Calchaquis, ce qui le retint à Buenos Ayrès plus long-tems qu'il n'auroit ſouhaité, parcequ'il avoit fort à cœur d'aller réprimer les hoſtilités des

1664. Mocovis, qui ruinoient tous les environs d'Esteco. Pour suppléer à ce qu'il ne pouvoit point faire par lui-même, il proposa au Président de l'Audience roïale de Buenos Ayrès, d'envoïer deux Jésuites négocier avec les Mocovis ; Dom Joseph Martinez de Salazar y consentit, & fit prier le Pere de Rada de nommer deux Sujets pour aller faire des propositions de paix à ces Indiens. Le Provincial nomma le Pere Augustin Fernandez, & le Pere Pierre Patricio, auxquels il ordonna de se rendre incessamment à Esteco. Ils partirent sur le champ, passerent jusqu'au Fort du Pungo, qui n'est pas fort éloigné d'Esteco : les Chefs des Mocovis s'y rendirent à leur invitation, & furent bientôt suivis des Députés de leurs Alliés. On négocia, la paix fut conclue, le Gouverneur la ratifia à son arrivée au Tucuman, & elle dura tout le tems qu'il gouverna la Province.

1670. A peine eut-il fini son tems, que les Barbares recommencerent leurs hostilités : ils pillerent une Bourgade Indienne, nommée Offas, qui appartenoit aux Habitans de Jujuy, y commirent les plus grands désordres, & ruinerent l'Eglise. Le nouveau Gouverneur Dom Angelo de Paredo, qui avoit servi avec distinction en Flandres & en Portugal, comprit qu'il ne falloit pas laisser ces Barbares entrer plus avant dans la Province, & en attendant qu'il eût assemblé assez de Troupes pour les en chasser, il envoïa ordre au Mestre de Camp, Dom Jean Amusategui, de lever quelques partis, pour arrêter leurs courses. Cet Officier se mit aussi-tôt en campagne, & pour faire comprendre à ses Soldats que c'étoit pour l'intérêt de la Religion, qu'on les avoit armés, il leur donna deux Etendarts, où il avoit fait peindre, sur l'un, l'image de la Mere de Dieu, & sur l'autre, la figure d'un Crucifix, que les Ennemis avoient foulé aux piés dans l'Eglise des Offas.

La guere recommence.

1671. Les Indiens disparurent dès qu'ils le furent en marche ; mais cette retraite ne rassuroit point la Province, & le Gouverneur continua ses préparatifs. L'année suivante les Milices de Jujuy commandées par le même Mestre de Camp qui avoit obligé les Barbares à se retirer, celles de Salta, d'Esteco & de la Vallée de Tarija, toutes assez mal armées, & la plûpart encore moins aguerries, mais conduites par de bons Officiers, eurent ordre d'entrer dans le Chaco. Le 26 d'Août celles de la Vallée de Tarija, qui étoient sous les ordres du Sergent Major Dom Diegue Porcel de Pineda, au nombre

Les Espagnols entrent dans le Païs ennemi.

de cinquante Espagnols, renforcés par cent douze Chiriguanes Alliés, se joignirent à celles de Jujuy, & prirent la route du Fort de Saint François, d'où elles marcherent jusqu'à la Riviere rouge, aïant pour guide un Mataguayo, qui s'étoit offert au Sergent Major à dessein de le trahir, & qui le mena en effet, sans qu'il s'en apperçut, au milieu des Ennemis. 1671.

Belle action de trente Chiriguanes.

Trente Chiriguanes, qui faisoient l'avant-garde, sans s'étonner de leur nombre, donnerent tête baissée sur les premiers qui parurent, les poursuivirent jusqu'à la Riviere, la passerent après eux, se battirent pendant trois heures contre plus de deux cents Mocovis, en tuerent & en blesserent un grand nombre, & n'eurent que quelques-uns des leurs légerement blessés. La nuit qui survint, obligea les uns & les autres à se cantonner; & le lendemain, huitieme de Septembre, le Mestre de Camp apperçut à la pointe du jour un Corps de cinq cents Hommes de l'autre côté de la Riviere. Il se disposoit à les aller attaquer; mais on lui fit observer que quand il auroit passé la Riviere, un autre Corps pourroit se jetter sur le Fort de Saint François, où il n'y avoit qu'une très foible Garnison, & que s'il s'en emparoit, il n'y auroit plus de retraite pour lui en cas de disgrace; qu'il étoit donc plus à propos d'attendre que les Milices d'Esteco & de Salta fussent arrivées pour entrer plus avant dans le Païs ennemi. Il se rendit à ces raisons, & pour resserrer de plus en plus les Infideles, il occupa ses Soldats à construire un nouveau Fort, auquel il donna le nom de *Guadeloupe*.

On manque une belle occasion de faire la paix.

Cependant les Milices, qu'on attendoit depuis quinze jours, ne paroissoient point, & ce délai fit perdre une belle occasion de rétablir la sûreté de cette Frontiere. Le lendemain de l'attaque des Chiriguanes, un jeune Indien de la Nation des Tobas, qui avoit été fait Prisonnier deux ans auparavant, & servoit un Religieux, lequel accompagnoit en qualité d'Aumônier les Milices de Tarija, trouva moïen de parler au Cacique, dont il étoit né Sujet, qui commandoit un Corps de sa Nation dans l'Armée ennemie, & qui lui parut assez disposé à la paix. Il en reçut même un ordre d'offrir de sa part au Mestre de Camp un accommodement, & la restitution du butin qui avoit été fait dans le pillage des Habitations Espagnoles & des Indiens qu'on y avoit faits Esclaves.

Cette proposition fut acceptée, & le Cacique, pour mon-

1671. trer combien ſon procédé étoit ſincere, vint ſeul au Camp des Eſpagnols; il y fut reçu comme il le méritoit, Dom Jean lui fit quelques préſens, lui donna des vivres, & il s'en retourna fort ſatisfait, promettant de revenir avec les Chefs de ſes Alliés. On eſpéroit beaucoup d'une négociation ſi bien commencée; mais la trop grande confiance du Religieux en ſon jeune Indien, fut cauſe qu'elle échoua. Le Meſtre de Camp avoit averti ce bon Pere de veiller ſur les démarches de ſon Eſclave, & malgré cet avis il continua de lui donner une liberté entiere d'aller où il voudroit; le lendemain le Cacique s'étant préſenté ſur le bord de la Riviere, on chercha ce jeune Homme, qui ſervoit d'Interprête, pour ſavoir ce qu'il avoit à dire, & on ne le trouva point.

Il avoit pris la fuite, & il étoit allé aſſurer ceux de ſa Nation que les Eſpagnols ne cherchoient qu'à les amuſer, pour tomber ſur eux, quand ils y penſeroient le moins. Il perſuada ſans peine des eſprits naturellement ſoupçonneux; le Cacique, ſelon toutes les apparences, ne s'étoit montré de loin que pour ne pas être accuſé d'avoir manqué à ſa parole: il ſe retira même aſſez promptement, & il n'y eut pas moïen de renouer avec les Tobas, la plus puiſſante Nation de cette partie du Chaco, & qui pouvoit ſeule empêcher les autres d'inquieter les Eſpagnols. Mais le Cacique ajoûta d'autant plus de foi au rapport du jeune Eſclave, qu'il avoit remarqué que le Meſtre de Camp étoit en état de faire la guerre, ce qui lui fit ſoupçonner qu'il ne penſoit pas ſérieuſement à la paix.

Les Ennemis ſont défaits.

Toute eſpérance de renouer cette négociation étant donc perdue, Dom Jean paſſa la Riviere, réſolu d'attaquer l'Ennemi, s'il le pouvoit ſans trop riſquer, ou de ſe retrancher en attendant le ſecours qui devoit lui venir; mais il ne trouva plus que quelques Mocovis, qu'il fit Priſonniers, & il retourna au Fort de la Guadeloupe. A-peine y étoit-il rentré, que les Milices de Salta & d'Eſteco y arriverent. Alors ſe voïant en force, il fit repaſſer la Riviere à une partie de ſes Troupes, ſe mit à la tête de l'autre, & ces deux Corps marcherent en bon ordre ſur les deux bords de la Rivere, en ſuivant le courant. Le premier découvrit une embuſcade, que l'Ennemi lui avoit dreſſée, il l'attaqua, & les Indiens ſe ſauverent dans les Bois. On les pourſuivit auſſi loin qu'il fut poſſible ſans ſe trop engager; on prit quatorze Mocovis, deux

1671.

deux Tobas, plusieurs Chevaux, & quantité de Moutons.

Le Mestre de Camp, averti de ce succès, passa la Riviere avec sa Troupe, poursuivit les Barbares fort loin, en tua plusieurs, & en fit exposer les têtes sur le chemin; ce qui fut d'autant plus sensible aux Ennemis, que ces Peuples ne craignent rien tant que de laisser connoître leurs pertes, & que pour les cacher, ils enlevent, autant qu'ils le peuvent, tous les corps de ceux qui ont été tués... Enfin le Mestre de Camp, ne trouvant plus que des Habitations désertes, & ne pouvant espérer de faire dans ce Païs des vivres, dont il commençoit à manquer, reprit le chemin de son Fort, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il licencia les Milices de Tarija, de Salta & d'Esteco, & reconduisit celles de Jujui chez elles. En côtoïant les deux bords de la Riviere rouge, il comptoit de pouvoir surprendre les Mataguayos, les plus incommodes Voisins de cette Ville; mais ils furent avertis de son dessein, & gagnerent pendant la nuit leurs Montagnes, laissant leurs bagages & leurs provisions à la merci des Espagnols; quelques-uns cependant, qui s'étoient mis en embuscade sur le chemin de ceux-ci, firent sur eux une décharge de leurs fléches, dont le Mestre de Camp fut assez légerement blessé à l'épaule, & un autre Espagnol plus considérablement à la tête; ce qui obligea le premier de gagner au plus vîte un lieu plus sûr, qu'on appelle *Ramada de Ledesma*.

1672.

Fondation d'une Réduction près d'Esteco.

Dom Angelo de Paredo ne regardoit cette campagne, que comme le prélude d'une guerre, qu'il se proposoit bien de ne finir qu'après avoir établi solidement la Religion Chrétienne dans cette partie du Chaco; & pour cela il voulut engager les Jésuites à le suivre: mais ils lui représenterent que si ces Peuples les voïoient entrer dans leur Païs avec une Armée, ils ne pourroient jamais gagner leur confiance, ni par conséquent les soumettre au joug de l'Evangile. Il leur proposa ensuite de fonder une Réduction près d'Esteco, & d'y rassembler un bon nombre d'Indiens qu'il s'étoit conciliés par ses bonnes manieres; & le P. Christophe Gomez, qui étoit alors Provincial de la Compagnie au Paraguay, y consentit, & nomma pour cette entreprise le Pere Patricio Fernandès. Ce Religieux, qui avoit vieilli dans les travaux des plus pénibles Missions, accepta celle-ci avec joie; mais comme il se disposoit à partir pour se rendre à Esteco, il tomba

1672. malade, & mourut le quatrieme d'Août 1672 (1). Le Provincial se trouva alors fort embarrassé, n'aïant actuellement personne dont il pût disposer; mais le Pere Diegue Altamirano, qui occupoit la premiere Chaire de Théologie dans l'Université de Cordoue, apprenant la peine où il étoit, lui écrivit pour lui demander instamment la grace d'être emploïé à cette bonne œuvre, & il ne crut pas devoir la lui refuser. Il lui associa dans la suite le Pere Barthelemi Diaz, lequel étant né au Tucuman, avoit plus de facilité pour se faire entendre aux Nations Indiennes de cette Frontiere. On ne perdit point de tems pour tracer le Plan de la nouvelle Réduction; elle eut bientôt des Habitans, & elle fut mise sous la protection de Saint François Xavier.

Le Gouverneur, après avoir pris toutes les précautions que sa piété & son zele lui suggererent pour lui donner des fondemens solides, entra en campagne avec la plus grande Armée que le Tucuman eût encore mise sur pied, quoiqu'elle ne fût guere composée que de quatre cents Espagnols, & d'autant d'Indiens. Il la partagea en trois Corps, commandés par trois Mestres de Camp: les deux premiers Corps, qui étoient sous les ordres de Dom Pedre d'Avila, & de Dom Pedre de Bazan, étoient composés des détachemens des Troupes reglées de la Province, des Milices de Cordoue, & de celles de Rioja. Ils côtoïerent *Rio Dorado*, pendant quarante lieues jusqu'à sa décharge dans la Riviere rouge, qui porte en cet endroit le nom de *Rio Grande*. Dom Diegue Ortiz de Zaraté, qui conduisoit aussi un détachement des Troupes avec les Milices de Salta & de Jujuy, & le Général, qui le suivoit de près avec un gros de Gentilshommes & d'Officiers réformés, marcherent droit à Esteco.

Piété du Gouverneur.

Dom Angelo y trouva les deux Missionnaires, & n'omit rien pour les engager à l'accompagner dans cette campagne: ils entrerent même sans peine dans ses raisons; mais le Provincial ne s'y rendit point, & rappellant au Gouverneur ce qu'il lui avoit déja représenté des inconveniens de cette démarche, il le fit enfin convenir qu'aucun avantage ne les pouvoit compenser. D. Angelo souhaita du moins que les deux Missionnaires, avant que de se renfermer dans leur Réduction, exerçassent leur zele dans son Armée, qu'il avoit rassemblée toute entiere à deux lieues d'Esteco, & ils le firent avec tout

(1) Nous avons de ce Missionnaire une fort bonne Histoire des Chiquites.

1672.

le ſuccès qu'on pouvoit ſe promettre de l'exemple que le Général donnoit lui-même à ſes Troupes. Il défendit enſuite, ſous les peines les plus ſéveres, les violences, les blaſphêmes & les ſcandales, & il fut ſi bien obéi, que pendant deux mois que dura cette campagne, les exercices de Religion ſe firent dans ſon Armée auſſi régulierement qu'ils auroient pu ſe faire dans la Garniſon la mieux reglée.

Opérations de cette campagne.

Le ſecond jour de Juillet Dom Angelo ſe mit en marche vers *Rio Grande*, ſur le bord duquel il fit conſtruire un petit Fort de bois, qui fut achevé le vingt-cinq & nommé *Santiago*, parcequ'en ce jour l'Egliſe célebre la Fête du Saint Protecteur de l'Eſpagne. Il fit enſuite pluſieurs détachemens, auxquels il donna des guides pour découvrir les retraites des Ennemis, avec ordre de bien traiter ceux qui ſe ſoumettroient de bonne grace, & de faire entendre aux autres, qu'il étoit réſolu & en état de les pouſſer à toute outrance. Très peu prirent le premier parti, & la plûpart de ceux qui ne ſe voïoient point en état de réſiſter, ſe ſauverent dans des Bois, où il n'étoit pas poſſible de les pourſuivre; pluſieurs furent néanmoins ſurpris, & le Corps des Milices de Jujuy & de Salta firent plus de dix-huit cents Priſonniers, qui furent envoïés au Fort de Santiago, où on les traita fort doucement.

Les Milices Tarijanes, qui avoient été renforcées par un aſſez bon nombre de Chiriguanes alliés, & par quelques Soldats Eſpagnols, le tout ſous la conduite du Sergent Major Dom Diegue Marin de Armanta & Zaraté, avoient eu ordre de l'Audience roïale des Charcas (1) d'entrer en même tems dans le Chaco; elles rencontrerent ſur leur chemin une nombreuſe Troupe d'Indiens qu'elles diſſiperent, après en avoir tué pluſieurs, pris tout le bagage, & repris tous les Chevaux, que ces Barbares avoient enlevés dans les Habitations Eſpagnoles. La nuit ſuivante ils revinrent à la charge, aïant à leur tête un Cacique Toba, qui paſſoit pour un des meilleurs Guerriers du Chaco. Les Eſpagnols, quoique ſurpris, les repouſſerent; mais ce ne fut qu'après avoir fait les plus grands efforts. Les Chiriguanes mêmes furent ſi étonnés de ſe voir attaqués avec tant de réſolution, qu'ils firent retraite & ne parurent plus; ce qui empêcha le Sergent Major de pénétrer plus avant dans le Païs ennemi.

(1) Tarija n'eſt point dans le Tucuman; mais dans la Province des Charcas & du Diocèſe de la Plata.

1672.

L'Armée retourne à Esteco.

Le parti qu'il prit, fut de bâtir un Fort, d'y laisser les Milices Tarijanes à la garde des Prisonniers & du butin, & d'aller, avec trente-cinq Hommes choisis, & six Chiriguanes qui ne l'avoient pas quitté, joindre le Général. Il fut plusieurs fois obligé de se battre contre des Partis ennemis; il fit environ trente Prisonniers, du nombre desquels fut le Cacique Toba, dont je viens de parler, & qui se nommoit Crisoë. Il apprit de lui que le Général avoit repris le chemin d'Esteco, & sur cette nouvelle il retourna sur ses pas, retira de son Fort tout ce qu'il y avoit laissé, & ramena sa Troupe dans la Vallée de Tarija, sans en avoir perdu un seul Homme.

Etat de la Réduction de St-François Xavier.

Cependant la Réduction de Saint François Xavier ne se peuploit point; ce qui venoit principalement de ce que Dom Angelo n'avoit pas voulu que les Missionnaires y eussent leur logement, ne les y croïant pas assez en sûreté. Il avoit donc exigé d'eux qu'ils se retirassent toutes les nuits à Esteco, de sorte qu'ils étoient obligés de faire tous les jours plus de huit lieues pour aller à leur Mission, & pour en revenir. Le tems qu'ils pouvoient y passer ne suffisant pas pour instruire par eux-mêmes tous les Proselytes qui se présentoient, ils avoient formé quelques Catéchistes, sur lesquels ils se reposoient de l'instruction des Enfans. En attendant qu'on eût bâti une Eglise, ils avoient planté une Croix, autour de laquelle ils assembloient les Adultes au son d'une cloche pour la Priere & pour le Catéchisme; & afin de les engager à n'y pas manquer, ils prenoient ce tems-là pour leur distribuer des vivres, & ne manquoient jamais de faire de petits présens à ceux qui les méritoient par leur attention, leur modestie & leur docilité.

Ils emploïoient un moïen plus efficace encore pour s'attacher les Prosélytes, c'étoit de prendre un très grand soin de leurs Malades. La plûpart des Enfans étoient attaqués d'une espece de lepre, à laquelle ces Peuples ne connoissoient point d'autre remede, que certaines pratiques superstitieuses, dont l'inefficacité ne les désabusoit point: les Peres leur en firent, dont le succès fut prompt; mais comme il en mouroit de tems en tems quelques-uns de diverses autres maladies, & que les Missionnaires n'en laissoient mourir aucun sans les avoir baptisés, les Indiens se mirent tellement dans la tête que c'étoit le Baptême qui les tuoit, que quand ils voïoient leurs Enfans malades, ils les cachoient. Les Peres coururent

même plus d'une fois risque de la vie en les allant chercher, & en les voulant baptiser malgré leurs Parens, lorsqu'ils les voïoient sur le point d'expirer. 1672.

Sagesse des Femmes du Chaco.

L'Ivrognerie, qu'on n'avoit pu encore bannir de cette Bourgade, les exposoit aussi très souvent au même danger. En un mot, ils avoient presque perdu toute espérance de faire aucun Chrétien de ceux qui avoient été rassemblés à Saint François Xavier : toute leur ressource étoit dans quelques jeunes Gens, qu'ils trouvoient plus dociles, & à qui leurs Parens laissoient une pleine liberté de faire ce qu'ils vouloient, dans quelques Femmes qui étoient fort assidues à leurs Instructions, & dans certains coups de la Grace qui triomphoit, quelquefois contre toute apparence, des cœurs les plus rebelles. Les Femmes, généralement parlant, étoient d'autant plus aisées à convertir, que dans le Chaco elles sont fort sages, qu'on les éleve dans une grande retenue, & que si on ne voïoit pas les Filles toujours occupées, soit à filer du coton, soit à quelqu'autre ouvrage, elles trouveroient difficilement à se marier.

La Ville d'Esteco donnoit aussi beaucoup d'occupation aux deux Jésuites ; il s'y étoit introduit bien des désordres, & il étoit à craindre que la contagion du mauvais exemple des Espagnols ne gagnât la Réduction, par la communication qu'on n'avoit encore pu empêcher entre cette Bourgade & la Ville. Il est vrai que la présence du Gouverneur, qui fit un assez long séjour à Esteco, fut d'un grand secours aux Missionnaires, par les bons exemples qu'il y donna, pour faire rentrer bien des Personnes dans le devoir ; mais le fruit ne s'en étendit pas jusques dans la Réduction, & on n'a jamais mieux connu que dans cette occasion, combien peu on doit compter sur les nouveaux Chrétiens, qui voient les Européens de trop près.

Pourquoi le Gouverneur laisse son entreprise imparfaite.

Dom Angelo de Paredo n'avoit encore qu'ébauché son expédition, & il s'étoit bien promis de ne point poser les armes, qu'il n'eût mis toutes les Nations Indiennes de cette Frontiere hors d'état de jamais inquiéter le Tucuman ; mais plusieurs raisons l'obligerent de se borner à ce qu'il avoit fait. Il n'avoit ni assez de monde pour garder ses Prisonniers, ni assez de vivres pour nourrir ses Soldats. D'ailleurs on étoit à la fin de l'Hyver, la seule saison, où l'on puisse marcher dans ce Païs avec une Armée, quelque petite qu'elle soit.

1672. Les pluies alloient commencer, & le débordement des Rivieres rendre les chemins impratiquables, ce qui l'avoit même contraint de ramener ses Troupes à Esteco, où il étoit arrivé le troisieme de Septembre.

Le Pere Altamirano le fit alors souvenir de la parole qu'il lui avoit donnée de peupler la Réduction de Saint François Xavier des Prisonniers qu'il feroit ; mais ce Général lui fit observer que si on réunissoit dans une Bourgade sans défense un si grand nombre de Barbares qu'on y auroit amenés malgré eux, & qu'on n'étoit point en état d'y retenir par force, on s'exposoit à les perdre, & avec eux presque tout le fruit de la Guerre, sans parler du danger, que lui & son Compagnon courroient sans cesse au milieu de tant d'Infideles furieux d'avoir perdu leur liberté. Il ne crut pas même qu'il fût de la prudence de les laisser à Esteco, qui d'une des plus florissantes Villes du Tucuman étoit devenue la plus miserable, parceque son Territoire avoit toujours été des plus exposés aux courses des Indiens, & qu'elle n'avoit aucune Fortification.

Ce qu'il fait de ses Prisonniers.

Il eut d'abord dessein de les placer dans le centre de la Province, où il auroit été plus facile de s'en assurer ; mais il ne pouvoit prendre ce parti sans mécontenter les Officiers qui avoient fait la Campagne sous ses ordres, presque tous à leurs frais, & dans l'espérance qu'on leur distribueroit les Prisonniers ; & comme il en avoit encore besoin pour continuer la guerre, dès que la saison lui permettroit de rentrer dans le Chaco, il ne crut pas pouvoir se dispenser de les satisfaire ; mais il leur déclara qu'il ne les leur donnoit qu'à condition qu'ils ne les traiteroient pas en Esclaves, qu'ils auroient soin de les faire instruire des vérités de notre sainte Religion, & qu'ils ne négligeroient rien pour les engager à se faire Chrétiens de bonne foi.

La Réduction de Saint François Xavier est évacué.

Il examina ensuite si on pouvoit se promettre de soutenir la nouvelle Réduction, & aïant reconnu que les Indiens dont elle étoit composée, ne donnoient aucune espérance d'embrasser sincérement le Christianisme, & que la plûpart même n'avoient que trop fait connoître qu'ils étoient dans le cœur Ennemis irréconciliables des Espagnols, ils furent aussi distribués comme les Prisonniers, & aux mêmes conditions. Les Missionnaires les regretterent d'autant moins, qu'ils n'auguroient pas mieux, que le Gouverneur, d'une Réduction si mal

placée, & qu'ils ne pouvoient jamais bien compter d'y faire 1673.
jouir les Néophytes des mêmes privileges & de la même liberté, dont jouissoient ceux du Parana & de l'Uruguay, sans s'attirer les mêmes persécutions de la part des Espagnols du Tucuman, qu'ils avoient si souvent essuïées & qu'ils essuïoient encore dans les Provinces du Paraguay & de Rio de la Plata. Mais, ils obtinrent du Gouverneur que dans la distribution qu'il feroit des Prisonniers, il auroit tous les égards possibles pour ceux qui les mériteroient, & qu'il ne sépareroit point les Maris de leurs Femmes, ni les Enfans de leurs Peres & Meres, & que ceux qui n'étoient point encore mariés, eussent, avant que d'être livrés à leurs Commandataires, la liberté de se choisir des Epouses, afin que quand ils auroient reçu le Baptême, on pût leur conférer le Sacrement de Mariage.

Les Jésuites refusent de recevoir des Indiens en Commande.

Dom Angelo offrit de donner au College de Cordoue quarante des principales Familles en Commande, non-seulement, disoit-il, pour reconnoître par-là les services que les Peres de la Compagnie rendoient journellement à la Religion & à la Province, mais encore parcequ'il étoit persuadé que les Indiens dont ils seroient les Maîtres, seroient mieux traités, mieux instruits, & plus aisément gagnés à Jesus-Christ. Mais bien des raisons obligerent ces Religieux à ne pas accepter cette offre; la premiere est qu'il ne leur convenoit pas d'autoriser par leur exemple le service personnel, dont on ne manqueroit pas de publier qu'ils abusoient, comme faisoient la plûpart des Commandataires; la seconde, que n'y aïant pas assez de Prisonniers pour en donner à tous ceux qui croïoient avoir droit d'en demander, ils ne vouloient pas augmenter le nombre des Mécontens; la troisieme, qu'il y auroit pour eux de l'indécence à paroître plus intéressés que le Général, qui ne voulut pas retenir pour lui un seul de ces Prisonniers.

Ils en gagnent plusieurs à Jesus-Christ.

D. Angelo choisit cependant un nombre d'Enfans des plus spirituels qu'il distribua dans les Colleges du Tucuman, pour y être élevés & instruits, & dans la suite servir aux Missionnaires de Catéchistes & d'Interpretes. Tout étant ainsi reglé, le Pere Diaz se retira au Collége de Salta, & le Pere Altamirano retourna à Cordoue. Mais avant que de se séparer ils baptiserent tous les enfans au nombre de soixante & dix-sept, & ils en envoïerent la liste & les noms aux Curés des Paroisses où il devoient être menés, afin qu'ils eussent soin de les instruire, quand ils seroient capables d'instruction. Il restoit

1673. après la diſtribution pluſieurs Priſonniers des deux ſexes, que leur âge & leurs infirmités mettoient hors d'état de rendre aucun ſervice, & dont perſonne n'avoit voulu ſe charger : les Jéſuites s'offrirent à leur fournir la ſubſiſtance juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé à les placer, & la charité, dont ils uſerent à leur égard, les gagna tous à Jeſus-Chriſt.

1674.

Ce qui empêche de continuer la guerre.

Cependant le ſuccès de ces deux campagnes, qui ne pouvoient être regardées que comme les préludes d'une guerre dont on avoit eſpéré les plus grands avantages, faiſoit fort ſouhaiter au Gouverneur de ne pas s'en tenir-là, & il croïoit pouvoir compter qu'à force d'affoiblir les Ennemis, s'il ne les ſoumettoit pas entierement, il les rendroit au moins plus traitables, & leur ôteroit juſqu'à la penſée d'inquiéter jamais le Tucuman. Il ſe promettoit bien auſſi que les Priſonniers qu'on feroit ſur eux, pourroient donner lieu à des négociations, dont il ſeroit aiſé de profiter pour faire de bons Etabliſſemens dans le Chaco, ou du moins que ce ſeroit des otages pour aſſurer la vie des Miſſionnaires qu'on ne voïoit partir pour cette Barbarie que comme des Victimes dévouées à la mort; que la maniere même dont on auroit grand ſoin qu'ils fuſſent traités par leurs Commandataires, reconcilieroit ces Nations avec les Eſpagnols, & les feroit revenir de la prévention où elles étoient, qu'on ne vouloit les faire Chrétiens que pour les rendre Eſclaves. Mais ſur ce dernier article, Dom Angelo jugeoit un peu trop par lui-même. Il commençoit donc à faire ſes préparatifs pour une troiſieme campagne, lorſque quelques affaires qui l'occuperent plus long-tems qu'il n'avoit prévû, les interrompirent : d'autres ſurvinrent les années ſuivantes, & il ſe trouva à la fin de ſon Gouvernement ſans avoir pu exécuter ſon projet.

1677-78.

Tentative manquée pour la converſion des Calchaquis.

Les choſes demeurerent dans cette inaction par rapport au Chaco juſqu'à l'année 1677, que le Pere Altamirano devenu Provincial des Jéſuites, fit de nouveaux efforts pour introduire des Miſſionnaires dans cette Province, & pour rétablir la Réduction de Saint-François Xavier, qui lui tenoit toujours fort au cœur ; mais il y trouva tant d'obſtacles qu'il fut contraint de remettre cette entrepriſe à un autre tems. L'année ſuivante, un Religieux de Saint François crut pouvoir entrer dans ce Païs par Santafé : il en demanda la permiſſion à ſes Supérieurs, au Gouverneur de la Province & à l'Evêque de Buenos Ayrès, qui la lui accorderent ſans peine. Son zele étoit pur,

1677-78.

il s'étoit mis en regle, & il avoit cru que cela suffisoit pour réussir ; mais il s'étoit trompé. Sans avoir pris aucune des mesures que demandoit une telle entreprise, il eut le courage de s'aller mettre à la merci des Calchaquis, & il en fut très mal reçu. Ces Barbares lui déclarerent nettement qu'ils ne vouloient point l'entendre, & qu'il eut à s'en retourner au plutôt à Santafé. Le ton, dont ils lui parlererent, lui fit comprendre qu'ils étoient gens à lui faire un mauvais parti, s'il s'obstinoit à rester parmi eux, & il fit encore réflexion qu'il s'attireroit de justes reproches de la Province, si en s'exposant à quelque violence de la part de ces Indiens, il eût occasionné une guerre, où il y avoit beaucoup à perdre & très peu de chose à gagner. Il jugea donc que le parti le plus sage étoit de se retirer, comme il fit.

1679.

Entreprise des Portugais sur le Paraguay.

Rien en effet ne seroit venu plus à contre-tems, qu'une rupture avec ces incommodes Voisins : vers le milieu de l'année suivante Dom Philippe Rege Corbulon, Gouverneur du Paraguay, eut avis qu'on armoit à Rio Janeyro quatorze Vaisseaux, & qu'on y embarquoit des Troupes, des armes, des munitions, & tout ce qui étoit nécessaire pour un grand Etablissement. Peu de tems après il fut instruit que l'objet de ce grand armement étoit les Isles de Saint-Gabriel, ou le Continent voisin ; que cela se faisoit par les ordres de l'Infant Dom Pedre, Régent de Portugal, lequel avoit envoïé pour cet effet au Bresil l'élite des meilleures Troupes du Roïaume, & nommé pour les commander le Mestre de Camp Dom Manuel de Lobo, actuellement Gouverneur de Rio Janeyro, & Officier distingué par sa naissance & son mérite. Le bruit courut même à l'Assomption qu'un corps de Troupes Portugaises venoit par terre pour attaquer les Réductions du Parana, & tomber ensuite sur celles de l'Uruguay, ou du moins pour les tenir en inquietude, & par-là les empêcher d'envoïer aucun secours à Buenos Ayrès.

Diligences des Gouverneurs de Paraguay & de Rio de la Plata

Sur ces avis Dom Philippe dépêcha deux Couriers, l'un aux Indiens du Parana pour leur recommander de se tenir sur leurs gardes, & l'autre à Dom Joseph de Garro, Gouverneur de Rio de la Plata, pour lui communiquer les nouvelles qu'il avoit apprises. On répondit au premier Courier, que le Gouverneur n'ignoroit point que les Réductions pouvoient bien n'être pas surprises ; mais qu'elles n'étoient point en état de résister à des Troupes reglées, depuis qu'on

1679. leur avoit ôté les armes à feu. Cela s'étoit fait en vertu d'un Décret du Roi, rendu en 1661, ſur les Mémoires de Dom Bernardin de Cardenas & les déclamations du Frere Villalon ſon Procureur à Madrid; par ce Décret, il étoit ordonné de dépoſer les armes à feu des Indiens du Parana dans les Magaſins de l'Aſſomption, & de ne les leur donner que lorſqu'ils ſeroient emploïés pour le ſervice de Sa Majeſté, ou pour ſe défendre contre les Mamelus.

Il eſt vrai que ce Décret avoit été révoqué dans la ſuite; mais les armes avoient apparemment été diſſipées, & il eſt certain du moins qu'on n'en avoit rendu aux Néophytes qu'une très petite partie; & dans l'occaſion dont je parle, le Gouverneur ne put envoïer dans les Réductions que deux cents ſoixante & dix mouſquets, les Troupes du Roi n'en étant pas même ſuffiſammenr fournies. Tout ce qu'il put faire de plus pour les intereſſer davantage à la défenſe de leurs Bourgades, fut d'honorer deux de leur Corrégidors, dont la valeur & la capacité lui étoient connues, du titre de Meſtre de Camp. Il leur recommanda en même tems d'envoïer des Partis du côté du Breſil, pour obſerver les mouvemens des Portugais.

Les Indiens des Réductions vont à la découverte.

Cela fut exécuté avec autant d'intelligence que de promptitude : trois Détachemens d'environ quatre cents Hommes chacun, marcherent vers le Breſil; le premier remonta le Parana dans des Canots légers, les deux autres allerent par terre, l'un du côté de Saint-Paul de Piratiningue, & l'autre vers la Mer, qu'il côtoïa fort long-tems, marchant toujours au Midi. Il firent ainſi chacun plus de trois cents lieues, ſans rien découvrir; mais le dernier aïant pouſſé juſques vers le Cap de Sainte-Marie, tomba ſur une partie de l'Equipage d'un Vaiſſeau Portugais, qui aïant été détaché de la Flotte de Rio Janeyro pour prendre les devants, avoit fait naufrage à la Côte. Le Capitaine qui s'étoit ſauvé avec tout ſon monde, avoit encore été aſſez heureux pour trouver un petit Bâtiment, ſur lequel il avoit renvoïé au Breſil une partie de ſes gens, & il s'étoit mis en marche avec vingt-quatre Hommes pour gagner Buenos Ayrès, où il croïoit que le projet du Gouverneur de Rio Janeyro n'avoit point encore tranſpiré.

Ils font priſonniers 25 Portugais, & comment ils en uſent avec eux.

Ce fut cette petite Troupe que rencontrerent les Néophytes; & s'ils avoient ſuivi les premiers ſentimens, que devoit naturellement leur inſpirer la vûe d'un Ennemi dont il connoiſſoient les deſſeins, & qui leur rappelloient le ſouvenir des

1679.

maux que leur avoient causés les Portugais de Saint-Paul de Piratiningue, ils n'en auroient pas laissé un seul en vie ; mais leurs Missionnaires leur avoient recommandé sur toute chose de ne faire aucune acte d'hostilité, & de se contenter de se défendre, s'ils étoient attaqués, avant que d'avoir donné avis au Gouverneur de la Province de ce qu'ils auroient découvert, & reçu ses ordres. Ils porterent même la modération encore plus loin ; après avoir bien pris leurs mesures pour empêcher que ces Prisonniers ne leur échapassent, les voïant fort harrassés d'une longue & pénible marche, presque nus & dans le plus grand besoin de tout, comme des gens échappés du naufrage, ils partagerent avec eux leurs provisions qui étoient assez modiques, leur offrirent des Mules pour se rendre à la plus prochaine Réduction, qui étoit celle des Rois, & dont ils étoient éloignés de cent lieues ; ils leur donnerent même des Guides pour les y conduire, & on les y reçut avec une cordialité, qu'ils n'auroient peut-être pas trouvée dans leur propre Païs.

1679-80.

Ce qui se passe entre le Capitaine & leur Supérieur des Missions.

Ils y apprirent que D. Manuel de Lobo étoit mouillé aux Îles de Saint-Gabriel avec la Flotte. Ils souhaitoient fort de l'y aller joindre, & la bonne réception qu'on venoit de leur faire à Yapeïu (1), inspira au Capitaine la confiance de prier le Missionnaire qui gouvernoit cette Eglise, de lui donner des vivres & des Guides, pour aller trouver son Général ; mais le Pere lui répondit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il souhaitoit, & qu'il falloit qu'il s'adressât au Supérieur des Missions, lequel étoit alors dans la Réduction de Saint-Thomas, éloignée de quinze lieues, de celle où il étoit.

Ce Supérieur étoit le P. Christophe Altamirano, né à Santafé, & descendant d'un des premiers Conquérans du Paraguay. Le Capitaine Portugais lui écrivit une Lettre fort polie ; mais persuadé qu'il falloit autre chose que des politesses pour l'obliger à lui faire le plaisir qu'il lui demandoit, il lui fit entendre qu'il n'étoit pas indifférent pour le Roi Catholique qu'on en usât bien avec lui dans cette rencontre ; qu'un refus pourroit bien être la cause d'une guerre que les Espagnols du Paraguay auroient peut-être bien de la peine à soutenir, & que Charles II lui sauroit bien mauvais gré de la lui avoir attirée pour si peu de chose. Il lui représentoit ensuite les

(1) C'est le nom Indien de la Réductions des Rois.

1679-80. graces & les faveurs, dont les Rois de Portugal avoient comblé sa Compagnie, & qui passoient de beaucoup toutes celles qu'elle avoit reçûes des autres Souverains de l'Europe.

Le Pere Altamirano lui répondit qu'il avoit pris beaucoup de part à sa disgrace; qu'il n'ignoroit point ce que la Compagnie devoit aux Sérénissimes Rois de Portugal, mais qu'elle n'avoit pas moins d'obligation à l'auguste Maison d'Autriche; qu'après tout, un simple Religieux comme lui, uniquement occupé dès sa jeunesse des fonctions propres à son Institut, n'étoit point assez initié dans les affaires d'Etat pour se décider sur ce qu'il devoit faire dans l'occasion présente; que Sa Majesté Catholique avoit à Buenos Ayrès un Gouverneur, auquel il étoit plus naturel qu'il s'adressât; & qu'il le connoissoit assez pour lui répondre qu'il en obtiendroit sans peine tout ce qui ne seroit pas contre le service du Roi son Maître.

Le Capitaine est conduit à Buenos Ayrès.

Le Capitaine, que mes Mémoires ne nomment point en parlant de cette négociation, mais que j'ai lieu de croire être le même Dom Georges Suarez de Macedo, dont nous parlerons dans la suite, comprit par cette réponse qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que d'aller à Buenos Ayrès, & il s'y résolut, quoiqu'il ne doutât point qu'il y seroit arrêté. Le Pere Altamirano avoit donné ordre de lui fournir tout ce qui étoit nécessaire pour faire ce voïage, une escorte de quatre cents Hommes, autant de Canots qu'il en faudroit pour toute sa Troupe, des provisions en abondance, & que ceux qui seroient chargés de le conduire, lui rendissent tous les services qui dépendroient d'eux. Ils s'embarquerent pour descendre l'Uruguay; & après un mois de navigation, ils prirent terre à l'entrée de la petite Riviere de *las Conchas*, qui vient de l'Occident se décharger dans Rio de la Plata, environ à quatre lieues de Buenos Ayrès.

Comment il y est reçu.

Dès que le Gouverneur en eut été instruit, il envoïa au Capitaine son carosse avec le Sergent Major Dom Jean Cabrera de Velasco, pour le complimenter & le conduire à la Capitale. En arrivant à la place du Palais, il trouva toute la Garnison sous les armes, & il en fut salué d'une décharge de mousqueterie. Le Gouverneur, après lui avoir fait beaucoup de politesses, le mena chez lui, où il lui avoit fait préparer un appartement; tous ceux de sa suite furent distribués dans les principales Maisons de la Ville, & ne purent que se louer

1679-80.

dû bon traitement qu'on leur fit. Le jour suivant le Gouverneur, qui avoit reconnu que son Hôte étoit un des Officiers qui s'étoient le plus distingués dans la guerre dont la révolution du Portugal avoit été suivie, lui donna plusieurs Fêtes, & fit en sa présence la revûe des quatre cents Indiens qui l'avoient escorté depuis Yapeïu, & qui l'y avoient mené. Il fut fort étonné de les voir sous les armes si différens de ce qu'ils lui avoient paru dans le voïage, & beaucoup plus encore de la maniere dont ils s'acquitterent de l'exercice qu'on leur fit faire, & d'une espece de combat dont il fut suivi.

Toute la troupe étoit divisée en deux Bandes, dont l'une représentoit les Espagnols, & l'autre les Portugais. Les deux Commandans commencerent par envoïer leurs Héraults d'armes, pour exposer leurs prétentions réciproques; & comme on ne put s'accorder, la guerre fut déclarée dans les formes ordinaires. Chacun se rangea ensuite sous ses drapeaux; on sonna la charge, on en vint aux mains, & le combat fut si vif, qu'on ne pouvoit presque s'imaginer que ce fût un jeu. Enfin les prétendus Portugais furent obligés de plier, & bientôt après ce ne fut plus de leur part qu'une déroute. Plusieurs se laissoient tomber & contrefaisoient les morts : ceux à qui on vouloit arracher leurs drapeaux, après bien des efforts pour les défendre, sembloient ne les laisser enlever qu'avec la vie. Les Vainqueurs vinrent les présenter au Gouverneur, qui leur ordonna de rendre le même devoir au Capitaine Portugais, lequel dit tout haut que si ces Gens là, quand ils se battoient sérieusement, le faisoient avec autant d'ordre, d'adresse & de fierté, c'étoit des Troupes invincibles.

Les Fêtes finies, le Gouverneur dit à son Hôte qu'il le croïoit trop galant Homme, & trop instruit des devoirs de sa Charge, pour trouver mauvais qu'il le retînt dans sa Place avec toute sa Troupe, ne pouvant, sans se rendre coupable envers le Roi son Souverain, lui donner la liberté d'en sortir. Ce Capitaine en fut surpris, parcequ'il ne savoit pas le Gouverneur instruit de l'arrivée de la Flotte Portugaise aux Îles de Saint-Gabriel; mais il s'étoit déja passé bien des choses, dont il ne l'étoit pas lui-même. Dès le moment que le Gouverneur de Rio de la Plata, de concert avec celui du Paraguay, avoit envoïé les Indiens des Réductions à la découverte, il avoit fait partir un Brigantin pour visiter toutes les Anses, tous les Havres & toutes les Îles qui sont des deux

Il est retenu à Buenos Ayres.

1680. côtés du Fleuve, au-dessous de Buenos Ayrès; mais, celui qui le commandoit, ne pouvant s'imaginer que les Portugais eussent osé se loger si près de la Capitale, n'avoit pas fait le tour des Îles de Saint-Gabriel, & il étoit revenu sans avoir rien vû.

Commencement de la Colonie du Saint Sacrement.

Quelques jours après son retour quelques Particuliers étant allés couper du bois dans une petite Anse du Continent, qui est derriere ces Îles, plus à l'abri des vents, que le Port même de Buenos Ayrès, & vis-à-vis de la plus grande de ces Îles, furent fort surpris d'y voir des Bâtimens nouvellement achevés. Ils allerent sur le champ en avertir le Gouverneur de la Province, qui envoïa aussi-tôt un Officier sur un Brigantin pour savoir de ceux qui s'étoient logés là, qui ils étoient, & quel étoit leur dessein. L'Officier étant arrivé à la vûe de la principale Habitation, arbora un Pavillon parlementaire; on vint à lui, on répondit à toutes ses questions, & il demanda à parler à celui qui commandoit dans ce lieu-là. On lui envoïa un Sauf-conduit avec une Chaloupe; & sa surprise fut extrême de voir une Forteresse régulierement bâtie, avec un rempart, du canon, des Esclaves, & des Magasins remplis d'armes, de munitions, de vivres, de toutes sortes d'outils, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour bâtir une Ville, & quatre Vaisseaux à l'ancre.

Ce qui se passe entre le Gouverneur Espagnol, & le Général Portugais.

D. Manuel de Lobo, qui y commandoit en Chef, lui laissa une liberté entiere d'examiner toutes choses & de dresser ses Procès-verbaux, avec lesquels cet Officier retourna à Buenos Ayrès. Dès le lendemain le Gouverneur envoïa demander au Général Portugais, de la part du Roi son Maître, de quel droit il s'étoit établi sur un Terrein qui appartenoit à la Couronne d'Espagne; & Dom Manuel répondit que les Portugais du Bresil étoient autorisés du Roi leur Souverain à faire de nouvelles Peuplades dans tous les lieux de ce Continent, qui n'étoient point habitées, & qu'aïant traité avec la Chambre souveraine de Rio Janeyro, il n'avoit point trouvé d'Emplacement plus commode, ni plus avantageux que celui qu'il occupoit, & qu'il regardoit comme une partie du Bresil.

Il donna même cette Réponse par écrit; & le Gouverneur l'aïant lue, y répliqua par une Sommation en bonne forme d'évacuer au plutôt ce Terrein, dont le Roi Catholique étoit en possession depuis plus d'un siecle, & de ne donner aucune atteinte au Traité de paix qui venoit de rétablir la bonne

intelligence, entre les Couronnes d'Eſpagne & de Portugal. A cela Dom Manuel ne répondit autre choſe, ſinon qu'il étoit ſur les Terres du Roi ſon Maître, & qu'il y reſteroit. Le Gouverneur pour n'avoir rien à ſe reprocher, & peut-être auſſi pour gagner du tems, voulut eſſaïer la voie de la négociation; il aſſembla un grand Conſeil, auquel il invita Dom Antoine de Azcona Imberto, Evêque de Buenos Ayrès, avec tout ce qui ſe trouva dans la Ville de Théologiens & de Juriſconſultes, & tout ce qu'il connoiſſoit de Perſonnes verſées dans la Coſmographie. 1680.

On y examina les droits de la Couronne d'Eſpagne ſur le Terrein dont les Portugais venoient de s'emparer, & l'on compoſa un Mémoire raiſonné, auquel on joignit les Cartes Hollandoiſes, dont les Portugais mêmes ſe ſervoient pour naviger, & le Traité de paix ſigné en 1668, où il étoit dit que la Province de Saint-Vincent devoit ſervir de borne au Breſil du côté du Paraguay. Le Gouverneur envoïa des Copies de toutes ces Pieces à D. Manuel de Lobo, par les Perſonnes les plus capables de lui en faire ſentir toute la force; il le fit prier de nouveau de ne le point réduire à la triſte néceſſité de recommencer une guerre qui avoit tant coûté de ſang, ce qu'il feroit toujours à regret contre une Nation qu'il eſtimoit & qu'il aimoit.

Prétentions des Portugais.

Dom Manuel, toujours ferme dans ſa premiere réponſe, fit voir aux Envoïés du Gouverneur une Mappemonde dreſſée à Liſbonne en 1678, ſuivant laquelle les trois cents lieues de Côte depuis Rio Janeyro juſqu'à l'embouchure de Rio de la Plata, & le Continent de l'autre bord juſqu'au Tucuman, appartenoient à la Couronne de Portugal. Une ligne qu'on y avoit tirée renfermoit même les deux Provinces de Paraguay & de Rio de la Plata, & tout le Terrein du Continent, depuis le bord occidental du Fleuve juqu'au Tucuman, avec toutes les Villes qui y étoient ſituées, comme faiſant partie du Breſil, quoique ces Villes euſſent été bâties par les Eſpagnols. Quelques Portugais eurent auſſi l'aſſurance d'avancer que le Domaine de Sa Majeſté Portugaiſe s'étendoit juſqu'aux Mines du Potoſi, ſe fondant apparemment ſur le Voïage d'Alexis Garcia, dont nous avons parlé au commencement de cette Hiſtoire.

De ſi exceſſives prétentions étonnerent beaucoup les Eſpagnols: ils demanderent ſur quoi elles étoient fondées; ils

1680. y opposerent encore les Cartes marines, sur lesquelles les Portugais avoient toujours navigé, & le dernier Traité de paix qui avoit reglé les limites des deux Puissances, de maniere à ne laisser aucun lieu aux contestations. Ils prouverent que de tout tems le Cap de Ste-Catherine avoit appartenu à la Couronne de Castille, que quelques Portugais aïant voulu s'y établir, en avoient été chassés par les Espagnols, sans que le Roi de Portugal en eût fait aucune plainte, & que si les Castillans avoient abandonné l'Etablissement qu'ils y avoient, c'est qu'ils avoient jugé à propos d'en faire passer les Habitans dans d'autres Provinces, qu'il leur importoit davantage de peupler.

Le Gouverneur de Buenos Ayrès reçoit un ordre de chasser les Portugais de cette Colonie.

Dom Manuel parut sentir toute la force de ces raisons, & se réduisit à dire qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Roi son Souverain, à qui seul il appartenoit de le révoquer. Les Députés de Dom Joseph de Garro retournerent à Buenos Ayrès avec cette réponse, & ce Gouverneur comprit qu'il n'avoit point de tems à perdre pour se préparer à une guerre, qu'il voïoit inévitable. Il dépêcha deux Exprès, l'un à Lima, & l'autre à la Plata, avec des Lettres par lesquelles il donnoit avis au Viceroi, & à l'Audience roïale des Charcas, de l'entreprise des Portugais, & des démarches qu'il avoit faites inutilement, pour les obliger à se retirer des Etats de Sa Majesté Catholique. Avant que de lui répondre, on voulut examiner dans ces deux Tribunaux, le droit de la Couronne de Castille sur le Païs où les Portugais vouloient s'établir ; & ce droit aïant été universellement jugé incontestable, les ordres furent expédiés au Gouverneur pour attaquer au plutôt la nouvelle Colonie qui portoit le nom de *Saint Sacrement*.

Troupes qu'on y destine.

La premiere chose que fit Dom Joseph de Garro, dès qu'il les eut reçûs, fut de les communiquer à D. Manuel de Lobo ; & ce Général n'en paroissant pas moins résolu à tout risquer plutôt que d'abandonner la Place, le Gouverneur de Rio de la Plata fit faire des levées de Soldats, non-seulement dans sa Province, mais encore dans le Tucuman, selon le pouvoir que le Viceroi lui en avoit donné. Les Villes de Santafé & de Corrientès, qui étoient de son Gouvernement, ne purent mettre sur pied qu'une Compagnie chacune. Dom Martin de Garoyer, Gentilhomme Basque, Sergent Major & Lieutenant général du Tucuman, lui en envoïa quatre de Cordoue, sous la conduite du Mestre de Camp D. François Gomez

Gomez & Texeda. Il n'en coûta rien au Roi pour les équiper, la Province fournit juſqu'aux Chevaux, & Garroyer aïant rendu compte de ce qu'il avoit fait à Dom Jean Diaz de Andino, Gouverneur du Tucuman, non-ſeulement ce Général l'approuva, mais il le fit publier dans toutes les Villes de ſon Gouvernement pour les exhorter à ſuivre autant qu'elles le pourroient l'exemple de Cordoue. 1680.

Le Gouverneur mande trois mille Indiens des Réductions.

Dom Joſeph de Garro avoit auſſi écrit de bonne heure au Supérieur des Réductions de l'Uruguay, pour le prier de lui envoïer trois mille de ſes Néophytes, & de les faire partir en diligence; mais ſon Envoïé, aïant été obligé de faire deux cents cinquante lieues pour joindre le Supérieur, tarda beaucoup plus qu'il n'eût été à ſouhaiter. La promptitude, avec laquelle l'ordre qu'il portoit fut exécuté corrigea cet inconvénient: en onze jours les Indiens furent prêts à partir. Les Fantaſſins formoient des Compagnies de cent Hommes; celles des Cavaliers, Archers, Lanciers & Frondeurs étoient de cinquante; tous étoient chargés de leurs vivres, cinq cents Mulets portoient les proviſions, cinq cents Bœufs ſuivoient pour le ſervice de l'Artillerie, avec un Hôpital bien fourni, & quatre milles Chevaux dreſſés, pour rompre les rangs des Ennemis, ſuppoſé qu'on dût ſe battre en plaine.

Cette petite Armée devoit ſe raſſembler à Yapeyu, & tous y arriverent, enſeignes déploïées & tambours battans, au jour qui leur avoit été marqué; mais ils n'y trouverent point les Officiers Eſpagnols, qui devoient les commander: ils les y attendirent même inutilement pendant pluſieurs jours; & comme leurs vivres ſe conſumoient, & que la rigueur de la ſaiſon commençoit à cauſer parmi eux des maladies, les Miſſionnaires qui les accompagnoient, crurent pouvoir prendre ſur eux de leur faire continuer leur marche. Avant leur départ, on fit la revûe, & on trouva qu'il y manquoit déja 200 Hommes, dont les uns étoient morts, & les autres hors d'état de ſervir. On les remplaça ſur le champ, & on leva encore trois cents Hommes pour recruter les Compagnies à meſure qu'il en ſeroit beſoin. La marche depuis Yapeyu ſe fit ſur trois colonnes, commandées par trois Meſtres de Camps Indiens; & comme Yapeyu eſt ſitué ſur le bord de l'Uruguay, une des trois colonnes fut embarquée ſur trente Balſes, & les deux autres côtoïerent le Fleuve des deux côtés, afin qu'on pût ſoulager ceux qui ſe trouveroient hors d'état de marcher.

1680. Enfin ils arriverent à trois lieues de la Colonie. Le Mestre de Camp Dom Antoine de Vera Muzica, qui en devoit faire le siege, s'y trouva pour les recevoir ; & comme toutes les Troupes Espagnoles n'étoient pas encore réunies, en attendant qu'elles le fussent, il s'appliqua à leur faire faire l'exercice, pour les former à un genre de guerre, qu'ils ne connoissoient point encore. Cela fut fait en si peu de tems qu'il en fut surpris. C'étoit le fruit de leur docilité. Le Général Portugais de son côté avoit mis à profit tout le tems qu'on lui avoit donné ; il avoit ajoûté de nouvelles fortifications à sa Place, les batteries étoient en bon état, & il y en avoit partout. Presque tous ses Soldats, & la plûpart des Officiers avoient été tirés de ces vieilles bandes Portugaises, qui avoient assuré la Couronne de Portugal à la Maison de Bragance.

Ils arrivent au Camp.

Leur Général étoit digne de commander de si braves Gens; mais il ne s'étoit pas attendu d'abord d'avoir à faire à une si nombreuse Armée. Il étoit fort inquiet sur le secours qu'il avoit trop tardé d'envoïer demander à Rio Janeyro, & pour surcroît de disgrace, son entreprise dont on n'avoit bien su l'objet au Bresil que depuis qu'il en étoit parti, y avoit paru injuste à quelques-uns, & téméraire au plus grand nombre; de sorte qu'il ne se trouva personne à Rio Janeyro qui voulût s'engager à le servir. Le Commandant, qu'il y avoit établi pour tenir sa place en son absence, eut beau faire les offres les plus avantageuses à ceux qui voudroient s'enroller, en vain il fit embarquer son propre Fils, qui étoit Chevalier de l'Ordre de Christ, dans l'espérance que cet exemple piqueroit d'émulation toute la jeune Noblesse, aucun Officier ne se présenta ; il fallut avoir recours à l'autorité, & même à la force : tout cela emporta beaucoup de tems, & fut cause que le secours arriva trop tard.

Un secours envoïé aux Portugais arrive trop tard.

Le Gouverneur de Rio de la Plata, quoiqu'il eût été mieux servi, n'avoit cependant pu rassembler plus de quatre mille Hommes, tant Espagnols, que Negres, Mulâtres & Indiens, qui étoient en Commande pour la plûpart, n'aïant pas cru devoir dégarnir la Capitale de sa Garnison, parcequ'il n'y avoit alors aucun Navire Espagnol en rade, & qu'il pouvoit arriver que les Portugais, qui en avoient quatre que rien ne pouvoit empêcher d'y entrer, voulussent tenter une descente pour faire diversion. Mais Dom Antoine de Vera Muzica crut qu'avec trois cents Espagnols, & trois mille Indiens des Ré-

Forces des Espagnols.

ductions, il viendroit à bout de la Place, & il demanda la permiſſion de commencer les attaques. 1680.

Le Gouverneur fait une nouvelle ſommation au Général des Portugais.

Dom Joſeph de Garro, avant que de la lui accorder, voulut encore voir s'il n'étoit pas poſſible d'éviter une guerre, dont il ne pouvoit réſulter aucun avantage pour ſa Province, & qu'il prévoïot devoir être interminable, ſi la Cour de Portugal ſe faiſoit un point d'honneur de la continuer. Il fit de nouveau repréſenter à Dom Manuel de Lobo l'impoſſibilité où il étoit de défendre ſa Place contre des forces ſi ſupérieures aux ſiennes; il lui proteſta qu'il n'y avoit rien qu'il ne fût diſpoſé à faire pour l'aider à ſortir du mauvais pas où il s'étoit engagé, & que s'il vouloit bien prendre le parti le plus ſage, qui étoit de retourner dans ſon Gouvernement, il lui feroit fournir toutes les proviſions néceſſaires pour ſon voïage, & lui rendroit tous les Priſonniers que les Indiens des Réductions lui avoient amenés. Il le conjura de s'épargner le repentir d'avoir rejetté un conſeil que la Religion, la raiſon & l'honneur le portoient à lui donner, & de s'être laiſſé éblouir par la paſſion de ſoutenir une entrepriſe, que les plus ſages de ſa Nation déſapprouvoient.

Elle eſt encore rejettée.

Il envoïa ſa Lettre au Commandant de ſon Armée, à qui il n'avoit encore permis que de tenir la Place bloquée, mais qui avoit tellement diſpoſé ſes Troupes, en étendant ſes aîles, en faiſant mettre pied à terre à ſa Cavalerie, & en rangeant les Chevaux derriere en forme d'eſcadrons, que ſon Armée paroiſſoit preſque le double de ce qu'elle étoit. Auſſi pluſieurs Officiers Portugais repréſenterent-ils qu'il y avoit de la témérité à vouloir ſoutenir un ſiege avec des forces ſi inégales; & quand le Trompette du Meſtre de Camp ſe préſenta & eut fait entendre ce qu'il avoit à dire, il n'y eut preſque perſonne qui ne fût perſuadé que le Général ſe rendroit à des propoſitions ſi raiſonnables; mais Dom Manuel en conclut qu'on le craignoit, & elles furent rejettées avec hauteur.

Ordre de l'attaque

Le Meſtre de Camp, après en avoir rendu compte au Gouverneur, lui repréſenta que pour peu qu'on différât à entrer en action, il ne répondoit point que la rigueur du froid & les autres incommodités de la ſaiſon, n'obligeaſſent les Troupes à quitter leur rang. Cette repréſentation eut ſon effet, Dom Joſeph lui fit dire qu'il pouvoit faire ce qu'il jugeroit à propos, & l'Armée ſe mit en marche au point du jour. Elle s'arrêta enſuite pour entendre la Meſſe, où l'on aſſure que tout

1680. le monde communia. Le reste de la journée fut emploïé à régler l'ordre de l'attaque, & le lendemain sixieme d'Août, l'Armée se remit en marche à minuit. Les quatre mille Chevaux qui n'étoient point montés avoient la tête, les trois colonnes des Indiens des Réductions suivoient, commandées par leurs Mestres de Camp, & par trois Officiers Espagnols, Dom Jean de Aguilara, Dom Alexandre d'Aguirre, & Dom Jean de Frutas. Tout cela formoit le corps de bataille, & l'arriere-garde étoit composée des Troupes du Gouverneur.

Tous étoient à pied, & le Commandant avoit imaginé cette disposition, afin qu'après que l'artillerie de la Place auroit fait sa premiere décharge sur les Chevaux, les Troupes qui n'en auroient point ou qui en auroient peu souffert, pussent donner l'escalade avant que les Assiegés eussent le tems de recharger leurs canons : mais les trois Mestres de Camp qui commandoient les Néophytes, lui firent observer que par cet arrangement il menoit toutes ses troupes à la boucherie ; que l'artillerie de la Place donnant sur les Chevaux, qui n'avoient point assez de Conducteurs pour les retenir, ces Animaux effarouchés mettroient le désordre dans l'Armée qu'il seroit impossible de rallier, & que les Portugais profitant de ce désordre pour faire une sortie, en auroient très bon marché. Dom Antoine trouva ce raisonnement sensé, & fut surpris que des Indiens qui pour la premiere fois se trouvoient à une expédition de cette nature, eussent vû du premier coup d'œil ce que ni lui ni aucun de ses Officiers n'avoient point prévû. Il fit aussi-tôt ranger les Chevaux sur les aîles & sur les derrieres, pour s'en servir dans le besoin, & les trois colonnes Indiennes se trouverent avoir l'avant-garde de l'Armée, qui arriva au point du jour au pied de la muraille.

Attaque. Le Commandant avoit fait publier une défense de commencer l'attaque, avant qu'il en eût donné le signal par un coup de carabine ; mais un Néophyte s'étant hasardé à monter sur le boulevard, où il ne paroissoit personne, trouva le Factionnaire endormi, & lui coupa la tête. Un Soldat, qui l'apperçut, tira aussi-tôt un coup de carabine, pour avertir que l'Ennemi étoit sur le boulevard ; les Néophytes, qui dans l'obscurité de la nuit n'avoient pu distinguer d'où partoit le coup, crurent que c'étoit le signal de l'attaque, & dans l'instant une de leurs Colonnes, que commandoit le Cacique Ignace Amandau, sauta toute entiere sur le boulevard. Les

Portugais, qui dans la ſurpriſe crurent que toute l'Armée étoit là, y accoururent en grand nombre, & commencerent par mettre le feu à une coulevrine, qui ſe trouva ſi exceſſivement chargée, qu'elle creva. Dans ce même tems les deux autres Colonnes Indiennes entrerent par deux autres endroits, & avant que les Aſſiégés euſſent eu le tems de ſe reconnoître, ils ſe trouverent inveſtis dans leur Fort, & leur Magaſin de poudre au pouvoir des Aſſiégeans. 1680.

La conſternation fut ſi grande parmi eux, qu'un de leurs Capitaines, nommé Simon Sarto, ſuivi de dix ou douze Soldats de ſa Compagnie, ſe jetta dans une Chaloupe, à deſſein de gagner un des Vaiſſeaux qui étoient en rade; mais ils furent rencontrés par un grand Bateau, où étoient trente Eſpagnols, qui les firent tous Priſonniers. D'autres Portugais, qui avoient voulu auſſi ſe ſauver, ne furent pas ſi heureux: ils étoient entrés en ſi grand nombre dans une Chaloupe, qu'il ne leur fut pas poſſible de ſe ſervir des rames, & qu'ils demeurerent comme immobiles Des Indiens, qui les apperçurent, ſe jetterent à la nage, firent tourner la Chaloupe en voulant les obliger à ſe rendre, & ils furent tous noïés.

Belle action d'une Dame Portugaiſe.

Cependant les Néophytes étant arrivés au pied du Baſtion, s'apperçurent qu'ils n'avoient point d'échelles. On leur en apportoit; mais ſans attendre qu'elles fuſſent venues, ils ſe collerent contre les murailles, & inviterent les Eſpagnols à monter ſur leurs épaules, comme firent pluſieurs, à l'exemple de Dom Jean d'Aguilara, qui le premier parut ſur le Baſtion, enleva la Banniere de Portugal, & y arbora celle d'Eſpagne; mais il reçut dans le moment même un coup de fuſil qui lui caſſa le bras. Cependant les Portugais, revenus de leur premiere fraïeur, s'étoient mis en Bataille, & ſe défendoient avec beaucoup de valeur. Un de leurs Capitaines, nommé Manuel Galban, couroit dans tous les rangs, animoit de la voix, & par ſon exemple, les Soldats à ſe ſouvenir qu'ils étoient Portugais, nom ſi ſouvent formidable aux Eſpagnols, & fit de ſi belles actions, que ſes Ennemis mêmes, le voïant tomber mort de pluſieurs bleſſures, ne purent s'empêcher de lui donner des regrets & des larmes. Ce brave Homme avoit pour Epouſe une Héroïne, qui l'épée à la main, combattit à ſes côtes tant qu'il vécut. Dès qu'il fut mort, les Eſpagnols pleins d'admiration pour ſa vertu, lui crierent de ſe rendre; mais uniquement occupée du déſir de venger ſon Mari, elle

1680. ſe jetta au plus fort de la mêlée, & y trouva la mort, qu'elle ſembloit chercher.

On combattoit par-tout avec le même acharnement; mais de la part des Portugais ce n'étoit plus que pour l'honneur, & ce motif leur fit faire de ſi grands efforts, qu'ils vinrent à bout de faire reculer & de mettre en quelque déſordre la Colonne Indienne du Meſtre de Camp Ignace Amandau; mais ce brave Homme déſeſperé de voir ſes Gens tourner le dos aux Ennemis, courut à eux le ſabre à la main, & les remena à la charge. Alors, comme ſi la honte d'avoir fui leur eût rendu la vie odieuſe, ils ſe jetterent avec tant de furie ſur les Portugais, qu'ils en couvrirent en un moment la terre, & que les autres leur demandant quartier, ceux-ci qui n'entendoient point leur langue, ou qui ne les diſtinguoient point des Mamelus, auroient tué juſqu'au dernier, ſi des Officiers Eſpagnols ne fuſſent accouru pour leur dire que le combat étoit fini.

Perte des deux Partis. Générosité du General Eſpagnol.

Le nombre des Morts du côté des Portugais fut un peu moins de deux cents; tout le reſte demeura Priſonniers. Le Général ne combattit point, parcequ'il étoit malade. Les Indiens l'avoient cherché pour le tuer, parcequ'ils le regardoient comme l'Auteur de cette Guerre, & Dom Antoine de Vera fut obligé de reſter à la porte de ſon Logement, pour les empêcher d'y entrer. Il alla enſuite le viſiter dans ſon appartement, lui fit beaucoup de politeſſes, & lui offrit tout ce qui lui appartenoit du butin. Dans le partage qui ſe fit du reſte, on s'accorda aiſément. Les Indiens, qui ne connoiſſoient pas le prix de bien de choſes, laiſſerent ſans peine aux Eſpagnols ce qu'il y avoit de plus précieux. Il y en eut même qui aïant trouvé des laïettes de laiton & de cuivre, pleines d'ambre gris, jetterent tout ce qu'elles contenoient, & ne garderent que les laïettes, dont le brillant leur avoit donné dans les yeux. Les Eſpagnols ne perdirent dans cette journée que ſix Hommes. Parmi les Indiens, il y en eut trente de tués, & un plus grand nombre encore de bleſſés.

Effet que produit cette Expedition en faveur des Réductions.

Les Miſſionnaires qui étoient venus avec leurs Néophytes, furent toujours à portée de courir au ſecours des Mourans, ſans diſtinction d'Amis & d'Ennemis, & cela leur fit d'autant plus d'honneur dans les deux Partis, que pour s'aquitter de ce devoir, ils ſe trouverent ſouvent expoſés au feu de l'un & de l'autre. Mais le plus grand avantage qu'ils retirerent

de cette Expédition, c'eſt qu'elle ouvrit les yeux à bien des perſonnes prévenues contre leurs Réductions, & leur fit comprendre les importans ſervices qu'on en pouvoit tirer en de ſemblables occaſions. Leur Provincial en reçut des complimens de Dom Melchior de Liñan & Ciſneros, Archevêque de Lima, & Viceroi du Pérou, des Tribunaux ſupérieurs, des Gouverneurs de Province, & de quantité de perſonnes de conſidération. 1680.

Toute l'Amérique Méridionale retentit long-tems des éloges de leurs Néophytes, qui étoient venus la plûpart de plus de deux cents lieues, expoſés preſque nus à la rigueur d'un très grand froid ; car alors, quand ils alloient en guerre, ils n'avoient ſur eux qu'un ſimple caleçon, & plus des trois quarts n'avoient point d'armes à feu ; quoiqu'ils euſſent à combattre contre des Troupes aguerries, bien armées, & qu'il fût queſtion d'eſcalader une Place toute bordée de Fuſiliers, & défendue par une bonne artillerie. On ne pouvoit cependant diſconvenir qu'ils n'euſſent eu la meilleure part à la priſe de cette Fortereſſe. On ſavoit d'ailleurs qu'ils n'avoient pas coûté au Roi Catholique un ſeul Maravedis (1).

Ce qui releva encore beaucoup le ſervice qu'ils venoient de rendre à la Couronne d'Eſpagne, c'eſt que dans le même tems un Pirate Anglois, avec un ſeul Navire qu'il avoit enlevé près de Panama, quoiqu'on eût armé à Lima cinq Bateaux pour lui donner la chaſſe, venoit de faire un très grand dégât ſur toutes les Côtes de la Mer du Sud, avoit enſuite paſſé le détroit de le Maire, & emporté en Angleterre des richeſſes immenſes ; car on ne manqua point de dire que ſi on avoit eu au Pérou & au Chili des Indiens des Réductions du Paraguay pour défendre les Côtes, ce malheur ne ſeroit point arrivé. L'Archevêque-Viceroi le manda au Conſeil roïal des Indes, & le Meſtre de Camp, Dom André de Roblez, qui ſur ces entrefaites arriva d'Eſpagne pour ſuccéder à D. Joſeph de Garro dans le Gouvernement de Rio de la Plata, écrivit le troiſieme de Septembre au Viceroi, pour le conjurer de ne pas laiſſer ſans récompenſe le ſervice que ces nouveaux Chrétiens venoient de rendre à la Couronne avec un ſi grand déſintéreſſement.

Il penſa néanmoins leur en rendre lui-même un très mau-

(1) C'eſt une petite monnoie d'Eſpagne qui vaut un peu plus qu'un denier de France. Les Eſpagnols comptent preſque toujours par Maravedis.

1680. vais, en voulant marquer combien il les estimoit. Il écrivit au Roi qu'il jugeoit nécessaire de former une Peuplade nombreuse de ces braves Néophytes dans le voisinage de Buenos Ayrès; & la Lettre aïant été lue dans le Conseil, il y fut arrêté qu'on tireroit mille Familles des Réductions pour faire ce nouvel Etablissement. Nous apprenons ce fait d'un Décret de Philippe V, du douze de Décembre 1726, adressé à Dom Maurice Bruno de Zavala, Gouverneur de Rio de la Plata, dans lequel ce Prince ajoûte : » Mais Charles II, de glorieuse » mémoire, aïant fait réflexion que le changement de climat » pourroit chagriner ces fideles Indiens, & leur causer de » violentes maladies, en leur faisant respirer un air, auquel » ils n'étoient point accoutumés, révoqua cet ordre par une » Cédule expédiée en l'année 1683. Or il n'est point douteux que cette révocation n'ait été l'effet des représentations des Missionnaires, qui écrivirent à Charles II, que les nouveaux Chrétiens du Paraguay ne seroient pas long-tems ce qu'ils avoient été jusques-là, s'ils étoient établis si près d'une Ville, sur-tout d'un aussi grand abord que Buenos Ayrès, ni même dans le voisinage des Habitations Espagnoles. (1) Le Prince le comprit sans peine sur les raisons qu'ils lui en apporterent; & Philippe V, son Successeur, & le Conseil roïal des Indes, en ont toujours été persuadés.

Les Jésuites s'opposent à l'Etablissement d'une Réduction auprés de Buenos Ayrès.

(1) Lettres Edifiantes, Tome 21 page 426.

Fin du treizieme Livre.

HISTOIRE

HISTOIRE DU PARAGUAY.

QUATORZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

Ce qui ſe paſſe entre les Cours de Madrid & de Lisbonne au ſujet de la Colonie du Saint-Sacrement. Traité proviſionnel. L'Evêque de l'Aſſomption charge les Jéſuites d'une Miſſion ſur le Monday. Deſcription du Païs des Guenoas. *Caractere de cette Nation. Des Tigres, des Viperes & des Serpens qu'on y trouve. Avec quel ſuccès on travaille à la Converſion de ce Peuple. Miſſion infructueuſe parmi les* Yaros. *Deux Jéſuites ſe diſpoſent à entrer dans le Chaco. Un ſaint Eccléſiaſtique ſe joint à eux. Réduction fondée dans ce Païs. Montagnes de* Santa. *Complot contre les Miſſionnaires. Martyre de l'Eccléſiaſtique & d'un des deux Jéſuites. Honneurs qu'on leur rend. On apprend la nouvelle de leur mort en Sardaigne, le jour même qu'elle arrive. Nouvelles Entrepriſes ſans effet. Extrêmité où ſe trouve le Tucuman. Ordre du Roi Catholique rendu inutile. Fondation du College de Tarija, à la priere de l'Archevêque de la Plata. Caractere du Pere de Arcé, Fondateur de la Miſſion des Chiquites, & comment il eſt deſtiné à cette Entrepriſe. Il eſt d'abord envoïé aux Chiriguanes. Diſpoſition où il les trouve. Diverſes courſes de ce Miſſionnaire pour le ſalut de ces Indiens, avec un autre Miſſionnaire. Ils reconcilient deux Caciques. Le Pere de Arcé & le Pere de Zea à Santa-Cruz de la Sierra. Le Gouverneur leur propoſe de travailler à la converſion des Chiquites. Projet d'une Réduction pour les Chiriguanes ſur le Guapay. Des Eſpagnols s'y oppoſent. Semence de défiance parmi les Chiriguanes. Conſpiration découverte. Projet du Provincial des Jéſuites pour la converſion des Chiriguanes. Conſeil de ces Indiens ſur ce qu'on leur propoſe. Réſultat du Conſeil. La Réduction*

projetée est fondée. Troubles dans la Réduction, & comment on y remédie. Nouvelles instances du Gouverneur de Santa-Cruz pour la Mission des Chiquites. Les Réductions des Chiriguanes sont abandonnées. Description du Païs des Chiquites. Nature du Païs. Maladies qui y regnent; maniere de traiter les Malades. Portrait & caractere des Chiquites. Leur gouvernement. Leurs guerres. Leurs mariages. Leur maniere de vivre. Leurs idées sur la Religion & sur les Eclipses. Leurs superstitions. Leur Langue. Premiere connoissance qu'on a eue de cette Nation. Situation de Santa-Cruz. Les Espagnols s'opposent à la Mission des Chiquites. Violences qu'ils exercent sur ces Indiens. Le Pere de Arcé se prépare à entrer dans leur Païs. Conduite indigne de quelques Espagnols. En quel état le Pere de Arcé trouve les Chiquites. Premiere Réduction des Chiquites. Docilité de ces Indiens. Le Pere de Arcé tombe malade. Il est rapporté à Tarija. Irruption des Mamelus dans le Païs des Chiquites. Les Espagnols marchent avec les Chiquites contre eux. Défaite de ces Brigands, & ses suites. Autre victoire remportée sur les mêmes. Nouvelles Réductions Chiquites. Progrès rapide de cette nouvelle République. Ferveur des Chiquites Chrétiens. Projet d'une communication entre le Paraguay & le Tucuman. Ses difficultés. Premiere tentative, & son peu de succès. Seconde & troisieme tentative.

1681.

Ce qui se passe entre les Cours de Madrid & de Lisbonne au sujet de la Colonie du S. Sacrement.

LE Prince Régent de Portugal apprit avec bien du chagrin la prise de la Colonie du Saint Sacrement. Il en fit faire au Roi d'Espagne de grandes plaintes par son Ambassadeur à Madrid : & un Historien moderne du Bresil (1) prétend que Dom Pedre menaça de recommencer la guerre, si on ne lui faisoit pas raison de cette hostilité ; que Charles II, effraïé de cette menace, lui envoïa le Duc de Juvenazzo pour l'appaiser ; que cet Ambassadeur ne put avoir audience de l'Infant, qu'après avoir déclaré qu'il avoit ordre d'en passer par-tout ce que son Altesse roïale exigeroit ; que D. Pedre satisfait de cette déclaration, voulut bien se contenter de la restitution de la Place, de tous les effets qu'on en avoit enlevés, & de l'élargissement des Prisonniers qu'on retenoit ; qu'en conséquence de cet accord *D. François Naper de Lancastre*

(1) Rochapita, *Historia da America Portuguesa.*

recouvra sa liberté, & se rendit en Portugal, où le Prince Régent, pour le dédommager de ses pertes, lui donna le Gouvernement de Rio Janeyro, & celui de la Colonie du Saint Sacrement, qui fut rétablie & mise en meilleur état qu'elle n'avoit été avant sa prise. 1681.

Mais cet Auteur n'étoit pas assurément bien informé, & confondoit deux événemens fort éloignés l'un de l'autre; car il est certain que D. Manuel de Lobo, Fondateur de la Colonie, est mort Prisonnier au Pérou, où il avoit été transferé après la prise de sa Place; & si Dom François Naper de Lancastre, qui étoit peut-être son Lieutenant, ou le Commandant des quatre Vaisseaux qui lui avoient apporté du secours, a été depuis Gouverneur de Rio Janeyro, & décoré du titre de Gouverneur de la Colonie, cela ne prouve point ce que l'Historien du Bresil avance sans fondement. Il n'est pas moins certain que le Duc de Juvenazzo fit entendre raison au Prince, Régent de Portugal, & l'obligea de se désister des prétentions qu'on avoit au Bresil sur l'étendue de ce Roïaume; & que ce Prince se borna à demander qu'on accordât aux Portugais un Entrepôt dans la Colonie, ou dans son Voisinage, afin que s'ils étoient obligés par les vents d'entrer dans Rio de la Plata, ils pussent y avoir une retraite, où ils fussent à l'abri des tempêtes & en sûreté contre les Pirates.

Cela fut accordé, à condition que la propriété du lieu resteroit à la Couronne de Castille, qu'il ne pourroit y demeurer que quatorze Familles Portugaises; que les Maisons y seroient bâties de bois & couvertes de paille; qu'on n'y construiroit aucun Fort; que le Gouverneur de Buenos Ayrès auroit droit d'en faire la visite, aussi-bien que des Vaisseaux qui viendroient pour y faire le Commerce; que la Couronne de Portugal feroit restituer trois cents mille Indiens & les Troupeaux que les Habitans de Saint Paul de Piratiningue avoient enlevés dans les Païs qui appartenoient au Roi Catholique; enfin qu'il y auroit des Commissaires nommés dans les deux Cours, pour examiner si le Roi de Portugal avoit droit ou non, d'établir une Colonie sur le bord de Rio de la Plata, ou qu'on s'en remettroit à l'arbitrage du souverain Pontife, & que de maniere ou d'autre tout seroit reglé dans un an.

Cela étant ainsi arrêté, on signa le septieme de Mai un

1682. Traité provisionnel, par lequel le Roi Catholique permettoit l'Entrepôt que demandoit Dom Pedre, aux conditions que je viens de dire ; & peu de tems après il se tint entre les Commissaires des deux Couronnes une Conférence, où l'on convint de s'en rapporter à la décision du Pape pour le fond, parcequ'il s'agissoit de regler les prétentions réciproques des deux Cours, conformément à la Ligne de démarcation. Mais il y a bien de l'apparence que le Traité conditionnel n'a point été effectué ; il paroît même que le Conseil du Roi Catholique ne prévit pas les conséquences de ce qu'il accordoit par ce Traité, & qu'il ne fit pas assez réflexion qu'un Etablissement fixe sur Rio de la Plata, quel qu'il fût, ne pouvoit manquer de devenir une source éternelle de contestations de la part d'un Voisin entreprenant, qui portoit si haut ses prétentions, qui pouvoit recevoir, quand il voudroit, des secours des Ennemis de l'Espagne, & que la proximité du Bresil mettoit en état de profiter des conjonctures pour s'aggrandir & se fortifier. La suite nous fera voir que ces conjectures n'étoient que trop fondées.

Traité provisionel.

1683. Tandis que la Province de Rio de la Plata étoit dans ces agitations, tout étoit assez tranquille dans celle de Paraguay. Il restoit cependant toujours à l'Assomption un levain de prévention contre les Jésuites, & Dom Faustino de las Casas s'étoit bien apperçu d'abord qu'on ne les verroit pas volontiers fonder de nouvelles Réductions dans son Diocèse. Il avoit cru devoir ménager sur cela certaines Personnes qui se déclaroient plus hautement que les autres ; & c'est ce qui parut sur-tout dans l'occasion que je vais dire. Des Indiens errants, qui s'étoient réunis, avoient formé une Bourgade aux environs de la petite Riviere de *Monday*, qui se décharge dans le Parana, venant de la Partie du Nord par les vingt-cinq dégrés & environ trente minutes de Latitude australe, & ils paroissoient assez disposés à y recevoir un Missionnaire. Dès que le Prélat en eut avis, il leur envoïa un Religieux fort zélé, qui partit sur le champ ; & fut assez surpris de les voir à son arrivée s'enfuir dans les Bois. Il les y suivit, & pas un ne voulut même l'écouter.

L'Evêque de l'Assomption charge les Jésuites d'une Nation Indienne.

Il le fit savoir à l'Evêque, lequel jugeant que ce bon Pere, avec beaucoup de vertu & de bonne volonté, n'avoit pas le talent nécessaire pour l'emploi qu'il lui avoit confié, le rappella, chercha dans son Clergé un Homme plus propre à

s'attirer la confiance des Barbares, & n'en trouva point qui parût convenir davantage que le Doïen de sa Cathédrale. C'étoit un saint Ecclésiastique, d'une grande prudence, qui avoit gouverné le Diocèse pendant la derniere vacance du Siége avec beaucoup de sagesse, & qu'un zele désintéressé rendoit sur-tout fort respectable. Il ne fut pas nécessaire que l'Evêque emploïât les prieres pour le résoudre à se charger de cette bonne œuvre, il l'accepta avec joie, & ne differa point à se rendre sur le Monday. 1682.

Il n'y trouva point les Indiens, qui étoient encore dispersés dans les Bois, & il les y alla chercher. Il en engagea quelques-uns par ses bonnes manieres à l'écouter ; mais il reconnut bientôt qu'ils ne l'écoutoient que par complaisance, & sans aucun desir de profiter de ses instructions. Il comprit que la crainte de perdre leur liberté étoit la seule cause du peu de confiance qu'ils avoient en lui ; il le manda à l'Evêque, & lui ajoûta qu'on ne les réduiroit jamais sous le joug de l'Evangile, si on ne leur envoïoit des PP. de la Compagnie de Jesus. Le Prélat le comprit aisément ; & craignant de répondre à Dieu de la perte éternelle de ces Indiens, s'il portoit plus loin ses égards pour les Habitans de l'Assomption, il écrivit au Supérieur des Réductions du Parana, qu'il avoit toujours été persuadé que sa Compagnie avoit une destination particuliere du Ciel pour la conversion des Infideles du Paraguay, qu'il en étoit plus convaincu que jamais, & qu'il le prioit de lui envoïer deux Missionnaires pour une Réduction qu'il projetoit d'établir sur le Monday.

Le Supérieur lui répondit que quelque répugnance que les Jésuites eussent à se charger d'annoncer l'Evangile à une Nation qui ne les demandoit pas, leur coutume étant de ne s'attacher qu'à ceux qu'ils avoient retirés de la vie errante & qui les suivoient volontairement, il ne croïoit pourtant pas pouvoir se dispenser de se rendre à l'invitation de son Evêque, qu'il regardoit comme un ordre auquel il ne devoit pas se dispenser d'obéir, & que n'aïant actuellement aucun Sujet, dont il pût disposer, il en alloit demander à son Provincial. Il lui écrivit en effet, & il en obtint deux, qu'il fit sur le champ partir pour l'Assomption. Dom Faustino les embrassa tendrement, & leur dit qu'il se déchargeoit sur eux de l'obligation où il étoit de travailler à faire entrer dans le Bercail du souverain Pasteur, des Brebis sauvages qui lui pa-

1683. roissoient disposées à s'y laisser conduire. Les deux Missionnaires reçurent comme ils le devoient cette marque de confiance, que leur donnoit le Prélat, & prirent sans différer la route du Monday, où les Indiens n'eurent pas plutôt avis de leur arrivée qu'ils y accoururent tous ; & Dieu donna tant de bénédictions à leurs travaux, qu'au bout de deux mois ils comptoient déja deux mille Catéchumenes. Mais avant que d'y fonder une Réduction, ils voulurent bien connoître le Païs.

Description de ce Païs.

Il n'y en a peut-être point dans tout le Paraguay de plus impratiquable. Les chaleurs y sont excessives, & quoiqu'il soit fort montueux, l'air y est extrêmement humide. Il est d'ailleurs tout couvert de halliers & de buissons si épais & si herissés d'épines, qu'il n'y a que des Indiens tous nus, & qui se sont dès l'enfance endurci la peau, qui puissent s'en tirer sans avoir tout le corps en sang. Avec cela les Sangliers & les Tigres y sont en si grande quantité, qu'à moins que d'être bien armé, on est toujours en danger d'en être dévoré, & on ne sauroit presque point faire un pas sans mettre le pied sur une Vipere. Mais la plus grande incommodité qu'on y souffre, vient de mille especes d'Insectes, dont l'air est toujours obscurci, ce qui ne doit point étonner dans un Païs marécageux, & où l'épaisseur des bois ne laisse presque aucun passage aux raïons du Soleil. D'ailleurs le sol n'y paroît presqu'en aucun endroit, parcequ'il est par-tout couvert d'herbes fort touffues, d'où il s'ensuit qu'on y respire toujours un air étouffé & mal sain ; qu'il n'est pas possible d'y voïager autrement qu'à pied, & qu'il seroit inutile d'y porter des vivres qui se corromproient d'abord.

Réduction sur le Monday.

Ces difficultés n'étoient pas entierement inconnues aux Missionnaires du Parana ; cependant le Provincial bien loin d'être embarrassé à trouver des Ouvriers pour cette Mission, ne le fut qu'à choisir dans le grand nombre de ceux qui s'étoient présentés. Les premiers Mémoires qu'on reçut en Espagne touchant la Réduction du Monday, dont le Docteur Xarque, de qui je tiens ce détail, ne nous a point appris le nom (1), marquoient qu'elle ne le cédoit déja à aucune autre, ni pour le nombre ni pour la ferveur des Néophytes ; qu'on y voïoit une Eglise bien bâtie ; que tout le monde y étoit commodément logé ; que les deux Mission-

(1) Voïez Xarque, Liv. 3. Chap 22.

1683.

naires, dans un voïage qu'ils firent au Parana, y parurent défigurés à faire horreur; que leurs habits déchirés ne leur couvroient qu'une partie du corps cicatrisé par-tout, & qu'on ne les reconnoissoit plus qu'à la voix; mais que le fruit de leurs travaux les remplissoit d'une si grande consolation, qu'ils n'auroient pas changé leur Mission pour quelqu'autre que ce fût.

Du Païs des Guenoas.

Tandis que dans ces Parties septentrionales du Paraguay on fondoit sous un climat étouffant une nouvelle Eglise, on travailloit dans la Partie la plus méridionale à éclairer, des lumieres de l'Evangile, la Nation des Guenoas, qui habite ou plutôt parcourt une fort grande étendue de Païs entre la Mer, l'Uruguay & Rio de la Plata, où le froid est très piquant en Hiver, où les vents soufflent toujours avec violence dans de vastes Plaines où rien ne garantit de leur fureur, & où il ne croît pas un Arbre. En Eté les pluies y sont presque continuelles, & souvent accompagnées de tonnerres; cependant la Terre toujours humectée, & coupée par quantité de ruisseaux & de lagunes, y fournit par-tout d'excellens pâturages à une prodigieuse quantité de Taureaux & de Vaches, dont les Campagnes sont couvertes.

Les Indiens y trouvent aussi dans toutes les Saisons de quoi vivre sans se donner beaucoup de peine. La chasse ne sauroit jamais leur manquer, & la terre y produit sans culture plusieurs sortes de fruits & de racines, dont plusieurs peuvent se manger. Quand ils ont épuisé un quartier, ils passent à un autre; ce qui ne doit rien coûter à des Hommes qui portent par-tout avec eux tout ce qui leur est nécessaire sans être beaucoup chargés, qui y trouvent de quoi se couvrir & se loger, & qui ne connoissent aucun autre besoin de la vie. Leur vêtement consiste en une peau de Tigre, dont pendant l'Hiver ils mettent le poil en dedans. Leurs Cabannes sont bientôt dressées; quatre piquets en font toute la charpente, des nattes grossierement travaillées d'une espece de glaïeul qu'ils tirent de leurs Marais, en font les murailles; les toits sont de même fabrique; & elles sont si petites, que pour peu qu'une Famille soit nombreuse, chacun a bien de la peine à y pouvoir être couché. Une peau leur sert de matelat, & une autre, de couverture.

Caractere de ces Indiens.

Ces Barbares sont toujours en guerre avec leurs Voisins, & on ne les voit jamais sans leurs armes. Dès qu'ils craignent

1683.

Tigres de leurs Païs.

d'avoir sur les bras quelque Ennemi puissant, ils se réunissent. Pour cela on allume des feux, & à ce signal les Caciques rassemblent leurs Guerriers. Mais n'eussent-ils à se défendre que des Tigres, ce seroit pour eux une nécessité d'être toujours armés. Ils en rencontrent partout, & ce qui attire ces Animaux dans ce Païs, ce sont les grands Troupeaux de Bœufs, dont j'ai parlé. Ces Tigres sont tous de la grandeur d'un Veau d'un an. Leur tête est fort grosse, & arrondie comme celle des Lions d'Afrique. On prétend que les os de leurs jambes ne sont pas creux, & il est certain qu'elles sont d'une force étonnante. Leur endroit foible sont les reins; pour peu qu'ils y soient blessés, on vient aisément à bout d'eux. Quand ils ont pris un Veau ou une Genisse, qui font leur nourriture ordinaire, ils commencent par leur couper la gorge, puis ils boivent tout le sang qui en découle, & dévorent les intestins. Ils portent ensuite le corps à l'écart, l'enterrent, & ne le mangent que quand l'odeur les avertit que toutes les chairs sont corrompues. Le goût qu'ils ont pour les chairs pourries, & la finesse de leur odorat les conduisent souvent où l'on a enterré les Hommes, ce qui oblige de couvrir les fosses de grandes pierres ou de grosses pieces de bois, que ces Tigres ne sauroient lever.

Des Viperes & des Serpens

Le venin des Viperes de ce Païs agit si promptement, qu'un Cheval qui en a été mordu au pied, s'arrête à l'instant, & meurt bientôt après en jettant le sang par tous les conduits de son corps. La morsure du Serpent à sonnettes, si connu dans l'Amérique septentrionale, n'est pas moins dangereuse; mais elle donne le tems de recourir au remede, qu'on trouve partout. Les Guenoas sont aussi dans l'usage de se couper les doigts des pieds & des mains, à mesure qu'il meurt quelqu'un de leurs Parens. Ils sont subtils & hardis Voleurs, & si on n'est pas bien sur ses gardes dans les Réductions exposées à leurs courses, ils n'y laissent pas un seul fruit aux arbres. Le moïen le plus efficace de se garantir de leurs surprises, auroit été de leur faire une bonne guerre; mais les Missionnaires jugerent plus à propos de tenter de les gagner à Jesus-Christ, & par là de se faire des Amis de ces incommodes Voisins.

Pour cet effet le P. François Garcia partit le septieme de Septembre de la Réduction de Saint Thomas, avec une troupe de fervens Chrétiens, & après trois mois de course, y retourna avec

avec cinquante Guenoas, parmi lesquels il y avoit des Caciques; encouragé par ce premier succès, il emploïa tout ce qu'il put avoir de tems libre l'année suivante à de semblables excursions. Dieu benit son zele; & en 1685 il se trouva assez de Prosélytes pour en former une Réduction, avec l'espérance bien fondée qu'elle ne seroit pas long-tems la seule. On en avoit conçu de plus grandes encore des *Yaros*, voisins des Guenoas, parcequ'ils avoient toujours paru assez affectionnés aux Espagnols & aux Indiens des Réductions, où l'on trouvoit moïen d'en attirer quelques-uns de tems en tems. Plusieurs mêmes s'y étoient sincerement convertis.

1683-85.

Avec quel succès on travaille à leur conversion.

Le Pere François Richard avoit même cru pouvoir en former une Bourgade, qu'il avoit mise sous la protection de l'Apôtre Saint André; mais il s'étoit trop pressé de les séparer des anciens Chrétiens. Dans le tems même qu'il comptoit le plus sur leur persévérance, un jour de grande solemnité, dont la veille ils avoient chanté les premieres Vêpres avec toutes les apparences de la piété la plus solide, les Principaux allerent de grand matin chez lui, & lui déclarerent que tous vouloient se retirer pour reprendre leur ancienne façon de vivre. Surpris d'une résolution si subite, il leur demanda s'il leur avoit donné quelque sujet de mécontentement, ou s'il leur manquoit quelque chose qu'il fût en son pouvoir de leur procurer? Ils répondirent que non, qu'il avoit toujours été au-devant de tout ce qui pouvoit leur faire plaisir; que le seul motif de leur retraite étoit ce qu'il leur avoit dit que le Dieu des Chrétiens est partout, qu'il voit & qu'il entend tout, que rien ne peut lui être caché, pas même les plus secretes pensées; qu'ils ne vouloient point d'un Dieu si clairvoïant; que les leurs ne les observoient pas de si près; que dans leurs Bois ils avoient une liberté entiere de penser, de faire & de dire tout ce qu'ils vouloient; que cette liberté leur paroissoit préferable à tout, & qu'ils prétendoient la conserver.

Mission infructueuse parmi les Yaros.

» Mais, reprit le Missionnaire, avez-vous oublié ce que je » vous ai aussi répeté tant de fois, que le Dieu des Chrétiens » est le seul vrai Dieu; que tous les autres sont des Démons, » ou ne sont rien; qu'il n'est au pouvoir de personne de » se soustraire à son Empire; que, fussiez-vous cachés dans le » plus profond de vos Cavernes & des plus épaisses Forêts, » la moindre de vos pensées n'échapera point à sa pénétra- » tion, & que rien ne pourra vous dérober à sa justice; qu'il

1683-85. » vous traitera avec d'autant plus de rigueur, ſi vous abandonnez ſon ſervice après l'avoir connu & adoré comme » votre Créateur & votre ſouverain Maître, que vous n'aurez » païé la grace qu'il vous avoit faite, que de la plus noire » ingratitude, & que vous ne pourrez pas vous excuſer ſur » votre ignorance ? Ce diſcours ne fit aucune impreſſion ſur eux; & dès le jour même il n'en reſta pas un ſeul dans la Bourgade.

On ne peut imaginer, ſi on ne l'a pas éprouvé ſoi-même, ce qui ſe paſſe dans un cœur Apoſtolique à la vûe de tant de travaux, que la ſeule eſpérance d'en recueillir les fruits pouvoit rendre ſupportables, devenus inutiles, & de tant d'Ames, qui s'opiniâtrent à ſe perdre malgré tout ce qu'on a pu faire pour les ſauver. Rien n'eſt plus capable de faire comprendre aux Miniſtres du Seigneur, qu'en vain ils préparent la terre & ils ſement, ſi Dieu ne fait pas fructifier la ſemence, & que quand il ne le veut pas d'une volonté efficace, toute leur reſſource eſt d'adorer la profondeur de ſes jugemens, ſans ceſſer d'être toujours prêts à ne rien négliger pour ſeconder les vûes de ſa miſericorde, lors même qu'il fait éclater toutes les rigueurs de ſa juſtice. Voici encore une nouvelle occaſion que les Miſſionnaires du Paraguay eurent de ſe rappeller cette importante vérité.

Deux Jéſuites ſe diſpoſent à entrer dans le Chaco.

Tandis que du côté du Paraguay & de l'Uruguay on travailloit avec ces alternatives de bons & de mauvais ſuccès, auxquelles les Ouvriers Evangeliques doivent toujours s'attendre, le P. Thomas de Baeza, Provincial des Jéſuites, crut avoir trouvé une occaſion favorable d'étendre le Roïaume de Dieu dans le Chaco. Le Tucuman avoit alors pour Gouverneur D. Fernand de Mendoze Maté de Luna, & pour Evêque Dom Nicolas de Ulloa, de l'Ordre de Saint Auguſtin, tous deux recommandables par les qualités les plus propres à faire reſpecter la vertu, & à procurer le bonheur des Peuples commis à leurs ſoins. Les Jéſuites n'eurent aucune peine à leur perſuader que ce ne ſeroit jamais ni la crainte ni la force qui ouvriroient la porte du Chaco à l'Evangile, & qu'il ne falloit eſpérer d'y établir la domination du Roi Catholique, que quand ſes Habitans devenus Chrétiens, ou voulant ſincérement le devenir, connoîtroient leur avantage à s'y ſoumettre volontairement.

Le Pere de Baeza, les trouvant dans cette heureuſe diſpo-

1683-85.

Un ſaint Eccléſiaſtique ſe joint à eux.

ſition, leur communiqua le projet qu'il avoit formé : ils l'approuverent ; & il choiſit pour l'exécuter le Pere Diegue Ruiz, Aragonnois, qui profeſſoit alors la Théologie dans l'Univerſité de Cordoue, & le Pere Antoine Solinas, natif d'Oliena en Sardaigne, leſquels ſe rendirent auſſi-tôt à Salta, où le Gouverneur faiſoit ordinairement ſa réſidence. Ils y rencontrerent le Lincencié Dom Pedre Ortiz de Zaraté, d'une très noble Famille de Biſcaye, & dont le Docteur Xarque fait remonter l'origine juſqu'à l'Infant Bela, Fils de Jacques Roi d'Aragon, & Neveu d'Alfonſe Roi de Caſtille. Il étoit Fils & Petit-fils de ceux qui avoient conquis la Vallée de Jujuy, & ſon Pere étoit le Fondateur de la Ville de ce nom. A l'âge de 17 ans il avoit épouſé Pétronille de Ibarra, Héritiere des Maiſons de Solatiegas de Ibarra, & de Murguia, de la Province de Guipuſcoa, & il en avoit eu deux Fils ; mais l'aïant perdue après deux ans de mariage, par l'accident funeſte d'une Tour qui en tombant l'écraſa ſous ſes ruines, il prit la réſolution de conſacrer le reſte de ſes jours au ſervice des Autels, & à l'âge de vingt-ſix ans il alla commencer ſes études dans l'Univerſité de Cordoue. Dès qu'il eut reçu les Ordres ſacrés, il retourna à Jujuy & voulut bien accepter la Cure de cette Ville. Quelque tems après il fut nommé Juge Eccléſiaſtique des Décimes, & Commiſſaire du Saint-Office & de la Croiſade. Enfin Dom François de Borgia, ſucceſſeur de Dom Melchior Maldonado à l'Évêché du Tucuman, le nomma Viſiteur de ſon Diocèſe, Emploi dont il s'acquitta avec tant de zele & de déſintéreſſement, que le Conſeil roïal des Indes ſe propoſoit de le préſenter au Roi pour un Evêché conſidérable, lorſque la nouvelle de ſa mort arriva en Eſpagne.

Ce ſaint Eccléſiaſtique, à la vûe de deux Miſſionnaires, que tant d'expériences lui faiſoient regarder comme des Victimes deſtinées à la mort, ſe ſentit inſpiré de partager avec eux les fatigues & les dangers d'une ſi belle Entrepriſe : la même penſée lui rouloit depuis long-tems dans la tête, & il ne ceſſoit de ſolliciter les Tribunaux ſupérieurs de l'Amérique, & le Conſeil des Indes, pour avoir la permiſſion d'entrer dans le Chaco. Il obtint enfin celle d'y accompagner les deux Jéſuites. Comme le projet étoit de fonder une Réduction, ou de rétablir celle qui avoit été abandonnée après l'expédition de Dom Angelo de Paredo, le Licencié crut qu'il étoit à propos de ſe faire donner

1683-85. une escorte, & de mener avec lui des Ouvriers & quelques Domestiques; & il emploïa à cela, & à quelques provisions, tout ce qui lui restoit de bien dont, il pût disposer.

Montagne de Santa.

S'étant ainsi dépouillé de tout, & réduit à cette pauvreté évangélique que le Sauveur des Hommes a tant recommandée à ses Apôtres, il partit de Jujui avec ses deux Compagnons, le vingtieme d'Avril 1683, après avoir fait prendre les devants à vingt-quatre Espagnols, & à quarante Indiens qu'il rejoignit le quatrieme de Mai. Le sixieme ils se trouverent au sommet de la Montagne de *Santa*, d'où l'on découvre presque tout le Chaco, quand le Ciel est bien pur, & où l'on n'arrive qu'après avoir fait seize lieues en montant toujours. Aussi est-elle nommée par excellence *la Montagne du Chaco*. Les nuages ne couvrent jamais sa cime, mais souvent on y voit sous ses pieds comme une vaste mer qui dérobe entierement aux yeux la vûe de la terre.

Les trois Missionnaires aïant eu ce spectacle en arrivant au haut de la Montagne, le prirent pour un présage qu'ils n'auroient pas le bonheur de dissiper les ténebres de l'infidélité, où cette malheureuse Région étoit plongée, & que l'unique fruit de leur entreprise seroit le Ciel, dont ils voïoient mieux qu'on ne le peut voir d'aucun autre endroit de la terre, toute la splendeur & toute la majesté. Il leur fallut ensuite, pour descendre dans la Plaine, se plonger pour ainsi dire dans l'épaisseur de ce nuage qui fondoit en eau, & formoit une nuit si obscure, que pour ne point se séparer ils étoient continuellement obligés de s'appeller les uns les autres. Mais cette obscurité leur fut avantageuse, en ce qu'elle leur dérobba la vûe de quantité de précipices & de mauvais pas qui les auroient effraïés, & fait juger la descente impratiquable. Ils arriverent enfin dans une Vallée stérile de quatre lieues d'étendue, & que deux choses rendoient presqu'inhabitable.

La premiere est qu'en Hiver même on y est dévoré des Mosquites & d'autres semblables insectes, & qu'en Été la persécution en est si grande qu'il n'est pas possible d'y demeurer, ni d'y prendre aucun repos. La seconde, qu'on n'y peut recevoir aucun secours quand les Rivieres sont débordées, & qu'on y est environné de Sauvages, ennemis de tous les autres Hommes, & qu'il n'a jamais été possible d'apprivoiser. Dom Martin de Ledesma y avoit cependant bâti un Fort pour lui servir de retraite dans le besoin; mais il n'en restoit plus que

les vestiges. Les Barbares, dont il ne s'étoit pas assez défié, l'y investirent en si grand nombre, que de cent Espagnols qu'il commandoit, on regarda comme un Miracle qu'il en eût pu ramener au Tucuman un très petit nombre, la plûpart blessés ou malades. 1683-85.

Les Missionnaires y reçurent la visite d'un Cacique de la Nation des Ojatas qui les conduisit dans sa Bourgade, où dès le lendemain de leur arrivée plusieurs autres Indiens de la même Nation, & un assez bon nombre de Tobas & de Taños se réunirent autour d'eux, & les conduisirent dans la Plaine de Ledesma. Tous paroissant fort disposés à vivre sous leur conduite, ils y ébaucherent aussi-tôt une Réduction, sous le titre de Saint-Raphael, où en peu de jours ils compterent quatre cents Familles. Les Espagnols & les Indiens de la suite de Dom Pedre Ortiz y furent logés à part. Mais comme l'Hiver approchoit, & que dans cette saison toute communication avec le Tucuman est fermée, il fallut se presser d'y aller chercher des provisions, afin d'éviter que les Habitans de la nouvelle Colonie ne se dispersassent pour chercher de quoi vivre. Le Pere Ruiz se chargea de cette pénible commission; & pendant son absence les deux autres Missionnaires emploïerent tous les intervalles du tems que les fonctions de leur ministere leur laissoient libres, à parcourir les environs de leur résidence, pour y faire de nouvelles recrues de Prosélytes, & y réussirent assez bien.

Réduction de S. Raphael.

Quelque tems après, ils eurent nouvelle que le Pere Ruiz étoit parti de Salta avec un Convoi: le Gouverneur, l'Evêque & plusieurs personnes considérables avoient fait généreusement une bonne partie de la dépense, & il étoit escorté par le Sergent Major, Dom Laurent Arias, avec un Détachement de Soldats. Les Missionnaires crurent devoir aller au-devant, & se firent accompagner d'un nombre de ceux que le Licencié avoit retenus auprès de lui. Ils s'arrêterent à six lieues de la Réduction dans une Chapelle qu'ils avoient bâtie en l'honneur de la Sainte Vierge, & de-là Dom Pedre Ortiz détacha un Homme au Pere Ruiz, pour lui dire de ne point suivre le chemin ordinaire du Gué de Rio Colorado, mais de prendre plus bas un sentier qu'il avoit fait nettoïer, & qui conduisoit à la Chapelle, où il l'attendroit.

Son Envoïé étoit à-peine parti qu'un Cacique Mantaguayo vint secretement l'avertir que les Tobas & les Mocovis avoient

1683-85. juré sa perte & celle de son Compagnon ; il n'avoit pas encore eu le tems de délibérer sur cet avis avec le Pere Solinas, lorsque le dix-sept de Mars à la pointe du jour ils virent sortir d'une Forêt voisine cent cinquante Tobas, & cinq troupes de Mocovis. A cette vûe le Licencié dépêcha un second Courier au Pere Ruiz, pour lui apprendre la situation où il se trouvoit, & le prier de ne point passer la Riviere, qu'il n'eût de ses nouvelles, parceque si les Indiens apprenoient qu'il vînt avec des Soldats, ils ne douteroient point que les Espagnols n'eussent dessein de les subjuguer & de les rendre Esclaves, ce qui ne manqueroit point de leur faire précipiter un mauvais coup. Il ajoûtoit que lui & le Pere Solinas alloient au-devant d'eux pour dissiper tous leurs soupçons, & les combler de tant d'amitiés, qu'ils se flattoient de leur faire tomber les armes des mains, & de les engager à retourner chez eux, s'ils ne pouvoient les gagner à Jesus-Christ.

Complot contre les Missionnaires.

Ils sont tués en trahison.

Dès qu'il eut écrit sa Lettre, il se disposa à dire la Messe, le Pere Solinas aïant déja fini la sienne, & il étoit à peine sorti de l'Autel, que voïant les Indiens fort proche, il s'avança pour leur demander ce qui les amenoit. Ils lui répondirent qu'ils venoient dans un esprit de paix. Le Pere Solinas le joignit dans le moment, & tous deux firent aux Barbares quelques présens qui furent reçus avec de grandes marques de reconnoissance. Ils commencerent ensuite à leur parler du bonheur que l'on goûte au service du vrai Dieu, & ces Perfides, comme s'ils n'eussent voulu rien perdre d'un discours qu'ils témoignoient leur faire plaisir, les environnerent de toutes parts; puis tout-à-coup jettant des cris affreux, ils les percerent de fleches & les assommerent à grand coups de macanas. Ils tournerent ensuite leurs armes contre ceux de leur suite qui étoient au nombre de huit ou dix, & dont aucun n'échappa à leur fureur. Cela fait, ils dépouillerent tous les corps, & en couperent les têtes, qu'ils emporterent comme en triomphe pour boire dans leurs crânes, suivant leur usage quand ils ont remporté quelque victoire.

La Réduction est dissipée.

Avant que d'exécuter leur détestable dessein, ils avoient fait partir un Détachement pour surprendre le P. Ruiz; mais cette Troupe aïant pris le chemin que le Licencié l'avoit averti d'éviter, le manqua au moment que ce Missionnaire recevoit la Lettre de D. Pedre Ortiz. Il s'étoit douté de ce qui venoit d'arriver: il en fut assûré le vingt-neuf par un Chrétien qui s'étoit

ſauvé au commencement du maſſacre ; & comme il n'étoit plus qu'à dix-huit lieues de Saint-Raphael, il ſe hâta de s'y rendre avec ſon convoi, mais il n'y trouva perſonne. Les Eſpagnols & les Indiens que le Licencié y avoit laiſſés, s'étoient retirés dans la Plaine de Santa, & la crainte de l'Ennemi avoit diſſipé toute la Bourgade. Le Sergent Major qui accompagnoit le Pere Ruiz, vouloit pourſuivre les Meurtriers des deux Miſſionnaires ; mais le Pere l'en diſſuada, en lui repréſentant qu'il étoit trop tard pour eſpérer de les atteindre. 1683-85.

Honneurs rendus aux Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt.

Ils prirent donc le chemin de la Chapelle, & y étant arrivés, ils trouverent les corps tout hériſſés de fleches, & preſqu'entierement décharnés par les Oiſeaux de proie, à l'exception de celui de Dom Pedre qui étoit à l'entrée de la Chapelle, partie en dedans, & partie en déhors, ſans qu'on pût deviner qui l'avoit porté là. Celui du Pere Solinas étoit à l'entrée du Bois, & on ne le reconnut que parcequ'on trouva à côté de lui ſa ceinture, ſon Chapelet & un ou deux Livres de dévotion. Il fut porté à Salta, & celui de Dom Pedre à Jujui. On rendit à l'un & à l'autre, dans toutes les Villes du Tucuman, les honneurs qui leur étoient dûs, parcequ'indépendamment du motif qui les avoit engagés à riſquer leur vie, on eut de bonnes preuves que les Infideles ne la leur avoient ôtée qu'à l'inſtigation de leurs Jongleurs, qui les regardoient comme les Ennemis de leurs Dieux ; mais le Pere Loçano nous apprend quelque choſe de plus (1). Voici ce qu'on en trouve dans ſa Deſcription hiſtorique du Chaco.

On apprend ce Martyre en Sardaigne le jour même qu'il arrive.

A Bitty en Sardaigne, où les Peres Capucins ont un Couvent, un Religieux natif d'Oliena, qui étoit, comme je l'ai déja dit, la Patrie du Pere Solinas, étant au Réfectoire avec la Communauté, éclata tout-à-coup dans des tranſports de joie, qui causerent une ſorte de ſcandale, & ſon Supérieur lui en aïant fait au ſortir de table une ſévere réprimande, il lui dit que dans ce moment-là Dieu lui avoit fait connoître que le Pere Solinas de la Compagnie de Jeſus, ſon Compatriote, avoit reçu la Couronne du martyre dans le Chaco, une des Provinces du Paraguay, & qu'il n'avoit pas été le maître de contenir la joie qu'il en avoit reſſentie. Le Pere Gardien lui commanda de mettre par écrit ce qu'il venoit de lui dire. Il le fit en préſence de tous les Religieux de la Maiſon, & il le ſigna avec ſerment : le Gardien & toute la

(1) Deſcripcion Chorographica del gran Chaco, Paragraphe 51.

1683-85. Communauté ſignerent auſſi, & l'Original en fut envoïé au College des Jéſuites d'Oliena, où il ſe conſerve. L'année ſuivante on reçut du Paraguay tout le détail de ce Martyre.

Cependant, le Gouverneur du Tucuman, fort inquiet au ſujet du Sergent Major & du Pere Ruiz, s'étoit mis en campagne pour aller à leur ſecours ; mais le Lieutenant de Roi de Jujui l'avoit prévenu, & ramena l'un & l'autre avec leur convoi dans cette Ville. D'autre part les Jéſuites, animés par l'exemple de leurs Freres, ſe perſuadoient qu'à force d'arroſer le Chaco de leurs ſueurs & de leur ſang, ils le rendroient fertile en véritables Chrétiens, & ſoupiroient plus que jamais après cette Miſſion. Mais les ordres du Conſeil des Indes qui bornoient le choix des Miſſionnaires du Paraguay aux Sujets naturels des Rois Catholiques, avoient conſidérablement diminué leur nombre, & il n'en reſtoit pas même aſſez pour remplir les Miſſions déja établies, ou pour en fonder de nouvelles parmi des Peuples, ſur leſquels on pouvoit beaucoup plus compter que ſur ceux du Chaco.

1685. *Nouvelle entrepriſe ſans effet.*

Le Viceroi du Pérou & le Gouverneur du Tucuman de leur côté croïoient l'honneur du nom Eſpagnol engagé à tirer vengeance de la perfidie des Mocovis & des Tobas, dont l'inſolence croiſſoit à meſure qu'on emploïoit la douceur & les ménagemens pour les engager à ſe tenir tranquilles. Le premier, qui étoit le Duc de la Plata, réſolut de faire une bonne fois comprendre à ces Barbares, qu'on n'offenſoit pas impunément une Nation qui étoit en état de ſe faire reſpecter, & dans cette vûe, aïant appris la mort de Dom Joſeph de Endino, Gouverneur du Paraguay, il nomma pour lui ſucceder par *interim*, Dom Antoine de Vera Muzica, & lui ordonna de ſe tranſporter d'abord au Tucuman, d'y prendre le commandement des Troupes, & d'aller châtier de leur perfidie les Meurtriers de Dom Jean Ortis de Zaraté, & du Pere Solinas.

Dès que Dom Antoine eut reçu cet ordre, il partit pour le Tucuman avec quatre cents Eſpagnols & cinq cents Indiens, & il écrivit au Pere de Baeza de lui envoïer deux de ſes Religieux, ajoûtant qu'il ne les demandoit que pour les avoir à ſa main, au cas qu'il rencontrât des Indiens, qui fuſſent ſincerement diſpoſés à vivre ſous leur conduite. Le Provincial ne comptoit pas beaucoup qu'il ſe trouvât dans l'occaſion d'emploïer ſes Religieux, ne croïant pas que ce fût un bon moïen, d'engager

d'engager les Infideles à vouloir embrasser le Christianisme, que de les y inviter les armes à main ; il fit cependant ce que demandoit le nouveau Gouverneur du Paraguay : il lui donna le P. Ruiz avec un Frere, nommé Joseph de la Estrada, bon Catéchiste, qui se rendirent à Esteco, d'où l'Armée se mit en marche le 5 de Juillet 1685. 1685.

Extrêmité où se trouve réduit le Tucuman.

Je ne ferai point le détail de cette expédition, qui ne fut pas heureuse, & dont les Espagnols ne tirerent d'autre avantage que d'avoir fait environ cent Prisonniers. Ils se laisserent même enlever, par la négligence de quelques Officiers, trois cents Chevaux à la vûe de trois cents Hommes bien retranchés, & ils ménagerent si peu leurs vivres, que plusieurs souffrirent au retour tout ce que la famine a de plus affreux. Aussi cette campagne, sur laquelle on avoit fondé les plus grandes espérances, n'aboutit qu'à persuader aux Peuples du Chaco qu'ils n'avoient rien à craindre des Espagnols, & qu'ils pouvoient impunément les insulter, & ravager leurs Frontieres. On fit ensuite pendant plusieurs années tout ce qu'il falloit pour les confirmer dans cette opinion. Les Gouverneurs du Tucuman, tout occupés de leurs propres intérêts, leur laisserent exercer les plus grands Brigandages dans cette Province, & les choses en vinrent à un point que les Habitans des Villes les plus exposées n'osoient s'en éloigner pour remédier à l'indigence, où les réduisoit la désolation de leurs Campagnes.

Ordre du Roi rendu inutile.

Rien n'étoit cependant plus aisé que de remedier à ce désordre ; il ne falloit pour cela que suivre le plan que le Roi Catholique avoit dressé dans son Conseil. Ce Prince informé des circonstances de la mort de Dom Pedre Ortiz de Zaraté & du Pere Solinas, avoit compris qu'il n'avoit manqué à ces deux Missionnaires pour assurer & rendre solide l'Etablissement qu'ils avoient commencé, que d'avoir pu persuader aux Peuples du Chaco, qu'on ne songeoit à rien moins qu'à entreprendre sur leur liberté ; que son intention étoit uniquement de leur procurer la connoissance du vrai Dieu, de les rendre heureux, & de les mettre sous sa protection à l'abri des allarmes qui troubloient si souvent leur repos. Sa Majesté voulut donc prendre les plus justes mesures pour faire entendre aux Infideles qu'il ne cherchoit que leur véritable intérêt.

Pour cela il signa, le sixieme de Décembre 1684, une Cédule

1685. roïale, par laquelle il enjoignoit au Gouverneur du Tucuman de faire ſavoir aux Peres de la Compagnie de Jeſus, que ſon intention étoit qu'ils continuaſſent à travailler avec leur zele ordinaire au ſalut de ces Nations; qu'ils pouvoient aſſurer à tous ceux qui ſe rendoient dociles à leurs inſtructions, & qui voudroient vivre ſous leur conduite, qu'ils ſeroient dès-lors ſous ſa protection Roïale, qu'ils jouiroient des mêmes priviléges dont jouiſſoient ceux qui s'étoient volontairement ſoumis à ſon Empire; c'eſt-à-dire, qu'ils ſeroient ſur le même pied que ceux qui compoſoient les Réductions du Parana & de l'Uruguay.

Cependant, comme dans les commencemens il étoit néceſſaire de pourvoir à la ſûreté de ceux qui auroient le courage de s'expoſer à la fureur de ces Barbares irrités & naturellement perfides, Charles II vouloit qu'ils fuſſent eſcortés par vingt ou vingt-cinq Soldats, qu'ils choiſiroient eux-mêmes, & qu'ils jugeroient diſpoſés à ſe comporter parmi les Infideles de façon qu'en même tems qu'ils les garantiroient des ſurpriſes & des trahiſons, leur ſageſſe & leur piété diſſiperoient les défiances, effaceroient les impreſſions que la conduite peu édifiante des Eſpagnols, & la dureté dont ils uſoient avec les Indiens convertis, leur avoient inſpirées au déſavantage de la Religion Chrétienne. Mais des ordres ſi ſages ne produiſirent point l'effet que le Prince devoit s'en promettre, & les Jéſuites comprirent bientôt qu'il falloit prendre une autre route & d'autres meſures, ſi on vouloit faire quelque choſe de ſolide dans le Chaco.

Fondation du College de Tarija.

Après avoir formé pour cela divers projets, ils s'arrêterent à celui-ci qui ne leur réuſſit pourtant pas pour ce qu'ils ſouhaitoient. Ils avoient leurs vûes, & Dieu avoit les ſiennes. De nombreuſes Nations qu'ils ne connoiſſoient encore que de nom, devoient bientôt profiter des efforts toujours inutiles qu'ils ne ſe laſſoient point de faire en faveur des Peuples du Chaco. Depuis quelques années on avoit fondé dans la Province des Charcas, par les quarante & un dégrés, environ quarante-trois minutes de Latitude auſtrale, une Ville qui portoit le nom de *Tarija*, qui eſt celui de la Vallée où elle eſt ſituée. Son Territoire confine aux principales Habitations des Chiriguanes, dont quelques-uns étoient Alliés des Eſpagnols. Les Jéſuites, eſpérant que par leur moïen ils pourroient avoir une entrée facile dans le Chaco, avoient jetté

les yeux ſur la nouvelle Ville, pour ſervir d'entrepôt & de retraite aux Miſſionnaires qui entreprendroient de pénétrer dans cette Province; mais ils n'y avoient point de Maiſon, quoiqu'on les y ſouhaitât beaucoup, & que les Habitans euſſent déja fait pluſieurs démarches pour les y poſſeder. 1690.

Une Miſſion que le Pere Ruiz & un autre Jéſuite y firent en 1690, y eut un ſi grand ſuccès, que toute la Ville ſe remua pour obtenir qu'on leur y donnât un College. La difficulté étoit de trouver un Fondateur; mais Dom Joſeph Campero de Herrera, Chevalier d'Alcantara, & qui fut bientôt après Marquis del Valle Toxo, de concert avec Doña Joanna-Clementia Bermudez, ſon Epouſe, ſe chargea de cette affaire. Il commença par s'aſſurer de l'agrément de l'Audience roïale, & de l'Archevêque de la Plata, qui accorderent la permiſſion ſous le bon plaiſir du Roi, auquel le Préſident de l'Audience roïale, Dom Chriſtophe de Meſſia, & l'Archevêque, écrivirent ſur le champ. La Lettre du Prélat ſe trouvera dans les Preuves.

Charles II approuva qu'on établît un College de Jéſuites à Tarija; & le Pere Donvidas, qui avoit été chargé de cet Etabliſſement, ſe promettoit bien d'en recueillir les premiers fruits; déja même il ſe diſpoſoit à viſiter les Chiriguanes, les plus proches Voiſins de la nouvelle Ville, dont la converſion étoit le principal objet qu'on avoit eu en vûe dans la fondation du College, lorſqu'il reçut un ordre de ſon Général de paſſer au Chili en qualité de Viſiteur. Le Ciel avoit fait choix d'un autre pour l'accompliſſement du deſſein qu'il avoit dans la fondation du College de Tarija, & ce deſſein étoit encore dans le ſecret de la Providence, qui y préparoit par de grandes épreuves & de grandes vertus l'Homme apoſtolique, dont elle vouloit ſe ſervir pour l'exécuter.

Qui étoit le premier Apôtre des Chiquites.

C'étoit le Pere Joſeph de Arcé, natif de l'Île de Palma, une des Canaries, où il ſe conſacra de bonne heure à Dieu, dans la Compagnie de Jeſus. Il paſſa fort jeune au Paraguay, où ſon Provincial aïant reconnu en lui un talent ſupérieur pour la Chaire, le deſtina à la Prédication, malgré ſes prieres & ſes ſollicitations réitérées, pour être emploïé dans les Miſſions les plus pénibles. Il ne ſe rebuta point de tout les refus qu'il eſſuïa: il eut recours aux Saint Apôtre des Indes pour obtenir la grace qu'il ſollicitoit, & il fut exaucé. Quelques accès de fievre, qui lui ſurvinrent, obligerent le Médecin

1690. de le purger ; mais l'Infirmier lui aïant donné par mégarde une médecine qui étoit destinée pour un autre Malade, elle le réduisit en peu de tems à l'extrêmité. Son Provincial, qui étoit le Pere de Baeza, n'espérant plus que du Ciel la conservation d'un Sujet qui lui étoit cher, ne put lui refuser la permission de faire vœu de se sacrifier pour le reste de ses jours à la conversion des Infideles, s'il recouvroit la santé. Il le fit, emploïa la médiation de Saint François Xavier, & à l'heure même on le trouva hors de danger.

Mission dans la Terre Magellanique.

On parloit alors beaucoup d'envoïer des Missionnaires dans cette extrêmité du Continent de l'Amérique méridionale, qui se termine au Détroit de Magellan. Quelques années auparavant le Pere Nicolas Mascardi, Jesuite Italien, y étoit allé du Chili, avoit parcouru presque tout le Païs, où les Géographes placent les Patagons, qui ne sont point connus aujourd'hui sous ce nom, ni avec cette taille gigantesque que les Relations leur donnent, y avoit annoncé Jesus - Christ, & n'avoit guere recueilli de ses travaux, que la palme du Martyre. Peu de tems après sa mort ses Meurtriers, touchés d'un repentir de leur crime, qui parut sincere, demanderent qu'on leur envoïât des Missionnaires : ils assurerent même, dit-on, que le Confesseur de Jesus-Christ leur avoit apparu, les avoit consolés, & leur avoit promis que bientôt quelques-uns de ses Freres viendroient les instruire des vérités qu'ils n'avoient pas voulu recevoir de sa bouche.

Comme les Jésuites qui travailloient dans le Tucuman, faisoient quelquefois des courses fort loin de ce côté-là, il y a bien de l'apparence que ce fut à quelques-uns d'eux que ces Indiens s'adresserent. Ce qui est certain, c'est qu'au tems dont je parle, on songeoit sérieusement au Paraguay à leur envoïer des Missionnaires, & que la maniere dont le Pere de Arcé avoit recouvré la santé, fit jetter les yeux sur lui pour cette Mission; mais comme il étoit prêt à partir, on apprit des nouvelles qui obligerent les Jésuites du Paraguay de renoncer à cette Entreprise. Des Espagnols du Chili, plus attentifs à leurs intérêts qu'à ceux de la Religion, sous prétexte de venger la mort du P. Mascardi, entrerent à main armée dans le Païs où ce Missionnaire avoit été tué, & firent même un crime aux Jésuites du Paraguay d'avoir voulu empieter sur les droits du Roïaume du Chili. Je n'ai pu savoir ce qui se passa ensuite,

je sais seulement qu'en 1703, des Jésuites de ce Roïaume commencerent une Mission au même endroit où le Pere Mascardi avoit fini la sienne, & j'apprends par des Lettres écrites du Paraguay, que les Peres de cette Province sont actuellement occupés à pousser leurs conquêtes spirituelles jusqu'au Détroit. 1690.

Le P. de Arcé est destiné à la Mission des Chiriguanes.

On ne pensoit alors dans le Tucuman qu'aux Chiriguanes; & le Pere de Arcé, qu'on leur destinoit pour Missionnaire, eut ordre de se rendre incessamment à Tarija, pour y prendre possession du College, qui étoit achevé. A-peine y étoit-il arrivé, que des Chiriguanes partis des bords du Pilco Mayo, aïant leur Cacique à leur tête, vinrent le prier avec les plus grandes instances de faire un Etablissement chez eux, l'assurant qu'ils étoient résolus de vivre sous la conduite des Peres de la Compagnie. On ne douta point alors que Dieu ne lui eût rendu la santé pour travailler au salut de cette Nation: il le crut apparemment lui-même; cependant cette entreprise ne fut encore que l'occasion d'une autre, à laquelle on ne pensoit pas.

Disposition, où il les trouve.

Le P. de Arcé se rendit avec joie aux invitations des Chiriguanes: mais, comme il n'ignoroit point que ces Infideles joignoient à une dureté de cœur, que l'intérêt seul pouvoit amollir pour un tems, une legereté d'esprit, que rien n'avoit pu encore fixer, il chargea quelques Guaranis qu'on lui avoit donnés pour lui servir de Catéchistes & d'Interpretes, de sonder leurs véritables dispositions, & s'ils les trouvoient aussi sinceres qu'elles lui paroissoient être, de ne rien négliger pour les y entretenir. Ces Néophytes s'acquitterent parfaitement de leur commission: ils n'omirent rien pour faire comprendre aux Chiriguanes le bonheur dont ils jouissoient eux-mêmes, depuis qu'ils vivoient sous les loix de l'Evangile. Ils s'étendirent beaucoup sur les attentions de leurs Pasteurs à pourvoir à tous leurs besoins, & sur leur fermeté à ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à leur liberté, ni qu'on les molestât en aucune maniere.

Il parut d'abord au Pere de Arcé que ces discours avoient fait impression sur les Chiriguanes; mais la joie qu'il en ressentit, ne fut pas long-tems sans quelque mêlange d'inquiétude. Peu de jours après, d'autres Chiriguanes établis sur la Riviere rouge vinrent à Tarija, & quoi que l'on pût faire pour les gagner, ils répondirent que toute la Nation craignoit

1690. beaucoup que les Peres de la Compagnie, en s'établiſſant ſi près d'elle, n'euſſent deſſein de la ſurprendre par d'artificieuſes careſſes pour les livrer dans la ſuite aux Eſpagnols. Il n'oublia rien pour diſſiper ces ombrages; mais l'impatience que ces Barbares témoignerent de s'en retourner chez eux, lui fit juger qu'il n'y avoit pas réuſſi.

Le P. de Arcé & un autre Jéſuite font pluſieurs courſes.

Leur exemple ne parut pourtant pas avoir rien changé dans la maniere de penſer des premiers, qui ne voulurent point ſortir de la Ville, que, en attendant les Miſſionnaires qu'on leur avoit promis, on ne leur eût donné des Guaranis pour gages de la promeſſe qu'on leur faiſoit. On ne fit aucune difficulté de les ſatisfaire, dans l'eſperance que ces Otages feroient parmi eux l'office de Catéchiſtes, & ſeroient encore plus en état de connoître leurs véritables ſentimens. Le Pere de Arcé les ſuivit au bout de deux mois, avec le Pere Michel de Valdolivas: le Meſtre de Camp Dom Diegue Porcel de Pineda, qui ſous l'habit d'un Militaire avoit le zele d'un Apôtre, & qui depuis long-tems s'étoit concilié l'eſtime & la confiance des Chiriguanes, leur avoit promis de les ſuivre de près. Il ſe mit effectivement en chemin avec ſon Fils; mais il tomba malade dans un petit Village des Mataguayos, d'où l'on fut obligé de le tranſporter chez lui.

Le Fils, auſſi vertueux que ſon Pere, ne voulut point quitter les Miſſionnaires, qui, pendant le peu de ſéjour qu'ils firent dans ce Village, gagnerent à J. C. quelques Familles de ces Indiens, & les envoïerent dans la *Vallée des Salines*, où ils ſe rendirent bientôt après avec le jeune Porcel. Cette Vallée eſt ſituée entre le Pilco Mayo & la Riviere rouge, & on ne pouvoit, ce ſemble, trouver un lieu plus propre pour fonder une Réduction; mais il falloit s'aſſurer que les Chiriguanes y conſentiroient. Les deux Jéſuites, & leur fidele Conducteur, pouſſerent donc juſqu'à la premiere Bourgade de ces Indiens, où on leur fit un accueil qui leur donna les plus grandes eſpérances d'un heureux ſuccès de leur Entrepriſe.

Mais comme ils apprirent que d'autres Indiens, Parens d'un Cacique fort accrédité dans la Nation, avoient été tués depuis peu dans une rencontre avec les Vaſſaux d'un Cacique voiſin, ils jugerent qu'il falloit commencer par reconcilier les deux Partis; ils ſe mirent donc en chemin pour aller trouver le Cacique offenſé; mais ils apprirent en y allant que des Tobas, qui s'étoient confédérés avec ſon Ennemi, gardoient tous

les passages, & qu'ils ne pouvoient éviter de tomber entre leurs mains, s'ils alloient plus loin. Ils se contenterent donc de lui envoïer un Exprès, pour lui témoigner le désir qu'ils avoient de le voir, & ce qui les empêchoit de l'aller trouver. Il leur fit réponse qu'il seroit charmé d'apprendre d'eux-mêmes le sujet de leur voïage; qu'il iroit les trouver, s'il n'étoit arrêté par une blessure qu'il avoit reçue en voulant venger la mort de ses Parens, & qu'il se trouvoit dans une circonstance, où il ne pouvoit éviter sa perte, s'ils n'engageoient les Espagnols à le secourir. 1690.

Il n'en fallut pas davantage pour faire résoudre les deux Peres de retourner à Tarija, & Porcel voulut les y accompagner. En passant par une Bourgade nommée *Chimco*, ils en trouverent les Habitans fort irrités contre eux, parceque deux Caciques leur avoient persuadé que leur entrée dans ce Païs n'avoit point d'autre motif que de les rendre Esclaves des Espagnols; mais Porcel leur parla si bien, qu'il les désabusa. Les Guaranis, qui avoient été envoïés pour examiner la disposition des Chiriguanes, se rencontrerent aussi en même tems dans cette Bourgade, & assurerent que partout où ils avoient passé, ils avoient trouvé ces Indiens dans de fort bonnes dispositions.

Les Missionnaires reconcilient deux Caciques.

Assez près de cette Bourgade il y en avoit une autre, nommée *Tariquea*, dont les Habitans étoient, disoit-on, résolus de brûler vifs les premiers Prêtres Espagnols qui oseroient paroître chez eux; les Peres voulurent s'en assurer par eux-mêmes, & furent assez surpris de voir venir au-devant d'eux le Cacique même suivi d'une foule d'Indiens, qui tous les embrasserent & leur témoignerent le plus grand empressement de vivre sous leur conduite. Ils eurent même beaucoup de peine à les faire consentir qu'ils continuassent leur voïage jusqu'à Tarija, d'où le P. de Arcé, sur ce que les Guaranis lui rapporterent de l'accueil qu'on leur avoit fait, ne tarda point à partir avec le Pere Jean-Baptiste de Zea, après qu'on lui eut promis le secours qu'il étoit venu demander dans cette Ville, & qu'il eut reconcilié les deux Caciques Ennemis, ce qui ne lui couta que le voïage.

Ce qu'il y eut de plus surprenant, & ce qui parut un prodige parmi ces Indiens, dont après l'amour de la liberté, la vengeance est la plus forte passion, fut que le Pere de Arcé sut engager les Parens de ceux qui avoient été tués à sacri-

1690. fier leur reſſentiment au bien de la Paix. Le Cacique aggreſſeur fut enſuite celui qui témoigna le plus d'envie d'être inſtruit de la Doctrine Chrétienne ; tous ſes Vaſſaux entrerent dans les mêmes ſentimens, & preſſerent le Pere de Arcé de ne les point quitter. Pour l'engager à leur accorder cette grace, le Cacique le pria de baptiſer ſon Fils qui étoit encore en bas âge. Le Serviteur de Dieu y conſentit ; mais il fit trouver bon au Pere, qu'avant que de ſe fixer dans ſa Bourgade, il allât reconnoître en quelle diſpoſition étoient les Bourgades voiſines à l'égard de la Religion Chrétienne.

Il renvoïa enſuite les Soldats Eſpagnols qui étoient venus avec lui de Tarija, & prit avec le P de Zea la route du Guapay, en ſuivant toujours la Cordilliere Chiriguane. Ils ſouffrirent dans ce voïage tout ce qu'on peut imaginer, parcequ'ils n'avoient point de Guides, & que la famine étoit extrême partout. Mais ils eurent la conſolation de trouver des Peuples, qui les voïoient avec plaiſir, qui les écoutoient avec reſpect, & qui les conjuroient de reſter avec eux. Ils baptiſerent même quelques Moribonds qui les en prierent avec inſtance. Arrivés ſur le bord du Guapay, ils virent venir à eux une Femme qui fondoit en larmes : c'étoit la Sœur d'un Cacique Chiriguane, qui leur dit que ſon Frere avoit été condamné à mort par le Gouverneur de Santa-Crux de la Sierra qui le faiſoit chercher, & auquel il ne pouvoit échaper ; qu'il étoit néanmoins innocent du crime dont on l'accuſoit, & qu'elle les ſupplioit d'emploïer leur crédit auprès de ce Gouverneur pour l'engager à ceſſer ſes pourſuites.

Les Peres de Arcé & de Zea à Santa-Cruz de la Sierra

Cette occaſion parut très propre aux deux Miſſionnaires à leur gagner l'affection de toute la Nation Chiriguane, pour laquelle ils ſe flattoient déja que le jour du Seigneur étoit enfin venu : ils répondirent à cette Femme affligée, qu'ils ſe chargeoient volontiers d'être les Avocats de ſon Frere, qu'elle le leur amenât, & qu'ils s'engageoient à obtenir ſa grace. Elle ſe retira avec cette réponſe ; ſon Frere ne tarda point à ſe rendre auprès des Miſſionnaires, qui partirent auſſi-tôt avec lui pour Santa-Crux, où ils arriverent le vingt-trois d'Octobre. Dom Auguſtin Arcé de la Concha, c'étoit le nom du Gouverneur, les reçut avec les plus grandes marques d'amitié, & leur accorda ſur le champ ce qu'ils lui demanderent pour le Cacique.

Comme une partie de la Nation Chiriguane étoit établie dans

dans le reſſort de ſon Gouvernement, le Pere de Arcé lui communiqua le deſſein, où il étoit de profiter des bonnes diſpoſitions où ces Indiens lui paroiſſoient être, pour leur faire embraſſer la Religion Chrétienne, ſeul moïen, ajoûta-t-il, de les reconcilier ſincerement & pour toujours avec les Eſpagnols, & le pria de contribuer de tout ſon pouvoir à la réuſſite d'une Entrepriſe de ſi grande importance. Dom Auguſtin, qui joignoit à une grande expérience beaucoup de Religion, lui dit qu'il ne doutoit point que ſon zele, & celui des Peres de la Compagnie ne fût très pur, mais qu'il étoit perſuadé qu'il ſeroit beaucoup mieux emploïé auprès de toute autre Nation que celle des Chiriguanes, dont on ne pouvoit ignorer l'éloignement invincible pour le Chriſtianiſme, la légereté, la dureté de cœur, la défiance & la perfidie.

1690.

Le Gouverneur les diſſuade de la Miſſion des Chiriguanes.

Il ajoûta que l'eſpérance du Martyre, dont il paroiſſoit animé, n'étoit pas un motif ſuffiſant pour préférer un Peuple comme celui-la; à beaucoup d'autres, qui n'étoient pas auſſi éloignés du Roïaume de Dieu; que les Chiquites, ſes Voiſins, avoient depuis peu fait avec lui une paix, dont la ſincerité ne lui étoit point douteuſe; qu'ils lui demandoient des Miſſionnaires; qu'il ne lui étoit pas poſſible d'en tirer du Pérou, les Jéſuites de ce Roïaume pouvant avec peine en fournir aux Peuples qui avoient mis en eux toute leur confiance, & les ſeuls Moxes en occupant un très grand nombre; qu'il étoit donc d'avis qu'en laiſſant-là les Chiriguanes, qui n'avoient que des raiſons d'intérêts pour les attirer chez eux, ils ſe chargeaſſent des Chiquites; qu'il répondoit de leur docilité; qu'il en alloit écrire à leur Provincial, & s'il en étoit beſoin, qu'il s'adreſſeroit au Pere Tyrſe Gonzalez, Général de la Compagnie, ſon ancien Ami.

Il leur propoſe des Chiquites.

Les deux Peres lui répondirent qu'ils n'avoient point d'autres vûes que de gagner des Ames à Jeſus-Chriſt, & qu'avec la Miſſion de leurs Supérieurs, ils ſeroient toujours prêts à marcher où l'on voudroit les envoïer; qu'ils en avoient actuellement une pour les Chiriguanes, & qu'il ne dépendoit point d'eux de la changer. Ils prirent enſuite congé du Gouverneur, & retournerent ſur le Guapay, où l'accueil que leur firent les Chiriguanes, charmés du ſervice qu'ils venoient de rendre à un de leurs Chefs, leur firent oublier tout ce que le Gouverneur de Santa-Cruz leur avoit dit. Ils ne voulurent pourtant prendre aucun engagement avec ces Indiens, qui les

1690.

pressoient de fonder une Réduction pour eux; ils se contenterent de leur promettre que s'ils persistoient dans leurs bons sentimens, ils ne les abandonneroient pas; & pour gage de la parole qu'ils leur donnoient, ils leur laisserent un de leurs Guaranis, qu'ils chargerent de commencer, pendant leur absence, l'instruction des Enfans.

Réduction projettée sur le Guapay.

Les Chiriguanes ne voulurent pourtant les laisser partir qu'après les avoir conduits sur un emplacement qu'ils jugeoient très commode pour y établir une Réduction. Ils l'accepterent, & donnerent par avance à la future Colonie le nom de *la Présentation de Notre-Dame*, après y avoir dit la Messe le jour même que l'Eglise a consacré à la Présentation de Marie dans le Temple. Sept Caciques promirent de s'y rendre avec tous leurs Vassaux; & les deux Peres, ne doutant plus qu'ils n'eussent bientôt la consolation de voir une Eglise florissante sur le Guapay, se hâterent de terminer des affaires qui les appelloient ailleurs, pour revenir mettre la derniere main à ce nouvel Etablissement. Ils marcherent ensemble pendant quelques jours, puis ils se séparerent. Le Pere de Zea prit le chemin de la Plata pour y conferer avec l'Archevêque de cette Ville, & avec le Président de l'Audience roïale, sur la conduite qu'il falloit tenir avec les Chiriguanes: le Pere de Arcé retourna à la Vallée des Salines, pour empêcher que le défaut de subsistance ne rendît inutile tout ce qu'il y avoit commencé. Le jeune Porcel, qui paroît ne l'avoir point quitté jusques-là, & qui lui étoit d'un grand secours dans les plus grands embarras où il se trouvoit souvent, fit encore ce voïage avec lui.

Les Espagnols s'opposent à la Mission des Chiriguanes.

Les premiers de ces embarras furent causés par quelques Apostats qui travaillerent sous main à rompre toutes ses mesures; mais des Espagnols lui en firent bientôt naître, dont il eut beaucoup plus de peine à se tirer. Ils avoient pris de grands ombrages du projet d'une Réduction dans la Vallée des Salines, parcequ'accoutumés à faire des courses de ce côté-là pour y enlever des Indiens & en faire des Esclaves, ils comprirent que cet Etablissement alloit opposer à leur cupidité une barriere qu'ils ne pourroient pas forcer. Pour parer ce coup, ils emploïerent les plus noires calomnies. Elles se répandirent jusqu'à la Plata, où l'Audience roïale en fut indignée, & donna de bons ordres pour les faire cesser. Le Pere de Zea, qui étoit encore dans cette Capitale des Charcas,

en fut chargé, & partit ſur le champ avec le Pere Diegue Centeno pour Tarija, où ils arriverent à la mi-Mars 1691. 1691.

Le Pere de Arcé les y joignit peu de tems après, & en partit au bout de quelques jours avec eux, pour viſiter les Bourgades Chiriguanes des environs, d'où il eſperoit tirer beaucoup de Proſélytes pour la Préſentation. Ils furent reçus dans pluſieurs avec de grandes démonſtrations d'une affection ſincere, mais ils entrevirent dans quelques autres qu'on n'y étoit pas auſſi bien diſpoſé qu'on le paroiſſoit. Ils découvrirent même bientôt que des Particuliers ne cherchoient que des occaſions, ou de les faire périr, ou de les obliger à ſortir du Païs. C'étoit l'effet des intrigues des deux Caciques Apoſtats dont j'ai parlé, qui prévoïant que ſi la Religion Chrétienne y prenoit le deſſus, ils ne pourroient point garder leurs Concubines, ou qu'il faudroit qu'ils s'exilaſſent de leur Païs, ce que les Indiens regardent comme le plus grand des malheurs, mettoient tout en œuvre pour empêcher cette révolution.

Semences de défiances parmi les Chiriguanes.

Mais comme ils ne ſe croïoient point encore aſſez forts pour agir ouvertement, ils ſe contentoient de ſemer partout de grandes défiances des Eſpagnols en général, & des Peres de la Compagnie en particulier, aſſurant que ces Religieux quelque zélés qu'ils paruſſent pour la liberté des Indiens, étoient dans le fond les Emiſſaires ſecrets de leurs Compatriotes, pour les faire tomber dans le piege que ceux-ci leur tendoient. Ils allererent répandre ces ſoupçons dans toute la Cordilliere Chiriguane; & quelques-uns en paſſant par Tariquea, eſſaïerent d'engager dans leur Parti le Cacique de cette Bourgade, l'Homme de toute la Nation le plus affectionné aux Miſſionnaires; mais il leur parla avec tant de force, qu'il crut pouvoir ſe flatter de leur avoir fait prendre des ſentimens plus raiſonnables.

Il ſe trompoit: quelque tems après le Pere de Arcé eut avis qu'il y avoit une Conſpiration prête à éclore contre lui & contre les Proſélytes qu'il avoit déja raſſemblés dans la Vallée des Salines. Le bruit courut même qu'une Armée de Tobas y marchoit à la ſollicitation des deux Caciques, & que les Peres de Zea & Centeno, qui retournoient ſur le Guapay, étoient tombés entre les mains de ces Barbares, & en avoient été maſſacrés. Les Tobas s'étoient effectivement mis en campagne pour fondre ſur la Vallée des Salines; mais on eut bientôt avis qu'ils étoient retournés ſur leurs pas, & que

Conſpiration découverte.

1691.

les deux Missionnaires, après avoir essuïé quelques mauvais procédés de la part d'un Cacique, qui vouloit leur boucher le passage, s'étoient heureusement tirés de tous les pieges qu'il leur avoit tendus, & qu'ils étoient arrivés à la Présentation.

Projet du Provincial des Jésuites pour la conversion des Chiriguanes.

Sur ces entrefaites le Pere de Arcé reçut une Lettre du Pere Grégoire de Orozco, son Provincial, qui lui mandoit que pour procéder plus sûrement dans ses Entreprises, il convenoit de commencer par établir une Réduction le plus près qu'il se pourroit de Tarija, afin que quand elle seroit solidement établie, & en état de n'avoir rien à craindre de la part des Infideles, elle pût faciliter les autres Etablissemens, qu'il faudroit toujours faire de proche en proche, en avançant vers la partie du Chaco qu'occupoient les Chiriguanes. Rien n'étoit mieux pensé; & comme la Vallée de Tariquea étoit le lieu le plus convenable pour ce que proposoit le Provincial, & qu'on pouvoit compter sur le Cacique du Lieu, le Pere de Arcé s'y achemina sur le champ.

Conseil des Chiriguanes à ce sujet.

Le Cacique le reçut très bien, & lui renouvella toutes les assurances de l'attachement inviolable qu'il lui avoit voué; mais il lui ajoûta qu'aïant découvert que quelques-uns de ses Vassaux, & quelques Caciques voisins, n'étoient pas dans les mêmes sentimens que lui, il jugeoit dangereux de faire aucune démarche sans l'avoir auparavant communiquée aux principaux Chefs de son Canton; qu'il espéroit que par cette condescendance il les engageroit à entrer dans ses vûes; qu'il alloit pour cela les assembler, & qu'il le prioit de s'y trouver. Le Pere le lui promit: le jour fut marqué au trentieme de Juillet; mais les préparatifs & la forme de cette Assemblée lui firent craindre que le résultat n'en fût pas heureux; & toutes réflexions faites, il fit trouver bon au Cacique qu'il n'y parût point.

On attendit, pour commencer à déliberer, que la nuit fut tout-à-fait obscure; & la premiere chose que l'on fit, fut un grand festin, qu'on interrompit souvent pour danser & pour chanter. A la fin de chaque danse on but à la ronde à la santé de tous les Conviés, puis on parla d'affaires. Cela dura jusqu'au point du jour. Alors, quoiqu'on fût au cœur de l'Hiver, tous allerent se baigner dans la Riviere. Au sortir du bain on se sépara: tous ornerent leurs têtes de plumes d'Oiseaux, & se peignirent le corps de différentes couleurs. Ils se remirent ensuite à boire & à manger, & tout se passa dans ce déjeuner, comme au souper de la veille.

On y avoit encore invité le Missionnaire, qui répondit que le chant lui faisoit beaucoup plus de plaisir de loin que de près. Il passa ensuite le reste du jour en prieres, comme il avoit fait la plus grande partie de la nuit; & le soir on vint lui dire que la résolution qu'on avoit prise dans le Conseil étoit que les Peres de la Compagnie pouvoient établir une Réduction dans la Vallée de Tariquea, mais à ces trois conditions; la premiere, qu'on ne les transfereroit jamais hors de cette Vallée; la seconde, qu'on n'y forceroit personne à se faire Chrétien, ni ceux qui auroient plusieurs Femmes à se contenter d'une; la troisieme, que les Enfans n'y seroient emploïés à aucun service, pas même à celui de l'Eglise.

1691.

Résultat du Conseil.

Le Pere de Arcé ne voulut pas s'expliquer sur ce qu'il pensoit de ces conditions, & répondit en des termes généraux, qui ne l'engageoient à rien, & dont on se contenta. Il espéroit bien qu'avec le tems, & lorsque le nombre des Chrétiens auroit prévalu, il ne seroit pas difficile de faire entendre raison aux autres sur ce qu'elles contenoient de contraire à la sainteté de la Religion, au bon ordre, & à la tranquillité publique, ou de les engager à se retirer d'eux-mêmes. L'Assemblée insista pour l'obliger à s'expliquer davantage, & il répondit qu'il étoit trop tard, mais que le lendemain il iroit parler aux Caciques. Il y alla & les trouva encore assemblés; il leur fit un assez long discours, qui fut écouté avec beaucoup d'attention, & suivi d'une acclamation générale.

La Réduction est fondée.

Le Cacique de Tariquea, prenant ensuite la parole, remercia le Dieu des Chrétiens de leur avoir envoïé un Pere si zélé pour le salut de leurs Ames, & qui avoit si fort à cœur leurs véritables intérêts. Dès qu'il eut cessé de parler, tous conduisirent l'Homme Apostolique dans la Vallée, où l'on choisit un Emplacement pour la Réduction. Il en prit possession dans les formes ordinaires, & lui donna le nom de Saint-Ignace, parceque cet Etablissement avoit été résolu le jour de la Fête du Saint Fondateur de la Compagnie. On mit sur le champ la main à l'œuvre; & comme il restoit encore quelques arrangemens à prendre, qui ne demandoient pas la présence du Pere, il crut pouvoir aller terminer quelques affaires dans la Vallée des Salines. Mais à-peine y étoit-il arrivé, qu'on vint lui dire que la Réduction étoit perdue sans ressource, s'il n'accouroit sur le champ à son secours.

Il partit dans le moment avec Dom Diegue Porcel,

1691.

Trouble dans la Réduction, & comment le P. de Arcé y remédie.

& ils arriverent fort à propos. Les mêmes Apoſtats, qui s'étoient toujours oppoſés à l'Etabliſſement de cette Colonie, & quelques Chiriguanes qu'ils avoient gagnés, profitoient de ſon abſence pour inſpirer aux autres leurs ſentimens, & en avoient déja gagné pluſieurs. La préſence du Miſſionnaire & du Meſtre de Camp, raſſura ceux qui chanceloient, fit reprendre cœur à ceux qu'on avoit intimidés, & obligea les mal intentionnés à ſe retirer ou à ſe contenir. Mais ce n'étoit pas encore aſſez que d'avoir arrêté les progrès du mal, il falloit encore en arracher juſqu'à la racine. Les plus ſages furent d'avis de donner à la nouvelle Bourgade une forme de Gouvernement, où l'on fût autoriſé à reprimer par la crainte du châtiment quiconque entreprendroit d'y troubler le bon ordre; & le Pere de Arcé engagea les principaux, qui avoient eux-mêmes ouvert cet avis, à faire ſur le champ l'élection d'un Corrégidor. Le choix tomba ſur le Cacique, auquel on étoit principalement redevable de tout ce qui s'étoit fait: il ſe nommoit *Chambidury*. Il fut généralement accepté; & pour lui donner une autorité, qui le fît reſpecter & craindre, il engagea le Commandant de la Ville à lui donner publiquement le Bâton de Corrégidor.

Nouvelles inſtances du Gouverneur de Santa-Cruz pour la Miſſion des Chiquites.

Quelques affaires, que l'Homme Apoſtolique avoit à terminer avec ſon Provincial, l'empêcherent de retourner à Tariquea avec le Corrégidor, & cela fut cauſe qu'il n'y retourna jamais. Car ſur ces entrefaites, le Pere de Orozco reçut une Lettre du Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra, qui le prioit inſtamment de le lui envoïer pour commencer cette Miſſion des Chiquites qu'il avoit tant à cœur, & qui lui repréſentoit cette Entrepriſe comme l'affaire la plus importante à la Religion & aux interêts du Roi, par conſéquent la plus digne du zele de la Compagnie, qui ſe fût encore préſentée depuis ſon entrée dans ces Provinces. Cette Lettre embarraſſa beaucoup le Provincial, qui faute de Sujets ne pouvoit envoïer le Pere de Arcé aux Chiquites, ſans manquer l'occaſion de réduire les Chiriguanes ſous le joug de l'Evangile, & ſans fermer peut-être pour toujours le Chaco aux Miſſionnaires.

1692.

Arrivée d'un grand nombre de Jéſuites au Paraguay.

Mais la Providence, qui avoit deſtiné le P. de Arcé pour être l'Apôtre des Chiquites, & le Fondateur d'une nouvelle République Chrétienne dans l'Amérique méridionale, tira le Provincial de peine, lorſqu'il s'y attendoit le moins. Il reçut

peu de jours après la nouvelle de l'arrivée de quarante Jésuites à Buenos Ayrès, & il manda sur le champ au Recteur du College de cette Ville d'en faire partir en diligence cinq, avec deux anciens Missionnaires pour Santa-Cruz de la Sierra, & le Pere de Arcé eut en même tems ordre de s'y rendre, après avoir établi le Pere Tolo à Tariquea. La faute qu'il fit fut de mander au Recteur de Buenos Ayrès de faire embarquer les cinq nouveaux Missionnaires, sur Rio de la Plata ; car ces Peres, après avoir essuïé de grandes fatigues, & perdu beaucoup de tems dans ce voïage, furent obligés de rebrousser chemin, ne pouvant trouver une route sûre pour se rendre par terre à Santa-Cruz. 1692.

Le Pere de Arcé de son côté n'avoit pas differé d'un moment à exécuter l'ordre qu'il avoit reçu de partir pour Santa-Cruz. Il passa par la Présentation, & trouva cette Eglise en assez bon état ; mais comme il n'y avoit pas de quoi occuper deux Missionnaires, il en retira le Pere Centeno, & le mena avec lui à Santa-Cruz. Le Pere de Zea demeura encore quelque tems à la Présentation, & eut ensuite ordre d'aller joindre le Pere de Arcé. Les Peres Suarez & Cavallero le remplacerent à la Présentation, où ils s'apperçurent bientôt que tout le bien qu'on y pouvoit faire, se réduisoit à baptiser des Enfans à l'article de la mort, & que tous les Adultes ne donnoient que des promesses de se faire Chrétiens, sans jamais pouvoir se résoudre à tenir leur parole, ceux même qui avoient le plus vivement pressé cet Etablissement, aïant laissé échapper le moment de la Grace, & ne donnant plus aucune espérance d'embrasser le Christianisme.

Les Réductions des Chiriguanes sont abandonnées.

Les deux Missionnaires ne se rebutoient pourtant pas, & avec une longanimité digne du Dieu qu'ils servoient, travailloient à faire reprendre à ces cœurs rebelles les premiers sentimens qu'ils avoient fait paroître ; lorsque tout-à-coup ces Barbares s'étant assemblés tumultuairement, réduisirent en cendres l'Eglise & la Maison des Peres, qui furent obligés, pour mettre leur vie en sûreté, de se réfugier à Santa-Cruz. La Réduction de Tariquea ne se soutint pas même aussi longtems que celle de la Présentation. Les Missionnaires y tinrent bon, tandis qu'ils n'eurent à essuïer que des avanies de la part de ceux, dont ils s'étoient toujours défiés ; mais le mal aïant gagné jusqu'à ceux sur lesquels ils comptoient le plus, ce fut pour eux une nécessité d'abandonner une terre ingrate, qui se refusoit à la culture.

1692. Ils ſe retirerent avec le petit nombre de ceux qui leur étoient reſtés fideles, à la Valée des Salines ; mais ce dernier aſyle leur manqua encore bientôt, & ſi l'on ne déſeſpera point alors de la converſion des Chiriguanes, c'eſt qu'il n'appartient point aux Hommes, encore moins aux Miniſtres de l'Evangile qu'aux autres, de mettre des bornes aux miſéricordes du Seigneur. D'ailleurs les Chiquites commençoient déja à dédommager les Miſſionnaires de l'inutilité de leurs tentatives pour faire goûter aux Peuples du Chaco les vérités éternelles, & l'on reconnut enfin que le Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra avoit également bien jugé des uns & des autres. Mais avant que d'aller plus loin, il eſt néceſſaire de bien faire connoître une Nation qui va déſormais faire une grande figure dans cette Hiſtoire.

Deſcription du Païs des Chiquites.

On comprend ſous le nom de Chiquites, un aſſez grand nombre de petites Nations répandues dans cette étendue de Païs, qui eſt borné à l'Orient par les Moxes & les Baures, & qui n'a point de bornes marquées à l'Occident : plus on y avance au Nord, plus le Païs s'élargit, & il a très peu de largeur dans la Partie méridionale. Sa longueur s'étend depuis les quatorze dégrés de Latitude auſtrale, juſqu'au vingt & un. Dans ſa Partie orientale, il eſt arroſé par quelques Rivieres, & on y trouve auſſi un aſſez grand nombre de Marais ou de Lagunes. Sa Partie occidentale eſt traverſée par deux Rivieres, qui étant fort proche l'une de l'autre à leur ſource, s'éloignent enſuite en tournant du Midi au Nord par l'Eſt, puis ſe réuniſſent enſemble dans le Mamoré, avec lequel elles ſe déchargent, ſous le nom de *Rio de la Madera*, dans le grand Fleuve des Amazones ; ces deux Rivieres ſont le *Guapay* & le *Pirapiti*.

La premiere, après avoir porté à ſa ſource le nom de *Rio Grande*, qu'elle ne mérite pas même à l'endroit où elle eſt le plus large, non plus que pluſieurs autres auxquelles on l'a donné fort gratuitement dans cette Partie de l'Amérique méridionale, prend dans un demi-cercle qu'elle forme, celui de Guapay, & renferme dans ſon circuit la Ville de Santa-Cruz de la Sierra. Le Pirapiti, au ſortir du Chaco pour entrer dans le Païs des Chiquites, change ſon nom en celui de Riviere de *Saint-Michel*, puis en celui de Sara, ſous lequel il ſe joint au Guapay, après avoir tourné long-tems, & le conſerve juſqu'à ſa décharge dans le Mamoré. Une chaîne de Montagnes

borde

borde le Païs des Chiquites au Nord, & le Chaco le borne au Midi. Il est partout assez montueux, & couvert d'épaisses Forêts, où l'on trouve une très grande quantité d'Abeilles; celles qu'on nomme *Opemus*, & dont j'ai déja parlé, y sont surtout très communes. Aussi la cire & le miel sont-ils la plus grande richesse des Habitans. 1692.

Les bords des Rivieres, des Ruisseaux & des Lagunes sont couverts de Tortues & de toutes sortes de Gibier. Les Poules, les Singes, les Cerfs, les Bufles, les Chevres de Montagnes y fourmillent en beaucoup d'endroits, moins cependant que les Couleuvres & les Viperes, qui toutes sont venimeuses, mais plus ou moins. Il y en a dont le venin, n'eût-on été piqué qu'à l'extrêmité du pied, monte d'abord à la tête, cause le délire, ensuite un affoiblissement général de tout le corps, lequel est bientôt suivi de la mort. Le venin de la plûpart des autres n'est point mortel, il s'évapore avec le sang, qu'il fait sortir de tous les conduits du corps, & on en est quitte pour un peu de foiblesse. Les terres de ce Païs sont presque partout mauvaises; & il seroit absolument stérile, si, depuis le mois de Septembre jusqu'au mois de Mai, les pluies n'y tomboient en si grande abondance, que non-seulement les Campagnes en sont inondées, mais qu'il se forme partout des Lagunes & de gros Ruisseaux, qui se trouvent bientôt remplis de Poissons.

Dès que les eaux sont écoulées, on seme du maïz, du coton, des cannes de sucre, du riz, du tabac, & plusieurs autres sortes de légumes & de fruits: on n'y connoît ni la vigne, ni le froment. Les chaleurs sont grandes partout, excessives en plusieurs endroits, & le climat est fort inconstant, ce qui cause de fréquentes & de fâcheuses maladies. Les accidens apoplectiques y sont surtout très fréquens, & la peste y revient toutes les années; mais si l'on en meurt, c'est beaucoup moins par la force du mal, que par l'ignorance des Médecins, dont tout l'art consiste en deux remedes, pour toutes les especes de maladies. Le premier est de sucer la partie malade: le second, de faire mourir une Femme qu'ils nomment; les Chiquites s'étant mis dans la tête que ce sexe est la cause de tous nos maux. Et dans cette persuasion, laquelle est fort commode pour les Maris qui veulent se défaire de leurs Epouses, il leur est facile d'engager le Médecin à prononcer contre elles un Arrêt de mort, dont il n'y a point d'appel,

1692. parceque c'eſt le Cacique même de la Bourgade, qui en eſt le Médecin, & l'exécuteur de ſon ordonnance. Ordinairement il commence par ſe bien nourrir aux dépens du Malade, auquel il donne pour toute nourriture un peu de maïz. S'il n'en veut point manger, il le laiſſe mourir de faim, & dit que c'eſt lui-même qui ſe tue.

Ce qu'il examine d'abord avec le plus d'attention, eſt ſi le Malade n'a point renverſé la Chica, eſpece de bierre faite de riz, extrêmement forte, & qui eſt la boiſſon favorite de tous les Indiens de ce Continent; s'il n'a point jetté aux Cochons des morceaux de chair de Tortues, ou de quelqu'autre Animal. Dans le premier cas, s'il s'avoue coupable, le Médecin commence par ſucer l'endroit du corps, où la douleur eſt la plus vive: ſi cela ne réuſſit point; » c'eſt, dit le Doc» teur, l'eſprit qui préſide à la Chica, qui vous punit, il s'agit » de l'appaiſer ». Dans le ſecond, il frappe à grands coups la terre autour du Malade, pour chaſſer l'eſprit mal-faiſant.

Portrait & caractere des Chiquites.

Le nom de Chiquites, que les Eſpagnols ont donné à ces Indiens, pourroit donner lieu de croire qu'ils ſont d'une plus petite taille que tous les autres Habitans de cette Partie du Nouveau Monde; mais on ſe tromperoit. Leur taille eſt communément au-deſſus de la médiocre. L'origine de ce nom, ſi on en croit le Pere Fernandez (1), vient de ce que leurs Cabannes avoient des portes ſi baſſes, que pour y entrer il falloit ſe baiſſer juſqu'à terre. La raiſon qu'ils avoient d'en uſer ainſi, étoit d'y être plus à couvert des fleches de leurs Ennemis, & moins expoſés à la perſécution des Mouches & des autres Inſectes de cette eſpece, dont l'air eſt toujours rempli dans ce Païs là. Du reſte, ils ſont extrêmement forts & robuſtes, ont le jugement fort bon, & beaucoup de pénétration dans l'eſprit. Ils ſont vrais, & participent aſſez peu aux défauts, qui ſont les plus univerſels parmi les autres Amériquains méridionaux, comme l'inconſtance, l'indolence & la pareſſe. Ils ſont laborieux, ou le deviennent aiſément, en quoi ils ont ſur les Guaranis un avantage qui a épargné bien des peines & bien des ſoins à leurs premiers Miſſionnaires. On n'a même remarqué en eux aucune inclination vicieuſe, ſi on en excepte l'ivrognerie, dont ils contractoient l'habitude dès l'enfance, & ils ſont peut-être de tous les Indiens

(1) *Relacion hiſtorial de los Chiquitos.*

1692.

de ce Continent les moins sujets à l'impudicité, & les plus aisés à corriger.

Les traits de leur visage n'ont rien de fort étranger par rapport à nous, & il seroit assez difficile de les distinguer des Espagnols, si leur teint étoit moins olivâtre. Quand ils ont passé l'âge de vingt ans ils laissent croître leurs cheveux, ce qui n'est point permis jusques-là, & c'est une beauté parmi eux de les avoir fort longs; ils n'ont presque point de barbe, & le peu qu'ils en ont, commence fort tard à pousser. Les Femmes portent une espece de camisole de coton, dont les manches ne passent point les coudes; les Hommes sont vêtus à-peu-près de même; les jeunes Gens étoient absolument nus quand les Missionnaires sont entrés chez eux. Mais dans les Fêtes & les actions de cérémonies, ils ornoient leur têtes de plumes d'Oiseaux de différentes couleurs; ils sont agiles, courageux, & fort habiles à manier leurs armes, qui sont les mêmes que celles de toutes les Nations du Paraguay.

Leur Gouvernement, leurs guerres & leurs mariages

Il n'y avoit parmi eux aucune sorte de Gouvernement reglé, mais ils se conduisoient presque toujours par l'avis des Anciens. La dignité de Cacique n'étoit point héréditaire, elle se donnoit aux plus braves, mais on n'y avoit attaché aucune autorité. Il falloit peu de choses aux Chiquites pour les résoudre à la guerre; ils s'y déterminoient par le seul motif de faire paroître leur courage. Aussi s'étoient-ils rendus formidables à tous leurs Voisins. Ordinairement ils traitoient bien leurs Prisonniers, ils les regardoient comme leurs propres Enfans, & leur donnoient leurs Filles en mariage. Les seuls Caciques pouvoient avoir deux ou trois Femmes : les Particuliers n'en avoient qu'une; mais il leur étoit libre de la renvoïer & d'en prendre une autre. Un jeune Homme trouvoit difficilement à se marier, quand il n'avoit pas fait ses preuves de bravoure, ou s'il n'étoit pas bon Chasseur. Quant à leurs Enfants, ils ne leur donnoient aucune sorte d'éducation.

Leur maniere de vivre.

Leurs Villages étoient ordinairement dans les Bois; leurs Cabannes étoient de paille. Leurs Festins, surtout quand ils vouloient régaler des Etrangers, duroient deux ou trois jours : ils commençoient par conjurer les Démons de n'en point troubler la joie, & ils accompagnoient cette priere de grands cris, en frappant la terre à grands coups de Macanas. Presque tout le repas consistoit à boire la Chica, qui les enivroit d'abord, & la Fête n'étoit plus alors qu'une bacchanale : pres-

1692. que personne n'en sortoit sans être blessé, & il restoit ordinairement quelqu'un sur la place. Les Conviés ne laissoient pas de remercier celui qui les avoit invités, & on ne conservoit aucun ressentiment de tout ce qui étoit arrivé pendant l'ivresse.

Ces Indiens se levoient toujours de grand matin, & à la pointe du jour ils déjeunoient ; ils se divertissoient ensuite à jouer de certains instrumens qui ressemblent assez à nos flutes. Cela duroit jusqu'à ce que le Soleil eût séché la rosée, dont ils croïoient qu'il est dangereux d'être mouillé. Alors ils travailloient jusqu'à midi à leurs champs, ou à quelqu'autre ouvrage, si leurs terres étoient inondées : le reste de la journée on ne s'occupoit que de jeux & de visite. Tout le travail des Femmes consistoit à porter du bois & de l'eau dans leurs Cabannes, à faire cuire le riz & le maïz, à filer du coton pour les camisoles, & pour les hamachs, qui n'étoient que pour les Personnes mariées, tous les autres n'aïant pour lit qu'une natte étendue sur des morceaux de bois assez peu unis. Pour l'ordinaire on soupoit au coucher du Soleil, & immédiatement après les Hommes & les Femmes alloient dormir; mais les jeunes Gens passoient une partie de la nuit à danser au son des instrumens, les Garçons d'un côté & les Filles de l'autre. Après la récolte on alloit à la chasse, & on se divisoit en plusieurs bandes ; on faisoit boucaner les viandes pour les conserver, & chacun étoit de retour au mois d'Août, pour faire les semences.

Leurs idées sur la Religion & sur les Eclipses.

On n'a trouvé parmi les Chiquites aucune trace bien marquée de Religion ; mais ils craignoient les Démons, qui, disoient-ils, se faisoient voir à eux sous des formes horribles. Ils croïoient les Ames immortelles, & ils enterroient avec les Morts de quoi nourrir leurs Ames, & des armes pour la chasse, afin qu'elles pussent se fournir de quoi vivre, quand ces provisions seroient consumées. Ils appelloient la Lune leur Mere, & quand elle s'éclipsoit, ils s'imaginoient que c'étoient des Cochons qui la mordoient, & la mettoient toute en sang, parceque pour l'ordinaire sa couleur est un peu rouge en cet état : pour la délivrer de la gueule de ces Animaux, ils ne cessoient de tirer des fleches en l'air, jusqu'à ce qu'elle fût revenue dans son état naturel. Le tonnerre & les éclairs, selon eux, étoient formés par les Ames des Morts qui étoient allés se loger parmi les Etoiles, avec lesquelles elles se querelloient.

Ils regardoient les Sorciers comme les Ennemis du Genre humain, & mettoient en pieces tous ceux qu'ils soupçonnoient de l'être. 1692.

Ils étoient extrêmement superstitieux, & on les voïoit sans cesse chercher dans les cris des Animaux, & dans les chants des Perroquets, des présages de ce qui devoit leur arriver. Ils prétendoient même voir dans leurs armes des signes de l'avenir. S'ils s'y croïoient menacées d'une irruption de leurs Ennemis, ou de quelque autre désastre, on les voïoit pâlir, puis s'enfuir dans les Bois, le Mari d'un côté & la Femme de l'autre, sans se mettre en peine de ce que deviendroient les Enfans, s'ils ne pouvoient pas les suivre. Ils ne songeoient pas même à emporter de quoi y subsister, d'où il arrivoit qu'une simple terreur panique en faisoit périr un grand nombre, de faim & de misere.

Ces extrêmités étoient cause qu'encore qu'ils eussent conçu une haine implacable contre les Espagnols, & qu'ils fussent persuadés que ceux qui tomboient entre leurs mains, en étoient fort maltraités, ils ne faisoient aucune difficulté de leur vendre à vil prix les Personnes qui leur devoient être les plus cheres, le Mari sa Femme, le Pere ses Enfans, le Frere sa Sœur, pour un couteau, ou autre chose de même valeur. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que ces Hommes que la superstition rendoit si timides, & que la moindre surprise déconcertoit jusqu'à ce point, étoient intrépides quand ils n'avoient pas eu le tems de reflechir sur le danger où ils se trouvoient, & que l'inégalité des forces n'étoit jamais pour eux une raison de ne point attaquer l'Ennemi.

De la Langue Chiquite.

La Langue Chiquite est très difficile à apprendre; d'ailleurs chaque Canton, & quelquefois chaque Village a son idiome particulier, de sorte que les premiers Missionnaires, qui ont travaillé à former cette nouvelle Eglise, ont avoué qu'au prix de ce qu'il leur en coûtoit pour étudier tant de jargons, ils comptoient pour rien toutes leurs autres fatigues, quoiqu'elles fussent extrêmes. Cette diversité de langage, & les différens noms que portent ces Indiens, chaque Bourgade aïant le sien, ne sont pas les seules choses qui les distinguoient les unes des autres. On y remarquoit encore d'assez grandes différences dans les usages, dans le caractere, & par rapport à la Religion. Les uns étoient plus aisés à civiliser, d'autres étoient plus superstitieux : ceux-ci assez doux & assez

1692.

dociles, ceux-là presqu'intraitables. Il y en avoit qui rendoient un culte réglé aux Démons qu'ils s'imaginoient voir ou entendre, & qui avoient des Prêtres. Enfin on en a trouvé qui étoient tout-à-fait Barbares, & fort décriés pour leur mauvaise foi.

Premiere connoissance qu'on a eue des Chiquites.

Les premiers Conquérans du Pérou ont connu les Chiquites, & n'ont jamais pu les subjuguer. On peut voir ce qu'en ont dit le P. Joseph de Acosta dans l'excellent Ouvrage qu'il a composé en Latin, sur la maniere de travailler à la Conversion des Indiens (1), le célebre Jurisconsulte Dom Jean de Solorzano, au Chapitre neuvieme de sa politique Indienne, & Dom Alphonse de la Peña, Evêque de Quito, dans la Préface du second Livre de son Itineraire. Il paroît que Nuflo de Chavez, dont nous avons souvent parlé au second Livre de cette Histoire, & qui fut obligé de se battre contre les Chiquites, vécut quelque tems en assez bonne intelligence avec eux, après qu'il eut bâti l'ancienne Ville de Santa-Cruz de la Sierra; mais j'ai de la peine à croire ce que quelques-uns ont dit, qu'il avoit su les engager à païer un Tribut à la Couronne de Castille. Ce qui est certain, c'est que depuis qu'on eut transferé Santa-Cruz, où elle est présentement, ce qui fut l'ouvrage de Dom François de Tolede, Viceroi du Pérou, ces Indiens ont presque toujours fait la guerre aux Espagnols, jusqu'à l'année 1690, que Dom Augustin Arcé de la Concha fit la paix avec eux, & la rendit éternelle en procurant leur conversion à la Foi Catholique. L'occasion étoit d'autant plus favorable, que les Mamelus commençoient à faire des Courses dans leur Païs, & que ces Indiens se trouvoient par-là entre deux feux: Dom Augustin en profita.

Ce n'étoit pas la premiere fois qu'on avoit annoncé Jesus-Christ aux Chiquites; mais on les avoit abandonnés, je ne sais pour quelle raison; & au tems dont je parle, il ne restoit plus parmi eux aucune trace de Christianisme. On en avoit gagné plusieurs à Jesus-Christ avant la transmigration de Santa-Cruz; mais ce changement n'aïant pas fait plaisir à quelques-uns de ses Habitans, il y en eut un certain nombre qui resterent parmi les Chiquites, & formerent au pied d'une Montagne une petite Bourgade, qu'ils nommerent *Saint-François;* d'autres se retirerent chez les Moxes, & il y en eut qui s'étant embarqués sur le Mamoré, le descendirent jusqu'au

(1) *De procurando Indis Evangelio.*

Marañon, & passerent de-là en Espagne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que les *Panoquis*, une des Nations Chiquites, dont plusieurs étoient Chrétiens, & avoient été donnés en Commande aux Habitans de l'ancienne Santa-Cruz, profiterent de la transmigration de cette Ville pour secouer le joug, perdirent la Foi en recouvrant leur liberté, & devinrent furieux contre les Espagnols. 1692.

Situation de la nouvelle Santa-Cruz.

La nouvelle Santa-Cruz est située, par les quatorze dégrés vingt minutes de Latitude australe, au pied d'une chaîne de Montagnes, qui termine au Nord le Païs des Chiquites, & qui s'étend au Nord-Est jusqu'au Lac des Xarayez. On lui donna d'abord le nom de *San Lorenzo*, & il paroît qu'on le lui donne encore dans quelques Actes publics. Je n'ai trouvé nulle part ce qui avoit engagé Dom François de Tolede à la changer de place. Quelques-uns ont conjecturé que ce fut pour la mettre plus l'abri des hostilités des Chiquites; mais la guerre aïant continué depuis ce changement de situation, entre les Espagnols & ces Indiens, cette conjecture ne me paroît pas fondée. La nouvelle Santa-Cruz est la Capitale d'une Province, qui pour le civil est du ressort de l'Audience roïale des Charcas, & son Evêque est suffragant de l'Archevêque de la Plata.

Pour revenir au projet de Dom Augustin Arcé, ce Gouverneur, aïant gagné par ses bonnes manieres les Chiquites, crut les trouver assez disposés à embrasser le Christianisme, & pour les y engager davantage, il leur fit esperer qu'ils n'auroient point d'autres Missionnaires que les Jésuites, & par conséquent qu'ils n'auroient rien à craindre pour leur liberté. Tels furent les arrangemens de la Providence, pour la fondation de la seconde République Chrétienne, que ces Religieux ont formée sur le modele de la premiere, à laquelle il est vrai de dire qu'elle ne cede aujourd'hui que par le nombre des Réductions; & c'est ainsi que le Pere de Arcé se trouva conduit, par des voies qui lui étoient inconnues, dans cette Province pour l'accomplissement des desseins que Dieu avoit sur eux.

Des Espagnols s'opposent à la Mission des Chiquites.

Mais au moment qu'il les connut, il comprit qu'il n'y avoit que le bras tout puissant de celui qui l'avoit choisi pour l'exécution d'une si belle Entreprise, dont il en pût esperer la réussite. Il ne trouva plus à Santa-Cruz le Marquis de la Concha, & le Gouverneur qui lui avoit succedé, ne parut pas avoir à-beaucoup-près le même zele pour la conversion des

1694. Chiquites. D'ailleurs, cette Entreprise n'étoit pas du goût de plusieurs des Habitans de la Ville, & ils n'omirent rien pour en détourner le Missionnaire. Ils commencerent par lui en exagérer les difficultés; mais voïant qu'elles ne faisoient aucune impression sur lui, ils entreprirent de lui persuader que l'inutilité de ses travaux l'obligeroit bientôt d'y renoncer. Ils lui représenterent qu'il n'y avoit aucune apparence de pouvoir soumettre au joug de l'Evangile, des Barbares qui n'avoient de l'humanité que la figure, que depuis plus d'un siecle on n'avoit jamais pu apprivoiser, qui naissoient avec une opposition marquée à toute espece de Religion, n'aïant même jamais voulu suivre celles de leurs Voisins, quoique plus favorables à leurs passions, dont l'animosité contre la Nation Espagnole, & la cruauté étoient le caractere dominant, qui ne faisoient alors semblant de vouloir être Chrétiens, que pour amuser un Ennemi, qu'ils craignoient depuis qu'il leur en étoit survenu un nouveau, contre lequel ils avoient besoin de toutes leurs forces, & qui ne seroient pas plutôt débarrassés des Mamelus, qu'ils retomberoient sur les Espagnols avec plus de fureur qu'auparavant; que les Missionnaires en seroient les premieres victimes, & que le moins qui pût leur arriver, seroit de languir le reste de leurs jours dans le plus rude esclavage; enfin, que quand ils échapperoient à la rage de ces Tigres, leur Compagnie auroit le chagrin de voir périr, par l'intemperie d'un climat empesté, des Ouvriers qui partout ailleurs pourroient servir utilement la Religion & l'Etat.

Violences qu'ils exercent contre les Indiens.

Le Pere de Arcé avoit trop d'expérience pour ne pas voir les vrais motifs qui les faisoient parler de la sorte. Il n'ignoroit point d'ailleurs qu'il s'étoit formé à Santa-Cruz une Compagnie pour le commerce des Esclaves; qu'elle avoit toujours en campagne une Troupe d'Avanturiers, pour enlever tous les Indiens qu'ils pourroient surprendre, & qu'elle les envoïoit vendre au Pérou & dans les Provinces voisines, où leur prodigieuse multitude en avoit fait baisser tellement le prix, qu'une Femme avec son Enfant s'y donnoient pour une Brebis & son Agneau. Il savoit encore que quand on ne trouvoit plus dans un Canton assez d'Esclaves, pour entretenir ce détestable Commerce, on cherchoit querelle à quelqu'autre Nation qui ne pensoit à rien, & que sous prétexte de venger une injure imaginaire, on tomboit sur elle à l'improviste, on passoit d'abord au fil de l'épée tous ceux qui osoient

se

1692.

ſe défendre, & on obligeoit les autres à racheter leur vie au prix de leur liberté.

Le Viceroi du Pérou y remédie.

Les Gens de bien voïoient avec douleur décréditer ainſi la Nation Eſpagnole, & déshonorer la Religion Chrétienne par l'avarice de quelques Particuliers, & par l'impunité qui augmentoit un déſordre ſi criant : mais les Magiſtrats n'oſoient emploïer la ſévérité des Loix pour en arrêter le cours, de peur de donner lieu à des révoltes, qui pouvoient avoir des ſuites encore plus fâcheuſes. Il arriva même quelque tems après que les Miſſionnaires des Moxes & ceux des Chiquites aïant porté leurs plaintes ſur cela à l'Audience roïale des Charcas, une Perſonne riche & puiſſante y alla prendre la défenſe des Coupables, & parla ſi haut que cette Cour ne crut pas devoir ſe compromettre, en prononçant comme elle l'auroit voulu, & renvoïa l'affaire au Prince de Santo Bueno, Viceroi du Pérou, lequel ne crut pas devoir différer d'un moment à uſer de toute ſon autorité pour arrêter un ſi grand ſcandale. Il fit publier un Edit, qui portoit peine de mort contre quiconque vendroit ou acheteroit un Indien enlevé par force, & de dépoſition contre tout Gouverneur ou Commandant, qui tolereroit un ſi honteux trafic.

Le P. de Arcé ſe prépare à entrer dans le Païs des Chiquites.

Mais ce remede vint un peu tard, & les premiers Miſſionnaires des Chiquites n'en profiterent point. Le Pere de Arcé avoit d'abord compris tout ce qui lui en coûteroit pour défricher le champ ſauvage qu'il entreprenoit de cultiver, & la vûe des obſtacles qu'il s'attendoit d'y rencontrer, ne faiſoit qu'augmenter ſon courage. Il ſentoit même croître ſa confiance, par la penſée que les plus grands efforts de l'Enfer, pour traverſer une Entrepriſe de cette nature, ſont preſque toujours des préſages du ſuccès qu'elle doit avoir, & il prit le parti de ſe contenter d'abord d'emploïer les remontrances, les prieres, & les ſupplications mêmes, pour toucher les cœurs de ceux, dont il avoit le plus à craindre d'être traverſé. Il fit plus, il les prévint, & il leur parla avec tant de douceur & de force, qu'il ne douta preſque point de les avoir gagnés.

Il ne les connoiſſoit pas aſſez. Ils ne voulurent pas à la vérité ſe déclarer d'abord, en heurtant de front un Miniſtre du Seigneur d'une ſi grande réputation, pour n'avoir point de Religion ; ils firent même ſemblant d'entrer dans ce qu'il leur diſoit, & ils lui donnerent de bonnes paroles, qu'ils

1692. étoient bien résolus de ne pas tenir. Ils s'étoient persuadés qu'il succomberoit bientôt sous les excessives fatigues auxquelles ils le connoissoient capable de se livrer sans aucun ménagement sous un climat mal sain, ou qu'il ne tarderoit pas à périr par la main des Barbares ; peut-être aussi se flattoient-ils qu'il se rebuteroit à la fin d'un travail stérile & ingrat, ou enfin qu'il désespéreroit bientôt de surmonter les obstacles qu'ils se promettoient bien de lui susciter. Mais ils le connoissoient mal.

En quel état il trouve ces Indiens.

L'Homme apostolique n'aïant plus rien qui le retînt à Santa-Cruz, que la difficulté d'avoir des Guides, en trouva enfin deux qui le conduisirent aux premieres Habitations des Chiquites *Pinocas*, & il y arriva sur la fin de l'année 1692, après trois semaines d'une marche très pénible. A-peine pouvoit-il se soutenir, quand il entra dans la premiere Bourgade, & le plus triste spectacle s'offrit d'abord à ses yeux. La peste y étoit générale, & il se trouva bientôt au milieu des Morts, qu'il eut le bonheur de régénérer dans les eaux du Baptême, des Malades & des Mourants exposés sans secours à toutes les injures d'un air empesté, & manquant de tout.

Ce qui le surprit, & lui causa un redoublement de douleur, mêlé cependant de la plus douce consolation, c'est que la plûpart lui parurent uniquement touchés du malheur de ceux qui étoient morts avant son arrivée sans avoir reçu le Baptême, & rendoient des graces infinies à Dieu de ce qu'ils n'étoient plus en danger d'être privés de ce bonheur. Ces sentiments étoient en bonne partie le fruit des discours que le vertueux Marquis de la Concha leur avoit tenus, après leur avoir accordé la paix, pour les engager à recevoir chez eux des Missionnaires. Ils présenterent au Serviteur de Dieu des fruits du Païs, & c'étoit tout ce qu'ils avoient pour lors ; ils le conjurerent de ne les point abandonner, ils promirent de lui bâtir une Eglise & une Maison, & de ne le laisser manquer de rien, dès qu'ils pourroient aller à la chasse.

Premiere Réduction des Chiquites.

Il eut cependant quelque peine à accepter leurs offres, parceque ses ordres portoient que dès qu'il auroit reconnu la disposition où ils étoient, il s'avançât vers le Lac des Xarayez, à la rencontre des Missionnaires qu'on lui envoïoit ; mais toutes réflexions faites, il jugea impratiquable le chemin qu'on vouloit qu'il fît, comme il l'étoit véritablement alors, & il ne crut pas devoir, pour le tenter sans espérance d'y réussir, abandonner les Chiquites dans l'état où il les avoit trouvés.

Il prit donc le parti de rester avec ce bon Peuple, qui en témoigna beaucoup de joie. Elle parut même avoir contribué au rétablissement de la santé des Malades, qui peu de jours après coururent dans le Bois pour couper un arbre, dont ils firent une grande Croix. Elle fut plantée le dernier jour de Décembre, dans l'endroit où l'on avoit dessein de bâtir une Eglise. Tous se prosternerent pour l'adorer; le Pere chanta le *Vexilla Regis* & les Litanies de la Sainte Vierge, & mit solemnellement toute la Nation Chiquites sous la protection de la Mere de Dieu. 1692.

On travailla aussi-tôt à la bâtisse d'une Eglise, qui fut dédiée à l'Apôtre des Indes, & au bout de dix jours le Pere y dit la Messe. La suite répondit à de si beaux commencements; l'empressement que tous témoignoient pour être instruits & baptisés, ne laissoit au Missionnaire aucun moment de libre; l'Eglise ne désemplissoit point du matin au soir, & une partie de la nuit se passoit à répéter ce qu'on avoit dit vingt fois pendant le jour, à des Gens qui ne le comprenoient qu'à demi, & qui l'oublioient d'abord, mais dont la docilité, & le desir sincere de l'apprendre, adoucissoient beaucoup un exercice si pénible & si rebutant. Le Serviteur de Dieu auroit bien voulu ne pas différer plus long-tems le Baptême à des Catéchumenes qui le demandoient les larmes aux yeux; mais une longue expérience de la légereté des Indiens avoit fait prendre aux Jésuites la résolution de n'administrer ce Sacrement aux Adultes qu'après de longues épreuves. Le Pere de Arcé se contenta donc de baptiser les Malades, quand ils étoient en danger de mort, & les Enfans qui étoient en bas âge. 1693. Docilité de ce Peuple.

Sur ces entrefaites les Panoquis, dont les Ancêtres avoient été Chrétiens, & qui étoient établis plus près de l'ancienne Ville de Santa-Cruz, envoïerent prier le Serviteur de Dieu de les venir visiter; ou, s'il ne pouvoit leur accorder cette grace, de leur permettre de l'aller trouver. Il répondit qu'ils pouvoient venir, & qu'il les recevroit comme ses Enfans: ils partirent sur le champ en assez grand nombre, & tous voulurent en arrivant être mis au rang des Catéchumenes. Alors l'Eglise se trouva trop petite pour les contenir tous, & le Missionnaire, obligé de recommencer plusieurs fois le jour ses instructions, succomba enfin à un travail si excessif. A un épuisement total, causé tant par le défaut de nourriture, que Le P. de Arcé tombe malade

1693. parcequ'il n'avoit pas un moment de repos ni le jour ni la nuit, se joignit une fievre ardente qui lui fit juger que sa derniere heure approchoit; cependant couché dans une Cabanne ouverte de toutes parts, & absolument dénué de tout secours, il se trouva tout-d'un-coup sans fievre & sans aucune foiblesse.

Il est appellé à Tarija.

Il se promettoit bien de ménager moins que jamais des forces recouvrées d'une maniere si peu naturelle, lorsqu'il reçut un ordre de son Provincial de le venir trouver sans retardement à Tarija. Quoiqu'il fût bien persuadé que son Supérieur, en lui faisant ce commandement, ignoroit les circonstances où il se trouvoit, il fit agréer son départ aux Chiquites, en les assurant qu'il ne les abandonneroit jamais: il leur conseilla de se rapprocher de la Riviere de Saint-Michel, où l'air est plus sain, & où ils seroient plus en sûreté, & il partit malgré les larmes & les sanglots de ses chers Enfans. Le Provincial lui dit qu'il jugeoit sa présence nécessaire à la Présentation sur le Guapay, & qu'il destinoit les Peres Diegue Centeno & François Hervas, pour le remplacer aux Chiquites. Il ne repliqua rien, & se mit en chemin pour se rendre où l'obéissance le conduisoit.

1694.

Irruption des Mamelus dans le Païs des Chiquites.

Cependant les Mamelus parurent, lorsqu'on y pensoit le moins, à l'entrée du Païs des Chiquites, & tournerent d'abord vers les Panoquis, lesquels furent avertis assez-tôt de leur marche pour avoir le tems de se reconnoître. Ils dresserent à l'Ennemi une embuscade, où il donna; ils lui tuerent beaucoup de monde sans se découvrir, & l'obligerent à faire retraite. L'année suivante, un autre Corps de ces Brigands tomba sur les *Taus*, autre Nation Chiquite, qui furent surpris, & dont ils emmenerent un grand nombre; ils retomberent ensuite sur les Panoquis, auxquels on donna avis de leur marche, & qui ne voulurent pas le croire. Cependant, quoiqu'ils ne se fussent pas tenus sur leurs gardes, ils firent d'abord assez bonne contenance à la vûe de l'Ennemi.

Mais ils ne s'apperçurent pas que tandis qu'une partie des Mamelus les attaquoit de front, une autre les avoient tournés pour enlever les Femmes & les Enfans, ce qui fut exécuté, & ces Prisonniers envoïés à l'écart. Instruits de ce malheur, ils ne songerent plus qu'à fuir, & ils ne furent point poursuivis. Les Mamelus crurent que pour n'être point séparés de tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde, ils viendroient bientôt se livrer eux-mêmes entre leurs mains, & cela arriva en effet. Ils traiterent bien tous ces Prisonniers, leur firent

1694.

des présents, donnerent aux principaux des marques de distinction, & promirent à tous un Etablissement au Bresil, où ils ne manqueroient de rien. Ils en usoient ainsi pour les engager à leur servir de Guides, afin d'aller surprendre la Réduction de Saint-François-Xavier qu'on avoit placée de l'autre côté de la Riviere de Saint-Michel.

Seconde Réduction.

Le Pere de Arcé apprit ces tristes nouvelles à la Présentation, qu'il étoit déja entiérement résolu d'abandonner, parcequ'il n'y avoit plus à compter sur les Chiriguanes, & il courut d'abord au secours de ses chers Pinocas, sans considérer qu'il s'exposoit à un danger presqu'inévitable, de tomber lui-même entre les mains des Mamelus Il traversa plusieurs Cantons des Chiquites, & fut accueilli partout comme l'Ange tutelaire de la Nation. Plusieurs Panoquis échappés des mains des Mamelus vinrent le joindre, & il les mena dans une Plaine, où il projettoit de fonder une seconde Réduction sur le bord de la petite Riviere *Jacopo*. Comme ce lieu est tout environné de Bois, il espéroit qu'on y seroit beaucoup moins exposé aux courses des Mamelus, & il se promit d'y rassembler un grand nombre de Chiquites, comme il arriva en effet. Cette nouvelle Colonie fut mise sous la protection de Saint Raphael. Le Pere de Arcé y fit quelque séjour, baptisa beaucoup d'Enfans, & laissa ces Indiens dans les meilleures dispositions, où il pouvoit les souhaiter.

Les Espagnols & les Chiquites marchent contre les Mamelus.

Il continua ensuite sa route, & après s'être bien assuré de la marche des Mamelus, il alla en donner avis à S. François-Xavier, afin qu'on y fût sur ses gardes. De-là il passa à Santa-Cruz, pour y demander du secours; on lui accorda cent trente Soldats commandés par un très brave Officier, qui les mena d'abord à Saint-François-Xavier; trois cents Chiquites les y joignirent, & il alla camper sur le bord de la Riviere de Saint-Michel, après avoir évacué la Réduction, dont on ne jugea pas la situation assez sûre. Il envoïa ensuite des Coureurs, pour avoir des nouvelles de l'Ennemi, & il apprit le lendemain qu'il étoit allé pour fondre sur la Réduction, où il n'avoit rien trouvé. Le même jour on lui apporta une Lettre du Chef des Mamelus, adressée au Missionnaire de cette Bourgade, & qui étoit conçue en ces termes.

Lettre du Commandant des Mamelus.

» Mon Révérend Pere, je suis arrivé ici avec deux Com-
» pagnies de braves Soldats de ma Nation; nous n'avons au-
» cun dessein de vous causer le moindre dommage; nous

1694. » venons chercher quelques-uns de nos Gens qui se sont ré-
» fugiés dans ce Païs. Votre Révérence peut retourner dans
» sa Bourgade, & y reconduire ses Néophytes ; elle y sera en
» toute sûreté. Je prie Dieu qu'il vous conserve.

ANTOINE FIRRAEZ.

Après la lecture de cette Lettre, la petite Armée se mit en marche pour aller chercher l'Ennemi ; mais il s'étoit retiré, parcequ'aïant apperçu des traces de Chevaux, il avoit compris qu'il y avoit des Espagnols en campagne. Cependant, instruit par des Indiens, qu'on avoit vû passer le gros Bétail de la Réduction de Saint-François Xavier, l'espérance de l'enlever, le fit résoudre à se rapprocher. Le Commandant Espagnol en fut informé, & le suivit de si près que le neuvieme d'Août, vers les trois heures du soir, il arriva à la vûe de son Camp. Comme il avoit fait une marche forcée, il jugea à propos de laisser reposer ses Gens tout le reste du jour, d'autant plus qu'il étoit bien aise qu'ils se préparassent à faire leurs dévotions le lendemain, qui étoit le jour de la Fête de Saint Laurent Patron de Santa-Cruz. Le Pere de Arcé & les deux Missionnaires de Saint-François Xavier, qui accompagnoient leurs Néophytes, confesserent tout le monde, & le lendemain de grand matin dirent la Messe. Tous y communierent, & l'Armée marcha en bataille à la pointe du jour.

Défaite des Mamelus.

Il avoit été résolu de sommer d'abord les Mamelus de rendre les armes, & sur leur refus de les charger au signal de deux coups de fustls ; mais un Espagnol ne l'aïant pas attendu, fut tué par un Indien de l'Armée ennemie. Sa mort fut aussitôt vengée par celle de deux Mamelus, & le combat s'étant ainsi engagé, on se mêla, & on se battit avec fureur. Antoine Firraez & Manuel Frias, qui commandoient les deux Compagnies, furent tués des premiers, & leurs Soldats en furent si effraïés qu'ils se jetterent avec précipitation dans la Riviere pour se sauver à la nâge ; mais on tira sur eux, & il n'en échappa que six, dont trois qui étoient blessés, furent pris. Les Espagnols ne perdirent que six Hommes : on ne dit point le nombre des Morts de l'autre Parti.

Suite de la victoire.

On proposa ensuite d'aller délivrer les Panoquis, lesquels avoient été faits Prisonniers au nombre de quinze cents Personnes, & à la garde desquels Firraez avoit laissé un Détachement ; mais la mésintelligence qui se mit entre les Officiers, fit

échouer ce projet, & les Espagnols retournerentà Santa-Cruz avec quelquesPrisonniers que le Gouverneur D. Louis-Antoine Calvo envoïa à l'Audience roïale de la Plata. D'autre part, les trois Mamelus qui s'étoient sauvés à la nâge, avoient couru en diligence avertir de leur défaite ceux qui gardoient ces Prisonniers, & comme ils ne savoient pas que les Espagnols s'étoient retirés, ils firent entendre à celui qui commandoit le Détachement, qu'il ne tarderoit point à les avoir sur les bras; sur quoi tout le Détachement prit la fuite, & ne put emmener qu'un petit nombre de ses Prisonniers. 1694.

Il gagna à grandes journées le Paraguay, sur lequel il s'embarqua. Comme il faisoit force de rames pour gagner quelque Riviere qui le rapprochât du Bresil, il rencontra une autre Troupe de Mamelus qui cherchoit aussi fortune; il l'engagea sans peine à se joindre à lui pour avoir sa revanche. Ils rencontrerent bientôt des Chiquites qu'ils attaquerent, mais qui après en avoir tué un grand nombre, obligerent les autres à predre la fuite. Il arriva encore que des *Guarayos*, qui avoient suivi les Mamelus, voïant le peu de profit qu'il y avoit à tirer de cette alliance, & les dangers auxquels elle les exposoit, prirent parti avec les Chiquites, & embrasserent à leur exemple notre sainte Religion. Il y a même beaucoup d'apparence que les Vainqueurs ramenerent avec eux les Panoquis, qui avoient été obligés de suivre les Mamelus dans leur fuite.

1694-95. D'autres Mamelus défaits par les Indiens.

Cependant, comme la crainte de ces Brigands avoit fait rapprocher de Santa-Cruz la Réduction de Saint-François Xavier, celle qu'on y eut bientôt des Espagnols obligea les Missionnaires à l'en éloigner de nouveau. Quelques Habitants de cette Ville n'avoient pas eu honte d'enlever de Néophytes, qui travailloient à leurs Champs, & de maltraiter même leurs Pasteurs, qui vouloient s'y opposer; ils scandalisoient d'ailleurs ces nouveaux Chrétiens, par leur vie licencieuse, & ces raisons firent prendre au Pere de Arcé la résolution de transferer la Bourgade dix-huit lieues plus loin vers le Nord. Ce fut le P. Luc Cavallero qui fut chargé de cette nouvelle transmigration, qu'il étoit bien tems de faire. Le nombre des Habitants y diminuoit tous les jours; plusieurs s'étoient sauvés dans les Montagnes pour se soustraire aux poursuites des Espagnols, & il y en eut plusieurs qui y périrent de faim & de misere.

1695-99. Nouvelle transmigration de la Réduction de S. François Xavier.

1695-99. Nouvelle Réduction.

A la fin de l'année 1696, les Peres Hervas & de Zea acheverent de donner la derniere forme à la Réduction de Saint-Raphael ; mais la peste y aïant fait deux années de suite de grands ravages, on la recula vers l'Orient, & on la plaça sur la petite Riviere *Guapis*, qu'on croïoit alors se décharger dans le Paraguay ; mais qu'on reconnut bientôt n'être point navigable. On en fonda ensuite une troisieme, sous le nom de *Saint-Joseph*, & ce fut le Marquis del Vallé Toxo qui en fit les frais, les Peres Philippe Suarez & Denys d'Avila en furent chargés. Les grandes fatigues qu'ils eurent à essuïer, & la disette des vivres qui y dura long-tems, aïant fait craindre qu'ils n'y succombassent, on leur envoïa le Pere Antoine Fideli, nouvellement arrivé d'Europe, pour les soulager.

Mort d'un jeune Missionnaire.

Ils ne profiterent pas long-tems de ce secours. Comme ce jeune Missionnaire avoit passé tout de suite du beau climat de la Calabre au plus mal sain de toute l'Amérique, & que se confiant trop en sa jeunesse, il se livra d'abord sans ménagement aux plus pénibles travaux, sans avoir presque d'autre nourriture qu'un peu de cassave, il tomba dans une langueur, qui le mit bientôt hors de combat, & en deux ans le conduisit au tombeau. Il fut pleuré des Chiquites avec des larmes bien sinceres ; mais en perdant ses instructions, ils s'apperçurent bientôt qu'ils avoient gagné un puissant Protecteur dans le Ciel. Jusques-là il n'avoit pas été possible de les corriger entierement de l'ivrognerie ; mais à peine le Pere Fideli eut les yeux fermés, que tous d'un commun accord s'interdirent pour toujours toute boisson enivrante.

Progrès rapide de cette nouvelle République.

Ferveur des Néophytes.

La Réduction de Saint-Joseph étoit composée de Chiquites de trois Cantons, qui étoient distingués par les noms de *Boxos* de *Teotas* & de *Penotas* auxquels se joignirent quelques Familles de *Pinocas* & de *Ximaros*. Les Peres de Zea & Fernandez, l'Auteur de l'Histoire de cette nouvelle République Chrétienne, en fonderent bientôt une quatrieme, sous le nom de *Saint-Jean-Baptiste* ; mais le premier aïant été nommé Supérieur des Réductions Guaranies, le Pere Fernandez ne put pendant les trois premieres années entreprendre aucune de ces courses Evangéliques, par le moïen desquelles toutes les Réductions ont été peuplées. Pour comble de disgrace, la peste lui enleva la plus grande partie de ceux qu'il avoit déja rassemblés, ce qui l'obligea de transporter sa

Bourgade

Bourgade à vingt-cinq lieues plus à l'Orient de Saint-Joſeph. 1696-99. On travailloit en même tems à former une Réduction, & on ſe flattoit qu'en peu de tems tout le Païs, qui s'étend depuis le Nord du Tucuman juſqu'au Paraguay, ſe trouveroit peuplé de Chrétiens. Ce qui étonnoit tout le monde, c'eſt la promptitude avec laquelle ſe formoit cette nouvelle Egliſe, parmi la Nation de ce Continent, qu'on avoit long-tems crue la plus éloignée du Roïaume de Dieu, & le dégré de perfection où pluſieurs de ces Néophytes étoient parvenus en très peu de tems; car on y remarquoit déja la charité la plus pure & la plus vive, exercée par des Hommes, qui, quoiqu'ils euſſent la même origine, & qu'ils parlaſſent la même langue, n'en étoient pas plus unis entr'eux, & avoient des intérêts fort contraires.

L'eſprit apoſtolique étoit déja porté par des Chrétiens, à peine régenerés en Jeſus-Chriſt, au point de braver la mort pour lui gagner des Adorateurs, de ne vouloir pas même ſe défendre, quand ceux à qui ils vouloient faire part de leur bonheur, ne leur répondoient qu'à coups de fléches, & d'envier le ſort de leurs Freres qui avoient répandu leur ſang pour une ſi belle cauſe : enfin, ce qui eſt peut-être encore plus difficile à des Hommes nés dans la Barbarie, leur patience étoit inaltérable dans tous les accidens de la vie, & on les voïoit recevoir avec la plus parfaite réſignation, les épreuves où le Ciel mettoit aſſez ſouvent leur conſtance. Un changement ſi merveilleux ne pouvoit venir que de la droite du Très-haut, & perſonne ne le comprenoit mieux que ceux qui en étoient les inſtrumens; ſurtout quand ils comparoient ces rapides ſuccès avec l'inutilité des efforts redoublés qu'on faiſoit depuis ſi long-tems pour procurer la même grace aux Chiriguanes & à pluſieurs autres Peuples du Chaco.

Projet d'une Communication entre la Province du Paraguay & le Tucuman.

Un des plus grands avantages qu'on ſe promettoit de l'Etabliſſement des Réductions Chiquites, étoit une communication plus courte & plus facile entre le Tucuman & le Paraguay; car on ne pouvoit encore paſſer ſurement de l'une à l'autre de ces deux Provinces, qu'en deſcendant le Fleuve juſqu'à Santafé, pour traverſer enſuite ces Plaines immenſes, qui ſéparent cette Ville & Buenos Ayrès, de Cordoue. A l'inſpection de la Carte, il ſemble qu'elle ſeroit fort aiſée par le Pilco-Mayo; mais avant que d'arriver à cette Riviere, il auroit fallu traverſer une aſſez grande étendue de Païs, peuplée de Nations ennemies, & qui n'étoit pas même encore bien connue, outre que

1696-99. le Pilco-Mayo n'a pas toujours aſſez d'eau pour les Bâtimens mêmes qui en tirent le moins.

Quant aux Païs qui ſont au Nord des Chiquites, on les croïoit alors impratiquables, & d'ailleurs on ne gagneroit rien à prendre cette route, tant à cauſe des grands détours, qu'on ſeroit obligé de faire pour éviter les Nations Barbares qu'on y rencontreroit, que parceque depuis les vingt & un dégrés en remontant juſqu'au Lac des Xarayez, preſque tous les bords du Paraguay, de ce côté-là, ſont marécageux, juſques bien avant dans le Chaco. De plus, la Navigation du Fleuve à cette hauteur eſt peu ſure, parcequ'on y rencontre partout des Payaguas qui tombent ſur les Voïageurs, lorſqu'on s'en défie le moins. Enfin on craignoit de fraïer par là un chemin aux Mamelus, pour venir en forces attaquer les Chiquites.

1700-02.

Premiere tentative & ſon peu de ſuccès.

En effet les Miſſionnaires qui cultivoient cette nouvelle République Chrétienne, après avoir exactement viſité tout le Païs, dont il étoit néceſſaire qu'ils euſſent une connoiſſance parfaite, pour y placer des Réductions à meſure que les Chrétiens ſe multiplieroient, aïant voulu eſſaïer de pénétrer juſqu'au Paraguay, rencontrerent partout des Indiens armés qui les obligerent de retourner ſur leurs pas. Quelque tems après, un de ces mêmes Indiens qui étoit Catéchumene dans une Réduction des Chiquites, alla trouver ſes Compatriotes pour les engager à ſuivre ſon exemple, & crut y avoir réuſſi. Sur ſon rapport le Pere Michel de Yegros, & le Pere François Hervas, partirent avec lui, accompagnés de quatorze Néophytes, & furent aſſez bien reçus dans trois Bourgades. Ils continuerent à marcher, & croïant être arrivés au bord du Paraguay, ils planterent une Croix qu'on pouvoit appercevoir de fort loin; mais ils avoient pris pour le Paraguay un Lac qui en eſt aſſez éloigné; & tout le fruit qu'ils tirerent de leur voïage, fut que des Indiens qui avoient réſolu de les maſſacrer à leur retour, inſtruits par d'autres de leurs bonnes intentions, allerent à leur rencontre, les comblerent d'amitiés, & les accompagnerent juſqu'à Saint Raphael, où ils reſterent.

1703.

Seconde tentative.

Cependant le Pere Hervas ne pouvant s'ôter de l'eſprit qu'il avoit pénétré juſqu'au Paraguay, alla trouver le Pere Nuñez, ſon Provincial, & en reçut ordre de ſe joindre au P. de Zea, auquel le Provincial manda en même tems de prendre encore avec lui deux Miſſionnaires du Parana & un Frere, & de remonter avec eux le Paraguay, en rangeant toujours le bord

occidental, jusqu'à ce qu'il eût apperçu la Croix, que le Pere Hervas avoit plantée. Ils s'embarquerent tous ensemble à l'Assomption, le 27 Juin 1703, & coururent bien des risques de la part des Payaguas, qui tuerent à leurs yeux un des Néophytes du Parana qui les accompagnoit, tandis que pour les engager à leur laisser le passage libre, il leur faisoit un présent de la part des Peres. 1703.

1704.

Croix plantée par des Infideles.

Le vingt & unieme d'Août, ils furent assez surpris de voir sur leur droite, une Croix fort élevée auprès d'une espece de Fort palissadé, & beaucoup plus encore d'apprendre qu'elle y avoit été plantée par des Payaguas, qui aïant oui parler à des Chrétiens de la grande vertu de ce signe adorable & de cet objet de la vénération des Fideles, esperoient d'être par son moïen délivrés des Tigres, dont ils étoient fort molestés. Le dernier jour d'Octobre ils entrerent dans le Lac des Xarayez, & après avoir emploïé trois semaines à en côtoïer le bord Occidental, sans avoir trouvé ce qu'ils cherchoient, ils retournerent à l'Assomption, où ils arriverent le sixieme de Janvier 1704, & y apprirent la mort du Pere Jean-Baptiste Neuman, un des deux Missionnaires du Parana, qu'ils y avoient quelques jours auparavant renvoïé malade dans un Canot léger.

Troisieme tentative.

Le mauvais succès de cette seconde tentative ne rebuta point encore le Provincial: il manda au Pere Fernandez, qui étoit chargé de la Réduction de Saint Raphael, de se faire conduire par de bons Guides, à l'endroit où les Peres Hervas & de Yegros avoient planté la Croix, d'en bien examiner la situation, & de descendre ensuite le Paraguay, sur le bord duquel il ne doutoit point encore qu'elle ne fût, jusqu'à l'Assomption. Le Missionnaire se mit en chemin au mois d'Octobre 1704, avec le Frere Henry Adami, & une Troupe de Chiquites. Dès le troisieme jour il eut des avis certains que ce qu'on avoit pris pour le Paraguay, étoit un grand Lac terminé par une Forêt de Palmiers, & il fit encore quatre vingts lieues pour chercher une Riviere, qui se déchargeât dans le Paraguay, mais il n'en trouva point.

Quelques Indiens, qu'il rencontra, lui dirent que de l'endroit où il étoit, il pouvoit en huit jours de marche arriver au Fleuve; & quoiqu'ils lui eussent ajoûté qu'il lui faudroit presque partout s'ouvrir avec la hache un chemin au travers des Bois, & que la saison des pluies, qui commençoit, dût lui faire craindre de trouver bientôt tout le Païs inondé, il voulut

1704. en courir tous les hafards. Mais tous fes efforts furent inutiles; il lui fallut retourner fur fes pas, en marchant prefque toujours dans l'eau, ce qui fit contracter à fon Compagnon une maladie, dont ce Religieux mourut l'année fuivante à Saint Raphael. Le Pere Fernandez eut néanmoins de quoi fe confoler du peu de fuccès de fon voïage, parceque fes Guides étant un jour allés à la découverte, rencontrerent foixante & dix Guaraïos, de tout âge & de tout fexe, qu'ils engagerent à les fuivre à Saint Jean-Baptifte, où ils fe firent tous Chrétiens.

Fin du quatorzieme Livre.

HISTOIRE DU PARAGUAY.

QUINZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

DEUX Lettres du Roi Philippe V, au Provincial des Jésuites. Précaution que l'on prend contre les François ; à quel propos. Les Portugais rétablissent la Colonie du Saint-Sacrement. Ils engagent les Infideles à attaquer les Réductions. Leurs premiers succès. Ils sont défaits. Second siege de la Colonie du Saint-Sacrement. Prise de la Place. Nouvelles preuves du désintéressement des Néophytes, qui s'étoient fort distingués dans cette occasion. Le Gouverneur du Paraguay visite les Réductions, & ce qu'il en écrit au Roi son Maître. Progrès des Réductions Chiquites. Providence de Dieu sur ces nouveaux Chrétiens. Quelques exemples de la justice Divine. Zele du salut des Ames parmi les Chiquites. Martyre de plusieurs. Caractere & travaux du Pere Cavallero dans cette Mission. Il obtient de la pluie par ses prieres. Action indigne de quelques Espagnols. Fermeté du Pere Cavallero. Il tombe malade, fait un Vœu & guérit sur le champ. On veut l'empêcher d'accomplir son Vœu, & pourquoi. Sa réponse. Les Néophytes veulent le suivre & mourir avec lui. Miracle singulier. Le Pere Cavallero arrive chez les Mañacicas. *Son intrépidité à son entrée dans leurs premieres Bourgades, & son effet. Providence de Dieu sur lui. Description du Païs des Mañacicas. Animaux singuliers, qui s'y trouvent. Origine & caractere de ces Indiens. Leur gouvernement. Leurs idées sur la Religion. Leur culte religieux. Des Oracles & des Dieux inférieurs. Leurs Dogmes & leur Paradis. Dans quelle disposition le Pere Cavallero les trouve. Conversion d'une de leurs Tribus. Ferveur d'un Catéchumene. Sa constance. Le Pere Cavallero visite une autre Tribu. Comment il y est reçu.*

Tous se convertissent. Le Missionnaire est obligé de faire un tour aux Chiquites. Nouvelles conversions. Le Pere Cavallero dans une autre Tribu. Ce qui s'y passe. Il obtient du Ciel la cessation d'une maladie contagieuse. Guérisons miraculeuses. Conversion de toute une Tribu. Evénement singulier. Le Tucuman est en proie aux Indiens du Chaco. La Ville d'Esteco est ruinée, celle de Salta, où étoit le Gouverneur, insultée. Il se prépare à la guerre. L'Armée Espagnole entre dans le Chaco. Fort bâti à Valbuena. Des Mocovis & les Aguilotes se retirent chez les Abipones. Suite de cette retraite. Les Ennemis sont réduits à de grandes extrêmités. Rencontre avec les Malbalas. Ces Indiens s'établissent à Valbuena. Mal-entendu & ses suites. Traité fait avec les Malbalas. Suites des opérations de la campagne. Soumission des Ojatas. Précautions du Gouverneur, pour s'assurer des Malbalas.

1705.

Lettres du Roi Catholique, au Provincial des Jésuites.

TANDIS que l'Espagne & la Religion acqueroient dans cette extrêmité septentrionale du Paraguay une nouvelle Province, qui se peuploit de véritables Chrétiens, Philippe de France, Duc d'Anjou, étoit monté sur le Trône des Rois Catholiques, sous le nom de Philippe V. Mais ce Prince eut bientôt lieu de craindre que la réputation des Mines du Potosi n'attirât les Puissances maritimes, alliées de la Maison d'Autriche, dans cette partie de l'Amérique, & crut ne devoir pas différer à faire fortifier le Port de Buenos Ayrès. Dès la premiere année de son regne il envoïa au Gouverneur de Rio de la Plata des ordres précis de faire incessamment travailler à mettre cette Place hors d'insulte, & par la même voie il écrivit au Provincial des Jésuites, pour le prier & lui enjoindre d'envoïer tous les quatre mois au moins trois cents Indiens des Réductions au même Gouverneur, pour s'en servir en tout ce qu'il jugeroit nécessaire au bien de son service; ajoûtant qu'en exécutant cet ordre avec toute la promptitude qu'il attendoit de lui, il lui donneroit les mêmes preuves de zele, que sa Compagnie n'avoit jamais cessé de donner aux Rois, ses Prédécesseurs, dans toutes les occasions qui s'étoient présentées.

Par une seconde Lettre du cinquieme de Mars, Sa Majesté lui donnoit avis qu'elle venoit de découvrir que ses Ennemis avoient quelque dessein sur les Provinces du Paraguay; que dans la vûe de s'en rendre les Maîtres ils devoient dans

peu y envoïer des Religieux Espagnols chargés d'assurer les Habitans que la Maison d'Autriche étoit bien résolue de les maintenir dans la Religion Catholique, s'ils se déclaroient en sa faveur : qu'il y avoit déja à Londres deux Trinitaires, dont l'un étoit Castillan, & l'autre Allemand, qui devoient s'embarquer pour Buenos Ayrès, &, s'ils le pouvoient, s'introduire dans le Païs, déguisés comme ils étoient, y reprendre l'Habit de leur Ordre, distribuer secretement des Manifestes, les appuïer en public & en particulier par leurs discours, & tenter la fidelité, non-seulement des Sujets naturels de sa Couronne, mais encore des Indiens, auxquels ils se diroient Missionnaires Apostoliques, quoiqu'ils ne le fussent pas ; enfin qu'ils devoient être suivis de deux Laïcs, dont l'un étoit Secretaire du Comte d'Harrach, ci-devant Ambassadeur de l'Empereur à la Cour d'Espagne. 1700-05.

Il lui enjoint ensuite, s'il apprend qu'il soit entré dans ces Provinces (1) des Religieux Etrangers ou Espagnols, ou quelques autres Personnes suspectes, de quelque état ou condition qu'elles fussent, de les faire embarquer pour être conduites en Espagne ; de requerir en son nom les Supérieurs des autres Ordres d'en user de même, & d'implorer pour cet effet, & pour l'exécution de ce qui est prescrit par les Loix, le secours de ceux qui sont dépositaires de l'Autorité roïale. Il veut encore que de sa part il fasse ses diligences pour être instruit s'il paroît dans ces Roïaumes quelqu'un qui ne soit pas muni d'un Passeport signé de lui, & que quiconque arriveroit sans cela à Buenos Ayrès, il le fasse arrêter & envoïer sous bonne garde à la Chambre roïale de Seville avec tous ses papiers ; qu'il se fasse rendre compte par les Supérieurs des Réguliers de ceux de leurs Religieux qui arriveront dans ces Provinces ; de bien examiner tous les Laïcs qui y viendront ou en partiront sans avoir les permissions requises, de procéder contre eux selon les Loix, sans distinction d'Etrangers & d'Espagnols, de tenir la main à ce qu'ils soient punis suivant la nature du délit, ou envoïés en Espagne avec toutes les pieces de leurs Procès. » J'ai » voulu, dit le Roi en finissant, vous donner avis de tout ceci, » afin que vous vous y conformiez, & que vous n'en prétendiez point cause d'ignorance, ainsi que je me le promets, pour » le Service de Dieu & le mien : vous ne manquerez pas de

(1) Il paroît que par ces Provinces, Philippe V entend les Réductions.

1700-05. » m'accuser la réception de la Présente par la premiere occasion qui s'en présentera. Moi le Roi. A Madrid, le cinquieme du mois de Mars 1703.

Précaution qu'on prend au Paraguay contre la France.

Le Roi d'Espagne, lorsqu'il donnoit ces ordres, ne croïoit apparemment pas encore avoir rien à craindre du côté du Portugal, dont le Souverain l'avoit reconnu pour Successeur légitime de Charles II. Mais, quoique les précautions, dont nous venons de parler, ne fussent que contre les Entreprises de la Maison d'Autriche, & contre celles que pourroient faire en sa faveur les Puissances Maritimes, qui s'étoient déclarées pour l'Archiduc, les travaux, que Philippe V avoit ordonné qu'on fît pour mettre hors d'insulte le Port de Buenos Ayrès, n'étoient pas moins nécessaires, au cas que du côté du Bresil on voulût entreprendre quelque chose contre le Paraguay. Nous apprenons par un Décret de Philippe V, daté du douzieme de Novembre 1716, que l'année 1698 Dom Augustin de Roblez, alors Gouverneur de Rio de la Plata pour la seconde fois, avoit craint une descente de la part des François dans le Port de Buenos Ayrès, aïant eu des avis certains qu'on faisoit en France un Armement considérable, sur la destination duquel on gardoit un grand secret. Mais il avoit eu cet avis bien tard, puisque les préparatifs, dont il s'agissoit, étoient pour le siége de Carthagene, qui avoit été prise dès l'année 1697.

Générosité des Indiens des Réductions.

Il avoit cependant déja mandé deux mille Indiens des Réductions de son Gouvernement, qui partirent sur le champ, & resterent six mois campés hors de la Ville, avec leurs Missionnaires. Au bout de ce tems-là, comme le Gouverneur ne voïoit plus aucune apparence qu'il dût être attaqué, il leur permit de s'en retourner chez eux; mais il ne crut pas devoir les renvoïer sans quelque récompense, d'autant plus qu'ils avoient apporté avec eux, selon leur coutume, toutes leurs provisions, & qu'ils n'avoient pas coûté un sou au Roi. Il supputa ce qui pouvoit leur revenir, à raison d'une réale par jour, qui est la paie ordinaire des Indiens pendant la guerre, & il trouva que pour le tems qu'ils avoient été absens de chez eux, & qu'ils mettroient à s'y rendre, la somme montoit à quatre-vingt dix mille Piastres : il la leur offrit, & ils la refuserent, en disant qu'elle seroit beaucoup mieux emploïée à remplir de Munitions les Magasins du Roi, qui en étoient assez dépourvus (1).

(1) Lettres Edifiantes, Tome 21, page 417.

Mais

1703-05.

Les Portugais rétablissent la Colonie du S. Sacrement.

Mais tandis que ce Gouverneur se précautionnoit avec tant de diligence contre un Ennemi éloigné, qui ne pensoit point au Paraguay, il en avoit un dans son voisinage, dont il ne se défioit pas assez. Les Portugais du Bresil n'eurent pas plutôt appris la mort du Roi d'Espagne, & que le Duc d'Anjou, son Petit-neveu, lui avoit succedé, qu'ils se persuaderent que le droit de ce Prince étant contesté par plusieurs des plus grandes Puissances de l'Europe, il ne voudroit pas se brouiller avec le Roi de Portugal, qui l'avoit reconnu, en s'opposant au rétablissement la Colonie du Saint-Sacrement. Mais avant que de rien entreprendre ouvertement, ils jugerent à propos de prendre leurs mesures pour empêcher que le Gouverneur de Rio de la Plata ne pût tirer aucun secours des Réductions, avant qu'ils eussent exécuté leur dessein.

Ils font alliance avec des Infideles, les engagent à attaquer les Néophytes & ruinent Yapaya.

Ils avoient fait alliance avec des Indiens idolâtres, qui étoient venus se placer entre les Réductions & l'endroit où avoit été la Colonie du Saint-Sacrement; ils leur donnerent des armes à feu, & fournirent abondamment à tous leurs besoins. Ces Barbares, tout Ennemis qu'ils étoient des Chrétiens, & quoiqu'assurés d'être soutenus par les Portugais, furent quelque tems sans oser se commettre avec les Néophytes, devant lesquels ils savoient que les Mamelus n'avoient plus l'assurance de se montrer; mais enfin, sollicités par leurs nouveaux Alliés, ils firent une irruption sur la Bourgade des Rois, la surprirent, la pillerent, profanerent l'Eglise, & tout ce qui servoit au Culte divin, enleverent les Troupeaux de Bœufs & tous les Chevaux; & les Néophytes, qui n'avoient pas même eu le tems de prendre leurs armes, eurent assez de peine à sauver leur vie & leur liberté par la fuite.

Ils sont défaits.

Ils se refugierent dans les Réductions les plus proches; ils porterent ensuite leurs plaintes de cette hostilité au Gouverneur de la Province, & lui demanderent du secours. Il leur en envoïa un fort modique, mais qui leur suffit. Ils formerent un corps de deux mille Hommes, & allerent chercher l'Ennemi, qu'ils rencontrerent bientôt. On se battit long-tems, & il y eut de part & d'autre beaucoup de sang répandu. Enfin les Infideles commencerent à plier, & n'éviterent leur entiere défaite, qu'en fuïant. Ils envoïerent ensuite demander du secours aux Portugais, qui leur en donnerent, & ils retournerent chercher les Chrétiens, qui les attendirent de pied ferme. Ils les chargerent d'abord avec beaucoup d'ordre & de résolution;

1703-05. mais ils furent reçus de même, & le premier combat ne décida de rien. On revint de part & d'autre, les quatre jours suivans, à la charge. On ne cessoit de combattre que pour se rallier & pour prendre un peu de repos. Enfin le cinquieme jour la victoire se déclara pour les Néophytes, & elle fut si complette, qu'il n'y eut pas un seul des Ennemis, tant Indiens que Portugais, qui ne fût tué, ou Prisonnier.

1705.

Second siege de la Colonie du S. Sacrement.

Pendant tout ce tems-là les Portugais avoient, sans qu'on s'en apperçût à Buenos Ayrès, repeuplé la Colonie du Saint Sacrement, s'y étoient fortifiés de maniere, qu'ils ne craignoient plus qu'on osât entreprendre de les en déloger, & commençoient à ne plus garder aucune mesure avec les Espagnols. Dom Alfonse Jean de Valdé Inclan, qui venoit de succéder à Dom Augustin de Roblez dans le Gouvernement de Rio de la Plata, reçut bientôt de Dom Melchior Porto-Carrero, Comte de la Moncloa, Viceroi du Pérou, un ordre du Roi, daté du neuvieme de Novembre 1703, de rassembler toutes ses Troupes, & celles qu'on lui enverroit du Tucuman, & de chasser, à quelque prix que ce fût, les Portugais, de la Colonie du S. Sacrement: il ne perdit point de tems pour se mettre en état d'obéir, & il commença par écrire au Pere Joseph Matto, Supérieur des Réductions du Parana, & au Pere Joseph Saravia, Supérieur de celles de l'Uruguay, de lui envoïer, avec toute la promptitude possible, quatre mille de leurs Néophytes.

Il dépêcha en même tems au Provincial, qui étoit à Cordoue, un Exprès pour lui remettre une Lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté lui mandoit qu'elle ne doutoit point qu'il ne contribuât autant qu'il dépendroit de lui, à l'exécution des ordres, qu'elle envoïoit au Gouverneur de Rio de la Plata. Le Pere Nuñez, dès qu'il eut reçu cette Lettre, partit pour se rendre dans les Réductions, où il trouva les préparatifs pour le départ des Néophytes, bien avancés. Le huitieme de Septembre tous furent en état de se mettre en marche, sous la conduite de quatre Mestres de Camp, tous Caciques, avec quatre Missionnaires & quatre Freres Chirurgiens. Ils étoient divisés en trois Corps, dont deux furent embarqués sur l'Uruguay, & le troisieme, qui n'avoit que cent cinquante lieues à faire, prit son chemin par terre.

Il arriva le premier au Camp des Espagnols, le quatorzieme d'Octobre. Ce Camp étoit à la vûe de la Place qu'on devoit

attaquer, & il étoit composé de Troupes reglées & de Milices nouvellement levées; mes Mémoires n'en marquent pas le nombre. Le quatrieme de Novembre les deux autres Divisions des Indiens arriverent avec six mille Chevaux & des Mulets de charge, après avoir beaucoup souffert, parceque dans cette saison on ne pouvoit trouver ni fourage, ni aucune sorte de rafraîchissemens, & qu'il avoit fallu ménager les Provisions, qu'on avoit embarquées, &qui devoient servir pour le voïage, & pour le retour. On en auroit même absolument manqué, si en arrivant les Indiens n'eussent été à la chasse des Bœufs. Mais heureusement ils en tuerent un si grand nombre, qu'ils en eurent assez pour en faire part aux Espagnols. 1705.

Prise de la Place.

Le Sergent Major, D. Balthazar Garcia Ros, qui fut chargé de ce Siege, déclare dans un Mémoire imprimé, & adressé au Roi, au Conseil Roïal des Indes, au Viceroi du Pérou, à tous les Tribunaux de l'Amérique Espagnole, & aux Officiers des Troupes, que les Indiens des Réductions du Parana & de l'Uruguay s'étoient chargés de tous les travaux, jusqu'à porter à force de bras les canons pour les Batteries; qu'ils eurent toujours la Tête des attaques, & qu'ils essuïerent avec la plus grande intrépidité tout le feu de la Place. Aussi les Assiegés en furent-ils si effraïés, que quand ils les virent marcher pour donner l'assaut, ils s'embarquerent sur quatre Navires, qui venoient d'arriver avec un secours, qui ne se trouva pas suffisant pour faire lever le Siege à de si braves Gens, ou qui n'eut pas le tems de débarquer, laissant dans la Place toute l'Artillerie & toutes les Munitions, dont ils l'avoient fort bien fournie. Cette Expédition coûta fort peu de monde aux Espagnols; les Néophytes y perdirent cinquante Hommes, & deux cents furent blessés.

Nouvelles preuves du désintéressement des Indens.

Le dix-septieme de Mars 1705, ils eurent la permission de partir pour se retirer chez eux, après avoir refusé cent quatre-vingts mille Piastres, que le Gouverneur leur offrit, & qui devoient leur revenir, à raison d'une Reale & demie par Tête, pour tout le tems de leur absence de leurs Bourgades. Voilà tout ce que j'ai pu trouver de cette Expédition, dans les Mémoires Espagnols: feu M. l'Abbé Dubos, Secretaire perpétuel de l'Académie Françoise, & si connu par ses Ouvrages, m'en a raconté quelques circonstances, qu'on sera peut-être bien aise de savoir, & qu'il avoit apprises d'un Témoin oculaire; il ne me marqua point le tems, mais ce qu'il m'en dit ne pouvoit guere

1705. convenir qu'au second Siege de la Colonie du Saint-Sacrement, & il m'assura qu'il le tenoit du Commandant d'un Navire François qui s'étoit trouvé alors dans le Port de Buenos Ayrès.

Anecdote de ce siege

Il y étoit entré dans le tems qu'on y faisoit les préparatifs du Siege de la Colonie, & le Gouverneur lui dit que ce qui l'embarrassoit le plus, étoit qu'il n'avoit point d'Ingénieur : le Capitaine s'offrit à lui en servir, & son offre fut acceptée. Il demanda le Plan de la Place qu'on vouloit attaquer, & le Gouverneur le lui donna. Il s'informa ensuite de quelles Troupes on se serviroit pour ce Siege, & il fut assez surpris que dans le dénombrement qu'on lui en fit, le Gouverneur parût compter beaucoup sur les Indiens des Missions des Jésuites, qui devoient arriver au premier jour. » Que » voulez-vous faire, Monsieur, lui dit-il, de ces Gens là ? » Attendez, pour en juger, répondit le Gouverneur, que vous » les ayiez vûs dans l'action, & je vous prédis que la Place » sera prise à leur attaque.

Peu de jours après on vint dire au Gouverneur que la premiere Division de ces Indiens paroissoit : il monta à Cheval pour les recevoir, & invita son Ingénieur à venir avec lui. Le Capitaine y consentit, & ils apperçurent bientôt les Néophytes, qui sortoient deux à deux d'un défilé, & qui, à mesure qu'un Bataillon en étoit sorti, se formoient dans la Plaine, tous aïant leurs armes en bon état ; & quelques pieces d'artillerie qui les suivoient. L'ordre, le silence, la maniere aisée dont tout cela se faisoit, & l'air de fierté & de résolution qui paroissoit sur leur visage, surprirent le Capitaine François ; il voulut parler à ceux qui composoient la premiere ligne, & il le fit en Espagnol ; mais ils ne lui répondirent que par ces mots, *Los Padres*, en lui montrant des Jésuites qui les suivoient. Il joignit un de ces Religieux, qui lui dit que ces Gens là ne parloient point d'autre langue que la leur ; que quand on vouloit leur donner quelque ordre, ils étoient là pour leur servir d'Interprêtes, & qu'il pouvoit s'assurer qu'ils exécuteroient ponctuellement tout ce qu'on exigeroit d'eux.

Sur cette assurance il leur assigna le poste qui étoit le plus exposé de tous au feu du canon de la Place. Ils commencerent bientôt à y répondre, & après quelques décharges ils demanderent la permission d'aller à l'assaut : on leur dit que la bréche n'étoit pas encore assez grande, & ils répondirent que

c'étoit leur affaire, & qu'ils comptoient bien de la forcer. On leur permit donc de faire ce qu'ils voudroient; & comme ils commençoient à s'ébranler, on leur tira de la Place une volée de canons, qu'ils essuïerent sans qu'aucun sortît de son rang. La Mousqueterie, quand ils furent à sa portée, quoiqu'elle leur tuât aussi bien du monde, ne les arrêta pas davantage, & l'intrépidité, avec laquelle ils avançoient toujours, obligea enfin les Portugais à prendre la fuite. Le Capitaine ajoûte qu'il n'avoit pas moins admiré le sang froid des Missionnaires, qui n'aïant à la main que leurs Breviaires, ne voïoient tomber aucun de leurs Néophytes, sans courir à lui & s'exposer au feu le plus vif, pour l'exhorter à bien mourir; ce qu'ils faisoient avec la même tranquillité, que s'ils eussent été dans leur Eglise. 1705.

1705-07.

Le Gouverneur du Paraguay visite les Réductions.

Ce qui est certain, c'est que l'heureux succès de ce Siege augmenta beaucoup la réputation qu'avoit déja cette Milice Indienne; & que le Certificat du Sergent Major confirma le Roi d'Espagne dans l'opinion où il étoit de leur fidelité, & acheva de lui persuader qu'il n'avoit point dans l'Amérique de Troupes, sur lesquelles il pût compter plus surement. Ce Prince recompensa le service que venoit de lui rendre le Sergent Major, en le nommant Gouverneur du Paraguay, & lui recommanda en même tems de commencer l'exercice de cette charge par la visite des Réductions de la Province. Il le fit, & en envoïa le Procès-verbal à Sa Majesté, avec une Lettre où il l'assuroit qu'il avoit trouvé toutes ces Bourgades dans un état qui ne paroîtroit pas même vraisemblable à quiconque ne l'auroit pas vû de ses propres yeux; qu'il n'étoit pas possible de rien ajoûter à la police & au bon ordre qu'on y remarquoit; que l'innocence des mœurs, la piété & l'union qui y regnoient, l'affection tendre & le respect que ces nouveaux Chrétiens témoignoient pour leurs Pasteurs, ne pouvoient s'exprimer; qu'il n'y en avoit pas un seul, qui ne fût dans la disposition de sacrifier avec joie sa vie & tout ce qu'il possedoit au monde pour le service de Dieu, & pour celui de Sa Majesté.

Progrès de l'Eglise des Chiquites.

On en pouvoit déja dire autant de la nouvelle République des Chiquites. Il est vrai que le Ciel y avoit répandu ses Bénédictions sans mesure, pour rendre efficaces les travaux des Missionnaires, y emploïant même les effets les plus marqués de la toute-puissance de Dieu. Nous en avons pour garants des Témoins oculaires, & d'autant moins récusables, que, selon

1705. la pensée de Saint Augustin, il seroit beaucoup plus glorieux à ces Religieux d'avoir changé le caractere de ces Infideles, & de leur avoir persuadé d'adorer un Dieu crucifié, sans le secours des miracles. Il paroît d'abord que le Seigneur, en donnant à ce Peuple, encore novice dans la Foi, des marques surnaturelles d'une protection particuliere, n'avoit d'autre vûe, que d'animer sa confiance: la reconnoissance que ces Néophytes témoignoient pour ses bienfaits, la simplicité de cœur avec laquelle ils le servoient, le zele qu'ils faisoient paroître en toute occasion pour lui procurer de nouveaux Adorateurs, jusqu'à se priver même du nécessaire pour avoir de quoi orner les Autels, & attirer par là les Infideles à son Culte, l'engagerent bientôt à récompenser des vertus si pures, & à leur rendre au centuple ce qu'ils sacrifioient pour donner de l'éclat à la Religion: en voici quelques traits.

Quelques traits de la Providence en faveur des Néophytes.

Dans la Réduction de Saint-Jean-Baptiste, le tems pressoit pour faire la provision des viandes; mais l'Eglise n'étoit point achevée, & il ne fut pas possible d'engager un seul Néophyte à interrompre les travaux pour aller où le besoin l'appelloit. Tous déclarerent qu'ils aimoient mieux manquer de viandes, que de laisser la Maison de Dieu imparfaite. A-peine y eurent-ils mis la derniere main, qu'on vit sortir, des Forêts voisines, des troupes de Sangliers, qui paroissoient ne s'approcher de la Bourgade, que pour se mettre à la discretion des Habitans, lesquels n'eurent point d'autre peine, que de tirer sur ces Animaux, qui ne prirent pas même la fuite, quand on eut commencé à tirer sur eux.

Pendant une sécheresse, qui ne pouvoit plus durer sans réduire une autre Bourgade à la famine la plus extrême, tous s'étant prosternés devant le S. Sacrement, pour demander à Dieu de la pluie, ils furent dans l'instant même exaucés, contre toutes les apparences. Une autre fois la Peste commençant à S. Raphael de maniere à faire craindre que cette Réduction ne se trouvât bientôt sans Habitans, dès que le petit nombre de ceux qui n'en étoient point encore frappés, eurent conjuré le Seigneur, prosternés devant l'Autel, d'avoir pitié de ses Enfans, tous les Malades, sans en excepter un seul, se trouverent guéris. L'année suivante, les vivres manquant dans la même Bourgade, quelques Femmes allerent à l'Eglise représenter à Jesus-Christ l'extrêmité où elles se trouvoient réduites, & le même jour il leur vint du secours de tant d'endroits, que jamais elles ne

s'étoient trouvées dans une si grande abondance de tout. 1705-07.

Dans une autre Bourgade, un Néophyte nommé Diegue, tomba malade en travaillant à la bâtisse de l'Eglise, & fut en peu de jours réduit à l'extrêmité. Il étoit très content de mourir; mais il souhaitoit fort de voir la Maison du Seigneur achevée, & d'y contribuer de son travail jusqu'au bout. Il s'adressa, pour obtenir cette grace, à la Mere de Dieu, & dès le lendemain on fut très surpris de le voir avec les Travailleurs faire avec la plus grande facilité des choses, dont les plus robustes auroient eu peine à venir à bout. Quelque tems après un Tigre se jetta sur lui, le renversa, & le tenoit tellement serré entre ses griffes, qu'il ne pouvoit ni se défendre, ni se dégager. Il invoqua les sacrés noms de Jesus & de Marie, & à l'instant le Tigre le laissa, sans lui avoir fait que quelques égratignures.

Quelques exemples de la justice Divine

A ces miracles de bonté, le Seigneur en joignit quelques-uns de sa justice, qui n'étoient pas moins nécessaires, & qui ne furent pas moins efficaces, tant pour fixer l'inconstance naturelle de ce Peuple, que pour le garantir de la séduction & des mauvais exemples. Les Missionnaires de leur côté crurent devoir user en quelques rencontres d'une sage séverité, & ne point balancer à retrancher quelques Membres gâtés, pour conserver le Corps. Ils n'eurent pas lieu de s'en repentir, la place d'un Scandaleux incorrigible, qu'ils avoient chassé, étoit aussi-tôt remplie par un grand nombre de Prosélytes dociles, & les Réductions se peuplerent si prodigieusement, qu'il fallut songer à en fonder de nouvelles.

Zele du Salut des Ames parmi les Chiquites.

Il n'y en avoit aucune, d'où il ne sortît de tems en tems des Troupes de Néophytes, qui parcouroient les Provinces voisines, & qui en revenoient rarement sans de nombreuses recrues de Prosélytes. Un d'eux marchoit ordinairement à la tête des autres, portant une Banniere, où ils avoient fait peindre la figure d'une Croix, ou de la Mere de Dieu. Ils entroient dans toutes les Habitations Indiennes qui se trouvoient sur leur passage. Ils faisoient connoître aux Infideles le bonheur que l'on goûte au service du vrai Dieu, & le plaisir qu'il y a de vivre en société. Ils expliquoient ensuite les principaux articles de la Doctrine Evangelique, & on en a vû revenir de ces courses avec plus de soixante Familles de différentes Nations, qui n'avoient aucune affinité avec les Chiquites, & qui se trouvoient bientôt comme naturalisées avec eux.

Plusieurs de ces Apôtres Néophytes ont eu le bonheur de

1705-07. Martyre de plusieurs.

verser leur sang pour Jesus-Christ, & la nouvelle de leur mort n'excitoit parmi leurs Freres qu'une sainte émulation pour le Martyre. On rapporta un jour à Saint-Jean-Baptiste un Chrétien blessé au ventre, d'une fleche, qui y avoit fait une plaie très profonde. Après qu'on eut emploïé inutilement tout ce qu'on avoit de remedes pour le guerir, le Missionnaire crut devoir lui administrer les derniers Sacremens, & pour l'y disposer, il lui dit qu'avant toutes choses il falloit pardonner sa mort à celui qui en étoit l'auteur, & lui savoir même gré de lui avoir procuré le plus grand bonheur qui pût jamais lui arriver, de donner sa vie pour Jesus-Christ. Le Malade lui répondit que par la grace de Dieu, non-seulement il pensoit ainsi, mais encore qu'il offroit de bon cœur à Dieu le sacrifice de sa vie pour la conversion de celui qui l'avoit blessé. Le Pere, après l'avoir administré, se retira, en recommandant à ceux qui le gardoient, de le faire avertir dès qu'ils le verroient toucher à sa fin. Le lendemain de grand matin il alla pour voir en quel état il se trouvoit, & il le rencontra qui venoit pour lui apprendre qu'il n'avoit plus ressenti aucune douleur, & que sa plaie s'étoit fermée au moment même qu'il avoit reçu le Corps de Jesus-Christ.

On peut bien croire qu'à la vûe des Bénédictions que Dieu répandoit si abondamment sur cette Eglise naissante, & de la fidelité de ces nouveaux Chrétiens à correspondre aux graces du Ciel, les Ouvriers qui travailloient dans une si précieuse portion de la vigne du Seigneur, auroient eu honte de s'épargner en rien, pour seconder de si heureuses dispositions.

Cette pensée leur donnoit véritablement des forces, qu'ils n'auroient jamais trouvées en eux-mêmes pour soutenir les fatigues d'une si penible Mission, & qui étoient véritablement extrêmes; car outre qu'ils avoient continuellement à essuïer l'intempérie d'un air presque toujours empesté, ils étoient sans cesse environnés d'Ennemis cruels qui avoient conjuré leur perte, & de la fureur desquels il falloit garantir leurs Troupeaux. » Lorsque j'étois en Europe, écrivoit l'un d'eux, je » m'imaginois qu'il suffisoit de porter dans ces Missions un » grand zele du salut des Ames; mais depuis que j'ai le bon» heur d'y travailler, je comprends qu'il faut de plus s'être » exercé de longue main à une entiere abnegation de soi» même, à un détachement parfait des choses d'ici-bas, à une » continuelle mortification des sens, au mépris de la vie, &

» s'abandonner

» s'abandonner ſans réſerve à la divine Providence.

1705-07.

J'ai dit que le Pere Cavallero avoit été chargé de la Réduction de Saint-François-Xavier. L'Apôtre des Indes n'a peut-être jamais eu de plus parfait imitateur que ce Religieux: dans une des courſes, qu'il faiſoit aſſez ſouvent avec une troupe choiſie de ces fervens Diſciples, il arriva un jour chez des Indiens, dont il avoit fort à cœur la converſion, & il y arriva ſi épuiſé & ſi défiguré, n'aïant plus même pour ſe couvrir que quelques lambeaux de ſes habits déchirés, que les Barbares demanderent à ceux qui l'accompagnoient, s'il n'étoit pas quelque Eſclave, qui ſe fût ſauvé des mains des Eſpagnols ? D'ailleurs bien loin de chercher à adoucir les rigueurs de la vie qu'il menoit, il y ajoûtoit encore des auſterités, que ſes Supérieurs furent plus d'une fois obligés de lui interdire ; mais au défaut des pénitences qu'on lui défendoit de faire, ſon amour pour les croix le rendoit ingénieux à inventer tous les jours de nouveaux moïens de ſouffrir.

Caractere & travaux du P. Cavallero.

Il apprit en 1704, que des Indiens nommés *Puraxis* s'étoient refugiés dans le fond d'une épaiſſe Forêt, pour s'y mettre à l'abri des pourſuites des Eſpagnols ; il partit auſſi-tôt pour les aller chercher, & pour les mener à ſon Egliſe. Il n'alla pas bien loin ſans rencontrer des Eſpagnols, qui de leur côté couroient le Païs pour faire des Eſclaves, & dont le Chef l'abordant avec un air plein de fureur, lui ordonna de retourner chez lui, & lui fit les plus grandes menaces, s'il ne ſe retiroit au plus vîte. Le Pere, ſans s'émouvoir, lui fit une réponſe fort honnête, & pourſuivit ſon chemin : l'Eſpagnol fort étonné le laiſſa aller. Il ne trouva point les Puraxis où on lui avoit dit qu'ils étoient ; mais un peu plus loin il apperçut deux ou trois jeunes Indiens, qui étoient montés ſur des Arbres, pour obſerver la marche des Eſpagnols, & qui lui apprirent la retraite de ceux qu'il cherchoit.

Ce qui lui arrive avec quelques Eſpagnols.

Il y alla, les trouva un peu diſperſés, & n'eut aucune peine à les réunir autour de lui. Il leur parla du Dieu des Chrétiens, & ils l'écouterent avec attention ; il ſe donna tout le tems de les inſtruire, & baptiſa quelques Enfans, que leurs Parens lui préſenterent. Tous enſuite ſe jetterent à ſes pieds, pour le prier d'avoir compaſſion de leurs miſeres, & d'obtenir du Dieu, qu'il leur annonçoit, un peu de pluie pour arroſer leurs Champs. Son cœur s'attendrit, & leur foi lui fit eſperer que Dieu l'exauceroit. Il planta en terre le Crucifix, qu'il por-

Il obtient de de la pluie par ſes prieres.

1705-07. toit toujours à la main, il ordonna aux Indiens de l'adorer, & de répéter après lui la priere qu'il alloit prononcer. A-peine fut-elle achevée, que la pluie tomba en abondance; mais une petite excursion, que le Missionnaire fit chez les *Tapacuras*, pensa lui faire perdre tout le fruit de ce qu'il venoit d'ébaucher si heureusement auprès des Puraxis.

Action indigne de quelques Espagnols.

Les mêmes Espagnols, qu'il avoit déja rencontrés, aïant su qu'il avoit quitté ces Indiens, publierent par-tout que ce prétendu Jésuite étoit un Mamelu déguisé, & qu'il n'avoit fait semblant d'aller chez les Tapacuras, que pour aller chercher sa Troupe, avec laquelle on le verroit bientôt tomber sur les Puraxis, les enchaîner, & les mener au Bresil. Ce discours, qui fut bientôt rapporté à ceux-ci, fit quelque impression sur eux; cependant ils voulurent voir si les Espagnols se saisiroient du Missionnaire à son retour, comme ils s'en étoient vantés, pour le conduire Prisonnier à Santa-Cruz. Il arriva sur ces entrefaites; les Puraxis ne manquerent point de l'instruire de ce qui avoit été publié contre lui, & il n'eut pas beaucoup de peine à leur faire comprendre quel étoit le motif qu'on avoit eu pour leur parler de la sorte.

Fermeté du P. Cavallero.

Ce coup manqué, les mêmes Espagnols résolurent d'en venir aux voies de fait, pour obliger le Pere Cavallero à sortir de ce Païs; & leur Chef l'aïant rencontré seul, lui dit, après l'avoir chargé d'injures, qu'il venoit avec des ordres supérieurs, en vertu desquels il lui commandoit de la part du Roi d'aller rendre compte de sa conduite au Gouverneur de Santa-Cruz. » Vous vous êtes abusé, répondit le Pere fort » tranquillement, si vous avez cru m'intimider, & si vous » vous êtes flatté que j'ignore vos intrigues & vos vûes criminelles. Vous esperez que ces lieux écartés, & l'épaisseur des » Forêts déroberont vos injustices aux yeux de ceux qui ont » l'autorité en main pour les punir; mais échapperont-elles » aux regards d'un Dieu, à qui vous enlevez des Ames rachetées de son sang? le châtiment qu'il vous prépare, n'est » pas même aussi éloigné que vous pensez. Quant à moi, » je ne crains point vos menaces, & je ne serai pas la dupe » de vos artifices. Dieu m'a envoïé ici, j'y resterai malgré » vous, & j'empêcherai bien que vous n'attentiez à la liberté » des Peuples qui sont sous la protection du Roi.

L'Espagnol n'osa repliquer, & se retira. Peu de tems après les Puraxis amenerent au Serviteur de Dieu un Indien de la

Nation des *Mañacicas*, qui s'étoit sauvé des mains de ces mêmes Espagnols, dont je viens de parler, & qui entendoit assez bien la langue des Chiquites. Il voulut l'entretenir en particulier, & son caractere lui plut beaucoup ; il lui parla du Dieu des Chrétiens, & il parut goûter ce qu'il lui disoit. Il étudioit toutes les actions du saint Homme, & tâchoit de l'imiter en tout. Il se prosternoit en terre comme lui, il levoit les mains au Ciel avec lui, il récitoit après lui les prieres qu'il faisoit à haute voix : de si belles dispositions firent concevoir au Missionnaire une idée avantageuse de sa Nation, & il forma dès-lors le dessein de la gagner à Jesus-Christ. 1704-05.

Les Puraxis de leur côté, charmés de se voir délivrés de la crainte de tomber entre les mains des Espagnols, en témoignerent leur reconnoissance à leur Liberateur par la bouche de leur Cacique, lequel l'invita ensuite à visiter les *Aruporez* leurs Voisins, s'offrant de l'accompagner. » Nous nous joindrons » encore, ajoûta-t-il, avec les *Tabaxis*, nos anciens Alliés, » & tous ensemble nous formerons une nombreuse Bourgade : » vous nous y ferez connoître la Loi du vrai Dieu, & vous » serez content de notre docilité. L'Homme Apostolique consentit à tout ; il partit sur le champ avec le Cacique, & il trouva les Aruporez si bien disposés, qu'après les avoir instruits des points les plus essentiels de notre sainte Religion, il ne put leur refuser de baptiser plus de quatre-vingt de leurs plus petits Enfans.

Il tombe malade, & guérit miraculeusement.

De-là, il vouloit passer à une seconde Bourgade de la même Nation ; mais il tomba en chemin dans une langueur, qu'il s'efforça inutilement de surmonter : à cette grande foiblesse se joignit bientôt une fievre ardente, qui lui fit croire qu'il touchoit à son dernier moment. Dans cet état, couché au pied d'un arbre, il n'attendoit plus que la mort ; & les Indiens qui l'accompagnoient étoient inconsolables de se trouver hors d'état de le soulager. Le hasard leur fit trouver une Poule ; ils la firent cuire & la lui présenterent, mais il la refusa, & la fit donner à un de ses Néophytes, qui étoit presqu'aussi malade que lui. Dans ce moment les Mañacicas lui revinrent à l'esprit, & il se sentit inspiré de faire vœu de se consacrer à leur instruction, si Dieu lui rendoit la santé, fallût-il pour cela verser jusqu'à la derniere goute de son sang. Il suivit l'inspiration, & dans l'instant même il se trouva sans fievre & sans aucune foiblesse ; les mets les plus insipides des

1705-07. Indiens lui parurent agréables, & rien ne l'empêcha plus de continuer son voïage.

On veut l'empêcher d'accomplir son vœu.

Il ne crut pas devoir se dispenser de communiquer son dessein au Cacique des Puraxis, qui ne le quittoit point, & ce Chef qui avoit conçu pour lui une amitié très tendre, n'oublia rien pour l'en détourner. Il lui dit qu'il voïoit bien qu'il ne connoissoit point les Mañacicas; que cette Nation étoit très nombreuse, fort redoutée pour sa valeur, irritée, au-delà de ce qu'il pourroit s'imaginer, contre les Espagnols, qui tout récemment avoient exercé de grandes violences dans leur Païs; qu'elle avoit juré de ne faire quartier à aucun de ceux qui tomberoient entre ses mains; qu'elle avoit rendu impratiquables tous les chemins qui conduisoient chez elle, & qui étoient hérissés de pointes d'un bois très dur qu'on n'appercevoit point, de sorte qu'on ne pouvoit y marcher sans courir risque d'être estropié; qu'il en parloit avec connoissance de cause, parcequ'aïant voulu l'année précédente rendre visite à ces Indiens, il avoit été bientôt obligé de retourner sur ses pas.

Sa Réponse.

» Enfin, mon très cher Pere, ajoûta-t-il en l'embrassant, » & les yeux baignés de larmes, que pourrez-vous opposer à » leur fureur, s'ils viennent fondre sur vous? Je leur opposerai mon Dieu & le leur, répondit l'Homme Apostolique, » en lui montrant son Crucifix; voilà mon bouclier: je ne » crains rien, quand il est question d'obéir à mon Sauveur & » à mon Maître, & de publier sa Loi: ses Ennemis ne peuvent, sans sa permission, m'arracher un cheveu de la tête; » & que peut-il d'ailleurs m'arriver de plus heureux, que » d'expirer sous leurs coups en faisant ce qu'il m'ordonne? » Au reste, je ne prétends point que vous courriez les mêmes » risques que moi; vous pouvez vous retirer: si l'on me reçoit bien, je vous le ferai savoir, & vous viendrez me joindre, si vous le jugez à propos.

Les Indiens veulent le suivre, & mourir avec lui.

Le Cacique ne put l'entendre parler de la sorte, sans se sentir enflammé du même courage que lui; il l'assura que, ni lui, ni aucun des siens ne le laisseroient aller seul; que s'ils ne pouvoient pas lui sauver la vie, ils vengeroient sa mort, ou mourroient à la peine; & en achevant ces mots, il frappa sur ses armes, ce qui est une espece de serment parmi ces Indiens, & choisit une troupe de ses meilleurs Guerriers, qui vinrent faire au Serviteur de Dieu la même protestation. Ils

le conjurerent ensuite de leur accorder quelques jours, pour achever de les instruire, de baptiser leurs Enfants, & de demander à Dieu de l'eau, dont leurs Champs avoient une extrême besoin. Il y consentit, fit dresser une Croix, au pied de laquelle tous se prosternerent avec lui; il fit sa Priere à haute voix, & ne fut point exaucé. 1705-07.

Miracle singulier.

Il se souvint alors qu'on lui avoit dit que ces Indiens avoient commis dans une guerre injuste des cruautés qui crioient vengeance au Ciel. » Comment, leur dit-il, pouvez-vous espérer que Dieu écoute vos vœux, après ce que vous avez fait en telle occasion ? Commencez par vous repentir sincerement de vos crimes; appaisez la colere du Ciel, justement irrité contre vous, reconciliez-vous de bonne foi avec vos Ennemis, réparez le tort que vous leur avez fait, & il vous pardonnera ». Tous promirent de faire ce qu'il leur ordonnoit, & partirent sur le champ pour s'acquitter de cette promesse. A-peine avoient-ils marché l'espace d'un mille, que le Ciel commença à se couvrir, & quelques moments après la pluie tomba en abondance; ils continuerent à marcher, firent tout ce qu'ils avoient promis, & la terre suffisamment arrosée leur répondit d'une abondante récolte.

Le P. Cavallero arrive chez les Mañacicas.

Le Pere Cavallero ne differa que de quelques jours à les suivre avec le Cacique des Puraxis, lequel se fit accompagner de tous ses Soldats. Après quelques jours de marche ils passerent une Riviere, apperçurent ensuite une Bourgade bien palissadée, & trouverent tous les chemins qui y conduisoient, tels que le Cacique avoit averti le Missionnaire qu'ils étoient. A cette vûe, la peur les saisit. Le Serviteur de Dieu ne leur dit que deux mots, & ils continuerent à marcher pas à pas dans un grand silence. Arrivés au pied de la palissade, ils furent surpris de ne voir personne venir à eux; & le Missionnaire avoue dans une de ses Lettres, qu'après l'avoir passée, la crainte le saisit à son tour, & que ce qui la dissipa ce fut la vûe d'un jeune Néophyte, baptisé depuis peu, qui levant ses mains innocentes vers le Ciel, offroit à Dieu ses fatigues pour le salut des Infideles, & le prioit même d'agréer le sacrifice qu'il lui faisoit de sa vie, pour une si belle cause.

En quel état il trouve la premiere Bourgade.

Ils entrerent enfin dans la Bourgade, où ils ne trouverent que des Cabanes brûlées, & la terre jonchée de Cadavres. A cette vûe les Indiens furent tous d'avis de faire retraite; mais le Mañacica, qui s'étoit donné au Missionnaire, & qui se nom-

1704-07. moit *Izu*, leur dit qu'aſſez près de là il y avoit une autre Bourgade, & le Pere Cavallero aïant fait reprendre cœur aux Indiens, ſe remit en marche pour y aller. Ils l'apperçurent bientôt, & le Pere continua ſeul à marcher avec ſon Interprête. Celui-ci, après qu'ils eurent fait quelques pas, dit au Pere qu'il s'expoſoit beaucoup; mais l'Homme Apoſtolique n'en marcha que plus vîte, & ils entrerent dans la Bourgade, lorſque le jour commençoit à baiſſer. Dès que les Mañacicas les apperçurent, ils firent ſortir les Femmes & les Enfants, & s'avancerent vers le Serviteur de Dieu, d'un air menaçant & les yeux étincelants de fureur.

Il paſſe à une ſeconde.

L'Interprete leur cria de ne point faire de mal à un Homme qui n'étoit rien moins que leur Ennemi. » Non, ajoûta » le Serviteur de Dieu, je ne le ſuis point; je viens vous » annoncer la Loi du vrai Dieu, & vous apprendre le » moïen de vivre heureux ». Les Puraxis arriverent dans ce moment, & leur Cacique avertit le Pere que les Mañacicas commençoient à l'environner: il s'en étoit bien apperçu; on avoit même déja tiré quelques fleches ſur lui, mais il ne ſe ſentit jamais plus de courage. » Une voix intérieure, dit-il dans » la Lettre que j'ai déja citée, me diſoit que mon heure n'é- » toit pas encore venue, & lors même que je me vis couvert » d'une nuée de fleches, j'étois dans la Place, le Crucifix à la » main, auſſi tranquille que ſi j'euſſe été au milieu de mes » Néophytes.

L'Interprete du Pere Cavallero fait tomber les armes des mains aux Habitans.

Son Interprete auſſi intrepide que lui, s'étoit avancé vers le gros des Mañacicas, en faiſant ſigne qu'il avoit quelque choſe d'important à leur dire: ils l'écouterent, & il leur parla avec tant d'aſſurance de la néceſſité d'embraſſer la Religion Chrétienne pour être heureux pendant la vie & après la mort, que les armes leur tomberent des mains. L'Eſprit ſaint, qui rendoit ſi éloquent la langue d'un Néophyte de peu de jours, changea tout-à-coup de telle ſorte le cœur des Infideles, qu'ils allerent tous à la file ſe proſterner devant l'Homme de Dieu, & baiſer avec reſpect le Crucifix qu'il tenoit à la main, tandis que le Cacique des Puraxis ne ceſſoit de les exhorter à rendre hommage au Sauveur du Monde. En parlant ainſi il avançoit toujours avec ſa Troupe, & l'on vit avec un étonnement égal des deux côtés, les deux Nations ſe mêler enſemble, & ſe traiter mutuellement, comme ſi elles avoient été toujours amies.

Pendant ce tems-là Izu, avec le ſecours de quelques-uns de

ſes Parens, travailloit à une grande Croix qui fut plantée au milieu de la Place. Au moment qu'elle parut, le Pere Cavallero fit, par la bouche de ſon Interprete, une inſtruction ſur la mort du Sauveur des Hommes, qui fut écoutée avec une grande attention. Les Principaux de la Bourgade le conjurerent enſuite de demeurer avec eux, & il le ſouhaitoit lui-même beaucoup; mais on alloit entrer dans l'Hiver, qui lui auroit fermé pour long-tems le retour à Saint-François-Xavier, où il ſavoit que ſa préſence étoit néceſſaire. Il dit donc aux Mañacicas qu'il étoit obligé de les quitter pour quelques mois, & il leur engagea ſa parole qu'au Printems prochain il reviendroit les voir. 1705-07.

Providence de Dieu ſur le Miſſionnaire.

Cette promeſſe les conſola, & ils l'obligerent d'accepter un Cheval; c'étoit à qui lui donneroit les plus grandes marques d'une amitié qui paroiſſoit bien ſincere; tous voulurent le conduire aſſez loin, & au moment qu'il alloit ſe mettre en chemin, les Femmes & les Enfants vinrent ſe jetter à ſes pieds pour le conjurer de les baptiſer. Mais ce fut un coup de la Providence qu'il ne ſe fût point laiſſé prendre à l'appas de tant de conquêtes, qui lui paroiſſoient faciles: à-peine étoit-il hors de la vûe de cette Bourgade, que le Mapono d'une autre qui n'en eſt pas fort éloignée, (on appelle ainſi parmi les Mañacicas, les Miniſtres de la Religion) aïant appris ce qui venoit de ſe paſſer dans celle-ci, déclara à ſon Cacique de la part de ſes Dieux, que leur volonté étoit qu'il courût après le Prêtre Etranger, & qu'il le fît mourir pour avoir oſé entreprendre de ruiner leur culte.

Le Cacique obéit, & marcha avec tous ſes Guerriers juſqu'à la vûe de la Bourgade, d'où le Pere étoit parti. Alors le Mapono, qui l'accompagnoit, apprenant ſon départ, dit au Cacique de prendre une autre route qu'il lui marqua, pour lui couper chemin; mais le Cacique, qui avoit fait ſes réflexions, lui répondit qu'il falloit d'abord s'informer qui étoit cet Etranger, à quel deſſein il étoit venu, & s'il avoit donné quelque ſujet de ſoupçonner d'en avoir de mauvais, n'étant pas raiſonnable d'ôter la vie à un Homme, ſans l'avoir reconnu coupable. Le Mapono, choqué de cette réponſe, prit avec lui les plus zélés de la Troupe pour le ſervice de leurs Dieux, & entra avec eux dans la Bourgade. Là, s'adreſſant au Cacique du lieu, il lui demanda pourquoi il avoit reçu chez lui un Ennemi des Dieux de la Nation.

1705-07. Le Cacique lui répondit que si le Prêtre Etranger avoit mérité la mort, il n'auroit eu besoin de personne pour le punir; mais que cet Homme, qu'il lui plaisoit d'appeller l'Ennemi des Dieux, étoit son Ami, qui s'étoit livré avec confiance entre ses mains; qu'il l'avoit trouvé digne de son amitié, & qu'il comptoit sur la sienne; qu'entr'autres bienfaits, qu'il en avoit reçus, il l'avoit reconcilié avec les Puraxis & d'autres de ses Voisins, & qu'il ne pouvoit pas, sans se rendre coupable d'une grande ingratiude, persécuter un Homme qui venoit de lui rendre de si importants services. Les Indiens qui étoient à la suite du Mapono, lui déclarerent en même tems qu'ils étoient en trop petit nombre pour aller plus loin, ce qui le mit au désespoir. Il voulut faire abbatre la Croix, qu'il apperçut dans la Place; mais le Cacique s'y opposa, & il se retira en disant qu'il trouveroit bien le moïen de venger ses Dieux. Il n'en eut pas le tems, car il mourut bientôt après dans un accès de fureur. Tous ceux qui avoient juré avec lui la mort du Missionnaire moururent aussi de la même maniere, ce qui fit juger aux autres que le Ciel prenoit sous sa protection le Ministre du Dieu des Chrétiens.

Description du Païs des Mañacicas.

On sera sans doute bien aise de connoître plus particulierement une Nation si différente de toutes celles, dont elle est environnée, & qui fait aujourd'hui une partie considérable de la République Chrétienne des Chiquites. Elle étoit alors composée de vingt-deux Bourgades, qui faisoient comme différents Cantons indépendans les uns des autres, & qui avoient chacun leur nom particulier. Les Habitans de la premiere Bourgade, où le Pere Cavallero entra, se nommoient *Igritucas*, & ceux de la seconde *Sibacas*. Le Païs qu'occupoit cette Nation est à deux journées au Nord de la Réduction de Saint-François-Xavier, c'est-à-dire, à l'extrêmité septentrionale du Païs des Chiquites. Il a la figure d'une pyramide, dont la base est au Midi; mais ce qu'il a de singulier est que dans son centre on trouve des Indiens qui n'ont rien de commun avec les Mañacicas, pas même le langage. Ce Païs est arrosé de plusieurs Rivieres assez poissonneuses, & environné de Forêts qui s'étendent fort loin à l'Orient & à l'Occident, & qui sont si épaisses qu'on n'y voit presque jamais le Soleil. Au-delà de ces Forêts on trouve de vastes solitudes presque toujours inondées.

La terre produit partout sans culture des fruits de plusieurs

sortes:

1705-07.

Animaux singuliers qu'on y trouve.

ſortes : la Vanille y eſt aſſez commune, auſſi-bien qu'une eſpece de Cocotier qui n'eſt point un Palmier, comme tous ceux que nous connoiſſons ailleurs : ſon fruit, qui eſt de la groſſeur d'un Melon, eſt attaché au tronc, comme le ſont tous les Cocos. Parmi les Animaux qu'on y trouve, il y en a un nommé *Famacoſio*, qui a la tête d'un Tigre, le corps d'un Mâtin & n'a point de queue. Il eſt d'une légereté & d'une férocité qui n'ont rien d'égal. Dès qu'on en eſt apperçu, on ne peut éviter d'en être dévoré, ſi on n'eſt pas bien armé, qu'en montant au plus vîte ſur un arbre ; encore n'y eſt-on en ſûreté que pour quelques momens ; car l'Animal, qui ne peut grimper à l'arbre, demeure au pied, & jette un cri auquel pluſieurs autres accourent ; tous enſemble travaillent enſuite à déraciner l'arbre, & cela ſeroit bientôt fait, ſi celui qui s'y eſt réfugié, ne venoit à bout de percer de fleches tous les travailleurs : mais s'il eſt ſans armes, il ne peut éviter de périr. Pour empêcher que ce dangereux Animal ne multiplie trop, & ne rende le Païs abſolument inhabitable, voici ce que ces Indiens ont imaginé. Ils ſe réuniſſent en grand nombre dans un Enclos bien paliſſadé, puis ils pouſſent de grands cris, qui font accourir les Famacoſios de toutes parts ; mais tandis qu'ils ſont tous occupés à creuſer la terre pour faire tomber la paliſſade, on les perce de fleches ſans aucun riſque. Les *Mopoſicas*, qui faiſoient un des plus puiſſans Cantons des Mañacicas, n'ont pas été auſſi heureux à ſe délivrer d'un Ennemi bien moins dangereux en apparence, puiſque ce n'étoit qu'un petit Moineau ; mais il tomboit avec tant de furie ſur eux, qu'il les tuoit ſans qu'ils puſſent s'en défendre. On ne dit point comment il s'y prenoit, mais on aſſure que ce petit Animal a preſqu'entierement dépeuplé tout ce Canton.

Origine & caractere des Mañacicas.

Les Mañacicas ont le teint olivâtre, & ſont communément bien faits. Il regne quelquefois parmi eux une maladie bien extraordinaire : c'eſt une eſpece de lépre, qui leur couvre tout le corps, & y forme des croutes aſſez ſemblables à des écailles de Poiſſons ; mais cette incommodité ne leur cauſe aucune douleur, ni aucun dégoût. On ne doute point qu'ils n'aient la même origine que les Chiquites. Ce ſont les guerres civiles qui les ont ſéparés ; & le commerce qu'ils ont eu avec d'autres Nations, a tellement changé leur langage, qu'ils ne s'entendent preſque plus les uns les autres : ils n'ont guere conſervé de leur premiere origine, que la bravoure. L'idolâtrie,

1705-07. que les Chiquites n'ont jamais connue, s'est introduite parmi eux, aussi-bien que le barbare usage de manger la chair humaine. On ne sait pas même d'où ils ont tiré leurs Dieux, & le culte qu'ils leur rendent.

Leur gouvernement.

Leurs Bourgades sont assez belles : on y voit de grandes rues fort droites, des Places publiques, trois ou quatre grandes Maisons distribuées en Salles, & en plusieurs Chambres, où logent le Cacique & les principaux Officiers. Les Salles sont destinées, les unes aux Assemblées publiques, les autres au culte des Dieux; il n'y a point d'autres Temples. Tout est bâti de bois assez proprement, quoique ces Indiens n'aient point d'autres outils que des haches de pierres. Les Bourgades sont peu éloignées les unes des autres : on se visite & on se régale souvent, & là, comme ailleurs, on ne sort point du festin, que tout le Monde ne soit ivre. Dans toutes les Assemblées publiques le Cacique a la premiere place, le Mapono la seconde, le Médecin la troisieme, les Capitaines le quatrieme rang, & tous les autres suivent, chacun selon son grade. On n'y voit jamais la moindre confusion.

Les Caciques sont absolus, & toujours ponctuellement obéis. Leurs Sujets bâtissent leurs Maisons, & les réparent quand elles menacent ruine, cultivent leurs Champs, fournissent leur table de ce qu'il y a de meilleur dans le Païs, & leur paient un Tribut par tête. Ils peuvent seuls avoir plusieurs Femmes; mais il n'y en a qu'une, à qui on rend les honneurs attachés à la qualité d'Epouse du Cacique, lesquels consistent en ce que toutes les Femmes de la Bourgade lui doivent la même obéissance, les mêmes services, & le même Tribut, que les Hommes doivent à son Mari. Ce Tribut est le dixieme de la chasse & de la pêche, où personne ne peut aller sans la permission du Cacique. Cette dignité est héréditaire, & l'Héritier présomptif a sur tous les jeunes Gens, qui ne sont point mariés, une autorité, dont l'exercice lui sert d'apprentissage pour bien gouverner. Quand il s'en est rendu capable, son Pere se démet en sa faveur, & ne se mêle plus de rien; mais il n'en est ni moins respecté, ni moins bien servi. Quand il meurt, on lui fait des obséques avec beaucoup d'appareil, & son corps est déposé dans une Caverne, dont l'entrée est bien murée.

Leurs idées sur la Religion.

Cette Nation est fort superstitieuse. Une ancienne tradition porte que l'Apôtre Saint Thomas a prêché l'Evangile

dans leurs Païs, ou y a envoïé quelques-uns de ses Disciples; ce qui est certain, c'est qu'à travers les fables grossieres, & les dogmes monstrueux, dont leur Religion est composée, on y découvre bien des traces du Christianisme. Il paroît surtout, si ce qu'on en dit est vrai, qu'ils ont une légere idée d'un Dieu fait Homme pour le salut du Genre humain; car une de leurs Traditions est qu'une Femme d'une beauté parfaite conçut, sans avoir jamais habité avec un Homme, un très bel Enfant, qui parvenu à l'âge viril opera bien des prodiges, résuscita les Morts, fit marcher les Boiteux, rendit la vûe aux Aveugles, & aïant un jour rassemblé un grand Peuple, s'éleva dans les airs, transformé dans ce Soleil qui nous éclaire. S'il n'y avoit pas, disent les Maponos, une si grande distance de lui à nous, on pourroit distinguer tous les traits de son visage. 1705-07.

Ces Indiens rendent de grands honneurs aux Démons, qui se font voir à eux, disent-ils, sous les figures les plus effraïantes; ils reconnoissent un grand nombre de Dieux, entre lesquels ils en distinguent trois, qui sont supérieurs aux autres, & forment une Trinité composée du Pere, du Fils & de l'Esprit. Ils donnent au Pere deux noms, *Omequaturiqui* & *Uragosoriso*; ils appellent le Fils *Urasana*, & l'Esprit *Urapo*. C'est la Femme du Pere, appellé *Quipoci*, qui sans cesser d'être Vierge, devint la Mere d'Urasana. Le Pere, disent-ils encore, parle d'une voix haute & distincte; le Fils parle du nez, & la voix de l'Esprit, si ce n'est pas le Tonnerre, en approche beaucoup. Quipoci se fait quelquefois voir toute resplendissante de lumiere; le Pere est le Dieu de la Justice, & punit les Méchans; le Fils, sa Mere & l'Esprit, font l'Office d'Intercesseurs pour les Coupables; ces trois Dieux sont aussi appellés d'un nom commun, qui est *Tiniamacas*.

Dans la Salle qui sert de Temple, il y a un endroit fermé d'un rideau, & qui est comme le Sanctuaire, où les trois Divinités viennent recevoir les hommages de leurs Adorateurs, & rendre des oracles. Le principal Mapono peut seul y entrer, car chaque Bourgade en a quelquefois plus d'un, & il est défendu sous peine de mort à tous autres d'y mettre le pied. C'est ordinairement dans le tems des Assemblées publiques, que ces Dieux se rendent dans leurs Sanctuaires, & un grand bruit annonce leur arrivée. Alors ceux qui se trouvent à l'Assemblée, & qui ne songeoient qu'à boire & à danser, s'arrêtent & crient tous Leur culte.

1605-07. ensemble; *Pere, êtes-vous déja venu*, & ils entendent une voix qui leur répond, *oui mes Enfans, continuez & divertissez-vous bien; c'est moi qui vous procure une Chasse & une Pêche abondantes; c'est de moi que vous tenez tous les biens dont vous jouissez.* On l'écoute avec respect, puis on recommence à boire & à danser. Quand tout le monde est ivre, on ne se connoît plus, on se bat; & peu de ces Fêtes finissent, sans qu'il y ait des Blessés & des Morts.

Le Mapono, qui est derriere le voile, veut aussi avoir sa part du festin: on entend une voix, qui dit que les Dieux ont soif; & sur le champ on prépare un vase orné de fleurs & rempli de Chica, qu'on met entre les mains de la Personne, Homme ou Femme, qui est la plus respectée dans la Bourgade. Le Mapono entr'ouvre le rideau, & reçoit l'offrande. Les Dieux ont aussi faim; & on leur présente de la même maniere de quoi manger. On sait bien pour qui est tout cela; mais il faut qu'il vive, & il n'a pas le tems, ou il est contre sa dignité, d'aller à la chasse & à la pêche. Quelquefois il sort du Sanctuaire pour appaiser les querelles causées par l'ivresse, & il commence par imposer silence, puis il annonce à l'Assemblée que les Dieux promettent à tous l'accomplissement de leurs souhaits; il entre sur cela dans un grand détail, qu'il faut écouter avec respect. Un Indien s'avisa un jour de répondre que la Chica avoit mis les Dieux de bonne humeur; le Mapono comprit ce qu'il vouloit dire, & changea aussi-tôt ses magnifiques promesses en imprécations & en menaces.

Des Oracles & des Dieux inférieurs.

L'Interprete des Dieux ordonne souvent de leur part de prendre les armes, & d'aller fondre sur quelque Bourgade, de la piller, d'y mettre tout à feu & à sang; & il faut obéir: c'est ce qui entretient parmi ce Peuple des haines continuelles, & l'empêche de multiplier. Il y a bien de l'apparence que la premiere Bourgade, où entra le Pere Cavallero, & où nous avons dit qu'il ne trouva que des Cabannes brûlées & des Cadavres, avoit été réduite en cet état par l'exécution d'un pareil ordre. Parmi les Dieux inférieurs, il y en a qui président aux eaux, & c'est ce que signifie le nom d'*Isituas*, qu'on leur donne. Leur occupation est de parcourir les Rivieres & les Lacs pour les remplir de Poissons. On les invoque dans le tems de la pêche, & on les encense avec la fumée du tabac; d'autres sont invoqués pour la chasse, & on

ne manque jamais d'offrir aux uns & aux autres, c'eſt-à-dire, aux Maponos qui leur ſont conſacrés, les prémices du gibier & du poiſſon qu'on a pris. Au reſte, ces faux Prêtres ſont aſſez connus pour de grands fourbes, qui font ſervir la Religion à leur intérêt; mais on en eſt toujours la dupe.

Leurs Dogmes & leur Paradis.

Les Mañacicas croient les Ames immortelles, & ſont fortement perſuadés qu'au ſortir de leurs corps elles ſont tranſportées dans le Ciel par les Maponos, pour s'y réjouir éternellement. Dès que quelqu'un eſt mort, & que les obſéques ſont finies, le Mapono qui eſt chargé de ſon Ame, reçoit ce que la Famille lui préſente; il répand enſuite de l'eau pour purifier cette Ame de ſes ſouillures, il conſole les Parens, & leur fait eſperer que bientôt il aura de bonnes nouvelles à leur apprendre ſur le ſort de l'ame du Défunt. Il diſparoît enſuite pendant quelque tems, & à ſon retour il aſſemble la Famille, prend un air de gaieté, ordonne à tous d'eſſuïer leurs larmes & de quitter leur deuil, parceque l'ame du Défunt eſt heureuſement arrivée au Ciel, où elle les attend pour partager avec eux ſon bonheur.

Il exagere enſuite ce qu'il lui en a coûté pour faire ce voïage: il lui a fallu, dit-il, traverſer d'épaiſſes Forêts, des Montagnes eſcarpées, des Rivieres débordées, des Marais bourbeux; après avoir franchi tout cela, il s'eſt trouvé au bord d'un grand Fleuve, ſur lequel eſt un Pont de bois gardé jour & nuit par le Dieu *Tatuſio*, qui préſide au paſſage des Ames, & qui fait entrer le Mapono avec celle dont il eſt chargé, dans le chemin qui conduit au Ciel. Ce Dieu a le viſage pâle, la tête chauve, une phyſionomie qui effraie, le corps plein d'ulceres & couvert de haillons. Quelquefois il arrête l'Ame au paſſage, ſurtout ſi c'eſt celle d'une jeune Perſonne, pour la purifier. Si elle s'aviſe de faire la moindre réſiſtance, il la précipite dans le Fleuve, & les Mañacicas ſont perſuadés qu'il en arrive toujours quelque malheur à la Famille, ou à la Nation. Ils croient même que la plûpart des accidens fâcheux qui leur ſurviennent, en ſont les ſuites.

Au reſte ces Indiens ne font point de leur Paradis un lieu bien charmant. Ils diſent qu'on y trouve de fort gros arbres, d'où découle une gomme, qui ſert de nourriture aux Ames; qu'on y voit des Singes tout noirs; qu'il y a beaucoup de miel, peu de Poiſſons, un grand Aigle, qui vole de toutes parts, & ſur lequel ils débitent quantité de fables fort mal imaginées;

1706-07. que tous les Dieux y ont leurs appartemens, que celui de la Vierge Mere, c'est ainsi qu'ils s'expriment parlant de la Déesse Quiposi, est le plus riche & le plus commode de tous ; que partout il y a de grands Bois & de grandes allées où l'on va prendre le frais ; que le Poisson n'y manque point pour la table des Dieux ; que les Perroquets y sont communs ; que les Ames y sont séparées en trois classes, que dans l'une sont les Ames de ceux qui se sont noïés, que l'autre est pour ceux qui sont morts dans les Bois, & la troisieme pour ceux qui sont morts dans leurs Cabannes. Il n'est point question des Ames de ceux qui ont été tués à la guerre ou dans l'ivresse, & il paroît que la vertu est comptée pour rien, quand il s'agit d'entrer dans ce Paradis.

Dans quelle disposition le P. Cavallero trouve ces Indiens.

Telle étoit la Nation que le Pere Cavallero avoit entrepris de ranger sous les Loix de l'Evangile. Les affaires qui l'avoient obligé de retourner à Saint-François-Xavier, l'y retinrent plus long-tems qu'il ne s'y étoit attendu, & il n'en put partir qu'au mois d'Octobre de l'année 1706. Il s'étoit fait accompagner d'une troupe de ses plus fervents Néophytes, auxquels il avoit inspiré toute l'ardeur de son zele ; & après avoir visité les Prosélytes qu'il avoit faits dans ce Païs, & qu'il retrouva dans les mêmes dispositions où il les avoit laissés, il passa chez les Sibacas, dont le Mapono avoit l'année précédente juré sa perte. Ce faux Prêtre étant mort de la maniere que j'ai dit, les Sibacas s'étoient fortement persuadés que la maladie qui l'avoit enlevé, étoit une punition de leurs Dieux, dont le Missionnaire étoit Ami, & qu'ils s'attireroient les mêmes effets de leur colere, s'ils le recevoient mal.

Conversion des Sibacas.

Le Pere, instruit de ce préjugé, commença par leur en faire connoître la fausseté : il réussit d'abord à détromper le Cacique, & à lui faire comprendre que c'étoit le Dieu des Chrétiens, qui avoit exercé sa justice vengeresse sur le Mapono, & sur tous ceux qui s'étoient déclarés ses Ennemis ; mais ce qui fit encore plus d'impression sur un grand nombre de ces Infideles, c'est que le Fils & le Successeur du Mapono fut gagné à Jesus-Christ par un jeune Chiquite de la suite du Missionnaire, & que le jour même qu'il ouvrit les yeux à la vérité, il convertit deux Hommes des plus accrédités dans la Bourgade. Alors tous déclarerent qu'ils vouloient être Chrétiens ; & dès le lendemain on s'assembla dans la grande Place

pour entendre l'instruction du Missionnaire, qui s'apperçut d'abord qu'un plus grand Maître que lui agissoit puissamment sur les cœurs de tous ceux qui l'écoutoient. 1606-07.

L'Instruction finie, il fit planter une grande Croix & dresser un Autel, sur lequel il exposa des Images de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge & de Saint Michel. Tout le Peuple se mit à genoux, &, prosterné la face contre terre, répéta à haute voix, après le Serviteur de Dieu, cette Priere : *Jesus, Notre Seigneur, soïez notre Pere ; Marie, Mere de Dieu, soïez notre bonne Mere.* Depuis ce tems-là on n'entendoit presque plus dans cette Bourgade que ces mêmes paroles, ce qui remplit le cœur du saint Homme d'une joie céleste, qu'il ne pouvoit plus, ni exprimer, ni contenir. » Mon Dieu, s'écrioit-» il, que je suis bien païé de toutes mes fatigues, en voïant » ce Peuple vous reconnoître pour son Créateur & son Sei-» gneur! Qu'il vous adore, qu'il vous aime, qu'il vous serve, » c'est toute la récompense que je vous demande.

Ferveur d'un Catéchumene.

La Foi avoit déja poussé de si profondes racines dans le cœur des Sibacas, qu'elle se trouva à l'épreuve des persécutions : peu s'en fallut même que le Mapono ne fût baptisé dans son sang. Il se vit inopinément attaqué par une troupe d'Infideles, qui lui firent d'abord les plus sanglans reproches de ce qu'étant le Ministre de leurs Dieux, & par conséquent plus obligé que personne à maintenir leur culte, il s'étoit laissé séduire par un Imposteur Etranger, & se faisoit le vil instrument de son impiété ; ils l'exhorterent ensuite à leur demander pardon de son Apostasie, à réparer le scandale qu'il avoit donné, à ramener le Cacique à la Religion de ses Peres, & à travailler de concert avec lui à faire ouvrir les yeux à tous ceux que leur exemple avoit entraînés dans l'erreur. Ils ajoûterent que s'il refusoit de suivre leur conseil, il devoit s'attendre que les Dieux se vengeroient d'une maniere terrible, & que leurs premiers coups tomberoient sur lui.

Sa constance.

Le fervent Cathéchumene ne fut ébranlé, ni par ces reproches, ni par ces menaces, il ne fit même qu'en rire ; ce qui irrita si fort les Infideles qu'ils se jetterent sur lui, le chargerent de coups, le foulerent aux pieds, & lui firent sortir le sang en abondance par la bouche. Dès qu'ils se furent retirés, un de ses Amis, touché du triste état où il le voïoit, lui dit que selon toutes les apparences ces Furieux n'en demeureroient pas là, & l'exhorta à faire au moins semblant de conserver

1606-07. quelque respect pour les Dieux, & à persuader au Cacique d'en faire de même. Il répondit qu'il s'en garderoit bien, qu'il seroit charmé de faire au vrai Dieu un sacrifice de sa vie, en reconnoissance de la grace qu'il lui avoit faite de le connoître, & qu'il étoit résolu de défendre jusqu'au dernier soupir les vérités dont on l'avoit instruit, & dont il étoit intimement persuadé. Sa constance fit perdre à ses Persécuteurs toute esperance de le regagner, & sa vertu les obligea à le respecter.

Des succès si prompts devoient, ce semble, retenir le P. Cavallero chez les Sibacas, au moins jusqu'à ce qu'il y eût fait un Etablissement solide; mais il n'étoit envoïé que pour jetter la semence Evangélique, & que pour préparer cette terre à la recevoir : d'autres après lui devoient arrroser & recueillir. Les Apôtres en ont ainsi usé partout où ils ont porté leurs premiers pas: toute leur prudence consistoit, en bien des rencontres, à suivre le mouvement de l'Esprit qui les inspiroit; & l'Ecriture qui nous les représente tantôt parcourant l'Univers avec la rapidité d'un Aigle qui fend les airs, tantôt entraînés comme des nuées légeres, où le vent les poussent, nous donne assez à entendre qu'ils ne sont pas toujours les Maîtres de se conduire par leurs propres lumieres.

Le P. Cavallero chez les Quiriquicas.

L'Homme Apostolique prit donc, lorsqu'on y pensoit le moins, la résolution de passer chez les *Quiriquicas* qui étoient depuis long-tems en guerre avec les Sibacas. Le Cacique de ceux-ci, auquel il proposa de l'accompagner, mit d'abord tout en œuvre pour le détourner de ce voïage; il ajoûta que pour lui il s'exposeroit à pure perte, en paroissant chez ses Ennemis, & que sa présence mettroit même un obstacle invincible au dessein qu'il avoit de convertir ces Indiens. Le Pere lui repliqua qu'il comptoit bien de commencer par reconcilier les deux Bourgades; & la tendre amitié que le Cacique lui portoit, le fit passer par-dessus toutes ses craintes. Ils partirent donc ensemble, & lorsqu'il furent arrivés à la vûe de la Bourgade où ils alloient, le Pere Cavallero envoïa deux de ses Néophytes pour observer en quelle disposition étoient les Habitans.

Ils lui rapporterent qu'il y avoit parmi eux de grands mouvemens; qu'un Particulier, fort zélé pour l'honneur de ses Dieux, avoit jettté l'allarme parmi eux; & que leur Mapono avoit eu beau leur représenter qu'il falloit que leurs Dieux fussent bien foibles,

foibles si un Homme seul & sans armes pouvoit abolir leur culte, il n'avoit pu calmer leurs esprits ; que le Cacique avoit fait prendre les armes à ses Soldats, & qu'il l'attendoit pour l'immoler aux Dieux tutelaires de la Nation. Le Pere écouta ce récit de sang froid & continua son chemin, & le Cacique des Sibacas ne voulut point le quitter. A-peine avoient-ils fait quelques pas, qu'ils entendirent un grand bruit ; & un moment après ils virent les Infideles qui venoient à eux, armés de toutes pieces, & s'étendoient comme pour les envelopper. 1706-07.

Alors il vint en pensée au Serviteur de Dieu de lever bien haut une Image de la Vierge, qu'il portoit partout, & les Barbares s'étant mis en devoir de tirer sur lui, leurs bras devinrent si foibles, qu'à-peine pouvoient-ils tenir leurs arcs & leurs fleches ; ce qui les effraïa si fort, qu'ils gagnerent avec précipitation un Bois qui n'étoit pas fort éloigné. La fraïeur se communiqua même si promptement à la Bourgade, qu'il n'y resta qu'un Indien, nommé *Sonema*, qui dans la suite fut un des instrumens dont Dieu se servit pour la conversion de ses Compatriotes. Le Pere y entra aussi-tôt, & comme il la parcouroit, il découvrit deux de ces prétendus Sanctuaires, dont j'ai parlé, avec les Idoles qu'on y adoroit. A cette vûe son zele s'enflamma ; il mit les Idoles en pieces, renversa les Autels, & aïant fait allumer un grand feu, il y réduisit en cendre tout ce qui avoit servi au culte de ces fausses Divinités. Comment il y est reçu.

Le Cacique des Sibacas lui dit alors qu'il voïoit bien qu'il ne pouvoit plus traiter avec les Quiriquicas ; qu'il n'y avoit pas même de sûreté à rester dans cette Bourgade, & qu'il ne voïoit point d'autre parti à prendre, que de se retirer. Le Pere Cavallero lui répondit qu'il feroit bien de s'en retourner chez lui, qu'il l'en prioit même ; mais que pour lui il étoit venu pour prêcher l'Evangile à ces Infideles, & qu'il alloit les attendre. Il dit ensuite à ses Chiquites, qu'il ne retenoit personne ; mais tous lui protesterent qu'ils le suivroient partout jusqu'à la mort. Le Cacique fit de nouvelles instances pour l'obliger à retourner avec lui dans sa Bourgade, & n'y aïant pu réussir, il prit congé de lui.

Dès qu'il fut parti, le Serviteur de Dieu prit son Breviaire, & tandis qu'il récitoit son Office, il apperçut à son côté un Indien de haute taille, qui paroissoit serieusement occupé à le considerer. Cet Homme s'étoit imaginé que le Livre, où

1706-07. le Miſſionnaire liſoit avec tant d'attention, contenoit le charme qui avoit fait tomber de foibleſſe les bras de ceux qui vouloient le percer de leurs fleches, & il s'efforça de le lui arracher des mains. Le Pere, qui reconnut que cet Homme étoit le Cacique de la Bourgade, ſe douta de ce qui lui paſſoit dans la tête. Il voulut le déſabuſer, & fit tout ſon poſſible pour lui faire entendre que c'étoit l'Ennemi du ſalut des Hommes, qui mettoit tout en œuvre pour le retenir, lui & ſes Vaſſaux, dans leur aveuglement.

Le Cacique l'écouta ſans l'interrompre, puis, hauſſant les épaules, alla prendre chez lui un gros faiſceau de fleches, qu'il porta dans le Bois, où étoient tous ſes Indiens. La nuit ſuivante il y tint un grand Conſeil, où Sonema ſe trouva. On eut beaucoup de peine à y convenir du parti qu'on devoit prendre; & Sonema, profitant de cette irréſolution, prit la parole, & dit qu'on auroit grand tort d'entreprendre ſur la vie d'un Homme, dont la bonté & la douceur lui avoient paru au-deſſus de toute expreſſion. Ce peu de mots eut ſur le champ ſon effet; il fut réſolu de recevoir le ſaint Homme, & de s'abandonner à ſa conduite. Tous l'allerent chercher & le trouverent dans une aſſez méchante Cabanne, où il s'étoit retiré. Il les reçut à bras ouverts, & avec auſſi peu d'étonnement, que s'il les eût attendus. Il leur parut avoir quelque choſe au-deſſus de l'Homme: ils ſe jetterent à ſes pieds, lui demanderent pardon d'avoir attenté ſur ſes jours, & reſterent en cette poſture, juſqu'à ce qu'il les obligeât de ſe relever.

Toute cette Bourgade ſe convertit.

Le Mapono vint enſuite, & ſe tint pendant quelque tems en ſa préſence avec un air modeſte & reſpectueux ſans dire un ſeul mot. L'Homme apoſtolique l'embraſſa, le fit aſſeoir auprès de lui, & voïant tous les Indiens reſter autour de la Cabanne, il en ſortit, & commença à leur expliquer les principaux articles de la Doctrine Chrétienne. Tous paroiſſoient aſſez attentifs, mais ils jettoient de tems en tems les yeux ſur le Mapono pour voir ce qu'il penſoit de tout ce qu'il entendoit. Il ne les laiſſa pas long-tems dans cette incertitude; à-peine le Pere eut-il ceſſé de parler, qu'il ſe jetta à ſes pieds & le conjura de le recevoir au nombre de ſes Diſciples: il ſe leva enſuite, & ſe tournant vers les Indiens, il confeſſa hautement qu'il avoit été juſques-là dans l'erreur; qu'il reconnoiſſoit que Jeſus-Chriſt étoit le vrai Dieu, que ſa Loi étoit la ſeule, qui pût conduire les Hommes à la fin pour laquelle ils ont été créés; qu'il exhortoit tout le monde à l'embraſſer,

& que, pour réparer ses infidelités passées, il vouloit aller lui-même avec ce saint Homme publier par-tout des vérités si importantes. 1707.

Le Serviteur de Dieu étoit transporté de joie; & les Néophytes, charmés de ce qu'ils venoient d'entendre, coururent embrasser le Mapono. Pour ne pas perdre des momens si précieux le P. Cavallero fit travailler sur le champ à une grande Croix, & tous y voulurent mettre la main; elle fut portée comme en triomphe dans la grande Place, les Chiquites chantant à deux Chœurs les Litanies de la Passion. Les Quiriquicas étoient ravis hors d'eux-mêmes; & dès que la Croix fut élevée, tous, après l'avoir adorée, coururent chercher leurs Enfans, les présenterent au Pere Cavallero, & le conjurerent de les baptiser. Il y consentit: le nombre en étoit si grand, qu'il y emploïa tout le jour; les bras lui tomberent plus d'une fois de lassitude, & il eut peine à trouver le moment de prendre un peu de nourriture, dont il avoit un extrême besoin.

Le P. Cavallero est obligé de retourner à Saint-François Xavier.

Il auroit bien voulu dès-lors recueillir tous les fruits, que promettoit une Terre si bien préparée; mais l'obéissance le rappelloit à son Eglise, & il ne pouvoit pas différer plus longtems son départ, sans s'exposer à le rendre impossible. Il y eut bien des larmes répandues, quand il fallut se séparer. Tous voulurent l'accompagner fort loin; ils lui firent promettre, en le quittant, qu'il ne tarderoit pas à les revenir voir, & conjurerent les Chiquites de le leur ramener, dès que la saison le permettroit. Ils lui offrirent plusieurs de leurs Enfans pour les former au Service divin, & il en accepta trois. Il resta à Saint-François-Xavier jusqu'au quatrieme d'Août 1707, qu'il en partit avec une nouvelle troupe de Chiquites: mais il voulut commencer par visiter les Sibacas. Leur Cacique n'eut pas plutôt appris qu'il approchoit, qu'il alla bien accompagné au-devant de lui, avec une bonne provision de Poissons. Dès qu'il parut dans la Place de la Bourgade, tout retentit d'acclamations & de cris de joie: ils l'environnerent tous, lui demanderent sa bénédiction, & voulurent lui baiser la main. Il apprit ensuite qu'il y avoit entr'eux & les *Ziritucas*, quelques semences de guerre; il fit prier ces derniers de le venir trouver, & ils vinrent sur sa parole. Il écouta les plaintes réciproques des deux parties: il n'eut aucune peine à les reconcilier, & il leur fit jurer une amitié éternelle.

1707. Le lendemain il les assembla tous, leur parla long-tems de la sainteté de nos Mysteres, & leur donna des Cantiques traduits en leur Langue, qui contenoient tous les articles essentiels de la Doctrine Chrétienne. Ils les apprirent par cœur, & en faisoient sans cesse retentir leurs Bourgades & les Campagnes. Leur foi étoit si vive & si simple, qu'elle mérita d'être récompensée par des marques sensibles d'une singuliere protection du Ciel. Le Pere Cavallero aïant ensuite achevé de baptiser tous les Enfans qui étoient nés depuis son absence, & se préparant au Baptême des Adultes, fut prié de se transporter chez les *Jurucarez*, qui désoloient tout ce Païs, pillant & massacrant tout ce qui tomboit sous leurs mains : il y alla ; & comme il n'avoit point de Guides, il se trouva à l'entrée de leur Bourgade, lorsqu'il s'en croïoit encore assez loin. Il avertit alors les Chiquites, qui ne le quittoient point, de faire un Acte de Contrition, & il leur donna une absolution générale. Un moment après un Jurucarez, qui avoit été témoin de cette action, vint se prosterner à ses pieds, & lui protesta qu'il vouloit vivre & mourir avec lui.

Conversion des Jurucarez.

Le Mapono avoit été averti, dès la veille, de l'arrivée du Missionnaire ; & dans la crainte de perdre son crédit, s'il étoit reçu dans la Bourgade, il avoit commandé, de la part de ses Dieux, à tous les Habitans de se retirer dans les Bois, de sorte que le Pere en y entrant n'y trouva presque personne, & que ceux mêmes, qui y étoient restés, prirent la fuite dès qu'ils le virent, à la reserve d'un jeune Homme d'une figure fort aimable. Le Serviteur de Dieu lui fit bien des amitiés, & les accompagna de quelques petits présens: cet Indien les reçut avec reconnoissance, & alla ensuite rejoindre ses Compatriotes. Il leur dit que le Prêtre étranger, qu'on leur avoit représenté comme un Homme monstrueux, n'étoit rien moins que cela ; qu'il n'étoit pas possible d'en voir un plus affable & plus doux, & qu'il falloit que leurs Dieux se connussent bien mal en Hommes, pour être effraïés de celui-ci.

Il ne leur en fallut pas davantage pour les engager tous à retourner chez eux. Le Pere, qui les vit venir, alla au-devant d'eux, & les charma tellement, qu'il n'eut aucune peine à s'en faire écouter. Il les instruisit ; & l'Esprit saint leur parla en même tems si efficacement au cœur, qu'ils renoncerent sur le champ à leurs fausses Divinités. L'Homme apostolique, les voïant si bien disposés, se fit apporter dans la Place pu-

1707.

blique tout ce qui avoit servi à leur Culte superstitieux, le foula aux pieds en leur présence, & le jetta au feu. Il leur persuada ensuite de cesser toute hostilité contre leurs Voisins, & le Cacique lui promit d'aller incessamment avec ses principaux Officiers offrir la paix à tous ses Ennemis; mais il lui représenta qu'étant fort vieux, il craignoit de mourir sans avoir reçu le Baptême. Le Pere, qui n'avoit pas encore pu l'instruire suffisamment, le rassura, & lui promit de le satisfaire à son retour. Le Cacique le pria de lui donner une Croix pour gage de sa parole & pour se garantir des attaques du Démon, & il l'obtint sans peine. Le Missionnaire baptisa ensuite un grand nombre d'Enfants, & partit pour aller dégager la parole, qu'il avoit donnée aux Quiriquicas.

Ce qui se passe chez les Quiriquicas.

Ils lui firent un très grand accueil, plusieurs mêmes étoient allés au-devant de lui; mais il s'apperçut bientôt que ces marques d'affection avoient quelque chose de forcé, & il ne tarda point à en découvrir la cause. Il regnoit parmi eux, depuis qu'il les avoit quittés, une Maladie contagieuse; & on leur avoit persuadé que c'étoit lui qui la leur avoit envoïée, pour les punir de ce qu'à sa premiere Entrée dans leur Bourgade, ils avoient voulu le faire périr. Il étoit actuellement occupé à les désabuser, lorsqu'on vint lui dire que le Cacique étoit près d'expirer. Il courut chez lui, & le trouva dans un délire phrénétique: il se mit à genoux, & fondant en larmes, il demanda à Dieu par les mérites de Jesus-Christ, que cette Ame rachetée du sang de son Fils unique ne fût point frustrée du bienfait de la Rédemption. Au même instant le délire cessa; le Malade revenu à lui, écouta avec respect l'instruction que lui fit le saint Homme, prononça tous les Actes qu'il lui suggera, fut baptisé, & peu de tems après expira dans tous les sentimens qui caracterisent la mort des Prédestinés.

Le jour suivant le Serviteur de Dieu ordonna une Procession générale, où il fit porter l'Image de la Sainte Vierge, dont il exhorta tout le monde à implorer la protection, pour obtenir de Dieu que la Maladie cessât. Il visita ensuite tous les Malades, récita auprès d'eux la Salutation Angelique, après avoir demandé à chacun s'il croïoit en Jesus-Christ, puis il leur appliqua son Image. Tous les Assistans, qui étoient en fort grand nombre, joignoient leurs prieres aux siennes, & elles furent exaucées; tous les Malades furent bientôt sur

1707. pied. Alors tous les ombrages, qu'on avoit voulu faire prendre à ces Indiens, se dissiperent, & on en perdit jusqu'au souvenir.

Le P. Cavallero chez les Cazoquias.

Le Pere Cavallero crut pouvoir après cela s'absenter pour quelque tems, & passa chez les *Cazoquias*. A-peine s'étoit-il mis en chemin, que le Cacique d'une autre Bourgade, suivi d'un grand nombre de ses Vassaux, vint lui faire de grands reproches de ce qu'il n'étoit point encore venu chez lui. Le Pere le reçut avec amitié, & l'invita à le suivre chez les *Cazoquias*, où étant arrivé le premier avec ses Chiquites, il se montra dans la Place publique le Crucifix à la main. Il y fut d'abord salué d'une grêle de fleches : deux de ses Catéchistes, dont l'un portoit l'Image de la Sainte Vierge, furent blessés à ses côtés; pour lui, les fleches venoient tomber à ses pieds, comme si elles eussent été arrêtées par une main invisible. Il avançoit cependant toujours; & les Barbares étonnés, jetterent leurs arcs & leurs fleches par terre, ou elles leur tomberent des mains.

L'Homme apostolique apperçut alors le Mapono, & s'approchant de lui, avec un air également noble & affable, » ne » voïez-vous pas, lui dit-il, que vous ne pouvez rien contre » moi, tant qu'il plaira au vrai Dieu, dont je suis l'Envoïé, » de me garantir de vos traits? Croïez-vous encore que vos » fausses Divinités puissent faire la même chose en faveur de » ceux qui les encensent; elles, dont vous me voïez braver » la puissance. Reconnoissez donc votre aveuglement; ado- » rez le Dieu, qui rend les vôtres si impuissans, & qui vous » punira d'une maniere terrible, si vous continuez à fermer » les yeux pour ne pas voir la lumiere qu'il vous présente.

Le Mapono, qui, à la premiere nouvelle de l'approche du Missionnaire, avoit envoïé un Exprès à un Cacique voisin pour l'engager à venir au secours de ses Dieux, se trouva tout-à-coup tellement changé, qu'il étoit étonné lui-même de ne plus se reconnoître. Il embrassa le saint Homme, le mena chez lui, & le régala de son mieux. Quelque tems après le Cacique entra sans armes, donna au Pere les plus grandes marques d'estime & d'amitié, félicita le Mapono du changement qu'il voïoit en lui & du bonheur qu'il avoit de posséder un Homme si merveilleux, & l'exhorta à persévérer dans les bons sentimens où il le voïoit.

On vint alors avertir le Pere que ses deux Chiquites, qui

1707.

avoient été bleſſés, étoient fort mal. Il courut à leur ſecours, les trouva étendus par terre baignés dans leur ſang, dévorés par les Moſquites, & n'aïant pour tout appareil ſur leurs plaies, que quelques feuilles d'arbres, mais beniſſant le Seigneur de ſe voir en cet état & ſur le point de mourir pour le ſalut des Infideles. L'un d'eux n'étoit baptiſé que depuis quelques mois; la fleche lui avoit percé le bras de part en part, & comme les nerfs étoient offenſés, ſes douleurs étoient ſi vives, qu'elles le faiſoient ſouvent tomber en ſyncope. L'autre étoit encore plus en danger : les inteſtins lui ſortoient du bas ventre, où il avoit reçu le coup, & on eut bien de la peine à les faire rentrer. Mais lorſqu'on déſeſperoit le plus de leur gueriſon, ils recouvrerent tout-à-coup une ſanté parfaite.

Guériſon miraculeuſe.

Ce double miracle acheva de perſuader aux Cazoquias que le Dieu des Chrétiens méritoit ſeul d'être adoré, & le ſaint Miſſionnaire n'eut plus que la peine de les inſtruire de ce qu'ils devoient croire & pratiquer. Il ne put enſuite refuſer au Cacique des *Subaracas*, celui-là même que le Mapono des Cazoquias avoit voulu engager à venir défendre ſes Dieux, & le même apparemment qu'il avoit rencontré en chemin, de venir viſiter ſa Bourgade. Il y fut reçu avec de grands honneurs; ces Indiens paroiſſoient hors d'eux-mêmes de joie, & commencerent par déclarer qu'ils ne vouloient plus avoir d'autre Dieu, que celui des Chrétiens. Ils en furent récompenſés ſur le champ par la gueriſon ſubite de tous leurs Malades, après que le Pere Cavallero eût récité ſur eux le commencement de l'Evangile de Saint Jean. Il reſta néanmoins fort peu de tems dans cette Bourgade, parceque la ſaiſon le preſſoit de retourner à ſon Egliſe. Il conſola les Indiens conſternés de ſon départ, en leur promettant de revenir les voir le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible, & toute la Jeuneſſe eut ordre de l'accompagner juſqu'à Saint-François-Xavier.

Converſion des Subaracas.

Il lui fallut paſſer une aſſez grande Forêt, & ſes Guides l'y égarerent : il s'adreſſa au Saint Archange, Conducteur du jeune Tobie, & aux Anges-gardiens des Mañacicas; & peu de tems après il ſe trouva chez les *Arupurocos*, auxquels il avoit déja prêché l'Evangile dans un de ſes voïages, & qui le reçurent très bien. De-là il paſſa chez les *Bahocas*, qu'il trouva diſpoſés de longue main par un événement aſſez ſingulier à embraſſer le Chriſtianiſme. Il avoit déja paſſé par leur Bourgade dans une de ſes Courſes apoſtoliques, & on l'avoit

Evénement ſingulier.

1707. logé dans une Cabanne fort propre, où il fut ſurpris de voir des eſpeces de diſciplines armées d'épines. Comme il en témoigna ſon étonnement, on lui dit qu'il y en avoit de ſemblables dans toutes les Cabannes. Il demanda au Cacique quel uſage on en faiſoit, & voici ce que ce Chef lui répondit.

» Les Indiens *Borrillos* nous prierent un jour de les recevoir parmi nous, & nous y conſentîmes : c'étoit une Nation fiere & hautaine, qui prit avec nous des airs mépriſans, & tourna en ridicule toutes nos actions : nous en fûmes piqués au vif, & nous réſolûmes de nous défaire de ces Inſolens. Au milieu d'une nuit fort obſcure, nous fîmes périr tous les Hommes, & nous réſervâmes les Femmes & les Enfants, dont nous pouvions tirer quelque ſervice. Notre Bourgade fut auſſi-tôt attaquée de la Peſte, & nous ne doutâmes point que ce ne fût un châtiment du Ciel, dont nous cherchâmes auſſi-tôt à appaiſer la colere? Nous avions oui dire, que parmi les Chrétiens, l'inſtrument de Pénitence, que vous avez été ſurpris de trouver dans nos Cabannes, étoit en uſage pour expier les fautes qu'on a commiſes contre Dieu, & nous prîmes la réſolution de nous en ſervir pour expier notre crime ; nous plantâmes une Croix, au pied de laquelle nous allions tous les jours nous proſterner, & nous mettre tout le Corps en ſang. Le Ciel nous avoit ſans doute inſpiré ce moïen de le fléchir ; car peu de jours après la Maladie ceſſa, & depuis, perſonne n'en eſt mort. Nous continuons à adorer la Croix, & nous conſervons les inſtrumens de notre pénitence, afin de ne pas perdre le ſouvenir de notre guériſon.

Le Tuçuman en proie aux Indiens du Chaco.

Le Pere Cavallero auroit bien voulu pouvoir, avant que de retourner à Saint-François-Xavier, confier pendant ſon abſence le ſoin de recueillir les fruits de ſes travaux parmi les Mañacicas, à quelque Miſſionnaire ; mais il ne lui fut pas poſſible d'en obtenir un ſeul de ſon Provincial, la triſte ſituation où ſe trouvoit alors le Tucuman, & le ſurcroît d'occupation, qu'elle donna pendant pluſieurs années aux Jéſuites, ne permettant pas d'en deſtiner aucun à une ſi bonne œuvre. Depuis que les Chiriguanes avoient contraint les Miſſionnaires, qui s'étoient établis parmi eux, de les abandonner, ces Barbares laiſſoient les Eſpagnols aſſez tranquilles : mais, comme ſi le Tucuman n'avoit point eu d'autres Ennemis à craindre que cette Nation, on y porta la ſécurité juſqu'à la

plus

1707.

plus grande indolence. On s'y étoit persuadé que les autres Peuples de cette Frontiere du Chaco, intimidés par la derniere expédition de Dom Angelo de Paredo, n'oseroient plus remuer : mais ces Barbares voïant les Espagnols dans cette sécurité, crurent pouvoir recommencer impunément leur brigandange, & ils les pousserent fort loin.

La Ville d'Esteco est ruinée.

Le malheur du Tucuman fut de n'avoir alors ni Gouverneurs, ni Commandans qui veillassent, comme ils le devoient, à la sûreté de ses Frontieres, & qui préférassent l'utilité publique & le service du Roi à leur intérêt particulier. Les Infideles s'en apperçurent & en profiterent. Le ravage des Habitations les plus exposées à leurs courses n'aïant pas réveillé les Espagnols de leur assoupissement, ils se jetterent sur les lieux, où l'on se croïoit le plus à l'abri de leurs hostilités. Après avoir rempli d'horreurs toutes les Campagnes, ils attaquerent les Villes, en désolerent les environs, y commirent des cruautés inouies, & réduisirent un grand nombre de leurs Habitans à la mendicité. La Ville d'Esteco fut entierement ruinée, & de ses débris on ne put faire qu'une simple Forteresse, qui n'a pas même subsisté long-tems.

La Ville de Salta insultée.

Les choses en étoient là, lorsque Dom Estevan de Urizar, Gentilhomme du Guipuscoa, Chevalier de Santiago, & qui avoit servi pendant plusieurs années en Italie avec beaucoup de distinction, arriva d'Espagne avec des Provisions du Roi, pour le Gouvernement de cette Province. A-peine s'étoit-il rendu à Salta, qui étoit alors le séjour ordinaire du Gouverneur, que des Indiens s'en approcherent pour insulter cette Ville. Leur hardiesse lui fit comprendre la nécessité d'assurer ses Frontieres, & sa premiere pensée fut d'entrer dans le Chaco avec toutes ses forces ; mais comme il reconnut bientôt qu'il n'en avoit pas assez pour y faire des conquêtes, & moins encore pour les conserver, il prévit que tout le mal qu'il pouvoit faire à ses Ennemis, n'aboutiroit qu'à les aigrir encore davantage, si après les avoir intimidés il ne trouvoit le moïen d'adoucir leurs mœurs, & de fixer leur inconstance, en les engageant à embrasser le Christianisme.

Il ne voulut pourtant rien résoudre avant que d'en avoir conferé avec ceux qui avoient une plus grande connoissance du caractere de ces Peuples, & tous furent d'avis qu'une guerre purement défensive, qui ne consisteroit qu'à bâtir des Forts, & qu'à entrer en négociation, ne répareroit pas l'honneur

1708. de la Nation, qui demandoit une vengeance éclatante des excès, où l'insolence de ces Barbares s'étoit portée. Mais il ne voulut pas encore prendre sur lui de recommencer une guerre offensive, qui ne pouvoit se faire qu'à grands frais, & il voulut y être autorisé par l'Audience Roïale, qui le renvoïa au Viceroi du Pérou. Ce fut la premiere affaire, dont le Marquis dos Rios (1) se trouva chargé en prenant possession de cette Charge; il répondit au Gouverneur du Tucuman, que son avis étoit qu'il fît une bonne guerre aux Tobas, aux Mataguayos, aux Mocovis & à leurs Alliés, & il lui envoïa une délibération des Théologiens, qui croïoient cette guerre juste & nécessaire.

Préparatifs pour la guerre

La premiere chose que fit Dom Estevan, quand il eut reçu cette réponse, fut d'écrire au Pere Antoine Garriga, Visiteur des Jésuites du Paraguay, pour lui demander quatre de ses Religieux, & ce Pere lui envoïa sur le champ les Peres François de Guevara, Balthazar de Texeda, Antoine Machoni, & Joachim de Yegros. Le dessein du Gouverneur, en demandant des Missionnaires, étoit d'offrir la paix aux Barbares, après qu'il les auroit humiliés, à condition qu'ils recevroient chez eux des Peres de la Compagnie; qu'ils les traiteroient bien, & se rendroient dociles à leurs instructions. Il retint auprès de sa personne le P. Machoni, auquel le Chapitre de la Cathédrale, dont le Siege étoit vacant, donna tous les pouvoirs de grand Vicaire dans l'Armée, & il distribua les trois autres aux différens Corps de Troupes, qui devoient agir séparément.

Les préparatifs de la premiere campagne se firent avec la plus grande promptitude. Tous les Espagnols qui ne pouvoient servir en personne, fournirent à la dépense, chacun à proportion de ses facultés, & le Gouverneur en fit du sien la plus grande partie. Je trouve dans un bon Mémoire, qu'il y emploïa soixante mille piastres. L'Armée fut composée de sept cents quatre vingts Espagnols, sans compter les Officiers, des Milices de Tarija & de Rioja, d'une Compagnie de la Forteresse d'Esteco, d'un Corps de Chiriguanes, & de cinq cents Indiens. La Ville de l'Assomption devoit aussi mettre sur pied un Corps de cinq cents Hommes, celle de Corrientès, un de deux cents, & celle de Santafé un de trois cents : mais ces trois Corps n'étoient destinés qu'à tenir en respect les Peuples

(1) C'est le même qui étoit Ambassadeur d'Espagne en France à la mort de Charles II, dont il présenta le Testament au Roi Louis XIV.

du Chaco les plus voisins de ces trois Villes, pour les empêcher d'envoïer du secours aux Ennemis. 1709-10.

L'Armée entra dans le Chaco par plusieurs endroits, afin de donner de toutes parts de l'inquiétude aux Barbares, & d'empêcher qu'ils ne se secourussent mutuellement. Le Gouverneur avoit très bien concerté les différentes marches de ses Troupes, & il avoit pourvû à tous les accidens qui pouvoient arriver, de maniere qu'il ne laissoit rien à deviner en quelque situation qu'on se trouvât. Il avoit ordonné qu'on passât au fil de l'épée tous les Indiens qui seroient pris les armes à la main, parceque ceux qu'on avoit épargnés dans la guerre précédente, s'étoient vantés qu'on n'en avoit ainsi usé, que par la crainte des représailles ; mais il avoit recommandé qu'on épargnât les Femmes, & les Enfans au-dessous de quatorze ans, & qu'on se contentât de les faire Prisonniers.

L'Armée entre dans le Chaco.

On avoit appris depuis peu que les Lulles, dont on ignoroit la retraite depuis plus d'un siecle, étoient dans le voisinage des Mocovis. Le Général voulut savoir en quelle disposition ils étoient, & donna ordre au Mestre de Camp Dom Alfonse de Alfaro, Lieutenant de Roi de Santiago, & qui fut dans la suite Gouverneur du Tucuman, de leur envoïer deux Compagnies pour les inviter à prendre les armes contre leurs Voisins, ou pour les engager du moins à rester neutres. Il étoit alors campé sous la Forteresse d'Esteco, & les quatre Jésuites étoient encore avec lui : il leur fit faire une Mission dans son Armée, & elle finit par une Communion générale, dont personne ne se dispensa.

Cela fait, les Milices de Jujui & de Salta eurent ordre d'entrer dans le Païs ennemi, & de s'avancer jusqu'à la Riviere Rouge, à l'endroit où elle porte le nom de *Rio Grande*. Celles de Saint-Michel, que les Relations appellent les *Milices Tucumanes*, apparemment parceque cette Ville est la plus ancienne du Tucuman, furent commandées en même tems pour aller par un chemin plus droit jusqu'à la même Riviere, y construire un Fort, & y ménager une intelligence avec les *Malbalas*. Elles étoient sous les ordres du Mestre de Camp, D. Antoine de Alurralde, qui l'année précédente avoit fait un Prisonnier de cette Nation, & l'avoit fait instruire & baptiser. Ce Néophyte, qui se nommoit Antoine, étoit bon Chrétien, fort attaché à son Maître, & très affectionné à la Nation Espagnole.

Le dix de Juillet 1710, Dom Estevan partit d'Esteco ac-

1710.

Fort bâti à Valbuena.

compagné d'un grand nombre d'Officiers réformés, & fut très surpris de rencontrer une bonne partie de son Armée, qu'il croïoit déja bien loin, campée à 18 lieues d'Esteco, sur le bord oriental d'une petite Riviere, qui auprès d'Esteco même en porte le nom, & à l'endroit, où ces Troupes s'étoient arrêtées, est connue sous celui de *Rio de Valbuena*. Elles y avoient même bâti un Fort, & trois raisons avoient déterminé l'Officier, qui les commandoit, à n'aller pas plus loin. La premiere, que les Partis qu'il avoit envoïés à la découverte, après avoir fait environ quatorze lieues, avoient trouvé tout le Païs ruiné par les Ennemis; la seconde, que les chemins étoient impraticables pour les voitures, y aïant partout quantité de fosses très profondes; la troisieme, qu'en arrivant à la Vallée de Valbuena, il avoit été averti que les Ennemis s'étoient réunis en très grand nombre dans une Forêt voisine; qu'il paroissoit que leur dessein étoit de laisser passer les Espagnols, & quand ils seroient fort loin, de faire une irruption dans le Tucuman, où ils comptoient de ne trouver aucune résistance.

Des Mocovis & des Aguilotes se retirent chez les Abipones.

D. Estevan approuva ces raisons; cependant les Espagnols ne croïoient pas les Ennemis aussi près d'eux qu'ils l'étoient; car tandis que leurs Chevaux paissoient sans être gardés, il y en eut plusieurs d'enlevés presque sous leurs yeux. Mais D. Jérôme de Piñalossa courut après ceux qui les emmenoient; & ils furent obligés de les abandonner, pour aller se cacher dans l'épaisseur des Bois. Quelque tems après, Dom Estevan de la Nieva & Castilla, que le Général avoit détaché avec cinquante Hommes pour reconnoître le Païs, lui rapporta qu'il n'avoit pas rencontré un seul Indien, & qu'étant entré dans un Village tout récemment abandonné, puisqu'il y avoit trouvé des feux & des chaudieres pleines de viandes, il avoit cru d'abord que les Habitans s'étoient cantonnés dans les Bois, mais qu'il avoit appris bientôt après, que ces Indiens, qui étoient des Mocovis, commandés par le Cacique *Notiviri*, celui-là même qui avoit insulté la Ville de Salta, aïant appris que le Gouverneur de la Province étoit en campagne avec une Armée, avoient pris le parti de se réfugier chez les Abipones, & que presque tous les Aguilotes les avoient suivis.

La retraite d'un Ennemi, qui avoit fait bien du mal aux Espagnols, causa beaucoup de joie au Général, qui ne prévoïoit point que l'orage, que la crainte de ses Armes détournoit de

dessus le Tucuman, alloit tomber sur la Province de Rio de la Plata, comme nous le verrons dans la suite. Cependant, sur cet avis, Dom Estevan fit ajoûter de nouveaux ouvrages au Fort de Valbuena, auquel il donna le nom de Saint-Etienne; il y mit une forte Garnison, il en confia le Commandement au Sergent Major, D. Nicolas de Vega, & le P. de Yegros eut ordre d'y rester. 1710.

Les Ennemis sont réduits à de grandes extrêmités.

Comme cette Forteresse se trouvoit au centre de toutes les Divisions de l'Armée, le Général y séjourna jusqu'au vingtieme d'Août, & pendant ce tems-là il y eut plusieurs rencontres entre les Espagnols & les Indiens, qui furent toujours battus, & qui se virent bientôt réduits à de grandes extrêmités, parcequ'ils n'osoient plus sortir de leurs Forêts, où ils manquoient d'eau & de vivres. On en fit aussi beaucoup de Prisonniers, parceque le Général avoit déclaré qu'ils resteroient à ceux qui les auroient pris, sans autre condition, que de les bien traiter, & d'avoir soin qu'ils fussent instruits des vérités de notre sainte Religion.

Le vingtieme d'Août Dom Estevan, après avoir fait chanter une Messe solemnelle de Saint Bernard, auquel ce jour est consacré, & qui est un des Patrons de la Ville de Salta, se mit en marche vers la Riviere rouge, où il n'arriva que le vingt-sept, après avoir beaucoup souffert de la soif; car ce Païs, qui est celui des Aguilotes, quoique inondé dans la saison des pluies, devient, dès que les eaux se sont écoulées, d'une sécheresse extrême, quoiqu'il soit fort couvert. Avec cela, il fallut souvent s'ouvrir avec la hache un chemin au travers les Bois, & il n'est pas plus aisé de marcher dans les endroits découverts qui sont remplis de fourmillieres si larges & si hautes qu'on les prendroit de loin pour de petites Collines. Comme les Chevaux y enfonçoient bien avant, il fallut les applanir, ce qui fit perdre bien du tems.

D'autre part, la disette d'eau aïant obligé les Milices de Saint-Michel à se séparer de celle de Salta, le Mestre de Camp D. Alurraldé qui les commandoit, s'avança jusqu'à *Rio Dorado*, d'où il fit un Détachement sous la conduite du Sergent Major Dom Simon Garcia Valdez, auquel il donna son fidele Antoine pour lui servir de Guide, & pour lui faire connoître les traces des Ennemis. Antoine le conduisit à l'endroit où sa Nation avoit accoutumé de se réfugier lorsqu'elle étoit poursuivie par ses Ennemis; mais on n'y trouva aucun Malbala,

1710. ce qui obligea le Sergent Major d'aller rejoindre le Meſtre de Camp, qui marchoit vers la Riviere rouge. Il le trouva arrêté faute de fourrage, & travaillant à conſtruire un Fort; il s'étoit rejoint pour cela avec le reſte des Milices de Saint-Michel, & tout le monde aïant mis la main à l'œuvre, le Fort fut achevé en cinq jours : on lui donna le nom de Saint-Jean; & on y laiſſa les bagages avec un Détachement pour les garder. On continua enſuite à marcher vers la Riviere rouge, & on la paſſa le 24.

Rencontre avec les Malbalas.

Il paroiſſoit de tems en tems des Indiens, qui ſe jettoient dans les Bois dès qu'ils voïoient des Eſpagnols : enfin, le 28, après avoir fait environ 16 lieues, l'avant-garde ſe trouva vers le coucher du Soleil, en préſence d'un Corps d'Infideles, qui achevoient de ſe loger. C'étoient des Malbalas qui ſe croïant en ſûreté, parceque leur Camp étoit environné de Fondrieres aſſez profondes, défierent les Eſpagnols de venir à eux; mais ils ſoutinrent mal cette bravade; on tomba ſi bruſquement ſur un de leurs Quartiers, qu'à la premiere charge on en tua ſept & on en prit huit. Ils n'en attendirent pas une ſeconde; ils prirent la fuite, laiſſant aux Eſpagnols cinquante Chevaux & quelques Brebis.

On traite avec eux.

On traita bien les Priſonniers à la priere d'Antoine, qui s'offrit pour aller négocier avec ſa Nation; ce qui lui fut accordé. Parmi les Priſonniers il y avoit une Femme; Antoine aïant eu quelque converſation avec elle, dit au Meſtre de Camp, que s'il vouloit lui rendre la liberté, il eſpéroit qu'elle entameroit heureuſement la négociation. D. Alurraldé y conſentit, fit quelques préſens à cette Femme, & lui donna un Cheval. Peu d'heures après qu'elle fut partie, la Sentinelle avancée apperçut un Indien à cheval, qui accouroit au galop; il en donna avis au Meſtre de Camp, qui lui ordonna de le laiſſer entrer dans le Fort, ce que le Cavalier fit avec beaucoup d'aſſurance. On lui demanda ce qui l'amenoit, & il répondit qu'étant allé chercher des vivres, il avoit rencontré une Femme de ſa Nation, qui lui avoit appris que ſon Fils, qu'il pleuroit depuis long-tems comme mort, étoit parmi les Eſpagnols, & qu'il venoit pour le voir.

Rencontre heureuſe.

C'étoit le Pere d'Antoine, qui le reconnut d'abord, courut l'embraſſer, & le voïant tout nud, ſe dépouilla de ſon habit pour l'en vêtir. On les laiſſa quelque tems enſemble, & le Fils, après avoir raconté à ſon Pere les bons traitemens,

qu'il avoit reçus de ſon Maître & des autres Eſpagnols, lui parla du bonheur qu'il y avoit à vivre dans la Religion Chrétienne : il ajoûta tout ce qui lui vint à l'eſprit, pour lui perſuader qu'il étoit de l'intérêt de ſa Nation de faire alliance avec les Eſpagnols, dont la puiſſance, ajoûta-t-il, aſſuroit le repos de tous ceux qui prenoient volontairement ce parti, qu'il ſe faiſoit fort d'obtenir du Meſtre de Camp, à qui il appartenoit, que les Malbalas puſſent s'établir ſur la Riviere de Valbuena, où ils avoient demeuré autrefois, & d'où les Mocovis les avoient contraints de s'éloigner, ce qui n'étoit plus à craindre. 1710.

Il alla enſuite rendre compte de cet entretien au Meſtre de Camp, qui lui dit qu'il pouvoit aſſurer ſon Pere, que s'il vouloit engager ſon Cacique à venir traiter avec lui, il auroit toute liberté d'aller & de venir, & que juſqu'à ce qu'il eût de ſes nouvelles, il feroit ceſſer toute hoſtilité. Antoine courut faire part de cette réponſe à ſon Pere, qui partit ſur l'heure pour aller conférer avec le Cacique, & dit à ſon Fils qu'il ne doutoit pas que cette affaire ne réuſſit au gré du Meſtre de Camp. Il revint le 30 de Juillet avec ſon ſecond Fils, âgé d'environ vingt ans, & dit au Meſtre de Camp que le Cacique ſeroit venu avec lui, ſi les défiances de ſa Femme ne l'euſſent obligé d'attendre qu'il ſût un peu mieux ſur quoi il pouvoit compter.

Les Malbalas s'établiſſent à Valbuena.

Les jours ſuivants quelques Malbalas vinrent ſe rendre aux Eſpagnols, & peu de tems après on eut avis que tous les autres, & le Cacique à leur tête, étoient en marche pour les ſuivre. On les attendit, & comme les Femmes, les Enfans, & les bagages les obligeoient de marcher lentement, le principal Cacique prit les devants. En abordant le Meſtre de Camp il lui dit qu'il venoit ſe mettre en ôtage entre ſes mains. Dom Alurraldé le reçut avec honneur, & pour lui témoigner une confiance qui répondît à la ſienne, il lui dit qu'il pouvoit aller rejoindre ſa Troupe, ce qu'il fit. Ils arriverent enfin le ſeizieme d'Août au nombre de quatre cents Familles, & on leur fit le plus grand accueil qui fût poſſible. Ils y répondirent de maniere à achever de diſſiper toutes les défiances. Le grand Cacique demanda un Emplacement, où il pût loger avec toute ſa Nation, & on lui en aſſigna un ſur le Riviere de Valbuena.

Mal-entendu & ſes ſuites.

Quelques jours après, un mal-entendu faillit à rompre un accord ſi bien ménagé. Les Eſpagnols, qui manquoient de

1710. vivres, n'étant point en état d'en fournir à leurs nouveaux Alliés, qui en étoient encore plus mal pourvûs, ceux-ci furent obligés d'aller à la chasse dans les Bois : le Sergent Major Valdez, qu'on attendoit depuis long-tems avec un convoi, arriva sur ces entrefaites, & comme il ne savoit rien de ce qui venoit de se passer, ses Soldats aïant apperçu des Indiens dans les Bois, les prirent pour des Ennemis, coururent sur eux, en arrêterent quelques-uns, & tous les autres s'enfuirent, en criant que les Espagnols les trahissoient. Le Mestre de Camp accourut au bruit, arrêta les Espagnols, qui continuoient à poursuivre les Fuïards, & instruisit ceux-ci de ce qui avoit causé l'erreur. Il fit en même tems distribuer à tous les Malbalas, une partie des provisions qu'il venoit de recevoir, & cette libéralité acheva de les calmer.

Dom Alurraldé crut alors ne devoir plus différer de donner avis à son Général de ce qu'il avoit fait au sujet des Malbalas ; & Dom Estevan n'eut pas plutôt reçu sa Lettre, qu'il monta à cheval pour aller consommer cette bonne affaire. Dès qu'on le sut à une journée du Camp, Dom Alurraldé alla au-devant de lui avec le Cacique, lequel se fit accompagner d'un bon nombre de ses Guerriers. La rencontre se fit dans une grande Plaine, où les Indiens pouvoient voir d'un coup d'œil la belle ordonnance de l'Escorte du Gouverneur, laquelle étoit fort nombreuse. Ils étoient tous à cheval nus jusqu'à la ceinture, excepté le grand Cacique, Antoine, son Pere, & son Frere ; mais de longues plumes les couvroient assez bien depuis la ceinture jusqu'aux genoux, & leur front étoit ceint d'un bandeau semé de nacres, qui jettoient beaucoup d'éclat, quand le Soleil y donnoit. Si-tôt que le Gouverneur parut, les Espagnols de la suite du Mestre de Camp le saluerent d'une décharge de leurs mousquets, & les Indiens firent, en mettant leurs doigts dans leurs bouches, un cri, qui est la maniere de marquer leur joie & leur respect.

Le grand Cacique s'avança ensuite, tenant de la main droite une espece de javelot, au bout duquel étoit une banderole, sur laquelle il avoit fait écrire en gros caracteres ces mots Espagnols : *Jonasteté, Cacique de la belliqueuse Nation des Malbalas, vient en son nom vous offrir la paix*. Il présenta ce javelot au Gouverneur, qui le reçut gravement sans dire mot ; il embrassa ensuite le Cacique & tous ceux qui l'accompagnoient ; puis

1710.

puis il leur dit qu'en considération de ce qu'ils étoient venus de leur plein gré se donner à lui, il pardonnoit à toute la Nation les maux qu'elle avoit faits aux Espagnols ; ensuite il se remit en marche, & comme pour aller au Fort des Milices de Saint-Michel, où il avoit choisi son quartier, il falloit passer par la nouvelle Habitation des Malbalas, ce furent les Meres de Familles, qui suivant la coûtume de cette Nation, firent les honneurs, & s'en acquitterent très bien.

Traité fait avec ces Indiens.

Dom Estevan passa de-là au Fort des Milices de Saint-Michel, qui portoit le nom *du Rosaire*, puis à celui de Saint-Jean, où étoient les Milices de Salta, & qui n'étoit éloigné du premier que de deux lieues : il y assembla un grand Conseil de guerre, pour délibérer s'il étoit à propos de laisser les Malbalas où ils étoient, & s'il ne convenoit pas mieux de les envoïer à Buenos Ayrès, où s'il seroit plus facile de s'assurer d'eux, & de leur donner un Missionnaire. Tous convinrent que le Mestre de Camp s'étoit trop pressé de leur accorder l'emplacement qu'ils lui avoient demandé, parcequ'il y avoit de grands inconvéniens à les laisser si près des Mocovis ; quelques-uns jugerent même qu'il falloit plutôt les renvoïer dans leur Païs, que les laisser là. Mais, tout considéré, on conclut à leur tenir la parole qui leur avoit été donnée, & à bâtir un Fort à peu de distance de leur Bourgade, sous prétexte de les défendre contre ceux qui voudroient les inquiéter, mais en effet pour les tenir en respect, & pour la sûreté du Missionnaire qu'on leur donneroit.

Cette résolution prise, le Général leur envoïa dire qu'il les recevoit au nombre de ses Alliés, & des Vassaux du Roi son Maître ; qu'il confirmoit la donation qui leur avoit été faite du Terrein qu'ils occupoient ; qu'il conservoit au grand Cacique, & à ses Enfans après lui, la dignité dont il étoit revêtu ; qu'il y ajoûtoit celle de Corrégidor, & qu'il donnoit à Antoine, son Beau-frere, le titre de Sergent Major ; qu'il leur enverroit des Personnes pour leur apprendre à cultiver la terre, à bâtir des Maisons, & à prendre de bonnes mesures pour ne jamais manquer du nécessaire ; que les Espagnols qu'il laisseroit dans leur voisinage, seroient toujours prêts à les secourir contre quiconque voudroit les inquiéter, & que dans les démêlés, qui pourroient naître entre eux, il ne leur seroit jamais permis d'user de voies de fait ; mais que les Parties porteroient leurs plaintes au Commandant du Fort,

1710. ou, s'ils l'aimoient mieux, au Gouverneur de la Province, & qu'ils s'en tiendroient à ce qui auroit été décidé. Ceux qui étoient chargés de leur déclarer tout cela, après s'être acquittés de leur commission, distribuerent au Cacique, au Sergent Major, & aux Capitaines, des habits & des marques d'honneur conformes & proportionnées à leur rang.

Jonasteté répondit que les Malbalas ne négligeroient rien pour se rendre dignes de tant de bienfaits; qu'ils exécuteroient ponctuellement tout ce qui leur seroit commandé au nom du Roi; qu'en qualité d'Alliés & de Vassaux de ce grand Prince, ses Amis & ses Ennemis seroient les leurs; qu'ils n'entretiendroient aucun commerce avec les Mocovis & les autres Peuples du Chaco, sans la permission du Gouverneur; que toutes les fois que les Espagnols seroient obligés de faire la guerre, ils se joindroient à eux, & seroient sous les ordres de leurs Généraux; qu'ils recevroient les Missionnaires qu'on leur donneroit; qu'ils les écouteroient avec docilité, & les traiteroient avec respect; qu'ils donneroient avis au Commandant du Fort de tout ce qui se passeroit contre le service du Roi; enfin, que tous ceux, qui auroient quelque autorité parmi eux, veilleroient sans cesse à écarter tout ce qui pourroit alterer la bonne intelligence entre les deux Nations & empêcher la prompte exécution de tout ce qui leur seroit ordonné par les Gouverneurs de la Province.

Suites des opérations de la Campagne.

Cependant on n'avoit encore eu aucunes nouvelles des Milices de Jujui, qui étoient sous les ordres du Mestre de Camp D. Antoine de la Tixera; & le Gouverneur envoïa D. Jean de Elizando, avec six cents Hommes, pour savoir ce qu'elles étoient devenues. Il lui donna pour Guide un Mocovi, qui étoit parmi ses Prisonniers, & un des plus méchans Hommes qui fussent au Monde. Ce Barbare haïssoit les Espagnols par passion, & avoit exercé, contre tous ceux qui avoient eu le malheur de tomber entre ses mains, des cruautés qu'on auroit peine à croire. On avoit differé de l'en punir comme il le méritoit, dans l'espérance d'en tirer quelques lumieres pour découvrir les retraites de ceux de sa Nation qui n'avoient point suivi les autres chez les Abipones; & le Gouverneur, en le confiant à Elizondo, lui avoit bien recommandé de le veiller de près, & d'être toujours en garde contre sa perfidie.

Le détachement, que commandoit cet Officier, partit le seizieme de Septembre; mais peu de jours après des Prison-

niers Tobas, que le Sergent Major Dom Gregorio Martinez de Salazar amena au Camp, apprirent au Général une partie de ce qu'il vouloit ſavoir. Il y avoit parmi eux une Femme, qui lui dit, que quatre Caciques s'étoient rendus avec tous leurs Vaſſaux aux Milices de Jujui, & qu'il y avoit eu à cette occaſion quelque différend entre les Eſpagnols & des Chiriguanes, qui s'étoient joints à eux; & comme elle n'en ſavoit, ou n'en voulut pas dire davantage, le Gouverneur un peu raſſuré au ſujet de ces Milices, eſpera d'en recevoir bientôt des nouvelles plus poſitives. 1710.

Elizondo de ſon côté eut dans ſa marche quelques rencontres avec des Indiens, qu'il battit; & après qu'il eut fait environ ſoixante lieues en côtoïant la Riviere, il ſe trouva au Fort de Saint-François, que les Milices de Jujui avoient bâti fort près de l'endroit où avoit été la Ville de Santiago de Guadalcazar. Il apprit là que ces Milices étoient entrées en Campagne avec celles de la Vallée de Tarija & deux Compagnies de Chiriguanes, & que ceux-ci, aïant fait Priſonniers un aſſez grand nombre de Tobas, s'étoient retirés avec eux; que cette déſertion avoit ſervi de prétexte aux Milices Tarijanes, qui n'étoient commandées que par un Corrégidor, pour faire auſſi retraite; & que le Meſtre de Camp de la Tixera, réduit aux ſeules Milices de Jujui, ne s'étoit plus trouvé en état de pouſſer les Ennemis auſſi vivement qu'il avoit fait d'abord; car il avoit tellement jetté l'épouvante parmi les Tobas & les Mataguayos, que pluſieurs étoient venus lui demander la paix, & offrirent même de ſe faire Chrétiens. La ſuite fit bien voir qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems pour ſe réfugier, ſans être pourſuivis, dans des lieux où ils n'avoient point à craindre d'être attaqués.

Soumiſſion des Ojatas.

La Tixera avoit négocié plus heureuſement avec les *Ojatas*, qui étoient venus ſe rendre à lui de bonne foi, & qui témoignerent un vrai déſir, non-ſeulement de bien vivre avec les Eſpagnols, mais encore de s'unir à eux par le lien de la Religion. Elizondo les trouva logés auprès du Fort de Saint-François, & ſur l'avis qu'il en donna au Gouverneur, ce Général manda au Meſtre de Camp de tâcher de faire conſentir ces Indiens, qu'on les transférât à Buenos Ayrès. Il penſoit, & avec raiſon, que pour fixer ces Peuples inconſtans dans l'alliance des Eſpagnols, il falloit les éloigner du voiſinage des autres; mais il ignoroit peut-être qu'il n'étoit pas

1710. moins néceſſaire de les éloigner des Habitations Eſpagnoles, ſi on en vouloit faire de véritables Chrétiens.

Précautions du Gouverneur pour s'aſſurer des Malbalas.

Sa principale attention étoit alors à s'aſſurer des Malbalas; & dans les inſtructions qu'il donna aux Meſtres de Camp Alurraldé & la Nieva, qu'il avoit chargés de les mettre en poſſeſſion du Terrein qu'il leur avoit concedé, il leur recommandoit ſur toutes choſes de les traiter avec beaucoup de douceur, de témoigner au Cacique & aux Capitaines une confiance entiere, de leur donner en toutes rencontres des marques de diſtinction, pour mieux établir leur autorité & les attacher davantage à la Nation Eſpagnole, & de faire en ſorte que le Fort, qui devoit être bâti auprès de leur Bourgade, fût preſque auſſi-tôt achevé, que les Bâtimens de la Bourgade même, & placé de maniere, qu'il ſervît également, & à couvrir la Frontiere de ce côté là, & à tenir toujours une porte ouverte pour entrer dans le Chaco; enfin de bien faire entendre au Cacique, que s'il vouloit entretenir l'abondance dans ſa Bourgade, & la mettre en état de n'avoir rien à craindre de la part de ſes Ennemis, il falloit que de bonne heure il exerçât ſa Jeuneſſe au travail de la Terre. Mais parcequ'on avoit eu de bonnes raiſons pour placer la Bourgade de l'autre côté de la Riviere, qui étoit ſujette à ſe déborder, il lui ordonna d'y bâtir un ſecond Fort, capable de loger une Garniſon de cinquante Hommes.

Ces ordres exécutés, les deux Meſtres de Camp devoient être joints par un Détachement de l'Armée, pour donner la chaſſe à des Mocovis, qui étoient reſtés ſur la Riviere de Valbuena vers l'Orient, & le Général leur avoit auſſi recommandé de ſe faire ſuivre dans cette Expédition par un certain nombre de Malbalas. C'étoit une épreuve, où il vouloit mettre ces Indiens, pour connoître s'il pouvoit compter ſur eux, & il eut la ſatisfaction d'apprendre qu'ils s'étoient tous préſentés de bonne grace, dès qu'on leur avoit fait ſavoir ce qu'il ſouhaitoit d'eux. L'Expédition, dont il s'agiſſoit, ne fut pas heureuſe, parceque les Mocovis, qu'on croïoit ſurprendre, furent avertis, & eurent le tems de ſe mettre en lieu de ſureté; ce qui arriva parceque le Détachement qu'on avoit promis aux Meſtres de Camp ne parut point, l'Officier qui le conduiſoit s'étant égaré: mais on eut bientôt de quoi ſe conſoler d'avoir manqué ce coup.

Fin du quinzieme Livre.

HISTOIRE DU PARAGUAY.

SEIZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

*T*RAITÉ *avec les* Lulles. *Toute la Nation se donne aux Espagnols. Le Gouverneur entreprend de gagner deux autres Nations. Il reçoit du secours de Buenos Ayrès. Avanture singuliere d'une petite Fille Espagnole. Les* Chunipis *se rendent aux Espagnols. On manque les* Vilelas. *Mesures du Gouverneur du Tucuman pour mettre les Frontieres de la Province à l'abri des courses des Peuples du Chaco. Projet d'une Réduction des Ojatas. Réductions des Lulles. Les Malbalas traitent avec les Mocovis, & ce qui en arrive. Les Ojatas sont transportés à Buenos Ayrès. Précautions du Gouverneur pour donner des fondemens solides à la Réduction des Lulles. Son zele & son désinteressement. Les Lulles incapables de discipline. Conversions merveilleuses. Trois Apostats s'opposent à la Conversion des Lulles. Plusieurs* Lulles *se retirent. Calomnies contre le Pere Machoni réfutées. Baptême d'un Cacique des Lulles. Inconvéniens des Réductions trop proches des Espagnols. Réduction chez les Mañacicas. Nouvelles courses du Pere Cavallero. Avanture singuliere. Les Espagnols enlevent & détruisent toute une Nation Indienne. Courage du Pere Cavallero. Son Martyre. Ce qui arrive après sa mort. Son corps est trouvé sans corruption à la faveur d'une lumiere qui en sort. Caractere & gouvernement des* Morotocos. *Ils se rendent à la Réduction de Saint-Joseph des Chiquites. Conversion des* Quiez. *Notice du Païs des* Zamucos. *Tentatives pour y former une Réduction. Conversion de plusieurs de ces Indiens. Deux Jésuites aux Zamucos. Comment ils en sont reçus. Un des deux est massacré en trahison, avec douze Néophytes Chiquites. Les Peres de Arcé & de Blende*

& deux autres Jésuites, avec trente Néophytes, tués par des Payaguas. Nouvelle tentative pour gagner les Chiriguanes à Jesus-Christ. Un de leurs Caciques est baptisé. Réduction pour les Chiriguanes. Etat de celle des Lulles. Elle est trasnferée à Miraflorez. Lettre du Roi Catholique au Gouverneur du Tucuman. La Réduction des Lulles est presque abandonnée. Courage du Pere Machoni. Diligence des Missionnaires pour ramener les Fugitifs. Nouvelle transmigration des Lulles, dont plusieurs se retirent. Nouvelle tentative pour faciliter la communication des Provinces. Ce qui la fait échouer. On manque une belle occasion de gagner toute une Nation à Jesus-Christ. Etat de la Mission des Chiquites. Le Pere d'Aguilar obtient d'y être envoïé. Il est guéri miraculeusement d'une plaie mortelle. Il fait découvrir du Sel, dont on manquoit dans les Réductions. Mines d'or de Cuyaba. Le Pere d'Aguilar & le Pere Castañarès à la poursuite des Zamucos. Conversions inespérées. De quelle utilité est à la Province de Santa-Cruz la République des Chiquites. Hostilité des Chiriguanes contre cette Province. Les Chiquites vont à son secours, & défont les Ennemis. Lettre de l'Audience roïale de la Plata au Pere d'Aguilar. Seconde Campagne des Chiquites, contre les Chiriguanes.

1710. On traite avec les Lulles.

EN parlant des différens Peuples qui habitent le Chaco, j'ai dit que les Lulles sont divisés en deux Tribus principales, sous les noms de grands & de petits Lulles, & que les uns & les autres avoient long-tems disparu, sans qu'on pût découvrir le lieu de leur retraite ; ce qui n'étoit pas étonnant, parcequ'il y avoit bien des cantons, dans ce vaste Païs, où les Espagnols n'avoient jamais pu pénétrer. On apprit enfin qu'elle n'étoit pas fort éloignée de la Frontiere du Tucuman ; & l'Officier, dont j'ai parlé à la fin du Livre précédent, quand il s'apperçut qu'il s'étoit égaré, eut avis qu'il n'étoit pas fort loin de l'Habitation des petits Lulles. Alors, ne pouvant plus suivre sa premiere destination, il crut n'avoir rien de mieux à faire, que d'essaïer de mettre ces Indiens dans les intérêts des Espagnols, de les engager à se déclarer contre les Mocovis, & par-là de faire une diversion beaucoup plus utile, que n'auroit été le secours, qu'il étoit chargé de mener aux deux Mestres de Camp.

Il continua donc à suivre la même route, où le hazard l'a-

voit engagé, ſans trop ſavoir où elle aboutiſſoit, & il rencontra bientôt un Cacique des Lulles, nommé *Galvan*, lequel aïant appris qu'il y avoit des Eſpagnols dans ſon voiſinage, venoit avec une troupe de ſes Guerriers pour les empêcher de pénétrer plus avant dans le Païs. En effet, dès qu'il les apperçut, il s'approcha de l'Officier, & lui défendit de paſſer outre, ne voulant pas, ajoûta-t-il, qu'il fraïât le chemin aux Mocovis pour venir les inquiéter; il lui déclara même que s'il ne ſe retiroit au plus vîte, il étoit en état de l'en faire repentir. L'Officier lui répondit qu'il ſe croïoit aſſez fort pour ne le pas craindre, mais qu'il n'avoit point d'ordre de lui faire la guerre, qu'au contraire le Gouverneur du Tucuman, ſon Général, n'avoit rien plus à cœur, que de faire alliance avec ſa Nation, qui ne s'y refuſeroit aſſurement pas, ſi elle entendoit bien ſes interêts. 1710.

Cette réponſe engagea une négociation, dont l'Officier crut pouvoir ſe promettre un heureux ſuccès; mais une révolte de ſes Soldats, qui ſe laſſoient apparemment d'errer dans des Païs inconnus & incultes, & ſon peu de réſolution pour les ranger à leur devoir, l'obligerent de la rompre, & de retourner ſur ſes pas. Quelque tems après le Sergent Major de Vega, rencontra quelques Lulles, qui fuïoient, ſur ce qu'ils avoient oui dire que les Eſpagnols approchoient de leur Païs : il les joignit, & les aſſura qu'on n'avoit aucun deſſein de les inquiéter, qu'on étoit même très diſpoſé à vivre en bonne intelligence avec eux; & ils en allerent ſur le champ avertir leur Cacique, nommé *Coronel*, qui vint auſſi-tôt trouver le Sergent Major.

Il commença par lui dire que ſa Nation conſervoit beaucoup de reſſentiment de ce qu'un Gouverneur du Tucuman, nommé Dom Gaſpar de Barauna, n'avoit pas voulu la recevoir dans ſa Province, où elle étoit très réſolue de bien vivre avec les Eſpagnols, & de ce que l'Evêque Dom Emmanuel Mercadillo (1), à qui elle avoit demandé des Miſſionnaires, n'avoit pas daigné l'écouter, quoiqu'elle offrît de reconnoître le Roi d'Eſpagne pour ſon Souverain. Il ajoûta qu'elle étoit cependant encore dans la même diſpoſition; & pour en con-

(1) Ce Prélat étoit Dominiquain & fut préconiſé le huit de Juillet 1694, il n'avoit garde de leur envoïer des Jéſuites, qu'il perſécuta à toute outrance juſqu'à ſa mort. C'eſt le ſeul de tous les Evêques du Tucuman, qui en ait ainſi uſé avec eux.

1710. vaincre le Sergent Major, il lui donna son Fils en ôtage, & voulut l'accompagner lui-même jusqu'au Fort de Saint-Etienne de Valbuena.

Dom Estevan de la Nieva, qui y commandoit, le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié; & le Cacique fut si charmé de ses bonnes manieres, que sans faire aucune condition, il alla chercher tous ses Vassaux, & les amena au Fort. Le Commandant, & le Pere de Yegros, qui s'y trouva, leur firent un très grand accueil, & tout se passa avec une égale satisfaction de part & d'autre. Coronel déclara que son intention étoit de faire une alliance éternelle avec les Espagnols; qu'il vouloit travailler à réunir toute sa Nation, qui étoit celle des petits Lulles, dans une ou deux Réductions; qu'il tâcheroit même d'y attirer les grands Lulles, & que pour avoir une occasion de leur en faire la proposition, il s'offroit d'accompagner le Mestre de Camp la premiere fois qu'il marcheroit contre les Mocovis.

La Nieva accepta cette offre, & dit au Cacique, qu'en attendant que le Gouverneur de la Province lui eût marqué en quel lieu il vouloit qu'ils s'établissent, il pouvoit se loger avec tous ses Gens auprès du Fort, & qu'ils y feroient leurs semences en toute sûreté. Il donna ensuite avis de cette entrevue à Dom Estevan de Urizar, & ce Gouverneur trouva très bon tout ce qu'il avoit fait. Mais il lui ordonna de déclarer aux Lulles qu'il ne pouvoit les recevoir au nombre de ses Alliés, qu'aux conditions suivantes, qu'il comptoit bien que cette Nation ne feroit aucune difficulté d'accepter, si elle connoissoit bien ses interêts, puisqu'elle n'en pouvoit même demander qui lui fussent plus avantageuses. La premiere, qu'ils seroient incorporés à la Couronne d'Espagne, comme Sujets libres & Vassaux immédiats du Roi, sans pouvoir être donnés en Commande, ni attachés au service personnel d'aucun Particulier.

La seconde, qu'ils accepteroient tel emplacement qu'on voudroit leur assigner, avec promesse d'avoir égard, autant qu'il seroit possible, à leur commodité. La troisieme, qu'ils se reconcilieroient sincèrement avec les Malbalas, leurs anciens Ennemis; qu'ils pardonneroient & oublieroient tous les sujets de plainte qu'ils en avoient reçus, comme il venoit de faire lui-même, & qu'afin d'établir une parfaite concorde entre eux, les Caciques des deux Nations se verroient, & prendroient de concert les plus justes mesures, pour lever tous les obstacles

qui

qui pourroient empêcher cette reconciliation ; & que si dans la suite il survenoit entr'eux quelque différend, ils prendroient pour arbitre le Gouverneur de la Province. La quatrieme, que si les Grands Lulles accédoient à ce Traité, il dépendroit de lui de les réunir avec les petits Lulles, ou de les séparer, selon qu'il le jugeroit à propos, en quoi il ne consulteroit que l'avantage des uns & des autres. 1710.

Coronel ne fit difficulté sur aucun de ces points ; il commença par se reconcilier avec les Malbalas, & cela se fit dans un grand festin, où l'on eut soin qu'il ne se passât rien contre le bon ordre. Peu de jours après, Alurraldé & La Nieva, eurent ordre de marcher contre les Mocovis, & de mener à cette Expédition, le premier, un corps de Malbalas, & le second, une troupe de Lulles ; & tous furent charmés qu'on leur fournît une si belle occasion de faire preuve de leur fidélité & de leur courage. Cette petite Armée se mit en campagne le quatrieme d'Octobre ; elle croïoit surprendre Notiviri, lequel, à ce qu'on venoit d'apprendre, après avoir pris le chemin du Païs des Abipones, s'étoit arrêté dans un lieu, où il n'imaginoit pas qu'on pût le découvrir ; mais il fut instruit à tems qu'on l'avoit découvert, & poursuivit sa route vers les Abipones.

Toute la Nation se donne aux Espagnols.

Il n'y arriva cependant pas avec tout le monde qu'il avoit en partant de son Païs ; car les *Chunipis*, sur les Terres desquels il passa, irrités de ce qu'il avoit attiré les Espagnols de leur côté, surprirent une partie de ses Gens, & les taillerent en pieces. Les Mestres de Camp eurent aussi de quoi se consoler de ce qu'il leur avoit échapé, par l'aquisition qu'ils firent du Corps des petits Lulles, que commandoit le Cacique Galvan, & des trois Tribus, dont étoit composée la Nation des grands Lulles. Le Gouverneur apprit ces heureuses nouvelles tandis qu'il étoit occupé en-deçà de la Riviere rouge, à gagner d'autres Nations, qui ne faisoient la guerre, que quand on leur en donnoit quelque sujet, & dont les Espagnols n'avoient jamais eu aucun lieu de se plaindre.

C'étoit les Chunipis, dont je viens de parler, & les Vilelas, de tout tems Alliés des Malbalas, & Ennemis des Tobas, des Mocovis, des Aguilotes, des Mataguayos, & des Palomos ; mais ils se contentoient de se tenir sur la défensive, & elle leur réussissoit ordinairement, parcequ'il y avoit entr'eux beaucoup de concert, & qu'ils avoient d'ailleurs la réputation d'être

Le Gouverneur entreprend de gagner deux Nations.

1710. Braves; c'étoit ſur-tout la douceur de leur caractere, qui faiſoit ſouhaiter à D. Eſtevan, de ſe les attacher. Il eſpéroit même dautant plus d'y réuſſir, que ces Indiens n'avoient preſqu'aucun des vices qui ſont ſi communs parmi les autres Peuples du Chaco, & qu'étant fort pauvres, il ſe perſuadoit qu'on viendroit plus aiſément à bout de leur faire goûter la Morale de l'Evangile, & de les réunir dans des Réductions, où ils ſeroient aſſurés de ne jamais manquer du néceſſaire.

Il reçoit du ſecours de Buenos Ayrès.

Tandis qu'il ſongeoit aux moïens d'exécuter ce projet, il eut nouvelle que deux cents Eſpagnols, envoïés par D. Manuel de Velaſco, Gouverneur de Rio de la Plata, pour renforcer ſon Armée, remontoient déja la Riviere rouge. Il craignit que ces Troupes, qui n'étoient pas inſtruites du deſſein qu'il méditoit, ne fiſſent quelque hoſtilité contre les deux Nations, dont il vouloit ſe faire des Alliés, & qui ſe trouvoient aſſez naturellement ſur leur chemin; & il fit partir deux détachemens ſous la conduite des Meſtres de Camp Dom Fernand de Liſperguer, & Dom Jean de Elizondo, avec ordre d'aſſurer les Chunipis & les Vilelas qu'il ſeroit charmé de les avoir pour Amis, & de leur offrir des emplacemens auprès des Malbalas, leurs anciens Alliés, dont ils envieroient certainement le bonheur, s'ils en étoient les témoins. Il leur ordonna de plus, s'ils rencontroient le ſecours qui lui venoit de Buenos Ayrès, d'avertir les Officiers de ne donner aucun ſujet de plainte à ces deux Peuples, & s'ils ne les rencontroient pas, de laiſſer aux Caciques de ces mêmes Indiens des Lettres qui puiſſent leur ſervir de Sauve-garde, au cas que les Eſpagnols entraſſent ſur leurs Terres.

Les Meſtres de Camp partirent le cinquieme d'Octobre. Liſperguer paſſa la Riviere; Elizondo, reſta en déçà : celui-ci rencontra bientôt des Malbalas, qui lui dirent qu'il n'étoit pas loin de l'Habitation des Chunipis; & il leur en dépêcha deux pour les avertir qu'il étoit chargé de la part du Gouverneur du Tucuman de faire alliance avec eux. Les deux Députés s'acquitterent fort bien de leur commiſſion : un Capitaine Chunipi vint ſaluer le Meſtre de Camp, & lui témoigner que ſa Nation étoit très diſpoſée à bien vivre avec les Eſpagnols : il lui fit beaucoup de careſſes; mais il crut entrevoir qu'il n'étoit pas ſans quelque défiance : & en effet, lorſque le Meſtre de Camp lui parla d'un Etabliſſement auprès des Malbalas, le Cacique ne lui diſſimula point que ſa Nation y auroit une grande répugnance.

1710.

Il n'insista point, & il lui remit la Lettre du Gouverneur pour le Commandant des Espagnols qui venoient de Buenos Ayrès. Il fit ensuite planter une Croix en deux endroits différens, où les Espagnols pourroient passer, y attacha des Ecriteaux qui disoient la même chose que la Lettre; & aïant su que les Mocovis étoient de l'autre côté de la Riviere, il prit le parti de retourner vers le Gouverneur pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait. Lisperguer de son côté avoit marché trois jours sans rencontrer aucun Indien, mais le quatrieme au soir, tandis qu'il donnoit l'ordre pour camper, on l'avertit qu'on avoit découvert des traces toutes récentes de Mocovis. Il commanda à ceux qui lui donnoient cet avis, de suivre ces traces; & ils apperçurent bientôt une Troupe de ces Barbares, dont les uns étoient dans leurs Cabannes, & les autres occupés à la pêche sur le bord de la Riviere.

Avanture d'une petite Fille Espagnole.

Sur le rapport qu'ils en firent au Mestre de Camp, il marcha pour les surprendre, & fit attaquer en même tems les Cabannes & les Pêcheurs; mais les uns & les autres se jetterent dans la Riviere avant qu'on fût à eux. Les Espagnols s'y jetterent presqu'aussitôt, mais comme ils étoient vêtus & armés, leurs Officiers les obligerent de revenir à terre. Dans ce moment Lisperguer apperçut une petite Fille, qui alloit à fond; il appella un Cavalier, & lui dit d'aller au secours de cette Enfant. Le Cavalier se jetta aussi-tôt à l'eau, sans même se donner le tems de se déshabiller, quoiqu'il ne sût pas nager. Comme il approchoit de l'Enfant, dont il ne paroissoit plus qu'un bras, il perdit terre. Il se recommanda à Dieu, fit un effort, saisit le bras de l'Enfant, & la tira sur le rivage.

Il ne pouvoit pas comprendre comment il ne s'étoit pas noïé; mais il ne fut pas moins étonné d'entendre la petite Fille lui parler avec un sens aussi rassis, que s'il ne lui étoit rien arrivé, & lui dire en Espagnol; Monsieur, *allons au Logis* (1); car il la croïoit Mocovie. Mais c'étoit une Espagnole, nommée Françoise de Tobar, âgée alors de dix ans, & qui avoit été prise plusieurs années auparavant auprès de Salta, par des Mocovis. Ceux, à qui elle appartenoit, lui avoient rasé la tête, & l'avoient marquée au bras, suivant la coutume de ces Barbares; & voïant les Espagnols fondre sur eux, ils l'avoient jettée dans la Riviere, afin qu'elle s'y noïât, de peur que si elle tomboit entre les mains de ceux de sa Nation, elle ne décou-

(1) *Vamonos à Casa.*

1710. vrît leurs retraites. Mais elle avoit intéressé le Ciel à sa conservation ; dans un âge si tendre elle ne manquoit pas un jour à dire ses prieres ordinaires, & lorsque quelqu'un lui demandoit cequ'elle faisoit, elle répondoit qu'elle prioit Dieu de la délivrer de sa captivité, & qu'elle espéroit d'obtenir cette grace par l'intercession de la Sainte Vierge, sa bonne Mere.

Les Chunipis se rendent aux Espagnols.

Cependant la Riviere s'étoit enflée tout-à-coup ; ceux des Mocovis, qui se trouverent au milieu, furent tous noïés, & les Espagnols sauverent les Femmes & les Enfants, qui étoient encore assez près du bord. Ils mirent ensuite le feu aux Cabannes, où ils n'avoient trouvé qu'environ vingt Chevaux. Deux ou trois jours après, ils rencontrerent des Malbalas ; & Lisperguer en engagea un à aller trouver une seconde troupe de Chunipis, qui n'étoit pas loin, pour l'inviter à venir traiter avec lui. Le Chef vint dès le lendemain, accompagné de trente-quatre Guerriers, & demanda au Mestre de Camp ce qu'il souhaitoit de lui. Lisperguer répondit que le Gouverneur avoit assemblé l'élite de ses Troupes pour châtier les Mocovis & leurs Adhérans, des Brigandanges qu'ils avoient exercés dans sa Province ; qu'il ne vouloit pas confondre avec ces Barbares, des Nations tranquilles, auxquelles il n'avoit rien de pareil à reprocher ; que la sienne étant de ce nombre, il avoit ordre de lui dire qu'il ne tiendroit qu'à elle de jouir, sur les Frontieres du Tucuman, des avantages que les Malbalas s'étoient déja procurés, en faisant alliance avec les Espagnols. Le Cacique répondit qu'il acceptoit avec joie ce parti, & alla sur champ rassembler ses Vassaux, en disant qu'il feroit son possible pour engager toute sa Nation à se réunir & venir se remettre à la disposition du Gouverneur.

On manque les Vilelas.

Il ne restoit plus à gagner que les Vilelas ; mais le trop de confiance que Lisperguer eut en l'Homme du monde, dont il devoit plus se défier, lui en fit manquer l'occasion. J'ai dit que le Gouverneur avoit donné à cet Officier, pour lui servir de Guide, un Prisonnier Mocovi, en lui recommandant de le veiller de près : il lui avoit même permis de punir de mort la premiere perfidie qu'il lui feroit. Coquini, c'étoit le nom de ce Scélérat, se comporta assez bien d'abord, ou peut-être ne trouva pas si-tôt une occasion de trahir les Espagnols ; & Lispreguer, qui n'avoit point d'autre Trucheman que lui pour traiter avec les Peuples du Chaco, crut trop aisément qu'un Homme, dont la vie étoit entre ses mains, n'oseroit lui être infidele.

1710.

Il ne le connoissoit pas assez : Coquini ne ce soucioit pas de mourir, pourvû qu'il assouvît la haine qu'il portoit aux Espagnols, & il profita de la premiere occasion qu'on lui en fournit en lui permettant de traiter seul avec le Cacique des Vilelas. Il les lui peignit avec des couleurs si noires, que cette Nation, qui étoit très disposée à suivre l'exemple des Chunipis, n'en voulut plus entendre parler, & qu'on crut avoir beaucoup fait, en l'engageant à donner sa parole qu'elle demeureroit neutre. Lisperguer découvrit bientôt ce qui faisoit rejetter aux Vilelas l'Alliance des Espagnols, & condamna le perfide Trucheman à être pendu. Coquini reçut l'Arrêt de sa mort sans changer de visage, & parut bien moins regretter la vie, que charmé de la perdre pour avoir satisfait sa passion.

Mesures du Gouverneur pour assurer ses Frontieres.

On se trouvoit alors à la fin d'Octobre, & les Rivieres commençoient à se déborder partout. Dom Estevan de Urizar, après avoir mis en bon état toutes ses Frontieres, fit lever dans toutes les Villes du Tucuman de nouvelles Milices pour les garder, & licencia celles qui avoient fait la Campagne. Il ordonna aux Officiers, qui devoient commander les nouvelles levées, d'envoïer de tems en tems des Détachemens pour découvrir les retraites des Ennemis, & pour faire des prisonniers ; mais les seules Tobas eurent l'assurance de se montrer. Ils feignirent d'abord de vouloir se soumetrre ; ils donnerent même des Otages ; mais ils manquerent à toutes leurs paroles. On fit sur eux des Prisonniers, les Otages demeurerent Captifs, & ils parurent très peu sensibles à ces pertes.

Projet d'une Réduction des Ojatas.

D'autre part, le Gouverneur avoit cru devoir laisser le Mestre de Camp de la Tixera, Maître absolu des Ojatas, parceque c'étoit à lui qu'ils s'étoient rendus, & il n'eut pas lieu de s'en repentir. Cet Officier, suivant ses instructions, avoit fait ajoûter de nouveaux ouvrages à son Fort ; il proposa ensuite aux Ojatas de faire un Etablissement auprès de cette Place, & il avoit tellement gagné la confiance de ces Indiens, qu'ils se persuaderent qu'en leur faisant cette proposition, il n'avoit en vûe que leur avantage. Ils accepterent donc avec reconnoissance ce qui, de la part de tout autre, auroit pu leur paroître suspect ; & cette facilité fit former le Projet de les réunir dans une Réduction, dès qu'on pourroit avoir un Missionnaire pour les instruire.

Il ne fut pas aussi aisé d'amener les petits Lulles à ce qu'on

1711.

Réduction des Lulles.

souhaitoit d'eux, quoique d'abord ils se fussent présentés de la meilleure grace du monde, à tout ce qu'on voudroit. Ceux qui dépendoient du Cacique Galvan, voulurent s'établir sur la Riviere de Valbuena au-dessous des Malbalas : le Gouverneur, qui n'étoit pas déja trop content de voir ces derniers sur cette Riviere, ne voulut pourtant pas désobliger ce Cacique, lequel n'étoit pas fort aisé à manier. D'ailleurs les précautions qu'il avoit prises, pour être en état de veiller sur les Malbalas, lui parurent suffisantes pour contenir les Lulles; & non-seulement il consentit à ce qu'il souhaitoit, mais il en fit tous les frais. Les Vassaux de Coronel se réunirent avec les grands Lulles, & demanderent des Peres de la Compagnie. Les Ojatas avoient déja fait la même demande ; mais Dom Estevan, avant que de leur accorder cette grace, voulut s'assurer de leur constance.

Les Malbalas traitent avec les Mocovis, & ce qui en arrive.

Il en usa de même envers les Malbalas, & peut-être les laissa-t-il trop long-tems sans Pasteurs; car le Pere de Yegros, qu'on avoit chargé de les instruire, n'étoit point logé dans leur Bourgade, & partageoit ses soins entre eux & la Garnison du Fort de Valbuena, où il faisoit sa résidence. Le Gouverneur fut averti de plusieurs endroits, qu'ils s'étoient laissés séduire par les Mocovis, & qu'il ne s'agissoit de rien moins entre eux, que de réunir toutes les forces des deux Nations, pour faire une irruption dans le Tucuman. Il fut fort tenté d'en faire un exemple ; mais, tout bien considéré, il jugea qu'il valloit mieux profiter de l'occasion pour les tirer de la Vallée de Valbuena, & les faire conduire avec une Escorte à Buenos Ayrès.

Par malheur il ne fut pas heureux dans le choix de l'Officier qu'il chargea de cette commission. Les Malbalas, qui avoient apparemment leur dessein, ne firent pas grande difficulté de sortir de leur Bourgade ; mais après quelques jours de marche les Auteurs du mal, s'étant apperçus qu'on ne les veilloit pas de près, résolurent de massacrer leur Escorte. Ils tuerent d'abord le Commandant & quatre Soldats, mais, voïant que les autres étoient sur leurs gardes, ils prirent la fuite. Les Espagnols, profitant de la faute qu'ils avoient faite, prirent de bonnes mesures pour n'être plus surpris, & menerent les Malbalas à Buenos Ayrès, où ils furent donnés en Commande à des Particuliers, qui en userent bien; & comme le plus grand nombre n'avoient point eu de part

à ce qui s'étoit passé, tous se firent Chrétiens de bonne foi. 1711.

Dom Estevan comprit par cet événement, qu'il ne devoit pas encore s'éloigner si-tôt de la Frontiere : il partit de bonne heure de Salta, où il avoit passé l'Hiver, & alla camper sur la Riviere de Valbuena, où il établit son quartier général. Il ne se passa rien de considérable pendant cette seconde Campagne ; nous apprenons seulement par une Lettre du Gouverneur au Pere Garriga, Visiteur des Jésuites, & dont je parlerai bientôt, que les Lulles & les Ojatas, non-seulement remplirent très bien les engagemens qu'ils avoient pris avec le Général, mais qu'ils témoignoient alors un grand empressement pour être instruits des vérités du Salut. L'Historien du Chaco, qui est entré dans le plus grand détail sur tout ce qui s'est passé à l'occasion de cette guerre, ne dit plus rien des Chunipis depuis ce que nous en avons rapporté ; ce qui pourroit faire juger que, s'ils persisterent dans l'alliance qu'ils avoient faite avec les Espagnols, ils ne parurent point disposés à embrasser le Christianisme.

Suite de ce qui regardoit les Ojatas & les Lulles.

Quand aux Lulles & aux Ojatas, le Gouverneur songea sérieusement à en composer deux Réductions. Il en écrivit, le quatrieme de Septembre 1711, au Pere Garriga, le priant, & lui enjoignant au nom du Roi, de s'en charger. Ce Pere étoit alors dans le cours de ses Visites ; & le Pere Matthieu Sanchez, Recteur du Collége de Cordoue, à qui la Lettre fut adressée, manda à Dom Estevan qu'il étoit alors impossible de lui donner un Missionnaire pour les Ojatas, parceque depuis treize ans il n'en étoit venu aucun d'Espagne, le Pere Burgès, qui l'année précédente en amenoit une nombreuse recrue, aïant été pris par les Hollandois. C'étoit celle qui étoit partie d'Europe avec l'Archevêque de Lima, & dont nous parlerons dans la suite.

Quand aux Lulles, ajoûtoit le Pere Sanchez, le Pere Machoni, qui depuis le commencement de la guerre a toujours travaillé à l'instruction de ces Indiens, pourroit en être chargé. Dom Estevan n'ignoroit point l'accident, qui causoit la disette de Missionnaires, & fut obligé, à son grand regret, d'envoïer aussi les Ojatas à Buenos Ayrès, parcequ'il jugeoit dangereux de laisser sans Pasteur ces Indiens, si près de leur Païs & de leurs anciens Alliés. Il les adressa à Dom Jean de Arregui, auquel il avoit déja adressé les Malbalas, parcequ'il étoit bien assuré que ce Gentilhomme, dont il connoif-

1711. ſoit la vertu, le déſintéreſſement, & le zele pour le ſalut des Indiens, auroit plus d'attention à procurer la converſion de ceux dont il ſeroit le Maître, qu'à l'utilité qu'il pourroit tirer de leurs ſervices; & ſon eſpérance ne fut point trompée.

Précautions du Gouverneur pour donner des fondemens ſolides à la Réduction des Lulles.

Il donna enſuite toute ſon attention aux Lulles, dont la Réduction fut placée ſur la Riviere de Valbuena ſous le nom de *Saint-Antoine*, & dont le Pere Machoni avoit déja pris poſſeſſion. Comme il étoit à craindre qu'étant ſi près des Habitations Eſpagnoles, elle ne fût inquiétée par ces Voiſins, toujours mécontens des Indiens ſouſtraits aux Commandes, afin de leur ôter tout moïen de la troubler, il écrivit au Roi pour le prier de confirmer ce qu'il avoit fait; & Philippe V donna un Décret, qui fut ſignifié au Pere Jean de Caſtañeda, Procureur général des Indes pour les Jéſuites, par une Lettre de Dom François Caſtejone, Secretaire générale du Conſeil roïal des Indes, datée du dixieme de Janvier 1712, & que le Pere Lozano rapporte toute entiere dans ſon Hiſtoire du Chaco (1). Elle porte que l'intention de Sa Majeſté Catholique eſt que, non-ſeulement la nouvelle Réduction des Lulles, mais encore toutes celles qu'on pourroit dans la ſuite fonder dans le Chaco, ſoient miſes ſous la direction des Peres de la Compagnie de Jeſus, & gouvernées dans la même forme, & avec les mêmes Charges & les mêmes Priviléges, que celles des Guaranis, qui ſont dans les Gouvernemens du Paraguay & de Rio de la Plata.

Son zele & ſon déſintéreſſement.

A cette précaution pour aſſurer la liberté des Lulles, Dom Eſtevan de Urizar en ajoûta pluſieurs autres, pour les garantir de la ſéduction de la part des Infideles, pour les mettre en état de ne rien craindre de leurs Ennemis, & pour leur ſubſiſtance: non-ſeulement il pourvût à ce qu'ils ne manquaſſent de rien, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état de ſe procurer par leur travail tous leurs beſoins, mais il voulut encore que les Soldats qui étoient en garniſon dans le Fort de Valbuena, leur aidaſſent à ſe loger. Il les avoit placés aſſez près de ce Fort, pour en être défendu par ſon artillerie, & il fit environner leur Bourgade d'un mur capable de la garantir des ſurpriſes. Il avoit auſſi remarqué dans ſa derniere Campagne, qu'il n'y avoit pas beaucoup d'union ni de concert entre les grands & les petits Lulles, & il jugea à propos de les ſéparer. Il fit partager la Réduction en deux par un mur, & chaque partie

(1) Deſcripcion Chorographica del gran Chaco, page 426.

eut

eut son Missionnaire ; mais ces Peres n'y furent pas logés, parcequ'ils étoient en même tems chargés de la Garnison du Fort, à laquelle on n'avoit pu donner un Aumônier. 1712.

Ce fut le Pere de Yegros, qui fut associé au Pere Machoni, & tous deux eurent ordre de coucher dans le Fort. Tout cela fut fait sous les yeux & aux dépens du Gouverneur, qui avant que de retourner à Salta, assembla tous les Lulles, & leur fit un discours très touchant, pour les engager à recevoir avec docilité les instructions de leurs Pasteurs. Il leur promit ensuite de leur fournir encore pour l'année suivante de quoi vivre & se vêtir, à condition que pendant ce tems-là ils se mettroient, par leur travail, en état de n'avoir plus besoin de ce secours. Tous lui protesterent un attachement inviolable, une reconnoissance éternelle, & une parfaite obéissance. Il ne douta point que ces promesses ne fussent sinceres ; cependant il les connoissoit trop, pour compter beaucoup sur leur constance. D'ailleurs une maladie épidémique regnoit alors parmi eux ; elle en avoit déja enlevé plusieurs, & un assez grand nombre s'étoit réfugié dans les Bois, de sorte qu'à son départ il ne restoit dans la Réduction qu'environ douze cents Personnes.

C'en étoit encore assez pour exercer les deux Missionnaires, & même pour mettre leur patience au plus rudes épreuves. Il falloit commencer par rendre ces Barbares capables de faire des réflexions, de vivre en société, & de comprendre la nécessité de travailler pour se procurer la nourriture & l'entretien. On n'y réussit que très imparfaitement, & le Gouverneur se vit contraint de les nourrir bien plus long-temps, qu'il ne s'y étoit attendu. Ce fut bien pis encore, quand il fallut les instruire de nos saints Mysteres, & leur faire connoître la sainteté de la Morale Chrétienne. Comme ils étoient sujets à tous les vices, dont on peut imaginer que sont capables des Sauvages aussi stupides, que j'ai déja représenté ceux-ci, il ne falloit rien moins qu'un miracle de la Grace pour leur en inspirer de l'horreur; c'est tout dire, que la premiere idée, qu'on leur donna de la sainteté de l'Evangile, leur causa une fraïeur, dont on désespera quelque tems de les faire revenir, quoiqu'on n'eût rien négligé pour mettre ses maximes & ses préceptes à la portée de leur foible raison.

A tout cela survint le préjugé ordinaire que le Baptême étoit un poison ; &, quoiqu'il ne fût fondé que sur ce que dans

1712. les commencemens on ne l'administroit, même aux Enfants, que dans le cas d'une mort prochaine, les Lulles le porterent si loin, que pendant un assez long-tems ils regarderent leurs Missionnaires comme des Assassins ; que ces Peres ne pouvoient plus approcher d'aucun Malade, & que ceux mêmes, qui manquoient de tout dans leurs maladies, aimoient mieux mourir sans secours, que d'en recevoir de leurs mains, & se faisoient même transporter dans des lieux, où ils n'avoient pas à craindre que ces Religieux les découvrissent.

Conversions miraculeuses.

Enfin le Seigneur, touché de la patience de ses Ministres, & de leur persévérance au milieu de tant de sujets de se rebuter, commença de faire luire à leurs yeux quelques raïons d'espérance que leurs travaux ne seroient pas toujours stériles. Quelquefois, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, ils rencontroient de ces Ames prédestinées, que Dieu s'est réservées parmi les Nations les plus rebelles à sa Grace, & auprès desquelles ils n'avoient qu'à seconder les opérations de l'Esprit sanctificateur. Le P. Machoni eut un jour la consolation de voir mourir entre ses bras un jeune Homme de vingt ans, attaqué d'une petite vérole, qui lui avoit couvert tout le corps d'ulceres où les vers fourmilloient, & dont la Grace faisoit un prodige de patience, & d'une amoureuse résignation à la volonté de Dieu.

Plus d'une fois ce Missionnaire & son Collégue se sentirent fortement inspirés de promettre la guérison aux Malades, s'ils recevoient le Baptême, & l'événement faisoit connoître que l'inspiration venoit du Ciel. Le Pere Machoni rencontra un jour une Femme, qui tenoit entre ses bras un Enfant près d'expirer ; après avoir inutilement fait bien des instances pour l'engager à lui permettre de le baptiser, il se recueillit un moment, supplia le Seigneur d'honnorer en cette rencontre le Ministere qu'il exerçoit pour la gloire de son nom ; il pria l'Apôtre des Indes d'être l'Avocat de ce petit Innocent auprès de Dieu, & sa priere finie, il dit résolument à la Mere, que si elle consentoit qu'il donnât le Baptême à son Enfant, il se tenoit assuré de le lui rendre en parfaite santé. Elle le lui remit aussi-tôt entre les mains, il le baptisa, & à l'instant même il fut guéri. La Mere, ne se possédant pas de joie, demanda aussi-tôt à être instruite, & a été jusqu'à sa mort une très fervente Chrétienne.

Mais le plus grand obstacle à la conversion des Lulles venoit de

trois d'entr'eux qui avoient été baptiſés long-temps auparavant, & n'avoient jamais eu de Chrétien que le caractere, qu'ils deshonoroient par les vices les plus infâmes. Comme ils étoient fort acrédités dans leur Nation, le Pere Machoni n'avoit rien négligé pour les regagner, & après y avoir emploïé les préſens, les careſſes & les bons offices, il s'étoit flatté d'y avoir réuſſi. Pour ſe les attacher davantage, il procura au plus conſidérable des trois, nommé Fernand, le titre de Meſtre de Camp, & aux deux autres, qui ſe nommoient Calixte & Grégoire, celui de Capitaines; mais les amitiés & les bienfaits firent ſur ces cœurs pervers ce que le feu fait ſur certains fruits, qu'il durcit, au lieu d'amollir. Fernand ſe ménagea avec le Miſſionnaire tandis qu'il eut beſoin de lui pour ſe bien mettre dans l'eſprit du Gouverneur; dès qu'il n'eut plus rien à en eſpérer, il ceſſa de ſe contraindre.

1712.

Trois Apoſtats s'oppoſent à la converſion des Lulles.

Le Miſſionnaire aïant un jour parlé publiquement contre l'impudicité & l'ivrognerie, ce Malheureux prit la parole, & dit tout haut qu'il ne falloit rien croire de tout ce que diſoit le Prêtre Eſpagnol; qu'il avoit vû quantité d'Indiens, qui faiſoient une profeſſion ouverte du Chriſtianiſme, leſquels s'enivroient tous les jours, & à qui leurs Curés n'en faiſoient pas un crime; » quand au commerce des Femmes, ajoûta-t-il, » l'exemple des Eſpagnols prouve bien que la Religion Chré- » tienne laiſſe ſur cela une grande liberté; car on ne peut pas » douter qu'ils ne ſoient fort attachés à cette Religion, & » cependant perſonne n'ignore qu'ils ne ſe contraignent nul- » lement ſur cet article; il ne faut que voir ce qui ſe paſſe » tous les jours dans leur Fort ». On peut juger quelle impreſſion fit ce diſcours ſur ceux qui l'entendirent, & dont pluſieurs n'avoient été que trop ſouvent témoins des déſordres qui regnoient dans cette Garniſon.

La contagion n'avoit pas encore gagné les grands Lulles; mais Fernand n'aïant pu les corrompre, s'attacha de telle ſorte à les chagriner, qu'il y en eut un très grand nombre qui ſortirent de la Réduction. Peu s'en fallut même, que de part & d'autre on n'en vînt aux mains, & que cette nouvelle Colonie n'eſſuïât toutes les horreurs d'une guerre civile. Les deux Miſſionnaires furent plus d'une fois ſur le point d'être les Victimes de leur zele pour rétablir la paix. Ils ſe firent pourtant à la fin reſpecter par leur intrépidité, & par l'autorité qu'ils ſurent conſerver à leur miniſtere; mais ils ne purent jamais parvenir à le rendre bien fructueux.

Pluſieurs grands Lulles ſe retirent.

1712.

Le Pere Machoni calomnié.

Cependant Fernand, persuadé que tandis que le Pere Machoni seroit dans la Bourgade, il ne viendroit pas à bout du dessein qu'il avoit de la faire évacuer, comme il en étoit convenu avec ses deux Associés, mit de concert avec eux tout en usage pour le décréditer en le perdant de réputation & par-là l'obliger à se retirer, ou pour engager le Gouverneur à le rappeller. Ils publierent donc contre lui les calomnies les plus atroces, mais dont l'énormité même leur fit perdre toute créance. Cette voie leur aïant si mal réussi, ils en prirent une autre. Fernand fit semblant de se réconcilier avec les grands Lulles, & prenant l'occasion d'une maladie qui couroit dans leur quartier, & dont un de leurs Chefs étoit en danger de mourir, il leur dit que le seul moïen qui leur restoit de sauver leurs vies, étoit de retourner chez eux; » & pour vous montrer, ajoûta-t-il, que je vous donne un bon conseil, je vais » le prendre pour moi-même »; il sortit en effet sur le champ de la Réduction avec cinquante Familles, & cet exemple fut bientôt suivi de plusieurs grands Lulles, qui emmenerent avec eux leur Chef malade, malgré lui; car il étoit Cathécumene, & bien résolu à recevoir le Baptême.

Baptême d'un Chef des grands Lulles.

Le P. Machoni en fut averti le lendemain, Fête de l'Ascension, à son réveil: il monta aussi-tôt à cheval pour suivre les Fugitifs qui étoient déja logés dans un Bois fort épais, éloigné de quatre lieues de la Réduction. Il y pénétra accompagné d'un seul Indien, & rencontra Calixte armé d'une lance, qui lui demanda ce qui l'amenoit. Il répondit qu'il venoit visiter le Malade, & lui apporter quelques remedes & quelques rafraîchissemens: » il est mort & enterré, répondit l'Apostat; » ainsi tu peux t'en retourner «. Le Pere, jettant les yeux à droite & à gauche, apperçut comme un corps étendue à terre, & couvert d'une robbe: il descendit de cheval pour voir ce que c'étoit, & trouva le prétendu Mort, qui avoit encore toute sa connoissance, mais qui étoit fort mal.

Il l'embrassa, lui dit qu'il étoit venu pour le chercher, & lui demanda s'il n'étoit pas toujours dans la résolution de recevoir le Baptême; le Malade aïant répondu qu'il le souhaitoit de tout son cœur, il lui rafraîchit en peu de mots la mémoire des principaux articles de la Foi, & après lui avoir fait faire les Actes qui convenoient à la situation où il se trouvoit, il le baptisa, & reçut presqu'aussi-tôt ses derniers soupirs; puis, après avoir inutilement essaïé de ramener au Bercail les

1712.

Brebis qui s'égaroient, il se retira fort triste avec la seule consolation d'avoir assuré le salut d'une ame rachetée par le sang de Jesus-Christ, & avec l'espérance que ceux qui étoient restés dans la Réduction, n'étant plus exposés aux suggestions des trois Apostats, seroient désormais plus traitables & plus dociles.

Inconvéniens de ces Réductions domestiques.

Après tout il étoit bien difficile que des Barbares du caractere de ceux-ci, & qui s'étoient rapprochés des Espagnols plutôt par crainte ou par intérêt, que par un vrai desir d'assurer leur salut éternel, fussent bien disposés à prendre les sentimens, qu'on tâchoit de leur inspirer. Trop d'obstacles s'y opposoient, surtout le voisinage des Peuples du monde les plus éloignés du Roïaume de Dieu, & celui des anciens Chrétiens, qui malgré l'éclat extérieur qu'ils donnoient à la Religion, ne la décréditoient que trop souvent par leur conduite. Tout cela confirmoit les Missionnaires dans la pensée que ces Réductions domestiques ne feroient jamais des Chrétiens comparables aux Guaranis & aux Chiquites, qui n'étoient point exposés à ces inconvénients.

Mais, outre qu'ils avoient pour principe de ne se refuser jamais à ce qu'on souhaitoit d'eux pour le service du Roi, & de contribuer à leur maniere à la tranquillité des Provinces où ils avoient des Etablissements, & que s'ils ne pouvoient pas se flatter de recueillir partout des fruits aussi abondans & aussi durables de leur zele, qu'ils en recueilloient dans les endroits où rien n'y mettoit obstacle, ils ne perdoient point de vûe que Dieu a ses Prédestinés dans toutes les Nations; qu'ils devoient toujours être prêts à servir d'instrumens à ses miséricordes; que la récompense de l'Apôtre n'est point attachée au succès de son Apostolat, & que quand il a reçu sa Mission de ceux à qui il doit obéir, il ne lui reste plus, pour remplir toute l'étendue de son Ministere, que de bien étudier le moment de la Grace, & de ne point le laisser échapper par sa faute.

1708-12.

Nouvelles expéditions du P. Cavallero chez les Mañacicas.

Tandis que ces choses se passoient sur les Frontieres du Chaco & du Tucuman, le Pere Cavallero, qui étoit retourné chez les Mañacicas, songeoit efficacement à recueillir & à rendre durables les fruits de ses pénibles courses dans leur Païs, en formant des Réductions où il pût réunir les Prosélytes qu'il avoit déja faits, & ceux qu'il se promettoit de faire dans la suite. Comme presque tout ce Païs est couvert d'épaisses Fo-

1708-12. rêts, il ne trouva pour le premier Etabliſſement qu'il projettoit, qu'une aſſez vaſte Campagne fort marécageuſe, ſituée dans le voiſinage des *Tapacuras* & des *Paunacas*, & il y traça le plan d'une Bourgade, à laquelle il donna d'avance le nom de *la Conception*. Il y avoit, aſſez près de là, trois petites Nations extrêmement ſauvages, fort timides, parconſéquent pacifiques, uniquement occupées du travail de la terre, & n'allant même, ni à la chaſſe, ni dans les Bois, pour recueillir le miel, qui s'y trouvoit en abondance. Tous, Hommes & Femmes, y étoient entierement nus : ils rendoient aux Démons une eſpece de culte, qui n'avoit point d'autre motif que la crainte & l'intérêt ; & ces deux paſſions, qui les dominoient également, les jettoient dans les ſuperſtitions les plus extravagantes.

L'Homme Apoſtoliques les viſita, & les trouva auſſi dociles qu'il l'avoit eſpéré : il les guérit ſans peine de la crainte des Démons, en leur en inſpirant une plus douce & plus ſalutaire. Il leur fit comprendre qu'en vivant en ſociété, ils ſeroient toujours aſſurés de ne jamais manquer du néceſſaire, & il en fit ſans peine les Habitans de la nouvelle Réduction. Il ne crut pas même devoir leur interdire d'abord la Chica, parcequ'ils en buvoient avec modération ; mais il reconnut bientôt qu'il s'étoit trop flatté de les avoir guéris de leurs pratiques ſuperſtitieuſes, & il les ſurprit pendant une nuit faiſant les obſéques d'une Femme avec leurs cérémonies ordinaires. Il leur en fit une ſévere réprimande ; & le Ciel, par un exemple de terreur ſur le Mapono qui y préſidoit & qui diſparut dans l'inſtant, ſans qu'on ait jamais pu découvrir ce qu'il étoit devenu, acheva de leur inſpirer une véritable horreur pour leurs ſuperſtitions.

Les Mañacicas les plus voiſins de la nouvelle Bourgade s'y rendirent à la premiere invitation du Serviteur de Dieu : ceux qui en étoient plus éloignés furent réſervés pour S.-Fr.-Xavier, & le P. Hervas fut chargé de les y conduire : mais arrivé chez eux il ne trouva plus que des oſſemens ſecs ; la peſte aïant fait mourir une bonne partie des Habitans, & diſſipé le reſte. Il alla porter ces triſtes nouvelles au Pere Cavallero, qui étoit demeuré à la Conception, où ces deux Miſſionnaires s'emploïerent toute une année à donner une forme ſolide à cette nouvelle Egliſe. Cela fait, le Pere Hervas eut ordre d'y reſter, & le Pere Cavallero partit pour aller chercher les Fugitifs, & pour remplacer les Proſélytes que la mortalité lui avoit fait perdre à Saint-François-Xavier.

Il commença par une Nation, dont l'Hiſtorien des Chiquites ne nous apprend ni le nom, ni la ſituation : il ſe contente de dire qu'elle étoit continuellement en guerre avec les Mañacicas, & beaucoup moins ſauvage que toutes celles, dont elle étoit environnée ; qu'il y avoit de l'ordre & de la police dans ſon Gouvernement ; que les Bourgade y étoient fort peuplées, les Rues bien percées, les Maiſons propres, commodes, & aſſez bien ornées ; que les Gens de guerre avoient des boucliers d'un tiſſu de plumages entrelaſſés avec art ; que les Femmes travailloient délicatement les étoffes dont elles faiſoient leurs vêtemens, & qu'elles les ornoient de fleurs brochées avec art.

On repréſenta au Pere, qu'il riſquoit beaucoup en allant ſe mettre à la merci d'un Peuple guerrier & ennemi des Mañacicas, avec leſquels il ne pouvoit pas ignorer ſes engagemens ; mais il n'étoit pas aiſé de l'effraïer, & il ſut même engager un aſſez bon nombre de ſes nouveaux Chrétiens à courir les mêmes riſques que lui. Comme il approchoit de la premiere Bourgade, un Eſcadron de ces Indiens vint à ſa rencontre, & ſans vouloir l'entendre, décocha ſur lui toutes ſes fleches. Aucune ne porta, ce qui les ſurprit beaucoup ; mais leur ſurpriſe augmenta, quand ils virent qu'il avançoit toujours d'un pas ferme, & ils prirent le parti de l'attendre. Son abord les charma, ils lui firent mille politeſſes, lui préſenterent quelques-uns de leurs plus beaux boucliers, lui offrirent toutes ſortes de rafraîchiſſemens, le conduiſirent dans leur Bourgade, & le logerent aſſez près de leur Temple, qui donnoit ſur la Place.

Ce jour là même on devoit faire à l'entrée de la nuit un enterrement, & le Miſſionnaire eut la curioſité d'examiner ce qui ſe pratiquoit dans ces cérémonies. D'abord on porta le corps au milieu de la Place, où les Parens & les Amis du Défunt vinrent l'embraſſer, & lui dire les derniers adieux. On le plaça enſuite ſur un bucher, où l'on mit le feu, puis on ramaſſa les cendres avec de grandes cérémonies accompagnées de gémiſſemens & de pleurs, & on les enferma dans une urne de terre. Un moment après, pluſieurs Cavaliers parurent, & ſe formerent dans la Place, puis ſe ſeparerent, & allerent occuper toutes les avenues des rues qui y aboutiſſoient, gardant toujours un profond ſilence. A cette vûe les Néophytes qui accompagnoient le Pere Cavallero, ſaiſis de peur,

Avanture ſinguliere.

1710-12. lui firent de si grandes instances pour l'obliger à se retirer sans attendre le jour, qu'il fut contraint d'y consentir, de peur qu'ils ne l'abandonnassent, & qu'ils n'osassent retourner à la Conception.

Les Espagnols enlevent & détruisent toute une Nation.

Il comptoit bien de retourner dans cette Bourgade l'année suivante; mais, peu de tems après son départ, les Espagnols étant tombés sur ces Indiens, firent main-basse dans trois Bourgades sur ceux qui voulurent faire quelque résistance, mirent tous les autres à la chaîne, & les traiterent si mal, qu'il en mourut un très grand nombre en chemin. Le P. Cavallero n'apprit cette triste nouvelle, qu'à son retour de Saint-François-Xavier, où il avoit fait un voïage. Il auroit bien voulu parcourir tout ce Païs pour tâcher de rassembler les restes dispersés de cette Nation; mais on y étoit si furieusement irrité contre les Espagnols, qu'il comprit qu'en s'exposant aux transports de ce Peuple, que sa presence ne manqueroit pas de réveiller, il ne feroit qu'aigrir une plaie, à laquelle il falloit laisser le tems de se refermer.

1711-12.

Courage du P. Cavallero.

Il prit donc le chemin de la Conception, où les Habitans le prierent de les retirer du mauvais air qu'ils respiroient, & il trouva enfin une belle Plaine, qui avoient les *Puizocas* à l'Orient, les *Cosocas* au Nord, & les *Casiricas* à l'Occident. Ces derniers lui avoient envoïé des Députés pour le conjurer de venir les instruire; mais il se sentoit intérieurement porté à commencer par les Puizocas. Il ne voulut pourtant point se déterminer sans avoir fait tout ce qui dépendoit de lui pour connoître la volonté de Dieu. Prieres, jeûnes, larmes, pénitences, il mit tout en usage pour obtenir que le Ciel l'éclairât sur le parti qu'il avoit à prendre, & il crut enfin que sa Mission étoit pour les Puizocas, quoique toutes les fois qu'il avoit traité avec le Seigneur sur cette affaire, il n'eût jamais pensé à ces Barbares, sans ressentir ces frémissemens, ces sueurs froides, & ces défaillances, que cause pour l'ordinaire la vûe subite d'un grand danger.

Ces accidens firent même une si grande révolution dans son corps, qu'il en tomba malade, & fut obligé de garder le lit. Il en fut humilié; il rendit graces à Dieu de lui avoir fait sentir sa foiblesse, & il accepta avec une parfaite résignation tout ce que son divin Maître voudroit ordonner de lui. Il sentit aussi-tôt tout son courage renaître, & il partit de la Conception avec trente-six Néophytes, mais si foible, que de

tems

1711-12.

tems en tems il falloit le porter. Il n'eût pas été mieux reçu par les Chrétiens les plus affectionnés, qu'il le fut dans la premiere Bourgade des Puizocas. Il passa ensuite dans une seconde, où l'on enchérit encore sur l'accueil qu'on lui avoit fait dans la premiere. Il y fut logé proprement : ses Néophytes le furent aussi très bien, mais séparément, & deux à deux, ou tout au plus trois à trois & partout bien regalés.

Il est tué par les Puizocas.

Le Missionnaire reçut d'abord la visite du Cacique, lequel l'entretint quelque tems sur le sujet qui l'amenoit, puis le quitta sous quelque prétexte. Le Serviteur de Dieu prit ce moment pour réciter son office, & il n'avoit pas encore fini, que quelques-uns de ses Néophytes entrerent chez lui tout effraïés, pour l'avertir que la plûpart des autres venoient d'être massacrés, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, s'il vouloit éviter le même sort. Un d'eux, voïant qu'il les écoutoit sans s'émouvoir, le chargea sur ses épaules, & se mit à fuir avec les autres. Chargé comme il étoit, il ne put suivre ses Compagnons. On les poursuivoit de près, & le Pere fut percé d'une fleche entre les deux épaules. Il se fit mettre aussi-tôt à terre, & ordonna au charitable Néophyte de se sauver.

Il étoit frappé à mort, & perdoit tout son sang : il eut cependant encore la force de planter en terre son Crucifix, & de se mettre à genoux ; & tandis qu'il offroit à Dieu pour ses Meurtriers le sang dont il étoit couvert, ces Barbares l'acheverent à grands coups de macanas, le dix de Septembre de l'année 1711. Vingt de ses Néophytes l'avoient précédé au Ciel, & furent les premiers Mañacicas qui eurent le bonheur de signer leur Foi de leur sang. Cinq de ceux qui avoient pris la fuite, moururent de leurs blessures à la Conception, & tous témoignerent jusqu'au dernier soupir, qu'ils connoissoient le prix d'une mort si précieuse devant Dieu.

Ce qui arrive après sa mort.

Le Pere Cavallero fut amerement pleuré par tous les Indiens qui l'avoient connu. On se disposoit à la Conception à aller retirer son corps des mains des Puizocas ; mais ces Barbares, qui craignoient que les Chrétiens ne se réunissent pour vanger sa mort, voulurent les prevenir. Ils envoïerent d'abord observer ce qui se passoit à la Conception ; & ceux qui en furent chargés aïant apperçu quelques Néophytes épars dans la Campagne, ils en tuerent un, & enleverent deux Femmes. La nouvelle en aïant été portée à la Réduction, y causa une si grande fraïeur, que plusieurs se réfugierent dans les

1711-12. Bois ; ce qui obligea le Pere Jean de Benaventé, qui gouvernoit cette Eglise, d'envoïer demander du secours à Santa-Cruz. Le Gouverneur lui envoïa une Compagnie de Soldats, qui allerent droit à la Bourgade, où le Pere Cavallero avoit été tué, & ils y arriverent au coucher du Soleil.

En quel état étoit son corps est trouvé.

Comme ils avoient ordre de rapporter le corps du Serviteur de Dieu, ils camperent en attendant le jour. Vers le milieu de la nuit ils apperçurent assez près d'eux une lumiere, qui paroissoit quelquefois s'éteindre, & se rallumoit aussi-tôt. Au point du jour ils s'approcherent du lieu d'où elle partoit, & y trouverent le corps qu'ils cherchoient, le genouil gauche en terre, le pied droit dans une fosse pleine d'eau, la tête appuïée sur la main gauche, & vis-à-vis son Crucifix, qu'il sembloit regarder, & nulle marque de corruption dans tout le corps. Ils le chargerent sur une Mule, prirent le Crucifix & tout ce qu'ils trouverent auprès du corps, & se rendirent à la Conception, où le Pere de Benaventé ne put se dispenser de partager entr'eux ses habits & presque tout ce qui avoit été à son usage. Telle fut la fin d'un des premiers Fondateurs de la République Chrétienne des Chiquites.

Caractere & gouvernement des Morotocos.

Elle étoit déja composée de cinq Réductions, où il n'y avoit rien à désirer pour la ferveur ni pour le bon ordre, & l'on songea cette même année à en fonder une sixieme. Le Pere de Zea se trouvant à Saint-Raphael, en tira plusieurs Néophytes de la Nation des *Boxos*, pour aller à la découverte, & dans cette course il eut par hazard connoissance d'une Nation, à laquelle cette rencontre fut très avantageuse ; c'est celle des *Morotocos*. Ces Indiens different en bien des choses, & même dans le langage, de tous leurs Voisins. Ils sont de la plus haute taille, & d'une complexion très robuste. Ils font leurs javelots & leurs lances d'un bois très dur ; manient ces armes avec beaucoup d'adresse, & tirent leurs fleches très juste.

Parmi eux les Femmes avoient toute l'autorité, & non-seulement leurs Maris leur obéissoient, mais ils étoient encore chargés de tout ce qui concernoit le menage. Ces Femmes ne conservoient jamais que deux Enfants, un de chaque sexe, & faisoient mourir les autres dès qu'ils étoient nés ; & ce n'étoit pas seulement pour se débarrasser du soin de les nourrir & de les élever, qu'elles en usoient ainsi, mais encore pour couvrir leur libertinage. Quoiqu'il y eût dans cette Nation, comme dans toutes les autres, des Caciques & des Capitaines,

on n'y remarquoit aucune forme de Gouvernement ; l'autorité des Femmes ne s'étendoit point au-delà de leurs Familles ; les Caciques & les Capitaines n'étoient que pour la guerre. 1711-12.

Ils se rendent à S. Joseph.

Leur Païs, qui est par les vingt dégrés trente minutes de Latitude Australe, est sec & stérile, & tout environné de Montagnes. On y trouve des Forêts entieres de Palmiers, dont les troncs renferment une moëlle spongieuse : on en exprime le suc, & il sert de boisson. Quoiqu'il y gele assez souvent en Hiver, les Hommes & les Femmes y étoient tout nus, aussi dit-on, qu'ils avoient la peau très dure, & de deux doigts d'épaisseur. Les Boxos en amenerent deux Enfants, qu'on voulut bien leur confier, pour apprendre la Langue Chiquite. Dès qu'ils furent un peu se faire entendre, le Pere Suarez les reconduisit chez leurs Parens, pour lui servir d'Interprêtes : il instruisit par leur moïen toute la Nation des premiers principes du Christianisme ; il fut écouté avec respect, & avant la fin de l'année tous le suivirent à Saint-Joseph.

Conversions des Quiaz.

Ces nouveaux Prosélytes firent connoître au Missionnaire quelques autres Nations, & surtout celle des *Quiez*, qu'il envoïa visiter par quelques-uns des plus anciens Néophytes, lesquels en amenerent aussi deux Enfants pour apprendre la Langue. Leurs Parens furent bientôt curieux de savoir si on les traitoit bien, & s'ils étoient contents. Ils les trouverent si charmés de la vie qu'ils menoient, & ils le furent eux mêmes tellement de l'accueil qu'on leur fit, que non-seulement ils résolurent de s'y fixer, mais qu'ils engagerent presque toute la Nation à les suivre. Quelques Familles n'avoient pu se résoudre à quitter leurs anciens Foïers ; mais en 1715 le Pere Suarez passant par leur Païs surmonta toute leur répugnance, & elles s'abandonnerent à sa conduite.

1711-15.

Du Païs des Zamucos.

Les Missionnaires des Chiquites avoient alors en vûe de s'étendre au Sud, persuadés qu'en s'approchant du Chaco, & tournant ensuite à l'Orient, ils viendroient plus aisément à bout d'établir dans leurs Réductions un Entrepôt pour faciliter la communication qu'on cherchoit depuis si long-tems entre le Tucuman & le Paraguay. Leurs nouveaux Prosélytes leur donnerent la connoissance de plusieurs Nations, dont la situation paroissoit favorable à l'exécution de ce projet, & la principale étoit celle des *Zamucos*, composée de dix Bourgades assez éloignées les unes des autres, de sorte qu'elle occupoit une assez grande étendue de Païs. La résolution

1711-15. fut donc prise de leur aller annoncer Jesus-Christ.

La plus grande difficulté étoit d'avoir des Ouvriers, dont la disette étoit si grande, qu'on avoit été contraint quelque tems auparavant de répartir les Habitans de la Réduction de Saint-Jean-Baptiste dans les voisines, parcequ'on n'avoit pu leur donner un Pasteur. Mais il fallut bientôt les y faire revenir, les Infideles se rendant continuellement en si grand nombre dans celles où on les avoit envoïés, qu'elles ne pouvoient plus les contenir. On ne rétablit pourtant point la Réduction dans sa premiere situation, on la plaça à neuf ou dix lieues vers le Sud-Est de Saint-Joseph, dans une très belle Plaine, nommée *Naranjal*. Le Pere Jean-Baptiste Xandra en fut chargé, & en très peu de tems elle fut aussi peuplée qu'aucune autre.

Tentative pour y fonder une Réduction.

Cela fait, le Pere de Zea se mit en Campagne au mois de Juillet 1716, avec un très grand nombre de Chiquites choisis. Il essuïa d'abord des tempêtes & des tourbillons de vents si terribles, que cela, joint aux débordemens des Riveres, ne lui permit pas de faire plus de quatorze lieues en dix-huit jours. Il apperçut alors quelques Villages ruinés, où il ne rencontra qu'environ trente Indiens de la Nation des *Topiguias*, qu'il gagna à Jesus-Christ, & qu'il fit conduire à Saint-Joseph. Quelques lieues plus loin il se trouva à l'entrée d'un Bois fort épais qui en avoit dix de long, & au travers duquel il fallut se faire un passage la hache à la main. Son exemple, & l'affection que lui portoient ses Néophytes, leur firent faire des efforts, dont ils ne se feroient pas eux mêmes crus capables. En dix-neuf jours tout le Bois fut percé, quoique les Taons & d'autres Insectes semblables ne laissassent aux Travailleurs, ni le jour ni la nuit, un seul moment de repos.

Au sortir de ce Bois ils traverserent une vaste Campagne stérile, & terminée par une seconde Forêt, où il leur fallut recommencer le pénible travail qu'ils ne faisoient que de quitter, & cela dans un Païs, qui ne fournit aucune espece de Gibier : on n'y trouve pas même de miel, si commun partout ailleurs. La terre n'y produit que quelques racines, dont l'amertume révolta jusqu'aux plus affamés. Ils découvrirent enfin deux Villages, mais ils n'y trouverent personne ; tous les Habitans s'étoient dispersés dans les Bois pour y chercher de quoi subsister. Le Pere de Zea les y alla trouver, & persuada sans peine à plusieurs d'aller à Saint-Joseph, où il les fit conduire.

Il fut obligé quelque tems après d'y retourner lui-même avec tout le reste de sa Troupe, les forces leur manquant absolument pour aller plus loin. 1717.

Conversions de plusieurs Zamucos.

Il avoit trop à cœur son entreprise, pour différer long-tems à la reprendre; il n'attendit pas même que les pluies eussent cessé, & il partit de Saint-Jean-Baptiste avec douze Chiquites au mois de Février 1717. Mais après avoir emploïé quinze jours à se fraïer un chemin dans l'épaisseur des Bois, il se vit tout-à-coup en danger de périr par une crue d'eau, qui croissoit de moment en moment, & qui l'obligea enfin de retourner sur ses pas. Il se remit en marche au mois de Mai, & le dix de Juillet il arriva à la premiere Bourgade des Zamucos. La joie que causa son arrivée à ces Indiens, lui fit oublier toutes ses fatigues, & il est vrai qu'ils la lui témoignerent par toutes les démonstrations qu'ils purent imaginer, & que leur pauvreté leur permettoit. A la premiere proposition qu'il leur fit de reconnoître le Dieu des Chrétiens, ils répondirent que c'étoit le plus ardent de leurs desirs, & que s'ils ne l'avoient point encore adoré, c'est que personne ne le leur avoit fait connoître comme il venoit de faire.

» Si cela est, dit le Pere, commencez par élever un Temple au Seigneur, & réunissez-vous pour l'y adorer & le servir. » Deux Caciques déclarerent qu'ils étoient prêts à y travailler; mais ils ajoûterent qu'il falloit chercher un Emplacement plus convenable, que celui où ils étoient, & qu'ils ne doutoient point qu'après cela tous les Zamucos ne s'y réunissent. Le Missionnaire approuva leur dessein, & leur dit que tandis qu'ils disposeroient toutes choses pour cet Etablissement, il alloit chercher tout ce qui étoit nécessaire pour le Service divin; qu'il ne vouloit pourtant point partir, qu'ils n'eussent rendu leurs premiers hommages à Jesus-Christ. Il fit aussi-tôt planter une Croix, que tous adorerent à genoux, tandis que les Chiquites chantoient le *Vexilla* & les Litanies de la Vierge. Il déclara ensuite que la Réduction, à laquelle ils alloient travailler, seroit sous la protection de Saint Ignace, après quoi il prit congé d'eux, en leur promettant de ne point tarder à revenir. Il rencontra sur sa route environ cent Indiens qui se donnerent à lui, & qui le suivirent à Saint-Jean-Baptiste.

A-peine y étoit-il arrivé, qu'on lui rendit une Lettre de son Général qui le chargeoit du gouvernement de sa Province:

1718. il en fut extrêmement mortifié ; car il avoit compté de sacrifier le reste de ses jours à conduire les Zamucos dans les voies du salut. Mais il fallut obéir, les représentations ne pouvant avoir lieu dans un si grand éloignement. Il chargea le Pere Michel de Yegros de l'Entreprise qu'il avoit commencée, & ce Missionnaire partit au commencement d'Avril 1738. Mais quoiqu'il eût pris la précaution de prévenir la saison de la plus grande sécheresse, il se trouva bientôt tellement dépourvû d'eau, que pour ne pas s'exposer à périr de soif avec tous ses Néophytes & les Bêtes de charge, il fut obligé de rebrousser chemin.

Le Pere de Yegros & le Frere Albert Romero aux Zamucos.

Il se remit en marche au mois de Septembre avec le Frere Albert Romero, & il tomba bientôt dans l'inconvenient opposé à celui qui avoit rendu inutile son premier voïage ; il courut bien des risques de se noïer, & ce ne fut qu'avec des peines infinies, qu'il gagna la Forêt la plus voisine des Zamucos. Il fit prendre alors les devants à quelques Chiquites pour avertir les Indiens de sa prochaine arrivée, & porter au principal Cacique une canne fort propre, & une veste de couleur. C'étoit un présent considérable dans le goût des Indiens. Le Cacique le reçut avec beaucoup de reconnoissance, & caressa fort les Chiquites.

Comment ils y sont reçus.

Le lendemain il alla avec les plus considérables de sa Bourgade au-devant du Missionnaire, qu'il rencontra au sortir de la Forêt, & auquel il rendit de grands respects. Ils marcherent ensuite jusqu'à l'endroit, où la Croix étoit plantée, & où tout le Peuple les attendoit. La joie étoit peinte sur tous les visages, & le Cacique prenant la parole, dit que malgré la grande disette de vivres qu'ils souffroient, il n'avoit permis à personne de s'éloigner jusqu'à l'arrivée du P. de Zea ; qu'il l'avoit attendu avec la plus grande impatience ; qu'il avoit souvent envoïé à la découverte, qu'il y étoit allé lui-même, & qu'on pouvoit juger, par cet empressement, du plaisir que lui causoit la venue de celui qui venoit le remplacer, & dégager sa parole.

Cependant on n'avoit rien fait de ce qu'on avoit promis au Pere de Zea : l'emplacement n'étoit pas même encore choisi pour la Réduction ; mais le Pere de Yegros ne jugea pas à propos d'en faire aucun reproche au Cacique. Après avoir visité tous les environs de la Bourgade, il en trouva un qui lui parut fort avantageux : il le proposa au Cacique qui l'a-

1718.

gréa ; mais il dit au Missionnaire qu'il lui manquoit encore bien des choses, dont il ne pouvoit point se passer, qu'il ne trouveroit pas dans le Païs, & qu'il falloit aller chercher ailleurs ; qu'il pouvoit donc retourner à Saint-Jean-Baptiste pour achever de prendre ses arrangemens, & que de son côté il alloit disposer ses Voisins à se réunir avec lui dans la Réduction qu'il trouveroit toute bâtie à son retour.

Le Pere partit aussi-tôt, ne resta que quelques jours à Saint-Jean-Baptiste, fit prendre les devants à plusieurs Chiquites, & les suivit de près. Mais quel fut l'étonnement de ces Néophytes, lorsqu'arrivés à la Bourgade des Zamucos, ils n'y trouverent personne, & pas une Cabanne qui ne fût réduite en cendres. Le Pere de Yegros, qui arriva peu de tems après, n'en fut pas moins surpris : il les envoïa de tous côtés s'informer de ce qu'étoient devenus les Zamucos, & il apprit enfin qu'ils s'étoient retirés à quelques journées de là sur le bord d'un Lac fort poissonneux ; & qu'ils gardoient avec soin tous les Passages, par où l'on pouvoit y pénétrer. Le Frere Romero, qui ne l'avoit point quitté, s'offrit de tenter de parvenir jusqu'à eux : le Pere y consentit, & le fit accompagner par quelques Chiquites. Ils prirent des chemins détournés qui les conduisirent jusqu'à la retraite des Zamucos, lesquels parurent charmés de les voir.

Le Frere Romero & douze Chiquites massacrés par les Zamucos.

Le Frere leur demanda s'ils avoient oublié les engagemens qu'ils avoient pris avec le Pere de Yegros, & avec le Dieu des Chrétiens ? Ils répondirent que non, & qu'ils étoient prêts à le suivre pour aller trouver le Missionnaire. Plusieurs partirent en effet avec lui, & le Cacique se mit à leur tête. Ils ne l'entretinrent dans le chemin, que du desir ardent qu'ils avoient de recevoir le Baptême, & de vivre en véritables Chrétiens. Rien ne leur avoit échapé, qui pût donner à ce Religieux le moindre soupçon, lorsque le premier jour d'Octobre ils se jetterent tout-à-coup sur les Chiquites, dont douze furent massacrés sans avoir pu se reconnoître. Dans le même tems le Cacique saisit le Frere Romero, lui fendit la tête d'un coup de hache, le mit ensuite tout nud, & se retira avec ses Gens dans le fond d'un Bois. Deux Chiquites, qui avoient seuls échapé à ce carnage, coururent en donner avis au Pere de Yegros, qui n'eut point d'autre parti à prendre, que de retourner avec eux à Saint-Jean-Baptiste.

On peut juger de la consternation, où son retour avec une

1719. si triste nouvelle jetta toutes les Eglises Chiquites. Ce qui consola les Missionnaires d'un événement si peu attendu, fut d'une part l'espérance que le sang, dont le Païs des Zamucos venoit d'être arrosé, le rendroit plus fertile en fervens Chrétiens, comme il est arrivé, & de l'autre, la vûe des bénédictions que le Ciel répandoit avec profusion sur les Chiquites & les autres Indiens, qui venoient continuellement augmenter le nombre des Adorateurs du vrai Dieu. La ferveur qui regnoit dans ces nouvelles Eglises, le zele du salut des Ames, dont tous étoient animés, leur innocence, leur piété, & toutes les vertus Chrétiennes, y étoient portées à un point qui tenoit du prodige. Ces Néophytes sembloient n'avoir plus d'autre passion que de procurer à Dieu de nouveaux Serviteurs; rien ne leur coûtoit pour cela, & l'espérance du Martyre faisoit naître parmi eux une sainte émulation pour être emploïés à ces courses Apostoliques, d'où on les voïoit rarement revenir sans une nombreuse troupe de Prosélytes.

Etat de la Religion parmi les Chiquites.

Il est vrai que, comme ils en amenoient souvent de différentes Nations, dont on n'entendoit point la langue, ou dont les mœurs & le caractere n'avoient rien de commun avec ceux des Chrétiens, avant que de les apprivoiser & de leurs faire comprendre ce qu'il falloit leur enseigner, il y avoit bien des dégoûts à essuïer, & qu'il falloit une grande patience; mais tous les Néophytes, jusqu'aux Femmes & aux Enfants, partageoient ce travail avec les Missionnaires. Une des plus grandes attentions de ceux-ci étoit à garantir leurs Chrétiens des irruptions des Mamelus, & quelquefois des Espagnols, contre lesquels les Chiquites ne pouvoient encore combattre à armes égales, & à accoutumer ces Prosélytes à un travail reglé, qui pût leur assurer le nécessaire; car pour les vrais Chiquites, j'ai déja observé qu'on n'avoit pas eu beaucoup de peine à les rendre laborieux, & leur exemple étoit ce qu'il y avoit de plus efficace pour engager ceux-ci à vaincre leur paresse naturelle.

1715-19. Dans le tems même que l'on travailloit à trouver une communication facile entre le Tucuman & le Paraguay, par le Païs des Zamucos, les Peres de Arcé & Barthelemi de Blende étoient chargés d'en chercher une autre beaucoup plus au Nord. Celui-ci étoit un jeune Missionnaire d'une des meilleures Familles de Bruges, & qui ne faisoit que d'arriver au Paraguay; il s'étoit cependant embarqué quelque tems auparavant avec vingt-neuf

Les Peres de Arcé & de Blende tués par les Payaguas.

vingt-neuf autres Jésuites, sous les auspices de Dom Pedre Levanto, Archevêque de Lima; mais quoiqu'ils fussent munis d'un passeport en bonne forme de la Reine d'Angleterre, le Vaisseau qui les portoit avoit été pris par les Hollandois, & conduit à Lisbonne, où les Missionnaires eurent la liberté de profiter de la premiere occasion qui se présenteroit pour passer à Buenos Ayrès. Le Capitaine du Vaisseau Hollandois retint cependant sur son Bord l'Archevêque & le P. de Blende, qui servoit d'Interprete à ce Prélat, & il les mena en Hollande. Il eut tout lieu de s'en repentir; car, Dom Pedre s'étant plaint aux Etats Généraux de la maniere indigne dont il avoit traité les Jésuites, & du peu d'égard qu'il avoit eu pour le passeport de Sa Majesté Britannique, il fut cassé avec tous ses Officiers.

Sur ces entrefaites l'Archevêque fut rappellé à la Cour d'Espagne, & voulut retenir avec lui le Pere de Blende, qu'il avoit pris pour son Confesseur; mais ce Religieux lui fit agréer qu'il suivît la voix du Seigneur, qui l'appelloit au Paraguay. Il profita ensuite de la premiere occasion pour aller à Cadix, où il trouva bientôt un nouvel embarquement, & arriva à Buenos Ayrès en 1712. Il fut envoïé dans une des Réductious du Parana, où il travailloit depuis deux ans avec un succès qui le faisoit regarder comme un Ouvrier de la plus grande espérance, lorsqu'il reçut une Lettre de son Provincial, qui lui mandoit de se joindre au Pere de Arcé avec trente Guaranis. Il obéit sur le champ, & partit pour l'Assomption, où le Pere de Arcé l'attendoit, & où le Recteur du Collége leur avoit fait préparer une Barque & deux Chaloupes, sur lesquelles ils s'embarquerent le 24 Juillet 1715.

Le Gouverneur de la Province, qui connoissoit de quelle importance étoit la découverte qu'ils entreprenoient de faire, tant pour le service du Roi, que pour faciliter le progrès de l'Evangile, les conduisit au Port, à la tête de toute la Noblesse; & le Saint Sacrement fut exposé dans la Cathédrale, pour demander à Dieu un heureux succès de leur entreprise. Ils avoient déja remonté le Paraguay plus de cent lieues, sans rencontrer un seul Indien, lorsque des Payaguas qui paroissoient sans armes, & faisoient semblant de fuir devant des Guaycurus, ou des Mamelus, aborderent leur Barque, en disant qu'ils venoient se jetter entre les bras des Peres de la Compagnie, bien résolus de se faire Chrétiens, & de vivre sous

1715-19. leur conduite ; mais un d'entre eux avertit en ſecret le Pere de Arcé de ne s'y pas fier. Il profita de l'avis, & les Barbares ne voïant nulle apparence de faire leur coup, ſe retirerent.

Un peu plus haut on découvrit des Guaycurus, qui moins diſſimulés ne laiſſerent aucun lieu de douter qu'ils n'euſſent deſſein de ſe rendre maîtres de la Barque ; mais un vent forcé, qui s'éleva tout-à-coup, & qui lui fit faire beaucoup de chemin en peu de temps, déconcerta leur projet. Il fallut enſuite près de ſix mois pour gagner le Lac *Manioré* qui ſe décharge dans le Paraguay du côté de l'Occident par les dix-huit dégrés de Latitude. La Barque y entra enfin, mais les vents contraires ne permirent pas d'en ranger le bord Septentrional, où le Pere Fernandez, qui avoit pris ce Lac pour le Fleuve même, avoit planté une Croix, & laiſſé d'autres ſignaux pour marquer la route qu'il avoit faite depuis Saint-Joſeph des Chiquites juſques-là.

Alors le Pere de Arcé ſe fit débarquer ſur le bord occidental, réſolu de marcher juſqu'à ce qu'il fut arrivé aux Chiquites. Il ne laiſſa que quinze Guaranis & deux Eſpagnols au Pere de Blende, auquel il recommanda de l'attendre ſur le Lac. Il fut plus de deux mois à traverſer un Païs inconnu, où il ne trouvoit preſque rien, ni pour étancher ſa ſoif, ni pour ſoulager ſa faim, ne ſe ſoutenant qu'avec peine, & dans un danger continuel de s'égarer, ou de tomber entre les mains des Barbares. Enfin la Providence conduiſit ſur ſes pas ſon Provincial, qui le trouvant dans l'état le plus déplorable, le mena avec bien de la peine juſqu'à Saint-Raphael, où il arriva plus ſemblable à un ſquelette, qu'à un Homme vivant. Le Pere de Zea fut cependant obligé d'uſer de toute ſon autorité pour l'y retenir quelques jours, & il en repartit preſqu'auſſi foible qu'il y étoit venu. Il prit un chemin plus court qu'on lui avoit indiqué ; mais à cela près, il n'eut guere moins à ſouffrir dans cette ſeconde marche, qu'il n'avoit eu dans la premiere.

Arrivé à l'endroit où il avoit laiſſé ſa Barque, il ne l'y trouva point ; l'Equipage, qui déſeſperoit de ſon retour, aïant malgré le Pere de Blende, repris la route de l'Aſſomption. Tandis qu'il délibéroit ſur le parti qu'il avoit à prendre dans une pareille conjoncture, il reçut un Billet du Pere de Zea qui le prioit de l'attendre au bord du Lac, d'où il deſcendroit avec lui à l'Aſſomption. Il lui répondit par le Porteur, que ſa Bar-

que aïant disparu, il le prioit de rester à Saint-Raphael; que pour lui il alloit joindre des Payaguas, dont il esperoit qu'ils le conduiroient jusqu'à l'Assomption, d'où il partiroit au mois d'Avril de l'année prochaine, pour l'aller trouver. Le Provincial n'avoit pas attendu sa réponse, & s'étoit mis en chemin pour le joindre; mais après un peu plus d'un mois de marche, les pluies l'avoient contraint de retourner sur ses pas, & par-là il avoit évité, sans le savoir, des Sauvages, qui l'attendoient un peu plus loin, & lui auroient fait un mauvais parti. 1715-19.

Cependant la Barque ne parut point à l'Assomption. Des Payaguas, après l'avoir suivie de loin pendant quelque-tems, s'en étoient approchés, &, protestant qu'ils vouloient être instruits de la Loi du vrai Dieu, s'y jetterent en grand nombre, puis, sans donner à personne le tems de se reconnoître, massacrerent tous ceux qui y étoient, à la réserve de trois. Le P. Fernandez (1) dit qu'ils n'en épargnerent aucun; qu'ils étendirent les corps sur une Île, & celui du P. de Blende au milieu; qu'ils mirent ensuite le feu à la Barque, après en avoir enlevé tout ce qui pouvoit leur être de quelque usage, & mis en pieces tous les vases sacrés & les ornemens d'Autel, qui étoient destinés pour les Eglises des Chiquites. Mais une Lettre du Pere Jacques de Haze, de la même Province que le Pere de Blende, écrite de Buenos Ayrès au Provincial des Jésuites de Flandre, & datée du treizieme de Mars 1718 (2), rapporte la chose autrement; & comme elle s'étoit passée sur le Paraguay, il paroît qu'on en devoit mieux savoir les circonstances à Buenos Ayrès & à l'Assomption, qu'aux Chiquites, où étoit alors le Pere Fernandez.

Or, suivant la Lettre du Pere de Haze, les Payaguas, dès qu'ils se furent rendus maîtres de la Barque, firent main-basse sur tous ceux qui s'y trouverent, à l'exception du Pere de Blende, d'un des deux Espagnols qui gouvernoient ce Bâtiment, & d'un Néophyte de leur Nation qui servoit d'Interprete au Missionnaire, dont les manieres aimables gagnerent leur Chef. Si-tôt qu'ils furent arrivés à leur Habitation, ils vendirent à d'autres Indiens l'Espagnol, dont ils n'avoient plus besoin; ce qui prouve que ce fut alors qu'ils brûlerent la Barque. Leur Chef fit ensuite dresser une Cabanne pour le Mission-

(1) Histoire des Chiquites, Chap. 17. (2) Lettres Edifiantes, Tome XIV.

1715-19. naire, & lui laiſſa ſon Interprete. Le ſaint Homme voulut mettre à profit ſa captivité pour procurer à ceux dont il ſe trouvoit l'Eſclave, une liberté beaucoup plus précieuſe, que celle qu'ils lui avoient ôtée, & il n'épargna rien pour leur en faire connoître le prix.

Son zele, quoiqu'aſſaiſoné de tout de ce qui pouvoit le rendre aimable, les irrita, ſur-tout les jeunes gens, qui menoient une vie fort débordée; & ils réſolurent enfin de ſe délivrer d'un Cenſeur qui les troubloit dans leurs plaiſirs. Un jour que leur Chef étoit abſent, ils coururent à ſa Cabanne. Son Néophyte, qui ſe nommoit François, les voïant venir avec leurs armes, ſe douta de leur deſſein, alla au-devant d'eux, & mit tout en œuvre, prieres, larmes, menaces mêmes de la colere de leur Chef, pour les en détourner; il n'y gagna que d'être la premiere Victime qu'ils immolerent à leur fureur. C'étoit un jeune Homme d'une grande innocence de mœurs, qui après avoir vécu douze ans dans une des Réductions du Parana, s'étoit offert de lui-même à ſuivre le Miſſionnaire pour lui ſervir d'Interprere au cas qu'il rencontrât des Gens de ſa Nation.

On ne dit point ce qui retint le reſte du jour les Meurtriers, mais ce ne fut que le lendemain qu'ils s'approcherent de grand matin du Pere de Blende, lequel avoit été inſtruit, dès la veille, de la mort de ſon Néophyte, & avoit emploïé toute la nuit à offrir à Dieu le ſacrifice de ſa vie. Les cris affreux, que jettoient les Barbares, lui annoncerent d'aſſez loin que l'heure de conſommer ſon ſacrifice étoit venue; il mit ſon Chapelet à ſon cou, & alla au-devant des Infideles. Dès qu'il les apperçut, il ſe mit à genoux, la tête nue, les mains croiſées ſur la poitrine, & attendit dans cette poſture, d'un air ſerein & tranquille le coup de la mort. Un jeune Payagua lui déchargea d'abord un coup de Macana ſur la tête, & un inſtant après il fut percé de pluſieurs lances. Les Barbares le dépouillerent enſuite, & jetterent ſon corps nu ſur le bord du Fleuve, pour y ſervir de jouet aux Enfants: mais la nuit ſuivante le Fleuve s'étant débordé, il fut entraîné par les eaux. On a ſu ces particularités d'un Payagua qui en avoit été témoin, & qui aïant été pris par des Eſpagnols, fut envoïé dans une des Réductions du Parana.

Le ſort du Pere de Arcé fut à-peu-près le même que celui du Pere de Blende. Ce Miſſionnaire, n'aïant pu ſavoir ce qu'é-

toit devenu sa Barque, fit couper deux arbres sur le bord du Lac Manioré, & en forma une Balse, ou double Pirogue, sur laquelle il s'embarqua avec six Néophytes, ce Bâtiment n'en pouvant porter d'avantage, & renvoïa les autres avec une seconde Lettre pour son Provincial, par laquelle il lui marquoit que quand il seroit arrivé à l'Assomption, il iroit le chercher aux Chiquites, où il le prioit de l'attendre. On n'a pu savoir jusqu'où il descendit le Fleuve, & le Pere de Zea, ne put être instruit qu'au bout de deux ans de la perte irréparable, que sa Province avoit faite d'un si grand sujet. 1715-19.

Tout ce qu'on en a pu apprendre, est que les mêmes Payaguas, qui s'étoient rendus maîtres de la Barque où étoit le P. de Blende, rencontrerent la Balse, & s'en approcherent; que le Missionnaire, qui les reconnut, & qui les croïoit toujours dans les mêmes dispositions, où ils lui avoient paru lorsqu'il les rencontra en remontant le Fleuve, empêcha ses Néophytes, qui avoient des fusils, de tirer sur eux; qu'ils l'aborderent, & que dans le tems qu'il leur donnoit mille marques d'amitié, ils le massacrerent avec deux de ses Chrétiens & firent les quatre autres esclaves; qu'ils porterent ensuite son corps sur le bord du Fleuve, & l'abandonnerent à des Guaycurus qui les suivoient, & qui le percerent de leurs lances. C'est ainsi que les quatre Néophytes, qui s'étoient heureusement tirés des mains des Payaguas, & qui arriverent à Saint-Raphael en 1718, raconterent la chose.

Deux autres Jésuites & 30 Néophytes tués par les Payaguas.

Il n'y avoit alors aucune sûreté sur le Fleuve. En 1717, plusieurs Missionnaires descendant de l'Assomption à Santafé, pour se rendre de-là à Courdoue, la Barque où étoient le P. Blaise de Sylva & le Pere Joseph Maco, fut surprise par les Payaguas, qui les tuerent avec trente Néophytes Guaranis qui n'eurent pas le tems de se mettre en défense, & mirent le feu à la Barque, ce qui sauva celle qui suivoit, & où étoit le Pere de Haze, dont j'ai déja parlé. Car à la vûe de la premiere qui étoit en feu, les Néophytes qui étoient dans la seconde, appercevant les Payaguas qui faisoient force de rames pour les aborder, firent plusieurs décharges de leurs fusils, qui les obligerent de s'éloigner.

1713-19.

Nouvelle tentative pour gagner les Chiriguanes à Jesus-Christ.

Tandis que ces choses se passoient sur le Paraguay & du côté des Chiquites, les Chiriguanes avoient encore fait une démarche pour engager les Jésuites à les réconcilier avec les Espagnols, en leur faisant les plus grandes protestations de

1713-19. réparer les fautes qui avoient obligé ces Peres à les abandonner ; & voici ce qui y avoit donné occasion. Le P. François de Guevara, qui avoit accompagné les Milices de la Vallée de Tarija dans la derniere expédition de Dom Estevan de Urizar, étant de retour dans le Collége de cette Ville, rencontra un jour un Cacique Chiriguane, nommé *Moringa*, & gagna si bien son estime & sa confiance, qu'il en fit un Prosélyte de bonne foi. Il ne put même lui refuser d'aller avec lui à Tariquea, où cet Indien faisoit sa résidence, & où nous avons vû qu'il y avoit eu une Réduction. Il y fut très bien reçu, & toute la Bourgade lui fit esperer d'y voir bientôt la Religion solidement rétablie.

On a pu observer, & on le verra encore plus d'une fois dans la suite, que ces premieres avances des Chiriguanes avoient toujours été faites avec beaucoup de vivacité, & que les Missionnaires n'avoient jamais manqué d'y répondre avec toute la facilité qui convient aux Ministres du Seigneur, quand il est question de mettre à profit le moment de la Grace, dont parmi le grand nombre de ceux qui le laissent échapper, il y a toujours quelques-uns qu'il conduit heureusement au port du salut. D'ailleurs, la conversion de ce Peuple seroit d'une si grande importance, puisqu'elle pourroit suffire pour entraîner avec le tems celle de tout le Chaco, que l'on ne se pardonneroit point d'en avoir manqué une seule occasion. Dans celle dont il s'agit, on parla d'abord de former une Réduction dans la Vallée des Salines. Le Pere de Guevara y fut conduit par un grand nombre de Chiriguanes, auxquels Moringa avoit inspiré toute son ardeur ; on y bâtit à la hâte une petite Chapelle, & le Missionnaire y commença toutes les fonctions de son ministere. Le nombre des Prosélytes y croissoit chaque jour, plusieurs Caciques s'y rendirent ; & si P. de Guevara avoit voulu passer par dessus la loi que les Jésuites s'étoit faite de ne conferer le Baptême aux Adultes, que dans le cas d'une mort prochaine, ou après de longues épreuves, toute la Bourgade eût été Chrétienne en peu de jours.

Baptême d'un Cacique.

Il ne put néanmoins refuser cette grace à Moringa, qui la lui demanda avec les plus grandes instances, & qui lui représenta qu'il ne se passoit presque point de nuit, qu'il ne tombât dans des accidens, dont il ne craignît d'être suffoqué. L'embarras du Missionnaire fut pour trouver des raisons de

1715-13.

la lui accorder ſans mécontenter pluſieurs autres, qui lui marquoient le même empreſſement. Il s'en tira en diſant qu'il étoit obligé de faire un voïage à Tarija, & que ſi pendant ſon abſence il arrivoit que Moringa mourût, aucun d'eux ne lui pardonneroit de n'avoir pas mis ſon ſalut en ſûreté. Il ajoûta qu'il alloit charger un Eſpagnol, qui avoit ſon Habitation aſſez près de là, & qui y menoit une vie exemplaire, de baptiſer tous ceux qui l'appelleroient, & dont il jugeroit dangereux de remettre le Baptême juſqu'à ſon retour.

1715-19.

Réduction des Chiriguanes.

Le voïage du Pere de Guevara fut apparemment plus long qu'il ne s'y étoit attendu : ce qui eſt certain c'eſt que vers le milieu de l'année 1715, le Pere de la Rocca, Provincial des Jéſuites, étant venu à Tarija, le Marquis del Vallé Toxo lui préſenta des Députés des Chiriguanes, qui venoient le ſolliciter de ne pas différer à ériger leur Bourgade en Réduction. Le Marquis appuïa leur demande, & à ſa conſidération le Provincial ordonna au Pere de Guevara de faire ce que ſouhaitoient ces Indiens, & lui aſſocia pour quelque tems le Pere Reſtivo, Recteur du Collége de Salta, qui avoit travaillé dans les Réductions des Guaranis, dont il ſavoit parfaitement la Langue : j'ai déja remarqué qu'elle eſt la même que celle des Chiriguanes. Ces deux Miſſionnaires partirent auſſi-tôt pour ſe rendre à la Vallée des Salines; & le 28 d'Août ils prirent dans les formes ordinaires, & aux acclamations des Chiriguanes, poſſeſſion de la nouvelle Réduction à laquelle ils donnerent le titre de *la Conception*.

Effet merveilleux.

La joie des Chiriguanes fut extrême ; mais ce qui donna encore plus lieu d'eſpérer que leur Foi ſeroit inébranlable, c'eſt que le Ciel voulut bien l'affermir par un Miracle. Ils ſe plaignoient depuis quelque tems que les Démons ſe faiſoient voir à eux ſous des formes hideuſes & avec un air menaçant, qui leur cauſoient de continuelles fraïeurs : pluſieurs même en étoient tombés en pamoiſon. Ils s'étoient flattés que la préſence des Miſſionnaires les délivreroit de cette perſécution ; cependant elle dura encore quelque tems après leur arrivée. Dès que ces Peres en furent avertis, ils firent mettre des Croix dans toutes les Cabannes & dans tous les lieux publics, & tout diſparut auſſi-tôt. Quelques autres graces ſingulieres dont celle-ci fut ſuivie, & dont les Chiriguanes ſe crurent redevables à la protection de la Mere de Dieu, & la converſion preſque miraculeuſe d'un fameux Jongleur, leur fit croire qu'on ne différeroit plus leur Baptême.

1715-19. Mais on jugea nécessaire de les éprouver encore quelque tems, cette Nation aïant donné tant de preuves de son inconstance, qu'on ne croïoit pas pouvoir prendre trop de sûretés avec elle. Les deux Missionnaires étoient même informés que ces Indiens craignoient toujours que leur réunion dans une terre étrangere ne les exposât à être assujétis au service des Espagnols, & quoique la liberté, dont jouissoient les Guaranis & les Chiquites, dût les avoir détrompés, ces exemples n'avoient point dissipé toutes leurs craintes, ce qui obligeoit les Missionnaires à n'accepter aucun service gratuit de leur part. Leurs Prosélytes comprirent bientôt le motif de cette réserve, ils en furent mortifiés; & pour montrer, d'une maniere qui n'eût rien d'équivoque, la sincérité de leur conversion, dans le tems même que les travaux de la Campagne pressoient davantage, ils quitterent tout pour bâtir leur Eglise, sans que les Peres pussent venir à bout de les en empêcher, ni même d'achever de se loger.

Alors ils ne purent refuser le Baptême à ceux qui étoient suffisamment instruits, & ils eurent la consolation de voir que la grace du Sacrement avoit achevé de produire en eux tous les effets qu'ils pouvoient souhaiter. La Conception devint bientôt une Eglise si florissante, qu'on crut pouvoir espérer, du zele de ceux qui la composoient de voir au premier jour dans la Cordilliere Chiriguane, une République Chrétienne qui avec le tems porteroit la lumiere dans le Chaco. Ces espérances durerent même assez long-tems pour donner au Ciel bien des Saints, sans parler d'une multitude d'Enfants, qui allerent grossir la troupe de ceux qui suivent partout l'Agneau sans tache.

Etat de la Réduction des Lulles.

Celle que le Pere Machoni avoit conçue de la Réduction des Lulles après la retraite des trois Apostats, qui l'avoient mise en si grand danger de se dissiper, ne paroissoit pas moins fondée : la ferveur y étoit si grande, que ce Missionnaire commença par baptiser tous les Enfants, & même un assez grand nombre de jeunes Gens, qu'il jugea suffisamment instruits. Il crut devoir encore attendre quelque tems pour conférer le Baptême aux personnes mariées, & pendant plusieurs années, il ne les baptisa qu'à l'article de la mort, parcequ'il prévoïoit bien que la Réduction ne resteroit pas long-tems à Valbuena, & que tant qu'elle y seroit il y auroit toujours à craindre qu'elle ne se dissipât lorsqu'on y penseroit le moins.

Cette

Cette crainte étoit fondée; premierement, ſur ce que le terrein n'y étoit pas propre à fournir aux Habitans bien des choſes, dont ils ne pouvoient ſe paſſer; & que les pâturages ſur-tout y manquoient abſolument pour nourrir les Beſtiaux: en ſecond lieu, ſur ce que leurs Indiens y étoit trop près de ceux de leur Nation, qui n'avoient pas voulu les ſuivre, ou qui les avoient abandonnés; ce voiſinage ne pouvant être que très dangereux pour des Hommes ſi inconſtans, & auſſi aiſés à ſéduire, que les Lulles: enfin, ſur ce qu'on n'avoit pu encore les accoutumer aux travaux les plus indiſpenſables, même pour leur entretien. La fainéantiſe, qui étoit leur défaut dominant, avoit encore été augmentée par la facilité avec laquelle Dom Eſtevan de Urizar avoit juſques-là pourvû à tous leurs beſoins, quoiqu'à chaque fois qu'il leur envoïoit des proviſions, il les avertît que s'ils ne travailloient pas pour ſe pourvoir du néceſſaire il les abandonneroit; car à force de l'entendre réitérer cette menace, & de voir qu'il ne l'effectuoit jamais, ils s'étoient perſuadés qu'elle n'étoit pas ſérieuſe, & que la ſource où ils puiſoient ne tariroit jamais.

Fainéantiſe de ces Indiens.

Le Pere Machoni, de ſon côté, pour leur faire prendre le goût du travail, avoit beau leur en donner l'exemple, ils le voïoient travailler, ſans ſonger même à l'aider; & un jour qu'épuiſé de fatigue il préſentoit ſon outil à un d'eux pour l'engager à achever ce qu'il avoit commencé, cet Homme lui dit froidement, » courage mon Pere, car tu fais très bien «, & demeura les bras croiſés. Ils ne ſe donnoient pas même la peine de mener paître leurs Beſtiaux, que le Gouverneur leur avoit envoïés, ni de mettre en pieces les Bêtes qu'ils avoient tuées pour les faire cuire. Comme les Eſpagnols avoient fait tout cela pour eux dans les commencemens, pour leur apprendre à le faire, ils s'étoient mis dans la tête, & ils le diſoient ſans façon, que la Garniſon du Fort n'y étoit que pour leur rendre ces ſervices, & pour avoir ſoin qu'ils ne manquaſſent de rien.

Il arrivoit de-là que la Réduction étoit toujours remplie de Soldats Eſpagnols. Les premiers s'y étoient comportés d'abord de façon à édifier les Indiens, parceque le Gouverneur avoit eu attention à les bien choiſir; mais peu-à-peu l'éloignement où le Fort étoit de la Ville, & l'obligation d'y faire exactement la garde le jour & la nuit afin d'éviter les ſurpriſes, firent regarder cette Place comme un lieu d'exil; & peu-

1716-19. à-peu l'uſage s'introduiſit de n'y envoïer que des Soldats qui avoient mérité d'être punis : ainſi bientôt la Garniſon ne fut compoſée que de Libertins, que ni la vigilance des Officiers, ni les ordres du Gouverneur, qui avoit autoriſé le Commandant à punir de mort quiconque ſeroit convaincu d'avoir donné du ſcandale aux Indiens, ne pouvoient contenir, & qui ſe livroient ſans honte, dans la Réduction même, aux excès les plus criants.

La Réduction eſt transférée.

Le ſeul remede à tant de maux étoit de transferer la Réduction dans un endroit plus éloigné du Fort, & ſur un meilleur Terrein : le Pere Machoni fit un voïage à Salta pour propoſer au Gouverneur ce changement, & lui en faire connoître la néceſſité : il lui demanda le Fort de *Miraflorez*, éloigné de celui de Saint-Etienne d'environ dix lieues, & ſitué ſur la même Riviere, qui en cet endroit porte le nom de *Riviere d'Eſteco*. Il étoit aſſuré qu'on y trouveroit d'excellens pâturages, des Bois, & des pierres pour bâtir & pour faire de la chaux ; & comme ce Fort n'étoit plus d'aucune utilité, & en fort mauvais état, Dom Eſtevan le lui accorda volontiers, & en retira la Garniſon, dont il fortifia celle de Saint-Etienne. Dom Antoine de Zurita fut chargé de cette transmigration ; le Pere Machoni & le Pere de Yegros furent logés dans le Fort, dont la Chapelle ſervit d'Egliſe en attendant que la Réduction en eût une, & un logement pour les Miſſionnaires. Tout cela fut exécuté avec la plus grande promptitude ; & le dixieme d'Août 1716, les Lulles prirent poſſeſſion de leur nouvelle Bourgade, qui reçut le nom de *Saint-Etienne* ; & celui du *Roſaire*, que portoit le Fort de Miraflorez, fut donné à celui de Valbuena.

Le Pere Machoni avoit eu le ſecret de faire regarder aux Lulles ce changement comme une faveur ſignalée, que leur faiſoit le Gouverneur ; mais il les avertit en même tems que n'aïant plus les Eſpagnols auprès d'eux, il falloit qu'ils ſe donnaſſent par leur travail ce qu'ils ne pouvoient tirer de leur ſecours : il leur fit comprendre que ce travail ſeroit bien moins pénible à Miraflorez qu'à Valbuena, & qu'ainſi ils ſeroient inexcuſables, s'ils perſiſtoient dans une oiſiveté également préjudiciable à leur conſervation, & au ſalut de leurs Ames. Ils l'aſſurerent qu'il ſeroit content d'eux, & ils tinrent parole. Il fallut pourtant encore que les deux Miſſionnaires les menaſ-

ſent au travail, & en priſſent ſouvent le plus fort ſur eux, ce qui fit contracter au Pere de Yegros une maladie, pour laquelle on fut obligé de l'envoïer à Cordoue.

Il fut relevé par le Pere Antoine de Montijo, lequel y uſa auſſi en fort peu de tems ſa ſanté, qu'il ne fut jamais poſſible de rétablir. Ce fut une grande perte pour les Miſſions du Paraguay, où l'habileté & l'adreſſe de ce Religieux dans la Méchanique le rendoient infiniment utile, & où ſa haute naiſſance & ſa vertu le faiſoit généralement reſpecter. Il avoit rendu à la Réduction de Miraflorez un ſervice très important, en y faiſant conduire de fort bonnes eaux, dont on y manquoit dans le tems de ſéchereſſe, par un fort bel aqueduc, dont le projet avoit été jugé impratiquable, mais dont l'exécution fut ce qui acheva de ruiner ſa ſanté.

Lettre du Roi au Gouverneur du Tucuman.

Dom Eſtevan de Urizar n'avoit point laiſſé ignorer au Roi ſon Maître, avec quel zele & quelle patience les Miſſionnaires s'appliquoient à rendre les Lulles de véritables Chrétiens & de fideles Vaſſaux de Sa Majeſté, & Philippe V n'étoit pas moins bien inſtruit des ſervices que ce Général lui rendoit dans ſa Province, ni de ce que ſon zele pour la Religion lui faiſoit faire pour la converſion des Infideles. Ce Prince, après lui avoir donné les marques les plus flatteuſes de la ſatisfaction qu'il avoit de ſa conduite, & témoigné l'eſtime qu'il faiſoit de ſa vertu, l'exhorta à continuer de ne rien négliger pour entretenir les Lulles dans les bons ſentimens, où il lui avoit mandé qu'ils étoient; & il eſt vrai que tant qu'il vécut, il n'y épargna, ni ſes peines, ni ſon bien.

La Réduction des Lulles eſt preſque abandonnée. Courage du Pere Machoni.

Cette Réduction ne ſe ſoutint pourtant pas long-tems dans l'état de ferveur, où on l'avoit vûe les premieres années de ſon établiſſement à Miraflorez. Toute l'occupation des deux Apoſtats Fernand & Calixte dans leur retraite, étoit de chercher les moïens de réunir ces nouveaux Chrétiens avec ceux de leur Nation qu'ils avoient ſéduits; & comme ils étoient perſuadés que s'ils pouvoient ſe défaire du Pere Machoni, rien ne s'opposeroit plus à leur deiſſein, il eſt difficile d'imaginer tout ce qu'ils mirent en œuvre pour le faire périr. Mais, plein de confiance dans le Dieu qu'il ſervoit, pendant neuf ans qu'il gouverna cette Egliſe, quoiqu'il ne pût faire un pas ſans riſquer de tomber dans les pieges qu'on lui tendoit, il alloit, partout où ſon devoir l'appelloit, ſouvent ſeul, & n'aïant jamais avec

1721-24. lui qu'un Indien ſans armes, dans les endroits mêmes où il étoit plus aiſé de le ſurprendre; & perſonne n'oſa, ni mettre la main ſur lui, ni même l'inſulter.

Il fut enfin rappellé par ſon Provincial, qui lui donna pour Succeſſeur le Pere de Yegros, dont la ſanté s'étoit aſſez bien rétablie, & qui ne courut guere moins de riſques de la part des mêmes Apoſtats. Mais quelque tems après il fut fort étonné de les voir arriver chez lui, & demander en grace d'être admis dans la Réduction. Il les reçut en prenant toutes les précautions que la ſageſſe exigeoit de lui. Au bout de ſix mois Fernand déſerta, mais Calixte perſévera juſqu'à ſa mort: une petite vérole l'emporta en 1722, & Dieu lui fit la grace de mourir pénitent. Une de ſes Filles fut attaquée peu de tems après de la même maladie, & mourut auſſi dans de très bons ſentimens. Le mal gagna toute la Bourgade, & un jour que le Pere de Yegros & le P. Laurent Fraulo, ſon Compagnon, prenoient un peu de repos pendant la grande chaleur, la Réduction ſe trouva ſans d'autres Habitans, que les plus malades, ce qui la réduiſoit à dix-huit Adultes, & à une centaine d'Enfans. Tous les autres avoient pris le chemin de leur Païs qui eſt à ſoixante lieues de Miraflorez.

Diligences des Miſſionnaires pour ramener les Fugitifs.

Les Miſſionnaires, informés des différentes routes qu'avoient priſes les grands & les petits Lulles, coururent d'abord après ceux qu'on leur avoit dit être les plus proches, & ne les aïant pu joindre, ils ne crurent pas devoir emploïer à les chercher, un tems où leur préſence étoit néceſſaire auprès du petit Troupeau, qui leur reſtoit, & que la maladie qui continuoit toujours, leur faiſoit craindre de perdre encore; ils ſe contenterent d'envoïer quelques fervens Néophytes après les Déſerteurs, pour tâcher de les ramener au Bercail. Quelques jours après ils apprirent où étoient les grands Lulles; ils allerent les trouver, & eurent d'autant moins de peine à les regagner, que la maladie les avoit ſuivis dans leur aſyle. Ils firent rapporter les Malades à Miraflorez; où ils guerirent preſque tous. Les petits Lulles, aïant été joints par les Néophytes, promirent de les ſuivre, quand ils ſauroient que le mal auroit ceſſé, & tinrent parole: la Réduction fut bientôt repeuplée par les ſoins du Gouverneur, & la ferveur y devint plus grande, qu'elle n'y avoit jamais été.

Il n'eſt point douteux qu'elle ſe ſeroit ſoutenue dans cet heu-

1721-24.

reux état, si Dom Estevan de Urizar eût vécu plus long-tems; mais il mourut au mois de Mai 1724, & avec lui s'évanouit toute la prospérité, dont il faisoit jouir le Tucuman. En attendant que le Roi Catholique lui eût donné un Successeur, l'Audience roïale nomma par *interim* un Gouverneur, qui se comporta si mal, que, pour ne pas voir cette Province replongée dans tous les malheurs dont le sage & vertueux Urizar l'avoit délivrée, on le rappella, mais un peu trop tard. Peu de tems après Dom Antoine de Alfaro, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, reçut du Roi des Provisions de Gouverneur & de Capitaine général du Tucuman; & ce choix fut universellement applaudi. Mais la joie qu'il causa fut bien courte. A-peine D. Antoine avoit pris possession du Gouvernement, qu'il mourut; & la nouvelle n'en fut pas plutôt répandue dans le Chaco, que toute la Frontiere se trouva inondée de Partis ennemis.

Mort du Gouverneur & ses suites.

Alors les Lulles n'étant plus en sûreté à Miraflorez, il fallut songer à les en retirer. On eut beaucoup de peine à trouver un emplacement qui leur convînt; & tandis qu'on le cherchoit, le danger devenant de jour en jour plus pressant, plusieurs de ces Indiens se retirerent dans leur Païs; & le Pere de Yegros, pour empêcher que la désertion ne devînt générale, conduisit tout ce qui lui restoit de son Troupeau dans le Voisinage de la Ville de Saint Michel. Je n'ai pu rien apprendre des suites de cette nouvelle transmigration: ce que nous avons dit de la piété & de la bonne conduite des Habitans de Saint Michel, peut faire juger que le Pere de Yegros ne pouvoit rien faire de mieux, que de conduire ses Néophytes auprès de leur Ville; mais il est certain que si on avoit pu distribuer les Lulles dans les Réductions des Guaranis, ou dans celles des Chiquites, à mesure qu'ils se donnoient aux Espagnols, la Religion & l'Etat y auroient beaucoup gagné. Le voisinage du Chaco & celui du Tucuman n'étoient nullement favorables à de pareils Etablissemens, & toute la suite de cette Histoire ne le prouve que trop.

Nouvelle transmigration des Lulles, & ses effets.

Il est vrai qu'on auroit pu parer à une bonne partie des inconvéniens dont nous avons parlé, si l'on avoit continué ce que Dom Estevan de Urizar avoit si sagement établi pour assurer la tranquillité de sa Province. C'étoit d'avoir toujours en Campagne un corps de Milices pour garder les Frontieres les

Nouvelle tentative pour la communication des Provinces.

1721-24. plus exposées aux courses des Peuples du Chaco, qui n'oserent en effet paroître, tandis que cela se pratiqua, dans les Habitations même les plus avancées. Toutes les Villes du Tucuman fournissoient tour à tour leurs Milices, & il n'y en avoit aucune qui ne fournît volontiers les siennes pour se garantir des malheurs, qu'elles avoient si souvent essuïés. Celles de Saint-Michel, s'étant avancées en 1719 jusqu'au-delà de *Rio Grande*, découvrirent une petite Riviere, qu'elles prirent pour un Bras du Pilco Mayo, & elles en donnerent avis au Gouverneur du Tucuman.

Dom Estevan de Urizar espera d'établir par-là cette correspondance si désirée entre sa Province & celle du Paraguay. Il en confera avec le Pere Joseph d'Aguirre, Provincial des Jésuites, & ils convinrent ensemble que le Pere de Montijo, qui travailloit alors dans la Réduction des Lulles, iroit avec quelques-uns de ceux qui avoient donné l'avis, reconnoître la Riviere, & la descendroient autant qu'il seroit possible, pour savoir où elle aboutissoit; que dans le même tems le Pere Philippe Suarez, & le Pere Sebastien de Saint-Martin, Missionnaires des Chiquites, s'avanceroient jusqu'aux Zamucos, & que les PP. Gabriel Patiño, & Luc Rodriguez, accompagnés du Frere Barthelemi de Niebla, & d'un Domestique nommé Faustino Correa, tous deux Hommes de résolution, & fort expérimentés dans la Navigation du Paraguay, partiroient des Réductions du Parana, & remontroient le Paraguay jusqu'à l'endroit où ce Fleuve reçoit les eaux du Pilco-Mayo, entreroient dans cette Rivierre, & feroient en sorte de joindre les deux autres bandes, afin qu'en comparant leurs observations, ils pussent parvenir à quelque chose de certain sur ce que l'on cherchoit.

Ce qui la fait manquer.

Tous se mirent en chemin en 1721. Mais ceux qui étoient avec le Pere de Montijo, aïant descendu quelque tems la Riviere que les Milices de Saint-Michel avoient découverte, & voïant qu'elle ne s'élargissoit point, & qu'elle ne se rapprochoit point du Pilco-Mayo, ne purent se persuader qu'elle en fût une branche, ni qu'elle s'y déchargeât, & ne voulurent pas aller plus loin; d'où il arriva que les deux autres Bandes ne les aïant point rencontrés, furent aussi obligées de rebrousser chemin. On a reconnu depuis, dit le P. Lozano dans sa Description du Chaco, que la Riviere, dont les Milices de

Saint-Michel avoient parlé, se jette effectivement dans le Pilcomayo; mais qu'on n'en auroit pu tirer l'avantage qu'on en avoit espéré, parceque le Pilcomayo n'a pas toujours assez d'eau, pour assurer par le moïen de cette Riviere, la communication qu'on vouloit établir. 1721-24.

On manque une occasion de gagner toute une Nation à Jesus-Christ

Les Missionnaires du Parana, outre le chagrin d'avoir manqué ce qui étoit l'objet de leur voïage, eurent encore celui de se voir frustrés de l'espérance assez bien fondée de s'en dédommager avec avantage. Ils avoient rencontré sur leur route une Nation Indienne, à laquelle ils avoient annoncé Jesus-Christ; & ils avoient tout lieu de se flatter qu'il ne leur seroit pas difficile de l'engager à les suivre dans les Réductions du Parana. Mais des Tobas, qui en eurent le vent, rompirent toutes leurs mesures en inspirant à ces Indiens de violens soupçons contre les Jésuites qui n'avoient, leur dirent-ils, d'autre dessein, que de les livrer aux Espagnols, lesquels les réduiroient au plus dur esclavage, quand ils les auroient mis hors d'état d'être secourus de leurs Alliés. Ce ne fut pas même sans de grands risques, qu'ils purent regagner leurs Missions, où un nouvel orage, qui depuis quelque tems se formoit à l'Assomption, commençoit à donner à tous les Jésuites du Paraguay les plus grandes inquiétudes, & eut en effet les suites les plus fâcheuses. Mais pour ne pas laisser trop long-tems ce qui se passoit alors en plusieurs endroits de ce continent, & n'être pas obligé d'interrompre trop souvent une suite d'événemens trop liés entr'eux, & qu'on ne seroit pas bien aise de perdre long-tems de vûe, j'ai cru devoir rapporter ici du moins ce qui se passa aux Chiquites dans l'intervalle du tems dont j'ai commencé à parler.

1721-29.

Etat des Missions des Chiquites.

De toutes les Missions établies dans ces vastes Provinces, celle, où se faisoit la plus abondante recolte, étoit la nouvelle République des Chiquites. Il n'y avoit plus, à proprement parler, aucun de ces Indiens à convertir, & tous les Néophytes, animés de l'Esprit apostolique, alloient sans cesse, tantôt seuls, tantôt avec quelqu'un de leurs Pasteurs, chercher des Infideles, pour leur offrir de prendre part au bonheur, dont ils jouissoient. Ils revenoient rarement de ces Courses apostoliques, sans ramener avec eux, de nombreuses troupes de Prosélytes, & ils partageoient ensuite avec les Missionnaires le pénible travail qu'il y avoit à essuïer pour

1721-29. faire de véritables Chrétiens de ces Sauvages, qui n'avoient souvent de l'Homme, que la figure.

Le P. d'Aguilar aux Chiquites.

Le P. Jacques d'Aguilar venoit d'arriver dans cette Eglise, pour laquelle il soupiroit depuis bien des années. Après bien des sollicitations inutiles il obtint, lorsqu'il s'y attendoit le moins, la permission de s'y consacrer, & son Provincial y joignit un ordre d'en faire la visite. Ce Religieux, né avec un genie supérieur pour les sciences, avoit à son arrivée d'Espagne, été destiné pour les Réductions de l'Uruguay; mais on ne l'y laissa pas long-tems: il fut bientôt appellé dans l'Université de Cordoue, pour y professer la Théologie, & il s'y distingua d'abord d'une maniere à justifier le choix, qu'on avoit fait de lui pour remplir cette place. Il ne se croïoit pourtant pas où Dieu le vouloit, & une voix intérieure lui disoit sans cesse qu'il n'y resteroit pas long-tems, & il commença bientôt à solliciter la Mission des Chiquites. Ses vœux furent enfin accomplis, & Dieu l'y disposa par une épreuve, qui dut lui être bien sensible, comme il en use souvent à ceux qu'il destine aux plus grandes choses.

Il y est guéri miraculeusement.

Mais peu s'en fallut qu'il n'y eût que le tems de s'y faire assez connoître, pour y être infiniment regretté. A-peine commençoit-il sa Visite, qu'une espece de Ciron, que dans les Îles françoises de l'Amérique on appelle *Chique*, & parmi les Espagnols *Piqué*, lui entra dans le pied; il négligea trop long-tems de se le faire tirer, parcequ'il n'en connoissoit pas le danger; & ce ne fut qu'après avoir souffert les plus vives douleurs, qu'il s'adressa, pour en être délivré, à un Indien, qui ne put venir à bout de le tirer, & ne fit qu'irriter la plaie. Il continua de marcher, mais il fut bientôt contraint de s'arrêter. Il fit visiter son pied, qui se trouva gangrené, & on lui déclara qu'il n'y avoit point d'autre moïen de lui sauver la vie, que de le lui couper. La difficulté étoit d'avoir un Chirurgien, auquel on pût confier une opération de cette nature, & le mal étoit trop pressant, pour avoir le tems d'en faire venir un de Santa-Cruz. Au défaut des secours humains, les Missionnaires, qui sur la nouvelle du danger où il se trouvoit, s'étoient rendus auprès de lui, s'adresserent au Ciel, & prirent pour leur Intercesseur auprès de Dieu, leur Saint Patriarche. Ils commencerent une Neuvaine en son honneur, & dès le premier jour,

comme

comme après avoir dit la Messe, ils voulurent panser sa plaie, ils furent agréablement surpris de trouver son pied aussi sain, que s'il n'y étoit jamais rien arrivé.

Il fait découvrir du Sel, dont on manquoit dans cette Mission.

Il n'eut pas plutôt repris les fonctions de sa Charge, qu'il reconnut qu'une des principales causes des fréquentes mortalités, qui empêchoient que ces Réductions ne se peuplassent, comme il étoit naturel qu'elles fissent avec toutes les Recrues qu'on y amenoit, étoit le défaut de sel, qu'on étoit obligé de tirer à grands frais de Santa-Cruz, & qui ne suffisoit pas même pour en donner à tout le monde le nécessaire. Il apprit qu'on avoit quelque sujet de croire qu'il pourroit s'en trouver dans le Païs des *Morotocos* & des *Zatienos*, qui n'étoient pas éloignés de la Réduction de Saint-Jean-Baptiste, & il y envoïa une nombreuse Troupe de Chiquites. Arrivés dans le Païs, ils firent bien des recherches inutiles, & ils commençoient à désesperer du succès de leur voïage, lorsqu'un d'eux étant monté sur une Colline assez haute, apperçut assez près de lui une Lagune toute environnée de Buissons fort épais. Il étoit fort fatigué, & excédé de chaleur, il lui prit envie de s'y aller baigner, & il trouva en s'y jettant que tout le fond étoit comme une glace, qui se cassoit aisément; il en prit un morceau avec la main, & reconnut que c'étoit du sel. Il courut faire part à ses Compagnons de cette découverte; tous en prirent leur charge, & la porterent à Saint-Jean-Baptiste. Ce sel parut fort bon à un peu d'amertume près, qu'on vint aisément à bout de corriger, & le Pere d'Aguisalar fit aussi-tôt fraïer un chemin plus court pour aller à cette Saline; mais il ordonna qu'on n'y envoïât personne, qui ne fût bien armé, & en état de se défendre contre les Zatienos, avec qui on n'étoit pas en bonne intelligence.

Le P. d'Aguilar & le Pere Castañarez chez les Zamucos.

Cette même année 1721, le Pere d'Aguilar aïant appris qu'il y avoit assez près de Saint-Jean-Baptiste une Nation infidele, qui s'y étoit retirée par la crainte des Portugais, lesquels enlevoient tout ce qu'ils pouvoient rencontrer d'Indiens, pour les faire travailler à leurs Mines de *Cuyaba*, dont nous parlerons dans la suite, envoïa une troupe de Néophytes, qui les lui amenerent tous. L'année suivante, sa Visite étant finie, il fut prié de se transporter aux Zamucos, qu'on avoit quelque espérance de regagner. Ce n'étoit encore qu'une lueur bien foible; ces Barbares, depuis la trahison qu'ils avoient

1722-29. faite au Frere Albert Romero, s'étoient retirés dans des lieux presqu'inaccessibles ; cependant le Pere d'Aguilar ne balança point à accepter cette commission. Il partit de St-Joseph le 29 d'Avril 1722, avec le Pere Augustin Castañarez, que rien ne rebutoit, non plus que lui, lorsqu'il s'agissoit du salut des Ames.

Conversions inespérées.

Le plus court pour pénétrer dans la retraite des Zamucos, étoit de passer par un canton tout couvert de bois, qui n'étoit pas éloigné de Saint-Jean-Baptiste, & où se retiroient ordinairement les *Carreras*, de tout tems ennemis des Chiquites, avec lesquels ils n'osoient plus néanmoins se mesurer ; mais il n'y avoit point de sûreté pour les Missionnaires à s'exposer à tomber entre leurs mains. Il fallut donc prendre un détour, & ce ne fut qu'après avoir fait environ quatre-vingt lieues, que ces deux Peres arriverent dans une Bourgade de Zamucos, nommés *Cucurates*, qui les reçurent mal, & les obligerent de passer outre. Quelque tems après s'étant brouillés avec les *Uraganos* leurs plus proches voisins, ils se repentirent de n'avoir pas écouté les propositions des Missionnaires, & aïant su qu'ils étoient retournés à Saint-Jean-Baptiste ; ils s'y rendirent tous l'année suivante.

On ne discontinuoit point de voir arriver dans les Réductions Chiquites de nombreuses troupes d'Indiens, qui venoient y chercher un asyle contre les Portugais, mais à qui leur légereté naturelle faisoit bientôt oublier le péril qui les y avoit amenés. Un jour qu'il en avoit déserté un grand nombre de Saint-Raphael, où étoit le Pere d'Aguilar, il se mit en prieres, & conjura le Seigneur de les lui renvoïer. Il fut exaucé, les Fugitifs rencontrerent un très grand nombre d'autres Indiens, qui apparemment leur parurent aussi poursuivis par des Portugais, & à cette vûe touchés d'un repentir sincere de leur inconstance, ils les aborderent, & les inviterent à les suivre à Saint-Raphael, où ils leur dirent qu'ils trouveroient le meilleur de tous les Peres, qui les recevroit comme ses Enfants, & pourvoiroit également à leur sûreté & à tous leurs besoins. Ils les persuaderent, & tous ensemble se rendirent à Saint-Raphael.

Etat où se trouvoit alors cette nouvelle Eglise.

Telle étoit alors, & telle a encore été long-tems la situation de cette nouvelle Eglise. Si elle n'avoit été composée que de Chiquites, elle n'auroit été dès-lors inférieure qu'en nombre

1726-29.

à celle des Guaranis : mais il falloit du tems pour faire prendre le même esprit à tant de Prosélytes ramassés de tant de différentes Nations, & l'on ne sauroit dire ce qu'il en coûta aux Missionnaires pour les faire subsister avant que de les avoir pu accoutumer au travail, pour souffrir leur grossiereté & leurs écarts, & pour veiller à la sûreté de leur Troupeau jusqu'à l'arrivée du Pere d'Aguilar. Jusques-là les Chiquites n'avoient pris les armes, que pour repousser les Ennemis qui les venoient attaquer, & sans tirer l'épée pour les Espagnols, ils ne laissoient pas de former une barriere bien forte contre les Barbares, qui pouvoient inquiéter la Province de Santa-Cruz de ce côté là. Les Chiriguanes mêmes les plus incommodes & les plus braves de tous, évitoient de se brouiller avec eux, & les Chiquites de leur part avoient plus d'une fois témoigné qu'on ne leur feroit pas plaisir de les faire sortir de chez eux pour les joindre aux Espagnols, comme on faisoit souvent les Guaranis, quand il s'agissoit de quelque Expédition militaire.

Hostilité des Chiriguanes dans la Province de Santa-Cruz.

Il fallut cependant avoir recours à eux en 1726, parceque les Chiriguanes sortant alors en grandes troupes de leurs Montagnes, remplirent tous les environs de Santa-Cruz de brigandages & d'horreurs, pillant les Habitations de la Campagne, n'épargnant ni le sacré, ni le profane, & massacrant tous les Espagnols qu'ils trouvoient à l'écart, sans distinction d'âge ni de sexe. Quoiqu'ils n'approchassent point du Païs des Chiquites, ils ne laissoient pas de les incommoder beaucoup, parceque ne pouvant plus rien tirer de Santa-Cruz, il leur falloit faire venir à grands frais du Pérou jusqu'au vin pour dire la Messe. Mais ces incommodités n'auroient jamais fait resoudre ces nouveaux Chrétiens à changer de systême, persuadés qu'ils étoient, que les Chiriguanes ne les attaqueroient pas.

Les Chiriguanes marchent contre eux.

Ils se contenterent donc de leur bien faire connoître que s'ils approchoient de leur Païs, ils ne devoient pas compter de les surprendre. Cependant le Pere d'Aguilar reçut un ordre des Tribunaux supérieurs de les engager à envoïer mille Hommes pour renforcer les Milices Espagnoles, qu'on avoit levées pour donner la chasse à ces Barbares. Il assembla aussi-tôt les Chefs ; & après leur avoir représenté qu'il étoit de leur honneur de témoigner au Roi Catholique dans une occasion si pressante leur zele pour son service, il ajoûta qu'ils pouvoient

1726-29. encore moins se dispenser de venger la Majesté de Dieu, dont les Chiriguanes renversoient les Temples, détruisoient les Autels & brisoient les Images. Il les persuada, & ils s'offrirent de bonne grace à faire tout ce qu'il leur commanderoit. Les mille Hommes furent levés dans toutes les Réductions; mais il n'y en eut que quatre cents, qu'on avoit tirés des Réductions les plus voisines, qui purent arriver à tems pour joindre les Espagnols.

Les Chiriguanes sont battus.

Le Pere d'Aguilar jugea à propos de les accompagner, & on ne tarda point à reconnoître combien sa présence étoit nécessaire dans cette Armée. Il eut même besoin d'user d'autorité, pour soutenir ses Néophytes dans les dégoûts que leur donnerent plus d'une fois quelques Espagnols, de toute sa patience pour souffrir les chagrins qu'on lui donna souvent à lui-même, & de toute sa sagesse pour empêcher que le service ne souffrît de cette mésintelligence. Les Chiquites se distinguerent dans toutes les rencontres, où il fallut en venir aux mains. Un grand nombre de Chiriguanes furent tués, plus d'onze cents demeurerent prisonniers, le reste fut mis en fuite, & poursuivi jusques dans la Cordilliere, où l'on en prit encore plus de mille, & un succès si complet ne coûta pas un Homme aux Vainqueurs.

La Campagne finie, les Chiquites retournerent chez eux sans avoir eu aucune part au butin. Cependant les Chiriguanes plus irrités qu'affoiblis par leur défaite, rassemblerent toutes leurs forces & celles de leurs Alliés, & résolurent de ne point poser les armes, qu'ils n'en eussent effacé la honte dans le sang de leurs Ennemis. A la vûe de ces préparatifs, le Gouverneur de Santa-Cruz, qui n'ignoroit apparemment pas les mécontentemens qu'on avoit donnés aux Chiquites, & qui ne pouvoit pas se passer d'eux, prit le parti d'aller à la Plata, pour engager l'Audience roïale à emploïer son autorité à lui procurer un secours, qu'il désesperoit d'obtenir par lui-même. Il y a même bien de l'apparence qu'il en écrivit au Viceroi du Pérou, & cela paroît par les termes de la Lettre du Président de l'Audience roïale au Pere d'Aguilar, que voici.

MON TRÈS RÉVÉREND PERE.

» Dom François-Antoine de Argumosa, Gouverneur de

1726-29.

» Santa-Cruz, eſt venu ici, en conſéquence de l'ordre que » l'Audience roïale a reçu de ſon Excellence le Seigneur Vice-» roi de ces Roïaumes, de ne pas laiſſer plus long-tems ſans » châtimens les Barbares Chiriguanes, qui l'année derniere » ont commis impunément de grandes hoſtilités dans le Ter-» ritoire de Tarija. Il m'a repréſenté qu'il jugeoit néceſſaire » qu'on lui envoïât deux cents Chiquites, tant parceque les » Chiriguanes ont conçu une extrême fraïeur de ces Indiens, » que parcequ'il n'a pas aſſez de Troupes pour leur faire la » guerre, & il m'a ajoûté qu'il leur fourniroit des Chevaux « & des vivres pour cette Expédition. C'eſt ce qui m'engage » à vous écrire, pour vous prier & vous enjoindre d'envoïer » au ſuſdit Gouverneur le nombre de Chiquites, qu'il deman-» de, & quelques-uns même de plus, pour ſuppléer à ceux qui » pourroient tomber malades. Je prie donc V. R. de donner » les ordres les plus précis pour que ces Indiens ſe trouvent » à Santa-Cruz au plus tard à la fin de Mai, ou au commen-» ment de Juin, afin qu'on n'ait aucun prétexte pour diffé-» rer d'entrer en action, & que la campagne puiſſe finir avant » la ſaiſon des grandes pluies, qui ſans cette diligence pour-» roient obliger les Troupes de ſe retirer avant que d'avoir » achevé la Guerre. Convaincu que je ſuis que le zele de V. » R. la portera à faire tout ce qui dépendra d'elle pour aſſurer » le ſuccès d'une entrepriſe ſi importante au ſervice de Dieu » & à celui de Sa Majeſté, il ne me reſte qu'à prier le Sei-» gneur, comme je le ferai toujours, de vous conſerver pen-» dant un grand nombre d'années : à la Plata, ce treizieme » d'Avril 1722, ſon très affectionné Serviteur,

Dom François Herboso.

Seconde campagne contre les Chiriguanes, & ſon ſuccès.

Le Pere d'Aguilar n'eut pas plutôt reçu cette Lettre, qu'il fit lever avec la plus grande diligence dans les quatre Réductions les plus proches de Santa-Cruz deux cents quarante Chiquites; & comme il craignoit que, s'il les laiſſoit partir à pied pour ſe rendre à Santa-Cruz, où le Gouverneur avoit promis de leur fournir des Chevaux, ils n'y arrivaſſent trop tard, il leur en fit donner avec des Proviſions ſuffiſantes pour ce voïage; précaution d'autant plus néceſſaire, que les froids exceſſifs, & les pluies qu'ils eurent à eſſuïer pendant tout le chemin,

1726-29. les auroient beaucoup rétardés. Cette ſeconde Campagne, où le Pere d'Aguilar ne put les accompagner, parcequ'il venoit de recevoir un ordre du P. Laurent Rillo, ſon Provincial, de paſſer inceſſamment aux Miſſions des Guaranis en qualité de Supérieur, ne leur fit pas moins d'honneur, & n'eut pas moins de ſuccès que la premiere.

Fin du ſeizieme Livre.

PIECES

Pour servir de Preuves et d'Éclaircissemens à l'Histoire du Paraguay.

GREGORII DECIMI-TERTII; Facultas Conſervatores-Judices aſſumendi in quibuſcumque cauſis.

ANNO M. D. LXXIII.

Bulle de Gregoire XIII.

GREGORIUS, Epiſcopus, ſervus ſervorum, Dei ad perpetuam rei memoriam.

ÆQUUM reputamus & rationi conſonum ut ea, quæ de Romani Pontificis gratiâ proceſſerunt, licet ejus ſuperveniente obitu literæ Apoſtolicæ ſuper illis confectæ non fuerint, ſuum ſortiantur effectum. Dudum ſi quidem felicis recordationis Pio P. P. V, predeceſſori noſtro, pro parte dilectorum filiorum Præpoſiti generalis & Religioſorum Societatis Jeſu, expoſito, quòd cùm dicta Societas, benedicente Domino, longè latèque eſſet propagata, ac ad Dei laudem & honorem, militantiſque Eccleſiæ profectum in dies augeretur; & propter diverſa bona temporalia, quæ Collegia ſcholarium ſub eorum curâ inſtituta poſſidebant conſervanda & recuperanda, lites aliaque forenſia frequenter ſubire neceſſariò cogeretur, exindèque fieret, ut ejus perſonæ, quæ animorum ſaluti implicitæ, litium anfractus, qui ab eorum inſtitutis valdè diſſonabant, evitare cupiebant, ab earum miniſterio, non ſine animi ſui dolore, cum animarum hujuſmodi diſpendio diſtraherentur; & eidem prædeceſſori, pro parte eorumdem Præpoſiti generalis & Religioſorum, aſſerentium eorum bona à quorumcumque locorum ordinariorum Juriſdictione libera & exempta ac ſub Romani Pontificis & ſedis apoſtolicæ protectione aliàs recepta fuiſſe, humiliter ſupplicato, ut eorum quieti, more pii patris, ac alias in præmiſſis opportunè conſulere de benignitate apoſtolicâ dignaretur; idem prædeceſſor, qui ad gratos Deo, & univerſæ Reipublicæ Chriſtianæ utiles & neceſſarios fructus, quos Societatis prædictæ perſonæ in vinea Domini ſemper proferebant, debitum reſpectum habebat, facere nullo modo poterat, quin ipſis ea concederet, per quæ ipſi, eorum que res & bona à noxiis, juſtitiæ miniſterio, préſervarentur; eoſdem Præpoſitum generalem & Religioſos, ac eorum ſingulos à quibuſvis excommunicationis, ſuſpenſionis & interdicti aliiſque Eccleſiaſticis ſententiis, cenſuris, & pœnis, à jure vel ab homine, quavis occaſione vel cauſâ latis, ſi quibus, quomodolibet innodati exiſtebant ad effectum

BULLE DE GREGOIRE XIII.

Conſervatores eligere poſſunt Societatis tum Religioſi cum familiares Clerici.

infraſcriptorum dumtaxat conſequendum abſolvens, & abſolutos fore cenſens, hujuſmodi ſupplicationibus inclinatur: ſub datâ videlicet VIII. Kal. Junii, Pontificatus ſui anno tertio, eidem ſocietati, ſingulisſque illius perſonis, ac eorum familiaribus clericali charactere tamen inſignitis, ut in quibuſcumque cauſis tam civilibus, quam criminalibus ac mixtis, etiam in eis, in quibus actores, vel conventi rei forent, ipſis contra quaſcumque Communitates & Collegia hujuſmodi, omnes & ſingulos Archiepiſcopos, & Epiſcopos, ac Abbates nec-non alias perſonas in dignitate Eccleſiaſticâ conſtitutas, ac Metropolitanarum & aliarum Cathedralium Eccleſiarum Canonicos, ac eorumdem Archiepiſcoporum, & Epiſcoporum Vicarios in ſpiritualibus, & Officiales generales ubilibet conſtitutos, in ſuos poſſent aſſumere Conſervatores, & judices ordinarios, indulſit: ipſis verò ſic electis, vel duobus, aut uni eorum, ut per ſe, vel alium, ſeu alios, etiam ſi ſit extra loca, in quibus Conſervatores & judices deputati forent, eidem Societati efficacis defenſionis præſidio aſſiſtentes, non permitterent Societatem Collegiaque hujuſmodi terris, locis, domibus, poſſeſſionibus, & juribus, nec-non fructibus, cenſibus, reditibus, & proventibus, ac quibuſcumque aliis bonis mobilibus & immobilibus, ſpiritualibus & temporalibus, nec-non privilegiis & indultis, eis & dictæ Societati, tam apoſtolicâ quàm ordinariâ & alias rite regiâ, auctoritatibus conceſſis, & aliis rebus ad dictam Societatem communiter, vel diviſim ſpectantibus, à quibuſcumque perſonis, tam ſecularibus, quam eccleſiaſticis, ac quacumque auctoritate & ſuperioritate fungentibus, quoquomodo indebite moleſtari, vel eis gravamina, damna, aut injurias irrogari; facerent que cùm ab eiſdem, Societate, aut perſonis, vel procuratoribus ſuis, ſeu aliquo ex eis, forent requiſiti ſuper reſtitutione locorum, terrarum, domorum, poſſeſſionum, jurium, bonorum mobilium & immobilium, redituum quoque & proventuum, ac aliorum quorumcumque bonorum, nec-non privilegiorum & indultorum, eis tunc & pro tempore conceſſorum, obſervatione: nec-non de quibuslibet moleſtiis, injuriis, damnis tunc præſentibus & futuris, in illis videlicet quæ judicialem requirerent indaginem, ſummariè, ſimpliciter & de plano, ſine ſtrepitu & figura judicii, in aliis verò prout eorum qualitas exegiſſet, juſtitiæ complementum, occupatores, ſeu detentores, præſumptores, & injuriatores hujuſmodi, nec-non contradictores quoſlibet & rebelles, etiam ſi aliàs quàm ut prefertur, qualificati exiſterent, quandocumque & quotieſcumque expediſſet, auctoritate apoſtolicâ per ſententias, cenſuras, & pœnas eccleſiaſticas, aliaque opportuna juris & facti remedia, appellatione poſtpoſitâ, compeſcendo: legitimiſque, ſuper his habendis, ſervatis proceſſibus eos quos ſententias, cenſuras & pœnas, per eoſdem conſervatores ſeu judices pro tempore latas, incurriſſe eis conſtitiſſet, eas incurriſſe declararent, & quoties opus fuiſſet, etiam iteratis vicibus aggravarent nec-non auxilium brachii ſecularis invocarent, commiſit & mandavit.

Conſervatorum judicum facultates per cenſuras compeſcendi, declarandi, &c.

Ac inſuper, ſi per ſummariam informationem, per eos ſuper his habendam, ipſis conſtitiſſet, quòd ad loca, in quibus occupatores, præſumptores, moleſtatores, & injuriatores hujuſmodi, ac alios, quos litteræ tunc

tunc desuper conficiendæ concernerent, pro tempore morari contigisset, pro monitionibus, & inhibitionibus ipsis, ac citationibus eis faciendis, tutus non pateret accessus, judicibus & conservatoribus hujusmodi monitiones & citationes præfatas, ac inhibitiones quaslibet, per edicta publica locis publicis affigenda, de quibus esset verisimilis conjectura, quòd ad ipsorum monitorum, citatorum, & inhibitorum notitiam pervenire valerent faciendi; nec-non eisdem occupatoribus, detentoribus, præsumptoribus, molestatoribus, injuriatoribus, contradictoribus, & rebellibus, etiam sub censuris & pœnis ecclesiasticis, ac etiam pecuniariis eorum arbitrio moderandis, inhibendi: ac quibusvis inhibitionibus, eis pro tempore, etiam prætextu quarumcumque litterarum conservatoriarum, seu privilegiorum apostolicorum, quibuslibet concessorum & concedendorum, pro tempore factis non obstantibus, eorum jurisdictionem liberè exercendi; loca ad quæ eos declinare contigerit, & in quibus scienter stare permissi forent, ecclesiastico interdicto subjiciendi, plenam & liberam facultatem concessit: ac monitiones, requisitiones, inhibitiones & citationes sic factas, perinde ipsos monitos, requisitos, inhibitos, & citatos arctarent, ac si eis personaliter factæ, insinuatæ & intimatæ forent.

BULLE DE GREGOIRE XIII.

Per edictum publicandi.

Inhibendi.

Ac tunc desuper conficiendis litteris & in eis contentis dispositionibus, per quascumque derogationes, in quibusvis aliis litteris Apostolicis gratiam vel justitiam & mixtim continentibus, per eumdem prædecessorem & sedem Apostolicam, etiam cum derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus & insolitis clausulis, & per quas earumdem litterarum tunc desuper conficiendarum tenor, ac si de verbo ad verbum in eis insertus foret, pro expresso haberetur, quibuscumque personis, seu in eorum favorem, etiam motu proprio, & ex certâ sententia ac de Apostolicæ protestatis plenitudine concessas, & factas ac faciendas & concedendas, nullatenus derogatum censeretur, aut derogari posset, nisi tenor earumdem tunc desuper conficiendarum litterarum, de verbo ad verbum nihil penitùs omisso, foret in illis insertus; & derogatio pro tempore facta hujusmodi, per trinas distinctas litteras eumdem tenorem continentes tribus similiter distinctis vicibus, eidem Societati intimata & insinuata foret; & quod aliter earumdem litterarum tunc desuper conficiendarum pro tempore factæ derogationes nemini suffragarentur: quodque quilibet judicum & Conservatorum præfatorum valeret prosequi articulum, etiam per alium inchoatum, quamvis idem inchoans nullo foret canonico impedimento præpeditus: quodque cuilibet Conservatorum, & Judicum eorumdem, ab eadem die octava Kal. Junii esset in præmissis omnibus ac eorum singulis, cœptis & non cœptis, tunc præsentibus & futuris, perpetua potestas & jurisdictio attributa; ut eo vigore, eâque firmitate possent in præmissis omnibus cœptis & non cœptis, tunc præsentibus & futuris & propredictis procedere, ac si prædicta omnia & singula coram eis cœpta fuissent, & eorum, ac cujuslibet ipsorum jurisdictio de præmissis omnibus & singulis, per citationem, vel modum alium, perpetuata legitimè extitisset, sicque per quoscumque Judices, & Commissarios, & causarum palatii apostolici Auditores, ac

His litteris per quascumque alias derogationes non censetur derogatum.

Quilibet conservator potest prosequi articulum per alium inchoatum.

BULLE DE GREGOIRE XIII.

sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales sublatâ eis & eorum cuilibet quavis aliter judicandi & interpretandi facultate & auctoritate, judicari & definiri debere : ac ex tunc si secus super his à quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, attentari contigeret irritum & inane decrevit.

Non obstantibus.

Non obstantibus piæ mem. Bonifacii PP. VIII, etiam prædecessoris nostri, quâ cavebatur, ne quis extra suam civitatem, vel Diœcesim, nisi in certis exemptis casibus, & illis ultra unam dietam à fine suæ diœcesis ad judicium evocaretur : seu ne judices à Sede prædictâ deputati, extra civitatem vel diœcesim in quibus deputati forent, contra quoscumque procedere præsumerent ; & de duabus dietis in Concilio generali editâ, dummodò non ultra tres dietas aliquis vigore earumdem litterarum tunc desuper conficiendarum extraheretur, & quibusvis aliis Apostolicis, ac in provincialibus & Synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus & ordinationibus, ac quibusvis juramento, confirmatione Apostolicâ, vel quâvis firmitate aliâ roboratis statutis, & consuetudinibus, privilegiis quoque indultis, & litteris Apostolicis, quibusvis Regibus, Ducibus, Comitibus, cæterisque cujuscumque dignitatis, qualitatis, & præeminentiæ ac ordinis, etiam mendicantium, & conditionis existentibus personis, in genere vel in specie, ac cum quibusvis etiam derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus & insolitis clausulis, irritantibusque, & aliis decretis quomodolibet etiam iteratis vicibus, concessis, approbatis, & innovatis : quibus omnibus idem Pius Prædecessor, etiam si pro illarum sufficienti derogatione, de illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa, & individua, ac de verbo ad verbum, non autem per clausulas generales idem importantes, mentio, seu quævis alia expressio habenda, aut aliqua alia exquisita forma ad id servanda foret ; tenores hujusmodi, ac si de verbo ad verbum, nihil penitus omisso, & formâ in illis traditâ observatâ, inserti forent, pro sufficienter expressis habens, illis aliàs in suo robore permansuris, eâ vice duntaxat specialiter & expressè derogavit, ceterisque contrariis quibuscumque.

Fides habeatur trassumptis.

Voluit insuper idem Pius prædecessor, quod litterarum tunc desuper conficiendarum transsumptis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, ac sigillo alicujus personæ in dignitate ecclesiasticâ constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhiberetur, quæ ipsis originalibus litteris adhiberetur, si forent exhibitæ vel ostensæ. Ne autem de absolutione, indulto, & aliis præmissis, pro eo quòd super illis ipsius Pii prædecessoris, ejus superveniente obitu, litteræ confectæ non fuerint, valeat quomodolibet hæsitari, ipsa que Societas illorum frustretur effectu, volumus, & similiter Apostolicâ auctoritate decernimus, quòd indultum, & alia præmissa perinde à dictâ die VIII. Kal. Junii, suum sortiantur effectum, ac si super illis ipsius Pii prædecessoris litteræ confectæ fuissent, prout superiùs enarratur ; quòdque præsentes litteræ ad probandum plene absolutionem, indultum, & alia præmissa ubique sufficiant, nec ad id probationis alterius adminiculum requiratur. Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostræ voluntatis & decreti infringere, vel ei, ausu temerario, contraire. Si quis autem hoc attentare

præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei & beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Romæ apud S. Petrum, anno incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo se ptuagesimo secundo. Octavo Kal. Junii, Pontificatus nostri anno primo.

A. QUINTAL.

DECLARATION SATISFACTOIRE

DE DOM BERNARDIN DE CARDENAS, Evêque du Paraguay, pour la décharge de ceux qui ont pris les armes contre le Gouverneur Dom Sébastien de Léon; copiée & traduite sur une copie légalisée.

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHARGE DE SES MINISTRES.

NOS Don Fray Bernardino de Cardenas, Obispo del Paraguay, del Consejo de su Magestad, que Dios guarde, &c. Hago saber al Rey nuestro Señor en su Real Consejo de Indias, señor Virrey destos Reynos, Real Audiencia de la Plata, y demas Tribunales inferiores, en como luego que tuvimos noticia que venia à entrar a esta Ciudad el Maestre de Campo Sebastian de Leon y Zarate, y otros vezinos que le acompañauan, en la qual venian algunos Padres de la Compañia de Jesus, y que traian cantidad de Indios del Parana, y Uruay, mandamos prevenir, como Governador, y Capitan General, Justicia mayor desta Ciudad, y Provincia, el Cabildo, Justicia, Regimiento, y todos los vezinos y moradores, estantes, y habitantes en ella, y muchos Indios del pueblo de Yaguaron, Tobati, Ita, y los Altos. Y que assimismo los dichos vezinos truxessen los Indios originarios que tuviessen en sus Chacaras, y casas; y que todos unos, y otros se apresstassen; con cavallos, y armas ofenssensivas, y defensivas, con municiones,

NOUS Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay, Conseiller du Roi, que Dieu conserve, faisons savoir au Roi notre Seigneur en son Conseil roïal des Indes, au Seigneur Viceroi de ces Roïaumes, à l'Audience roïale de la Plata, & aux autres Tribunaux inférieurs, qu'aussi-tôt que nous eûmes connoissance que le Mestre de Camp Sébastien de Léon & Zaraté, accompagné de plusieurs Habitans de cette Ville, & suivi de quelques PP. de la Compagnie de Jesus, qui menoient avec eux quantité d'Indiens du Parana & de l'Uruguay, s'acheminoit vers cette Ville; en qualité de Gouverneur, de Capitaine Général, & du Chef de la Justice de cette Ville & de cette Province, nous mandâmes tous les Officiers de Ville, les Alcaldes, les Regidors, & de la Province, tous les Habitants, un grand nombre d'Indiens d'Yaguaron, d'Ita & de los Altos, avec ordre aux Habitans d'amener avec eux les Indiens Naturels qu'ils avoient dans leurs

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHARGE DE SES MINISTRES.

y demas pertrechos de guerra; y à mayor fuerça sacamos el Real Estandarte, que ha estado en nuestro poder seis meses poco mas, ò menos, el qual enarbolado en nuestra mano, mandamos à los susodichos, que pena de traydores al Rey nuestro Senor, y perdimiento de todos sus bienes, nos assistiessen, y acudiessen con dichas armas, y guardassen nuestros ordenes, y mandatos, en cuya conformidad lo hizieron assi la mayor parte de los dichos vezinos, y todo el dicho Cabildo pleno. Y estando en este estado, mandamos poner espias por los caminos reales, para saper si entravan, ò que camino tomavan, hasta que el Viernes proximo passado, que se contava primero de este corriente, como a la una de la tarde tuvimos aviso cierto, como los dichos Maestre de Campo Sebastian de Leon, y las demas personas referidas, cosa de dos quartos de legua, mas ò menos, desta Ciudad, venian marchando para ella, y assi sacamos de dentro desta Iglesia S. al Corredor della el dicho estandarte; y de nuevo, sin embargo de un vando que mandamos publicar antes, bolvimos à mandar, reforçando mas todo lo antecedente, en orden à que debaxo de las dichas penas saliessen à resistir la dicha entrada con las dichas armas; y mandamos quedassen algunas personas à hazernos assistencia, y al dicho Real Estandarte, que tuvimos en nuestra mano, con que mandamos à nuestro Lugarteniente General a guerra Juan de Vallejo Villasanti, y à los Capitanes que nombramos en la ocasion, que salieron à hazer dicha resistencia, no se pusiessen a oir papeles, ni ponerse en platicas, dares, ni tomares, sino que de hecho acometiessen con sus armas de à piè, y de à cavallo, y no

Maisons & dans leurs Métairies, ordonnâmes que tous vinssent avec leurs Chevaux en bon état, leurs armes offensives & défensives, leurs munitions & tous leurs équipages de guerre. Pour donner plus de poids & de force à nos ordres, nous nous saisimes de l'Etendart roïal, qui a été environ six mois en notre puissance, & le tenant en main, nous commandâmes à tous, sous peine d'être réputés Traîtres au Roi, notre Seigneur, & de confiscation de leurs biens, de se ranger auprès de nous avec leurs armes, & d'exécuter ce que nous leur prescririons. La plus grande partie des Habitans, & tout le Chapitre Séculier obéirent; & nous ordonnames qu'on envoïât des Espions sur tous les grands chemins, pour savoir si l'Ennemi approchoit, & la route qu'il avoit prise. Enfin Vendredi dernier, premier jour du courant, environ une heure après midi, nous eûmes des avis certains que le susdit Mestre de Camp Sébastien de Léon, & toute sa suite n'étoient guere qu'à une demi-lieue de la Ville, vers laquelle ils marchoient. Aussi-tôt nous tirames de cette sainte Eglise l'Etendart roïal, & le fimes placer sous le portique: nous envoïames ensuite publier de nouveau d'une maniere plus expresse encore, sous les peines susdites un ordre d'aller à la rencontre de Sébastien de Léon, & d'empêcher qu'il n'entrât dans la Ville. Nous voulûmes seulement que quelques-uns restassent auprès de nous & de l'Etendart roïal, que nous primes en main. Puis nous commandames à notre Lieutenant général de guerre, Jean de Vallejo Villa-Santi, & aux Capitaines que

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHARGE DE SES MINISTRES.

consintiessen la dicha entrada por ningun caso; mediante lo qual, obedeciendo, salieron assi Espanoles, como Indios, a hazer dicha resistencia, en que sucediò el daño de que tengo noticia, aunque no estamos ciertos del. Y la tuvimos assimismo, como el dicho Maestre de Campo Sebastian de Leon, por carta que escriviò de dos leguas desta Ciudad al dicho Cabildo della, como venia por Governador, Capitan General, y Justicia mayor destas Provincias, despachado por el Señor Presidente de la real Audiencia de la Plata, y Visitador General della, y Casa de la moneda de la Villa de Potosi. Dudamos fuesse assi; por lo qual mandamos hazer la dicha resistencia, como va referido: y por que tenemos noticia, como dicho Cabildo, y personas del estàn presos por el hecho de la resistencia, y otras personas; y aviendo tenido noticia que el dicho Maestre de Campo Sebastian de Leon y Zarate avia mandado publicar en voz de pregonero en las Casas Reales y de Cabildo, el titulo, y auto de recibimiento de Governador, Capitan General, y Justicia mayor de estas dichas Provincias, en que aviendolo oido el dicho Cabildo, y demàs vezinos que se hallaron presentes, fue recibido de todos, nos recogimos luego.

nous avons nommés, de marcher pour s'opposer fortement à l'entrée de l'Ennemi dans la Ville, sans s'amuser, ni à entendre la lecture d'aucun papier, ni à écouter aucune proposition, mais de charger l'Ennemi à pié & à cheval, & de ne souffrir pour quelque raison que ce fût qu'il mît le pied dans la Ville. Tous aussi-tôt Espagnols & Indiens se mirent en marche pour obéir, & il en est arrivé le malheur qui nous a été rapporté, quoique nous n'en ayions aucune certitude. Nous avons aussi reçu avis que le susdit Mestre de Camp Sébastien de Léon, par une lettre écrite de deux lieues de cette Ville, adressée au Chapitre Séculier avoit déclaré qu'il venoit en qualité de Gouverneur, Capitaine Général & Chef de la Justice, envoïé par le Seigneur Président de l'Audience roïale de la Plata, Visiteur Général de cette Cour & de l'Hôtel de la Monnoie de la Ville du Potosi; mais cela nous parut fort douteux, & c'est ce qui nous a engagés à nous opposer à son entrée dans la Ville, comme il a été dit. Cependant aïant su depuis que les Officiers de Ville & plusieurs autres Personnes ont été arrêtés à ce sujet, & aïant appris que le susdit Mestre de Camp Sébastien de Léon & Zaraté avoit fait publier par le Crieur public dans les Maisons du Roi, & dans celles du Chapitre ses Provisions & l'ordre de le recevoir en qualité de Gouverneur, Capitaine Général & Chef de la Justice dans ces Provinces, & que ceux du Corps de Ville & des Habitans, qui se trouverent présens, ont obéi, nous nous sommes retirés sur le champ.

Y assi certificamos, y siendo necessario juramos in verbo Sacerdotis, poniendo la mano en el pecho, y

Nous certifions donc, &, autant qu'il est nécessaire, nous jurons sur nos ordres sacrés, mettant la

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHAGE DE SES MINISTRES.

corona, que procediò el hecho, segun dicho es, emanado de nueſtros ordenes, y mandatos, que ellos entonces obedecieron, como de ſu Governador, Capitan General, que uſavamos, y exerciamos, y de temor de incurrir en las penas que teniamos impueſtas; y ſegun nueſtro parecer, los ſuſodichos padecen con innocencia, pues ſolamente acudieron como humildes à obe decernos, demas de que aſſiniſmo ſe lo mandavamos con penas de excommunion *ipſo facto*, al que no acudieſſe a nueſtros ordenes, y en eſta conſideracion deven ſer abſueltos, como perſonas que no cometieron delito por ſi. Y para que conſte, de nueſtro motivo, por la noticia dicha, y por el deſcargo de nueſtra conciencia, y no por otra cauſa alguna, lo certificamos aſſi por ſer verdad infalible, publica, y notoria en eſta Ciudad, y lo firmamos de nueſtra mano ante dos teſtigos, por no aver Eſcrivano publico ni Real, ni Notario, ni Secretario, para que lo refrende, que es fecho en eſta Santa Igleſia de la Ciudad de la Aſſumpcion en ſiete dias del mes de Octubre de mil y ſeiſcientos y quarenta y nueve, en eſte papel comun por falta de ſellado. Y porque doy dos de un tenor, ſe entienda ſer el uno del otro duplicado, y una miſma coſa, con las miſmas razones el uno que eſtàn eſcritas en el otro, para que el dicho Cabildo ſe valga de ambos, ò de cada uno dellos en ſu defenſa. Eecho ut ſuprà. Jeſus. Fray Bernardino, Obiſpo del Paraguay. Teſtigos, Manuel Enriquez de Alarcon, Rodrigo de Roxas Aranda, Antonio de Ortega.

main ſur la poitrine & ſur la couronne que la choſe s'eſt paſſée comme nous l'avons dit, que tout s'eſt fait par nos ordres en vertu de nos Mandemens, & que tous nous ont obéi comme à leur Gouverneur & Capitaine Général, dont nous exercions la Charge, & par la crainte des peines & de l'excommunication *ipſo facto*, qu'ils auroient encourue. Ainſi il nous paroît qu'ils ſouffrent ſans l'avoir mérité, puiſqu'ils n'ont rien fait que par nos ordres, & qu'ils doivent être déclarés innocents, n'aïant commis aucun délit. En foi de quoi, n'y étant pouſſé par aucun autre motif, que de décharger notre conſcience, nous certifions le fait tel que nous l'avons expoſé, ce qui ne peut être révoqué en doute, le choſe étant d'une notoriété publique dans cette Ville, & nous le ſignons de notre main en préſence de deux Témoins, n'y aïant actuellement ici, ni Notaire, ni Ecrivain roïal ou public, ni Sécretaire pour contre-ſigner. Fait dans cette ſainte Egliſe de l'Aſſomption, le ſeptieme d'Octobre, ſur papier commun, faute de papier timbré, & parceque j'ai ſigné deux Actes de la preſente déclation, je certifie qu'ils ſont ſemblables & que le ſuſdit Corps de Ville peut s'autoriſer de l'un & de l'autre, & de tous les deux pour ſe diſculper. Fait comme ci-deſſus. Jeſus: Frere Bernardin Evêque du Paraguay. Témoins, Manuel Enriquez de Alarcon, Rodrigue de Roxas Aranda, Antoine de Ortega.

En la Ciudad de Cordoua en dies dias del mes de Março de mil y ſeiſcientos y cinquenta años, yo el Capitan Juan Albarracin Pereira, Eſcrivano publico, y de Cabildo, bienes de difuntos, y de la Real

aduana de Puerto ſeco deſta Ciudad, è ſu juriſdicion por el Rey nueſtro ſenor, fize ſacar eſte traſlado de ſu original, que eſtà en la cauſa, cuyo titulo dize : Cauſa, y ramo à-parte contra los Alcaldes, y Capitulares deſte año de mil y ſeiſcientos y quarenta y nueve deſta Ciudad de la Aſſumpcion, en la cauſa de conſervaturia contra el ſenor muy Reverendo Opiſpo D. Fray Bernardino de Cardenas, por aver cooperado à los agravios, è injurias hechas à la Compania de Jeſus, y ſus Religioſos, con que ſe corregiò, y concertò, de pedimiento del Padre Laureano Sobrino, de la Compañia de Jeſus, y Rector del Colegio de la Aſſumpcion del Paraguay, que para el efecto exhibià, y bolviò a llevar a ſu poder. Doy fee. Y para que conſte, lo ſigno, y firmo en eſte papel comun, à falta del ſellado, y averſe quitado el rubricado, ſiendo teſtigos al corregir Chriſtoval Rodriguez, y Antonio Sarmiento de Sotomayor. Teſtimonio de verdad, Juan Albarracin Pereira, Ecrivano Real, y de Cabildo.

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHARGE DE SES MINISTRES.

COMPROBACION.

El Cabildo, Juſticia, y Regimiento deſta Ciudad de la Trinidad, Puerto de Buenos-Ayres; conviene a ſaber, Don Eugenio de Caſtro, Teniente General de Governador, y el Capitan Don Pedro Iſarra de Gaete, y el Capitan Luis Guttierrez, Alcaldes ordinarios, y los demas Capitulares que aqui firmamos, certificamos, y damos fee, y verdadero teſtimonio, por no aver Eſcrivano publico, ni Real en eſta dicha Ciudad, como Juan Albarracin Pereira, de quien parece firmado, y autoriſado el inſtrumento de ſuſo, es tal Eſcrivano Real, y de Cabildo de la Ciudad de Cordoua de Tucuman, y a los autos, y demàs inſtrumentos que ante èl han paſſado, y paſſan, ſe les dà, y ha dado ſiempre entera fee, y credito, como à tal Eſcrivano Real. Y para que conſte, damos la preſente firmada de nueſtros nombres en eſta dicha Ciudad de la Trinidad, y puerto de Buenos-Ares, en eſte papel comun por falta del ſellado, en ocho de Febrero de mil y ſeiſcientos y cincuenta y nueve años. Dom Eugenio de Caſtro. Dom Pedro Iſarra de Gaete. Luis Guttierrez de Molina. Don Juan Pacheco. Antonio Bernal de Linarez

SENTENCE

DU R. P. FRANCOIS-PIERRE NOLASCO, *nommé Juge-Conservateur pour les Religieux de la Compagnie de Jesus ; contre D. F. Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay.*

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

EN la causa, que ante nos pende, de pedimento del P. Juan-Antonio Maquiano, Procurator General del Colegio de la sagrada Religion de la Compañia de Jesu, de esta Ciudad de la Assumpcion, y sus Religiosos y Misioneros, que se ha seguido en nuestro Tribunal y juzgado de Juez Conservador apostolico contra el Rev. Obispo D. Fray Bernardino de Cardenas reo en ella; las manifiestas injurias, obrobrios, afrentas, libelos famosos, quebrantamientos de los privilegios y exempciones de dicha sagrada Religion, y sobre la expulsion sacrilega, que mando hazer à sus Clerigos, y seculares sus ministros y Officiales, de los Religiosos de dicho Colegio, arrastrandolos y poniendoles las manos violentas, hasta echarlos fuera de esta Ciudad, el Rio abajo fuera de esta Provincia; sobre haver mandado saquear y robar el dicho Colegio, sus haziendas, y la Sacristia, Iglesia, y Capilla de nuestra Señora de la Congregacion, despojandoles de sus ornamientos, imagenes, cruces, calices, desnudando sus Altares, y otros vestimentos de la celebracion del Culto divino, y assimismo los bienes y haziendas de las Chacaras, y estancias de ganados mayores y menores, bestias, mulares y çavallares, repartiendo entre sus consortes, y ultimamente haver demolido,

DANS la cause qui est devant nous, à la requête du Pere Jean-Antoine Maquiano, Procureur général du College de la sacrée Religion de la Compagnie de Jesus de cette ville de l'Assomption, ses Religieux & Missionnaires, qui a été suivie en notre Tribunal, & jugée par nous en qualité de Juge-Conservateur apostolique, contre le Révérendissime Evêque Dom François Bernardin de Cardenas, accusé en icelle; vû les injures manifestes, opprobres, outrages, libelles diffamatoires, violemens des privileges & exemptions de ladite sacrée Religion, & sur l'expulsion sacrilege qu'il ordonna à son Clergé Séculier, à ses Ministres & Officiers, de faire des Religieux dudit College, les traînant avec des mains violentes, jusqu'à les chasser de cette Ville, les abandonner au courant de la Riviere hors de la Province, & avoir ordonné de saccager, & piller ledit College, ses biens, la Sacristie, l'Eglise, & la Chapelle de Notre-Dame de la Congrégation, les Autels, les dépouillant de leurs Ornemens, Images, Croix, Calices, & tout ce qui est nécessaire pour la célébration du Culte divin, ainsi que les biens de leurs Métairies & les Bestiaux grands &

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

molido, y mandado demoler el dicho Reverendo Obispo tan impiamente el dicho Colegio, y Yglesia y Capella, haziendolo quemar por muchas partes, causando una restitucion casi imposible, llevado de una pasion y rencor, que concibio y siguio contra los Religiosos de dicha sagrada Religion, por no haver dadole su parecer, y apoyado su consagracion, sin tener Bulas presentes de su Santidad, y executoriales de su Magestad, que Dios guardé, haverse introducido en este Obispado con el mesmo defecto, usando de Jurisdiccion plena Episcopal, exerciendo los Pontificales, sin ser recevido del venerable Dean y Cabildo, sede vacante, y otras cosas muy graves, que estan deducidas en los cargos; que de los dichos excesos y crimenes, que le hemos echo, conforme à las informaciones hechas y otros autos y testimonios, que ante nos se han presentado, de que no ha dado descargo ninguno el dicho Reverendo Obispo, antes parece estar en su rencor y odio permanente; y todo ello visto, y conformandonos con las Bulas Apostolicas, determinaciones de Concilios, y sacros Canones, usando mas de equidad, que de rigor, le devemos condenar, y condenamos en los capitulos de los cargos, en la forma y manera siguiente.

Primeramente en los cargos 1, 2, 3, 4 y 35; que el dicho Reverendo Obispo publicò contra los Religiosos de la Compañia de Jesus, assi en autos juiciales, como en cartas, informes, sermones, platicas, y conversaciones, y otros Libelos infamatorios, que se publicaron, y leyeron publicamente, y en los pul-

petits, Mulles & Chevaux, faisant la répartition entre ses Consorts; & enfin avoir démoli par l'ordre dudit Révérend Evêque avec tant d'impiété ledit College, l'Eglise & la Chapelle, y mettant le feu en plusieurs endroits, causant un dommage irréparable, animé par la passion & rancune qu'il conçût & suivit contre les Religieux de ladite sacrée Religion, parcequ'il ne voulurent pas lui donner leur consentement, & approuver sa consecration sans Bulles de sa Sainteté & sans Lettres patentes du Roi, & qu'il s'est introduit dans cet Evêché avec ce défaut, usant d'une pleine Jurisdiction épiscopale, exerçant toutes les fonctions, sans être reçu par le vénérable Doïen du Chapitre, le Siege vacant, & autres choses très graves, qui sont déduites dans les charges; lui aïant représenté tous lesdits excès & crimes, conformément aux informations faites & autres Actes & témoignages qui nous ont été présentés, desquels, ledit Révérend Evêque, ne nous a donné aucune décharge, au contraire nous a paru être toujours dans sa haine & rancune permanente. Le tout considéré, & nous conformant aux Bulles Apostoliques, définitions des Conciles & des sacrés Canons, usant plus d'équité que de rigueur, le devons condamner & le condamnons dans la forme & dans la maniere suivante.

Premierement, dans les Charges 1, 2, 3, 4 & 35, que ledit Révérend Evêque a débitées contre les Religieux de la Compagnie de Jesus, soit dans des Actes judiciaires, comme Lettres, Instructions, Sermons, Discours & Conversations, & autres Libeles infamatoires, qui ont été publiés, lus pu-

1649.
SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

pitos, con orden y mandato de dicho Reverendo Obiſpo, en que ſe dezian grandes injurias de los dichos Religioſos, e imputandoles enormes delitos, infamandolos con graviſſimas calumnias, ſiendo los dichos Religioſos grandes ſiervos de Dios Nueſtro Señor, y de vida exemplar, y obreros de la viña del Señor; Por lo qual declaramos al dicho Reverendo Obiſpo Fray Bernardino de Cardenas por inventor, y levantador de las dichas calumnias, y Libelos famoſos, e incurſo en las penas del derecho, impueſtas contra los que publican, y hazen publicar Libelos infamatorios, y levantan teſtimonios calumnioſos; y porque ſon capitales, y no decentes à la dignidad de un Obiſpo, las comutamos en pena de privacion de Oficio de la dicha dignidad, y de depoſicion y recluſion en un Monaſterio, come ſe diſpone por derecho, en que le damos por condenado, y le ſuſpendemos el dezir Miſa haſta tanto que la Sede Apoſtolica otra coſa ordenè, y mande.

En quanto al 5e cargo, en que parece que el dicho Reverendo Obiſpo ha dicho, y publicado en Libelos famoſos, ſermones, cartas, autos juiciales, e informes, y en varias ocaſiones, que los Religioſos de la Compañia de Jeſus, Miſioneros, ſon Herejes, y que enſeñan horrendas heregias, y las enſeñan à los Indios naturales de eſtas Provincias, contra el nombre de Dios, y Generacion eterna del Verbo eterno, y pureza de la Virgen Santiſima, con palabras aſqueroſas e indecentes, arguyendo que los dichos Religioſos havian pueſto en el Cathecismo y Oraciones en la Lengua de los Indios, las dichas, Heregias, y por que nos conſta al contrario por los autos de la cauſa,

bliquement, & dans les Chaires; de l'ordre dudit Révérend Evêque, dans leſquelles on parloit fort mal deſdits Religieux, leur imputant d'énormes délits, les diffamant avec de très graves calomnies, quoique leſdits Religieux ſoient de grands Serviteurs de Dieu, de vie exemplaire, & de très dignes Ouvriers de la vigne du Seigneur; c'eſt pourquoi nous déclarons ledit Révérend Evêque D. Fr. Bernardin de Cardenas, inventeur deſdites calomnies & libelles diffamatoires, avoir encouru les peines de droit impoſées contre ceux qui publient ou font publier libelles infamatoires, ou qui emploient des témoignages calomnieux, & parcequ'elles ces peines ſont capitales & indécentes à la dignité d'un Evêque, les commuons dans la peine de privation de ladite dignité, de dépoſition & de clôture dans un Monaſtere, le ſuſpendons de dire la Meſſe juſqu'à ce que le Siege apoſtolique en ait autrement ordonné.

Quant à la cinquieme Charge, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit & publié dans des Libelles infamatoires, Sermons, Lettres, Actes judiciaires, informations en pluſieurs occaſions, que les Religieux de la Compagnie de Jeſus, Miſſionnaires, ſont hérétiques, enſeignent d'horribles héréſies, & les enſeignent aux Indiens naturels de ces Provinces, contre le nom de Dieu, la génération éternelle du Verbe, & la pureté de la Sainte Vierge, avec des paroles ſales & indécentes, ſoutenant que leſdits Religieux avoient mis dans le Catéchiſme & Prieres en la Langue des Indiens les ſuſdites héréſies, & parcequ'il nous conſte du

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

declaramos al dicho Reverendo Obiſpo por falſo calumniador, y que los dichos Religioſos como ſiervos de Dios, y Obreros de la viña del Señor, y con el fervor y deſeo, que tienen de la ſalvacion de las almas, y converſion de los Infieles (en que ſe han ocupado en eſtos Provincias del Parana y Uruguay à coſta de ſu ſangre, y vida) han enſeñado, y enſeñan Doctrina Catholica, aprovada por el Catechiſmo y Oraciones, que traduxo de la Lengua Caſtellana en la de los Naturales el Padre Fr. Luys de Bolaños de la Seraphica Orden de nueſtro Padre S. Franciſco, deſde la fundacion de eſta Ciudad, y es la que rezan todas las Religiones, que tienen Reducciones de Indios, y Curas Clerigos; por lo qual declaramos al dicho Reverendo Obiſpo por falſo calumniador, y lo condenamos en las penas del Derecho, y abſolvemos y damos por libres de ella à los dichos Religioſos, y mandamos, que en adelante ninguna perſona ſe atreva à ſuſcitar, ni levantar ſemejantes calumnias, pena de eſcomunion maior latæ Sententiæ, *ipſo facto* incurrenda, demas de que ſera caſtigado riguroſamente por levantador de errores en el dicho Catechiſmo y Oraciones, aora ſea por eſcrito, aora de palabra, con que ſe atajaràn muchos eſcandalos, eſpecialmente entre los Naturales.

contraire par les Actes de la cauſe, nous déclarons ledit Révérend Evêque calomniateur, & que leſdits Religieux, comme Serviteurs de Dieu & Ouvriers de la Vigne du Seigneur, avec le deſir & la ferveur qu'ils ont du ſalut des Ames, & converſion des Infideles (à quoi ils ont travaillé dans ces Provinces de Parana & Uruguay, aux dépens de leur ſang & de leur vie), ont enſeigné & enſeignent une Doctrine Catholique, approuvée par le Catéchiſme & les Prieres qui ſont traduites de la Langue Eſpagnole en celle des Indiens, par le Pere François-Louis de Bolaños du Seraphique Ordre de notre Pere S. François depuis la fondation de cette Ville, & que c'eſt la même qu'enſeignent les Religieux, qui ont des Réductions des Indiens, & les Curés ſeculiers. C'eſt pourquoi nous déclarons ledit Révérend Evêque pour calomniateur, & le condamnons aux peines de droit, nous abſolvons & déclarons innocens leſdits Religieux, & ordonnons qu'à l'avenir aucune perſonne ne ſoit aſſez hardi pour ſuſciter de ſemblables calomnies ſous peine d'excommunication majeure *latæ ſententiæ, ipſo facto incurrenda*, & au ſurplus, qu'il ſera chatié rigoureuſement comme fauteur d'erreurs au ſujet deſdits Catéchiſme & Prieres, ſoit qu'il l'ait fait par écrit ou de paroles, par ce moïen on arrêtera beaucoup de ſcandales ſpécialement entre les Naturels du Pais.

En quanto à los cargos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 y 14, ſobre que el dicho Reverendo Obiſpo dixo, y publicò por Libelos famoſos, informes, autos juiciales, varias calumnias, teſtimonios falſos contra los Religioſos de la Compañia de Jeſus, el que conſta por ellos por autos,

Quant aux charges 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit, & publié par des Libelles, informations, Actes judiciaires pluſieurs calomnies, témoignages faux contre les Religieux de la Compagnie de Jeſus,

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

testimonios, y Cartas suyas, cuya determinacion remitimos al final, y las penas condignas à ellos.

En quanto al cargo 15 en que parece, que el dicho Reverendo Obispo publicava, y dezia en publico, que los Religiosos de la Compañia de Jesus de estas Provincias usavan mal del sigilo de la Confesion, sobre que proveyò autos, y otras cosas, como se refiere en el dicho cargo; y por ello condenamos al dicho Reverendo Obispo con las penas del talion, segun se dispone por derecho, y por ser indecentes à su dignidad, las comutamos en privacion de Oficio y dignidad, hasta tanto, que la Sede Apostolica otra cosa provea, y mandè, à quien remitimos la declaracion de dichas penas.

En quanto al 16 cargo de estos autos, remitimos la determinacion al final.

En quanto à los cargos 17 y 23, en que parece publicò el dicho Reverendo Obispo, que los Religiosos de la Compañia de Jesus falsificavan Reales Provisiones, y otras calumnias graves, que refiere el dicho cargo, de que no ha dado descargo, le condenamos al dicho Reverendissimo Obispo por ellas en privacion de Oficio y dignidad que tiene, hasta tanto que Su Santidad otra cosa mandè, y absolvemos y damos por libres a los dichos Religiosos de las dichas calumnias, y declaramos por leales y fieles Vasallos de Su Magestad, y los restituimos en su buena obra y fama, que tenian antes que el dicho Reverendo Obispo les impusiese siniestramente las dichas calumnias.

comme il conste par Actes, Témoignages & Lettres, laquelle détermination nous remettons à la fin, les peines qu'ils méritent.

Quant à la charge 15, où il paroît que ledit Révérend Evêque a souvent dit en public, que les Religieux de la Compagnie de Jesus de ces Provinces faisoient un mauvais usage du secret de la Confession, sur quoi il publia des Actes & autres choses, comme il paroît par ladite Charge; & pour cela nous condamnons ledit Révérend Evêque aux peines du talion suivant qu'il est ordonné par le droit, & pour être indecentes à sa dignité, nous les commuons en privation de son office & dignité, jusqu'à ce que le Siége apostolique y ait autrement pourvu & ordonné, à qui nous déferons la déclaration desdites peines.

Quant à la 16 charge de ces Actes, nous en remettons la détermination à la fin.

Quant aux Charges 17 & 23, où il paroît que ledit Révérend Evêque a publié que les Religieux de la Compagnie de Jesus falsifioient les Provisions du Roi, & autres calomnies graves que ladite Charge rapporte, de quoi il n'a pas donné de décharge, condamnons ledit Révérend Evêque pour icelles en la privation de son office & dignité, jusqu'à ce que sa Sainteté ait autrement ordonné, & nous absolvons & reconnoissons innocens lesdits Religieux desdites calomnies, nous les déclarons pour loïaux & fideles Vassaux de sa Majesté, & nous les remettons en la bonne renommée qu'ils avoient avant que ledit Evêque les eut accusés malicieusement desdites calomnies.

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

En quanto a los cargos 18, 19, 20 y 21, la determinacion de ellos remitimos al final.

En quanto al cargo 22, en que parece, que el dicho Reverendo Obispo quitò dos balsas, que venian à esta Ciudad, para llevar lo necesario para las Misiones, les quitò lo que trabian, y llevò los Indios, que las vogavan, a la Ciudad de las Corrientes, donde propuso por escritos, y Libelos, que les havia de dar por Esclavos, por ser de las Misiones de la Compañia de Jesus, y por ello le condenamos, y declaramos por incurso en la Bula de nuestro muy Santo Padre que tiene pena de escomunion, reservada la absolucion a la Santa Sede Apostolica, en la qual declaramos, y mandamos sea evitado.

Quant aux Charges 18, 19, 20 & 21, nous en remettons la détermination à la fin.

Quant à la Charge 22, où il paroît que ledit Révérend Evêque s'empara de deux Balses ou Bateaux, qui venoient à cette Ville pour porter ce qui est nécessaire pour les Missions, saisit ce qu'ils portoient, & emmena les Indiens qui les conduisoient à la Ville de las Corrientès, où il declara par des Ecrits & des Libelles qu'il les donneroit pour Esclaves, parcequ'ils étoient des Missions de la Compagnie de Jesus, & pour cela nous le condamnons & déclarons avoir encouru les poines de la Bulle de N. S. Pere, qui porte peine d'excommunication, & l'absolution reservée au St Siege apostolique; c'est pourquoi nous déclarons & ordonnons à tous les Fideles, qu'il est dans le cas d'être évité.

En quanto à los cargos 23, 24 y 25, se remite su proveimiento al fin, y assi mesmo con el cargo 26.

En quanto al cargo 27 en que parece, que el dicho Reverendo Obispo entrò en la Iglesia de la Compañia de Jesus, y diciendo que queria desenterrar un cuerpo de una difunta, que se havia enterrado en ella, y otras cosas deducidas en dicho cargo, declaramosle por incurso en la excommunion del Canon, y por ello ser evitado de los Fieles.

Quant aux Charges 23, 24 & 25, la décision se remet à la fin, ainsi que de l'Article 26.

Quant à la Charge 27, où il paroît que ledit Evêque entra dans l'Eglise de la Compagnie de Jesus, en disant qu'il vouloit exhumer le corps d'une défunte, qui y avoit été enterrée, & autres choses déduites dans ladite Charge, nous le déclarons avoir encouru l'excommunication du Canon, & qu'il doit être évité par les Fideles.

En quanto à los cargos 28 y 29, en que parece, que el dicho Reverendo Obispo mandò quitar, y quito las Doctrinas de las Reducciones de los Itatines à los Religiosos de la Compañia de Jesus, que estavan ocupados en la educacion, y enseñanza de aquella nueva Christiandad, echandolos el rio a baxo, despojandolos de sus ornamentos, y de-

Quant aux Charges 28 & 29, où il paroît que ledit Révérend Evêque ordonna d'ôter, & ôta les Doctrines des Réductions des Itatines aux Religieux de la Compagnie de Jesus, qui étoient occupés à l'éducation & instruction de cette nouvelle Chrétienté, les abandonnant au courant de la Riviere, les dépouillant de leurs ornemens & autres choses

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERTATEUR.

mas cosas de su uso, declaramos al dicho Reverendo Obispo por incurso en la excommunion de la Cena, reservando en la pena y castigo, que merecen los demas, que se hallaron en la expulsion de dichos Religiosos; y mandamos que sean restituidos en la possesion de dichas Doctrinas, y en los bienes que les quitaron, sin que en ello aya dilacion, ni contradiccion.

En quanto a la culpa y resulta contra el dicho Obispo en los cargos 30 y 31 de la dicha causa, por haver mandado echar, expeler, y expulsar al P. Rector y demas Religiosos de su Colegio, embistiendo con ellos, que estavan haziendo oracion en la Capella de nuestra Señora de la Congrecacion, y los arrastraron poniendoles las manos sacrilegamente, dandoles golpes, empellones, y de porrazos, sacandolos arrastrando de la dicha Capilla, hasta hecharlos a la Calle, y llevarlos a la playa al registero del sol, previniendo para esto gente armada con bocas de fuego, alfanjes, y rodelas, y haziendoles otras muchas injurias, y afrentas; declaramos al dicho Reverendo Obispo y a los que cooperaron a el, por incursos en la excommunion, y demas penas del Derecho, *Cap. si quis suadente*, reservando en nos el castigo, que merecen, y mandamos a todos los Fieles, q. los eviten, como miembros apartados de la Iglesia.

En quanto a los cargos 32, 33 y 34 y la culpa, que por ellos resulta contra el dicho Reverendo Obispo, por haver mandado robar el dicho Colegio, y dos Carretas, donde ivan muchos ornamentos y cosas de la Iglesia y Culto divino, que havia en dicho Colegio, casa, Iglesia,

à leur usage, nous déclarons ledit Révérend Evêque avoir encouru l'excommunication de la Cene, reservant la peine & châtiment que méritent les autres qui se trouverent dans l'expulsion desdits Religieux, & ordonnons qu'ils soient restitués en la possession desdites Doctrines, & dans les biens qu'on leur a otés, sans délai ni contradiction.

Quant à la faute qui résulte contre ledit Révérend Evêque dans les Charges 30 & 31 de ladite cause, pour avoir ordonné de chasser & expulser le P. Recteur, & les autres Religieux de son College, les attaquant dans le tems qu'ils étoient en Oraison dans la Chapelle de la Congregation de Notre-Dame, & les traînant en leur donnant des coups, les poussant avec force, & mettant sur eux des mains sacrilege pour les traîner hors de ladite Chapelle jusques dans la rue, & les faire exposer au courant de la Riviere à l'ardeur du Soleil, s'étant pourvu pour cela des Gens armés d'armes à feu, sabres & boucliers, leur faisant beaucoup d'autres injures & affronts; nous déclarons ledit Révérend Evêque & ses Coopérateurs, avoir encouru l'excommunication, & autres peines de droit, *Cap. si quis suadente*, reservant à nous le chtâiment qu'ils méritent; & nous ordonnons à tous les Fideles de les éviter, comme Membres separés de l'Eglise.

Quant aux Charges 32, 33 & 34, & le crime qui par icelles résulte contre ledit Révérend Evêque, pour avoir ordonné de piller ledit College, & deux Charretes qui portoient beaucoup d'ornemens sur-tout de l'Eglise & á l'usage du Culte divin, qui étoient dans ledit

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

y Sacristia, de ornamentos, plata labrada, cruces, calices, custodias, vinageras, lamparas, imagenes, retablo grande, hasta el sacrario, todo dorado, sin dexar cosa alguna; por lo qual, demas de las censuras, en que incuriò dicho Reverendo Obispo y sus complices, le condenamos en privacion de oficio y dignidad Episcopal, y que restituya luego al dicho Colegio, y a sus Religiosos todo quanto se les tomò, assi en la Ciudad, como en las Chacaras, y estancias, con lo demas que huvieren tenido, y en la pena del quatro tanto, y que sea compelido a ello con censuras y demas penas Ecclesiasticas, reservando en nos, el proveer de remedio, y de castigo exemplar de los que assi lo aiudaron, y fomentaron en tan sacrilega accion.

En quanto al cargo 36 y la culpa, que por el resulta contra el dicho Reverendo Obispo, y sus consortes, remitimos la pena al final.

En quanto al cargo 37 y la culpa, que por el resulta contra dicho Obispo, por haver mandado degollar a una Imagen del Salvador muy devota, y tratò de cortar la caveza à otra Imagen muy devota de Nuestra Señora, y otras muchas Imagenes, y quadros pincelados, y poniendolos en lugares imundos entre trastos, y vasura de casas de seglares, sacandolas de los Altares, donde estavan veneradas; condenamos al dicho Reverendissimo Obispo, en que a su costa haga hazer otra Imagen, como la que degollò, y pagué el daño, que hizo en las demas, conforme la tasacion de los tasadores nombrados; y en quanto al ultrage y mal tratamiento de las dichas Imagenes, por ser cosa de maior averiguacion y

College, Maison, Eglise & Sacristie, argenterie, croix, calices, custodes, burettes, lampes, images, le grand Autel, jusqu'au tabernacle, tout doré, sans rien laisser; c'est pourquoi indépendamment des autres censures que ledit Révérend Evêque & ses Complices ont encourues, le condamnons à la privation d'office & dignité Episcopale, à restituer audit College & à ses Religieux, tout ce qui leur a été pris, tant dans la Ville, que dans les Métairies & Fermes, & en outre tout le surplus qui leur appartenoit; nous le condamnons encore à la peine du quadruple, à quoi il sera contraint par censures & autres peines Ecclésiastiques, nous reservant de pourvoir au remede & chatiment exemplaire, contre ceux qui ont cooperé dans une action si sacrilege.

Quant à la Charge 36 & au crime qui résulte d'icelle, contre ledit Révérend Evêque & ses Consorts, nous la remettons à la fin.

Quant à la Charge 37 & au crime qui résulte d'icelle, contre ledit Révérend Evêque, pour avoir ordonné décapiter une Image très dévote du Sauveur, & d'avoir fait couper la tête à une autre Image de Notre-Dame, & à beaucoup d'autres Images & Portraits, les déposant dans des lieux immondes & parmi des ordures des Maisons seculiercs, les ôtant des Autels où ils étoient en vénération; nous condamnons ledit Révérend Evêque à rapporter une autre Image à ses dépens pareille à celle dont on a coupé tête la & paier le dommage qu'il a causé dans les autres, conformement à l'estimation de Experts, & quant à l'outrage fait aux autres Images pour être chose qui

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

castigo, lo remitimos a nuesto muy Santo Padre y sede Apostolica, para que ordenè lo que fuere conveniente en este caso.

grande vérification & chatiment; nous le reservons à notre très Saint Pere, & au Siege apostolique, afin qu'il soit ordonné ce qu'il conviendra dans ce cas.

En quanto à la culpa que resulta en el cargo 38, por la division que hize de los bienes del Colegio, repatriendolos entre diversas personas, sin tener jurisdiccion para ello, publicando lo hazia por delitos, que havian cometido los dichos Religiosos, sin hazerles cargo, ni oyrles, ni convencerlos en Juycio; condenamos al dicho Reverendo Obispo en privacion y suspension de Oficio, y en las censuras y penas del Santo Concilio Tridentino, y que restituya todos los dichos bienes al Colegio, y satisfazga todos los daños hechos, y no merezca beneficio de absolucion; y mandamos a todos los Fieles no le comuniquen, antes lo eviten como miembro apartado de Nuestra Señora Madre la Iglesia.

Quant au crime qui résulte de la charge 38, pour la distribution qu'il a faite des biens du College, en les partageant entre plusieurs Personnes sans avoir aucune Jurisdiction pour cela, publiant qu'il le faisoit pour crimes que lesdits Religieux avoient commis, sans les accuser, ni les entendre, ni les convaincre en Justice. Nous condamnons ledit Révérend Evêque dans la privation & suspension d'office, & aux censures & peines du Saint Concile de Trente, & qu'il restitue tous lesdits biens au College, & repare tous les dommages commis, déclarant qu'il ne mérite pas la grace de l'absolution, & nous ordonnons à tous les Fideles de n'avoir aucune communication avec lui, au contraire de l'éviter comme Membre separé de notre Mere Sainte Eglise.

En quanto a la culpa, que resulta contra el dicho Reverendo Obispo en los cargos 39 y 40 de la causa, por haver mandado demoler con fuerza increible el dicho Colegio, hazer pedaços todas las puertas y ventanas de la Iglesia, Capilla, y vivienda de dichos Religiosos, Pulpito, y Confesionarios, sin dexar cosa, que no mandasse deshazer, y hechar por el suelo, hasta los Altares, derribando los paredes, mandando pegar fuego assi al Colegio, como a la Iglesia, Capilla de Nuestra Señora, y torre, haziendo gravissimos daños; por lo qual declaramos, que el dicho Reverendo Obispo està incurso en las censuras graves, excommunion del Canon, y en las de la Bula de la Cena, puestas contra los Incendiarios,

Quant au crime qui résulte contre ledit Révérend Evêque des charges 39 & 40 de la cause, pour avoir ordonné la démolition dudit College, briser toutes les portes & fenêtres de l'Eglise, de la Chapelle & de la demeure desdits Religieux, de la Chaire & des Confessionaux, sans excepter rien qu'il n'ordonnât défaire & jetter par terre, jusqu'aux Autels, abbattre les murailles, ordonnant qu'on y mit le feu tant au College, qu'à l'Eglise, à la Chapelle de Notre-Dame & à la Tour, faisant de très grands maux; c'est pourquoi nous déclarons que ledit Révérend Evêque a encouru les censures graves, l'excommunication du Canon, & celles de la Bulle de la Cene, contre les Incendiaires;

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

rios, y condenamos al dicho Reverendo Obiſpo en todos los daños hechos, y obrados en el dicho Colegio, Igleſia, Sacriſtia, Caſa y Capilla, que a ſu coſta ſe haga, y buelva a reedificar, y ſe ponga ſegun, y de la manera que eſtavan antes, que los derribaſſe y quemaſſe; y que no ſea abſuelto de la dichas cenſuras, haſta tanto, que deé la devida ſatisfaccion, conforme a la taſſacion, que hizieren, y huvieren hecho, en que deſde luego le condenamos.

En quanto a las culpas y exceſos, que cometiò por los cargos 41, 42, 43, 44 y 45, cuya pena remitimos al final.

En quanto a la culpa del cargo 46, que parece que el dicho Reverendo Obiſpo ha echo firmar a muchas perſonas, y tomar firmas en blanco, ſin ſaver lo que firmavan, para con ellas calumniar a los dichos Religioſos, e infamarlos levantandoles muchos falſos teſtimonios; por lo qual declaramos que el dicho Reverendo Obiſpo, y los que le dieron ſus firmas para las dichas calumnias, eſtan incurſos en la excomunion del Derecho, pueſta contra los que ateſtiguan falſamente, y contra los falſos calumniadores, y mandamos ſean tenidos y publicados por publicos deſcomulgados haſta tanto que ſatisfagan.

En quanto a la culpa del cargo 47, en que parece, que el dicho Reverendo Obiſpo ha dicho, y publicado por autos, informationes, Cartas, Libelos, que los dichos Religioſos eſtavan deſcomulgados, entredichos, anathematizados por haver procurado ante el Virrei, Real Audiencia, y Governador el remedio de los daños, que temian, y robos que oy ſe ven executados en perſonas, y haziendas, y aunque le mandaron comparecer

diaires; condamnons ledit Révérend Evêque, à tous les dommages cauſés & operés dans ledit College, Egliſe, Sacriſtie, Maiſon & Chapelle, & qu'à ſes dépens le tout ſoit réédifié & mis dans leur premier état avant la démolition & l'incendie, & qu'il ne ſoit point abſous deſdites cenſures juſqu'à ce qu'il ait donné une entiere ſatisfaction, conformément à l'eſtimation qui en ſera faite, à quoi nous le condamnons dès à préſent.

Quant aux crimes & excès qu'il a commis ſuivant les charges 41, 42, 43, 44 & 45, nous en remettons la peine à la fin.

Quant au crime de la charge 46, où il paroît que ledit Révérend Evêque a fait ſigner pluſieurs Perſonnes, & fait prendre des ſignatures en blanc, ſans qu'ils ſuſſent ce qu'ils ſignoient, à fin de s'en ſervir pour calomnier leſdits Religieux, en les diffamant par beaucoup de faux témoignages; pour cela nous déclarons que ledit Révérend Evêque & ceux qui lui ont donné leur ſignature pour leſdites calomnies, ont encouru l'excommunication de droit contre les faux Témoins & contre les Calomniateurs; nous ordonnons qu'ils ſoient tenus pour Excommuniés publics juſqu'à ce qu'ils aient ſatisfait.

Quant au crime de la charge 47, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit & publié par Actes, Informations, Lettres, Libelles que leſdits Religieux étoient excommuniés, interdits, anathematiſés, pour avoir ſollicité auprès du Viceroi, de l'Audience Roïale & du Gouverneur le remede des dommages qu'ils craignoient, & qu'on voit aujourd'hui exécutés ſur leurs Perſonnes & ſur leurs biens, & que,

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

varias veces, ha sido rebelde y contumaz, a fin de executar, como ha executado sus intentos, por lo qual declaramos a los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus por libres de esta calumnia, y de las censuras y entredichos que el dicho Reverendo Obispo publicò, y puso contra los dichos Religiosos, son nulos, y de ningun valor, como Sentencias y authos de Juez no competente, y que no tiene Jurisdiccion alguna contra los dichos Religiosos; por lo qual le condenamos en todas las costas procesales, y personales, que ha hecho y causado a los dichos Religiosos en acudir tantas veces a la Real Audiencia por el remedio; y que se tassen por persona de ciencia y conciencia.

En quanto al final de los capitulos, y cargos de esta causa, que remitimos, considerada la culpa que por ellos resulta contra el dicho Reverendo Obispo, y consta por ellos, le condenamos en 2. D. p. de plata acuñada, aplicados segun disposicion, y Cedulas reales, y Provisiones de Su Magestad; demas de las censuras y penas de excomunion, en que està incurso, de que no puede, ni ha de ser absuelto hasta tanto, que deè la satisfaccion devida al honor, y buena fama de los dichos Religiosos, y satisfaga a todas las condenaciones, que le estan fechas en cada cargo, como estan declarados en los Capitulos de esta nuestra Sentencia, declarando como declaramos a los Religiosos de la Compañia de Jesus, y Misioneros, por libres de las calumnias y objetos, que les impuso por sus escritos, y de palabra, pretendiendo macular su buen proceder, vida Religiosa, y buena Doctrina; y por quanto en el cargo 35, y en

quoiqu'il ait été cité plusieurs fois il a été rebelle & opiniâtre, afin d'exécuter comme il l'a fait ses intentions; pourquoi nous déclarons lesdits Religieux de la Compagnie de Jesus pour libres de cette calomnie & des censures & interdits, que ledit Révérend Evêque a publiés contre cesdits Religieux, comme étant nul & de nulle valeur, comme des Sentences & Actes de Juge incompétent, n'aïant aucune Jurisdiction sur lesdits Religieux; c'est pourquoi nous le condamnons en tous les dépens des Procès, qu'il a occasionnés auxdits Religieux pour avoir eu recours si souvent à l'Audience Roïale pour le remede, & que le tout soit taxé par Personnes capables & de conscience.

Quant à la fin des Chapitres, & charges de cette cause, que nous reméttons, considerant le crime que par icelles il résulte contre ledit Révérend Evêque, le condamnons en 2000 Piastres marquées au coin, applicables suivant la disposition & Brevet du Roi & Provisions de Sa Majesté, indépendamment des censures & peine d'excommunication qu'il a encourues, dequoi il ne peut & ne doit être relevé jusqu'à ce qu'il ait donné la satisfaction due à l'honneur & bonne renommée desdits Religieux, & qu'il ait satisfait à toutes les condamnations portées dans chaque Article, comme elles sont déclarées dans les Chapitres de notre présente Sentence; déclarant comme nous déclarons lesdits Religieux de la Compagnie de Jesus & Missionnaires, exempts des calomnies qu'il leur a imputées par ses écrits & de vive voix prétendant mettre une tache sur leur bonne conduite, vie reli-

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

el informe, y libelo ultimo que el dicho Reverendo Obiſpo ha hecho, y en otros pareceres ay algunas propoſiciones dignas de reparo, y en los meritos de eſta cauſa aymuchos delitos, que contienen y merecen pena capital, remitimos a Su Santitad la determinacion de eſta pena, y averiguacion de la dichas propoſiciones, para lo qual mandamos, que por apendiz de eſta cauſa ſe pongan los pareceres, que ſe han hecho, en que eſtan dichas propoſiciones. Mas le condenamos en todas las coſtas de eſta cauſa, cuya taſacion en nos reſervamos, y por eſta nueſtra Sentencia definitiva aſſi lo pronunciamos, y mandamos Fray Pedro Nolaſco, Provincial Juez-Conſervador Apoſtolico.

Dada y pronunciada fue eſta Sentencia definitiva por nueſtro M. R. P. Preſentado en Santa Theologia Fr. Pedro Nolaſco de la Orden Real de Nueſtra Señora de la Merced Redempcion de Captivos, Provincial de las Provincias del Tucuman, Paraguay, Rio de la Plata, y Eſtados del Braſil, Juez-Conſervador Apoſtolico, nombrado por la ſagrada Religion de la Compañia de Jeſus, en virtud de las Bulas Apoſtolicas, y declamatoria de la Real Audiencia de la Plata, y en ella firmò ſu nombre en eſta Ciudad de la Aſumpcion en 19 dias del mes de Otubre de 1649 años, ſiendo teſtigos el General Lorenzo de Cortega y Villejo, Capitan Alonſo de Rojas Aranda. Dom Fernando de Avalos y Mendoza, y Geronimo de Aldana; ante mi Fr. Felipe Gonzalez, Notario Apoſtolico.

gieuſe & ſaine Doctrine; & parceque dans la charge 35, & dans la derniere information & Libelle que ledit Révérend Evêque a fait, & dans d'autres Actes il y a quelques propoſitions dignes d'attention, & que dans toute cette cauſe, il y a beaucoup de délits qui & méritent peine capital; nous en remettons à Sa Sainteté la détermination & la vérification; pourquoi nous ordonnons que dans le ſupplément de cette cauſe on marque les opinions diverſes, & où ſont leſdites propoſitions. De plus nous le condamnons en tous les dépens de cette cauſe, dont nous nous réſervons la taxe & par cette Sentence definitive nous l'avons ainſi prononcé & ordonné. F. P. Nolaſco, Provincial Juge - Conſervateur Apoſtolique.

Cette Sentence définitive, fut rendue & prononcée par notre très Révérend Pere Préſenté dans la Ste Théologie D. Pedre Nolaſco, de l'Ordre roïal de N. D. de la Mercy, de la Rédemption des Captifs, Provincial des Provinces de Tucuman, Paraguay, Rio de la Plata & Etats du Breſil, Juge-Conſervateur Apoſtolique, nommé par la ſacrée Religion de la Compagnie de Jeſus, en vertu des Bulles apoſtoliques, & icelle fut publiée à l'Audience roïale de la Plata, & ladite Sentence fut ſignée par ledit Révérend Pere Nolaſco, ci-deſſus nommé, en cette Ville de l'Aſſomption, le 19 du mois d'Octobre 1649, étant témoins le Général Laurent de Cortega & Villejo, le Capitaine Alfonſe de Rojas Aranda, D. Ferdinand d'Avalos & Mendoza, & Jerôme de Aldana, pardevant moi, F. Philippe Gonzales, Notaire Apoſtolique.

SENTENCE

DE DOM ANDRE DE LEON GARAVITO, *Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Gouverneur & Visiteur du Paraguay ; contre ceux qui ont eu part à l'expulsion violente des Jésuites de leur Collége de l'Assomption* (1).

1651.

SENTENCE DE D. ANDRE' DE LEON GARAVITO.

EN la causa, que de oficio de la real Justicia se ha seguido contra el Teniente Diego de Yegros, Melchor Casco de Mendoza, Juan de Vallejo Villasanti, Alcaldes ordinarios del año seiscientos y quarenta y ocho, y los Regidores, que fueron el dicho año; y contra Juan de Vallejo Villasanti el Viejo, y Christoval Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinarios de el año de 1649, y los Regidores que fueron el dicho año, por los cabildos, instrucciones, poderes, y informaciones, que en diferentes tiempos de estos años hizieron para que fuessen expelidos los Religiosos dela Compañia de Jesus de su Colegio y haziendas, que tienen en esta Ciudad, y sobrelo demas deducido en esta causa, visto, &c.

Fallo que debo declarar, y declaro por nulas, injustas, ilicitas todas las Juntas, que con nombre de cabildos se hizieron los años de quarenta y ocho, y de quarenta y nueve, los poderes, instrumentos, informes, y los demas acuerdos hechos en su virtud, por falta de autoridad legitima, por no tenerla los pueblos, Ciudades, ni ayuntamientos, que la representassen, para despedir, ni menos para expelar, ninguna de las Religiones

DANS la cause qui a été mue en la Justice roïale contre le Lieutenant Diego de Yegros, Melchior Casco de Mendoze, Jean de Vallejo Villasanti, Alcaldes ordinaires de l'année 1648; & contre les Régidors de la même année; contre Jean de Vallejo Villasanti le vieux, & Christophe Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinaires de l'année 1649; & les Regidors de la même année, au sujet des assemblées capitulaires, des instructions, procurations, pleins pouvoirs dressés en divers tems pendant le cours de ces deux années, pour chasser les Peres de la Compagnie de Jesus de leur Collége, pour confisquer les biens, qu'ils possedoient dans cette Ville, & sur d'autres faits énoncés au procès, vû, &c.

Je dis que je dois déclarer, & je déclare nulles & illicites toutes les Juntes, qui sous le nom d'assemblées capitulaires se sont tenues pendant les années 1648 & 49; aussi-bien que tout ce qui s'y est fait & statué, par le défaut d'autorité légitime, que n'ont point les Villes, Bourgades & Corps de Ville, pour exiler, beaucoup moins pour chasser aucun des Ordres Mendians, qui ont été reçûs

(1) Imprimé dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, page 233.

1651.

I. SENTENCE DE D. ANDRE' DE LEON GARAVITO.

mendicantes, que con licencia de Su Majestad se han recebido en ellos; y siendo, como es, cosa reservada y de sus regalices, (consultada entonces con la sede Apostolica) aun se debiera sobreseer en la execucion, manifiesta la injusticia de las Causas y motivos, por bien que en ellas se pretendieron buscar colores de bien publico, y cumplimiento de el real Patronato, admitiendo un exortatorio de el Señor Obispo N. en grave descredito de los Religiosos de la Compañia de Jesus, en la falta de razon, verdad y fundamento, convencido todo por los instrumentos, que se han reconocido, y puesto en los Autos, dando se à pensar y creerlo que ciagamente les persuadiò su discontentamiento, ò aversion, ò lo que fue mas cierto, entrando en todo con arrojamiento en contemplacion de passion agena de razon, motivando el Señor Obispo el auto de la expulsion conque la executava, por diferentes acuerdos de los cabildos de esta Ciudad.

avec la permission du Roi; ces causes étant réservées à Sa Majesté, & devant être concertées avec le Saint Siége Apostolique, on n'a point dû proceder à l'exécution, & la précipitation avec laquelle on y a procédé, manifeste l'injustice des motifs qu'on a eus, & qu'on a voulu couvrir du voile du bien public & de l'observation du Patronage roïal, en s'autorisant d'un Acte exhortatoire du Seigneur Evêque N. Acte déshonorant pour les susdits Religieux de la Compagnie de Jesus, sans raison, sans vérité & sans aucun fondement, ce qui est prouvé par les pieces, qui ont été représentées & ajoûtées au Procès. Car elles font voir que cet Acte, non plus que tous les autres, ne tendoient qu'à persuader au Public tout ce que le mécontentement, l'aversion, l'emportement d'une aveugle passion avoient imaginé, ledit Seigneur Evêque motivant l'Edit de ladite expulsion de plusieurs délibérations des assemblées capitulaires de cette Ville.

En cuya consequencia declaro aver traspassado los dichos Teniente, Alcaldes y Regidores, todas las Leyes de la naturaleza, que enseñan la obligacion, que se debe à los Padres Espirituales contraida de el nacimiento. Y fuera mas que razonable declarar los por Enemigos de la Patria, y que sus nombres se borraran con perpetuo olvido, como los que tan de proposito trataron de su ruina, con expelar los dichos Religiosos, desterrando de una vez la virtud y modestia y Religion, y finalmente el freno, que ha tenido à raya la licencia y soltura en el estrago de costumbres con su predicacion y exemplo, siendo el mayor

En conséquence de quoi je déclare que les susdits Lieutenant, Alcaldes & Régidors ont violé toutes les Loix naturelles, qui nous apprennent les obligations que nous avons contractées en naissant envers nos Peres spirituels. Il seroit même plus que raisonnables de les déclarer Ennemis de la Patrie, & dignes que leurs noms soient effacés de la mémoire des Hommes, puisqu'ils ont travaillé à sa ruine, & qu'en même tems qu'ils en chassoient ces Religieux, ils en bannissoient d'un seul coup la vertu, la modestie & la Religion, rompoient le frein qui y arrêtoit la licence, & le débor-

1651.

SENTENCE DE D. ANDRE' DE LEON GARAVITO.

reparo ponerse de parte de la inobediencia à las reales provisiones de el Govierno y Audiencia de la Plata para no comparecer en ella el dicho Señor Obispo con impedir su execucion, y aver incaminado la Eleccion de Governador por muerte de Dom Diego Escobar Ossorio en su persona; tan lexos de averse podido pensar quanto, y mas aviendola llevado hasta el cabo, pidiendo aprobacion, y que se dissimule con la dicha expulsion por ultima prueva de su mayor desconcierto.

dement des mœurs par leurs exem- & leurs ferventes prédications; & ce qui est encore plus à considerer, est qu'ils se sont rangés du parti de la désobéissance aux ordres du Gouvernement & de l'Audience de la Plata pour s'opposer aux decret d'ajournement personnel que l'Audience roïale avoit fait signifier à l'Evêque, & pour l'élire Gouverneur après la mort de D. Diego Escobar Osorio: & quoiqu'on n'eût pu jamais penser qu'ils en vinssent jusques-là, ils ont encore été plus loin, puisqu'ils ont osé demander à l'Audience roïale, qu'elle approuvât ce qui s'étoit fait, & qu'elle fermât les yeux sur l'expulsion des PP. de la Compagnie, mettant ainsi le comble à l'extravagance de leur conduite.

Pero deseando que el castigo los reduzga al camino de la virtud, proporcionandolo por aora segun el estado presente, mando que todos los dichos cabildos, poderes, instrucciones e informes se quiten de los libros, y en mi presencia, con intervencion de los dos Alcaldes è Regidor de primer voto se rompan y echen al fuego, poniendo un tanto de esta Sentencia y fee de el presente Escrivano de averser hechola diligencia en su lugar, por que sirva de padron perpetuo de sus desvanecidos acuerdos, y satifaccion ajustada en loque se ha podido, por la injuria, en que pretendieron notar à los dichos Religiosos, su Colegio y Reduccionnes, y el dicho exortatorio se recoja para, llevarle al archivo de el real Acuerdo.

Desirant néanmoins que le châtiment serve à ramener les coupables au chemin de la vertu, & aïant égard à l'état présent, où se trouve la Province, j'ordonne que tous les susdits Actes capitulaires, pleins pouvoirs, instructions & informations, soient tirés des livres où ils sont inscrits, & qu'en ma présence, avec l'assistance des deux Alcaldes & du premier Régidor, ils soient lacérés & jettés au feu, & qu'il soit fait une copie de cette Sentence, signée par le présent Notaire; que toutes ces diligences ont été faites, & pour servir à perpétuité à faire connoître que toutes ces entreprises téméraires ont été mises en oubli; comme aussi qu'autant qu'il a été possible on a fait satisfaction aux susdits Religieux, à leur Collége, & à leurs Réductions; Enfin qu'on retire l'exhortation du Seigneur Evêque pour être envoïée à l'archive du Conseil roïal.

Demas de loqual condeno à los dichos Diego de Yegros, Teniente, Melchor Casco de Mendosa, y Juan de Vallejo, Alcaldes que fueron el

De plus, je condamne les susdits Diego de Yegros, Lieutenant, Melchior Casco de Mendoze, & Jean de Vallejo Villasanti le jeu-

año de quarenta y ocho, y à Juan de Vallejo de Villaſanti el Viejo, y à Chriſtoval Ramirez Fuenleal del de quarenta y nueve, en privacion perpetua de oficio de juſticia y otros publicos, y en trecientos peſos de plata acuñada à cada uno. Mas condeno à los dichos Juan de Vallejo Villaſanti el moço, y Chriſtoval Ramirez, por la culpa que en particular resultò en no haver impedido la expulſion, y daños, que recibieron los dichos Religioſos, en cien peſos de Plata acuñada à cada uno; y à Don Luis Ceſpedez Geria, Joſeph Encinas, Andres Benitez, Garcia Banegas de Guzman, Pedro Antonio de Aquino, Melchor de Pucheta, Regidores de el dicho año de quarenta y ocho; y à Diego Hernandez, Diego Gimenez, Juan Riquelme, Franciſco de Aquino, Thomas de Ayala, Juan de Cacerez, Garcia de Paderez, que lo fueron el año de quarenta y nueve, en quatro años de ſuſpenſion de todos oficios publicos, &c.

ne, Alcaldes de l'année 1648, Jean de Vallejo Villaſanti, le vieux, & Chriſtophe Ramirez Fuenleal, qui l'ont été en 1649, à une privation perpetuelle de toute charge de juſtice, & d'autres emplois publics, & chacun d'eux à une amende de trois cens écus d'argent monnoïé. Je condamne, de plus, Jean de Vallejo Villaſanti, le jeune, & Chriſtophe Ramirez, pour ne s'être pas oppoſés à l'expulſion des Peres de la Compagnie, & aux pertes qu'ils ont ſouffertes à cette occaſion, chacun à cent écus d'argent monnoïé. Je condamne auſſi Dom Louis de Ceſpedez Geria, Joſeph Encinas, André Benitez, Garcia Vanegas de Guzman, Pierre-Antoine de Aquino, Melchior de Pucheta, Regidors de la ſuſdite année 1648, Diego Hernandez, Diego Gimenez, Jean Riquelmé, François de Aquino, Thomas de Ayala, Jean de Caçerez, Garcia de Paderez, Régidors de l'année 1649, à quatre années de ſuſpenſe de tout office public, &c.

1649.

I. Sentence de D. Andre' de Leon Garavito.

RETRACTATION SATISFACTOIRE

DU CAPITAINE

DOM GABRIEL DE CUELLAR Y MOSQUERA,

au sujet des calomnies qu'il avoit publiées contre les Peres de la Compagnie de Jesus (1).

1651.

RETRACTATION SATISFACTOIRE.

SEPAN todos los que esta declaracion vieren, que yo el Capitan Don Gabriel de Cuellar y Mosquera, vezino, y Tesorero de la Santa Cruzada de la Ciudad de l'Assompcion, Cabeça de las Provincias, y Governacion del Paraguay, y Rio de la Plata, hago de la verdad, y descargo de mi conciencia, y satisfacion de la Sagrada Religion de la Compañia de Jesus, y muy Religiosos, y Reverendos Padres de la dicha Sacrada Religion, que han assistido, y estado, y estan en dicha Provincia del Paraguay, digo: Que yo los he tratado, y conocido toda mi vida en España, y en dicha Provincia, y confessadome con ellos, por los conocer por hombres de santa doctrina, y santo zelo de las almas, y virtuosos, y exemplares. Y aunque en el Paraguay conoci algunos por Estrangeros, los otros eran Españoles, y hijos de la tierra, y unos, y otros dedicados en servicio de Dios y de Su Magestad, doctrinando, y convirtiendo muchas gentes, è Indios, para aumentar la Fé, y la Monarquia de Su Magestad, con mucho zelo, y fidelidad. Y assimismo digo en particular, y general, de todos estos siervos de Dios, que con su recogimiento, recato, y modestia, enfrenan, y edifican todos los vezinos, y moradores de aquella Provincia, pacificando à todos en sus dissensiones, y pleytos, atajando los escandalos, y pecados publicos, visitando los enfermos, y acudiendo à lo temporal, y espiritual con mucha caridad: y son amigos, y favorecedores de buenos hombres, que acuden al bien de sus almas, y familia, como en particular el Maestre de Campo Sebastian de Leon, sus parientes, y amigos: y todo lo contrario de esto, es calumnia, è invencion de hombres apassionados. Y digo, que yo experimentè la ira, y rigurosa passion del Señor Opisbo Don Fray Bernardino de Cardenas, descomulgandome, y multandome, con mucho daño, è inquietud mia. Y lo mismo vi padecer por su mano a otros vezinos poderosos, con que concebi grandissimo temor de sus rigores; y assi ocupandome con graves penas, y otros modos, para el oficio de Secretario, y siendo Procurador General contra los Padres de la Compañia de Jesus, me amilanè, y obrè todo quanto el quiso que yo dixesse, y escriviesse, y procurasse que otras personas escriviessen, dixessen, y firmassen, contra los dichos Patres, y a ojos cerrados en la

(1) Imprimé dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, page 233.

Ciudad

Ciudad de la Aſſumpcion, ſin examinar yo, ſi era verdad, ò mentira; ſiendo aſſi, que hallo en mi conciencia, que todo nacia de ſu ciega paſſion, calumniando à los dichos Padres de coſas que no ay en ellos. Porque quanto ſe dixo, y eſcriviò acerca de la poca fidelidad de los dichos Padres contra Su Mageſtad; que le uſurpavan oro, y lo embiavan à Reynos eſtraños; que pretendian quitar aquella Provincia al Rey nueſtro Sñor, y que eran ſciſmaticos, y Hereges, è inquietadores, y eſcandaloſos, perjudiciales à la Republica, todo es falſo, y falſiſſimo, y quiſiera tener una voz de trompeta para publicarlo à todo el mundo, y deshazer las calumnias de los dichos papeles, que por mi han paſſado, y negociado firmas que hize firmar en la Ciudad de la Aſſumpcion. Y coſa de treinta y cinco firmas, que firmaron unos vezinos por otros, y la firma de mi hijo Don Joſeph de Cuellar y Moſquera, que tenia ſiete años, la firmè yo por el, y todo lo hize, y lo demas que ſe me imputa, por mandado del dicho Señor Obiſpo, que me lo mandò como Governador, y Capitan General de la dicha Provincia del Paraguay, en nombre de Su Mageſtad, con pena de la vida, y de traydor. Y aſſi el dicho Señor Obiſpo tiene la culpa de todo, y yo no, porque le obedeci como vaſſallo leal que ſoy del Rey nueſtro Señor: y aora digo, que tomara aver perdido la vida, y hazienda, por no aver hecho lo referido, por conocer que es contra Dios, y contra ſu Sagrada Religion. Y aſſi lo juro à Dios, y à la Cruz, y pido humilmente perdon al muy Reverendo Padre Provincial, y todos los demas Reverendos Padres Religioſos de la Compañia de Jeſus, y a todos los demas, que he dado eſcandalo con ello.

1651.

RETRACTATION SATISFACTOIRE.

Y por deſcargo de mi conciencia, pido ſe ſaquen muchos traſlados de eſta mi declaracion, y ſe embien à todas las partes, y Tribunales, que al derecho de la Compañia le conviniere. Y por darle toda firmeza, y autoridad, lo firmè ante el Eſcrivano, y teſtigos infraeſcritos, ſiendolo Thomas de Mena, y Valentin Eſcobar Bezerra, y Antonio Amorin, Clerigos de menores Ordenes. En Cordoba à ocho dias del mes de Noviembre de mil y ſeiſcientos y cincuenta y un años. Y eſta declaracion toda ella es de mi mano, y letra, y lo firmè de mi nombre

Don GABRIEL DE CUELLAR Y MOSQUERA.

SENTENCE

DE D. GABRIEL DE PERALTA, Juge - Conſervateur de la Compagnie de Jeſus, contre les Officiers de guerre, Alcaldes, & Régidors, qui ont ſuivi le parti, & obéi aux ordres de l'Evêque du Paraguay, pour chaſſer les Religieux de ladite Compagnie de leur Collége de l'Aſſomption.

Sur une Copie imprimée & légaliſée.

1652. SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

NOS el Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean de la ſanta Igleſia Cathédral de la Ciudad de l'Aſſumpcion, Proviſor, y Vicario general deſte Obiſpado del Paraguay, otroſi juez Apoſtolico Delegado de ſu Santidad, Conſervador nombrado por la Sagrada Religion de la Compañia de Jeſus, en virtud de privilegios, y Bulas Apoſtolicas, concedidas à ella. En la cauſa de la dicha conſervaturia, que ante nos ſe ha ſeguido, à pedimiento de los Reverendos Padres Juan Antonio Manqueano, y Juan de Rojas, Procuradores de la Compañia de Jeſus, Colegio, y demas Religioſos, que eſtan ocupados en la predicacion del ſanto Evangelio, y converſion de los Indios naturales de las Provincias del Parana, Uruguay, è Itatines; contra los Capitulares deſta dicha Ciudad, del año paſſado de mil y ſeiſcientos y quarenta y ocho (conviene à ſaber) el General Diego de Yegros, Teniente general que fue del Governador Don Diego de Eſcobar Oſſorio, Melchor Caſco de Mendoça, Alferez Juan de Vallejo Villaſanti, Alcaldes ordinarios de el dicho año, Don Luis de Ceſpedes Xeria, Al-

NOUS le Licencié Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la ſainte Egliſe Cathédrale de la Ville de l'Aſſomption, Proviſeur & Vicaire général de cet Evêché du Paraguay, Juge Apoſtolique délégué du Saint Siége, nommé Conſervateur par la Compagnie de Jeſus, en vertu des Priviléges & des Bulles Apoſtoliques, qui lui ont été accordés : dans la cauſe qui a été mue pardevant nous en qualité de Conſervateur, à la requête des RR. PP. Jean - Antoine Manqueano & Jean de Rojas, Procureurs de la Compagnie de Jeſus, de leur Collége, & des autres Religieux qui ſont occupés de la prédication du ſaint Evangile & de la converſion des Indiens dans les Provinces du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, contre ceux qui compoſoient le corps des Magiſtrats de ladite Ville en l'année 1648 : à ſavoir le Général Diego de Yegros, ci-devant Lieutenant général du Gouverneur Dom Diego de Eſcobar Oſorio; Melchior Caſco de Mendoze, l'Alferez Jean de Vallejo Villaſanti, Alcaldes ordinaires de

ferez Real, Sergento Mayor Joseph de Encinas, Capitanes Melchor de Pucheta, Andres Benites, Manuel de Villalobos, Garzia Vanegas de Guzman, y Pedro Antonio de Aquino, Regidores añales. Y contra los Capitulares del año siguiente de mil y seiscientos y quarenta y nueve (conviene à saber) el dicho Alferez Juan de Vallejo Villasanti, Teniente que fue del Reverendissimo Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas, el Maestro de Campo Juan de Vallejo Villasanti, su padre, Capitan Christoval Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinarios, Capitan Diego Hernandez, Alferez Real Francisco de Aquino y Almaras, Juan de Caceres, Diego Ximenez de Vargas, Juan Riquel, Tomas de Ayala, y Garzia de Paredes, Regidores añales del dicho año; sobre los Decretos que hizieron en sus Cabildos, y Ayuntamientos, en que mandaron expulsar al Reverendo Padre Rector, y demas Religiosos de la dicha Compañia de Jesus, assi desta Ciudad, como de todas estas Provincias del Paraguay: y que sino quisiessen salir de ellas por bien, fuessen echados à fuerça de armas, motivando los dichos decretos con gravissimas injurias, calumnias falsas, y testimonios agenos de verdad, imputando siniestramente à los dichos Religiosos delitos graves, afirmando tenian y labravan con ocultacion de Su Magestad, ricas minas de oro, plata, perlas, y piedras preciosas en dichas Provincias del Parana, Uruguay, è Itatines, y que era un nuevo mundo, mas rico que Potosi; y que usurpavan los quintos, y derechos à Su Magestad, y gran suma de pesos de las caxas Reales, è impedian las visitas de dichas Provincias à los Señores Obispos, y Governadores, y

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

la susdite année : l'Alferez roïal Dom Louis de Cespedez Xeria, le Sergent Major Joseph de Encinas; les Capitaines Melchior de Pucheta, André Benitès, Manuel de Villalobos, Garcia Vanegas de Guzman, & Pierre-Antoine de Aquino, Régidors annuels; & contre les Magistrats de l'année suivante 1649, à sçavoir le susdit Alferez, Jean de Vallejo Villasanti, qui a été Lieutenant general du Révérendissime Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas; le Mestre de Camp Jean de Vallejo Villasanti son Pere, le Capitaine Christophe Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinaires, le Capitaine Diego Hernandez, l'Alferez roïal François de Aquino & Almaras, Jean de Cacerez, Diego Ximenez de Vargas, Jean Riquel, Thomas de Ayala, & Garcia de Paderez, Regidors annuels de la même année, au sujet des Décrets, qu'ils ont faits dans leurs Assemblées capitulaires, par lesquels ils ordonnerent que le Révérend Pere Recteur & les autres Religieux de la Compagnie de Jesus fussent chassés non-seulement de cette Ville, mais encore de toute la Province, & que s'ils refusoient d'en sortir, on emploïât la force des armes pour les y contraindre, & cela sans alléguer d'autres motifs que des injures atroces, des calomnies, en matiere très grave, & de faux témoignages, imputant méchamment à ces Peres les plus grands crimes, assûrant qu'ils avoient dans les susdites Provinces du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, & qu'ils faisoient valoir à l'insu de Sa Majesté, des Mines d'or & d'argent, des perles & des pierres

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

communicacion de dichos Indios, con los Españoles, para que no se supiesse de dichas minas, armando à los Indios con diversas armas de fuego para defenderlas, fingiendo eran contra los Mamalucos del Brasil, que los venian à cautivar; y que estorvavan los dichos Religiosos, que los dichos Indios pagassen diezmos, y tomassen Bulas de la Santa Cruzada, tributar à Su Magestad, y servir à los Españoles, por aprovecharse ellos de su trabajo, poniendo doto en la fidelidad con que dichos Religiosos sirven à Su Magestad en estas Provincias, y publican el santo Evangelio, notandolos de que dezian, y enseñavan heregias en la Dotrina, Oraciones, y Catecismo de la lengua de los dichos Indios; y que eran, y avian sido causa de diversos daños, è inquietudes en estas Provincias, con otras calumnias que han escrito en informes, poderes, instrucciones, cartas, y otros instrumentos, que han remitido al Rey nuestro Señor, Virrey, y Real Audiencia de la Plata (que tambien han salido publicamente en diversos libelos, y escritos, sin autor, ni firma, de que estan convencidos) cooperando con el dicho Reverendissimo Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas, principal autor de dichos agravios, y expulsion de dichos Religiosos; la qual los dichos Capitulares mandaron executar, y executaron con inhumanidad, y sacrilegio, invadiendo el dicho Colegio con gente armada, governada por el dicho Teniente Juan de Vallejo Villasanti, y otros ministros de guerra, rompiendo las puertas del dicho Colegio con una viga, entrando en el con armas y tumulto, y hallando al dicho Reverendo Padre Rector, y demas Religiosos, de rodillas,

précieuses, de sorte que ces Provinces étoient pour eux un nouveau Monde, plus riche que le Potosi; qu'ils y fraudoient les droits du Roi, retenoient le Quint, qui lui appartient, & faisoient tort à la caisse roïale de très grandes sommes; qu'ils empêchoient que les Seigneurs Evêques & Gouverneurs ne visitassent ces Provinces, & leurs Indiens d'avoir aucune communication avec les Espagnols, de peur qu'on ne découvrît leurs trésors; qu'ils avoient donné à ces mêmes Indiens toutes sortes d'armes à feu pour garder ces richesses, & sous le prétexte de se défendre contre les Mamelus du Bresil, qui vouloient les faire Esclaves; qu'ils les détournoient de païer les Décimes aux Evêques, & le Tribut au Roi, de prendre des Bulles de la sainte Croisade, & de servir les Espagnols, afin de profiter seuls du fruit de leur travail; cherchant ainsi à rendre suspecte la fidélité avec laquelle ces Religieux servent le Roi dans ces Provinces, & y prêchent le saint Evangile; les accusant d'enseigner des hérésies dans les instructions qu'ils faisoient à leurs Néophytes, dans les prieres qu'ils leurs faisoient réciter, & dans le Catéchisme qu'ils leur expliquoient en leur langue; prétendant qu'ils étoient les auteurs des troubles & des malheurs, qui ont affligé ces Provinces, & répandant diverses autres calomnies, dont ils ont rempli les informations, instructions, lettres & autres pieces, qu'ils ont adressées au Roi N. S., au Viceroi & à l'Audience Roïale de la Plata, & qui ont été rendues publiques dans divers Libelles &

puestos en oracion en la Capilla de la Congtegacion de nuestra Señora; y sin respetar el lugar sagrado, agarraron a los dichos Religiosos, y los sacaron arrastrando, y dando de empellones, y golpes, con los pomos de las dagas, poniendoles manos violentas sacrilegamente, deziendoles muchas injurias, dando luego à saco el dicho Colegio, Capilla, Sacristia, è Iglesia; robando quanto avia hasta los ornamentos sagrados, y quanto avia en el dicho Colegio, estancias, y chacaras, buscando por los casas de los devotos de dichos Religiosos, lo que avian dado à guardar, y salteando pocos dias antes en el camino Real dos carretas en que iban dos Padres, y llevavan algunos ornamentos y toda la demas plata labrada de la Iglesia, Calices, Custodias, campanas, lamparas, candeleros, y vinageras; tratandolos mal de obra, y palabra: y despues de todo lo referido, demolieron el dicho Colegio, Capilla, y hizieron pedaços todas las puertas, y ventanas del, y de la Iglesia, hastas los Altares, Confessonarios, pulpito, barandillas, caxones de la sacristia, rexas, y quanto avia, pegaron fuego al dicho Colegio, Capilla, y corredores de la Iglesia, por muchas partes, que todo consta de vista de ojos, y pruevas notorias, hizieron pedaços, y rompieron las imagenes, y profanaron la clausura Religiosa, permitiendo que viviessen en el dicho Colegio, y Celdas de dichos Religiosos, mugeres, è Indios de mal vivir, en compañia de moços y estudiantes perdidos, y lo demas en la dicha causa deducido.

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

autres écrits sans aveu & sans nom d'auteurs; tous faits dont ils sont convaincus, & cela pour appuïer les desseins du Révérendissime Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas, principal auteur de tout le mal, & de l'expulsion des susdits Religieux, que ces mêmes Officiers du Corps de Ville ont exécutée avec inhumanité & sacrilege, en entrant de force & à main armée sous le commandement du susdit Lieutenant Jean de Vallejo Villasanti, & d'autres Officiers militaires, brisant les portes du College avec une poutre, & y pénétrant les armes à la main & tumultuairement, & trouvant le susdit R. P. Recteur & d'autres Religieux à genoux en prieres dans la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame, ils se jetterent sur eux sans aucun respect pour le saint Lieu, où ils étoient, les en tirerent avec violence, les frapperent du pomeau de leurs dagues, mitent sur eux sacrilegement les mains les chargerent d'injures, & abandonnerent au pillage la Maison, la Chapelle, la Sacristie & l'Eglise, d'où ils tirerent tout ce qui s'y trouva jusqu'aux ornemens sacrés, & tout ce qui étoit dans les Chambres & ailleurs, allerent chercher jusques dans les maisons des Personnes affectionnées à ces Peres, ce qu'ils pouvoient y avoir mis en dépôt; & comme peu de jours auparavant ils avoient surpris sur le grand chemin deux Charretes où étoient deux de ces Religieux, qui y avoient chargé quelques ornemens, l'argenterie de l'Eglise, les calices, les custodes, les cloches, les lampes, les chandeliers, les burettes, ils les maltraiterent de paroles & d'effets. Ils démolirent ensuite le College & la Chapelle, en briserent toutes les portes & les

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

fenêtres, aussi-bien que celles de l'Eglise, où ils traiterent de même les Autels, les confessionnaux, les balustres, les coffres & armoires de la Sacristie. Puis ils mirent le feu en plusieurs endroits du Collége, de la Chapelle, des portiques & des escaliers de l'Eglise. Ces sacriléges attentats ont été commis à la vûe du Public; on a des preuves incontestables & notoires, qu'ils ont brisé les images, violé & profané la clôture reguliere, en introduisant dans les Chambres des Religieux des Indiennes & des Femmes de mauvaise vie, avec des Enfans & des Etudiants de mœurs corrompues, & autres choses qui sont mentionnées au Procès.

Y visto los Autos y déclaracion de la Real Audiencia de la Plata, que declarò ser los dichos agravios casos de conservaturia; y las declaraciones, y satisfaciones, que muchos de dichos Capitulares, y otros complices, han dado, y presentado, en que declaran ser ageno de verdad, y siniestro lo que en dichos decretos, instrucciones, poderes, informes, y demas papeles se contienen, revocando, y retractando lo que en ellos afirmaron, dando à los dichos Religiosos la devida satisfacion; y pidiendo perdon de los agravios que les han hecho, y otros complices han declarado, que las dichas calumnias las escrivieron, unos por engaño, otros à persuasion del dicho Reverendissimo Señor Obispo, y otros, por passion; atento à lo qual *Christi nomine invocato.* Fallamos atento à los meritos desta causa, y las ofensas gravissimas que en ella se han cometido, assi contra Dios nuestro Señor, como contra la inmunidad Ecclesiastica, privilegios Apostolicos, y Sacros Canones, y dichos Religiosos, y Colegio, que devemos ante todas declarar, y declaramos por injustos, impios, y calumniosos, agenos de toda verdad, y llenos de detractaciones siniestras todos los dichos decretos, informes, instrucciones, poderes, y demas papeles hechos, assi por los dichos Capitulares del año de mil y seiscientos y

Après avoir vû les Actes & ce que l'Audience Roïale de la Plata a déclaré que cette cause est du Ressort du Juge - Conservateur, les aveux & les satisfactions de plusieurs des susdits Membres du Corps de Ville, & autres Complices, qui ont donné Acte qu'ils reconnoissoient la fausseté & la méchanceté de tout ce qui est contenu dans les susdits Décrets, Informations & Instructions, Pouvoirs & autres Ecrits, révoquant & rétractant tout ce qu'ils avoient affirmé, & demandant pardon aux susdits Religieux des torts qu'ils leur ont faits; quelques-uns mêmes aïant déclaré qu'ils avoient signé les susdites calomnies, les uns par surprise, d'autres à la persuasion du susdit Révérendissime Seigneur Evêque, & d'autres par passion: sur quoi, le saint nom de Dieu invoqué, après avoir mûrement examiné l'importance de cette cause & l'énormité des attentats commis contre Dieu notre Souverain Seigneur, contre l'immunité Ecclésiastique, les Privileges apostoliques, les sacrés Canons, les susdits Religieux & leur College, nous disons qu'avant toutes choses nous devons déclarer & déclarons injustes, impies, calomnieux, sans aucune apparence de vérité, remplis de sinistres imputations, les susdits

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

quarenta y ocho, como del año de mil y seiscientos y quarenta y nueve: y que los dichos Religiosos como personas de tan conocida virtud, y de Religion tan santa, y bene merita de la Iglesia, que tan conocidos beneficios estàn haziendo à estas Provincias, y gentilidad, son innocentes, libres, y agenos de dichas calumnias; y para que no quede memoria de instrumentos tan impios, mandamos en conformidad de lo dispuesto en la Bula de la Cena del Señor, de nuestro muy Santo Padre Innocencio decimo, que oy govierna la Iglesia de Dios, §. *Declarantes, & protestantes*; que todos los dichos decretos, instrucciones, poderes, informes, y demas papeles, en que dichas calumnias se expressaron, sean borrados, testados, y casados de los libros, protocolos, processos, archivos, Secretarias, y demas lugares donde se hallaren, ò personas que los tuvieren; para lo qual se despachen las requisitorias necessarias, con penas graves, para que donde quiera que los dichos Capitulares los huvieren remitido, sean borrados testados, y casados, como Su Santidad lo manda.

Décrets, Instructions, Informations, pleins Pouvoirs & autres Ecrits faits par lesdits Alcaldes & Régidors des années 1648 & 1649; que lesdits Religieux, comme personnes d'une vertu si reconnue, & Membres d'une Compagnie si sainte, qui a si bien mérité de l'Eglise, & rendu de si grands services à ces Provinces & aux Nations Infideles, sont innocents & déchargés de toutes les susdites calomnies; & pour ensévelir dans un éternel oubli tant d'Actes & d'Ecrits impies, nous ordonnons, conformément à ce qui est marqué dans dans la Bulle *In Cœna Domini* de notre Très Saint Pere le Pape Innocent X, qui gouverne présentement l'Eglise de Dieu, au Paragraphe *Declarantes & protestantes*; que tous lesdits Décrets, Instructions, & autres Procedures, où sont exprimées lesdites calomnies soient raïés, biffés, déchirés des Livres, Protocoles, pieces de Procès, Archives, Sécretaireries, & autres lieux où ils se trouveront, & entre les mains de quiconque en sera saisi, & qu'à cet effet il soit expédié des Lettres réquisitoriales sous des peines graves contre ceux à qui les susdits Alcaldes & Régidors, & autres les auroient déposés, pour qu'ils aient à les rapporter, afin qu'ils soient biffés, déchirés & lacerés, ainsi que l'ordonne Sa Sainteté.

Y aunque los dichos reos merecian ser castigados con todo rigor, como sus delitos merecen; para que con este medio se diesse à los dichos Religiosos la satisfacion devida à tantos agravios: con todo, porque muchos de dichos Capitulares, reconociendo lo mal que han hecho, movidos de su conciencia, con tiempo, como Christianos, han pedido perdon à los dichos Religiosos, y

Et quoique les susdits Coupables méritassent d'être punis avec toute la rigueur que demandent leurs délits, & qu'éxige la satisfaction qui est dûe auxdits Religieux pour tant de tort & d'injures, toutefois parceque plusieurs reconnoissant leurs fautes, & pressés par les remors de leurs conscience, ont dans la suite, ainsi que devoient faire de bons Chrétiens,

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

dado satisfacion por escrito, declarando aver sido falso, siniestro, y calumnioso, lo que en dichos decretos, y demas papeles, avian dicho; y los revocaron, y dieron por nulos, y de ningun valor, como con zelo Christiano lo hizieron el General Diego de Yegros, Maestro de Campo Juan de Vallejo Villasanti, Alferez Dom Luis de Cespedes Xeria, Capitan Christoval Ramirez Fuenleal, Alferez Garcia Vanegas de Guzman, Capitan Diego Hernandez, Capitan Manuel de Villalobos, Capitan Diego Ximenez de Vargas, Sargento mayor Tomas de Ayala; usando de piedad, y misericordia, à pedimiento de dichos Religiosos, no se les dà, ni señala otra pena, mas de que sean absueltos de las censuras en que han incurrido, guardando la forma que el derecho dispone, *cap. cum desideret de sententia excommun.* y expressa el manual Romano; y se les advierte à los susodichos, que en lo de adelante miren assi por sus conciencias, como por el buen nombre de sus proximos, y mas de Religiosos que tanto fruto hazen en las almas; con apercibimiento, que se executaràn en ellos por reagravacion todas las penas del derecho en que han incurrido, y pague cada uno las costas processales que huvieren causado.

Y por quanto los demas Capitulares (conviene à saber) el Alferez Juan de Vallejo Villasanti, Capitan Melchor de Pucheta, Sargento mayor Joseph de Encinas, Juan Riquel, Francisco de Aquino y Almaràs, Juan de Caceres, Garzia de Paredes, y Pedro Antonio de Aquino, y Andres Benites, se han mostrado rebeldes,

demandé pardon auxdits Religieux, & leur ont fait satisfaction par écrit, en déclarant que tout ce qu'ils avoient dit & signé dans les susdits Ecrits & autres Actes étoit faux, calomnieux, & de nulle valeur, ainsi qu'ont fait avec un zele vraiment chrétien, le Général Diego de Yegros, le Mestre de Camp Jean de Vallejo Villasanti, l'Alferez Dom Louis de Cespedez Xeria, le Capitaine Christophe Ramirez Fuenleal, l'Alferez Garcia Vanegas de Guzman, le Capitaine Diego Hernandez, le Capitaine Manuel de Villalobos, le Capitaine Diego Ximenez de Vargas, le Sergent Major Thomas de Ayala, usant, à la priere des susdits Religieux, de clémence envers eux, nous ne leur imposons d'autre peine, que de se faire absoudre des Censures qu'ils ont encourues, gardant la forme du droit exprimée dans le Chapitre *cum desideret de Sententiâ excommunicationis*, exprimée dans le Manuel Romain, les avertissant d'être à l'avenir plus circonspects, & plus consciencieux pour ne point ternir la réputation de leur prochain, & sur-tout de Religieux, qui font tant de fruits dans les Ames, & que s'ils récidivent, ils subiront toutes les peines du droit. Nous ordonnons aussi qu'ils soient tenus de païer chacun pour son compte les frais du Procès.

Quant aux autres Coupables, à savoir l'Alferez Jean de Vallejo Villasanti, le Capitaine Melchior de Pucheta, le Sergent Major Joseph de Encinas, Jean Riquel, Fr. de Aquino & Almaras, Jean de Cacerez Garcia de Paredez, Pierre-Ant. de Aquino & André Benitez, qui se sont rendus rebelles & désobéis-

des, è inobedientes à los mandatos de nuestra Santa Madre Iglesia, sin querer cumplir lo que en dicha Bula de la Cena del Señor, y §. *Declarantes & protestantes*, se manda, y con lo que dispone el derecho, *cap. noverit de sentent. excommun. & cap. quidam maligni 5. quæst. 1.* no obstante, que se les ha mandado por autos diversos, que estàn en la causa à fojas 72. y 75, y con nuevos apercibimientos, por auto de 27 de Diciembre de 1650, que està à fojas 84; y ultimamente les citamos en auto de veinte y uno de Noviembre proximo passado de mil y seiscientos y cinquenta y uno, y no lo han hecho, aunque les hemos aguardado hasta aora para ello, queriendo continuar los agravios, è injurias hechas à dichos Religiosos, y perseverar en las descommuniones del derecho en que han incurrido, mostrandose contumaces, y rebeldes à los mandatos de la Santa Madre Iglesia, de nuevo por agravacion, y reagravacion los declaramos por publicos descomulgados, è incursos en las excommuniones contenidas en la dicha Bula del Señor, §. 14, 15, y 19; y en las de la Bula de Urbano VI, impuestas contra los expulsores de Religiosos, y personas Ecclesiasticas, y en las del Canon *si quis suadente*, contra los que ponen manos violentas en dichas personas, y cooperan a ello en qualquiera manera, y despues de hecho lo tienen por bien; y en las censuras, y penas del santo Concilio de Trento, *sess. 22. cap. 11. de reformat.* contra los que en qualquiera manera, y pretexto, despojan los Religiosos, y Conventos de sus bienes, y en las penas y censuras del *cap. qui in alterius 5 quæst. 1. cap. infames 6. quæst. 1. cap. delatori, cap. calum-*

sans aux commandemens de la sainte Eglise notre Mere, & ont refusé d'accomplir ce qui est prescrit par ladite Bulle *In Cœnâ Domini*, & au paragraphe *declarantes & protestantes*, ni ce qui est ordonné par le Droit, chap. *noverit de Sententiâ excommunicationis*, & au chap. *quidam maligni* 5, question 1, malgré tout ce qui leur a été enjoint par divers Mandements, qui sont au Procès, folio 72 & 75, & par de nouvelles interpellations, par un Ordonnance du 27 de Décembre 1650, qui est au Procès, folio 84; & en dernier lieu, par une Citation que nous leur avons faite, par un Acte du 21 de Novembre de l'année précédente 1651, à laquelle Citation ils n'ont point comparu, quoique nous les ayions attendus jusqu'à présent, parcequ'ils vouloient continuer à maltraiter, comme ils avoient fait, les susdits Religieux, ne se mettant pas fort en peine des Censures, dont ils étoient liés par le droit; & se sont rendus contumaces & rebelles aux commandements de la Ste Eglise notre Mere, nous les déclarons de nouveau par aggravation & réaggravation tombés dans l'excommunication portée par la Bulle *In Cœna Domini*, paragraphes 14, 15, & 19, & dans celle d'Urbain VI, contre les Complices de l'expulsion des Religieux & des Ecclésiastiques; dans celle du Canon *si quis suadente*, contre ceux qui mettent violemment la main sur les mêmes Personnes, ou qui y cooperent en quelque façon que ce soit, & l'approuvent comme bien fait; dans celles qui sont portées par le saint Concile de Trente, *Session 22*, *Chap. 11*, *de reformatione*: contre ceux qui

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

1652.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

niam 5. quæst. 6. contra los que calumnian falsamente à sus proximos; y en las del *cap. quisquis 17. quæst. 4. §. idem si qui*, contra los que rompen las puertas de las Iglesias y lugares sagrados, declarando, como declaramos à los susodichos por falsos delatores, y calumniadores, è incursos en dichas censuras y penas: y que se fixen en publico sus nombres, para que los Fieles los eviten como miembros apartados de nuestra santa Madre Iglesia; y que no puedan ser absueltos de dichas censuras, sino es por nos; y cumpliendo primero con lo dispuesto en dicha Bula de la Cena del Señor; y §. *Declarantes*, citado; y *cap. quidam maligni*, dando publica satisfacion por escrito à los dichos Religiosos, como en dichos derechos se dispone.

de quelque maniere, & sous quelque prétexte que ce soit, dépouillent les Religieux & les Couvents de leurs biens: & dans les peines & censures contenues au chap. *qui in alterius* 5 question 1, au chap. *infames 6.* question 1. au chapitre *delatori*, au chap. *calumniam* 5. question 6, contre ceux qui calomnient faussement le Prochain; & dans celles du chapitre *quisquis* 17. question 4, paragraphe *idem si qui*, contre ceux qui brisent les portes des Eglises & des Lieux sacrés; déclarant comme nous déclarons les susdits, faux Délateurs, & Calomniateurs, & liés par lesdites Censures & peines, & ordonnons que leurs noms soient affichés publiquement, afin que les Fideles les évitent, comme Membres retranchés du corps de notre Mere la sainte Eglise, & qui ne peuvent être relevés desdites Censures que par nous, & qu'après avoir accompli tout ce qui est prescrit par la Bulle *In Cœnâ Domini* & au paragraphe *declarantes*, & au chap. *quidam maligni* cités ci-dessus, faisant préalablement satisfaction par écrit aux susdits Religieux, comme il est ordonné par les mêmes articles du Droit.

Y auunque pudieramos proceder luego contra los susodichos, executando las penas de los inobedientes à nuestra Madre Iglesia, y demàs que por leyes destos Reynos estàn dispuestas en la nueva Recopilacion, por aver muchos meses que estan descomulgados, è incursos en dichas censuras, y aver remitido à los susodichos el Señor Oydor * Visitador, y Governador destas Provincias, à este juzgado, por la absolucion dellas, y no averlo hecho; con todo usando de piedad, y misericordia, mandamos, que cumplan con el tenor de dicha Bula de la Cena, y cap. citado del derecho, dentro de

Et quoique nous eussions pu procéder d'abord contre les susdits, faisant executer les peines que méritent leur désobéissance à notre Mere sainte Eglise, & les autres portées par les Loix de ce Roïaume, contenues dans le nouveau Recueil, puisqu'il y a déja plusieurs mois, qu'ils sont excommuniés, & qu'ils sont liés par lesdites Censures, & que le Seigneur Oydor *, Visiteur & Gouverneur de ces Provinces les a renvoïés à notre Tribunal, pour en être déchargés, & qu'ils n'ont pas comparu; voulant néanmoins user encore de miséricorde, nous leur ordonnons d'accomplir ce qui

(*) André de Léon Garavito.

1652.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

diez dias, que les señalamos, por tres terminos, canonicas moniciones; y el ultimo por peremptorio; con apercibimiento, que no lo haziendo, se iràn executando en sus personas y bienes, las penas que disponen los sagrados Canones, y dichas leyes sin otra sentencia ni declaracion: para lo qual desde luego les citamos peremptoriamente.

Y por que el Alferez Juan de Vallejo Villasanti fue sentenciado en rebeldia, como principal executor de dicha expulsion, è imposicion de manos violentas en dichos Religiosos, incendio, y demas agravios, daños, perdidas y menoscabos, y condenado en quatro años de destierro al Reyno de Chile à servir à Su Majestad à su costa, y en quinientos pesos de plata acuñada, para la reedificacion del dicho Colegio; y Pedro Antonio de Aquino fue tambien en rebeldia condenado en dos años de destierro, y en docientos pesos ensayados de plata, para el dicho efecto; y la dicha sentencia en quanto à la pena pecuniaria està passada en cosa juzgada, segun leyes de la nueva Recopilacion, por averse passado año y dia; declaramos, que la dicha pena se entienda inclusa en la cota, y parte en que el dicho Señor Oidor le condenò para la restitucion de los daños, y gastos hechos al dicho Colegio, en que mancomunò à todos los dichos Capitulares. Y en quanto à la pena de destierro en que fueron condenados los dichos Alferez Juan de Vallejo Villasanti, y el dicho Pedro Antonio de Aquino, conformandonos con la dicha sentencia

est prescrit par ladite Bulle *In Cœna Domini*, & par le chapitre déja cité du Droit, dans dix jours, que nous leur marquons en trois termes, par trois citations Canoniques, déclarant le troisieme terme & la troisieme citation peremptoires, & que s'ils persistent dans leur désobéissance, on exécutera sur leurs personnes & sur leurs biens les peines portées par les sacrés Canons & par les susdites Loix, sans autre sentence ni déclaration, & dès-à-présent nous les citons peremptoirement.

Et parceque l'Alferez Jean de Vallejo Villasanti a déja été sentencié comme rebelle, & comme principal exécuteur de ladite expulsion, de l'imposition violente des mains sur lesdits Religieux, & des incendies, des pertes, des dommages & des outrages susdits, & condamné à quatre ans d'exil au Chili, pour y servir Sa Majesté à ses dépens, & à une amende de cinq cents écus d'argent monnoïé pour rebâtir le Collége, & que Pierre-Antoine de Aquino à été pareillement condamné pour rébellion à deux années de bannissement, & deux cents écus d'argent de poids, appliquables au même objet; que la Sentence, quant à la peine pécuniaire est passée en chose jugée suivant les Loix du nouveau Recueil, parcequ'il y a an & jour; nous déclarons que ladite peine est comprise dans celle à quoi le susdit Seigneur Oydor a condamné pour la restitution des dégâts & dommages faits au susdit College, tous les susdits Alcaldes & Régidors en commun; & que pour ce qui regarde les susdits Alferez Jean de Vallejo Villasanti, & Pierre-Antoine de Aqui-

1652.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

dada por nueſtro anteceſſor, la confirmamos, y mandamos ſe lleve à devida execucion, con declaracion, que los dos años de deſtierro en que el dicho Señor Oydor condenò al dicho Alferez Juan de Vallejo, entren en el numero de los quatro años en que fue condenado antes; deſuerte, que unos y otros no ſean mas que los dichos quatro años.

Y porque todos los dichos Capitulares, aſſi del año de mil y ſeiſcientos y quarenta y ocho, como del de mil y ſeiſcientos y quarenta y nueve, eſtan condenados por el dicho Señor Oydor, y Governador en todos los daños hechos al dicho Colegio en la dicha expulſion, y los manda reſtituir, mancommunandolos à todos, no ſe les haze otra condenacion en eſta parte, aunque juſtamente lo pudieramos hazer en el quatro tanto que eſtà diſpueſto por derecho; y que los dichos Alferez Juan de Vallejo Villaſanti, Pedro-Antonio de Aquino, Melchor de Pucheta, Joſeph de Encinas, Juan Riquel, Franciſco de Aquino y Almaras, Juan de Caceres, Garcia de Paredes, y Andres Benitez, como inobedientes, rebeldes, y contumaces al auto que ſe les notificò en veinte y ſeis de Diziembre paſſado de mil y ſeiſcientos y quarenta y nueve, en que ſe les mandò pena de cinquenta peſos de plata acuñada, revocaſſen, borraſſen, teſtaſſen, caſſaſſen los dichos decretos, y demas inſtrumentos que avian firmado contra la immunidad Eccleſiaſtica, ſegun y como lo manda la dicha Bula de la Cena del Señor, y no lo quiſieron hazer, y por ello fueron declarados por incurſos en dicha pena, mandamos que la paguen, y a ello ſean compelidos, la-

no, qui ont été condamnés au banniſſement, nous conformant à la Sentence rendue par notre Prédéceſſeur nous la confirmons & ordonnons qu'elle ſoit executée, en déclarant que les deux années de banniſſement, à quoi le ſuſdit Alferez Jean de Vallejo a été condamné par le Seigneur Oydor, ſont compriſes dans le nombre des quatre, à quoi il avoit été condamné précédemment.

Et parceque les ſuſdits Alcaldes & Régidors, qui ont été en exercice pendant les deux années 1648 & 1649, ont été condamnés par le Seigneur Oydor à la réparation des dommages cauſés au ſuſdit Collége, lorſque les Religieux en ont été chaſſés, & qu'il les y a obligés en commun, nous ne les condamnons à rien de plus en cette part, quoique le puſſions avec juſtice, & que ſelon le droit ils duſſent être condamnés au quadruple, & que les ſuſdits, Jean de Vallejo Alferez, Pierre-Antoine de Aquino, Melchior de Pucheta, Joſeph Encinas, Jean Riquel, François de Aquino & Almaras, Jean de Cacerez, Garcia de Paredez, & André Benitez comme déſobéiſſants, contumaces, & rebelles à l'Arrêt qui leur fut ſignifié le 26 de Décembre 1649, & leur ordonnoit ſous peine d'une amende de cinquante écus en eſpece, de révoquer, raïer, biffer & lacerer leurs Décrets & autres Pieces qu'ils avoient ſignées contraires à l'immunité Eccléſiaſtique, ainſi que le preſcrit la Bulle *In Cœnâ Domini*, & que pour cette raiſon ils ont été déclarés ſoumis à ladite peine, nous leur ordonnons de païer cette amende, voulons qu'on les y contraigne, & quelle ſoit ap-

qual aplicamos por mitad, Santa Cruzada, y fabrica de la Santa Iglesia Catedral, y mas en las costas que cada uno huviere causado en esta causa à tassacion : y por esta nuestra sentencia difinitiva juzgando, assi lo pronunciamos, y mandamos pro Tribunali sedendo. El Licenciado Don Gabriel de Peralta.

pliquée, moitié à la sainte croisade, & moitié à la Fabrique de la sainte Eglise Cathédrale. Voulons aussi qu'ils paient tous les frais, chacun pour ce qui le regarde, & à quoi il est taxé. nous le prononçons & l'ordonnons ainsi, seant en notre Tribunal : le Licencié D. Gabriel de Peralta.

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

PRONONCIATION.

Dada, y pronunciada fue la Sentencia que està en estas tres fojas con esta, por el Señor Licenciado don Gabriel de Peralta, Dean de la Santa Iglesia Cathedral desta Ciudad, Provisor, y Vicario general deste Obispado del Paraguay, y Juez-Conservador Apostolico de la Sagrada Religion de la Compañia de Jesus; y la firmò de su nombre estando en Audiencia publica en veinte y dos dias del mes de Enero de mil y seiscientos y cinquenta y dos años : fecha en la Ciudad de la Assumpcion, siendo testigos el Licenciado Joseph Serrano de Araya, Cura de la Paroquia de nuestra Señora de la Anunciacion; y el Capitan Antonio Correa Deça, y Melchor de los Reyez, presentes, de que doy fee.

MATEO GONZALEZ DE SANTA CRUZ, Notario publico.

Cette Sentence comprise en trois feuilles, outre celle-ci, fut rendue & prononcée par le Seigneur Licencié Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la sainte Eglise Cathédrale de cette Ville, Proviseur & Vicaire Général de cet Evêché du Paraguay, & Juge-Conservateur Apostolique de la sacrée Compagnie de Jesus, & signée de son nom dans une Audience publique le 22 du mois de Janvier 1652. Fait en la Ville de l'Assomption : Témoins, le Licencié Joseph Serrano de Araya, Curé de la Paroisse de Notre-Dame de l'Annonciation; le Capitaine Antoine Correa Deça, & Melchior de los Reyès, ce que je certifie.

MATTHIEU GONZALEZ DE SANTA CRUZ, Notaire public.

1653.
Lettre de D. Gabr. de Peralta.

LETTRE

DE DOM GABRIEL DE PERALTA, Doïen de la Cathédrale du Paraguay, Proviſeur & Vicaire général; au Comte de Peñaranda, Préſident du Conſeil roïal des Indes.

EXCELLENTISSIMO SEÑOR,

LA Relacion, que el Padre Rector de la Compañia de Jeſus de eſta Ciudad de la Aſſumpcion, mi ha hecho, y alcanzado à ſaber las novedades, que a cerca de las Reducciones de Indios, que adminiſtran los Padres de eſta Religion ſe han intentado en eſta Corte por perſonas por ventura de buen zelo, pero ſin duda de menor experiencia de la que es neceſſaria para arbitrar è informar en coſas tan graves, y de tan peligroſas conſequencias, como pueden ſeguirſe de la determinacion menos accertada; y llegandoſe à eſta noticia, que he tenido las muchas, que me dio la viſta y experiencia en la viſita, que teniendo à mi cargo el Govierno de eſte obiſpado, hize de aquella provincia, mi pone mi fidelidad en obligacion de dar parte de ellas à Vueſtra Excellenza para el acierto en reſolucion, de que tantos utiles, ò detrimentos ſe pueden eſperar, ò temer, aſſi al real ſervicio, como à eſtas Provincias.

La fidelidad deſta Religion al Rey nueſtro Señor (que Dios guarde) ſe ha pueſto en opiniones años ha, por la emulacion de algunas perſonas intereſſadas en ſu diſcredito, para conſeguir fines particulares, menos

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

J'AI appris par le Pere Recteur de la Compagnie de Jeſus de cette Ville de l'Aſſomption, les changemens que l'on a voulu engager le Conſeil à faire dans les Réductions des Indiens, qui ſont ſous l'Adminiſtration des Peres de la Compagnie de Jeſus. Il ſe peut bien faire qu'en cela on ait été animé d'un bon zele, mais on n'avoit pas aſſurément l'expérience néceſſaire pour donner avec connoiſſance de cauſe de tels avis dans dans une affaire, où il ſeroit ſi dangereux de faire une fauſſe démarche. C'eſt ce qui m'a fait juger qu'en bon & fidele Sujet j'étois obligé de communiquer à Votre Excellence ce que j'ai vû, & ce que j'ai eu lieu de connoître par moi-même dans le tems, que chargé du Gouvernement de ce Diocèſe j'ai viſité cette Province, d'autant plus qu'il s'agit de prendre des réſolutions, dont il y a beaucoup à eſperer & à craindre pour le ſervice du Roi, & pour l'avantage de ces Provinces.

Quelques perſonnes intereſſées à décréditer cette Compagnie, & que des vûes perſonnelles empêchoient de faire attention à ce qui eſt du ſervice de Dieu & de celui de Sa Majeſté, ont voulu, il y a

1653.

LETTRE DE D. GABR. DE PERALTA.

atentas de lo, que devieran al servicio de Dios, y de Su Mageſtad, de que V. Exc. tiene ya algunas noticias: mas por las, que yo tengo, nacidas del trato, que muchos años ha, he tenido con eſtos Padres, y de lo, que por mis ojos he viſto en algunos meſes, que eſtuvo viſitando las Igleſias de aquella Provincia. Puedo con ſatisfaccion affirmar que no he hallado indicio pora ſoſpecha tan infame en materia tan criminoſa y agena de la Religion que profeſſan, y miniſterios, que executan en tanto util de las almas, que han reducido al Evangelio, y al vaſſallage del Rey nueſtro Señor, conquiſtando à una tantas Provincias por ambas Mageſtades, ſin mas expenſas, que la pobreza Religioſa, ni mas armas, que la cruz del Señor, que introduxeron en ſu conocimiento haſta las ſierras cercanas del Braſil, de donde ſe han venido retirando años ha con los Fieles reducidos, obligados de la violencia de aquellos Rebeldes, haſta las Provincias del Paranà y Uruguay, donde deſpues que el Rey nueſtro Señor les diò armas y municiones, que aumentaron à coſta de las limoſnas de que ſe ſuſtentan, han figado el pie, inſtruyendo con gran teſon y perſeverancia à los Indios en uſo de ellas, y animando los à la defenſa de la Tierra, ſin perder un palmo de ella desde que pelearon con armas y guales, aunque no ſin ſangre, y muertes, aſſi de los Indios, como de los Padres, que los animan y acompañan: en las quales conquiſtas y defenſas tubò gran parte el Padre Franciſco Ximenez, Rector que oy es del puerto de Buenos Ayrès, à quien he ſabido han indiciado feamente de menos fiel al Rey nueſtro Señor, del qual me conſta ſer Baron de toda ſatisfaccion y confianza.

déja pluſieurs années, rendre ſuſpecte la fidélité de ces Religieux envers le Roi notre Seigneur, que Dieu conſerve. Votre Excellence en a déja eu quelque connoiſſance; mais celles que j'en ai, je les dois aux occaſions fréquentes, que j'ai eues de traiter avec ces Peres pendant pluſieurs mois, que j'ai emploïés à viſiter les Egliſes de cette Province. Or je proteſte que je n'ai rien trouvé qui puiſſe donner le moindre fondement à de tels ſoupçons en matiere ſi grave. La maniere dont ces Religieux s'acquittent des devoirs de leur état, & rempliſſent les obligations du miniſtere qui leur eſt confié, au grand profit des Ames, qu'ils ont éclairées des lumieres de l'Evangile, devroit les avoir mis à couvert d'un ſoupçon ſi infâme en matiere criminelle: car enfin on ne peut diſconvenir qu'ils n'aient conquis pour Dieu, & pour Sa Majeſté de ſi grandes Provinces, ſans autres reſſources, que la pauvreté Evangélique, ſans autres armes que le Crucifix; qu'ils n'aient arboré ce ſigne adorable de notre ſalut juſques ſur les Montagnes voiſines du Breſil, d'où ils ont été contraints, il y a pluſieurs années, de ſe retirer avec tous les Chrétiens, qu'ils y avoient réunis, pour les ſouſtraire aux violences des Rebelles du Breſil, & de les conduire dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay. Là, depuis que Sa Majeſté leur a donné des armes & des munitions, qu'il ont augmentées des aumônes qui les font ſubſiſter, ils ſe ſont fixés dans ces Provinces, & ont ſi bien fait inſtruire leurs Néophytes de la maniere de ſe ſervir de ces armes, que depuis ce tems-là ils n'ont pas

1653.

LETTRE DE D. GABR. DE PERALTA.

perdu un pouce de terre, mais ce n'a pas été sans qu'il en ait coûté bien du sang aux Indiens & à leurs Pasteurs, qui les animoient & les accompagnoient lorsqu'il s'agissoit de faire de nouvelles conquêtes spirituelles, & de défendre leurs Terres. Le Pere François Ximenez, aujourd'hui Recteur à Buenos Ayrès, s'est fort distingué dans ces occasion. C'est un Homme sans reproche, & qui mérite qu'on prenne confiance en lui. Je sais néanmois qu'on a voulu indignement rendre suspecte sa fidélité envers le Roi notre Seigneur.

He entendido tambien que se ha intentado poner Corregidores en los Pueblos de los Indios de los dichos Padres, que goviernen las armas; y siendo, como es, verdad lo que he referido con noticias tan immediatas, como he dicho, bien se vee quan sensible seria essa accion de recelo y menos confiança, que desobliga mucho à Ministros provados con tan larga experiencia de fidelidad, que à no tenerla es muy creible que estas Tierras estubieren por los Rebeldes del Brasil conquistadas, segun han sido frequentes las imbasiones, y numerosas las Tropas, conque han acometido, rebatiendo los siempre, y haziendo los siempre retirar con ygual valor, sinque hasta aora se aya experimentado ni cobardia, ni infidelidad: y la prudencia dicta, Señor Excellentissimo, que en cosa de tan grande momento y riesgos tan notables, como los que se abenturan, no es cierto introducir mudança, trocando la fidelidad experimentada por la novedad; no solo incierta, mas evidentemente peligrosa: porque que puede esperarse de poner essos Corregidores, sino disgustos y altercaciones originadas de la libertad militar del Español con gente no enseñada à sufrirla, que tan superior en numero, y tan fecha de sus principios à bengar sus agravios? Y si en pueblos mas cercanos, que estan à la vista deste govierno, no se ha podido executar esse arbitrio para gobernar lo politico, experimentandose peligros

J'ai oui dire aussi qu'on a déliberé d'introduire dans les Bourgades des susdits Peres, des Corrégidors pour y avoir le gouvernement des Armées; or, supposé tout ce que j'ai rapporté sur des connoissances immédiates, constaté, comme il est, on voit aisément combien doit être sensible cette marque de défiance à des Ministres, dont une si longue expérience a prouvé la fidélité. En effet, si si elle n'avoit pas été à toute épreuve, n'y a-t-il pas tout lieu de croire que ces Provinces auroient été conquises par les Rebelles du Bresil, qui les ont si souvent attaquées & avec des forces si considérables? Les Indiens les ont cependant toujours battus, avec une valeur qui n'a jamais été ternie par aucune lâcheté, ni par aucune infidélité, & les ont enfin obligés de s'éloigner. Ainsi, Monseigneur, je crois qu'il est de la prudence que dans une affaire si importante on ne fasse aucune innovation au hasard de perdre une sécurité, qu'une si longue expérience doit faire regarder comme certaine, en voulant faire un changement manifestement dangereux, & qu'il ne faut pas mettre à une telle épreuve, une fidélité éprouvée. Car enfin, que peut-on attendre de ces Corrégidors, si ce n'est des vexations, que ces Peuples, qui sont si supérieurs en nombre, ne sont pas naturellement d'humeur à souffrir? Et si

1653.

LETTRE DE D. GABR. DE PERALTA.

peligros notorios, como se executarà en el govierno militar, y en Tierras tan distantes y libres, con gente, que nunca se rindio por fuerza al Imperio Español? Tengo por mas que provable en tal estado el riesgo y perdida de aquellas Provincias, y conseguientemente destas, cuyas fuerzas mas bale que se ignoren, con respecto, que no que se prueven y sepan con disprecio: que vien examinadas, y aun experimentadas en numero desigual de Enemigos, de ningun modo bastaran, no solo à sugetar las de los Indios, pero ni aun à conservarse en sus propios linderos, principalmente si se confederassen (como es facil) con los Rebeldes de san Pablo. Y assi juzgo estas materias por dignas de mucho examen para el acierte de la gran capacidad y prudencia de V. Exc., cuya persona guarde nuestro Señor, como han menester estos Reynos, y este su menor siervo y capellan deseo. Assumpcion, Mayo diez y ocho de mil y seiscientos y cinquenta y tres años.

El Licenciado, Don GABRIEL DE PERALTA.

si nous ne pouvons contenir les Bourgades Indiennes qui sont beaucoup plus proches de nous, & sous les yeux de ce Gouvernement, si on n'a pu y exécuter ce dont il s'agit par rapport au gouvernement politique; comment réussira-t-on dans le militaire avec ceux-ci, qui n'ont jamais été soumis par la force, & qui sont si éloinés? Je crois qu'il est plus que vraisemblable qu'on risqueroit de perdre ces Provinces, & par une conséquence nécessaire, celles-ci mêmes dont il vaut mieux laisser ignorer les forces, si on veut les faire respecter, que de les éprouver avec danger de les faire mépriser; car si on examine bien, & si l'on fait attention à la supériorité du nombre de nos Ennemis, elles ne suffiroient pas pour les assujetir, ni même pour conserver nos propres frontieres, surtout, si ces nouveaux Ennemis se conféderoient, comme il leur seroit aisé de faire, avec les Rebelles de Saint-Paul. Ainsi, j'estime que cela mérite un nouvel examen, qui demande toute la capacité & toute la sagesse de votre Excellence, dont je prie Dieu de conserver la Personne pour les besoins de ces Roïaume. A l'Assomption, ce 18 de Mai 1653. Son très dévoué serviteur & Chapelain.

Le Licencié, Dom GABRIEL DE PERALTA.

LETTRE

DE DOM PEDRE BAYGORRI, Gouverneur de Buenos-Ayrès, au Président de l'Audience Roïale des Charcas.

1655.

LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

LOS dias ha, que escrivi a V. S. las noticias, que se deven comunicar à los Superiores, assi para remediar lo passado, como para prevenir lo futuro, y aunque en la, que tengo dicho, avisè el estado, en que al presente me hallo con el Señor Obispo, procurando excusar qualquiera quiebra, con todo temo que su condicion ruydosa y amiga de mandar lo Temporal y Espiritual desta Provincia, ha de occasionarme repetidos disgustos.

Ha combocado Sinodo para el 12 de Marzo que biene, y aunque hé deseado impedirlo por reconocer comboca el Señor Obispo sus fuerzas para pelear contra los Religiosos de la Compañia de Jesus, y principalmente contra las Reducciones, ò Doctrinas, que tienen en el Paranà y Uruguay, queriendo con mano poderosa quitarlas, y darlas à los Clerigos, no me hè empeñado en estorarlo, por no hallar cedula de Su Majestad, ò provision de esse Real Acuerdo, que lo suspenda, aunque me dizen que sin su permission no puede convocarse; si bien la Ley natural dicta que deve un Governador resistir a todo que se oponga à la paz y quietud de sus Provincias; y deste Sinodo no se esperan que alborotos, assi por lo

IL y a quelques jours que j'informai V. S. de bien des choses, dont il est nécessaire que les Supérieurs aient connoissance, tant pour remédier au passé, que pour prévenir ce qui pourroit arriver dans la suite; & quoique dans ma précédente je lui aie exposé la situation où je me trouve par rapport au Seigneur Evêque de cette Ville, & les mesures que je prends pour éviter une rupture, je crains bien que son génie turbulent, & qui le porte à vouloir dominer sur le Temporel comme sur le Spirituel de cette Province, ne m'occasionne bien des chagrins.

Il a indiqué un Synode au 12 de Mars prochain, & quoique je souhaitasse qu'il ne le tienne pas, parceque j'ai découvert que son projet est de réunir toutes ses forces contre les Religieux de la Compagnie de Jesus, & particulierement contre leurs Réductions, ou Doctrines du Parana & de l'Uruguay, d'où il entreprend de les tirer, pour mettre à leur place des Ecclésiastiques; mais comme je n'ai pû trouver aucune cédule de Sa Majesté, ni aucune provision de l'Audience Roïale, qui m'autorise à m'y opposer, quoiqu'on dise ici que l'Evêque ne peut tenir cette Assemblée, & que la loi naturelle m'apprenne qu'il est du devoir d'un Gouverneur d'empêcher tout ce qui peut troubler la tranquillité de sa Province, & que je ne doive attendre

1655. LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

tocante à las Doctrinas, que tiene la Compañia, como por otras nuevas imposiciones, que intenta en razon de los diezmos.

Bien sè que no ha de obedecer el Obispo las cedulas y provisiones, que tienen los dichos Religiosos en lo tocante à sus Doctrinas, para-que no se inobe hastaque en el Consejo de Indias se ordenè lo que ha de guardarse, y tambien que lo dice ha de executar dicho despoxo, aunque se reprueve en essa Chancilleria, y que à puras descomuniones ha de forçar me auxiliè sus violencias; y como su blanco es solo el interes que aguarda introduciendo sus Clerigos en las Doctrinas, lo ciega tanto la codicia, que no puede abrir los ojos quicio à la razon, ni à la justicia.

No tiene otro fundamento el odio, que contra estos Religiosos fomenta, sino el assegurarse muchas miedras de yerva, miel y otras cosas; que le oido razonar no pocas veces que quita las Doctrinas à estos Padres, las quales no ha de alcanzar estando en su mano. Y es cosa lamentable pretender un Obispo despojar, de su propria autoridad, contra el gusto del Rey N. S., Varones apostolicos, que à costa de su sangre y continuos trabajos fundaron no solo paroquias para Dios, sino tambien los pueblos para el Rey, sacando los Indios de la aspereza de los Montes, y del inculto de las selvas; sin haver jamas Clerigo

de ce Synode que des troubles, non seulement par rapport au projet de l'Evêque sur les Doctrines, qui sont sous la conduite des PP. de la Compagnie, mais encore au sujet des nouvelles impositions qu'il veut faire sous le nom de decimes, j'ai résolu de le laisser faire.

Je sais d'ailleurs qu'il n'est pas Homme à tenir compte des cedules & des provisions que les susdits Religieux ont obtenues du Roi en faveur de leurs Doctrines, & qui défendent d'y rien innover, jusqu'à ce que le Conseil des Indes en ait autrement ordonné; qu'il est résolu de passer outre, quoique la Chancellerie de cette Ville n'approuve pas les changemens qu'il veut faire; qu'il emploiera même les excommunications pour me forcer d'appuïer ses violences : mais comme c'est l'intérêt qui le guide, & qu'il croit le trouver en introduisant ses Ecclésiastiques dans les Doctrines, cette passion l'aveugle au point qu'il ne peut pas même ouvrir assez les yeux pour entrevoir ce que demandent la raison & la justice.

La haine qu'il a conçue contre ces Religieux, n'a point d'autre fondement que celui de s'assurer d'un grand profit sur l'herbe de Paraguay, sur le miel, & les autres denrées, que produisent les Doctrines, & je lui ai plus d'une fois entendu dire que tant que ces Peres y seront, il n'en pourra rien tirer, & c'est pour cela qu'il veut les en faire sortir. N'est-il pas bien lamentable qu'un Evêque veuille par un tel motif dépouiller, de son autorité, & contre le sentiment du Roi N. S., des Hommes apostoliques, qui au prix de leur sang, & avec des travaux continuels, ont fondé des Eglises pour le service de Dieu, & des Bourgades pour celui du Roi, retirant les Indiens de leurs Monta-

1655.
LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

alguno puesto el pie en su distrito, ni ayudado en la fatiga de su labrança. Y si las Doctrinas, que antiguamente fuessen de los Clerigos, y por falta suya se encomendaron à los Religiosos, no quiere Su Magestad que se les quiten por haver las servido muchos años, sino que las gozen, quedando sus fueros al real Patronato, es cierto que las, que nunca han sido de Clerigos, sino fundadas y conservadas de los de la Compañia, no queria Su Majestad que en pago del servicio de haverlas erigido se les haga violencia en despojar los, quando no contravengan al real Patronazgo.

Y quando Su Magestad diera permiso al Obispo para introducir los Clerigos en ellas, no me atraveria yo à executarlo sin consultar primero essa Real Audiencia, y proponer los accidentes, que en gente tan nueva pudieran justamente temerse; porque quando el Governador Don Jacinto de Laris fue à visitar aquellos pueblos en ocasion de los disturbios del Paraguay, corrian entre los Indios las nuevas de que querian quitar los Padres, y poner Clerigos, con las quales recelandose los Indios que el Capellan, que llevava dicho Governador, iba por quedarse en alguna Doctrina, se alborotaron de suerte, que fue necessario que el Governador le apartasse de si, y no dixesse Missa. Y si à vista de los Padres con tan leve fundamento formò su barbaridad injustos recelos, quien podrà quietarlos, si les quitan à los Religiosos, que los criaron en la Fé? Quien assegurarà la vida de los Clerigos, que allà fueren? Quien los volverà à

gnes & de leurs Forêts, où jamais aucun Ecclésiastique n'a mis le pied, ni partagé en aucune façon les fatigues de ces Missionnaires? Si Sa Majesté ne veut pas que les Doctrines, qui ont d'abord été gouvernées par des Ecclésiastiques, & à leur défaut confiées dans la suite à des Religieux, soient ôtées à ceux-ci, tant qu'ils observeront les loix du Patronage roïal, il est certain qu'aux mêmes conditions Sa Majesté ne prétend pas qu'on fasse violence aux PP. de la Compagnie, pour les tirer de celles qu'ils ont fondées & toujours conservées, & qu'une telle injustice soit le prix de leurs services, tandis qu'ils n'entreprennent rien contre les droits de son Patronage roïal.

Mais quand bien même le Roi permettroit d'y introduire des Ecclésiastiques, je ne me hazarderois jamais à exécuter cette entreprise, sans avoir auparavant consulté l'Audience Roïale, & lui avoir exposé tout ce qu'on peut craindre de la part d'un Peuple si récemment soumis; parceque quand le Gouverneur Dom Hyacinthe de Laris, à l'occasion des troubles du Paraguay, alla faire la visite de ces Bourgades, le bruit aïant couru qu'on en vouloit retirer les Peres de la Compagnie, & mettre à leur place des Ecclésiastiques, & que le Chapelain de D. Hyacinthe devoit rester dans une de ces Bourgades, les Indiens parurent si révoltés contre ce changement, que le Gouverneur fut obligé d'éloigner ce Prêtre, & de l'empêcher de dire la Messe. Or si sous les yeux des Peres un si leger soupçon réveilla l'ancienne barbarie de ces Indiens, qui pourra les appaiser quand on aura éloigné d'eux ces mêmes Peres, qui les ont engendrés dans la Foi? Qui pourra même assurer la vie des Ecclésiastiques qu'on leur enverra? Qui

1655.

LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

reducir, si se buelven à sus antiguos bosques? Digo esto paraque V. E. crea que los intentos del Obispo no son consejos de Paz, sino intimaciones de guerra. El mismo Don Jacinto, quando viò las Doctrinas, y el manejo de las armas de los Indios, despues que tres vezes vincieron à los Portuguezes, que venian à captivarlos, dize que si estos pueblos se inquietassen, avria menester mas de veinte mil Soldados para sujetarlos. Ellos estàn en paz y humildes, y lo que mas es, buenos Christianos, cosa desdichada fuere que un Obispo, que deviera alentar los à la piedad, les ocasionara alguna alteracion, y volverse à sus antiguas Idolatrias, que serà lo menos, quitandoles sus Padres, cuyo amor y respeto los detiene. Con este aviso cumplo con mis obligaciones, y descargo mi conciencia. V. S. como Ministro tan superior con el aviso de essa Real Audiencia, determiné y mandè lo que devo obrar, y serà siempre lo mejor.

Dexo otras acciones bien extraviadas, que solo tiran à inquietar la Ciudad, y à disfamar estos Religiosos, leyendo y divulgando varios Libelos infamatorios, que un Lego di San Francisco, hombre perniciosо y inquieto, llmado Fr. Gaspar de Artiaga, continuamente està vomitando contra la Compañia, cuya modestia y honestidad, y zelo con que atienden al bien de las almas son despechos imbidiosos de los, que devrian imitarles, y no pueden sufrir sus exemplos. Mucho importarà à

les réunira, s'ils retournent dans leurs forêts? Je represente ceci à V. S. afin qu'elle soit bien persuadée que les desseins de l'Evêque ne sont point des vûes de paix, mais des déclarations de guerre. Le même D. Hyacinthe, lorsqu'il fut dans les Doctrines, & qu'il eût vû de quelle maniere les Indiens, après trois victoires remportées sur les Portugais, qui étoient venus pour en faire des Esclaves, faisoient l'exercice avec leurs armes, dit que si ces Bourgades se révoltoient, vingt mille Hommes ne suffiroient pas pour les réduire. Maintenant qu'ils sont en paix, qu'ils sont soumis, & qui plus est, bons Chrétiens, ne seroit-il pas bien malheureux qu'un Evêque, qui devroit animer leur piété, les exposât à retourner dans l'idolâtrie? C'est cependant ce qu'il y a de moins à craindre, si on éloigne d'eux leurs Peres, qui les retiennent par les liens de l'amour & du repect. Je crois avoir rempli, par cet avis, mes obligations & déchargé ma conscience. C'est à un grand Ministre comme vous, dont les lumieres sont si supérieures aux miennes, à décider, avec l'Audience Roïale, ce que je dois faire, & je suis persuadé que ce sera le meilleur.

Je passe sous silence d'autres actions bien peu mesurées de l'Evêque, & qui ne tendent qu'à troubler cette Ville, & à ternir la réputation des Religieux de la Compagnie; on le voit lire & répandre des Libelles diffamatoires d'un Fr. Convers de l'Ordre de Saint François, nommé Gaspard de Artiaga, Homme inquiet & pernicieux, qui ne cesse point d'exhaler son venin contre la Compagnie de Jesus, laquelle n'y oppose qu'une grande modestie, & beaucoup de régularité & de zele pour le salut des Ames; vertus qui ne font qu'exciter le dépit & la

1655.

LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

la quietud desta ciudad, y mas à la de Santa-Fé, que este Religioso discolo ordenarà V. S. saliera desta Provincia, porque el salvo conduto, que tiene por Religioso, y el fomento de sus Superiores le hazen del todo incorregible y desvergonçado. Yo, aunque agora deseo por la paz destas ciudades atajar estos daños, no puedo alcançarlo, porque quien ha de apajar el incendio, lo atiça un Obispo, y sople el mal exemplo da una cabeça, y applica la leña el odio insaciable de su pecho: porque yo mismo en varias ocasiones le he oido cosas enormissimas contra estos Religiosos, las quales he tocado por mis proprias manos ser falsissimas; y cada dia se va desaforando mas el sentimiento del Obispo, porque para alivio de mi alma y paz de mi conciencia tomè por Confessor mio al Padre Rector Juan de la Guardia, en quien he hallado las letras, Religion y virtud, que deseava; y juzga el Obispo que el dicho Padre me ha apartado de su frequente communicacion; y se engaña, porque ha hecho mas instancias de las que deviera, para inducir me à su familiaridad, laqual por la experencia que tengo de sus dichos y hechos, no me està bien à mi reputacion, ni à mi alma, ni à la paz desto pueblo.

jalousie de ceux qui devroient les imiter, & qui ne peuvent souffrir de si bons exemples. Il seroit bien important pour la paix de cette Ville, & plus encore de celle de Santa-Fé, que V. S. ordonnât à ce Religieux Dyscole de sortir de cette Province, parceque le sauf-conduit que lui procure sa Profession, & la connivence de ses Supérieurs, le rendent incorrigible & lui font mettre bas toute pudeur. Pour moi, quelque desir que j'aie de faire cesser ce scandale, je ne saurois y réussir, tandis qu'un Evêque, qui devroit éteindre le feu, continue à le soufler, & à y jetter du bois par son mauvais exemple, & par la haine insatiable, dont il est animé contre la Compagnie. Je l'ai moi-même oui débiter des choses énormes contre ces Religieux, & dont la fausseté m'étoit parfaitement connue. Cette haine ne fait que se fortifier de plus en plus dans son cœur, & il ne cesse d'en donner des marques sensibles; & parceque pour le salut de mon Ame, & le repos de ma conscience, j'ai choisi pour mon Confesseur le Pere Jean de la Guardia, Recteur du College de cette Ville, en qui j'ai trouvé la science, la vertu & la religion que je desirois; l'Evêque s'est imaginé que c'étoit ce Pere qui me détournoit de le voir familierement, en quoi il se trompe bien fort; car ce même Pere m'a souvent fait plus d'instances qu'il ne devoit, pour m'y engager; mais l'expérience que j'ai des actions & des discours de ce Prélat, m'a fait juger que ce commerce nuiroit à ma réputation, engageroit ma conscience, & ne contribueroit point à la tranquillité de cette Ville.

Ya en otra Carta avisè à V. S. las amenazas que me hizo, havia de descomulgar me sobre si obedecia, ò no obedecia las cedulas y provisiones reales. Agora solo añado que por muerte del Commissario de la Cruzada quiere

J'ai déja, dans une Lettre précédente informé V. S. des menaces que ce Prélat me faisoit de m'excommunier, au sujet de l'obéissance que je rendrois, ou ne rendrois pas, aux cédules & aux provi-

1655.

LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

mandar este Tribunal, y por razon de Obispo ha despachado Auto, en que, penas de descomunion, manda al Tesorero de la Cruzada, Capitan Tomas de Rixas, entriegue 3000 pesos, que tiene de la Cruzada, à un Particular, para que los lleve à Potosi; y aunque no ha de salir con el intento, es cosa lastimosa quiera a puras descomuniones supeditar todos los Tribunales Seglares y Ecclesiasticos para mandarlo todo. Mañana tratara de descomulgar el Cabildo porque no lo hazen Governador. Temo me ha de faltar algun dia la paciencia, y le he de transplantar muchas leguas desta Provincia. V. S. puez le conoce, le moderè, que son muchos empeños para la cordura de Soldado. Con el Secretario de la Residencia, Balthazar de Ayllon, à quien aparté de mi por justissimos respetos, y con el Juez Juan Martinez de Texada, ha hecho el Señor Obispo grande gavilla, y sè que en palabras y escritos se desaforon contra los Religiosos de la Compañia, y principalmente contra el Padre Rector Juan de la Guardia. Todos hablan por la boca del Obispo, que los ha manchado de sus afectos, sin permitir que la verdad les desengañè. Pero como esta sale victoriosa, facilmente reconocerà V. S. sus luces, por mas que pretendan apagarlas sus contrarios. Dios guardè à V. S. felices años, con el aumento que merecen sus prendas, y han menester estas Provincias.

Buenos-Ayres y Henero 28. de 1655.

Beso la mano de V. S.

D. PEDRO BAYGORRI.

sions du Roi. J'ajoûte seulement ici que le Commissaire de la Croisade étant mort, ce Prélat a mandé tout ce Tribunal; & en qualité d'Evêque, a donné un Mandement, par lequel il ordonne, sous peine d'excommunication, au Capitaine Thomas de Rixas, Trésorier de la Croisade, de remettre trois mille écus de sa caisse à un Particulier, pour les porter au Potosi. Cela pourtant ne sera pas exécuté; mais c'est une chose bien digne de compassion de le voir s'assujétir par voie d'excommunication, tous les Tribunaux, tant Ecclésiastiques que Séculiers, pour être par-tout le Maître. Un de ces jours, il menacera le Corps-de-Ville de l'excommunier, s'il ne le fait point Gouverneur. Je crains bien qu'à la fin la patience ne m'échappe, & que je ne le fasse conduire plusieurs lieues au-delà de cette Province. C'est à V. S. qui le connoît, à le modérer; tant d'embarras sont au-dessus de la prudence d'un Soldat. Le Seigneur Evêque s'est étroitement lié avec le Sécretaire de la Résidence, Balthazar de Ayllon, que j'ai éloigné de moi pour de très bonnes raisons, & avec le Juge Jean Manuel de Texada; & je sais que de vive voix, & par écrit, ils se déchaînent contre les PP. de la Compagnie, sur-tout contre le Recteur le P. Jean de la Guardia. Tous parlent au gré de l'Evêque, qui les a empoisonnés de ses sentimens, & ne permet pas que la vérité les désabuse. Mais comme la lumiere sort toujours victorieuse à travers les nuages dont on l'a couvre, V. S. la reconnoîtra sans peine, quelqu'effort que fassent ses Ennemis pour la dérober à vos yeux. Dieu donne à V. S. un grand nombre d'heureuses années, avec tout ce que méritent ses grandes qualités, pour les besoins de ces Provinces.

A Buenos-Ayres ce 28 Janvier 1655.

D. PEDRO BAYGORRY.

PIECES
RELATIVES A LA JUNTE,
convoquée pour l'examen de la Doctrine enſeignée dans le Catéchiſme en Langue Guaranie,

COPIÉES SUR L'IMPRIMÉ.

LETTRE
DE L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA,
à Dom JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ, Gouverneur & Viſiteur du Paraguay.

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

NOS el Doctor Don Alonſo Ocon, por la gracia de Dios y de la Santa Sede Apoſtolica, Arçobiſpo de la Plata, del Conſejo de Su Mageſtad, Viſitador de los Tribunales de la Santa Cruzada deſtos Reynos, &c. al Señor Don Juan Blaſquez de Valverde, del Conſejo de Su Mageſtad, y ſu Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General de las Provincias del Paraguay (*a*), Salud y Benedicion en N. S. J. C. Hazemos ſaber como el Rey N. S. ſe ſirviò por eſpecial Cedula Real, fecha en Buen-Retiro en primero de Junio de mil y ſeiſcientos y cinquenta y quatro años, de remitirnos la calificacion de algunas palabras, que eſtàn en el Catecismo de la Lengua Guarani, que es la propria, maternal y

NOUS le Docteur Dom Alfonſe Ocon, par la grace de Dieu & du S. Siege Apoſtolique, Archevêque de la Plata, Conſeiller du Roi, Viſiteur des Tribunaux de la Sainte Croiſade de ces Roïaumes, &c. au Seigneur Dom Jean Blaſquez de Valverdé, Conſeiller du Roi & ſon Oydor dans l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général des Provinces de Paraguay, Salut & Bénédiction en J. C. N. S. Nous vous donnons avis qu'il a plû au Roi N. S. de nous renvoïer, par une Cédule Roïale datée de Buen-Retiro le premier de Juin 1654, la qualification de quelques termes qui ſe trouvent dans le Catéchiſme en Langue Guaranie, laquelle eſt la Langue propre & naturelle des ſuſdites Provinces; duquel

(*a*) Jean Blaſquez de Valverdé, n'étoit Gouverneur & Capitaine Général que de la ſeule Province du Paraguay, mais il étoit auſſi Viſiteur dans celles du Tucuman, du Paraguay, & de Rio de la Plata, que l'on nomme ſouvent les Provinces du Paraguay.

Catéchiſme

general, que se habla en aquellas dichas Provincias del Paraguay, y en que son doctrinados y enseñados los naturales dellas por los Religiosos de la Compañia de Jesus, que el Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, Obispo de las dichas Provincias, dice son hereticales, insistiendo en esta delacion, sinque bastè decir que dicho Cathecismo lo hizo el Padre Fray Luis de Bolaños, que fue de la orden de San Francisco, y quien en las dicha Lengua lo traduxo.

Que el tenor de la dicha Cedula Real es como se sigue.

Catéchisme se servent les Religieux de la Compagnie de Jesus pour instruire les Naturels du Païs. L'Illustrissime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de ces Provinces, prétend que ces termes sont hérétiques, & persiste à les déférer comme tels, malgré ce qu'on lui a représenté que ce Catéchisme est l'ouvrage du Pere Louis de Bolaños, Religieux de l'Ordre de Saint François, lequel l'a lui-même traduit en ladite Langue.

La Cédule Roïale est conçue en ces termes.

CEDULE ROÏALE

ADRESSÉE A L'ARCHEVESQUE DE LA PLATA.

EL REY,

MUY Reverendo en Christo Padre, Arçobispo de la Iglesia Metropolitana de la Ciudad de la Plata, en las Provincias de los Charcas, de mi Consejo: por las cartas, que se han recivido de Don Fray Bernardino de Cardenas, Obispo de la Iglesia Cathedral de la Ciudad de la Assumpcion en las Provincias del Paraguay, se ha entendido el reparo que ha hecho sobre ciertas palabras, que estàn en el Cathecismo de la Lengua Guarani, con que los Religiosos de la Compañia de Jesus enseñan à los Indios de las Missiones y Reducciones, que estàn a su cargo en aquellas Provincias, la Doctrina y los Mysterios de nuestra Santa Fée Catholica, para instruirlos en ella; por decir el dicho Obispo que estàn mal traducidas en el sentido y significacion de algunos vocablos y termi-

LE ROI,

TRES Révérend Pere en J. C. Archevêque de l'Eglise Métropolitaine de la ville de la Plata, dans les Provinces des Charcas, & mon Conseiller; on a été instruit par les Lettres qu'on a reçûes de Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de l'Eglise Cathédrale de la ville de l'Assomption dans les Provinces du Paraguay, de la difficulté qu'il fait sur certains termes, qui se trouvent dans le Catéchisme en Langue Guaranie, dont les Religieux de la Compagnie de Jesus se servent pour instruire les Indiens des Missions & Réductions dont ils sont chargés dans ces Provinces, de la Doctrine & des Mysteres de notre Sainte Foi Catholique; le susdit Evêque disant que ces termes sont mal traduits, & ne représentent pas le véritable sens du texte original; à quoi les susdits Religieux répondent que le Traduc-

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

nos de Idioma, en que anda escrito; sobre que alegan dichos Religiosos que este Cathecismo le ordenò Fray Luis de Bolaños de la Orden de San Francisco, y que està admitido en la dicha Provincia. Pero no obstante insiste el dicho Señor Obispo en su opinion, y haviendose consultado sobre esto por los de mi Consejo de las Indias, he resuelto remitiros lo que a esto toca, y encargaros (como lo hago) que con comunicacion y parecer de los hombres mas graves y doctos en la Sagrada Theologia, y mas practicos en aquella Lengua, que huviere en estas Provincias, ajusteis el dicho Cathecismo, calificandole en forma conveniente. De lo que en esto hizieredes, me dareis cuenta en el dicho mi Consejo.

Fecha en Buen-Retiro, à primero de Junio 1654.

YO EL REY,

Por mandado del Rey N. S.
JUAN-BAPTISTA SAERI NAVARRETTE.

teur de ce Catéchisme est le Pere Louis de Bolaños, de l'Ordre de Saint François, & qu'il a été reçu dans la susdite Province. Cependant le susdit Evêque persiste dans son sentiment; & après en avoir délibéré dans mon Conseil des Indes, j'ai pris la résolution de vous renvoïer la décision de cette affaire, & de vous enjoindre, comme je fais par la Présente, de régler tout ce qui regarde ce Catéchisme, après en avoir conferé avec les plus habiles Théologiens, & les Personnes les plus versées dans la connoissance & l'usage de cette Langue, qui se trouveront dans ces Provinces, & de prononcer, après avoir pris leur avis, sur ce qu'on doit penser de ce Catéchisme. Et cela fait, de m'en donner avis dans mon susdit Conseil.

Au Buen-Retiro, ce premier Juin mil six cent cinquante-quatre.

MOI LE ROI.

Par le commandement du Roi N. S.
JEAN-BAPTISTE SAERI NAVARRETTE.

SUITE DE LA LETTRE DE L'ARCHEVESQUE.

Y para definir y determinar negocio tan grave y tan importante, y que se califiquen las palabras, que el dicho Señor Obispo llama hereticales, se expurguen y acrisolen, y quedè illesa la pureza de nuestra Santa Fée Catholica, como conviene; cumpliendo con lo que Su Magestad nos comete y manda, despachamos recado en forma judicial al dicho Señor Obispo, pidiendole que dentro de veinte dias nos embiasse razon de las dichas palabras, y de todo aquello, que tenia que advertir del dicho

POUR terminer une affaire de cette importance, & parvenir à pouvoir donner une définition juste, & qualifier, comme il convient, des termes que le susdit Evêque soutient être hérétiques, ou pour les purger de cette qualification, de sorte que la pureté de notre Sainte Religion n'en souffre aucun préjudice, & nous acquiter pleinement de la commission & obéir à l'ordre du Roi, nous avons envoïé audit Seigneur Evêque une Sommation dans la forme judiciaire, lui demandant de nous faire savoir, dans le terme de

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Cathecismo, paraque pudiessemos tomar resolucion, y determinar sobre ellas lo que mas conviniesse; y haviendoselo notificado al dicho Señor Obispo en la Ciudad de la Paz à nueve de Mayo deste año de mil y seiscientos y cinquenta y cinco, por carta de catorze de lo dicho mes, propone las dichas palabras, que son quatro; *Membig* (*a*), que en el dicho Cathecismo significa hijo de nuestra Señora la Virgen Madre; *Taygra* (*a*) que en dicho Cathecismo significa Dios hijo; *Tupà* que en dicho Cathecismo significa Dios; *Tubà*, que en dicho Cathecismo significa Dios Padre; y el dicho Señor Obispo, dice en dicha carta que *Membig* significa hijo havido por fornicacion, y copula carnal con el varon, y junta de su humor; que *Taygra* significa la polucion y esperma del varon; que *Tupà* y *Tubà* son nombres proprios de Demonios: y porque tienen esta contraria significacion, mandò quitar estas palabras del dicho Cathecismo, y poner otras en su lugar, como de su carta parece, que es como sigue.

vingt jours, son avis raisonné sur la signification des termes susdits, & sur ce qu'il trouve dans le susdit Catéchisme, qui mérite une attention particuliere, afin que nous puissions résoudre & déterminer ce qui conviendra. Cette sommation lui aïant été présentée dans la Ville de la Paz le neuf de Mai de la présente année mil six cent cinquante-cinq; par sa Réponse, qui est datée du 14 du même mois, il cite quatre termes, à savoir, *Membig*, qui est emploïé dans le Catéchisme pour dire *le Fils de N. D. la Mere Vierge*; *Taygra*, pour dire *Dieu le Fils*; *Tupà*, pour signifier *Dieu*; & *Tubà*, *Dieu le Pere*; & il prétend que *Membig*, signifie un Enfant de fornication; *Taygra*, la pollution & la semence virile; que *Tupà* & *Tubà* sont des noms propres de Démons; & pour cette raison, il a ordonné qu'on les ôtât du susdit Catéchisme, & qu'on leur en substituât d'autres, ainsi qu'il paroît par sa Lettre, que voici.

(*a*) Les Qualificateurs disent toujours *Membyrà* & *Tayrà*, & ils avoient le Catéchisme sous les yeux.

LETTRE

DE DOM BERNARDIN DE CARDENAS A L'ARCHEVESQUE DE LA PLATA.

DIOS. ILLUSTRISSIMO Y REVERENDISSIMO SEÑOR, &c.

AL ultimo punto, que es mas importante, importantissimo, en que Su Magestad Catholica, porque lo es tanto, tiene hecho voto para añadir obligacion a obligaciones de defender los puntos de nuestra Santa

QUANT au dernier Article, qui est le plus important, qui l'est au souverain degré, & surquoi Sa Majesté Catholique, parcequ'elle le juge tel, par un effet de son zele, & pour remplir l'obligation où elle est

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Fée, y con este zelo manda por Cedula especial que se averiguen con hombres entendidos y doctos las palabras de la Lengua de Indios de aquella tierra, que están en el Cathecismo, de que yo he denunciado que son hereticales, y procurado quitarlas; y si no lo huviera hecho, assi solapandolas por respetos humanos y temor de trabajos, fuera yo solapador y consentidor de heregias; *quod absit à me, sicut abest a te, Illustrissime Domine;* respondo que acerca desto, tengo despachados muy graves y verdaderos papeles al Santo Tribunal de la Inquisicion suprema por via de la de Lima, y a ellos me remito, que como via andante y desterrado, no puedo hazer otra diligencia, ni ay aqui personas del para hazerla como quisiera, aunque fuesse derramando mi sangre firmando con ello, y con dar la vida, la verdad, que acerca esto hè referido, que en suma es.

de défendre les Articles de notre Sainte Foi, mande par sa Cedule Roïale qu'on vérifie avec le secours des Personnes savantes & versées dans la pratique de la Langue des Indiens de ce Païs, la véritable signification des termes, qui se trouvent dans le Catéchisme, que j'ai dénoncés comme hérétiques, & que j'ai ordonné qu'on en retranchât: & si je ne l'avois pas fait, si j'avois dissimulé par respect humain, & pour m'épargner bien des peines, je serois coupable d'avoir consenti, en fermant les yeux, à des hérésies; ce dont Dieu me préserve, comme il vous en a préservé, Illustrissime Seigneur. Pour répondre donc à ce dernier Article, j'ai envoïé à ce sujet au Saint Tribunal de la suprême Inquisition, par la voie de celle de Lima, des écrits très importans & très véridiques, auxquels je me remets, parcequ'étant errant & banni, je ne puis faire davantage, & que je n'ai personne qui puisse agir pour moi comme je souhaiterois: je suis prêt à répandre mon sang & à donner ma vie pour faire connoître la vérité de ce que j'ai avancé, & que voici en substance.

Para decir à Nuestra Señora en el *Ave Maria*, su hijo, està puesta esta palabra *Membig*, que en su propria significacion, y como averiguè con los mas y mayores Lenguaraces de aquella Lengua, significa hijo havido por fornicacion, y copula carnal con el varon, y junta de su humor; que no pudo inventar el Demonio mas abominables heregias en una palabra, que quita à Christo Nuestro Señor el ser hijo de Dios, y le haze hijo del hombre puro por via seminal, y niega la virgenidad purissima de Nuestra Señora, y del glorioso San Joseph, à quienes pongo por testi-

En recitant l'*Ave Maria*, on se sert, pour exprimer le Divin Fils de Marie, du terme de *Membig*, qui dans sa signification propre, & comme l'entendent les Indiens, ainsi que je l'ai fait vérifier par le plus grand nombre de ceux qui sont les plus habiles dans cette Langue, veut dire un Enfant de fornication. Le Démon n'a pû inventer de plus abominables hérésies dans une seule parole, qui dépouille J. C. N. S. de la qualité de Fils de Dieu, pour lui donner celle de Fils naturel d'un Homme, & qui contredit la Virginité sans tache de N. D. & celle du

gos, y por Intercessores paraque se destierren de aquella Tierra tan abominables heregias.

Otras contiene esta palabra *Taygra*, de laqual usan para decir à Dios hijo, y significa la polucion y esperma del varon, como lo testifican los Lenguaraces, y es facil de averiguar con el mesmo Vocabulario y arte impresso de aquella Lengua, mirando al verbo y palabra *Taygra*, en el dicho Vocabulario y arte, que yo tenia entre mis libros, y me los quitaron todos, y no he podido hallar otro, porque despues que yo reparè en las dichas palabras, y en la malicia que contienen, los han rehundido todos. Pero dicese que el Señor Presidente Don Francisco Nestares Marin, con eficaces diligencias, y zelo grande de servicio de ambas Magestades, ha habido à sus manos uno de los Libros, que embiarà à Su Magestad, y suprema Inquisicion; importaria harto que yo registrasse y señalasse las hojàs y renglones, donde estàn las dichas palabras hereticales.

Y otra peor, que es la palabra *Tupà*, que pusieron en el Cathecismo en lugar del soberano nombre de Dios, desechandole por el nombre *Tupà*, que es abominable nombre proprio de algun Demonio, como tambien el de *Tubà*, que pusieron para Dios Padre. Y que estos sean nombres de Demonios, halle difinido no menos que por un Concilio de Roma, en que presidiò el Pontifice Zacharias, que examinò una Oracion de un Herege llamado Adelberto, en que invocava ocho nombres, dando a

glorieux S. Joseph, que j'en prends à témoins, & que j'ai choisis pour mes Intercesseurs, afin de pouvoir bannir de ce Païs de si abominables hérésies.

Il y en a d'autres dans ce mot *Taygra*, dont on se sert pour exprimer Dieu le Fils, & qui signifie la pollution & la semence de l'Homme, comme le témoignent ceux qui sont les plus versés dans la connoissance de cette Langue, & comme il est aisé de le vérifier par le Vocabulaire imprimé, au mot *Taygra*. J'avois ce Vocabulaire parmi mes Livres, mais il m'a été enlevé avec tous les autres, & je n'en ai pû retrouver aucun parcequ'aussi-tôt que j'ai commencé à relever les susdits termes, & à faire reconnoître le venin qu'ils renferment, ils ont tous disparu : on dit néanmoins que le Seigneur Président François Nestarez Marin, par les diligences que lui a fait faire son grand zele pour le service de l'une & l'autre Majesté, est venu à bout d'avoir entre les mains un de ces Livres, qu'il enverra à Sa Majesté Catholique, & à la suprême Inquisition ; mais il seroit bien important que j'en pusse marquer & parapher les feuillets & les lignes où sont les termes hérétiques.

En voici un des plus horribles encore : le *Tupà*, qu'on a inséré dans le Catéchisme à la place du souverain nom de Dieu, qu'on en a exclu, & le *Tubà* qu'on y a substitué à celui de Dieu le Pere, sont des noms abominables de Démons. C'est ce qu'a défini, par la voix d'un Concile tenu à Rome le Pape Zacharie, lequel dit expressément qu'il a examiné une Priere d'un Hérétique, nommé Adelbert, par laquelle il invoquoit huit noms, qu'il prétendoit être ceux de huit bons Anges, & qui, excepté celui de *Michel*, qu'il

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

entender que eran de Angelos buenos, y no eran sino de Demonios, excepto el de *Miguel*, que avia puesto entre ellos para acreditarlos, como lo averiguò el dicho Concilio, y lo declarò, diziendo estas palabras: *Octo nomina, quæ invocabat Adelbertus, non nomina Angelorum sunt, excepto Michaelis, sed Dæmoniorum.* Y uno dellos es *Tupà*, y otro *Tubà*, como se ve en la lista dellos, que puso el Concilio; y assi està averiguado y difinido ser nombres proprios de Demonios, y a estos invocaban en el Cathecismo de la Lengua del Paraguay, creyendo en ellos, y atribuyendoles todas las grandezas, que decimos à nuestro Dios; de suerte que por decir, creo en Dios Padre, Todo poderoso Criador de el Cielo, y de la Tierra; decian creo en *Tubà* Todo poderoso, Criador del Cielo y de la Tierra, y los demas atributos y obras de Dios, atribuyendoselas à los dichos Demonios; los quales haviendo sido desterrados sus nombres, quitados y condenados por los Obispos del dicho Concilio, se vinieron à introducir (porque son porfiados en sus intentos) en lo mas distante y apartado de Roma, donde se averiguan las verdades, y intronizaron sus nombres en el lugar del de Dios, expeliendole, como si fuere malo, para que no lo nombrassen, que es su antigua porfia, significada en lo, que decian por boca de aquellos errantes, que refiere Salomon: (*b*) *Nomen ejus non memoretur amplius*, cumpliendo lo que dize San Pablo, *extollitum supra omne quod dicitur Deus, aut colitur ut Deus.*

(*b*) C'est Jérémie 11. 19. & non pas Salomon.

avoit mêlé avec les autres pour les acréditer, étoient des noms de Démons. Cela fut vérifié par le Concile, qui le déclara en ces termes: *Octo nomina, quæ invocabat Adelbertus, non nomina Angelorum sunt, excepto Michaëlis, sed Dæmoniorum.* Or parmi ces noms sont ceux de *Tupà* & de *Tubà*, comme on le peut voir dans la Liste qu'en a dressée le Concile. Il est donc vérifié & défini que *Tupà* & *Tubà* sont des noms propres de Démons, que l'on invoquoit dans le Catéchisme en Langue du Paraguay; qu'on croïoit en eux, & qu'on leur attribuoit toutes les grandeurs que nous reconnoissons dans notre Dieu: de sorte que pour dire, Je crois en Dieu, Pere, Tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre, on disoit, Je crois en *Tubà*, Tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre; & il en étoit de même de tous les attributs & de toutes les œuvres de Dieu, dont on faisoit honneur à des Démons; lesquels aïant été proscrits, & leurs noms condamnés & supprimés par les Evêques du susdit Concile, comme c'est le propre de ces mauvais Esprits, de ne jamais se désister de ce qu'ils ont entrepris, ils sont venus établir leur empire dans ces Païs les plus éloignés de Rome, où la vérité est toujours reconnue; & ont placé leurs noms sur le Trône de celui qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on invoquât, comme s'il eût été réprouvé: prétention ancienne de ces mauvais Génies, & qu'ils exprimoient autrefois par la bouche de ces Hérétiques, qui disoient, suivant le rapport de Jérémie, *Nomen ejus non memoretur amplius*, & selon S. Paul, *extollitum supra omne quod dicitur Deus, aut colitur ut Deus* (*c*).

(*c*) Il faut lire *extollitur* & non pas *extollitum*, 2. Theff. 2. 4.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Y esto se verificò en toda la tierra y Provincias de la Lengua Guarani desde Brasil al Paraguay, donde no se decia Dios, ni se nombraba este nombre soberano, sino los Demonios *Tubà* y *Tupà*, hastaque este pobre Obispo los desterrò, poniendo el de Dios; por lo qual ellos con rabia infernal me han hecho tan cruel guerra y persecucion inaudita viendose privados de tanta honrà, procurando quitar la mia con falsos testimonios, y con informes siniestros à mi Rey y Señor, por quitar el honor Episcopal con que los hé vencido mediante el favor deDios (que no he tenido otro): pues ya està quitado y desterrado el nombre *Tubà* en toda la Ciudad del Paraguay y en sus contornos, donde han sido obedecidos mis editos publicados en orden à desterrar tan abominables nombres y gravissimas heregias, como las, que hè referido. Juro mil veces por Dios trino y uno, y por su Verbo Encarnado, y por la Señal de la Cruz, y por mi Consegracion, paraque lo constè à los Consejos supremos del Rey Catholico, Defensor de la Fée, y Columna della; y al de la Santa suprema Inquisicion, lo testifico y denuncio otras mil veces, paraque ponga eficaz remedio con brevedad, porque cosas tan gravissimas no admiten dilaciones; pues, porque no se dixessen una vez siquiera las referidas palabras, tan injuriosas contra el soberano Dios, y contra la Encarnacion del Verbo, y contra la Verginidad de su Madre, perdiera yo la vida mil vezes. Guarde Dios la de V. S. Illustrissima por muchos y felices años, como deseo.

De la Paz, 14 Mayo 1656.

Cela en effet se vérifie dans toutes les Provinces où la Langue Guaranie a cours, depuis le Bresil jusqu'au Paraguay. On n'y prononçoit point le nom de Dieu, & on invoquoit à sa place deux Démons, *Tubà* & *Tupà*, lorsque ce pauvre Evêque les a bannis. C'est pour cela qu'ils m'ont fait une cruelle guerre, & suscité une persécution qui est sans exemple; se voïant déchus de la gloire qu'ils s'étoient appropriée, ils ont fait ensorte qu'on m'a dépouillé de la mienne, en faisant passer jusqu'à mon Roi & Seigneur des témoignages & des informations remplies de calomnies, afin de l'engager à me priver de l'honneur Episcopal, par l'autorité duquel je les ai vaincus avec le secours du Ciel, car je n'en ai point eu d'aucune autre part. Mais enfin le nom de *Tubà* est entierement banni de toute la Ville du Paraguay & de ses environs, par-tout où l'on a obéi aux Ordonnances que j'ai fait pupublier pour abolir des noms si abominables, & extirper les Hérésies. Je jure mille fois par le seul Dieu en trois Personnes, par son Verbe Incarné, par le Signe adorable de la Croix, & par mon Sacre, afin qu'il en conste aux Conseils suprêmes du Roi Catholique, le Défenseur & la Colomne de la Foi, & à Vous, Monseigneur, je certifie & dénonce encore mille autres fois ces erreurs, afin que vous y apportiez un remede efficace & prompt, car des choses de cette importance ne souffrent point de retardement. Je donnerois mille vies pour faire ensorte qu'on ne prononçât point une seule fois des noms si injurieux à l'Etre Suprême, à l'Incarnation du Verbe, & à la Virginité de sa Mere. Dieu conserve celle de V. S. Illustrissime pendant un grand nombre d'années, avec toute la prospérité que je desire.

A la Paz, ce 14 Mai 1656.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

P. S. Con esto, Señor Illustrissimo, y con el escrito en mis cinco cartas, hè respondido à la de V. S. Illustrissima Reverendissima, y à las Cedulas del Rey nuestro Señor; à Su Magestad, y à su Real Consejo las embiè V. S. Illustrissima Reverendissima suplico se lo, porque las, que yo embiarè, no iran tan seguras. Por ultimo paragrafo ofrezco y presento à V. S. Illustrissima Reverendissima seis mil almas de Indios, que desde que salì del Potosi, hé confessado y enseñado, y comulgado en su Arçobispado, y puesto las, segun entiendo, en estado de salvacion y gracia; conque pretendo y deseo mucho la de V. S. Illustrissima Reverendissima, Señor mio y dueño mio. Al Illustrissimo Señor Obispo de Buenos Ayres, que es el mas cercano del Paraguay, escrivirè suplicandole se dignè de ir allà a exercer el Pontifical por mi, y estoy cierto que lo harà de muy buena gana. Illustrissimo y Reverendissimo Señor mio besa el pie de V. S. Illustrissima y Reverendissima su menor siervo, y criado.

FRAY BERNARDINO,
Obispo del Paraguay.

P. S. Par cette Lettre, Illustrissime Seigneur, & par les cinq autres que j'y ai jointes, j'ai répondu à celle de V. S. Illustrissime & Révérendissime, aux Cédules Roïales du Roi N. S. Je supplie V. S. Illustrissime & Révérendissime de les envoïer à Sa Majesté & à son Roïal Conseil, parceque si je me servois d'une autre voie, elles ne seroient pas rendues. Je finis par offrir & présenter à V. S. Illustrissime & Révérendissime six mille ames d'Indiens, que depuis mon départ du Potosi j'ai instruits, confessés & communiés dans son Diocèse, & à ce que je crois, mis dans la voie du salut & de grace; je n'en demande, Monseigneur & mon Maître, aucun retour de votre part, que vos bontés. J'écrirai à l'Illustrissime Seigneur l'Evêque de Buenos Ayrès, qui est le plus proche voisin du Paraguay, pour le supplier d'y aller faire, en mon absence, les fonctions attachées au Caractere Episcopal, & je suis persuadé qu'il le fera très volontiers. Le moindre des Serviteurs de V. S. Illustrissime & Révérendissime lui baise les piés.

FRERE BERNARDIN,
Evêque du Paraguay.

SUITE DE LA LETTRE DE L'ARCHEVESQUE, & Commission qu'il donne au Gouverneur du Paraguay.

Y porque en esta Ciudad de la Plata no tenemos copia de personas peritas en la dicha Lengua, por no hablarse en ella, ni en mas de quinientas leguas en contorno destas Provincias de los Charcas, y que sean entendidas en ella, que puedan propriamente explicar el sentido, propriedad y ethymologia de

MAIS comme dans cette Ville de la Plata nous avons assez peu de personnes, qui sachent bien la Langue Guaranie, qu'on ne parle point à plus de cinq cents lieues de cette Province des Charcas, & qui puissent expliquer le sens propre & l'éthymologie des termes dont il s'agit, & que nous n'avons point trouvé le Catéchisme,

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

de las dichas palabras, ni hemos hallado el Cathecismo de la dicha Lengua, conque los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus cathequizan y doctrinan à los dichos Indios del Paraguay; deseando averiguar la verdad, acordamos que no podiamos fiar negocio tan grave, sino à la Persona de V. S. por sus muchas letras è intelligencia en todas materias, y zelo, conque podrà averiguarla, è indagar la propria significacion de las dichas palabras. Por loqual cometemos à V. S. rogamos y encargamos que luego que lleguè V. S. à la dicha Provincia, para donde està de partida, se informè V. S. y eliga seis personas, ò mas, las que à V. S. pareciere, que sean desapassionadas, desinteressadas è independentes del dicho Señor Obispo, y dicha Compañia de Jesus, las mas peritas y entendidas de la dicha Lengua Guarani, y doctas en la Sagrada Theologia, que vean el dicho Cathecismo, y poniendo le original con esta commission, diga cada uno lo que siente de las dichas quatro palabras, *Membig*, *Taygra*, *Tubà* y *Tupà*, su propriedad, significacion y etymologia, y si, en dicho Cathecismo puestas, tienen, ò pueden tener sentido y significacion, que sea malsonante, ò que pervierta [la] pureza, conque se deve explicar y entender el dicho Cathecismo y Doctrina Christiana, que huela à heregia, ò otro error digno de correccion, y de testarlas, borrarlas, y quitarlas del dicho Cathecismo. Y todo puesto en debida forma judicial, citando para ello al Reverendo Padre Provincial de la Compañia de Jesus, y en su ausencia al R. P. Rector, que es ò fuere del Colegio de la Compañia de Jesus de la Ciudad de la

Catéchisme, où ils sont emploïés, & dont les PP. de la Compagnie de Jesus se servent pour instruire leurs Indiens du Paraguay; dans le desir que nous avons d'éclaircir la vérité, nous ne croïons pouvoir confier une affaire de cette importance, qu'à V. S. dont nous connoissons le zele, l'intelligence & l'érudition en tout genre, & qui est par conséquent plus capable qu'aucun autre de découvrir & de vérifier la propre signification des termes susdits. Ainsi nous commettons V. S. nous la prions & nous la chargeons, aussitôt après son arrivée dans la Province pour laquelle elle est sur le point de partir, de choisir six personnes, ou plus, s'il est besoin, qui lui paroîtront exemptes de passion, desintéressées, sans aucune dépendance du Seigneur Evêque & de la susdite Compagnie de Jesus, habiles dans la Langue Guaranie & dans la Théologie, de leur remettre l'original du susdit Catéchisme, & d'enjoindre à chacun d'eux de donner leur avis sur ces quatre termes, *Membig*, *Taygra*, *Tubà* & *Tupà*, d'en marquer la signification propre & l'étymologie, de dire si dans le susdit Catéchisme ils peuvent avoir un sens susceptible de quelque chose, qui puisse donner atteinte à la pureté de la Doctrine Chrétienne, qui approche de l'hérésie, ou de quelque erreur digne de correction, & qui exige qu'on les retranche du susdit Catéchisme. Quand tout cela aura été mis dans la forme judiciaire, vous citerez le R. P. Provincial de la Compagnie de Jesus, & en son absence, le P. Recteur du Collége de la Ville de l'Assomption, afin que s'il a quelque chose à représenter pour la défense des termes susdits, il nous le com-

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Assumpcion, paraque por su parte, si hubiern que advertirnos en la defensa de las dichas palabras, lo hagan, informandonos por mano de V. S. lo que hubieren que decir, alegar, ò advertir; y uno y otro cerrado y sellado nos lo remita V. S. originalmente, paraque sobre ello determinemos lo que mas convenga al servicio de Dios nuestro Señor, y de la Santa Fée Catholica, buena Doctrina y enseñanza de los naturales de aquellas Provincias, y cumplamos con lo, que Su Magestad nos encarga y manda; quedandose V. S. con una copia de todo autentica, por la contingencia de perderse. Que para todo lo referido y dello annexo y dependiente cometemos à V. S. nuestras vezes plenariamente. Dada en la Ciudad de la Plata, firmada de nuestra mano, sellada con nuestro sello, y refrendada del infra-escrito nuestro Notario Mayor y publico, en doze dias del mes de Julio de 1655,

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

Por mandado del Arçobispo, mi Señor,

JOSEPH GOMEZ DE MURO, Secretario y Notario mayor y publico.

munique par le canal de V. S. & dans un écrit signé & cacheté, que V. S. nous fera tenir en original, afin que nous puissions décider ce qui sera le plus expédient au service de Dieu notre Seigneur, & à l'avantage de la Religion, faire ensorte qu'on n'enseigne aux Habitans naturels de ces Provinces, qu'une Doctrine saine, & ne manquer à rien de ce que Sa Majesté nous prescrit. V. S. gardera une copie autentique de tout, dans la crainte que l'original ne se perde par quelque accident. Pour tout ce que dessus, & pour tout ce qui en dépend, ou qui y a quelque rapport, nous vous commettons, avec un plein pouvoir, d'agir en notre nom. Fait à la Plata, signé de notre main, scellé de notre sceau, & contre-signé de notre Notaire Major & public, le douze du mois de Juillet de l'année mil six cent cinquante cinq,

L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA.

Par le commandement de l'Archevêque, mon Seigneur,

JOSEPH GOMEZ DE MURO, Sécretaire, Notaire major & public.

Autre Commission donnée au Gouverneur Ecclésiastique de l'Evêché du Paraguay, au cas que le Gouverneur ne puisse pas user de la précédente.

NOS el Doctor D. Juan Alonso Ocon, por la gracia de Dios, y de la Santa Sede Apostolica, Arçobispo de la Plata, del Consejo de Su Magestad, Visitador General de los Tribunales de la Santa Cruzada en

NOUS, le Docteur D. Jean Alfonse Ocon, par la grace de Dieu, & du S. Siege Apostolique, Archevêque de la Plata, Conseiller du Roi, Visiteur Général des Tribunaux de la Sainte Croisade dans ces

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

estos Reynos y Provincias del Peru, y jurisdicion de la Real Audiencia de la dicha Ciudad de la Plata, &c. Atendiendo que se pueden ofrecer algunas ocupaciones al Señor Doctor D. Juan Blasquez de Valverde, del Consejo de Su Magestad, y su Oydor en la Real Audiencia de la Plata, y que la distancia del Paraguay à esta Ciudad, donde nos hallamos, es mas de seiscientas leguas de ida, y otras tantas de buelta, conque no se podria conseguir la brevedad, que se desea en la calificacion de lo contenido en esta Commission; por la presente acordamos de que en caso que el dicho Governador no pueda acudir à la execucion de lo que à su Señoria està cometido, por algun accidente, se entienda que la misma Comission damos al Señor Doctor Adrian Cornejo, Governador Ecclesiastico del dicho Obispado del Paraguay en todo y por todo, sin limitacion alguna, como si con el suso dicho hablasse, para que la executè, como por ella se dispone y ordena. Dada en la Plata en siete de Agosto de 1655,

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

Por mandado del Arçobispo, mi Señor,

JOSEPH GOMEZ DE MURO, Notario mayor y publico.

Roïaumes & Provinces du Pérou, & Jurisdiction de l'Audience Roïale de ladite ville de la Plata, &c. comme il pourroit arriver qu'il survînt au Seigneur Docteur D. Jean Blasquez de Valverdé, Conseiller du Roi, & son Oydor dans l'Audience Roïale de la Plata, des occupations qui ne lui permettroient pas de s'acquitter de tout ce qui est marqué dans la précédente Commission, avec la célérité requise, & qu'il faut faire six cents lieues pour aller de cette Ville où nous sommes, au Paraguay, & autant pour le retour, ce qui apporteroit un grand retardement à une affaire, qui demande une prompte exécution, nous déclarons que dans ce cas nous donnons la même Commission en tout & pour tout, sans aucune limitation, au Seigneur Docteur Adrien Cornejo, Gouverneur Ecclésiastique de l'Evêché du Paraguay, comme si elle lui avoit été directement adressée, afin qu'il exécute tout ce qui y est marqué & ordonné. Fait à la Plata le sept du mois d'Août de l'année mil six cent cinquante-cinq,

L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA.

Par le commandement de l'Archevêque, mon Seigneur,

JOSEPH GOMEZ DE MURO, Notaire major & public.

ÉDIT DU GOUVERNEUR, NOTIFIÉ AU PROVINCIAL DES JESUITES.

EN la ciudad de la Assumpcion, en veinte y tres dias de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis años,

DANS la ville de l'Assomption, le vingt-trois d'Octobre mil six cent cinquante-six, le Seigneur Docteur

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

el Doctor D. Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General destas Provincias del Paraguay, dixo que por quanto el Illustrissimo y Reverendissimo Señor Doctor Don Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, le ha cometido el examen de la propria y rigurosa signification de unas palabras, que el Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas tiene censuradas en el Cathecismo de la Lengua Guarani; y se ha de hazer la Junta de Sacerdotes peritos, paraque digan su parecer, enque se hallaran tambien una ò dos Personas seculares de los antiguos desta Ciudad, y mejores lenguaraces della; mandò que yo el presente Escrivano haga saber la dicha Comission al muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota, Provincial de la Compañia, leyendosela *de Verbo ad Verbum*, paraque con noticia de las palabras, que el dicho Señor Obispo condena por hereticales en el dicho Cathecismo, que vienen insertas en dicha comission, se hallè presente en la Junta que se hiziere, trayendo consigo uno ò dos Religiosos, los mas peritos en la dicha Lengua Guarani y arte della, y de mas recaudos, que conduxeren al intento, paraque con vista de todo, y de lo que se resolviere en la dicha Junta, se remitan originales estos Autos al Illustrissimo Señor Arçobispo, como lo ordena en su instruccion, y pueda hazer à Su Magestad el informe, que manda se le haga en dicha Cedula Real. Y lo firmò Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, ante mi Balthazar de los Reyes Ayllon, Escrivano de Su Magestad en la ciudad de la Assumpcion en veynte y quatro de Octubre de mil y seiscientos y

D. Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général de ces Provinces du Paraguay, a dit qu'en vertu de la Commission qu'il a reçue de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Dom Jean Alfonse Ocon, Archevêque de la Plata, pour l'examen de la signification propre & rigoureuse de quelques termes, que le Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas a censurés dans le Catéchisme de la Langue Guaranie, pour lequel Examen il doit y avoir une Junte de Prêtres savans, pour avoir leur avis, & d'une ou deux Personnes séculieres des plus anciens Habitans de cette Ville & des plus versées dans la connoissance de ladite Langue, & a ordonné au présent Ecrivain public de notifier aussi ladite Commission au T. R. P. François Vasquez de la Mota, Provincial de la Compagnie, en la lui lisant mot à mot, afin qu'aïant une parfaite connoissance des termes que ledit Seigneur Evêque condamne comme hérétiques dans le susdit Catéchisme, & qui sont exprimés dans ladite Commission, il se trouve présent à ladite Junte, avec un ou deux de ses Religieux des plus habiles dans ladite Langue Guaranie, muni de toutes les pieces nécessaires qui peuvent servir à faire connoître la vérité que l'on cherche, afin qu'après avoir tout vû, & ce qui sera décidé dans la susdite Junte, on en puisse envoïer tous les actes en original à l'Illustrissime Seigneur Archevêque, ainsi qu'il l'ordonne dans son instruction, & qu'il puisse informer le Roi, suivant l'ordre que Sa Majesté lui en donne par sa Cédule Roïale. Et a signé le Docteur D. Jean Blasquez de Valverdé, moi présent Bal-

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

cinquenta y seis años.

YO, el Escrivano, leì y notifiquè el Auto desta otra parte al muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota, Provincial de la Compañia de Jesus, y le hize saber la Commission del Illustrissimo y Reverendissimo Señor D. Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, que en el dicho auto se refiere; que la oyò su paternidad toda *de verbo ad verbum*, y haviendola entendido, y sabido el efecto della, dixò que responderà por escrito, y dello doy fée,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

thazar de los Reyès Ayllon, Ecrivain du Roi dans la ville de l'Assomption, ce 24 Octobre 1656.

MOI, Ecrivain du Roi, j'ai lu & notifié l'Edit de l'autre part au Très Révérend Pere François Vasquez de la Mota, Provincial de la Compagnie de Jesus, & je lui ai pareillement fait connoître la Commission de l'Illustrissime & Révérendissime D. Jean Alfonse Ocon, Archevêque de la Plata, rapportée dans le susdit Edit. Sa Paternité en a oui la lecture mot à mot, & en aïant bien compris le contenu, & su quel en étoit le but, a dit qu'elle répondroit par écrit: ce que je certifie,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

ÉDIT DU GOUVERNEUR.

EN la ciudad de la Assumpcion, en treinta dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis, el Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General desta Provincia del Paraguay por su Magestad, haviendo visto la Commission del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, que està por principio destos autos para la Junta que manda se haga de Sujetos doctos y Lenguaraces, para el examen y rigurosa significacion de las palabras, que el Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas ha censurado en el Cathecismo de la Lengua Guarani, que se refieren en carta del dicho Señor Obispo, inserta en dicha Comission, deseando dar debido cumplimiento à ella,

DANS la ville de l'Assomption, ce trentieme jour d'Octobre mil six cent cinquante-six, le Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général pour Sa Majesté de cette Province du Paraguay, aïant vû la Commission de l'illustrissime & Révérendissime Seigneur Dom Jean Alfonse Ocon, Achevêque de la Plata, laquelle est à la tête de ces Actes, au sujet de la Junte, qu'il a ordonné de tenir, de personnes doctes & practiques de la Langue Guaranie, pour l'examen du sens rigoureux des termes que le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas a censurés dans le Catéchisme en ladite Langue, & qui sont rapportés dans la Lettre du susdit Seigneur Evêque, insérée dans ladite Commission. Ledit Seigneur Gou-

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

mandò que yo presente Escrivano haga saber los contenidos en este Auto, que el dicho Señor Governador los tiene nombrados y elegidos, como à personas doctas, de ciencia y conciencia, y entendidas en la Lengua Guarani, para la Junta, que se ha de hazer en casa de dicho Señor Governador mañana martes, postrero del corriente, à las dos de la tarde, paraque con vista de la dicha carta, y recaudos que por el muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota se han presentado, y el Cathecismo original de la Lengua Guarani, que hizo y compuso el venerable y Santo Padre Fray Luis de Bolaños de la Serafica Religion de mi Padre San Francisco, y Sinodos que se han celebrado, aprovandole, y mandando que por el, y no por otro, sean doctrinados en nuestra Santa Fée los Indios destas Provincias, se examinasse la significacion rigurosa de dichas palabras, y se dè cuenta al dicho Señor Arçobispo de lo que resultarè de la dicha Junta y examen, paraque su Illustrissima la pueda dar plenariamente à Su Magestad, en execucion de la Cedula Real inserta en dicha Commission, en que se lo ordena y manda.

Primeramente se haga saber al Señor Doctor Adrian Cornejo, Governador y Juez Ecclesiastico deste Obispado, que se ha de hallar presente à esta Junta y Examen, como Prelado, que al presente es deste Obispado; al Señor Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean desta Cathedral; al Licenciado Pedro de Mendoza, Cura y Vicario del pueblo de Yaguaron, y Governador Ecclesiastico, y Visitador, que ha sido deste Obispado por nombramien-

verneur desirant s'en acquitter, comme il convient, a ordonné à moi présent Ecrivain, de faire savoir à ceux qui sont marqués dans le présent Edit, qu'il les a choisis & nommés comme Personnes doctes & d'une bonne conscience, & versées dans la Langue Guaranie, pour composer la Junte, qui doit se tenir dans la maison dudit Seigneur Gouverneur, demain Mardi, dernier jour du courant, à deux heures de relevée, afin qu'aïant vû la susdite Lettre, & les observations, qui ont été représentées par le T. R. P. François Vasquez de la Mota, l'original du Catéchisme en Langue Guaranie, composé par le vénérable & Saint Pere Louis de Bolaños de l'Ordre Séraphique de mon Pere Saint François, & les Actes des Synodes qui l'ont approuvé, & ordonné de ne se servir d'aucun autre, pour instruire des Mysteres de notre Sainte Foi Catholique les Indiens de ces Provinces, on y examine & discute le sens rigoureux des termes susdits, & que l'on puisse rendre compte audit Seigneur du résultat de ladite Junte & du susdit examen, afin que sa Seigneurie Illustrissime puisse en informer Sa Majesté, comme il lui est prescrit par la Cédule Roïale rapportée dans ladite Commission.

En premier lieu, il notifiera au Seigneur Docteur Adrien Cornejo, Gouverneur & Juge Ecclésiastique de cet Evêché, qu'il ait à se trouver présent à cette Junte & à cet Examen, comme étant actuellement le Prélat de cet Evêché; au Seigneur Licentié Dom Gabriel de Peralta, Doïen de cette Eglise Cathédrale; au Licencié Pierre de Mendoze, Curé & Vicaire du bourg d'Yaguaron, ci-devant Gouverneur Ecclésiastique & Visiteur de cet Evêché,

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

to del Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, gran Lenguaraz, como nacido en esta Tierra; al Licenciado Pedro de la Cabex, Governador Ecclesiastico, que assimismo fue deste Obispado por nombramiento del dicho Señor Don Fray Bernardino; al Padre Fray Pedro de Villasante, Definitor preterito, y Guardian actual del Convento de mi Padre San Francisco en este de la Assumpcion, originario y nacido en esta Tierra; al Licenciado Francisco Cavallero Baçan, Cura de la Paroquia de la Encarnacion desta Ciudad, Provisor y Juez Ecclesiastico, que fue deste Obispado por nombramiento del dicho Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, y gran Lenguaraz, como nacido en esta Tierra; al Licenciado Estevan de Ibarrola, Cura de la Cathedral, y nacido en esta Tierra: y por Lenguaraces antiguos, nacidos en esta Ciudad, temerosos de Dios, y de buena conciencia; al Maestro de Campo Garcia Moreno, y al Maestro de Campo Francisco d'Espindola de la Santa-Cruz: y que se haga à saber assimismo al muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota, paraque se halle presente con el Religioso, ò Religiosos, que truxerè à la dicha Junta y Examen. Y lo firmò Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, ante mi,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON,
Escrivano de Su Magestad.

nommé par l'Illustrissime Seigneur D. Bernardin de Cardenas, & qui étant né dans ce Païs, en sait parfaitement la Langue; au Licencié Pierre de la Cabex, qui a aussi été Gouverneur Ecclesiastique de cet Evêché, nommé par ledit Seigneur Dom Bernardin; au Pere Pierre de Villasanté, ancien Définiteur, & Gardien actuel du Couvent de mon Pere Saint François, de l'Assomption, originaire & natif de ce Païs; au Licencié François Cavallero Baçan, Curé de la Paroisse de l'Incarnation de cette Ville, ci-devant Proviseur & Juge Ecclésiastique de cet Evêché, nommé par ledit Seigneur D. Bernardin de Cardenas, & très habile dans la Langue du Païs, où il est né; au Licencié Etienne de Ibarrola, Curé de la Cathédrale, & né dans ce Païs: & quant aux Personnes séculieres, fort habiles dans la Langue, craignant Dieu, de bonne conscience, & Habitans de cette Ville; aux Mestres de Camp, Garcia Moreno & François d'Espindola de Santa-Cruz: qu'il soit pareillement donné avis au Très Révérend Pere François Vasquez de la Mota, de se trouver dans ladite Junte, avec un ou deux Religieux pour le susdit Examen. Et le Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé a signé, moi présent,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.
Ecrivain de Sa Majesté.

NOTIFICATIONS.

EN la ciudad de la Assumpcion, en treinta y un dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis años, yo el Escrivano hize saber el Auto desta otra parte al Doctor

DANS la ville de l'Assomption, le trente-& unieme d'Octobre 1656, moi, Ecrivain du Roi, ai notifié l'Edit de l'autre part au Docteur Adrien Cornejo, Juge Ecclésiastique & Gou-

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Adrian Cornejo, Juez Ecclesiastico y Governador Episcopal, en su persona, que lo oyò, de que doy fée,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

EN el mismo dia, mes y años yo el dicho Escrivano hize otra diligencia como la de suso al Señor Dean Don Gabriel de Peralta, &c. &c. &c.

verneur Episcopal, parlant à sa personne, qui en a oui la lecture, de quoi je donne acte,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

LES mêmes jour, mois & année, moi, susdit Ecrivain, ai fait la même diligence comme ci-dessus au Seigneur Doïen Dom Gabriel de Peralta, &c. &c. &c.

REPONSE DU PROVINCIAL DES JESUITES.

EL Padre Francisco Vasquez de la Mota, Provincial de la Compañia de Jesus, en estas Provincias del Paraguay, Tucuman, y Rio de la Plata, aviendo visto y entendido el Auto del Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, del Consejo de Su Magestad, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General destas Provincias del Paraguay, y la Commission del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, sobre el Examen del Cathecismo, oraciones y Doctrina de la Lengua Guarani, y censuras, que el Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas les da de hereticales, que el presente Escrivano le hizo saber y leyò *de verbo ad verbum*, dixò que aunque esta Provincia, que està à su cargo, ni Religioso alguno de ella es ni ha sido parte en la traduccion del dicho Cathecismo oraciones y Doctrina de la dicha Lengua Guarani, por quanto el, que traduxò y hizo el dicho Cathecismo y oraciones dichas, fue el venerable Padre Fray Luis de Bolaños, de la Sagrada Religion del Serafico Padre San Francisco, con otros Religiosos suyos, Siervos de Dios,

LE Pere François Vasquez de la Mota, Provincial de la Compagnie de Jesus dans ces Provinces du Paraguay, Tucuman, & Rio de la Plata, aïant vû & entendu l'Edit du Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Conseiller du Roi, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général de ces Provinces du Paraguay, & la Commission de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur D. Jean Alfonse Ocon, Archevêque de la Plata, au sujet du Catéchisme, des Prieres & de la Doctrine en Langue Guaranie, & des qualifications d'hérétiques que leur donne le Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas; laquelle Commission le présent Ecrivain lui a notifiée & lue mot à mot, a dit qu'encore que cette Province, qui est sous sa charge, ni aucun de ses Religieux, n'aient jamais eu aucune part à la traduction dudit Catéchisme ni des Prieres & de la Doctrine qu'il renferme en Langue Guaranie, puisque celui qui les a traduits & composés est le vénérable Pere Louis de Bolaños, de l'Ordre Sacré du Séraphique Pere Saint François, avec le secours de plusieurs autres de ses doctos

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

doctos y peritos en la dicha Lengua, y por el commençaron à enseñar à los Indios desta Provincia del Paraguay los Mysterios de nuestra Santa Fée, y lo continuaron hasta que el año de 1603, en que el Illustrissimo Señor D. Fray Martin Ignacio de Loyola, Religioso de la dicha Serafica Religion, Obispo desta Provincia, celebrò Synodo Diocesano en esta Ciudad de la Assumpcion, en que se hallaron grandes Letrados Theologos y peritos en dicha Lengua, que examinaron el dicho Cathecismo, y lo aprovaron, y todo el santo Synodo mandò se usasse del; y queriendo le poner en execucion el dicho venerable Fray Luis de Bolaños, hizò presentacion del dicho Cathecismo, y se bolviò à examinar de nuevo por la sede vacante en dos Juntas de Personas doctas y peritas en dicha Lengua, que lo bolvieron à aprovar, y se mandò à todos los Curas usassen del, y no de otro, so graves penas, diciendo: *Mandamos en virtud de santa obediencia, y so pena de excommunion mayor, à todos los Sacerdotes Doctrinantes de Indios de esta dicha governacion no usen de otro sumario, ni Cathecismo, sino del presente.* Como consta del mismo Cathecismo original, que presentò el dicho Padre Fray Luis de Bolaños, de que haze presentacion con la solemnidad en derecho necessaria. Y despues el Illustrissimo Señor Don Fray Christoval de Aresti, Religioso del Señor San Benito, Obispo tambien desta Provincia, lo aprovò y mandò guardar en el Synodo Diocesano, que mandò celebrar el año de mil y seiscientos y treinta y uno, en que assi mismo se hallaron muchos y muy graves Theologos, y personas peritas en dicha Lengua Guarani, como

Religieux, grands Serviteurs de Dieu, savans & habiles dans la Langue, qui ont commencé à en faire usage pour instruire les Indiens de cette Province du Paraguay des Mysteres de notre Sainte Foi, & continué jusqu'à l'an 1603, que l'Illustrissime Seigneur D. Martin Ignace de Loyola, Religieux du même Ordre Séraphique, Evêque de cette Province, assembla son Synode, auquel se trouverent des Personnes fort habiles dans la Théologie, & qui entendoient parfaitement ladite Langue, lesquelles examinerent le susdit Catéchisme, & l'approuverent, en conséquence de quoi le Synode ordonna qu'on en fît usage; que le susdit vénérable Pere Louis de Bolaños, avant que ce statut fût mis en exécution, présenta de nouveau le susdit Catéchisme pendant la vacance du Siege, qu'on l'examina encore dans deux séances, où se trouverent des Personnes savantes & très habiles dans la Langue Guaranie, qu'il y fut approuvé de nouveau, & qu'il y fût défendu, sous des peines très grieves, de faire usage d'aucun autre: *Nous mandons*, dit le Synode, *& ordonnons, en vertu de la sainte obéïssance, & sous peine d'excommunication majeure, à tous Prêtres qui sont chargés d'instruire les Indiens, de ne faire usage dans les Doctrines qui sont de ce Gouvernement, d'aucun autre Abregé ou Catéchisme, que de celui-ci.* Or il conste que c'étoit l'original même du Catéchisme, que le Pere Louis de Bolaños avoit présenté, & que le susdit Pere Provincial représente juridiquement & avec les formalités requises par le droit. Dans la suite, l'Illustrissime Seigneur D. Christophe de Aresti, Religieux de Saint Benoît, qui a été aussi Evêque de

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

consta de dichos dos Synodos, deque haze presentacion con la misma solemnidad. De todo lo qual consta claramente que los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus de esta Provincia no son, ni han sido, ni pueden ser parte en esta causa, ni les comprehenden las censuras del dicho Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas, por quanto solamente usaron y usan del dicho Cathecismo en los Pueblos de los Indios, que han convertido à nuestra santa Fé, obedeciendo à lo, que en tantos Synodos se mandò con tanto acuerdo, y aprovaron Prelados de tanta autoridad, y varones tan doctos y peritos en dicha Lengua, haziendo lo mismo, que todos los demàs Curas, assi Clerigos como Reliosos destas Provincias, como consta de las informaciones autenticas, de que tambien haze presentacion; con todo, no obstante que no es parte, como dicho tiene, se hallarà en la Junta, que dicho Señor Oydor dize en su Auto, y llevarà los Religiosos, que manda, doctos y peritos en dicha Lengua Guarani.

cette Province, l'approuva encore, & en ordonna l'usage dans son Synode de l'année 1631, où se trouverent aussi de grands Théologiens, qui avoient une parfaite connoissance de la susdite Langue Guaranie; & cela conste encore par les actes des deux Synodes, que le susdit Pere Provincial represente avec la même solemnité; d'où il s'ensuit que les Religieux de la Compagnie de Jesus ne sont, ni ne peuvent être parties dans cette cause, & que les censures dudit Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas ne tombent point sur eux, puisqu'ils n'ont fait & ne font usage du susdit Catéchisme dans les Bourgades des Indiens, qu'ils ont convertis à notre sainte Foi, que pour obéir à ce qui avoit été ordonné dans de si grands Synodes, du consentement unanime de tant de Personnes savantes & habiles dans ladite Langue, & par des Prélats & des Hommes d'une si grande autorité, & n'ont fait que ce que pratiquoient les autres Curés, tant Ecclésiastiques que Religieux, ainsi qu'il est prouvé par les informations authentiques que le susdit P. Provincial présente à la Junte : mais qu'encore qu'il ne soit point partie dans cette affaire, comme il vient de le dire, il se trouvera à l'Assemblée convoqueé par ledit Seigneur Docteur Oydor, avec des Religieux savans & versés dans ladite Langue Guaranie, comme ledit Seigneur l'ordonne.

Lo segundo dize tambien que aunque ningun Religioso de la Compañia de Jesus, hizò el dicho Cathecismo, ni es parte en esta causa, como ha dicho, pero dirà aqui lo que siente en esta parte, segun lo, que los Autores enseñan, conforme à los principios Theologicos, por averlo examinado bien, conferido y consultado a muchas Personas doctas, y grandes Theologos y peritos en dicha Lengua, y visto lo que sobre ello han escrito, y diligencias

Il dit en second lieu qu'encore qu'aucun des Religieux de la Compagnie de Jesus n'ait composé le susdit Catéchisme, & ne soit partie dans cette cause, ainsi qu'il l'a déja déclaré, il dira au moins ce qu'il en pense, selon les principes de la Théologie, & ce que les Auteurs enseignent, parcequ'il a sérieusement examiné la matiere, & qu'il en a conféré avec des Personnes savantes, d'habiles Théologiens & des mieux instruits dans cette Langue;

que han hecho para averiguar la verdad, que todo ello prueva que dicho Cathecismo, Oraciones y Doctrina no son dignas de la censura de hereticales, con que las califica el dicho Señor Obispo, por ser cosa tan examinada, y aprovada por dos santos Concilios Synodales, que en la Iglesia Catholica tienen tanta autoridad, y por tantas Personas doctas y peritas en dicha Lengua, y el dicho Padre Fray Luis de Bolaños, que lo traduxò, y los Religiosos de su Sagrada Religion, que le ayudaron, de tan conocida virtud, opinion y santidad, como lo prueva la demonstracion, que està presentada en los Autos è informacionos dichas. Y lo confima el ver que el dicho Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas no sabia la dicha Lengua Guarani; y assi fue facil cosa encubrirle la verdad los que le informaron, haziendole creer lo que no avia, con que no pudo averiguar bien la propriedad y significaciones de los vocablos que censura, como lo pedia cosa tan grave y tan recibida: como no tan poco averiguò bien lo que refiere del santo Pontifice Zacharias, y Concilio Romano, afirmando que en la Oracion sacrilega, y conjuro del Herege Adelberto, que alli se condena, estavan los nombres *Tubà* y *Tupà*, que se hallan en dicho Cathecismo, diciendo que el mismo santo Pontifice avia definido eran nombres de Demonios: siendo assi que en dicha Oracion y conjuro no se hallan tales nombres, sino otros muy diversos, como son *Tubuel* y *Tubuas*, como consta del dicho santo Concilio y Oracion, que refiere el Padre Eusebio de Nieremberg, *in Origine Sacræ Scripturæ*, Lib. 5, cap. 8, p. 155, por estas palabras: *Precor vos*

qu'il a vû tout ce qu'ils en ont écrit, & les diligences qu'ils ont faites pour éclaircir la vérité, & qu'il en résulte que le susdit Catéchisme, non plus que les Prieres & la Doctrine qu'il contient, ne méritent point la qualification d'hérétiques que leur a donnée le susdit Seigneur Evêque, d'autant plus qu'ils ont été bien examinés par deux saints Conciles synodaux, qui ont une si grande autorité dans l'Eglise Catholique, & par tant de Personnes habiles dans ladite Langue; à quoi il faut ajoûter l'autorité du susdit Pere Louis de Bolaños, qui a traduit ce Catéchisme, & des Religieux de son Ordre sacré, qui l'ont aidé dans ce travail, tous d'une vertu & d'une sainteté connue; c'est de quoi on trouve les preuves dans les informations & dans les actes dont il a été parlé, & ce qui est confirmé par la certitude où l'on est que ledit Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas ne sait pas la Langue Guaranie; d'où il s'ensuit qu'il a été fort facile à ceux qui lui ont donné des Mémoires, de l'induire en erreur, & de lui faire croire ce qui n'étoit pas: on voit qu'il ne lui étoit donc pas possible de bien connoître la propriété & la véritable signification des termes qu'il a censurés, comme le demandoit une affaire d'une si grande conséquence. Il n'a pas mieux vérifié ce qu'il rapporte du S. Pape Zacharie, puisqu'il affirme que dans la Priere sacrilege, & dans les conjurations de l'hérétique Adelbert, se trouvoient les noms de *Tubà* & de *Tupà*, que le Saint Pontife a déclarés être des noms de Démons: cependant ils n'y sont pas, mais bien *Tubuel* & *Tubuas*, comme on le peut voir dans le susdit Concile, que le P. Eusebe de Nieremberg rapporte avec la Priere, dans son Traité de

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

& conjuro vos & supplico nil nisi ad vos Angelus Uriel, Angelus Raguel, Angelus Tubuel, Angelus Michael, Angelus Adimis, Angelus Tubuas, Angelus Sabaoth, Angelus Simiel. Y luego immediatamente pone la determinacion del dicho santo Concilio, diziendo: *Cum vero hæc Oratio sacrilega usque ad finem perlecta fuisset, sanctus Zacharias Papa dixit, quid ad hæc sancti Fratres respondetis? Sancti Episcopi & venerabiles Presbyteri responderunt, quid aliud agendum est, nisi ut omnia, quæ coram nobis lecta sunt, igne concrementur, autores vero eorum anathematis vinculo percellantur? Octo enim nomina Angelorum, præter Michaelis, quæ in suâ Oratione Adelbertus invocavit, non Angelorum sed Dæmoniorum nomina sunt, quæ ad præstandum sibi auxilium invocavit.* Esto solo se halla en el santo Concilio; y el dicho Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas, refiriendo las ultimas palabras truncadas, callò las primeras, diziendo estavan en ellas *Tupà* y *Tubà*, affirmando se havian condenado, y que eran nombres de Demonios, no hallandose en dicho santo Concilio tales nombres, ni tal condenacion.

Y en quanto à los otros nombres *Tayrà* y *Membirà*, que tambien censura por hereticales el dicho Señor Obispo, no son dignos de tal censura, por tener diversos sentidos, y diferentes significaciones de las, que su Señoria les dà; como se prueva claramente en la demonstracion presentada. Y dado caso que sin otro additamento significassen *el esperma*, (segun dize el Señor Obispo) en el comun modo de hablar de los

l'Origine de l'Ecriture Sainte, Liv. 5, chap. 8, p. 155. par ces paroles: *Precor vos, & conjuro vos, & supplico nil nisi ad vos, Angelus Uriel, Angelus Raguel, Angelus Tubuel, Angelus Michael, Angelus Adimis, Angelus Tubuas, Angelus Sabaoth, Angelus Simiel.* Et immédiatement après, on trouve la décision du saint Concile en ces termes: *Cum vero hæc Oratio sacrilega usque ad finem perlecta fuisset, sanctus Zacharias Papa dixit quid ad hæc sancti Fratres respondetis? Sancti Episcopi & venerabiles Presbyteri responderunt, quid aliud agendum est, nisi ut omnia, quæ coram nobis lecta sunt, igne concrementur, autores vero eorum anathematis vinculo percellantur? Octo enim nomina Angelorum, præter Michaelis, quæ in suâ Oratione Adelbertus invocavit, non Angelorum sed Dæmoniorum nomina sunt, quæ ad præstandum sibi auxilium invocavit.* Voilà tout ce qui se trouve dans le Concile; & le Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas, en rapportant les dernieres paroles tronquées, a supprimé les premieres, disant que *Tupà* & *Tubà* se trouvoient parmi les susdits noms, & affirmant qu'ils avoient été condamnés comme étant des noms de Démons, quoique dans le saint Concile on ne trouve ni ces noms, ni leur condamnation.

Quant aux deux autres noms, *Tayrà* & *Membirà*, que le susdit Seigneur Evêque censure aussi comme hérétiques, ils ne le méritent pas, puisqu'ils signifient toute autre chose que ce qu'il prétend, ainsi qu'il est clairement prouvé dans la démonstration qui a été présentée; & supposé que sans y rien ajoûter ils signifiassent *Semen*, comme l'assure ledit Seigneur Evêque, ils n'ont pas cette signification dans la maniere

Indios no lo significan; con que no les comprehende à los dichos nombres la censura dicha: como en caso muy proprio y semejante sucedio en el nombre *Semen*, de que usa san Pablo, hablando de Christo Señor Nuestro: Et 2 ad Hebræos, cap. 2, v. 16. *Nunquam enim Angelos apprehendit sed Semen Abrahæ apprehendit*; & 2 ad Timotheum, c. 2, v. 7. *Ex semine David.* Donde los santos y sagrados espositores notan no ser digna de censura la dicha palabra *Semen*, por tener diferentes significaciones, como son la naturaleza humana, carne, sangre, prosapia, descendencia, hijos y sucession, en los quales habla el santo Apostol, segun explican los Santos, y expositores sagrados, comose pueden ver en el Padre Benedicto Justiniano sobre este lugar, y en Angelico Doctor san Tomas, *ibidem*, *Lectione* 3; Lyra, y la Glossa ordinaria, no obstante que la palabra dicha *semen* signifique tambien *sperma*, como dizen los setenta interpretes *Levit.* 12. *Mulier, si suscepto semine pepererit filium, &c.* Donde ex antecedentibus & consequentibus, se conoce ser essa alli su propria significacion, y no otra, como quando hablando la sagrada Escritura de los Arboles y Yervas dize: *Producat terra herbam virentem, & facientem Semen*, que es lo mismo puntualmente, que passa en los nombres, que el dicho Señor Obispo censura por hereticales.

Finalmente juzga no ser dignos de tal censura, por que siendo el venerabilissimo Padre Fray Luis de Bolaños, varon de tanta santitad, que su sagrada Religion trata que la santa Iglesia lo declare por santo por las grandes demonstraciones que ha dado nuestro Señor de su

dont les Indiens l'entendent; outre que la susdite censure ne convient pas à ce terme, qui, pris dans son propre sens, a été emploïé par S. Paul en parlant de J. C. N. S. *Nunquam enim Angelos apprehendit sed Semen Abrahæ apprehendit*, Heb. 2, 16; & dans la seconde Lettre à Timothée, 2, 7. *Ex semine David.* On peut voir les divers sens que donnent à ce terme les Interpretes en expliquant ces passages de l'Apôtre, ils remarquent qu'il ne merite aucune censure, puisqu'il a différentes significations, telles que sont la nature humaine, la chair, le sang, la lignée, la descendance, les enfans & les successeurs, ce qu'entend l'Apôtre par ce terme, suivant l'explication qu'en donnent les Saints & les Interpretes. C'est ce qu'on peut voir dans le P. Benoît Justiniani par la maniere dont il explique ce passage; dans le Docteur Angélique saint Thomas, au même passage, Leçon 3; dans Lyranus, & dans la Glose ordinaire, nonobstant que ce même terme signifie aussi la *semence*, suivant les Septante sur ce passage; *Mulier, si suscepto semine pepererit filium, &c.* où l'on voit par ce qui précede & ce qui suit, que c'est là sa signification propre; comme lorsque l'Ecriture, parlant des Arbres & des Plantes, dit: *Producat Terra herbam virentem & facientem Semen.* Or tout cela convient exactement aux termes que ledit Seigneur Evêque censure comme hérétiques.

Enfin, il juge que ces mots ne méritent pas une telle censure, parceque le très vénérable Pere Louis de Bolaños aïant été un Homme d'une si grande sainteté, que son S. Ordre sollicite la Sainte Eglise de le déclarer Saint, sur les grandes marques que N. S. a bien voulu donner

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Santidad, que no lo fuera, si en dicho Cathecismo huviesse enseñado tales heregias, haviendo muerto sin retratarlas; y assi de varon tan Apostolico no se pueden verificar censuras tales; y mas estando aprovado dicho Cathecismo por dos Synodos Diocesanos, por varones doctos y peritos en dicha Lengua, como fueron los, que en ellos se hallaron, y averse usado sin contradiccion alguna tantos años en estas Provincias del Paraguay y Rio de la Plata, y en todo el estado del Brasil, como consta del Cathecismo impresso y aprovado. Y con mucho mayor razon no comprehenden las dichas Censuras à los Religiosos de la Compañia de Jesus destas Provincias, por no haver hecho el dicho Cathecismo, como queda dicho ya y provado, y no ser partes, como se ha alegado: que si algunos lo son y lo deben ser, es la Sagrada Religion del Serafico Padre San Francisco, por aver traducido el dicho Cathecismo el venerable Padre Fray Luis de Bolaños con ayuda de otros Santos Religiosos suyos, a quienes se debia dar parte y traslado paraque digan lo que sienten sobre esto punto tan importante. Y esto responde en esto Colegio de la Compañia de Jesus de esta Ciudad de la Assumpcion en veynte y cinco dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis,

FRANCISCO VASQUEZ DE LA MOTA.

de sa sainteté; il est bien certain qu'il n'auroit pas été Saint, s'il avoit enseigné de telles hérésies dans son Catéchisme, & s'il étoit mort sans les avoir rétractées. De plus, peut-on dire qu'il y ait des hérésies dans le susdit Catéchisme, après qu'il a été approuvé dans deux Synodes du Diocèse par tant de Personnes habiles dans ladite Langue, qui composoient ces assemblées; après qu'on en a fait usage pendant un si grand nombre d'années, sans aucune contradiction, non-seulement dans cet-Province de Paraguay, mais encore dans celle de Rio de la Plata & dans tout le Brésil, où il a été imprimé avec approbation ? A plus forte raison est-il certain que lesdites Censures ne tombent point sur les Religieux de la Compagnie de Jesus, qui ne sont point les auteurs du Catéchisme, comme il a été prouvé, & qui parconséquent n'entrent nullement en cause dans cette affaire. Si donc elles tombent sur quelqu'un, ce ne peut être que sur l'Ordre Séraphique de Saint François, puisque c'est le vénérable Pere Louis de Bolaños qui a traduit le Catéchisme en Langue Guaranie, avec le secours de quelques autres saints Religieux du même Ordre, à qui on devoit communiquer l'original pour savoir ce qu'ils pensent sur un point de cette importance. Répondu dans ce College de la Compagnie de Jesus de cette Ville de l'Assomption le 25 d'Octobre 1656.

FRANÇOIS VASQUEZ DE LA MOTA.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

JUNTA DE LOS SEÑALADOS.

EN la Ciudad de la Aſſumpcion en treynta y un dias del mes de Octubre de mil y ſeiſcientos y cinquenta y ſeis años, habiendoſe Juntado y convocado todas las Perſonas contenidas en el Auto de ſuſo, para el efecto que en el ſe refiere, dixò y propusò el Señor Doctor Don Juan Blaſquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General deſta Provincia del Paraguay, la Comiſſion que tenia del Illuſtriſſimo y Reverendiſſimo Señor Don Juan Alonſo Ocon, Arçobiſpo de la Plata, para el examen de las palabras que el Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas condena por malſonantes y hereticas en el Cathecismo de la Lengua Guarani, que compuſò el muy venerable Padre Fray Luis de Bolaños, y diò à entender el dicho Oydor la importancia y gravedad de la materia, perſuadiendo a cada uno como en caſo de tanta importancia dixeſſe libremente ſu ſentir, reduciendo à tres puntos la reſolucion y determinacion deſta Junta, que ſon los que parece comprehende la dicha Comiſſion en ſu deciſion.

El primero fue que dicho Señor Oydor dixò que el Cathecismo original, que ſe ha exhibido compueſto por el dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños de la Orden Serafica del Señor San Franciſco, ſe mueſtre à todos los que eſtàn preſentes, que lo vean y reconozcan, y digan, y declaren ſi es el miſmo Original, que compuſò el dicho Padre Fray Luis de Bolaños, y aprovò el

DANS la Ville de l'Aſſomption ce trente-unieme jour du mois d'Octobre de l'année mil ſix cent cinquante-ſix, les Perſonnes nommées dans l'Acte de convocation ci-deſſus, s'étant rendues au lieu marqué, à l'effet de ce qui eſt expoſé dans le ſuſdit Acte, le Seigneur Dom Jean Blaſquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général de cette Province du Paraguay, après avoir repréſenté la Commiſſion qu'il avoit reçue de l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur Dom Jean Alfonſe Ocon, Archevêque de la Plata, pour l'examen des termes que le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas condamne comme mal ſonnans & hérétiques, dans le Cathéchiſme de la Langue Guaranie, composé par le très vénérable Pere Louis de Bolaños; après avoir fait comprendre l'importance de la cauſe, a dit & exhorté chacun à déclarer librement ce qu'il penſe ſur les trois points, à quoi ſe réduit tout ce qui doit ſe réſoudre & décider dans la préſente Junte, pour y remplir toute l'étendue de ſa Commiſſion.

En premier lieu, ledit Seigneur Oydor a ordonné que l'Original du Catéchiſme composé par le ſuſdit vénérable Pere Louis de Bolaños de l'Ordre Séraphique de Saint François, fût préſenté à tous ceux qui compoſent l'Aſſemblée, afin qu'ils puiſſent reconnoître & atteſter ſi c'eſt véritablement l'Original même qu'a composé le ſuſdit Pere Louis de Bolaños, & qui a été approuvé par le

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Dean y Cavildo desta santa Iglesia en Sede vacante, por el mes de Junio del año passado de mil y seiscientos y onze, y si estàn comprehendidas en el las quatro palabras, que condena y reprueva el dicho Señor Obispo.

El segundo punto, si del dicho Cathecismo y Doctrina han usado y usaron siempre en esta Provincia los Sacerdotes Doctrineros en la enseñanza y Doctrina de los Indios en la Lengua Guarani.

El tercero punto, que cada uno diga la propria y rigurosa significacion de las dichas quatro palabras, y si puestas en dicho Cathecismo, como hasta aqui lo han estado, pueden tener sentido y significacion, que sea malsonante, ò que pervierta la pureza, con que se debe explicar y entender el dicho Cathecismo y Doctrina Christiana; ò si contienen heregia, ò otro error digno de correccion, y de que se testen y borren del dicho Cathecismo.

Y aviendo entendido y oido la dicha proposicion los suso dichos, y conferido largamente sobre la significacion propria y rigurosa de las palabras, dixò el Señor Oydor que cada uno dixesse por escrito su parecer, y lo dictasse. En execucion de lo qual el Señor Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean desta santa Iglesia Cathedral del Paraguay, originario desta Ciudad, y nacido en ellas, respondiendo à cada punto en particular, dixò;

Doïen & le Chapitre de cettte sainte Eglise, pendant la vacance du Siége, au mois de Juin mil six cent onze, & si les quatre termes que condamne & réprouve ledit Seigneur Evêque y sont contenus.

En second lieu, si les Prêtres & Curés, ont toujours fait usage de ce Catéchisme dans cette Province, pour instruire les Indiens, en Langue Guaranie.

En troisieme lieu, que chacun marque la signification propre & rigoureuse des susdits quatre termes, & dise si étant emploïés, comme ils l'ont été jusqu'à présent dans le susdit Catéchisme, ils peuvent avoir une signification mal sonnante, & capable de ternir la pureté avec laquelle on doit expliquer la Doctrine Chrétienne, où s'ils contiennent des héréfies, ou quelqu'autre erreur digne de correction, qui demande qu'on les retranche du susdit Catéchisme.

Tous aïant entendu ces trois points, & conféré long-tems sur le sens propre & rigoureux des termes ci-dessus mentionnés, le Seigneur Oydor dit qu'il falloit que chacun donnât par écrit son sentiment, ou le dictât à l'Ecrivain Roïal. Sur quoi le Seigneur Licencié Dom Gabriel de Peralta, Doïen de cette sainte Eglise Cathédrale du Paraguay, originaire de cette Ville, où il est né, répondant sur chaque point en particulier, a dit:

SENTIMENT DU DOIEN DE LA CATHÉDRALE.

AL primero, que el Cathecismo, que se ha exhibido y mostrado, es el mismo Original, que el venerable Padre Fray Luis de Bolaños de la

SUR le premier point, que le Catéchisme qui a été présenté, est l'Original même que le vénérable Pere Louis de Bolaños de l'Ordre sacré du Séraphique

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

la sagrada Religion del Serafico Padre San Francisco hizo y traduxò en la Lengua Guarani para la enseñanza y instruccion de nuestra santa Fé Catholica de los Indios destas Provincias ; y es el mismo que approvaron los dos santos Synodos Diocesanos , que se celebraron en esta Ciudad , donde hombres doctos y peritos en la dicha Lengua se hallaron ; y despues bolviò à examinar de nuevo y aprovarlo el insigne Dean y cavildo desta Iglesia en Sede vacante , en orden à poner en execucion lo que en el primero de dichos Synodos se avia mandado : y conoce ser el dicho Cathecismo original , por averse guardado como tal en el archivo de la Cathedral desta dicha Ciudad , para que se sacassen del tantos traslados , como los que se han sacado para los Doctrinantes desta Provincia ; y consta ser el mismo original , por que la peticion , con que se presentò en el cabildo , es de letra y mano del dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños , y muy conocida de todos ; y el Cathecismo es de Fray Gregorio de Osuna , su Compañero , de la misma Religion , y la aprovacion es original de los señores Prebendados de aquel tiempo , y refrendada del Notario Ecclesiastico Juan Lopez de Gamarra , que todas son muy conocidas , y particularmente la del dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños , por lo que la han venerado todos : de suerte que no puede aver duda alguna en que el dicho Cathecismo sea el mismo original , que hizò y compusò el dicho Padre , como ni que en el se hallan las quatro palabras y vocablos , que condena el Ilustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas , censurandolas por heretica-

Séraphique Pere Saint François , a traduit en Langue Guaranie , pour instruire de notre sainte Foi Catholique les Indiens de ces Provinces ; que c'est le même qu'ont approuvé deux saints Synodes Diocesains tenus dans cette Ville , composés de Personnes savantes & fort habiles dans ladite Langue ; qui depuis a été examiné de nouveau & approuvé par l'insigne Doïen & Chapitre de cette Eglise pendant la vacance du Siege , avec ordre d'obéir à ce que le premier des susdits Synodes avoit ordonné : qu'il reconnoît que c'est le même Catéchisme original , parcequ'il a été conservé dans l'archive de la Cathédrale de cette Ville comme tel , pour servir à toutes les copies qu'il faudroit en donner à ceux qui seroient chargés d'instruire les Indiens de cette Province ; qu'ils conste encore que c'est le même Original , parceque la Supplique présentée au Chapitre est de la main dudit vénérable Pere Louis de Bolaños , dont tous connoissent l'écriture ; que le Catéchisme est de celle du Pere Grégoire de Osuna , son Compagnon , & du même Ordre que lui , & que l'approbation est l'original de la signature des Seigneurs qui composoient alors le Chapitre , & contre-signé du Notaire Ecclésiastique Jean Lopez de Gamarra ; que toutes ces signatures sont fort connues , & sur-tout celle du vénérable Pere Louis de Bolaños , parcequ'il étoit par-tout en vénération : qu'on ne peut donc former aucun doute que le susdit Catéchisme , qui a été présenté , ne soit l'original de celui , qu'a fait & composé le susdit Pere , ni qu'on n'y trouve les quatre termes que condamne l'Illustrissime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas , & qu'il

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

les; y se hallaràn en la forma del persignarse, en el dicho Cathecismo, y en el *Pater noster*, y *Ave Maria*, y *Credo*, y demàs partes del, como son *Tupà*, *Tayrà*, *Membirà* y *Tubà*, que se prodran ver y leer en dichas Oraciones del dicho Cathecismo.

En quanto al segundo punto, dixò que, como diràn todos los presentes, sin que ninguno lo dudè, el mismo Cathecismo y Doctrina es el, que siempre se ha usado en estas Provincias del Paraguay y Rio de la Plata, donde es general la Lengua Guarani, y de que usan todos los Indios, aunque tengan otras particulares, lo qual sabe, porque en el Obispado del Rio de la Plata, siendo Obispo el Illustrissimo Señor D. Fray Pedro de Carrança, le nombrò por Visitador General el año de mil y seiscientos y treinta y dos, y visitando las Doctrinas de Indios, que en el havia, hallò que todos los Curas assi Clerigos, como Religiosos, usavan de dicho Cathecismo, sin reparo ni contradiccion alguna; y llegando à las Doctrinas de Santiago del Baradero, y de San Bartolome de los Chanaes, que estavan al cargo de los Padres Fray Bernardino de Villaroel, y Fray Juan Alvarez, Religiosos de San Françisco, que enseñavan à los Indios la Doctrina Christiana y Mysterios de nuestra santa Fé por el dicho Cathecismo; lo mismo hallò en la Ciudad de Santa Fé y su distrito; y el año siguiente de mil y seiscientos y treinta y ocho, siendo Obispo el Illustrissimo Señor Don Fray Christoval de Aresti, haziendo ausencia le dexò por su Governador, Provisor y Vicario General en Sede vacante, bolviò à visitar las dichas Doctrinas y

censure comme hérétiques; qu'ils sont dans le formule du signe de la Croix, dans le *Pater noster*, dans l'*Ave Maria*, dans le *Credo*, & partout ailleurs, où l'on voit *Tubà*, *Tupà*, *Membirà* & *Tayrà*, & qu'il est aisé de les lire dans les susdites Prieres du susdit Catéchisme.

Quant au second point, il a dit qu'aucun de ceux qui sont présents ne pourront douter ni refuser de convenir que ce Catéchisme est le même dont on s'est toujours servi dans ces Provinces du Paraguay & de Rio de la Plata, où la Langue Guaranie a universellement cours, où tous les Indiens la savent, quoique plusieurs aient la leur particuliere; ce qu'il sait très bien, parceque l'Illustrissime Seigneur D. Pierre de Carrança, étant Evêque de Buenos Ayrès, le nomma, en 1632, Visiteur Général de cet Evêché, & que dans la visite qu'il fit des Doctrines Indiennes de ce Diocèse, il trouva que tous les Curés, tant Ecclésiastiques que Religieux, faisoient usage de ce Catéchisme, sans que personne y trouvât à redire; qu'étant allé visiter les Doctrines de Santiago, de Baradero & de Saint Barthelemi des Chanaès, qui étoient sous la direction des Peres Bernardin de Villaroel & Jean Alvarez, Religieux de Saint François, il vit que l'un & l'autre instruisoient leurs Indiens de la Doctrine Chrétienne & des Mysteres de notre sainte Foi avec le susdit Catéchisme; qu'il remarqua qu'on en usoit de même dans le District de Santa Fé; qu'en 1638 l'Illustrissime Seigneur Evêque Dom Christophe de Aresti le laissa Gouverneur, Proviseur & Vicaire Général pendant la vacance du Siége, & qu'étant retourné à faire la visite des susdites Doctrines, il trou-

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Curas, y hallò que continuavan en el uso del dicho Cathecismo sin alguna novedad ni reparo, siendo todos muy grandes Lenguaraces; y en esta Provincia del Paraguay, donde naciò, y apprendiò desde niño con cuidado la dicha Lengua Guarani, en cinquenta y dos años, que tiene al presente de edad, siempre viò y ha visto se usa del dicho Cathecismo, y no de otro, por mandarlo assi con pena de excommunion los dichos Synodos; y ultimamente estando à su cargo el Govierno espiritual deste Obispado de Paraguay, fuè à visitar las Doctrinas del Rio de Parana, que estàn à cargo de los Religiosos de la Compañia de Jesus, y hallò que doctrinavan a los Indios todos por el dicho Cathecismo; sobre lo qual se hizò ante su merced una informacion en esta razon, que es la que se presentò en esta Junta, sin que en todo este tiempo huviesse visto ni entendido que persona alguna huviesse innovado en el dicho Cathecismo, ni reparado en palabra alguna del, como dirà respondiendo al ultimo punto.

En quanto al tercer punto de la propria y rigurosa significacion de las dichas quatro palabras, *Tayrà*, *Membirà*, *Tubà* y *Tupà*, si puestas en dicho Cathecismo tienen, ò pueden tener sentido y significacion malsonante, que pervierta la pureza con que se debe explicar y tener el dicho Cathecismo y Doctrina Christiana, ò si contienen heregia, ò otro error digno de correccion, y de que se borren ò testen del dicho Cathecismo? dixò que desde que naciò (que como dicho tiene, ha cinquenta y dos años) jamas ha entendido ni oydo que dichos nombres tuviessen mal sentido en dicho Ca-

va que l'on continuoit à faire usage du même Catéchisme sans qu'on y fît aucun changement & qu'on n'en fît aucune difficulté, tous les Curés entendant parfaitement cette Langue; que dans cette Province de Paraguay, où il est né, & où il a étudié avec soin ladite Langue depuis son enfance jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans, qu'il a présentement, il a toûjours vû faire usage du même Catéchisme, & non d'aucun autre, comme les susdits Synodes l'avoient ordonné, sous peine d'excommunication; que dernierement, étant chargé du Gouvernement Spirituel de cet Evêché du Paraguay, il alla visiter les Doctrines du Parana, qui sont sous la conduite des Peres de la Compagnie de Jesus, & trouva qu'on s'y servoit du même Catéchisme; qu'il en fit dresser devant lui l'information qui a été présentée à la Junte; enfin, que pendant tout ce tems-là, il n'a vû, ni entendu dire qu'on ait rien changé dans ce Catéchisme, ni qu'on ait formé aucune difficulté sur aucun des termes qui y sont contenus, comme il le dira en répondant au dernier point.

Que sur le troisieme, qui regarde le sens propre & rigoureux de ces quatre termes *Tayrà*, *Membirà*, *Tubà* & *Tupà*, il est question de savoir si dans le susdit Catéchisme ils ont, ou peuvent avoir une signification mal sonnante, qui altere la pureté de la Doctrine Chrétienne; s'ils renferment des hérésies, ou quelqu'autre erreur, qui mérite d'être corrigée, & qui exige qu'on les bisse ou qu'on les efface dans le susdit Catéchisme: sur quoi il a dit que depuis sa naissance jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans, qu'il a déja dit qu'il avoit, il n'a jamais oui dire que ces quatre noms aient rien qui

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

thecismo, ni significacion alguna mal sonante, ni digna de censura alguna heretica, ò otro error que pervertiesse la pureza de la Doctrina Catholica, ni que se quitassen ò borrassen del dicho Cathecismo; antes siempre ha tenido y tiene por nombres sanos y puros, que significan en su propria y rigurosa significacion los Misterios que por ellos se enseñan y declaran, y los Indios los entienden muy bien por estos vocablos: y que solamente oyò despues que el Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas llegò à este Obispado, las significaciones mal sonantes, que dize tienen, pero sin fundamento alguno, como se dirà en la significacion de cada una de dichas palabras.

En quanto al nombre y palabra *Tayrà*, dixò que en su propria y rigurosa significacion significa lo mismo sin discrepar, que *filius* en Latin, y *hijo* en Castellano; y assi, como en Latin y Castellano con estas palabras los Padres verdaderos, llaman a sus hijos legitimos, naturales, expurios y adoptivos hijos, y los Padres espirituales dizen lo mismo à los que crian en espiritu, y los Viejos à los Moços, los Señores à sus Vassallos, los Curas à sus Feligreses, y los Señores Obispos à todas sus ovejas, llamandolos hijos, y de los arboles y plantas se dize lo mismo, que tienen muchos hijos; de la misma manera, sin diferencia alguna, los Indios varones llaman à su hijos con este nombre y palabra *Tayrà*, assi à los legitimos, como à los naturales, espurios, y adoptivos, y a sus entenados, y con el mismo llaman à los hijos de sus hermanos y sobri-

sonne mal dans le susdit Catéchisme, ou qui soit susceptible d'un mauvais sens, ni qu'ils renferment aucune héréfie, ou erreur, qui altere la pureté de la Doctrine Catholique, & demande qu'on les biffe, ou qu'on les efface dans le susdit Catéchisme; qu'au contraire, il a toujours jugé, & qu'il juge encore, que ces noms n'ont rien que de sain & de pur, qu'ils signifient dans leur sens propre & rigoureux les mysteres pour lesquels on les emploie, & que les Indiens entendent fort bien par ces mêmes termes: qu'il a seulement appris, depuis que l'Illustrissime Seigneur D. Bernardin de Cardenas est parvenu à cet Evêché, les significations mal sonnantes qu'il leur attribue sans fondement, comme il le fera voir en marquant le vrai sens de chacun de ces termes.

Quant à celui de *Tayrà*, il a dit que dans sa propre & rigoureuse signification il n'a point d'autre sens que celui qu'a *filius* en Latin & *hijo* en Castillan; que dans cette Langue on ne se sert point d'autre pour exprime un fils, ou légitime, ou naturel, ou bâtard; que les Peres spirituels l'emploient à l'égard de leurs Fils en Jesus-Christ, les Vieillards en parlant aux jeunes Gens, les Seigneurs à leurs Vassaux, les Curés à leurs Paroissiens, les Seigneurs Evêques à tous ceux qui composent leur Troupeau; qu'on l'applique aux rejettons des arbres & des plantes; que de la même maniere, sans aucune différence, les Indiens appellent leurs Enfans *Tayrà*, tant les légitimes que les naturels, les bâtards, les adoptifs, ceux qui sont nés avant le mariage, les enfans de leurs freres, leurs neveux, & tous leurs descendans; que les Vieillards disent *chetayrà* aux jeunes Gens; les

nos, y demàs descendientes llamandolos a todos *Chetayrà* : con esta misma palabra llaman los Viejos à los Moços, los Caciques à los Vassallos, los Capitanes à los Soldados, los Curas à sus Feligreses, y todos los Sacerdotes à los Indios, diziendoles *Chetayrà*. Esto mismo dizen de las plantas, arboles y legumbres, quando tienen muchos hijos, *Tayretà ;* y en este sentido se halla en dicho Cathecismo, sin que se halle en el sentido malo alguno, como no se halla en la palabra *Filius*. Y assi como se dize de Christo Señor Nuestro, que es *Filius Dei*, de essa misma suerte se dize *Tubà Rayra* en la Lengua de dichos Indios, con toda propriedad, sin que se halle, ni pueda tener las significaciones mal sonantes, que el Señor Obispo les dà.

Pero añade, como que sabe tan bien la Lengua dicha, que si à esta palabra *Tayrà* se le añaden otras particulas diversas, que hizieren composicion con ella, podrà significar en algun caso, segun las circunstancias, lo mismo que *esperma*, como dize el Señor Obispo ; v. g. si se le juntasse esta particula, *Pù*, *ñemo*, vel *ro*, haziendo composicion con ella, diziendo *Taypù*, *ñemaypù*, y *euyro :* pero esta no se halla en dicho Cathecismo, sino absolutamente y sin composicion alguna : lo qual no tiene inconveniente, como en caso semejante se halla en el nombre *Semen*, que se predica de Christo Nuestro Señor, *Semen Abrahæ apprehendit*, y que naciò *ex semine David*, que absolutamente significa la sangre, carne, prosapia, genealogia, hijos, nietos y visnietos, y descendientes de David, aunque en algun caso, segun la composicion de algunos nombres

Caciques, à leurs Vassaux ; les Capitaines, à leurs Soldats ; les Curés, à leurs Paroissiens ; tous les Prêtres, aux Indiens : qu'on dit aussi *Tayretà*, en parlant des arbres, des plantes & des légumes, quand ils ont plusieurs rejettons : qu'il se trouve dans le susdit Catéchisme, avec le même sens, & qu'il n'y a aucune signification mal sonnante, non-plus que ce mot *Filius* : que quand on dit de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, qu'il est *Fils de Dieu*, on se sert aussi du mot *Tubà Rayra* dans la susdite Langue des Indiens, & qu'ils n'ont point ces significations mal sonnantes que leur donne le Seigneur Evêque.

Il ajoûte, en homme qui sait parfaitement la Langue, que si à *Tayrà* on joint certaines particules, il signifiera, en certaines circonstances, la *semence virile*, & celle de tout autre animal, comme le dit le Seigneur Evêque; par exemple, si de *Pù*, *ñemo* ou *Ro*, on fait *Taypù*, *ñemaypù*, *euyro ;* mais ces mots ainsi composés ne sont pas dans le Catéchisme. *Tayrà* s'y trouve toujours sans aucune composition ni altération, & il n'y a aucun inconvénient à craindre, moins même que dans le terme *Semen*, dont l'Ecriture se sert en parlant de Jesus-Christ Nôtre-Seigneur, comme dans ces passages, *Semen Abrahæ apprehendit : ex semine David*, ce qui signifie qu'il est du sang de David, & un des descendans de ce Prince & d'Abraham, nonobstant que ce même terme, quand on le compose de quelques autres, peut signifier la semence, selon la remarque très savante du

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

y verbos, con que se hallarè, significa la esperma dicha, como doctissimamente lo advirtiò el muy Reverendo P. Provincial de la Compañia de Jesus en su respuesta, à que se remite, y à la demonstracion que en esta razon exhibiò.

En quanto al nombre *Membyrà*, con que las Indias llaman sus hijos y hijas, (porque en esta Lengua los varones usan de una palabra, y las mugeres de otra, para nombrar à sus hijos) significa propria y rigurosamente lo mismo que *Filius* en Latin, y *Hijo* en Castellano, como se dixò de la palabra *Tayrà*; y con ella las Indias llaman à sus hijos legitimos, y à los naturales y espurios, y à los adoptivos, y à los huerfanos que crian, y à los hijos de sus maridos de otras mugeres, y à todos los hijos y hijas de sus hermanos y hermanas, y sobrinos: a todos dizen *Chemembirà*. Lo mismo dizen las viejas à las moças, las Caciquas à todas sus Indias; y las mismas moças donzellas, aunque no han sido casadas, ni conocido jamas varon, con toda propriedad dizen à los hijos y hijas de sus hermanos, *Chemembirà*: de los arboles tambien, donde no se halla la immundicia ni mala significacion alguna de las que dize el dicho Señor Obispo, sino como se dixò de *Tayrà*, que juntandosele otras palabras en diversa composicion tenga otro sentido. Pero en dicho Cathecismo no le tiene, ni puede tener, como se ha dicho del nombre *Tayrà*. Y esto es lo, que los Indios han entendido y entienden en dichos vocablos, sin atender à otros sentidos.

En quanto al nombre *Tupà*, tiene menos difficultad, por que significa propriamente *Dios*, lo mismo que *Deus* en Latin, el Criador de

très Révérend Pere Provincial de la Compagnie de Jesus, dont le Seigneur Doïen adopte le sentiment & la démonstration, dont il l'a appuïée.

Quant au terme *Membyrà*, dont les Indiennes se servent pour appeller leurs fils & leurs filles, (car dans cette Langue les hommes & les femmes n'usent pas du même terme) il signifie, dans le sens propre & rigoureux, la même chose que *Filius* en Latin, & *Hijo* en Castillan, comme il a été dit du mot *Tayrà*: elles appellent ainsi leurs fils, tant légitimes que naturels, bâtards & adoptifs, les orphelins qu'elles élevent, les enfans que leurs maris ont eus d'une autre femme, les fils & les filles de leurs freres, de leurs sœurs, & de leurs neveux. Elles leur disent à tous *Chemembirà*. Les vieilles femmes le disent aussi aux jeunes filles, les Epouses des Caciques à toutes les Indiennes, les filles mêmes, qui ne sont pas mariées, à leurs neveux & niéces: enfin, on dit *Chemembirà* en parlant des rejettons des arbres: & ce mot, non-plus que *Tayrà*, n'est sujet à aucun sens impur que leur impute le Seigneur Evêque, à moins qu'il ne s'en fasse un composé de quelques autres termes qu'on y joint. Mais ces termes composés ne se trouvent pas dans le susdit Catéchisme, non-plus que ceux dont il a été parlé au sujet de *Tayrà*. Enfin, les Indiens, par ces deux mots, n'entendent que ce qui vient d'être dit, & ils n'y entendent rien de mauvais.

Il y a encore moins de difficulté pour le nom de *Tupà*, parcequ'il signifie proprement *Dieu*, & ce que nous entendons par le mot Latin

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

todas las causas, el Padre universal de todos, la fuente, y origen de todo lo criado, como bien lo prueva la demonstracion presentada, à que se remite. Y el dezir que significa Demonio, y estava definido en el Concilio Romano por el Papa Zacharias, muy bien ha provado lo contrario el dicho Padre Provincial en la respuesta, que se leyò suya en esta Junta. Y quando los hechizeros, fingiendose Dios, digan que son *Tupà*, no daña à la propiedad del nombre, como ni al de Dios, aunque Jupiter, Saturno, Martes, y todos los Dioses fingidos tuviessen este nombre. Por que assi como en el Symbolo de la Fé se dize, *Deum verum de Deo vero*, para explicar bien la deidad de Dios; assi en esta Lengua usan de la particula *Eté*, que es lo mismo que *Verum*, y para decir que es Dios falso, usan de la palabra *Aubae*, vel *Ang-ubae*.

Deus, le Créateur de toutes choses, le Pere universel de tout, la source & l'origine de tout ce qui est créé, comme le prouve très bien la démonstration qui a été présentée, à laquelle le Seigneur Doïen se rapporte. Dire que ce mot signifie le Démon, & que le Saint Pape Zacharie l'a ainsi défini, le susdit Pere Provincial a fort bien prouvé le contraire dans sa réponse qui a été lue dans cette Junte; & quoique les Sorciers veulent se faire passer pour des Dieux, disant qu'ils sont *Tupà*, on n'en peut rien conclure contre la signification propre de ce mot, nonplus que contre celle de *Deus*, qu'on a attribué à Jupiter, à Saturne, à Mars, & à tous les autres Faux-dieux. Et comme dans le Symbole de la Foi on dit, *Deum verum de Deo vero*, pour expliquer mieux la Divinité du Pere & & du Fils; aussi dans la Langue Guaranie on se sert de la particule *Eté*, qui dit la même chose que *Verum*, & pour dire un Faux-dieu, on se sert du mot *Aubae*, ou de *Ang-ubae*.

En quanto à la palabra *Tubà*, que es el mismo que *Pater*, con que todos los hijos, assi legitimos, como naturales, espurios, entenados y adoptivos llaman a los, que son sus Padres, ò estàn en su lugar; lo mismo dizen à los viejos, y à los Sacerdotes y Curas, *Chetubà*. Y el fundamento, que tuvò el Señor Obispo para dezir que significa Demonio, diziendo lo havia declarado assi el Santo Papa Zacharia, es de ningun fundamento, por quanto no se halla tal declaracion; y los nombres, que el Santo Pontifico condenò, fueron otros, como *Tubuel* y *Tubuas*. De todo lo dicho consta que dichas palabras, como estàn puestas en el dicho Cathecismo y

Enfin *Tubà* est le même que *Pater*. Les enfans légitimes, les naturels, les bâtards, ceux qui sont nés avant le mariage, & les adoptifs, nomment ainsi leurs Peres; les jeunes gens, quand ils parlent aux vieillards, les Paroissiens à leurs Curés & aux Prêtres, & à tous ceux qui leur tiennent lieu de Peres, disent *Chetubà*. Ainsi c'est sans aucun fondement que le Seigneur Evêque dit que ce nom est celui du Démon, & que le Saint Pape Zacharie l'a déclaré dans le Concile Romain, car les noms que le Saint Pontife a censurés sont *Tubuel* & *Tubuas*. De tout ceci, il résulte évidemment que ces termes, comme ils sont dans le Catéchisme de la Langue Guaranie,

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

doctrina de la Lengua Guarani, en su propia y rigurosa significacion no tienen, ni pueden tener sentido alguno malsonante, que pervierta la pureza, con que se explican los Mysterios de la Fé, que en el se enseñan; antes son muy propias y significativas de los dichos Mysterios, y no ay otras mas propias en la dicha Lengua; y juzga que es impossible que los Indios los pueden entender, sino con dichas palabras, como la experiencia lo ha mostrado. Y assi no ay razon para borrarlas, ò testarlas del dicho Cathecismo; antes si muchas para que no se haga novedad: y es facil de desengañar a los Indios, que han oydo lo que el dicho Señor Obispo dezia, con dezir que su Illustrissima no sabia la Lengua, y no havia oydo bien.

n'ont & ne peuvent avoir dans leur propre & rigoureuse signification rien qui soit mal sonnant, & qui blesse la pureté avec laquelle on doit expliquer les Mysteres de la Foi, qu'on y enseigne; qu'au contraire, ils ont un sens très propre & très significatif de ces Mysteres, & que la Langue Guaranie n'en a point qui le soient davantage: qu'il est impossible que les Indiens puissent comprendre ce qu'on leur enseigne de ces mêmes Mysteres, si on en emploie d'autres, ainsi que l'expérience l'a fait connoître: qu'il n'y a donc point de raison de vouloir les retrancher du susdit Catéchisme, & qu'il y en a beaucoup pour les y conserver: qu'il est aisé de désabuser les Indiens, à qui on a dit ce que ledit Seigneur Evêque prétendoit, en les avertissant que ce Prélat ne savoit pas leur Langue, & n'avoit pas bien entendu ce qu'on lui en avoit dit.

Y en quanto à la censura de hereticales, que el Señor Obispo les dava, dixò que dichas palabras, segun y como estàn en dicho Cathecismo, estàn libres de dicha censura, assi por lo dicho, como por estar ya examinadas y approvadas, no solo en estas Provincias, sino en todo el estado del Brasil, como consta del Cathecismo impresso, que se presentò en esta Junta, y averlas aprovado dos Synodos Diocesanos, donde presidieron tan Santos Prelados, y se hallaron tantos varones doctos y peritos en dicha Lengua, y todos unanimes y conformes las aprovaron; que aunque su determinacion y aprovacion no es infaillible, pero es de grande autoridad: de donde se saca un argumento muy provable, cuya Doctrina siendo tan provable, no se puede censurar,

Quant à la qualification d'hérétiques que le Seigneur Evêque leur donnoit, il a dit qu'elle ne convient pas à ces termes, tels qu'ils sont emploïés dans le Catéchisme; tant parcequ'ils ont été examinés & approuvés, non-seulement dans ces Provinces, mais encore dans tout le Bresil, comme en fait foi le Catéchisme imprimé, qui a été présenté à cette Junte, que pour l'avoir été tout d'une voix dans deux Synodes de ce Diocèse, composés de tant de Personnes si savantes & si habiles dans la Langue, & présidés par de si saints Prélats: que si leur décision n'est pas infaillible, elle est du moins d'une grande autorité, & fournit un argument très probable, que ces termes ne peuvent être condamnés ni frappés d'aucune censure théologique, ni comme hérétiques, ni

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

censurar, ni condenar con censura theologica, como es heretica, ni erronea ò otra semejante, sino por el Romano Pontifice, como doctissimamente lo prueva, el Doctor Antonio Saura en su *Voto Platonis*, cap. 12, *de examine Propositionum*, seguiendo a Suarez, Turriano, Toleto, y Vasquez, y à otros Doctores, y refiere diversas Bulas y Decretos y casos, que demuestran esta verdad. Esto dixò ser su parecer, y el que siempre ha tenido en esta razon.

ni erronées, ni comme autre chose semblable; si ce n'est par le Pontife Romain, ainsi que l'a doctement prouvé le Docteur Antoine Saura dans son *Votum Platonis*, c. 12, *de examine Propositionum*, en quoi il a suivi Suarez, Turrien, Tolet, Vasquez & d'autres Docteurs, & il cite plusieurs Bulles, Décrets & Décisions qui démontrent cette vérité. Le Seigneur Doïen finit en disant que tel a toujours été son sentiment sur le sujet proposé.

Sentiment du R. P. Gardien des Peres de S. François (a).

EL Padre Fray Pedro de Villasanti, del Orden Serafico de San Francisco, Difinidor preterito, y Guardian actual desto Convento, y gran Lenguaraz, como nacido y criado en esta Tierra, dixò que con aver sido grandissimo el desvelo y cuidado de los primeros Padres Fundatores y Popladores desta Provincia del Paraguay, en averiguar lo candido y puro de las razones y palabras de la Lengua Guarani, para dar noticia à los primeros Gentiles, en la Conquista espiritual, del conocimiento de los Mysterios de nuesta Santa Fé Catholica, para bautizarlos bien instruidos, tomò à su cuydado el R. P. Fray Luis de Bolaños, de su Sagrada Religion, varon à todas luzes Apostolico, y zeloso de la conversion de las almas, obrando por el su Divina Magestad muchos milagros, con que facilitò la conversion de los Barbaros Guaranies Habitadores desta Provincia del Paraguay, y costandole mucho trabajo, Oracion y Meditacion, y traduxò en la Lengua de los dichos Guaranies el Cathecismo, que se ha mostrado; que es el Original, donde estàn las Oraciones del *Pater noster*, *Ave Maria*, *Credo*, los diez mandamientos, y los cinco de la Iglesia, y confessionario necessario, y la intelligencia y explicacion de los Misterios de la Santa Trinidad y Encarnacion del Verbo Eterno, sin cuyo conocimiento no es possible salvarse ninguno, pues ante todas cosas es obligado à ser fiel y Catholico: *Quam nisi quisque integram inviolatamque servaverit, absque dubio in æternum peribit.* Y no obstante lo limpio y Catholico del dicho Cathecismo, y dicha traduccion mirada y remirada, y expurgada por hombres Doctos en Lengua de Indios, y grandes Theologos que la aprovaron, y en el Synodo que celebrò el Ilustrissimo Don Fray Martin Ignacio de Loyola, hijo de la Serafica Religion, se mandò que dichas Oraciones y dicho Cathecismo en la dicha corriessen en toda esta Provincia, y con ellas y por el se enseñasse à los recien convertidos, con que se facilitò

(a) Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de traduire ce Discours, qui est parfaitement conforme à l'Ecrit du Provincial des Jésuites, & au Sentiment du Doïen.

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

la conversion de los dichos naturales, y de tiernos en la fé se hizieron en breve muy maduros en ella (que de otro manera fuera impossible que llegaràn en breve al conocimiento de Misterios tan altos). Lo mismo se mandò en el Synodo, que celebrò el Illustrissimo Don Fray Christoval de Aresti, con palabras gravissimas en una session de lo dicho Synodo, à que se remite, pues ambos se han presentados: y assi los Curas, Predicadores y Missioneros Apostolicos hasta aora han instruido y enseñado por el dicho Cathecismo a los dichos Naturales con mucho aprovechamiento dellos.

Pero no han faltado mordedores y ladridos de furiosos canes contra algunas palabras de las dichas Oraciones y Cathecismo, diziendo son hereticales; que sin ser Lenguaraces se atrevieron à calificar temerariamente lo que no entendian, informados de interpretes simples è ignorantes, deseosos mas de dar gusto, que de acertar. Y por aver sido llamado, como natural desta Ciudad de la Assumpcion, à la Junta que se ha formado por orden del Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General desta Provincia del Paraguay, por comission particular del Ilustrissimo y Reverendissimo Señor Don Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, para averiguar y examinar si las quatro palabras, *Tupà*, *Membirà*, *Tayrà* y *Tubà*, que estan en dichas Oraciones y Cathecismo, sean hereticales, dixò por lo que le tocava, como Lenguaraz que es, y haver mamado esta Lengua, y conferido non una, sino muchas vezes en las Reducciones y Doctrinas de su Religion, la significacion de dichas palabras, y siempre las ha hallado puras y sinceras, limpias y sin ningun dolo, doblez y mal sentido; como se verà en la palabra *Tupà*, que quiere dezir *Dios*, y no Demonio y Idolo, ni Hechizero; por que en la dicha Lengua Guarani el Demonio tiene su nombre, y los Indios le llaman *Aña*, y le llaman assi hasta aora y le llamaron siempre: al hechizero llaman *Payé*: pues como se atreven à interpretar mal? Y buelve à dezir que *Aña*, es Demonio, y *Payé*, Hechizero, y *Tupà*, Dios; que bien entendida esta palabra *Tupà* en su propia y rigurosa significacion quiere decir Padre universal y fin de todas las cosas; por que *Tubà* quiere dezir *Padre*, y *Pà* quiere dezir *universale*, ò *acobò*, y Dios Nuestro Señor se nombra *principium & finis*, de modo que por ningun camino, ni significacion esta palabra, puesta en el dicho Cathecismo es, ni puede ser escrupulosa, ni malsonante, sino santa, buena, y significativa del Dios verdadero, que con esta palabra han dado à conocer los Predicadores à los Indios desta Tierra.

Demas desto como podran los Predicadores y Missioneros Apostolicos enseñar à estos Indios recien convertidos los Misterios de nuestra Santa Fé en la Lengua Española, ò en Latina? Es forçoso que sean enseñados y instruidos en propio idioma y Lengua Guarani: y si dichos mordedores hallan por no limpias las palabras *Tayrà* y *Membirà*, como supieron calumniar, y desearon enmendar como Lenguaraces Guaranies, por que adicionando por hereticales las dichas palabras, no pusieron ot s en el dicho Cathecismo catholicas y limpias? No valè, diràn, que por

cortedad de la Lengua. Tampoco vale, por que vemos que en Lengua Latina, como en nuestra Española el Eterno Padre llama *Hijo* al verbo: *Filius meus es tu*: y en Cathecismo Español dezimos *Padre, Hijo*, y *Espiritu Santo.* Y el casado llama à sus hijos con la misma palabra, siendo engendrados por obra de varon: los Confessores llaman *Hijos* à los que confiessan; con que una misma palabra significa diferentes generaciones, la Eterna del Verbo, y la Temporal. La Virgen Santissima nuestra Señora llamò *Hijo* à Nuestro Señor Jesus Christo, quando le hallò entre los Doctores; *Fili quid fecisti nobis sic?* Y no le engendrò por obra de varon, sino por obra del Espiritu Santo. Assi en la Lengua Guarani *Tayrà* quiere dezir *Hijo*, lo mismo, que en Latin *Filius*, sin que aya diferencia alguna. Esto es evidente, por que el Padre llama à su Hijo, que engendrò con virtu seminal *Chetayrà*, los Predicadores en los Pulpitos dizen lo mismo, *Chetayretà*, y no los han engendrado por copula fornicaria: el viejo llama al moço *Chetayrà*: en ahijando mucho la caña del maïz, dizen *Abatiray*; con que es visto que esta palabra *Chetayrà* comprehende genericamente muchas especies de hijos, de la misma suerte que la palabra *Filius* en Latin, y en Romance, *Hijo*. Y de la misma suerte que en estas dos Lenguas no se halla inconveniente, ni la ay en que llamamos à Christo Nuestro Señor Hijo de la Virgen, ò en Latin *Filius Mariæ*, tampoco la ha de aver en la Guarani en esta palabra *Tayrà*, que significa lo mismo que en Latin *Filius*, y en Romance *Hijo*.

1656.

Pieces de l'examen du Catechisme Guarani.

En lo que mas aprietan los adicionadores, y en lo que mas muestran su dañada intencion, es en la palabra *Membirà*, que con intencion perversa, y como malos interpretes, parten la palabra, separando el *Mem* del *birà*, con que construyen diabolicamente, diziendo quiere decir hijo de polucion, havido entre hombre y muger, por que explican que aquel *Me* es Marido, y junto todo *Membi* quiere dezir hijo de tal Marido: mal entretenimiento de partidores. Pregunto: la muger que nunca fue casada, ni jamas tuvo Marido, y llegò à tener un Hijo ilegitimo, como lo llamarà? es fuerça que diga *Chemembi*, por que assi habla la muger todo lo que es hijo, aunque no aya tenido marido: luego perversa es la significacion, que le dan. Pruevase con el Lenguaje de los Indios del Perù, que el varon llama à su hijo *Churi*, y la muger no usa deste nombre, y llama à su hijo *Guagua*; y en el Cathecismo dizen *Dios Yaya, Dios Churi*; y ordinariamente el Español llama por el Perù à qualquier Indio que topa, *Yaya*. Y no obstante esto llaman al Eterno Padre *Dios Yaya*. En esta Lengua Guarani el varon llama al hijo *Tayrà*, y la muger dize al hijo *Chemembi*, la tia al sobrino llama *Chemembi*, y la vieja à qualquiera menor de edad, *Chemembi*; con lo qual claramente verà qualquiera de mediano intendimiento, que estas dos palabras *Tayrà, Chemembirà*, son generales, con que significa y declara muy bien la filiacion, no solo natural, sino del Espiritu, pues engendramos para Dios à los que convertimos y enseñamos; y no fuera razon que oyendo los Indios desta Provincia explicar à un Predicador el gozo que tuvo la Virgen Nuestra Señora, quando hallò à Christo Señor Nuestro

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

entre los Doctores, y gozosa le dixò, *Fili, quid fecisti nobis sic?* Palabras son de la Virgen. Predicandolas y explicandolas Predicador à estos Indios en su Lengua Guarani, es fuerça que sea usando desta palabra *Chemembi*, que corresponde à aquella palabra *Fili*, &c. Si no hablasse con esta propiedad, seria irrision de los mismos Indios, y no haria fruto.

Y à me parece que todos los, que consideraràn lo dicho, echaràn de ver, si estàn desnudos de passion, y ven la propiedad de las palabras, que no son hereticales: sino, busquen otras para dar à entender al recien convertido quien es el Padre, el Hijo, el Espiritu Santo. Es forzoso enseñarles à persiñar en su mismo idioma; aqui en esta Provincia del Paraguay, para que lo entienda, se ha de dezir forçosamente *Tubà, Tayrà, Espiritu Santo, rera pipe*, que quiere dezir en Español: *en el nombre del Padre, y del Hijo, y del Espiritu Santo.* Y a los Negros, conforme à su Cathecismo, les preguntamos *Zambi Sai?* quien es Dios? *Zambi Tatà, Zambi Mona, Zambi Espiritu Santo*, persona citato, *Zambi mori quiabo;* y vemos que en esta Lengua no es indecente llamar à Dios *Zambi Tatà* el Padre, y al Hijo *Zambi Monà*, con que con esto lo entenderàn, y de otra manera se quedaran ayunos de los Misterios de nuestra Santa Fé y Religion Christiana: con que se echarà de ver que assistiò Dios al V. P. Fray Luis de Bolaños con particulares auxilios, y le diò aqueste don, para que no errasse en cosa de tanta importancia, como es la salvacion de las almas; y si sintiera lo contrario, como varon perfecto que era, à la hora de la muerte se retratarà: antes a essa hora hizo Dios maravillas por su siervo. Vì lo por mis ojos, hallè me à su muerte.

Con que pueden los Doctos atender à estas explicaciones, que en este papel van, sin partir los vocablos, y sin separar la razones; por que si en todas las Lenguas, que usamos, queremos partir palabras, y truncar razones, las hablaremos poco honestos y nada modestos. Si el Español divide esta palabra *Tabernaculo*, no hablarà limpio, sino espessissimo; partida serà mal dicho que un Santo estè en lo partido y separado del Tabernaculo. Y en Latin decimos *Summus Pontifex*, dirà *Sum mus*, soy raton. Y assi supplico que atiendan los Doctos à esto, con que las significaciones de las palabras son muy puras y limpias de las oraciones de la Lengua del Paraguay, que, es assi, el Santo Padre Fray Luis de Bolaños, mas de treinta años antes que los Religiosos de la Compañia de Jesus entraràn en estas Provincias, enseño con expressa orden del Synodo que celebrò el Illustrissimo Don Fray Martin Ignacio de Loyola, y despues con particular orden y mandato del venerable Dean y Cabildo, *Sede vacante*, deste Obispado del Paraguay; y lo mismo proseguieron los Religiosos de la Compañia de Jesus por las mismas palabras, como quienes tenian un mismo espiritu de la salvacion de las almas; y assi no añadieron, ni quitaron à las dichas Oraciones y Cathecismo nada, sino que como hombres Doctos observaron y guardaron, y hasta agora observamos todos los que tenemos Doctrinas, lo que ordenaron y dispusieron dos Synodos deste Obispado: que es cosa recia dar à entender que en ellos no

assistiò el Espiritu Santo, y que aquellos no fueron Obispos legitimos, y que todos erraron : pero yo creo fiel y verdaderamente que assistiò el Espiritu Santo : *Ubi duo vel tres congregati fuerint in nomine meo, in medio eorum sum.* No fuere bien, Señor, para cosa de tanta importancia hazer otra Junta y Synodo ? y no oponerse de cabeça, y sin autoridad alguna a los dichos Synodos ? y Cathecismo aprovado en ellos, con parecer solo de hombres ignorantes en la Lengua, en lo positivo, y escolastico.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Y por que se vea quan sin modo se han adicionado y hereticado las palabras dichas, noten los entendidos y desapassionados la adicion, que se dà à la palabra *Tubà*, que quiere decir, en su propia significacion *Padre*; y aunque la quieren partir y estrujar, no le han de hallar otra significacion, que la de Padre. Y querer condenar por heretica esta palabra *Tubà*, por que condenò el Pontifice Zacharia unos nombres de Angeles por Demonios, y que en ellos y entre ellos estuvo la palabra *Tubà*, es sin ningun fundamento, por que unos de los Angeles condenados por dicho Concilio se llamava, ò se llamavan *Angelus Tubuel*, y el otro, *Angelus Tubuas*. Que tiene que ver Judas con Juan Lopez ? Es lo mismo *Tubuel*, *Tubuas* que en el Paraguay *Tubà* ? no por cierto, por que son diferentes los nombres y silabas de que se componen, y diferente la significacion de cada nombre. Y es possible que quepa esto entre Christianos, hombres religiosos, doctos ?

Aviendo tanto por conquistar en estas Indias Occidentales, que no han visto Españoles, aunque han tenido noticia dellos, en que Lengua los hemos de enseñar ? que aun Dios Nuestro Señor nos habla en nuestra Lengua para que le entendamos ; y para que sepamos que tiene hijo, dixò por su Propheta en el capite 66, num. 9, *Numquid ego, qui alios parere facio, non pariam ? dicit Dominus. Si ego qui generationem cæteris tribuo, sterilis ero, ait Dominus Deus tuus :* y de la Virgen Santissima dize San Lucas, *Peperit Filium suum primogenitum*; con que se acomoda Dios à nuestro lenguaje, para darse à conocer. Y echarà de ver el docto que este verbo *pario*, significa parir la muger de su marido ; y significa parir sin muger, como Dios ; y significa parir la muger sin ayuntamiento de varon, como la Virgen Santissima Señora Nuestra, que pariò por obra del Espiritu Santo ; y significa parir los montes. No ha servido de otra cosa en este Obispado el reparo de las dichas palabras, que de escandalo.

Tupà es Dios ; el Indio assi lo entiende como cosa superior, y sobre todas las cosas. Que al Demonio llama el Indio *Aña*, y al hechizero, *Payè*, y pues que tanto desean adicionadores destas palabras, dennos otras para explicar à los Indios recien convertidos los articulos de la Fé, y a los antiguos Indios Christianos, que no saben que su Lengua, por estar apartados del comercio de los Espanoles : y si no saben bien la Lengua, sujetense à los que la saben, y tanto la especularon, como el Santo Padre Fray Luis de Bolaños, para sacar à luz el dicho Cathecismo : *Docti sciant, Indocti credant.* Y assi concluyo, con que el dicho Cathecismo, que se ha presentado, es el que despues de muchos ayunos, oraciones y disciplinas, hizo y traduxo en la Lengua Guarani para la enseñanza destos

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Naturales el dicho muy Reverendo Padre, haviendo consultado, y conferido con los mejores Lenguaraces desta Tierra; que es el que siempre se ha usado en la Doctrina y enseñanza de los Indios en execucion de los Synodos de este Obispado, que han mandado que por este Cathecismo, y no por otro, sean los Indios enseñados y instruidos en nuestra santa Fé Catholica; y que no ay inconveniente en que se prosiga; y lo huviera muy grande con qualquier mudança en la fragil naturaleza y condicion destos Indios, si se hiziesse qualquer novedad en los terminos y vocablos, con que han venido en conocimiento del verdadero Dios; y que no entiendan en dichas palabras cosa que sea malsonante, ni contraria à nuestra santa Fé Catholica, ni que merezca censura alguna. Esto dixò ser su parecer en lo, que se ha consultado en la Junta.

Sentiment des autres Personnes qui composoient la Junte.

TODAS las demàs Personas, que se hallaron en la dicha Junta, que son el Licenciado Pedro de la Cabex, Governador Ecclesiastico que ha sido deste Obispado; el Licenciado Estevan de Ibarrola, Cura de la Cathedral; el Licenciado Francisco Cavallero Baçan, Cura de la Paroquia de la Annonciacion desta Ciudad; el Licenciado Pedro de Mendoza, Cura y Vicario del Pueblo y Doctrina de Yaguaron; el Maestre de Campo Garcia Moreno; el Capitan Francisco de Espindola Santa Cruz, dixeron todos unanimes y conformes que sentian lo mismo que el Señor Dean y el dicho Padre Gardian, y que aquella era la verdad, y se conformavan uniformemente: y añadieron algunas razones en su confirmacion.

El dicho Licenciado Pedro de la Cabex dixò, que haviendo salido à visitar este Obispado unas vezes, accompañando el Ilustrissimo Señor Don Fray Christoval de Aresti, Obispo desta Provincia, haziendo oficio de Secretario suyo, y otras como Visitador nombrado para el dicho efecto, siempre hallò que to-

TOUTES les autres Personnes qui se trouverent dans ladite Junte, à savoir, le Licencié Pierre de la Cabex, ci-devant Juge Ecclésiastique de cet Evêché; le Licencié Etienne de Ibarrola, Curé de la Cathédrale; le Licencié François Cavallero Baçan, Curé de la Paroisse de l'Annonciation de cette Ville; le Licencié Pierre de Mendoze, Curé & Vicaire d'Yaguaron; le Mestre de Camp Garcia Moreno; le Capitaine François de Espindola de Santa Cruz, ont unanimement dit qu'ils étoient du même sentiment que le Seigneur Doïen & le susdit Pere Gardien; que ce sentiment étoit selon la vérité; & qu'ils s'y conformoient d'un commun accord. Ils apporterent quelques raisons pour l'appuïer.

Le Licentié P. de la Cabex dit qu'étant allé à la suite de l'Illustris. Seigneur Don Christophe de Aresti, Evêque de cette Province, en qualité de son Sécretaire, pour faire la visite de ce Diocèse, & que l'aïant faite d'autres fois comme Visiteur nommé à cet effet, il avoit trouvé par-tout que les Curés ne se ser-

dos los Curas enseñavan à los Indios por el dicho Cathecismo, y no por otro; y lo mismo hazian los Religiosos de la Compañia de Jesus en los pueblos, que el dicho Señor visitò. Y ultimamente saliendo à visitar este Obispado como Governador y Vicario General por nombramiento y facultad del Ilustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, hallò que los Indios estavan desconsolados y poco contentos, por haver mandado que no usassen dichas quatro palabras, por la novedad que les havia causado este mandato.

El Licenciado Francisco Cavallero Baçan dixò que tambien accompagnò al dicho Señor Obispo Don Fray Christoval de Aresti, quando fue à visitar las Doctrinas del Parana, y otras deste Obispado, y en todas viò que se usava deste Cathecismo, y no de otro alguno; y añadiò que despues que se inovò y alterò las dichas quatro palabras, se ha reconocido en los Indios, hasta en los muchachos, una libertad y muy grande dissolucion en jurar con facilidad por Dios, diciendo sin temor ni respecto à cada passo *Dios rehè catù*, que es lo mismo que jurar; y que la causa juzga ha sido haver quitado el nombre *Tupà*, con que conocian y reverenciavan à Dios; y puesto en su lugar en la Castellana *Dios*, que como no conocen, ni saben su propiedad, han dado agora en este vicio, no teniendolo antes, por nombrar à Dios con el nombre, que en su Lengua explicava la dignidad, alteza y divinidad de Dios.

voient point d'autre Catéchisme pour instruire les Indiens, que de celui dont il s'agissoit; que les Peres de la Compagnie de Jesus en usoient de même dans leurs Réductions, lorsqu'il accompagna ledit Seigneur Evêque dans la visite qu'il en fit; qu'aïant été depuis nommé Gouverneur, Proviseur & Vicaire Général du même Diocèse par l'Illustrissime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas, il trouva partout les Indiens dans la désolation, & inconsolables de ce que ledit Seigneur Evêque avoit défendu de se servir des quatre termes susdits, ne pouvant digérer cette innovation.

Le Licencié François Cavallero Baçan dit qu'il avoit aussi accompagné le susdit Seigneur Evêque Dom Christophe de Aresti, dans une visite des Doctrines du Parana, & de plusieurs autres de ce Diocèse; que par-tout il avoit vû qu'on ne faisoit usage que du seul Catéchisme du Pere de Bolaños; & il ajoûta que depuis l'innovation qu'on avoit faite en changeant les quatre susdits termes, on a reconnu dans les Indiens, même dans les enfans, une très grande licence, beaucoup de dissolutions & de facilité à jurer le nom de Dieu, disant sans crainte ni respect à tout moment *Dios rehè catù*, qui est une espece de jurement, & qu'il juge que la cause de ce désordre vient de ce qu'on leur a interdit le nom de *Tupà*, qui leur faisoit connoître ce que c'est que Dieu & leur imprimoit un grand respect pour lui, & substitué celui de *Dios*, dont ne connoissant pas la proprieté, ils sont tombés dans une vicieuse habitude; & cela parcequ'on n'a pas voulu qu'ils l'invoquassent sous un nom qui dans leur Langue leur faisoit entendre toute la dignité, la grandeur & la divinité de Dieu.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

El Licenciado Pedro de Mendoza dixò que los Indios de su pueblo, como oyeron lo que el Ilustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas dezia que *Tupà* significava Demonio, y estava condenado por el Papa Zacharias, han temido, y lo mismo ha succedido a algunos Españoles; pero que antes de esto no se havia oydo ni hecho reparo alguno en la propiedad de las dichas palabras; y que juzga que no se debe hazer, sino que se continuè la enseñanza destos Indios por el dicho Cathecismo.

Le Licencié Pierre de Mendoze a dit que les Indiens de sa Bourgade, quand ils eurent appris que l'Illustrissime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas disoit que *Tupà* étoit le nom d'un Démon, & avoit été condamné par le Pape Zacharie, avoient été saisis de crainte, & que la même chose étoit arrivée à quelques Espagnols, qui n'avoient jamais auparavant oui dire rien de pareil, ni former le moindre doute sur la propriété de ces quatre termes; qu'il juge qu'on n'en doit faire aucun, mais qu'il faut continuer à instruire les Indiens en suivant le susdit Catéchisme.

El Maestre de Campo Garcia Moreno dixò que se hallò presente muchas vezes, quando el dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños escrivia varias cartas al Capitan Escobar, famosissimo Lenguaraz desta Lengua Guarani, consultandole sobre la propiedad de algunas palabras que ponia en dicho Cathemo, y el dicho Capitan le respondia aprovando y confirmando las palabras, que se hallan en dicho Cathecismo, y que sabe es el mismo, que hizo el dicho Padre Fray Luis de Bolaños.

Le Mestre de Camp Garcia Moreno a dit qu'il s'étoit souvent trouvé present lorsque le vénérable Pere Louis de Bolaños écrivoit au Capitaine Escobar, célebre par la grande connoissance qu'il avoit de la Langue Guaranie, pour le consulter sur la propriété de quelques termes qu'il emploïoit dans le susdit Catéchisme, qu'il sait certainement être le même Catéchisme dont il s'agit, & le même que le susdit Pere Bolaños a composé, & que le susdit Capitaine approuvoit & confirmoit tous les termes qu'il emploïoit.

Y finalmente concluyeron todos en que las dichas palabras no tienen error, ni sentido alguno mal sonante ni contrario à nuestra Fé Catholica; y que por ellas, y no por otras, han venido los Indios desta Provincia al conocimiento del verdadero Dios; y qualquier mudança y novedad fuera peligrosa en gente de tanto poco discurso, como esta. Y que esto era lo que sentian: y lo firmaron, Doctor D. Juan Blasquez de Valverde, el Doctor Adrian Cornejo, Licenciado Don Gabriel de

Tous enfin conclurent que les quatre termes susdits ne renfermoient aucune erreur contre la Foi, & ne pouvoient avoir aucune signification mal sonnante; qu'on n'en a jamais emploïé d'autres pour faire parvenir les Indiens de cette Province à la connoissance du vrai Dieu; & que parmi des nations d'un génie aussi borné que le sont celles-ci, il seroit dangereux de faire aucun changement en cette matiere, & d'y introduire aucune nouveauté. Tous aïant déclaré que c'étoit

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

de Peralta, Fray Pedro de Villasanti Pedro de Mendoza, Francisco Cavallero Bazan, Pedro de la Cabex, Estevan de Ibarrola, Garcia Moreno, Francisco de Espindola de Santa-Crux:

Ante mi,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON,
Escrivano de Su Magestad.

c'étoit-là leur avis, ils le signerent en cet ordre: Le Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, le Licencié D. Gabriel de Peralta, Frere Pierre de Villasanti, Pierre de Mendoze, François Cavallero Baçan, Pierre de la Cabex, Etienne de Ibarrola, Garcia Moreno, François de Espindola de Sainte-Croix:

En ma présence,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON,
Ecrivain de Sa Majesté.

SUIVENT, dans l'Imprimé, la Requête du Pere François Dias Taño, Recteur du College de la Compagnie de Jesus de la Ville de l'Assomption, pour avoir autant Copies collationnées par l'Ecrivain du Roi de tous les Actes de la Junte;

LE Décret rendu par le Seigneur Dom Blasquez de Valverdé, pour qu'il lui soit fait droit,

ET les différentes Légalisations de toutes ces Pieces en divers lieux.

PREMIERE SENTENCE
DE
DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ,
AU SUJET DES MINES D'OR.

COPIÉE SUR L'IMPRIMÉ.

1657. Premiere Sentence de Dom Jean Blasquez de Valverde' au sujet des Mines d'or.

EN la causa, y diligencias que se han hecho por delacion de Domingo Indio, que en la Provincia del Tucuman dixo y publicò, no solo de palabra, sino tambien por escrito en un mapa y pintura, que està en estos autos a fojas diez, que aviendose embiado al Señor Doctor Don Francisco de Nestares Marin, del Consejo de Su Majestad en el Supremo de las Indias, Presidente y Visitador de la Real Audiencia de la Plata, dandole noticia de lo que este Indio dezia, me le entregò a mi, para que averiguasse la verdad de lo que contenia, en razon de que los Padres de la Compañia, que residen y estàn ocupados en la Prédicacion del Evangelio, y conversion de los Indios Infieles, en las Provincias del Parana y Uruguay, tenian minerales y pesquerias de oro, y le sacavan, defraudando de Su Magestad sus derechos Reales; publicando assimismo, que sabia, y conocia el lugar, y sitio de los dichos Minerales, por averlos visto, y estado en ellos, y aprendido en dicha Provincia el uso de las armas de fuego, y manejo dellas, de los dichos Padres, que se le enseñaron; que fue causa

SUR le Procès qui a été mû, & les Enquêtes qui ont été faites au sujet de l'accusation de Dominique, Indien, non seulement de vive voix, dans la Province du Tucuman, mais encore par un Ecrit accompagné d'une Carte & d'un Plan qui sont au Procès, folio 10, & qui avoient été envoïés au Seigneur Docteur Dom François de Nestarès Marin, Conseiller du Roi au Conseil Suprême des Indes, Président & Visiteur de l'Audience Roïale de la Plata, avec un compte fidele de ce qu'avoit déclaré le susdit Dominique, & que ledit Seigneur nous a remis, afin que nous puissions vérifier ce qui y étoit avancé, que les Peres de la Compagnie de Jesus, qui travaillent dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay à la prédication de l'Evangile, & à la conversion des Indiens infideles, y ont des Mines, d'où ils tirent de l'or, & y fraudent les droits de Sa Majesté, selon que ledit Dominique l'a publié, assurant qu'il connoissoit le lieu où étoient ces Mines, qu'il y avoit demeuré, qu'il les avoit vûes, & même que dans ladite Province il avoit appris des Peres de la Compagnie à manier les armes

para que aviendoselo yo oydo dezir y testificar en la Ciudad de Santiago de la Provincia del Tucuman, viniendo por orden de Su Magestad a governar esta del Paraguay, y y señaladome en la declaracion que hizo, los lugarez y partes donde dixo se sacava en la Reduccion de la Concepcion, que es la primera y la mas antigua de la dicha Provincia del Uruguay, en presencia del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Fray Melchor Maldonado Saavedra, Obispo del Tucuman, en cuyo servicio estava, y me le entregò, para que lo traxesse conmigo, preso y a buen recaudo, para llevarlo a la dicha Provincia, y lugares por el señalados, como en efecto le traxe y llevè a ella, para las diligencias que con èl se hizieron.

Las quales vistas, y considéradas, y todo lo que en esta razon se ha hecho y obrado en la visita de las dichas Provincias del Parana y Uruguay, y la confession que judicialmente ha hecho, retractando sus delaciones, diziendo aver mentido en ellas, y hecholas por las causas que en ellas refiere; y estar averiguado, no solo por su confession, sino tambien por las personas que le conocen desde su niñez, no aver estado jamas ni puesto sus pies en la dicha Provincia del Uruguay; y convencido assimismo *per evidentiam rei*, que en el lugar que señalò, no se hallaron las minas, ni rastro dellas, ni señal de que las huviesse avido, ni los castillos, murallas, y soldados que las guardavan, que refiere en el dicho mapa y pintura, ni ser de los Indios que enseñan y doctrinan los dichos Padres, vistos, &c.

1657.

PREMIERE SENTENCE DE DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE AU SUJET DES MINES D'OR.

à feu, & à en faire usage. Après l'avoir entendu nous-mêmes dire toutes ces choses, qu'il a attestées devant nous dans la Ville de Santiago de la Province du Tucuman, lorsque nous venions par ordre de Sa Majesté pour gouverner cette Province de Paraguay, & après que, dans la déclaration qu'il fit en présence de l'Illustrissime & Revérendissime Seigneur Dom Melchior Maldonado Saavedra, dont il étoit domestique, il eut marqué & dessiné les endroits, d'où il disoit que l'on tiroit de l'or dans la Réduction de la Conception, la premiere & la plus ancienne de la Province d'Uruguay; ledit Seigneur nous le remit pour le mener avec nous, bien gardé dans ce Païs: ce que nous avons fait à dessein de ne manquer à rien pour vérifier les faits, comme il est arrivé.

Aïant donc tout vû, considéré tout ce qui avoit rapport à cette affaire, & fait toutes les diligences nécessaires dans la visite des susdites Provinces du Parana & de l'Uruguay, après avoir reçu l'aveu & la rétractation que ledit Dominique a fait en Justice des calomnies qu'il avoit publiées, confessant que tout ce qu'il avoit dit étoit faux, & qu'il y avoit été engagé par les motifs qui sont rapportés au Procès; le tout étant vérifié non seulement par sa propre confession, mais encore par la déposition de personnes qui le connoissent depuis son enfance, lesquels assurent qu'il n'a jamais mis le pié dans la susdite Province d'Uruguay; de plus, étant convaincu par l'évidence du fait qu'il ne s'est trouvé aucune Mine dans les endroits qu'il avoit indiqués, & qu'on n'a apperçu aucun vestige qu'il y en ait jamais eu, non-plus que des mu-

1657.

PREMIERE SENTENCE DE DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE' AU SUJET DES MINES D'OR.

railles & des corps-de-garde qu'il avoit marqués dans sa carte & dans les plans qu'il avoit tracés, ni que les Indiens de ce Païs, qui sont sous la conduite des susdits Peres, aient jamais rien apperçu de tout cela;

Fallo, atento a los autos y meritos deste processo, que devo declarar, y declaro por falsa y calumniosa la delacion, y declaraciones judiciales, que el dicho Domingo Indio hizo de los dichos minerales, y aver mentido gravemente en ellas, y en fingirse, quando las hizo, para dar mas cuerpo a ellas, que era Indio *Tupi* manclu-co de San Pablo, siendo nacido, y criado en el Pueblo de Yaguaron, Doctrina de Clerigos, ocho leguas distante desta Ciudad, hasta que lo llevò y sacò dèl y desta Provincia, a la del Tucuman, el Capitan Christoval Ramirez Fuen-Leal, su amo, uno de los opuestos y delatores contra los dichos Padres, que a la hora de su muerte, y por descargo de su conciencia, se retractò judicialmente de todo lo que avia dicho y delatado contra los dichos Religiosos, cerca destos minerales, como parece de la causa principal del oro, a fojas ciento y diez y nueve.

Y aunque por la culpa, y delito tan grave que ha cometido, alborotando esta Provincia y las convezinas, con lo que en ellas ha publicado contra los dichos Padres, merecia ser gravissimamente castigado, para pena de su atrevimiento y temeridad, y exemplo de los demàs; con todo, considerando su fragilidad y poca capacidad, y que conociendola los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus, y aver sido inducido y persuadido a hazer las dichas declaraciones, y que por ellas les ha

Après avoir vû, & attentivement examiné l'importance de cette cause & toutes les pieces du Procès, je dis que je dois déclarer, & je déclare, l'accusation & les déclarations que le susdit Dominique, Indien, a faites en Justice, des Mines susdites, fausses & calomnieuses; qu'il y a menti en chose grave, aussibien qu'en disant, pour donner plus de force à sa délation, qu'il étoit Indien *Tupi*, de la ville de S. Paul, quoiqu'il soit né, & qu'il ait été élevé dans le Bourg d'Yaguaron, Paroisse desservie par des Ecclésiastiques, éloignée de huit lieues de cette Ville, d'où il fut tiré, & mené de cette Province à celle du Tucuman, par son maître le Capitaine Christophe Ramirez Fuen-Leal, un des Accusateurs des susdits Peres, lequel, pour la décharge de sa conscience, à l'article de la mort, a rétracté juridiquement tout ce qu'il avoit dit & déposé contre eux sur l'affaire des Mines, comme il paroît par sa déclaration, qui est au Procès, folio 119.

Et quoique le crime grave, que ledit Dominique a commis en troublant toute cette Province & les circonvoisines, par les faussetés qu'il a publiées contre les susdits Peres, méritât d'être très rigoureusement puni, à raison de sa hardiesse & de sa témérité, & pour servir d'exemple, néanmoins aïant égard à sa foiblesse & à son peu de jugement, & parceque lesdits Peres, qui l'ont aussi reconnu, savent qu'il a été suborné pour faire lesdites déclarations, & vu qu'il leur en a demandé pardon, & qu'ils le lui ont accordé, se-

pedido perdon, le han perdonado, contentandose con que se aya averiguado su falsedad y mentira, como tambien la innocencia de los Religiosos, segun que refiere en el escrito de fojas ciento y siete, le condeno, moderando las penas en que ha incurrido, en la que ha tenido en un año y ocho meses de prision, desde que lo saquè de la dicha Ciudad de Santiago, hasta que lo puse conmigo en la dicha Provincia del Uruguay, y mas en docientos açotes, que se le dèn por las calles publicas desta Ciudad, puesto a cavallo en un albarda, con voz de pregonero que publique su delito. Y por esta mi sentencia difinitiva, juzgando, assi lo pronuncio, y mando. Y que para que Su Magestad, y Real Consejo de las Indias, sea informado con los autos, como me lo manda, se saquen a costa de gastos de justicia los traslados desta causa, pues por su pobreza no le hago la condenacion que deviera de todas las costas que se han causado, y por ser Indio, libre de pagarlas, por pobre de solemnidad.

DOCTOR DON JUAN BLASQUEZ DE VALVERDE.

Diò y pronunciò la sentencia de suso, estando haziendo audiencia en las casas de su morada, el Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador, y Capitan General del Paraguay, y Visitador de las Provincias del Uruguay y Parana, por su Magestad, en la Ciudad de la Assumpcion en veinte y siete dias del mes de Setiembre de mil y seiscientos y cinquenta y siete años; siendo testigos el Alferez Juan de Herrera

contentant que la fausseté de ses calomnies soit connue, & que tout le monde soit convaincu de leur innocence, ainsi qu'il est rapporté au long dans l'original, *in-folio* 107; en conséquence voulant modérer la peine qu'il a méritée, je le condamne, en outre d'une année de prison, qu'il a gardée depuis que je l'ai tiré de ladite Ville de Santiago, jusqu'à ce que je l'ai conduit dans ladite Province d'Uruguay, à recevoir publiquement, par les rues de cette Ville, deux cents coups de fouet, monté à cheval sur un bât, & précédé d'un Crieur, qui déclarera son crime à haute voix. C'est ce que nous ordonnons par cette Sentence définitive. Et afin que Sa Majesté & le Conseil Roïal des Indes puissent en être informés par les actes du Procès, ainsi qu'il nous a été ordonné, les copies s'en feront aux dépens de la Justice, parceque l'Indien, à raison de sa pauvreté, qui est notoire, n'est pas en état de les faire.

LE DOCTEUR D. JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ.

Cette Sentence a été prononcée par le Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général du Paraguay, & Visiteur des Provinces de l'Uruguay & du Parana, pour Sa Majesté, dans la Ville de l'Assumption, le vingt-sept du mois de Septembre mil six cent cinquante-sept; Témoins, l'Alferez Jean de Herrera & Abreu, & le Docteur Laurent Ximenez, Médecin. Par-devant moi Alfonse Fernandez Rua-

1657.
PREMIERE SENTENCE DE DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE' AU SUJET DES MINES D'OR.

y Abreu, y el Doctor Lorenço Ximenez, Medico. Ante mi Alonso Fernandez Ruano, Escrivano publico, de Governacion y Visita.

no, Ecrivain public, du Gouvernement & de la Visite.

Collationné à l'Original par le même.

SECONDE SENTENCE DU MÊME,

COPIÉE SUR L'IMPRIMÉ.

1657.

SECONDE SENTENCE DU MÊME.

EN la Ciudad de la Assumpcion en dos dias del mes Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y siete años, el Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador, y Capitan General destas Provincias del Paraguay por Su Magestad, &c. aviendo visto los autos hechos por Comission de Su Magestad, y Real Consejo de las Indias, sobre la averiguacion y manifestacion del oro, minerales y riquezas, que los Regidores, y Capitulares desta Ciudad, que lo fueron los años passados de seiscientos y quarenta y ocho, y seiscientos y quarenta y nueve, y otros vezinos de ella, han esparcido y publicado en diferentes informes, autos, y cartas escritas a Su Magestad, y Real Consejo de Indias, Señores, Virreyes, y Audiencias de este Reyno, afirmando que los Padres de la Compañia de Jesus tenian ocultos en las Provincias del Parana y Uruguay muy ricos minerales de oro, de que gozavan y beneficiavan, defraudando a Su Magestad sus derechos y quintos Reales, y enriqueciendo con el oro que se sacava Reynos estraños, enemigos, y opuestos a la Corona Real de Su Magestad, se-

LE second jour du mois d'Octobre de l'année mil six cents cinquante-sept, dans la Ville de l'Assomption; le Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général pour Sa Majesté dans ces Provinces du Paraguay, &c. aïant vû les Procédures faites, en vertu d'une Commission de Sa Majesté & du Conseil Roïal des Indes, sur la découverte de quelques mines d'or, à l'instance des Alcades & des Régidors de cette Ville dans les années 1648 & 1649, & de quelques autres Habitans de ladite Ville, qui ont déclaré & publié, par différentes informations, actes & lettres adressées à Sa Majesté & au Conseil Roïal des Indes, à Nosseigneurs les Vicerois, & aux Audiences Roïales de ce Roïaume, que les Peres de la Compagnie de Jesus tenoient cachées dans les Provinces de Parana & d'Uruguay, des mines d'or fort riches; qu'ils en retiroient le produit, fraudant les droits & le quint du Roi, & qu'ils en enrichissoient des Roïaumes étrangers & ennemis de la Couronne, selon qu'il est couché plus au long dans le Registre des Assemblées de Ville, qui se tinrent les susdites années, & dans

gün que mas largamente se refiere en los Cabildos que dichos años se hizieron, testimonios, y recaudos que se han presentado, desde fojas siete de estos autos, hasta la noventa y ocho; que diò causas y ocasion à que Su Magestad con estas noticias mandasse hazer averiguacion de todo lo susodicho; y que para ello visitasse personalmente su merced de dicho Señor Oydor las dichas Provincias, como en efecto las ha visto y visitado por su persona, y en ellas todas las Reducciones y Doctrinas de Indios, que los dichos Padres tienen a su cargo y cuydado, llevando en su Compañia a los mesmos que fueron delatores y denunciadores de estas minas y riquezas, para que las descubriessen, y manifestassen en los lugares y partes que en dichas sus delaciones señalaron, y hecho en esta razon todas las diligencias judiciales y extrajudiciales que han sido possibles, no solo a pedimiento de dichos Religiosos, y por querella que dieron, sino tambien de oficio, publicando y pregonando premios, y encomiendas de Indios, y otros cargos, y oficios honrosos, en nombre de Su Magestad, a los que los descubriessen y manifestassen, como consta de los autos; y aviendolos visto, y reconocido, para informar con ellos a Su Magestad, y remitirlos con su determinacion a su Real Consejo de Indias, como se lo manda; y considerado todo lo que en esta razon tiene visto y entendido en la visita que hizo de dichas Provincias, y en las causas que el Señor Licenciado Don Andres Garavito de Leon, del Abito de Santiago, y Oydor de la Real Audiencia de la Plata, hizo y fulminò en esta Pro-

les dépositions des Témoins faites sur cette affaire, depuis le feuillet 7 jusqu'au 98, ce qui auroit donné occasion à Sa Majesté d'ordonner qu'on verifiât tous ces chefs d'accusation, & que pour cet effet ledit Seigneur Gouverneur se transportât sur les lieux, & visitât en personne lesdites Provinces, ainsi qu'il a fait allant dans toutes les Réductions & Doctrines des Indiens qui sont sous la conduite & à la charge des susdits Peres, menant par-tout avec lui les Témoins qui avoient donné avis de ces mines d'or, afin qu'ils pussent les lui découvrir & montrer les endroits qu'ils avoient marqués dans leurs dépositions. Et après avoir fait toutes les diligences possibles, judiciaires & extrajudiciaires, non-seulement à la requête des susdits Religieux, mais encore pour s'acquiter de sa Commission; après avoir même proposé publiquement, au nom de sadite Majesté, des récompenses, des Commandes d'Indiens & d'autres emplois honorables à quiconque feroit cette découverte & l'en avertiroit, dequoi les actes font foi; vû par lui & examiné lesdits actes, comme il lui étoit ordonné, afin que Sa Majesté, en aïant pris connoissance, pût les renvoïer, avec sa résolution, au Conseil Roïal des Indes; ledit Seigneur aïant de plus exactement consideré tout ce qu'il a vû & entendu sur cette affaire dans la visite desdites Provinces, & dans le Procès, sur lequel le Seigneur Licencié Dom André Garavito de Leon, Chevalier de l'Ordre de Santiago, & Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, en qualité de Gouverneur, a porté Sentence contre lesdits Délateurs: joint à cela, les rétractations

1657.

SECONDE SENTENCE DU MÊME.

1657.

SECONDE SENTENCE DU MESME.

vincia, y como Governador della, contra los delatores destas riquezas y minerales, y retractaciones que ante su merced hizieron, y reconocido los autos, y sentencias que contra ellos diò y pronunciò, de que ay testimonios presentados en esta causa, dixo :

Que devia declarar, y declarò por nulos, y por de ningun valor y efecto, todos los autos, decretos, informes, y demàs despachos hechos por dichos Regidores y Capitulares en esta razon, y por dignos de que se testen y borren de los libros y cabildos que sobre ellos se hizieron, como falsos y calumniosos, y contrarios a la verdad que se ha visto; y averiguado ocularmente en las dichas Provincias del Paranà y Uruguay, con assistencia, y citacion judicial de los mesmos que fueron delatores y denunciadores de los dichos minerales y riquezas, y no averse hallado rastro, ni señal alguna de que las aya avido, ni que las tierras, ni riberas de sus rios, sean, ni parezcan aver sido de minerales, ni lavaderos de oro, como se avia depuesto y delatado temeraria y siniestramente, y con animo, al parecer, de desacreditar con estas calumnias el proceder de tan santa Religion como la de la Compañia de Jesus, ocupada con sus Religiosos, de cinquenta años a esta parte, en la predicacion, y enseñança de tanto numero de Infieles, que tienen reducidos a nuestra santa Fé Catolica con su predicacion, exemplo, y enseñança en veinte reducciones, y Pueblos muy numerosos que han fundado, y tienen a su cargo y cuydado, en las dichas Provincias, sin otras dos no menos numerosas en la de los Ytatines.

qu'ils ont faites en sa présence, les autres actes, & les sentences par lui prononcées contre eux, lesquelles ont été produites au procès, ledit Seigneur Dom Jean Blasquez de Valverdé a dit :

Qu'il étoit de son devoir de déclarer, & qu'il déclaroit nuls, & de nulle valeur, tous les actes, décrets, informations & autres procédures faites en cette affaire par lesdits Régidors & Alcades ; qu'elles doivent être effacées des livres & des registres, comme étant remplies de faussetés & de calomnies contraires à la vérité, qui a été reconnue & justifiée dans les susdites Provinces du Parana & de l'Uruguay, en présence des Délateurs mêmes juridiquement cités. De plus, a déclaré n'avoir remarqué aucun signe qui pût faire croire qu'il y eût jamais de mines d'or dans ces Païs, ni qu'on en ait jamais levé dans les rivieres qui s'y trouvent, ainsi que les susdits l'avoient témérairement & malicieusement déclaré & déposé, à dessein, comme il paroît, de décréditer par ces calomnies la conduite d'un aussi saint Ordre, qu'est la Compagnie de Jesus, laquelle est occupée dans ce Païs, depuis cinquante ans, à prêcher la Foi & à instruire le grand nombre d'Infideles que ces Religieux y ont déja convertis par leurs exemples & par leurs prédications, & dont ils ont composé vingt Bourgades ou Réductions fort nombreuses, qui sont sous leur conduite, dans les susdites Provinces, sans parler de deux autres aussi peuplées qu'ils ont dans la Province des Ytatines. Et quoique lesdits Régidors & Alcades aient encouru, par ces faux rapports, les

Yratines. Y aunque por la culpa, y delito que dichos Regidores, y Capitulares han cometido con semejantes delaciones, avian incurrido en la pena de delatores falsos, y calumniosos, por averlo sido en sus decretos, informes, y demas autos cerca desto proveidos, y que justamente se debiera executar en sus personas y bienes el rigor de las leyes, para castigo suyo, y exemplo de otros; empero considerando la satisfacion que publica y judicialmente tienen dada en estos autos a los dichos Religiosos, en escrituras que han otorgado, y peticiones que han presentado, retractando sus declaraciones, y refiriendo la causa y persuasion porque las hizieron, y forma con que se procediò en ellas, segun consta por la que hizo, y otorgò Don Gabriel de Cuellar y Mosquera, en la Ciudad de Cordoua de la Provincia del Tucuman, en ocho dias del mes de Noviembre de mil y seiscientos y cinquenta y uno, que està en estos Autos a fojas ciento y veinte y una, con nueva aprobacion y ratificacion, que della hizo a fojas ciento y diez y ocho; la del Capitan Christoual Ramirez Fuen-Leal, que por descargo de su conciencia, y en el articulo de la muerte otorgò en esta Ciudad en treze dias del mes de Mayo de mil y seiscientos y cinquenta y uno, que està à fojas docientas y diez y nueve, pidiendo perdon a dichos Religiosos, y dandoles la satisfacion publica, que en ella se refiere; la del Maestro de Campo Juan de Vallejo Villasanti el viejo, que està a fojas docientas y seis buelta, en que satisface largamente a todas las calumnias opuestas a dichos Religiosos, refiriendo aver sido sinies-

les peines ordonnées contre les Calomniateurs, tels qu'ils sont en effet, aïant publié des décrets, des informations, & d'autres actes remplis de faussetés, & qu'ainsi, selon la rigueur des Loix, ils dussent être punis en leurs biens & en leurs personnes, tant pour leur propre amendement, que pour servir d'exemple aux autres; néanmoins aïant égard à la satisfaction qu'ils ont faite en public & juridiquement aux Peres de la Compagnie, par des écrits qu'ils ont stipulés, & des requêtes qu'ils ont présentées, où ils rétractent leursdites déclarations, marquant par quel motif & à la persuasion de qui elles avoient été fabriquées, & la conduite que l'on avoit tenue dans toutes ces procédures; ainsi qu'il paroît par la déclaration de Dom Gabriel de Cuellar & Mosquera, donnée en la Ville de Cordoue, dans la Province du Tucuman, le huitieme jour de Novembre mil six cent cinquante-&-un, qui commence au feuillet cent vingt-&-un, avec une nouvelle approbation & ratification du même, folio cent dix-huit; par celle du Capitaine Christophe Ramirez Fuen-Leal, faite à l'article de la mort, dans cette Ville, le treize de Mai mil six cent cinquante-&-un, dans laquelle, pour décharger sa conscience, il demande pardon auxdits Peres, & leur fait une réparation publique, ainsi qu'il y est plus au long, folio deux cent dix-neuf; par celle de Jean de Vallejo Villasanti, le vieux, Mestre de Camp, qui répond fort au long à toutes les accusations publiées contre lesdits Peres, assurant qu'elles sont remplies de mensonges, en leur demandant pardon, comme aïant été un des Alcades de ce tems-là, fol. ver-

1657.

SECONDE SENTENCE DU MESME.

1657.

SECONDE SENTENCE DU MESME.

tras, y contra el hecho de la verdad, pidiendo perdon a dichos Religiosos, como uno de los Capitulares del dicho Cabildo de aquel tiempo; la del General Diego de Yegros, que está a fojas docientas y onze; la de Don Luis de Cespedes Xeria, de fojas docientas y catorze; la del Alferez Garcia Vanegas de Guzman, de fojas docientas y diez y siete, repetida por èl a fojas docientas y veinte y una belta; la del Capitan Francisco de Aquino en sus peticiones, de fojas ciento y cinquenta y dos, y ciento y cinquenta y seis; la del Sargento mayor Joseph de Encinas, de fojas ciento y sessenta y quatro, con otra de fojas ciento y sesenta y siete; la del Capitan Juan de Cazeres, de fojas ciento y sesenta y ocho; la del Capitan Melchor de Pucheta, de fojas docientas y noventa y seis; y finalmente las del Capitan Garcia de Paredes, de fojas trecientas; del Capitan Andres Benites, de fojas trecientas y dos; del General Juan de Vallejo Villasanti el moço, y del Capitan Pedro Antonio de Aquino, de fojas trecientas y quatro, presentadas por si, y los demàs Capitulares de dichos años; en que convencidos en la dicha Provincia de Uruguay, con lo que ocularmente vieron, y con la fuerça de la verdad que conocieron, dieron satisfacion a dichos Religiosos, y les pidieron perdon de lo que hasta entonces avian hecho, y delatado, sin aver visto las dichas Provincias, ni puesto los pies en ellas, confessando aver sido falsas y calumniosas las dichas delaciones, por las causas que expressan, y refieren en dichos escritos. Por tanto, usando de la benignidad que pide la pobreza,

so deux cent six: celle du Général Diego de Yegros, folio deux cent onze: celle de Dom Louis de Cespedès Xeria, folio deux cent quatorze: celle de l'Alferez Garcia Vanegas de Gusman, folio deux cent dix-sept, renouvellée par lui-même, fol. verso deux cent vingt-&-un: celle du Capitaine François de Aquino, dans ses requêtes, folio cent cinquante-deux & cent cinquante-six: celle du Sergent-Major Joseph de Encinas, folio cent soixante & quatre, renouvellée folio cent soixante & sept: celle du Capitaine Jean de Cacerès, folio cent soixante & huit: celle du Capitaine Melchior de Pucheta, folio deux cent quatre-vingt-seize: enfin, celle du Capitaine Garcia de Paredès, folio trois cent deux; celle du Capitaine André Benitès, folio trois cent deux; celles du Général Jean de Vallejo Vilasanti, le jeune; du Capitaine Pierre Antoine de Aquino, folio trois cent quatre, qu'ils ont eux-mêmes présentées; celles des autres Alcaldes & Régidors des années susdites, dans lesquelles déclarations étant convaincus par leurs propres yeux, & forcés par l'évidence de la vérité, qu'ils ont reconnue en visitant la Province d'Uruguay, ils ont aussi fait satisfaction aux susdits Religieux, & leur ont demandé pardon de tout ce qu'ils avoient auparavant fait & publié contre eux, sans qu'ils en eussent jamais rien vû, ni même qu'ils eussent mis le pied dans lesdites Provinces; avouant que toutes ces accusations étoient fausses & calomnieuses, pour les raisons exprimées & rapportées dans lesdits actes. Sur cela, voulant user de la douceur & de la modération dont on a besoin au regard d'un Païs pauvre & misé-

y necessidad desta tierra, y la de sus Habitadores, y lo mucho que por esta causa han padecido, y lastado de costas, y condenaciones que han pagado con Juezes Eclesiasticos, y Seculares, que della han conocido; por la satisfacion que tienen dada, con retractacion judicial de sus dichos y delaciones, y perdon y remission que de su injuria han hecho los dichos Padres y Religiosos de la Compañia, contentandose, con que la verdad de su innocencia, no solo se aya averiguado judicial y ocularmente, sino que la ayan confessado los mismos que fueron autores destas, y otras calumnias, les condenò a perpetuo silencio en ellas; con apercibimiento, que bolviendolas a mover y solicitar, seràn desterrados desta Provincia perpetuamente, como alborotadores della, y condenados en las penas corporales en que incurren los delatores falsos, que no hablan verdad à Su Magestad y a sus Tribunales.

Y mas les condenò en las costas desta causa, y traslados que della se han de sacar, para informar a Su Magestad y Real Consejo de las Indias, dònde se han de remitir, mancomunando en esto a todos los dichos Alcaldes y Regidores de los dichos años de quarenta y ocho, y quarenta y neuve, y al General Francisco Nuñez de Avalos, que aunque no lo fue los dichos años, està comprehendido en esta delacion y calumnia, y condenado por ella en las penas pecuniarias y de destierro, que se refieren en la sentencia de dicho Señor Licenciado Don Andres Garavito de Leon, presentada, à fojas docientas y quatro, y se le

rable comme est celui-ci, sur-tout après les frais & les dépenses que les susdits ont été obligés de faire pour ce Procès; après les amendes auxquelles ils ont été condamnés par les Juges tant Séculiers qu'Ecclésiastiques; après la réparation d'honneur qu'ils ont faite à la Compagnie par une rétractation publique & juridique de leurs fausses accusations; voïant d'ailleurs que les susdits Peres, contents que la vérité ait été reconnue par les Juges, qui en sont témoins oculaires, & avouée par ceux-mêmes qui ont inventé ces calomnies & d'autres semblables, ont bien voulu leur en pardonner l'injure; ledit Seigneur Visiteur a condamné les Coupables à un silence perpétuel sur cette affaire, en les avertissant sérieusement que s'ils viennent jamais à la remuer, ils seront bannis pour toute leur vie comme Perturbateurs du repos public, outre les peines corporelles que méritent les Calomniateurs & ceux qui osent mentir à Sa Majesté ou devant les Juges.

1657.

SECONDE SENTENCE DU MESME.

De plus, ledit Seigneur les a condamnés à tous les frais & dépens du Procès, & des copies qu'il en faudra faire pour informer Sa Majesté & le Conseil Roïal des Indes, auquel elles doivent être envoïées; à quoi seront obligés en commun tous lesdits Alcaldes & Régidors desdites années mil six cent quarante-huit & mil six cent quarante-neuf, aussi-bien que le Général François Nuñez d'Avalos, lèquel, quoiqu'il n'ait pas été en charge cette année-là, s'est trouvé complice du crime de Faux-délateur & de Calomniateur, & pour cette raison a été condamné à une amende pécuniaire & au bannissement, ainsi qu'il est porté par la Sentence dudit

1657.

SECONDE SENTENCE DU MESME.

notifique, que es sin perjuizio della, y de lo que en su confirmacion, ò revocacion, determinaren los señores del Real Consejo, donde se han de remitir los autos originales della; cumpla por su parte con el tenor desta, con apercibimienro, que no lo haziendo, se executaràn en su persona, y bienes, las condenaciones que le estan fechas en dicha Sentencia. Y por quanto los Capitanes Manuel de Villalobos, Diego Ximenez de Vargas, y Sargento mayor Thomas de Ayala, Regidores y Capitulares, que lo fueron los dichos años, luego que les apremiaron a firmar los dichos decretos, informes y demàs autos, manifestaron a los dichos Padres la fuerça, y violencia que para ello avian padecido, y protestaron luego, que no sabian lo contenido en los recaudos que les hazian firmar, y entendidolo despues, dieron satisfacion por escrito, como lo confiessan en sus peticiones y respuestas; les absuelve, y dà por libres de la dicha condenacion, y parte que en ella podian tener.

Y lo firmò, Doctor DON JUAN BLASQUEZ DE VALVERDE.

Ante mi,

ALONSO FERNANDEZ RUANO, Escrivano publico de Governacion y Visitas.

Seigneur Dom André Garavito de Leon, fol. 104, qui lui a été notifiée, déclarant audit Nuñez d'Avalos que c'est sans préjudice de ladite Sentence, & de l'Arrêt que pourront donner, soit pour la casser, soit pour la confirmer, Nosseigneurs du Conseil Roïal, entre les mains de qui doivent se remettre toutes les Pieces en original; & l'avertissant d'exécuter la teneur de celle-ci en ce qui le regarde; à faute de quoi, il subira effectivement en sa personne & en ses biens toutes les peines portées par la premiere Sentence. Pour les Capitaines Manuel de Villalobos, Diego Ximenez de Vargas, & le Sergent-Major Thomas de Ayala, Alcaldes & Régidors desdites années, parcequ'après avoir ratifié par force lesdits décrets, informations & autres actes, ils déclarerent aussi-tôt auxdits Peres la violence dont on avoit usé pour les y contraindre, & protesterent n'avoir point sû le contenu des Pieces qu'on leur faisoit signer, & parcequ'en aïant ensuite été instruits, ils leur en firent satisfaction par écrit, ainsi qu'ils le confessent dans leurs requêtes & dans leurs interrogatoires; pour ces raisons, ils sont déclarés absous & déchargés de ladite condamnation, en tant qu'elle pouvoit les regarder.

Signé, DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ.

Par devant moi,

ALFONSE FERNANDEZ RUANO, Ecrivain public du Gouvernement & des Visites.

Collationné à l'Original, par le même, le 2 Octobre 1657.

Concuerda con la Sentencia original de donde se sacò, que queda en os Autos, y diligencias hechas sobre la averiguacion de los minerales de oro, y otras riquezas que han delatado ay en las Provincias del Uruguay,

y Paranà, è Ytatines, los contenidos en ella, y hecho diferentes informes de esto a Su Magestad en su Real Consejo de Indias, y Señor Virrey del Perù. Y para que conste, de pedimiento del muy Reverendo P. Francisco Dias Taño, de la Compañia de Jesus, Viceprovincial y Superior de los Religiosos de su Sagrada Religion, que son Curas Doctrineros en las dichas Provincias, y Rector del Colegio desta Ciudad de la Assumpcion del Paraguay, doy el presente en ella, a dos dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y siete años. Y và en este papel comun, por no usarse el sellado en estas Provincias, en conformidad de lo en esta razon acordado. Y en fee dello lo firmò en testimonio de verdad.

1657. SECONDE SENTENCE DU MESME.

ALONSO FERNANDEZ RUANO.
Escrivano publico de Governacion y Visita.

LETTRE
DE L'EVÊQUE DU TUCUMAN, AU PAPE ALEXANDRE VII.

Copiée sur l'Original.

1658. LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

SANTISSIMO PADRE,

EL menor Hermitaño de N. P. San Agustin, por la gracia de Dios y de vuestra Santidad, Obispo de la Cathedral de la Provincia del Tucuman, Indias Orientales, Reyno del Perù, del Consejo del Rey de la Castilla y de Leon, nuestro Señor, en esta carta haze informe especifico à Vuestra Santidad, descargando su conciencia, de la Religion de Clerigos minores de la Compañia de Jesus, por dos motivos particulares, que le obligan: el primero, por particulares aflicciones, que con destempladas furias el infierno, por medio de sus fautores, ha causado à esta Region, à estos varones Religiosos; que aunque amansò la tormenta, toda via quedan padecien-

TRES SAINT PERE,

LE moindre des Hermites de N. P. Saint Augustin, par la grace de Dieu & de votre Sainteté, Evêque de la Province du Tucuman, aux Indes Orientales & dans les Roïaumes du Perou, Conseiller du Roi de Castille & de Leon, notre Seigneur; se croit obligé, pour l'acquit de sa conscience, & par deux motifs particuliers, d'informer spécialement Votre Sainteté de ce qui regarde l'Ordre des Clercs mineurs de la Compagnie de Jesus. Le premier est ce que la fureur de l'enfer a fait souffrir, par le ministere de ses supôts, à cette Compagnie, sans aucune mesure; car quoique la tempête soit un peu calmée, ces Religieux se ressentent encore de l'agita-

1658.

LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

do olas muertas, hechas del viento tempestuoso que los ha peloteado. El segundo, por la paciencia christiana, conque la han sufrido: que aquella es la verdadera paciencia, quando por la justicia padezco, y en padecer no buelvo atras, y persevero en las obras de justicia, sin irritacion contra el que mi injuria; y constancia en obrar lo recto, y padecer lo adverso.

Santissimo Padre, verdadera grandeza de animo y corazon es no sentir la herida: esta Religion ha recivido muchas. He la visto meter el escudo de su justa è inculpable y moderada defensa, passar adelante en sus ministerios, y nunca tirar puñal à quien le clavava saetas. Han sele muerto en esta region todos los viejos, y entre ellos prudentissimos y sanctissimos. Basta un Diego de Boroa: por naturaleza la misma colera, por la gracia y mortificacion la misma mansedumbre; un coraçon colerico, que nunca se irritò con la injuria, y siempre con un silencio sufrido, rendido à la ley del entendimiento, lo governava: conservò, sin quejarse, verdadera paciencia. Fue con manos violentas en el Colegio del Paraguay derribada su veneranda persona, arrastrada, y ultrajada: venciò la mortificacion y la gracia à los efectos de la injuria; ni chistò, ni se quejò. Fue su aspecto freno de la libertad, sus palabras medidas con toda regla Evangelica; fue horror del infierno su vida, y exemplo de los hombres. Retirò se entre los Indios à recommençar en aquellos montes su gloria, encaminando à la verdadera los recien nacidos en la fé de aquella region, y que por falta de fee y de pasto no muriessen recien convertidos: se fue entre ellos, sacando muchos de la

tion des vagues qu'un vent impétueux avoit élevées, & dont ils ont été si violemment battus. Le second est la patience chrétienne avec laquelle ils ont souffert; car souffrir pour la justice, & en souffrant persévérer dans les œuvres de la justice, ne point s'irriter contre ses persécuteurs, c'est en quoi consiste la véritable patience.

Très Saint Pere, la marque d'une grande ame & d'un grand cœur, c'est de ne pas être sensible aux coups qu'on lui porte; on en a porté beaucoup à cette Compagnie. J'ai vû ces Religieux, couverts du seul bouclier de leur innocence & de leur modération, ne se détourner d'aucun des exercices de leur ministere, & ne tirant point le poignard contre ceux qui les perçoient de leurs fleches. Tous leurs Vieillards sont morts, & parmi eux il y avoit des hommes d'une prudence consommée & d'une sainteté éminente. Il suffit de nommer un P. Diegue de Boroa, qui, naturellement la colere même, avec le secours de la grace, & l'exercice d'une mortification continuelle étant devenu la douceur même, ne s'est jamais irrité, quelque injure qu'on lui ait faite, & n'y opposoit qu'un silence inviolable commandé par la raison, ne laissant jamais échapper aucune plainte. Dans le College de l'Assomption, on mit violemment la main sur lui, on le jetta par terre, on le traîna, & on lui fit mille outrages, il ne dit pas un mot de plainte, il ne parut aucune altération sur son visage, il fut toujours maître de lui-même. Sa presence étoit le frein de la licence, ses paroles furent toujours réglées sur l'Evangile; toute la suite de sa vie fit frémir l'enfer, & fut

idolatria mamantando a otros recien baptizados con vida exemplar y penitente, pues se ponia en un hormiguero, à que las hormijas le administrassen penitencia. Este varon muriò en estas obras; como de la misma Religion han muerto muchos en los mismos ministerios y regiones. Y estas madres dexan hijos, que se van criando, y ramas de sus raizes.

1658.

LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

pour les hommes un modele parfait de toutes les vertus. Chassé de son College, il se retira parmi les Indiens, dans les Montagnes, pour y recommencer une nouvelle carriere. Il ne s'y occupa plus qu'à apprendre aux nouveaux Convertis le chemin qui conduit à la véritable gloire, à les fortifier dans la foi, à leur donner la pâture spirituelle; & il alla chercher les Idolâtres pour les amener à la Bergerie du Bon-pasteur, il leur donna la nourriture qui convient à des Enfans nouvellement régénérés en Jesus-Christ. Il y joignit les exemples d'une vie également édifiante & mortifiée: on l'a vû s'enfoncer dans une fourmilliere, & s'y livrer aux morsures d'un peuple de fourmis, qui lui faisoient faire une pénitence bien rude. Il est mort dans ces exercices, comme ont fait plusieurs de ses Freres dans le même Païs, laissant des Successeurs qui marchent sur leurs traces, & se sont formés sur de si grands modeles.

Esta Religion *sustinet pondus diei & æstûs*. Esto vè el Obispo en su Obispado: no reservan trabajo, peligro, salud, ni gasto, quando los llaman, y en los tiempos señalados sinque los llamen, y siempre con orden del Obispo, y dando cuenta de las resultas, voluntariamente, y no compulsos, salen à correr todo el Obispado, predicando, confessando, y administrando los Sacramentos, y refrenando dissolutos, y esto no sin riezjo pequeño, y con muchos grandes, y sin ayudas de costa, y sin pedirlas.

Cette Compagnie soutient le poids du jour & de la chaleur, & c'est de quoi je suis témoin dans mon Diocèse. Rien n'arrête ces Religieux, quand on les appelle; ils ont même des tems marqués où sans être appellés ils vont où l'Evêque leur ordonne, & lui rendent compte de ce qu'ils ont fait sans qu'il le demande. Il n'est pas même nécessaire qu'on le leur dise pour qu'ils parcourent tout le Diocèse, prêchant, confessant, administrant les Sacremens, corrigeant les mœurs dissolues, s'exposant même pour cela à quelques risques & quelque fois à de très grands dangers, & sans être jamais à charge à personne.

Al ruego del Obispo assistieron de doze à quatorze años quatro Religiosos en el Valle de Calchaqui cinquenta de largo, poco de ancho, muchas asperezas de cerros y quebradas; mas de veynte mil almas les habitan, intelligentes y prudentes en las conveniencias y astucias de fieros idolatros, sacrificando sus vidas

Pendant douze ou quatorze ans quatre de ces Religieux ont travaillé, à ma priere, dans la Vallée de Calchaqui, laquelle a 50 lieues de long & peu de largeur, beaucoup de montagnes & de précipices; peuplée de plus de 20000 Habitans, idolâtres par principes, & soutenant leur fausse Religion par des

1658.

LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

al demonio, los hombres de los mas remotos de la recta razon, de dura cerviz, de plena libertad, indomitos y fieros, y continuo trato con el demonio. Entre estos con inmenso trabaxo aprendieron deprendieron la Lengua, estuvieron de diez à doze años en dos residencias, cargando el agua y la leña, y sufriendo siempre injurias, y à vezes muchos palos, sin gasto ageno, con corto socorro de los fieles, y con lo necessario de sus Colegios. El fruto era justificar los juizios de Dios, minorando alguna cosa el crescimiento de tanta fiereza y pecado, y el bautismo de algunos niños: y en tiempo de las pestes, que los padres y madres, como fieras, echan los niños à que mueran por las quebradas y cerros, estos Religiosos anhelavan en su busca por administrarles el bautismo.

raisonnemens captieux, & sacrifiant leur vie au démon. D'ailleurs il n'y a point d'hommes plus éloignés de la droite raison, plus jaloux de leur liberté, & de plus dur entendement, plus fiers, plus intraitables, qui aient un commerce plus continuel avec le démon. Ces Peres ont appris la Langue du Païs avec un travail immense, & pendant dix à douze ans, sont demeurés dans deux Réductions, étant obligés d'aller eux-mêmes chercher de l'eau & du bois, dont ils avoient besoin, exposés aux injures & souvent même aux coups de ces Barbares, sans rien recevoir d'eux, recevant peu de la part des des Fideles, & tirant tout le nécessaire de leurs Colleges. Tout le fruit de leurs travaux se bornoit à adoucir un peu la fierté de ce Peuple, à diminuer le nombre des péchés, à baptiser quelques Enfans, sur-tout ceux que leurs Parens, à la maniere des bêtes féroces, jettoient dans les précipices & sur les montagnes, & y laissoient mourir dans les tems de peste.

Estas cosas en este estado, entrò en aquel Valle un Español, astuto instrumento del infierno, azote de Dios por los pecados del Obispo; perturbò aquellas gentes, moviòlas à guerra contra toda esta Provincia, echò de la una Reduccion (que se llama San Carlos) à los dos Padres libres las vidas, derribò sus casas, quemò Iglesias, echò un arroyo por todo; no sabemos si quemò las imagenes, todo lo asolò, y en la otra Reduccion mandò hazer lo proprio. Hizieron lo, y quisieron matar à los dos Religiosos de ella: salieron huyendo por cerros y descaminos cinco dias, casi sin comer llegaron milagrosamente à un

Les choses étant en cet état, un Espagnol, vrai supôt de l'enfer, & dont Dieu a voulu se servir pour punir mes péchés, entra dans cette Vallée, jetta le trouble parmi les Indiens, & suscita une guerre à toute cette Province, il chassa d'une des deux Réductions, qui portoit le nom de Saint Charles, les deux Peres qui y étoient, ne leur laissa que la vie, renversa les maisons, brûla les Eglises, inonda tout le terrein; nous ne savons s'il brûla les Images, mais il rasa tous les Edifices. Il donna aussi-tôt l'ordre pour traiter de même l'autre Réduction; il fut obéi, & les Ministres de ses fureurs voulurent massacrer les deux Missionnaires,

1658.

LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

un fuerte de Españoles, desnudos, medio muertos, y el uno en una pierna con un saetazo. Estas son las obras con que esta Religion ayuda al Obispo, y la fée; sirve à Dios; solicita la salvacion y conversion de sus redimidos, y por estas obras padece, y padeciendo persevera con mayor constancia.

Da cuenta el Obispo à V. S. para que informado honrrè a quien tanto sirve à Dios, y los llenè de gracias, y de su ayudo apostolico, y a este exemplo muchos corran à su imitacion. Guarde Dios a V. S. Que es fecha à la ribera de uno Rio, caminando por despoblados, buscando sus ovejas, llevandoles al Evangelio y al conocimiento de Dios, de su misericordia y justicia.

En lo ocho de Octubre 1658.

El menor Hermitaño de N. P. San Agustin,

OBISPO DEL TUCUMAN.

sionnaires, qui prirent la fuite, marcherent cinq jours presque sans manger, & par des chemins affreux, jusqu'à ce qu'ils eussent pû gagner un Fort espagnol, où ils arriverent plus morts que vifs, presque nus, & l'un d'eux aïant la jambe percée d'une fleche. Voilà comment ces Religieux servent les Evêques, la Religion & le Seigneur, & travaillent au salut & à la conversion de ceux qu'il a rachetés de son Sang. C'est pour cela même qu'ils souffrent; & les persécutions qu'on leur suscite, ne font qu'augmenter leur zele & leur constance.

Je rens ce compte à V. S. afin qu'elle veuille bien honorer des Hommes qui servent Dieu d'une maniere si distinguée, les combler de graces, les aider de toute la plénitude de sa Puissance apostolique, & engager par-là plusieurs à suivre leur exemple. Dieu conserve V. S. Je lui écris sur le bord d'une Riviere, traversant des Païs déserts, pour y chercher mes Brebis errantes, leur annoncer l'Evangile, leur faire connoître leur Dieu, ses miséricordes & sa justice.

Ce huitieme jour d'Octobre 1658.

Le moindre des Hermites de N. P. Saint Augustin,

EVÊQUE DU TUCUMAN.

LETTRE

DE DOM

BARTHELEMI GONZALEZ DE POBEDA,

ARCHEVESQUE DE LA PLATA,

AU ROI CATHOLIQUE.

Imprimée dans l'Histoire du Chaco, par le P. Lozano.

1690. LETTRE DE L'ARCHEVESQUE DE LA PLATA.

SEÑOR,

LA conveniencia espiritual y temporal, que se experimenta en todos los pueblos, donde asisten los Religiosos de la Sagrada Compañia de Jesus, es tan conocida y notoria para todo genero de gentes, que fuera hazerle conocido agravio querer ponderarlo; porque ni son menester ponderaciones, ni las ay equivalentes à poder decir tanto, como lo, que sin ellas manifiesta y acredita continuamente la experiencia. Y aunque esto es tan cierto en todo el universo, todavia es mucho mas en estos Reynos de las Indias, y mas en estas ultimas Provincias y retiros de ellos, como lo son este Arçobispo, y Obispados de Santa-Cruz de la Sierra, Tucuman, y Paraguay, por las partes que confinan y pueden hazer correspondencia con el, donde està bastantemente conocida esta utilidad; pues en el de Paraguay, y de Buenos-Ayres se ha debido à su cuidado una conversion, que passa de veynte y dos Doctrinas, ò Reducciones, con in-

SIRE,

LEs avantages dont on jouit dans les Bourgades qui sont sous la conduite des Religieux de la Sacrée Compagnie de Jesus, tant pour le spirituel que pour le temporel, sont si notoirement connus de toutes sortes de nations, qu'en les exagérant on ne feroit que les mettre au-dessous de leur valeur, puisque non-seulement ils n'ont aucun besoin qu'on les exagere, mais que les expressions les plus exagératives n'atteindroient jamais à la réalité qui se manifeste & s'accrédite continuellement par l'expérience. Et quoique cela soit reconnu pour certain dans l'Univers entier, cela est encore plus sensible dans ces Roïaumes des Indes, & beaucoup plus encore dans ces Provinces reculées, sur-tout dans celles qui sont le plus à l'écart, comme cet Archevêché, & les Evêchés de Santa-Cruz de la Sierra, du Tucuman & du Paraguay, qui y confinent & peuvent avoir quelque correspondance avec cette Métropole : on connoît de

1690.

LETTRE DE L'ARCHEV. DE LA PLATA.

numerable gentio, tan bien doctrinados è instruidos en todo, que es oy la mas florida porcion de esta nueva Christiandad. Por Santa-Cruz de la Sierra correspondiente a este Arçobispado, por la parte de Cochabamba, se van logrando otras en los Mojos y otras Naciones, que aunque mas modernas, se esperan, segun los felices principios, de igual fruto que en las primeras; acreditando en unas y otras que lo, que no han podido conquistar en muchos años exercitos de soldados, à costa de muchos trabajos y gastos, lo allanan estos Religiosos con solo su zelo en breve tiempo. Estos, de los Enemigos hazen amigos, y de los mas barbaros è indomitos, muy dociles y seguros vassallos para V. M.; y lo principal, muchos Hijos de nuestra Santa Madre Iglesia, y muy buenos Christianos, que es el principal fruto, que todos debemos solicitar para el desempeño de nuestra primera obligacion.

quelle utilité sont ces Religieux, car on y doit à leurs soins plus de vingt-deux Réductions ou Doctrines, qui sont peuplées d'une multitude innombrable d'Indiens si bien instruits de tout ce qu'ils doivent savoir, que c'est aujourd'hui la plus précieuse portion de cette nouvelle Chrétienté. Du côté de Santa-Cruz de la Sierra, qui confine à cet Archevêché par Cochabamba, ils sont occupés à gagner les Moxes & d'autres Nations, & quoique ces Missions soient plus modernes que les autres, leurs heureux commencemens font espérer un succcès égal: d'autant plus que dans les unes & dans les autres, ce qu'en plusieurs années, avec des armées entieres & de grandes dépenses on n'a pû conquérir, ces Religieux en viennent aisément à bout en peu de tems, sans autres forces que leur zele; que des Ennemis ils en font des Amis; que des plus barbares & des plus intraitables Indiens, ils en font des Vassaux dociles de V. M., & sur lesquels on peut compter; & ce qui est le principal, ils en rendent un grand nombre Enfans de la Sainte Eglise notre Mere, & de très bons Chrétiens, ce qui est le plus grand fruit que nous devons avoir particulierement en vûe, si nous voulons remplir la premiere & la plus essentielle obligation de notre ministere.

Por cuyo conocimiento, viendo que todos los medios, que se han aplicado para reducir los Indios Calchaquies, Tobas y Mocovies, y demàs Naciones, que ay en el medio de las tres Provincias del Tucuman, Paraguay y Santa-Cruz, aunque se han hecho muchas entradas, y algunas con gran fuerza de gente, y gasto, no solo no han sido de utilidad, ni castigo à sus insolencias, sino que antes han servido de darles mayor atrevimiento y seguridad de que pueden repetirlas,

C'est sur ces connoissances, Sire, & considérant que tous les moïens, qu'on a emploïés pour réduire les Calchaquis, les Tobas, les Mocovis & les autres Nations, qui sont entre les Provinces du Tucuman, du Paraguay & de Santa-Cruz, quoiqu'on soit souvent entré dans leur Païs, même avec de grandes forces & à grands frais, non-seulement ont été inutiles pour réprimer leur insolence, mais qu'ils n'ont servi qu'à l'accroître, & à leur persuader qu'ils peuvent impunément redoubler

1690.

LETTRE DE L'ARCHEV. DE LA PLATA.

como lo hazen en muy grave daño y perjuizio de Habitadores y passajeros, y especialmente de las dos Provincias de Tucuman y Paraguay, hasta llegar à tener algunas Ciudades en la ultima desolacion, como lo estàn oy las de Esteco y Xuxuy, y aventurado y aun casi perdido ò impedido el comercio con estas del Perù; conque no queda otro recurso, ni medio, que intentar, que les pueda dar esperanza de algun alivio, sino el de encargar esta conquista à estos Padres, que aunque arriesgada y muy trabajosa, ha muchos dias, que su zelo la solicita.

leurs hostilités, comme ils font, au grand préjudice des Habitans & des Voïageurs, sur-tout dans les deux Provinces du Tucuman & du Paraguay, jusques-là qu'ils ont réduit quelques Villes, comme celles d'Esteco & de Jujuy, dans la derniere désolation, & presque entierement interrompu le commerce entre ces Provinces & celle du Pérou; tellement qu'il ne reste plus de ressource ni de remedes à ces maux, qui puissent donner quelque espérance de soulagement, que de charger les Peres de la Compagnie de réduire ces Peuples sous le joug de l'Evangile. Ils connoissent tous les risques & toutes les fatigues d'une telle entreprise; il y a long-tems néanmoins que leur zele les engage à la solliciter.

Y siendo impossible poder entrar por toda aquella Jurisdiccion, que haze frontera à estos Indios en la mayor parte conquistados en otro tiempo, y aora rebelados, de quien no se puede fiar, aunque dàn palabras, porque solo las dan para cometer despues mayor delito, como lo hizieron con Don Pedro Ortiz de Zarate, Vicario de la Ciudad de Xuxuy, y Religiosos que llevava en su Compañia, es preciso recurrir à la entrada segura, adonde aya el risguardo de amigos; y esta solo la ay por la parte della Villa de Tarixa, que es de este Arzobispado, donde a demas del fomento que se puede esperar de los Chiriguanas y otros Indios de su Cordillera, que son amigos, ay esperanza de lograr correspondencia con los del Paraguay y Missiones de los mismos Padres, de quien poder ayudarse, assi para Lenguas, como para exemplar, porque en ellas ay de todos estos que poder llevar,

Mais, comme il est impossible de pénétrer dans ce Païs par la frontiere de cette Province, où sont des Indiens dont la plus grande partie ont été soumis, & auxquels on peut d'autant moins se fier, qu'ils sont aujourd'hui révoltés, quoiqu'ils donnent de bonnes paroles, parcequ'ils ne les donnent que pour commettre de plus grandes trahisons, comme ils ont fait à l'égard de Dom Pedro Ortiz de Zaraté, Vicaire de Jujuy, & des Religieux qu'il avoit menés avec lui, il est nécessaire de chercher une entrée plus sûre par le moïen de quelques Indiens amis; & cela ne se trouve que du côté de la Ville de Tarija, qui est de ce Diocèse, où, sans parler de ce qu'on peut se promettre des Chiriguanes & des autres Indiens de leur Cordilliere, qui sont amis, on peut espérer d'établir une correspondance avec ceux du Paraguay & avec les Missions des Peres, dont on pourroit tirer du secours,

para que con ſu exemplo, que es el mas eficaz Predicador, pueden mover los demas. Ademas que ay devotos, que hazen una conſiderable donacion para fundar, y ay comodidad, no ſolo para mantenerſe, ſino para las entradas que huvieren de hazer, y ſocorro de los que eſtuvieren en ella, ſobre la conveniencia de Chicas y Lipes, que logran la de las Miſſiones ordinarias: fundamentos todos, que me preciſan à rogar V. M., como lo hago, ſe dignè de conceder la licencia para fundar en aquella Villa, y nos haga à todos eſte bien, ſeguro que es el mayor favor y utilidad, que puedan lograr todos los Habitadores de aquellas retiras, y en que ſe aſſegura el mayor ſervicio de ambas Mageſtades, que es lo, que ſiempre ſolicita mi cuydado, como el pedir à la Divina continuamente guardè la Catholica y Real Perſona de Vueſtra Mageſtad, como la Chriſtiandad ha meneſter.

Plata y Marzo 3 de 1690.

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

1690. LETTRE DE L'ARCHEV. DE LA PLATA.

tant à cauſe de la conformité du langage que par le moïen du bon exemple, qui eſt le plus efficace des Prédicateurs. Enfin, il ſe preſente des Perſonnes de bonne volonté qui offrent de donner une ſomme conſidérable pour une Fondation, & il y auroit bien des commodités, nonſeulement pour fournir à l'entretien des Miſſionnaires, mais encore pour les frais de leurs voïages, & pour les ſecourir quand ils ſeroient entrés dans le Païs, & cela par le moïen d'une correſpondance avec les Lipes & les Chicas, qui en uſent ainſi dans les Miſſions ordinaires. C'eſt ſur ces eſpérances ſi bien fondées, que je me crois obligé de ſupplier V. M., comme je fais, de vouloir bien accorder la permiſſion de faire cette Fondation d'un College dans cette Ville, & de nous faire à tous cette faveur; elle a pour objet l'utilité qu'en retireront les Habitans de ces Cantons écartés, & d'aſſurer le plus grand ſervice de Dieu, & celui de Votre Majeſté, les deux choſes que ſe propoſe uniquement ma ſollicitude paſtorale. Je demande ſans ceſſe au Seigneur qu'il conſerve la Catholique & Roïale Perſonne de V. M. pour le beſoin de la Chrétienté.

A la Plata ce 3 de Mars 1690.

L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA.

LETTRE
DU ROI CATHOLIQUE
AU PROVINCIAL DES JÉSUITES DU PARAGUAY.

1703.
LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

EL REY,

VENERABLE y devoto Padre Provincial de la Compañia de Jesus en la Provincia del Rio de la Plata : Por quanto se ha entendido que entre las ideas de los Enemigos de esta Corona es una la de embiar à estas Provincias algunos Religiosos Españoles, con pretexto de asegurar a los Naturales de ellas en la permanencia de nuestra Catholica Religion, no siendo este el motivo, sino el de perturbar estos Dominios con los nocibos discursos Imperiales : y ultimamente se ha savido se hallan en Londres dos Religiosos Trinitarios, que el uno de ellos es Castellano, y otro Aleman, de las señas, que contiene la Relacion adjunta, firmada de mi infraescrito Secretario, para passar à estas Provincias, y que si pudieren introducirse secretamente en ellas, se pondran los habitos de su Orden, llegando consigo muchos fardos de papeles impresos, en forma de manifiestos del Emperador, para apoyar con discursos en publico y en secreto, y tentar la fidelidad de essos Vassallos, no siendo Missioneros Apostolicos. Y assi mismo se ha entendido, que en Londres ay otros dos sujetos seglares, que se dize iran tambien, y que uno de estos ha sido Secretario del Conde de

LE ROI,

VÉNÉRABLE & Dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus en la Province de Rio de la Plata : On a appris qu'une des vûes des Ennemis de cette Couronne est d'envoïer dans ces Provinces des Religieux Espagnols, sous prétexte d'assurer les Naturels du Païs qu'ils seront maintenus dans l'exercice de notre Sainte Religion Catholique, mais en effet pour jetter le trouble dans ces Domaines par les discours qu'on leur tiendra en faveur de l'Empereur. On a même sû depuis peu qu'il y a actuellement à Londres deux Religieux Trinitaires, dont l'un est Castillan & l'autre Allemand, & qu'on reconnoîtra aux signalemens que vous verrez dans la Relation ci-jointe, signée de mon Sécretaire ci-dessous nommé ; que ces deux Religieux doivent passer dans ces Provinces, &, s'ils peuvent s'y introduire secretement, reprendre l'Habit de leur Ordre ; qu'ils sont chargés de plusieurs pacquets d'un Manifeste imprimé au nom de l'Empereur, qu'ils doivent appuïer par leurs discours, en public & en particulier, afin de tenter la fidélité de mes Vassaux, se disant Missionnaires Apostoliques, ce qu'ils ne sont point. On a aussi eu nouvelle qu'il y a à Londres deux Séculiers,

1703.

LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

Harrach, Embajador que fue de Alemania en esta Corte. Y por ocurir à las perniciosas consequencias, que se pueden seguir al Servicio de Dios y mio, y quietud de mis Vassallos, de introducir Sujetos estrangeros, enemigos de esta Corona en esos Dominios, he resuelto dar la presente, por laqual os ruego y encargo que, si llegaren, ò se introdujeren algunos Religiosos estranjeros, ò Españoles, y otras Personas de qualquier estado ò qualidad que sean, que puedan motivar sospecha, los hagan salir de estos Dominios, y embarcar, y bolver à estos Reynos, requiriendo à los Prelados de las Religiones que lo executen assi, impartiendo para ello auxilio y braço Real, en execucion y cumplimiento de lo dispuesto por leyes, poniendo muy particular cuydado en si va alguno sin licencia, y si conforma con los despachos y señas, que en ellos se expressan, quando salen de estos Reynos; y no concurriendo en ellos estas circunstancias, si llegaren algunos sin ellas, y particularmente los arriba expressados, y los que fueren arrimados, los prendereis, y remitireis en la primera ocasion segura à la casa de la Contractacion de Sevilla con toda custodia, aunque digan ser Religiosos estranjeros, ò Españoles, y recojereis los papeles, que llevaren, y me los embiareis, executando lo mismo con todos los en quien no concurrieren las circunstancias arriba expressadas, haziendo informacion, y dando las Providencias convenientes, amonestando à los Superiores de las Religiones os dèn cuenta de los, que llegaren. Y por lo tocante à Seglares, vigilareis quien entra ò va sin las licencias necessarias,

qu'on dit devoir pareillement passer dans ces Provinces, dont l'un a été Sécretaire du Comte de Harrach, ci-devant Ambassadeur de l'Empereur dans cette Cour. Pour prévenir les choses préjudiciables au Service de Dieu & au mien & à la tranquillité de mes Vassaux, qu'occasionneroit dans ces Domaines l'introduction d'Etrangers ennemis de cette Couronne, j'ai résolu de vous écrire la Présente, par laquelle je vous prie & vous enjoins, si quelques Religieux étrangers ou Espagnols, ou d'autres Personnes de quelque état & qualité qu'elles soient, qui pussent donner lieu à quelque soupçon, s'introduisoient dans ces Provinces, de les en faire sortir & embarquer pour retourner en Espagne, requerant les Supérieurs des Réguliers d'exécuter la même chose; & leur faisant donner pour cela les secours de l'Autorité Roïale, pour faire observer ce qui est prescrit par les Loix, aïant une singuliere attention à examiner si quelqu'un arrive sans permission par écrit, & sans les formes prescrites, que doivent avoir tous ceux qui partent de ces Roïaumes: si quelques-uns n'en sont pas munis, sur-tout ceux dont je vous ai déja parlé, & tous ceux qui seroient déja débarqués, vous les ferez arrêter, & vous les renverrez par la premiere occasion sûre, & avec bonne garde, à la Maison de Commerce de Seville, quand bien même ils se diroient Religieux étrangers ou Espagnols. Vous recueillerez tous les Papiers qu'ils auront apportés, & vous me les enverrez. Vous en userez de même à l'égard de tous ceux qui se trouveront dans les mêmes cas ci-dessus marqués; vous en ferez des informations exactes, & vous manderez

1703.
LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

observando lo dispuesto por leyes, y conforme à ellas procedereis contra ellos, ora sean estranjeros ora Españoles, y los castigareis à medida de su delito, sin atencion ni connivencia, no yendo en partida de Registro, y con licencia: ò bien les embiareis presos con todo resguardo à estos Reynos, con los procesos, que les hizieredes. De todo lo qual he querido avisaros, paraque lo tengais entendido, paraque en la parte, que os tocarè, cuideis de su puntual cumplimiento, como lo espero de vuestro zelo al Servicio de Dios y mio. Y del recivo de esto Despacho me dareis cuenta en la primera ocasion, que se ofresca.

Fecha en Madrid, à cinco de Marzo, de mil setecientos y tres.

YO EL REY.

Por Mandado del Rey N. S.

DOMINGO LOPEZ DE CALO MONDRAGON.

à tous les Supérieurs des Réguliers de vous rendre compte de tous ceux qui arriveront de nouveau. Quant aux Séculiers, vous veillerez sur ceux qui iront & viendront, vous réglant sur ce qui est prescrit par les Loix; vous vous assûrerez de ceux qui seront en faute, sans distinction d'Etrangers ou Espagnols, & vous aurez soin qu'ils soient punis à proportion de leur délit, sans aucun égard ni connivence, dès qu'ils ne seront point sur la Liste des Passagers, ni munis de permission; ou bien vous les enverrez prisonniers dans ces Roïaumes, avec toutes les pieces du procès que vous leur aurez fait. J'ai voulu vous donner avis de tout ceci, afin que vous soyiez instruit de mes intentions, & que dans la partie qui vous regarde vous exécutiez mes ordres avec la plûs grande ponctualité, ainsi que je l'espere de votre zele pour le Service de Dieu & pour le mien. Vous m'accuserez la réception de cette Dépêche par la premiere occasion que vous aurez.

A Madrid le 5 de Mars 1703.

MOI LE ROI.

Par le Commandement du Roi N. S.

DOMINIQUE LOPEZ DE CALO MONDRAGON.

CERTIFICAT

CERTIFICAT AUTHENTIQUE
DE DOM
BALTHAZAR GARCIA ROS,

Au sujet des services rendus à la Prise de la Colonie du Saint-Sacrement sur les Portugais, par quatre mille Indiens des Réductions qui sont sous la conduite des Peres de la Compagnie de Jesus.

SUR LA COPIE IMPRIMÉE ET COLLATIONNÉE.

DON Baltasar Garcia Ros, Sargento Mayor de la Provincia del Rio de la Plata, y Presidio de Buenos-Ayres, Cabo principal, y Governador de todas las Tropas que concurrieron debaxo de la Colonia del Sacramento, contra los Portuguefes, que ocupavan dicha Plaza, &c. certifico al Rey nuestro Señor, à su Real y Supremo Consejo de las Indias, al Señor Virrey de estos Reynos del Perù, Señores Presidente, y Oydores de la Audiencia y Chancilleria Real, que reside en la Ciudad de la Plata, Provincia de los Charcas de este destrito, y à todos los Tribunales, y Ministros de Justicia y Guerra de Su Magestad destos y los demas sus Reynos y Señorios de España, que aviendo llegado à esta Ciudad de la Trinidad, Puerto de Buenos-Ayres, el dia siete de Julio del año passado de mil setecientos y quatro, un Chasqui despachado à toda diligencia por el Excelentissimo Señor Conde de la Monclova, Virrey y Capitan General de estos Reynos, con un Real Despacho de Su

1705. CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

DOM Balthazar Garcia Ros, Sergent Major de Rio de la Plata & de la Garnison de Buenos-Ayrès, Commandant en Chef de toutes les Troupes qui ont fait le siege de la Colonie du Saint-Sacrement, occupée par les Portugais, &c., certifie au Roi N. S., à son Roïal & Suprême Conseil des Indes, au Seigneur Viceroi de ces Roïaumes du Pérou, aux Seigneur Président & Oydors de l'Audience & Chancellerie Roïale, qui résident dans la Ville de la Plata de la Province de Charcas, de ce District, à tous les Tribunaux & Officiers de Justice & de Guerre pour Sa Majesté dans ces Roïaumes, & dans tous les autres Roïaumes & Domaines d'Espagne, que le septieme de Juillet de l'année précédente mil sept cent quatre, étant arrivé dans cette Ville & Port de la Trinité de Buenos-Ayrès un Exprès dépêché en toute diligence par l'Excellentissime Seigneur le Comte de la Monclova, Viceroi & Capitaine Général de ces Roïaumes, avec une Cédule Roïale de Sa Majesté, que Dieu conserve; datée de

1705.
CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

Mageſtad (Dios le guarde) , ſu fecha en Madrid à nueve de Noviembre de mil ſetecientos y tres , por el qual es ſervido de mandar al Maeſtre de Campo D. Alonſo Juan de Valdès Inclan , Governador y Capitan General de eſtas Provincias , que juntando las fuerças de ellas , y las auxiliares de la Provincia de el Tucuman , por todos los modos poſſibles deſaloje à todo trance los Portugueſes de la Colonia del Sacramento , y recupere lo que eſtavan poſſeyendo , por los motivos expreſſados en dicho Real Deſpacho.

En cuyo cumplimiento , aviendo prevenido , y diſpueſto dicho Governador las mas promptas y eficazes diligencias à eſte fin , ſiendo la principal para el intento , el hazer baxar los de las Miſſiones , que eſtàn al cargo de los Religioſos de la Compagñia de Jeſus , entre los Rios Parana y Uruguay , participò eſta orden al Padre Joſeph Mazo de la miſma Compañia , Procurador General en eſte Colegio de todos los Pueblos que componen dichas Miſſiones , para que baxaſſen de ellas quatro mil Indios armados y baſtecidos , con la brevedad que pedia el caſo , y eſperava de ſu zelo , y del de los Padres , Joſeph Saravia , y Leandro de Salinas , Superiores de dichas Miſſiones , en el Servicio de Dios y de Su Mageſtad , à quienes les exortò , è hizo Expreſſo , ſobre eſta materia , como tambien al muy Reverendo Padre Lauro Nuñez , Provincial actual de de eſta Provincia , con la Real orden de Su Mageſtad , dirigida tambien à ſu Paternidad Reverenda , que ſe hallava en la ocaſion en el Colegio de la Ciudad de Cordova , diſtante de eſta ciento y quarenta

Madrid du neuf de Novembre mil ſept cent trois , par laquelle il eſt ordonné au Meſtre de Camp Dom Alfonſe Jean de Valdez Inclan , Gouverneur & Capitaine Général de cette Province , d'aſſembler toutes ſes forces , & les Troupes auxiliaires de la Province du Tucuman , & de chaſſer , par tous les moïens poſſibles , & quoi qu'il en dût coûter , les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement , & de recouvrer tout le terrein qu'ils occupoient , pour les raiſons qui ſont ſpécifiées dans ladite Dépêche Roïale.

Le ſuſdit Gouverneur aïant fait les plus grandes & plus promptes diligences pour l'exécution des Ordres de Sa Majeſté , & la principale pour aſſurer le ſuccès de cette entrepriſe étant de faire venir les Milices des Réductions , qui ſont ſous la charge des Religieux de la Compagnie de Jeſus , entre les Rivieres du Parana & de l'Uruguay , il communiqua ſes ordres au Pere Joſeph Mazo , de la même Compagnie , réſident en cette Ville , Procureur Général de toutes les Bourgades qui compoſent les ſuſdites Miſſions , afin qu'il fît venir quatre mille Indiens , bien fournis de vivres , avec toute la diligence que demandoit une affaire de cette importance , comme il l'eſpéroit de ſon zele & de celui des Peres Joſeph Saravia & Léandre de Salinas , Supérieurs deſdites Miſſions , pour le Service de Dieu & pour celui de Sa Majeſté ; il envoïa un Exprès à ces Peres pour les y exhorter , & en envoïa un ſecond au très Révérend Pere Laure Nuñez , Provincial actuel de cette Province , lequel ſe trouvoit alors au College de Cordoue , à cent cinquante lieues de

1705.

CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

leguas, desde donde dio las providencias mas eficazes à la prompta execucion de este fin, y dispuso el bolver à dichas Missiones, que distan trecientas leguas, para assistir mas immediatamente con su executoriado zelo à estas operaciones, ordenando tambien, passasse de este Colegio por Superior de los Padres y Hermanos, que vinieron con dichos quatro mil Indios, al dicho Padre Procurador de Missiones, cuya acertada eleccion fue mucha parte de la conformidad de los Indios, y de los buenos successos, que se tuvieron; y aviendo contribuido unos, y otros con el mayor esfuerço, y fineza de su fidelidad à esta expedicion, cada uno en el lugar de su obligacion.

cette Ville, & lui envoïa l'ordre du Roi, qui lui étoit aussi adressé. Ce Pere après avoir pris pour l'exécution de cet ordre les mesures les plus promptes & les plus efficaces qu'il pouvoit prendre du lieu où il étoit, se disposa à partir pour les Missions, dont il étoit éloigné de trois cents lieues, afin de donner plus de chaleur aux préparatifs de cette expédition par sa présence, & nomma en même-tems, pour Supérieur de ses Religieux, qui devoient accompagner les quatre mille Indiens, le susdit Pere Procureur, Général des Missions; & un choix si sage fut, en bonne partie, cause de l'heureux succès de cette entreprise. Tous, & chacun en particulier, aïant fait de son côté tout ce qu'on pouvoit se promettre de leur zele & de leur fidélité.

Y llegado el Expresso despachado à dichos Padres Superiores de las Missiones, el dia treze de Agosto, fue tan especial su cuydado en alistar, y armar dichos Indios, y prevenir los bastimentos regulares para el viage y Campaña que venian à hazer, y los Cavallos y Mulas para su tragin y marcha, que se juntaron y estuvieron fuera de sus Pueblos el dia ocho de Septiembre, en que esperaron hazer su camino, divididos en tres cuerpos, al cargo de los Maestros de Campo Diego Gayvipoi, Bonifacio Capi, Juan Mañani, y Pedro Mbacapi, Caciques principales, el uno del Pueblo de S. Borja, el otro de S. Miguel, el otro de la Candelaria, y de Ytapua, el otro al cuydado de los Padres Joseph de Tejedas, Juan de Anaya, Geronimo de Herran, y Pedro de Medina, sus Capellanes, y los Hermanos Pedro de Montenegro, Juachim de

En effet, le Courrier qui avoit été détaché aux susdits Peres Supérieurs des Missions, étant arrivé le treize d'Août, ces Peres firent une si grande diligence pour choisir les quatre mille Indiens, pour les armer, pour leur fournir les provisions dont ils avoient besoin pendant le voïage & tant que dureroit la Campagne, les chevaux & mulets pour porter leurs bagages pendant la marche, qu'ils furent tous réunis & en état de partir le huitieme de Septembre, partagés en trois corps, qui furent commandés par les Mestres de Camp Diego Gayvipoi, Boniface Capi, Jean Mañani & Pierre Mbacapi, principaux Caciques des Bourgades de S. Borgia, de S. Michel, de la Chandeleur & d'Ytapua. Ils partirent ce jour même conduits par les Peres Joseph de Tejedas, Jean de Anaya, Jerôme Herran & Pierre de Medina, leurs Aumoniers, & les Freres

1705.

CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

Subelia, y Joseph Brasaneli sus Cirujanos.

Los dos Cuerpos de este Exercito, por los Rios Parana y Uruguay, en quarenta Balsas, de dos Canoas cada una, y el tercero por tierra à pie; de manera que llegaron los primeros el dia quatorze de Octubre al Real, que tenia formado con la gente de la Guarnicion de este Presidio y Ciudad, y los demàs Españoles de las Milicias de estas Provincias, à vista de la dicha Colonia del Sacramento; y los ultimos al cumplimiento de los dichos quatro mil Indios, el dia quatro de Noviembre con seis mil Cavallos, dos mil Mulas, y quarenta Balsas, y las Armas necessarias para todos, venciendo infinitas dificultades, que les ocurriò en tan penoso y largo camino, como el que ay de ciento y cinquenta, docientas, y trecientas leguas, segun las varias distancias de donde salieron al sitio, donde llegaron en tiempo tan esteril, que por la gran seca que ocurriò, se hallavan las Campanas sin ningun pasto, y esto con tan grande obediencia, y resignada voluntad en la de sus Superiores, en que se manifestò deben à la santa educacion de los Religiosos de la Compañia de Jesus, cuyos grandes desvelos en el Servicio de Dios y de Su Magestad luzieron bien en esta Conducta, como de tan finos, y singulares Vassallos se esperava.

Fuera de esto truxeron tambien la Yerva, Tabaco, Maiz, Legum-

Pierre de Montenegro, Joachim de Subelia, & Joseph Brasaneli, leurs Chirurgiens.

Des trois divisions de cette Armées, deux s'embarquerent sur le Parana & sur l'Uruguay, chacune sur quarante Balses de deux Canots; la troisieme fit à pié le voïage par terre. Les premiers arriverent le quatorze d'Octobre au Camp où j'avois assemblé les Garnisons de la Ville & de la Forteresse de Buenos-Ayrès & les Milices Espagnoles de ces Provinces, à la vûe de la Colonie du S. Sacrement. Les derniers y arriverent le quatrieme de Novembre avec six mille chevaux, deux mille mulets, sur quarante Balses, où ils avoient chargé toutes les armes dont ils avoient besoin, tous aïant surmonté des difficultés infinies qu'ils rencontrerent dans un si long & si pénible voïage de cent cinquante, de deux cents, & de trois cents lieues, suivant les endroits d'où ils étoient partis. Ils arriverent au Siége dans un tems où la stérilité étoit si grande, à cause de la longue sécheresse qu'il avoit fait, qu'on ne trouvoit absolument rien dans les Campagnes pour la nourriture des Hommes & des Bêtes de charge; mais on reconnut bien à leur patience, à leur obéissance & à leur résignation aux volontés de leurs Supérieurs, les fruits de la sainte éducation qu'ils ont reçûe des Religieux de la Compagnie de Jesus, dont la grande attention à tout ce qui est du Service de Dieu & de celui de Sa Majesté, parut avec bien de l'éclat dans cette occasion, & telle qu'on l'attendoit de Sujets d'une fidélité si singuliere & si éprouvée.

Outre cela, ils apporterent encore autant d'Herbe de Paraguay, de

1705.

CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

bres, y carne necessaria para su manutencion de venida, estada, y buelta, y en el tiempo que durò el sitio, traxeron al Campo, para alimento de los Españoles, mas de treinta mil Bacas, que buscaron en las Campañas contiguas à dicho sitio, y guardaron con sus Cavallos; y desde el dia que se delinearon, y empezaron por mi orden à abrir los ataques, para las baterias que se pusieron à dicha Plaza, hasta el dia quinze, que la desampararon con su precipitada fuga los Portugueses, por medio de los quatro Navios de socorro que les vino, trabajaron incessantemente en dichos ataques, entrando sus guardias en ellos, armados de fuego, arcos y flechas, lanças, piedras y macanas, empleandose tambien en conducir toda la fagina, y estacas que hizieron con gran trabajo y fatiga; y con la misma, y superior riesgo, llevaron tambien siempre à los ataques los cestones, herramientas, y demàs instrumentos necessarios, y la Artilleria à fuerça de sus braços, hasta las mismas baterias, retirandola en la misma conformidad, quando convino, y se les ordenò: Desuerte, que no huvo trabajo que no les encomendava à dichos Indios, por averlos experimentado tan habiles, y reconocer superarian sus fuerças qualquiera dificultad; y en las ocasiones que se ofrecieron de refriega, se portaron con adelantado espiritu mucha parte de ellos, disparando las Armas de fuego con toda destreza, de que resultò quedar muertos ciento y treinta, y docientos heridos; y siendo tan contrario à su natural la constancia, la tuvieron tan firme, que en mas de ocho meses, que tardaron, desde el dia que salieron de sus

Tabac, de Maïz, de Legumes & de viandes qu'il leur en falloit pour l'aller & le retour, & pour tout le tems du Siége; & pendant qu'il dura, ils emmenerent plus de trente mille Bœufs, qu'ils alloient chercher dans les Campagnes voisines, qu'ils faisoient garder par leurs Chevaux, & dont ils nourrirent les Troupes Espagnoles. Enfin, depuis le jour qu'ils entrerent dans les Lignes, & que par mon ordre ils commencerent les attaques, & qu'ils dresserent les Batteries contre la Place, jusqu'au quinze, que les Portugais s'enfuirent avec précipitation, & s'embarquerent sur quatre vaisseaux qu'on avoit envoïés à leur secours, ils ne cesserent de travailler dans les attaques, de remonter leurs gardes, de faire usage de leurs armes à feu, de leurs fléches, de leurs lances, de leurs frondes & de leurs macanas; de porter les fascines & les palissades, qu'ils faisoient eux-mêmes, avec de grandes fatigues & de plus grands risques encore. Ils faisoient aussi & plaçoient les gabions, outre les ferremens & les autres choses nécessaires à l'Artillerie, même à force de bras, soit pour dresser les Batteries, soit pour les changer, suivant qu'ils en recevoient l'ordre. En un mot, il n'y avoit rien de si difficile qu'on ne leur commandât, parceque j'avois l'expérience qu'ils étoient capables de tout, & que rien n'étoit au-dessus de leurs forces. Dans toutes les occasions qui se présenterent d'en venir aux mains, la plus part s'y porterent avec la plus grande valeur. Ils tiroient leurs fusils avec la plus grande justesse, & il n'y avoit rien d'important dont on ne les chargeât; aussi eurent-ils cent trente hommes de tués, & 200 de blessés. Et quoiqu'il n'y ait rien de

1705.
CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA RGS.

Pueblos, hasta que se restituyeron à ellos, con licencia de dicho Governador, que se la diò el dia diez y siete de Março, despues de hallarnos en possession de la Plaza, Artilleria, y demàs pertrechos de Guerra, que con su precipitada fuga dexaron los Portugueses, no hizieron la menor insinuacion ni movimiento, que mirasse à bolver al cuydado de sus Casas y familias, en medio de los trabajos que passaron, en que manifestaron su gran ley, y fidelidad en el Servicio de Su Magestad; y no contentos, y satisfechos con aver hecho tan singular Servicio à su costa, y mencion, assi en los crecidos gastos de sus avios, mantenimientos, balsas, mulas, armas, y Cavallos, que todo importa la gran suma que se dexa considerar. Por mas servir à Su Magestad, libres de todo genero de interes, reconociendo lo alcançado que se hallan sus Reales Caxas, le han hecho graciosa y liberal donacion del estipendio, que en virtud de su Real Cedula se les tiene señalado de real y medio cada dia, desde el que salieron de sus Pueblos, para semejantes funciones del Real Servicio, hasta en el que se restituyan à ellos; que en los ocho meses que han gastado en este empleo, importa ciento y ochenta mil pesos, sin averles dado por ello ninguna remuneracion; por ser el principal motivo de su voluntad el mayor Servicio del Rey nuestro Señor.

Por lo qual, y aver obrado en todo muy à mi satisfacion, los considero à dichos Indios, y todos sus Pueblos muy dignos, benemeritos, y mercedores de qualesquiera gra-

plus opposé à leur naturel que la constance, ils en firent paroître une si grande pendant huit mois qui se sont écoulés depuis leur départ de chez eux jusqu'au dix-septieme de Mars, que le susdit Gouverneur leur permit d'y retourner, après que nous nous vîmes en possession de la Place, de l'Artillerie & de toutes les munitions par la fuite précipitée des Portugais, que pendant tout ce tems-là ils ne firent point paroître le moindre desir d'aller revoir leurs Familles, pas même au milieu des grands travaux, dont ils étoient excédés, en quoi ils donnerent de grandes preuves de leur zele & de leur fidélité pour le Service de Sa Majesté. Ils ne se contenterent pas même de lui en avoir rendu un si important à leurs frais, qu'on peut bien juger avoir été très considérables, si on fait attention à ce qu'ils ont dépensé pour leurs vivres, pour leur entretien, leurs balses, leurs armes & leurs chevaux. Enfin, pour servir Sa Majesté avec plus de désintéressement, aïant reconnu l'épuisement où se trouvoit la caisse du Roi, ils lui ont fait généreusement la remise de la solde que Sa Majesté, par sa Cédule Roïale, leur avoit assignée d'une réale & demie à chacun par jour, à compter de celui de leur départ de chez eux jusqu'à leur retour, ce qui, en huit mois qu'ils ont été absens, montoit à la somme de cent quatre-vingt mille écus, quoiqu'ils n'eussent reçu d'ailleurs aucune gratification, ne voulant agir par aucun autre motif que celui du plus grand Service du Roi N. S.

Une conduite si noble & la grande satisfaction qu'ils m'ont donnée en tout, me fait juger ces Indiens, & toutes leurs Bourgades, très dignes de toutes les graces, distinc-

cias, honras, mercedes y preeminencias, que Su Mageſtad (Dios le guarde) y los demas ſus Miniſtros Superiores, fueren ſervidos de hazerles por tan eſpeciales ſervicios; y porque dimanan de la ſanta educacion, vida Chriſtiana y politica con que los de la Compañia de Jeſus los han reducido, è inſtruido, y criado en la fiel obediencia de ambas Mageſtades, Divina y Humana, à coſta de tantos afanes y trabajos, como los que padecen, y han padecido en las Apoſtolicas Miſſiones, que han exercitado, y continuamente exercitan, para ſacarlos, y redurcirlos de los eriazos de ſu Gentilidad, y barbara Idolatria, al eſtado que tienen, ſon aſſimeſmo dignos de gloria, y de que Su Mageſtad les dè las gracias por todo lo referido, y por el gran zelo, conſtancia, y diſcrecion, y eſpecial prudencia con que ſe han portado en eſta funcion, aſſi dicho Padre Superior Joſeph Mazo, como los Capellanes y Hermanos referidos, que les aſſiſtieron, junto con el Padre Pablo Reſtivo, que fue nombrado por Capellan del Exercito, que ſe juntò de los Eſpañoles. Y para que à todos conſte, lo certifico aſſi de Officio, y doy la preſente firmada de mi mano, y ſellada con el Sello de mis Armas.

En Buenos-Ayres, à quinze de Junio de mil ſetecientos y cinco años.

DON BALTHAZAR GARCIA ROS.

tions, récompenſes & prééminences qu'il plaira à Sa Majeſté, que Dieu conſerve, & à tous les Miniſtres Supérieurs, de leur accorder; & parceque tout cela eſt le fruit de la ſainte éducation qu'ils ont reçue des Peres de la Compagnie de Jeſus, des bons exemples qu'ils leur donnent, de la grande intelligence avec laquelle ils les ont réduits à s'acquiter de tous les devoirs de la vie civile, & à remplir tous ceux de la religion, les ont inſtruits de tout ce qu'ils doivent ſavoir pour cela, leur ont inſpiré une obéiſſance aveugle & une fidélité parfaite en tout ce qui eſt du Service de Dieu & de leur Souverain, qu'ils ont, pour opérer de ſi grands changemens, pour retirer ces Peuples de la barbarie & de la Gentilité, & les rendre tels qu'ils ſont, eſſuïé des travaux immenſes, ſouffert au-delà de ce qu'on peut croire, & qu'ils continuent encore, ſans ſe relâcher en rien, dans les pénibles fonctions de leurs Miſſions apoſtoliques; je tiens qu'ils méritent d'être diſtingués, honorés & gratifiés par Sa Majeſté pour reconnoître leur grand zèle, leur conſtance, leur ſageſſe, & ſpécialement la prudence qu'ont fait paroître dans cette derniere action le P. Joſeph Mazo, les PP. qui ont ſervi d'Aumoniers à leurs Indiens, les Freres qui les accompagnerent, ſans oublier le P. Paul Reſtivo, qui fut choiſi pour Aumônier des Eſpagnols. Et afin que perſonne n'en ignore, je le certifie d'office, & je donne la Préſente, ſignée de ma main avec le Cachet de mes Armes.

A Buenos-Ayrès, ce 15 Juin 1705.

DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

1705. CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

LETTRE
DU ROI CATHOLIQUE
AU PROVINCIAL DES JÉSUITES DU PARAGUAY.

Copiée sur l'Original.

1706.
LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

EL REY,

VENERABLE y devoto Padre Provincial de la Compañia de Jesus en las Provincias del Rio de la Plata, y Prefecto de las Missiones, Doctrinas y Reducciones, que estàn à cargo de dicha Religion en el Paranà y Uruguay : El Padre Francisco Burguez de esa Compañia, Procurador General de las Provincias del Paraguay, diò Memorial en mi Consejo de las Indias, presentando un Resumen impresso de los progressos, que han tenido los Indios de las Reducciones del Paranà y Uruguay desde el origen de ellos, y los muchos y varios servicios, que han hecho en las ocasiones, que se han ofrecido para el socorro del puerto y Presidio de Buenos-Ayrès, y otras partes, para contener las hostilidades de Portugueses, y de las guerras continuadas de los Indios infieles; y ultimamente la salida, que hizieron hasta de dos mil Indios el año de 1701, comendados por el Sargente Mayor Alexandro de Aguirre, segun Ordenes del Governador de Buenos-Ayres, para impedir los insultos y robos, que executavan los Infieles, protegidos de los Portugueses, que residen en la Colonia del Sacramento, y que baxaron

LE ROI,

VÉNÉRABLE & dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus en les Provinces de Rio de la Plata, & Préfet des Missions, Doctrines & Réductions, qui sont sous la charge de ladite Compagnie, dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay : Le Pere François Burguez de votre Compagnie, Procureur Général des Provinces du Paraguay, a presenté dans mon Conseil des Indes un Mémorial imprimé, avec un Précis des progrès que les Indiens des Réductions du Parana & de l'Uruguay, ont faits depuis leur premiere origine, & des différens services qu'ils ont rendus en diverses occasions, tant pour secourir le Port & la Forteresse de Buenos-Ayrès, & en plusieurs autres endroits, pour réprimer les hostilités des Portugais, qu'à l'occasion des guerres continuelles des Infideles, & en particulier, lorsqu'en 1701 ils vinrent au nombre de deux mille pour s'opposer, sous le commandement du Sergent Major Alexandre d'Aguirre, aux insultes & au pillage, que faisoient les Indiens infideles, protégés par les Portugais de la Colonie du S. Sacrement; que pour cela, ils firent plus de deux cents lieues, en suivant le grand

1706. Lettre du Roi Catholique.

baxaron mas de docientas leguas, costeando el Rio principal con grandes trabajos por lo aspero de los caminos, y dificultades de conducir los bastimentos y pertrechos de guerra. Y el dia sexto de Febrero 1702, encontraron los Infieles rancheados sobre el Rio, y acometiendoles con arrojo, y peleando por espacio de cinco dias, los debelaron, y consumieron la mayor parte, cogiendo la chusma de Mugeres y Niños, que passavan de quinientas almas, con la Cavallada y Mulas de su transporte, que serian mas de dos mil, y con que se pudo asegurar la quietud de la Provincia de que no executassen mas daños los Infieles y Portugueses, que los fomentaban; y de que tambien avisaron los Governadores de Buenos Ayres, y dio certificacion el cabo de los Indios Alexandro de Aguirre, teniendolos por dignos del premio, que yo arbitrarè. Y haviendose visto en mi Consejo de las Indias con los que digo, y oido mi Fiscal en el, he parecido manifestaros la gratitud, con que se han oido estas noticias, y rogaros y encargaros, (como lo hago) que en mi Real nombre deis à estos Indios las gracias, que corresponden à su amor, y zelo, y lealdad, alentandolos à que los continuen con mayores esfuerzos en adelante, con el seguro de que los tendrè presentes para todo lo, que pueda ser de su consuelo, alivio, y conservacion de tan buenos Vassallos: y deviendose atribuir las operaciones de estos Indios à la direccion y buena conducta de los Padres de esa Religion, he querido tambien daros las gracias à vosotros, por la aplicacion, zelo y assistencia, con que los manteneis y diri-

grand Fleuve, par des chemins très rudes, avec de grandes fatigues, portant avec beaucoup de difficultés leurs provisions & leurs munitions de guerre: que le sixieme de Février 1702, ils rencontrerent les Infideles, logés sur le bord du Fleuve, les attaquerent avec beaucoup de fermeté, les combattirent pendant cinq jours, les défirent entierement, en tuerent la plus grande partie, se rendirent maîtres des Femmes & des Enfans au nombre de cinq cents, enleverent plus de deux mille Chevaux ou Mulets, & par-là, assurerent la tranquillité de la Province, & la délivrerent des ravages qu'y faisoient les Indiens soutenus des Portugais: c'est dequoi m'ont donné avis les Gouverneurs de Buenos-Ayrès, & ce que m'a certifié Alexandre de Aguirre qui les commandoit en Chef, lesquels les ont jugés dignes des récompenses dont je trouverois à propos de les gratifier. Ceci rapporté dans mon Conseil des Indes, & oui le Fiscal de ce Conseil, j'ai trouvé bon de vous faire connoître le plaisir que j'ai ressenti en apprenant ces nouvelles, & de vous prier & vous enjoindre, comme je fais par la Présente, de remercier en mon nom ces Indiens, d'une maniere qui corresponde à leur amour, à leur zele & à leur fidélité, & de les encourager à faire encore de plus grands efforts dans la suite, en les assurant que je n'oublierai rien de ce qui pourra les consoler, les soulager, & conserver de si fideles Vassaux. Et comme on ne doit attribuer les bons services que me rendent ces Indiens, qu'à la sage direction & à la bonne éducation que leur donnent les Peres de votre Compagnie, j'ai voulu aussi vous témoigner à tous combien

1706.

LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

jeis, induſtriandolos en toda policia, y en el manejo de las armas, como lo informò el Sargente Mayor de Batalla Don Auguſtin de Robles, ſiendo Governador de dicha Provincia de Buenos-Ayres, en carta de 4 Junio 1698. Y aſſi ſe lo dareis à entender à los Religioſos, que ſe emplean con el fervor, que pide tan ſanto miniſterio.

De Madrid, à veynte y ſeis de Noviembre de mil ſetecientos y ſeis.

YO EL REY.

Por Mandado del Rey N. S.

BERNARDO LINAJERO DE LA ESCALERA.

je ſuis ſatisfait de l'application, du zele & de l'aſſiduité que vous apportez à les maintenir dans ces bons ſentimens, & à les former en les rendant capables de vivre avec tant d'ordre & de diſcipline, & de s'exercer comme ils font dans l'exercice & le maniement des armes; ce dont j'ai été informé par une Lettre du Sergent Major de Bataille D. Auguſtin de Roblez, alors Gouverneur de cette Province de Buenos-Ayrès, & qui eſt datée du 4 de Juin 1698. Vous ferez connoître mes ſentimens aux autres Religieux de votre Compagnie, qui travaillent dans ces Miſſions avec toute la ferveur que demande un ſi ſaint miniſtere.

A Madrid ce 26 de Novembre 1706.

MOI LE ROI.

Par le Commandement du Roi N. S.

BERNARD LINAJERO DE LA ESCALERA.

EXTRAIT D'UNE LETTRE
DE DOM
BALTHAZAR GARCIA ROS,
GOUVERNEUR DU PARAGUAY,
AU ROI CATHOLIQUE,

Après la Visite qu'il avoit faite des Réductions.

TIRÉ DE L'ORIGINAL.

1707.
EXTRAIT D'UNE LETTRE DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

NO tuve cosa alguna, que prevenir ò advertir à los Indios, assi en lo espiritual, como en lo temporal, sino ordenarles, y encargarles que mantengan y conserven el buen estado, en que se hallan con el regimen, que tienen mediante la educacion, zelo y trabajo de los RR. PP. de la Compañia de Jesus, à cuyo cargo digna y devidamente se hallan con copiosos frutos de su fervorosa caridad, y Predicacion evangelica, con tan feliz efecto en los dichos pueblos, en quanto à la christiandad y modestia, que edifica y causa exemplo y admiracion à qualquiera persona, que entrasse y viesse qualquiera de los dichos pueblos, con tal modo, que solo à la vista se haze verisimil, y queda la explicacion certa para los, que no llegaren à ver las dichas Reducciones; especialmente considerando la miseria y trabajoso estado de los pueblos que estàn en la comarca de la Ciudad de la Assumpcion, administrados por Cle-

JE n'ai rien trouvé, sur quoi il fut nécessaire de donner aucun avis aux Indiens, tant en ce qui regarde le spirituel que pour le temporel, & je n'ai eu autre chose à faire, que de leur recommander de se maintenir dans l'heureux état, où ils sont, & dont ils sont redevables à la bonne éducation qu'ils ont reçue des Peres de la Compagnie de Jesus, à leur zele, à leurs travaux, à leurs Prédications évangéliques, à leur charité, à leur sage direction, sous laquelle ils recueillent des fruits si abondans de religion & de modestie, & des vertus, dont ils donnent de continuels exemples, & qui font l'édification & même l'admiration de quiconque en est le témoin. Cela est au point qu'il faut l'avoir vû pour le trouver vraisemblable, & qu'il n'est pas possible de le faire comprendre à ceux qui ne sont jamais entrés dans ces Réductions, sur tout à ceux qui savent le triste & misérable état où se trouvent les Bourgades Indiennes de la

1707.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

rigos ſeculares, y otros por los Regulares del Serafico Orden de San Franciſco, paſando los dichos pueblos del cargo de los Padres de la Compañia de Jeſus en el eſtado de ſu regimen y Govierno politico à conſervar carceles publicas con priſiones, y aſeguraciones baſtantes, libro de caja de bienes de comunidad en cada pueblo, conforme ſu Mageſtad lo manda por ſus Reales Leyes; y los Indios de los dichos pueblos con tal reconocimiento de Vaſſalaje, que los bienes de la comunidad en la mayor parte ſe emplean en el Real ſervicio con ferveroſo zelo de lealdad, &c.

banlieue de l'Aſſomption, qui ſont ſous le commandement des Prêtres ſéculiers, & des Religieux de l'Ordre Séraphique de S. François (1). Dans celles qui ſont gouvernées par les Peres de la Compagnie de Jeſus, on ne manque à rien pour maintenir le Gouvernement politique; il y a des priſons publiques pour les Délinquans; on y prend toutes les ſûretés néceſſaires, & il y a un livre bien tenu pour tous les biens communs, ainſi qu'il eſt preſcrit par les Ordonnances Roïales; d'ailleurs ces Indiens ſont ſi fideles à obſerver les Loix du Vaſſellage, que la plus grande partie des biens de la communauté ſont emploïés pour le ſervice du Roi, avec beaucoup de fidélité & de zele, &c.

(1) C'eſt-à-dire, toutes celles dont les Indiens ſont en commande.

CLAUSES

Insérées dans le Décret que le Roi Philippes V envoïa au Gouverneur de Buenos-Ayrès, le 12 de Novembre 1716.

EN lo que mira al tercer punto sobre los Indios de las Missiones, que en aquellas Provincias estàn al cargo de los Padres de la Compañia de Jesus, estareis en inteligencia de que ha mas de ciento y trece años trabajan estos Religiosos en aquellas Reducciones, haviendo logrado su zelo al servicio de Dios, y mio, el copioso fruto de haver convertido à nuestra Santa Fè innumerables Almas, teniendo al presente mas de ciento y veinte y seis mil Indios reducidos à ella; y que el aumento de estas Missiones lo ha facilitado en gran parte el haver sido preservados de ser encomendados dichos Indios, y siempre atendidos con equidad por mi, y por mis Reales Progenitores, como se reconoce de varias Ordenes, y Cedulas, expedidas en distintos tiempos, y especialmente el año de mil seiscientos y sesenta y uno, en que se ordenò entre otras cosas al Governador del Paraguay, incorporasse en la Corona Real todos los Indios de las Reducciones, que la Compañia de Jesus tenia à su cargo en aquellas Provincias, cobrando para la Real Hacienda el tributo de un peso de cada Indio, con déclaracion de que le havian de pagar los que huviesse de edad de catorce años, hasta cinquenta; sobre que despues, el año de mil seiscientos y ochenta y quatro, en

1716.

CLAUSES INSERÉES DANS LE DÉCRET DE PHILIPPE V.

A l'égard du troisieme Article, qui concerne les Indiens des Missions dont les Peres Jésuites sont chargés dans ces Provinces; faites attention qu'il y a plus de cent treize ans que ces Peres, par leur zele & leurs travaux, ont converti à la Foi & soumis à mon obéissance une multitude innombrable de ces Peuples; que ce qui a facilité en partie l'accroissement de ces Missions, c'est que Nous & nos Prédécesseurs n'avons jamais voulu permettre qu'ils fussent mis en commandes, comme on le voit par plusieurs Lettres Patentes & Ordonnances expédiées en différens tems, & spécialement en l'année mil six cent soixante & un, où, entr'autres choses, il fut ordonné au Gouverneur du Paraguay d'unir & d'incorporer à la Couronne tous les Indiens de ces Peuplades, qui étoient sous la conduite des Jésuites, & de n'exiger, pour le tribut, qu'un écu de chaque Indien, en déclarant qu'ils ne le paieroient pas avant quatorze ans, ni après cinquante; laquelle grace fut plus étendue en l'année mil six cent quatre-vingt quatre, où, pour procurer une plus grande augmentation des Peuplades, il fut ordonné qu'ils cesseroient de païer après quarante ans, & que les trente premieres années, depuis leur conversion à la Foi & leur réunion dans les

1716.

Clauses inserées dans le Decret de Philippe V.

atencion al mayor aumento de dichas Missiones, se manda, que à los quarenta años de esta gracia se aumentassen diez mas, para que en los treinta años despues de reducidos no pagassen tributo.

Y por otra Cedula expedida en el mismo año de mil seiscientos y ochenta y quatro à Oficiales Reales de Buenos-Ayres se ordenò, que à los Indios de las Reducciones de la Compañia, se les guardasse el Privilegio de exempcion, que tenian para no contribuir derechos algunos por razon de la Yerva, y demàs generos propios que beneficiaban; y en esta misma Cedula se expressa pagaban al año aquellos Indios nueve mil pesos por razon de tributo.

En orden à los Synodos de los Curas de dichas Reducciones, se expidiò Cedula el año de mil seiscientos y setenta y nueve, mandando à los Oficiales Reales, en cuyas Cajas entraba el importe del tributo de los Indios del Parana y Uruguay, acudiessen à los Religiosos de la Compañia de Jesus, à cuyo cargo estaban estas Reducciones, con el Synodo de veinte y dos Doctrinas que tenian, à razon de quatrocientos y quarenta y seis pesos, y cinco reales al año, para cada Cura de cada Reduccion, pagandolo del procedido de dichos tributos.

Y por otra Cedula, expedida el año de mil setecientos y siete, se mandò tambien, que à los Religiosos que assistian à las quatro Reducciones nuevas de Indios, llamadas Chiquitos, y à los de las demàs que fuessen fundando, se acudiesse con trescientos y cinquenta pesos à cada Religioso (incluso

Peuplades, ils seroient exempts du tribut.

Par une autre Patente, expédiée en la même année mil six cent quatre-vingt quatre, & envoïée aux Officiers Roïaux de Buenos-Ayrès, il fut ordonné que l'on conservât aux Indiens des Peuplades des Jésuites le privilege de ne païer aucun droit, ni pour l'Herbe de Paraguay, ni pour leurs autres denrées; & il étoit marqué dans la même Patente que ces Indiens païoient neuf mille écus par an.

Une Patente fut expédiée en mil six cent soixante & neuf, qui ordonnoit aux Officiers Roïaux, qui recevoient le tribut des Indiens du Parana & d'Uruguay, de païer chaque année, sur leur Caisse, à chacun des vingt-deux Missionnaires, qui ont soin des vingt-deux Peuplades, quatre cent quarante-six écus & cinq réales.

Et par une autre Patente, expédiée en l'année mil sept cent sept, il est pareillement ordonné que sur ce qui se perçoit du tribut des Indiens, on paie trois cents cinquante piastres à chaque Missionnaire (y compris son Compagnon), qui a soin des quatre Peuplades, appellées *Chiquites*; & autant à ceux

ſu Compañero), por razon de dicho Synodo, y que ſe les pagaſſe del procedido de tributos de los Indios.

Por lo reſpectivo à las Armas que tienen dichos Indios, conſta, que los Religioſos de la Compañia, en virtud de facultad Real, repartieron entre los referidos Indios, al principio de ſus Reducciones, algunos Arcabuces, para defenderſe de Portugueſes, y Indios infieles, los quales entrando por San Pablo en el Braſil, executaron grandes hoſtilidades, y en diferentes ocaſiones captivaron mas de treſcientos mil de los otros, cuyo daño ceſsò con el repartimiento hecho de dichas Armas. Y aunque por Cedula de mil ſeiſcientos y cinquenta y quatro, ſe mandò al Governador del Paraguay, que las Armas de fuego de que uſaban los Indios de las Reducciones de la Compañia de Jeſus, eſtuvieſſen à la diſpoſicion de dicho Governador, ſin cuya orden no ſe pudieſſen mover para ninguna faccion, ſe derogò deſpues eſta reſolucion, à fin de reſguardar dichos Indios, à cuya conſervacion ſe ha atendido ſiempre, como và expreſſado, por ſu grande amor, y zelo à mi Real ſervicio, que en repetidas ocaſiones lo han acreditado, y por conſiderarlos muy utiles à èl, y à la ſeguridad de aquella Plaza de Buenos-Ayres, y terminos de ſu juriſdiccion, como ſe experimentò el año de mil ſetecientos y dos, que haviendo baxado dos mil de ellos de diſtancia de mas de doſcientas leguas por caminos muy aſperos, de orden del Governador de ella, para impedir los inſultos, y robos, que protexidos de Portugueſes executaban los Indios infieles, llamados

qui gouverneront les Peuplades qu'on fondera dans la ſuite.

1716.

CLAUSES INSERE'ES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

Au regard des Armes qu'ont leſdits Indiens, il eſt certain qu'à meſure que ſe formerent ces Peuplades, les Miſſionnaires obtinrent la permiſſion de diſtribuer des fuſils à un nombre d'Indiens, afin de pouvoir ſe défendre des Portugais & des Indiens infideles, qui exerçoient des actes continuels d'hoſtilité, & qui, en différentes occaſions, avoient fait plus de trois cent mille Priſonniers. Ces hoſtilités ceſſerent auſſi-tôt qu'on eût pris le parti de les armer; & quoique par une Patente de mil ſix cent cinquante-quatre, on ordonne au Gouverneur du Paraguay de ne pas permettre que les Indiens des Peuplades ſe ſervent des Armes à feu, que par ſon ordre, on dérogea depuis à cette Ordonnance, aïant égard, d'une part, à la conſervation de ces Peuplades, qui ont donné en tant d'occaſions de ſi fortes preuves de leur zele & de leur attachement à mon ſervice; & en conſidérant, d'une autre part, l'utilité qui en réſultoit pour la ſûreté de la Ville de Buenos-Ayrès, & de toute l'étendue de ſa Juriſdiction, comme on l'éprouva en l'année mil ſept cent deux, que deux mille de ces Indiens firent, par ordre du Gouverneur, plus de deux cents lieues, par des chemins très difficiles, pour s'oppoſer au ſaccagement & au pillage que faiſoient les Mamelus, & les Indiens infideles du Breſil, que les Portugais mettoient en œuvre; les Indiens des Miſſions les combattirent pendant cinq jours, & les défirent entierement; ce qui me porta, dès que j'en fus informé, à

1716.

CLAUSES INSERE'ES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

Mamalucos del Brasil (con quienes siempre han tenido continua guerra) los acometieron , y peleando por espacio de cinco dias , debelaron , y consumieron à dichos Infieles ; de que informado , fuì servido dàr gracias por Cedula de veinte y seis de Noviembre de mil setecientos y seis al Prefecto y demàs Superiores de aquellas Missiones , atribuyendo à su direccion , y buena conducta las operaciones de los Indios de ellas , encargandoles , que en mi Real nombre diessen tambien à estos las que correspondian à su amor , zelo y lealtad , alentandoles à que lo continuassen , con el seguro de que les tendria presentes para todo lo que pudiesse ser de su consuelo , alivio y conservacion.

témoigner , par une Patente adressée au Supérieur de ces Missions , combien j'étois satisfait de la valeur & de la fidélité de ces Peuples , attribuant le succès de cette expéditon à la sagesse avec laquelle ils les gouvernoient , & en les chargeant de les assurer qu'ils éprouveront en toute occasion les effets de ma bonté & de ma roiale protection.

En las ocasiones de desalojo de Portugueses de la Colonia del Sacramento , han tenido tambien mucha parte estos Indios ; los quales el año de mil seiscientos y ochenta , baxaron en numero de tres mil , con quatro mil caballos , y doscientos bueyes , y otras provisiones , que traxeron à su costa , y obraron en la conquista de ella con grande esfuerzo : y el año de mil setecientos y cinco , en que se restaurò ultimamente aquella Colonia , baxaron tambien para este fin quatro mil Indios de socorro , con seis mil caballos , y murieron en la funcion quarenta de ellos , quedando heridos setenta , segun lo participò el Governador de Buenos-Ayres Don Juan Alonso de Valdès.

Ces Indiens ont eu aussi beaucoup de part à une autre expédition non moins importante , lorsqu'il fût question de chasser les Portugais de la Colonie du S. Sacrement. Ils s'y trouverent en l'année mil six cent quatre-vingt au nombre de trois mille , avec quatre mille chevaux , deux cents bœufs & d'autres provisions , qu'ils conduisirent à leurs frais , & firent dans cette expédition des actions prodigieuses de valeur ; & en l'année mil sept cent cinq , qu'enfin on se rendit maître de cette Colonie , les Indiens , qui y vinrent au nombre de quatre mille , avec six mille chevaux , s'y distinguerent également par leur courage ; il y en eût parmi eux quarante de tués & soixante de blessés , ainsi que j'en fus informé par les Lettres de Dom Jean Alfonse de Valdès , Gouverneur de Buenos-Ayrès.

Y el año de mil seiscientos y noventa y ocho , hallandose el Governador de aquella Plaza , Don Andrès Agustin de Robles , con recelos de que doce Navios de guerra se armaban en Francia para ir à

En l'année 1698 , Dom André Augustin de Roblès , Gouverneur de la même Ville , craignant que douze Vaisseaux de guerre , qu'on armoit en France , & qui allerent à Carthagene , ne fussent destinés à envahir

invadirla, como lo executaron con la de Cartagena, diò orden para que baxassen dos mil de dichos Indios armados, los quales vinieron promptamente à socorrer la referida Plaza, donde à vista de sus habitadores (segun lo participaron el expressado Governador, y el Cabildo Secular de ella) manejaron las armas y caballos con tanta destreza, orden y disciplina militar, que podian competir, y disputarla con qualesquiera enemigos.

Y manifestaron en la misma ocasion su zelo al Real servicio y liberalidad, en haver cedido à beneficio de mi Real Hacienda noventa mil pesos, que importaron sus sueldos, devengados en aquella jornada (al respecto de real y medio por dia, que en semejantes ocasiones se paga à cada Indio) para reforzar de pertrechos los Almacenes de aquella Plaza; ponderaron con grandes expressiones el Governador, y Cabildo Secular, el amor, y lealtad de dichos Indios, y lo mucho que convenia conservarlos, para la mayor seguridad de aquellos parages, y terror de los enemigos, à quienes ponian limite y freno, por el gran zelo que tienen à mi Real servicio.

Y aunque el año de mil seiscientos y ochenta estuvo resuelto à representacion del Governador Don Andrès de Robles, que de los Pueblos de dichos Indios baxassen mil familias à la Ciudad de Buenos-Ayres à hacer Poblacion en las cercanias de ella; informando el Señor Carlos II de las finas demostraciones de lealtad con que servian estos Indios en todas las ocasiones que se ofrecian de su Real servicio, y que estando connaturalizados en temple contrario, les podria ser de mucho

envahir la Ville de Buenos-Ayrès, dont il étoit Gouverneur, appella les Indiens à son secours; ils vinrent au nombre de deux mille, avec une célérité surprenante: ce Gouverneur, & tous les Officiers de ce Gouvernement, ainsi qu'ils nous en ont informés, furent étonnés de voir le grand ordre & l'adresse de ces Indiens, qui pouvoient tenir tête aux Troupes les mieux disciplinées.

1716.

CLAUSES INSERE'ES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

Ce fut dans la même occasion qu'ils donnerent une autre preuve de leur zele & de leur générosité pour mon service, n'aïant point voulu recevoir leur solde, qui se montoit à quatre-vingt-dix mille écus pour cette Campagne, à raison d'une réale & demie par jour qu'on paie à chaque Indien. Ils donnerent cette somme pour garnir de munitions les Magasins de la Place. Le Gouverneur & les Officiers s'exprimoient dans les termes les plus énergiques, pour me faire connoître jusqu'où va l'attachement de ces Indiens à mon service, & combien il est important de les conserver, pour assurer la tranquillité de ces Provinces, & en écarter les Ennemis de la Monarchie.

Et quoiqu'en l'année mil six cent quatre-vingt, sur les représentations du même Gouverneur Dom André de Roblès, il eût été résolu de tirer de leurs Peuplades mille Familles de ces Indiens, pour former une Peuplade aux environs de Buenos-Ayrès, Charles II, de glorieuse mémoire, aïant fait réflexion que le changement de climat pourroit chagriner ces fideles Indiens, & leur causer de violentes maladies, en respirant un air auquel ils n'étoient pas accoutumés, révoqua

1716.

CLAUSES INSERE'ES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

desconsuelo y daño el mudarlos al de Buenos-Ayrès, se sirviò Su Magestad de mandar revocar esta Orden por Cedula de mil seiscientos y ochenta y tres.

Y finalmente, siendo constante que en varias ocasiones han baxado dichos Indios à aquella Plaza de Buenos-Ayres à trabajar en las obras de las fortificaciones de ella, y que siempre que se ofrece executar qualquier faccion de mi Real servicio en aquellos parages, ò que la referida Plaza se halle necessitada de auxilio para su mayor defensa y seguridad, los que con mayor brevedad acuden à socorrerla, son los Indios de dichas Missiones: teniendo presentes todos estos justos motivos para atender à dichos Indios, y mirar por su mayor alivio y conservacion, os encargo concurrais por vuestra parte à este fin, estando advertido, que no solo no debereis gravar en nada à estos Indios, sino es que conviene à mi Real servicio, que con los Superiores de la Compañia, que cuydan de sus Reducciones, tengais, y passeis una tan sincera y amistosa correspondencia, que los asseguré de que jamas vendre yo en gravarlos en nada, mas que aquello, que segun parere, contribuyen para la manutencion de las mismas Missiones y Reducciones: y assimismo os prevengo les guardeis, y hagais guardar y cumplir por vuestra parte, todas las exempciones, franquezas, y libertades, que por las citadas Cedulas les estàn concedidas, para que de esta suerte assegurados, y satisfechos, en todas las ocasiones, que de oy en adelante (mas que nunca) se podràn ofrecer, puedan acudir à mi Real servicio con sus personas, y armas, con la misma puntualidad, esfuerzo, y fidelidad, que hasta aqui lo han executado.

cet ordre par une Patente expédiée en l'année mil six cent quatre-vingt trois.

Enfin, comme il est constant que dans toutes les occasions & aux premiers ordres des Gouverneurs, les Indiens de ces Missions accourent avec un zele & une promptitude surprenante, soit pour travailler aux ouvrages des fortifications, soit pour la défense de cette Ville, & pour tout ce qui concerne mon service, Nous voulons leur donner des marques de notre roïale protection, & veiller à leur conservation & à tout ce qui peut leur donner contentement, vous ordonnant de vous conformer en cela à mes intentions, & non-seulement de ne les pas inquiéter en aucune chose, mais encore, ce qui est important pour mon service, d'être d'une union sincere & d'une parfaite intelligence avec les Supérieurs de ces Missions, afin que ces Indiens soient persuadés que je contribuerai de tout mon pouvoir à la conservation de leurs Peuplades. Ordonnons de plus que vous veilliez avec soin à la conservation des exemptions, franchises, libertés & privileges que nous leur avons accordés, afin qu'étant satisfaits & assurés de notre bienveillance, ils puissent emploïer leurs Armes & leurs Personnes à tout ce qui est de notre service, avec le même zele, le même courage, la même exactitude & la même fidélité qu'ils ont fait jusqu'à present.

INFORMATION
ENVOÏÉE AU ROI,
PAR L'ILLUSTRISSIME SEIGNEUR
D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA,
ALORS EVÊQUE DU TUCUMAN,

Et depuis, successivement, Evêque de Santiago du Chili, & Archevêque de la Plata.

1720. INFORMAT. DE D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA.

SEÑOR,

HAVIENDO visitado esta Provincia del Tucuman, caminando mas de mil leguas, para poder reconocer sus Ciudades y Doctrinas con todas las haziendas de Campaña, hallè ser mucha la mies, por ser crecido el gentio, assi de Españoles, como de Negros y Indios, que por su suma pobreza habita lo mas fragoso de las sierras, y lo mas retirado de los llanos, à que no siendo possible dèn los Curas Doctrineros prompta providencia en las necessitades espirituales de los Fieles, por los territorios de quarenta, cinquenta y algunos de novienta leguas, ocorre con su vigilante zelo la Sagrada Religion de la Compañia de Jesus teniendo destinados Missioneros, que por todo el año, sin perdonar fatiga, corren toda la Jurisdiccion, solo à fin de lograr el bien de las almas con su apostolica Predicacion, cogiendo de parte de noche en su confessionarios el fruto

SIRE,

DANS la Visite que j'ai faite de cette Province du Tucuman, & qui a été de mille lieues de marche, parceque j'ai voulu reconnoître par moi-même toutes les Villes, Paroisses & Habitations de la Campagne, j'ai trouvé que par-tout la moisson est très abondante, les Espagnols, les Negres & les Indiens s'y étant beaucoup angmentés, & que plusieurs sont obligés, à cause de leur extrême pauvreté, de se retirer dans les endroits les plus escarpés des montagnes, & dans les plaines les plus écartées, où il n'est pas possible aux Curés de leur donner les secours spirituels avec la promptitude qui seroit nécessaire, parcequ'il leur faudroit faire pour cela quarante, cinquante, & quelquesfois quatre-vingt dix lieues. Toute ma ressource est dans le zele vigilant & infatigable des Religieux de la Compagnie de Jesus, qui dans chaque College ont des Missionnaires destinés à par-

1720.

INFORMAT. DE D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA.

de sus Missiones, en que gastaron todo el dia. Y si en otras Provincias los Sujetos de esta Sagrada Religion son Coadjutores de los Prelados, en esta lo son con mayor propriedad, siendo mayor su fatiga en la labor espiritual, por ser esta su Provincia la mas dilatada de todas las Indias, estendiendose al desmesurado termino de quatro Obispados, y un Arçobispado, que lo son de las Provincias de los Charcas, Santa-Cruz de la Sierra, Buenos-Ayrès, Paraguay, y Tucuman, enque tienen fundados onze Colegios, assistidos el que menos de diez Sujetos, porque el de esta Ciudad de Cordoua mantiene ciento, por ser la cabeza de esta su Provincia, donde està situado el Noviciato, ò casa de probacion, y Universidad, en que se perficionan, assi en las letras, como en la virtud y pureza de su estado Religioso, para poder mantener los referidos Colegios, y las Missiones del Paraguay, en que tienen ocupados sesenta Missioneros, y en las recien convertidas de los Chiquitos en la parte del Perù, diez y ocho à veynte, siendo necessario se vayan aumentando operarios para las nuevas Missiones de Infieles, que reducen al gremio de la Iglesia y obediencia de V. M., con la vigilancia continua de su Predicacion en estos dilatados terminos.

courir tout le teritoire, ce qu'ils font pendant toute l'année, sans être arrêtés par les fatigues qu'il leur faut essuïer, quand il s'agit de gagner des Ames à Dieu, prêchant tout le jour, & emploïant une bonne partie de la nuit à recueillir dans le sacré Tribunal de la Pénitence le fruit de leurs Prédications apostoliques. Si dans leurs autres Provinces, ils sont les Coadjuteurs des Evêques, ils le sont à bien plus juste titre dans celle-ci du Paraguay, où leurs travaux spirituels sont bien plus grands, & qui est la plus étendue qu'ils aient dans les Indes, puisqu'elle comprend quatre Evêchés & un Archevêché, qui sont les Diocèses des Charcas, de Buenos-Ayrès, du Paraguay & du Tucuman, & où elle a onze Colleges, dont le moindre est composé de dix Religieux; il y en a plus de cent à Cordoue, qui est la Capitale de leur Province, où sont le Noviciat & une Université, où les Etudians se perfectionnent en même-tems dans les Lettres, dans la Pratique des vertus, & dans l'étude des sciences propres de leur Institut, afin de pouvoir fournir de Sujets leurs Colleges & les Missions du Paraguay, qui occupent soixante Ouvriers, & celles des Chiquites, nouvellement convertis du côté du Pérou, où il y en a dix-huit ou vingt; sans parler de ceux qui sont emploïés à fonder de nouvelles Eglises parmi les Infideles, pour les réduire sous le joug de l'Evangile, & les ranger sous l'obéissance de Votre Majesté, continuellement attentifs à semer le grain de la Parole dans ces vastes Contrées.

Los Sujetos de esta Sagrada Religion son los mas continuos en la labor espiritual en las Ciudades, en lo inaccessible de las Sierras, en lo mas dilatado de los llanos, pues nunca

Les Religieux de cette Compagnie sont ceux de tous qui travaillent plus continuellement pour le bien spirituel des Ames dans la Ville, dans les lieux les plus écar-

1720.

INFORMAT. DE D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA.

dejan el Sagrado Miniſterio del pulpito, y tarea de las Cathedras, ſi no es para ocupar los Confeſſionarios en beneficio de las almas, en los terminos de todo eſte Obiſpado de Tucuman. Son teſtigo ocular, pues en los deſpoblados he encontrado varias vezes à ſus Miſſioneros; y el año, que entrè à eſto Obiſpado, les hallè cinquenta leguas de eſta Ciudad, corriendo ſus Miſſiones à ſus eſpenſas proprias. En las Ciudades veo executada ſu caridad todo el año en los templos de ſus Colegios, en los eſtraños, y por las calles en ſus Miſſiones, y Predicacion de la Doctrina Chriſtiana. Confieſſo que à mi tibieza ſirviò de grande eſtimulo verlos en la epidemia, que padecio eſta Ciudad el año de mil ſetecientos y diez y ocho, correr las calles y los mas retirados arrabales, ſolicitando con intrepidez Religioſa los enfermos para la curacion de ſus almas, ſin ſer llamados, ſino por ſaber que muchos pobres ſe hallavan deſtituidos de perſona, que los buſcaſſe confeſſar; pues dia ninguno de los que ſalì, llevado de mi obligacion, dejè à encontrar varios Sujetos ſolicitando à todas horas la ſalvacion de las almas, buſcandolas con igual ardor en las haziendas de Campaña, donde ſin duda era mas conocida la neceſſitad.

tés des Campagnes, & dans les Montagnes les plus inacceſſibles. Ils ne ceſſent jamais d'exercer le miniſtere de la Parole dans les Chaires, ſi ce n'eſt pour entrer dans le Confeſſional, & ils ſont ainſi toujours occupés pour le ſalut des Ames dans toute l'étendue de ce Diocèſe. J'en ſuis témoin oculaire, car je les ai ſouvent rencontrés dans les quartiers les plus déſerts; & la premiere année de mon Epiſcopat, je les ai vûs à cinquante lieues de cette Ville, faiſant leurs Miſſions à leurs dépens. Je les vois dans toutes les Villes, exerçant la même charité dans les Egliſes de leurs Colleges, & dans les autres, pendant toute l'année, faiſant le même dans les rues, prêchant, catéchiſant, faiſant des Miſſions. En 1718, que cette Ville fut affligée d'une maladie épidémique, j'avoue que ce fut pour ma tiédeur un puiſſant aiguillon de les voir parcourir toutes les rues & les fauxbourgs les plus écartés, où l'on avoit beſoin de leurs ſecours, viſitant les malades avec une intrépidité vraiement Religieuſe, ſans même être appellés, mais parcequ'ils ſavoient que pluſieurs Pauvres n'avoient perſonne, qui pût leur aller chercher un Confeſſeur; & je ne ſuis pas ſorti une ſeule fois pour m'acquiter de mon devoir paſtoral, que je n'en aie rencontré pluſieurs qui à toutes les heures du jour cherchoient des occaſions de ſauver des Ames à Dieu : le même zele les conduiſoit dans les Campagnes, où il n'eſt point douteux que les ſecours ſpirituels étoient encore plus néceſſaires.

Fuera de lo referido ſe halla à cargo deſta Religion un Colegio Seminario en eſta Ciudad de Cordoua, donde ſe crìa la juventud curſando las calles de la Univerſidad haſta conſeguir los grados de Maeſtros en Philoſophia, y Doctores en Sa-

Outre tout ce que je viens de dire, ces Religieux ſont encore chargés dans cette Ville de Cordoue d'un College - Séminaire, où l'on éleve la Jeuneſſe qui fait ſes Etudes dans l'Univerſité, juſqu'à ce qu'ils aient pris les grades de Maîtres en

1720.

INFORMAT. DE D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA.

grada Theologia, acrisolando su suficiencia en rigidos examenes, para poder ocupar los Curatos y Prebendas de las Iglesias, y para administrar la Real Justicia con equidad los, que se quedan en el siglo, por no ser llamados al estado Ecclesiastico. Todo loqual referido es sucinta relacion de lo mucho que trabaja è se desvela esta Sagrada Religion por el bien de las almas, arreglandome en su Brevidad à lo que Vuestra Real Magestad tiene prevenido en sus Reales Leyes y Cedulas, y en descargo de mi conciencia. Oy es mas notoria la falta de estos Sujetos, por los muchos que han muerto, assi de la epidemia, como de otros accidentes, siendo los mas Missioneros Apostolicos Cathedraticos y Sujetos de Govierno: necessidad, que solo el ardiente zelo y piedad Catholica de Vuestra Magestad puede suplir, abriendo sus reales manos, paraque sea el numero de los Missioneros, que solicito en esta ocasion, à proporcion de la falta presente, paraque se mantengan sus Missiones de los convertidos, con aumento de otras nuevas, que su Predicacion pondra à la obediencia de Vuestra Magestad y sujecion à la Iglesia. Guarde Dios muchos años la Real Catholica Persona de Vuestra Magestad como la Christiandad necessita, con aumento de mayores Dominios.

Cordoua del Tucuman y Julio 24 de 1720.

ALONSO, Obispo del Tucuman.

Philosophie, & de Docteurs en Théologie, & que l'on soumet à de rigoureux examens, pour voir s'ils sont capables de remplir des Cures, ou de posséder des Prébendes dans les Eglises. On en use de mêmes à l'égard de ceux qui ne sont point appellés à l'Etat Ecclésiastique, pour s'assurer s'ils sont en état d'administrer & de remplir les charges de Magistrature, & de juger avec équité. Voilà, Sire, une relation succinte des grands travaux de cette Compagnie pour le salut des Ames. Je me suis borné à ce qui est prescrit par les Loix & par les Cédules Roïales de V. M., & à ce que je devois dire pour la décharge de ma conscience. Mais je dois ajoûter, ce qui est notoire, que ces Peres ont une grande disette de Sujets, en aïant perdu un très grand nombre, que la maladie épidémique à enlevés, ou qui sont morts par quelques autres accidens; jusques-là qu'ils sont obligés d'envoïer dans les Missions ceux qui occupoient les Chaires de l'Université, & ceux qui étoient les plus propres au Gouvernement. V. M. seule peut remplir ces vuides, par son zele & sa piété, en suivant le mouvement de sa libéralité roïale, afin de completter le nombre des Missionnaires, qui est nécessaire pour conserver les anciennes Missions & en former de nouvelles, qui augmentent, par les Prédications de ces Hommes apostoliques, le Troupeau de Jesus-Christ & le nombre des Sujets de V. M. Dieu conserve pendant plusieurs années la Roïale & Cath. Personne de V. M., pour le besoin dela Chrétienté, & augmente ses Domaines.

A Cordoue du Tucuman, ce 24 de Juillet 1720.

ALFONSE, Evêque du Tucuman.

TABLE DES MATIERES.

A

ACCUSATION (chefs d') contre les Jésuites : & Réponse du Commissaire des Peres de Saint François, 158.
Aguilar, (le Pere Jacques d') ses travaux parmi les Chiquites, sa guerison miraculeuse, 350. Il fait découvrir du sel, 351. Il passe chez les Zamucos, *ibid.* Lettre qu'il reçoit de l'Audience de la Plata, 354.
Aguire, (le P. Joseph d') sa conference avec le Gouverneur du Tucuman, & ce dont ils conviennent pour la communication de cette Province avec le Paraguay : ce qui la fait manquer, 348.
Alfaro, (Dom Joseph de) est chargé d'un Détachement d'Espagnols contre les Indiens du Chaco, 291.
Allarmes dans les Réductions du Paraguay, causées par la vûe des Soldats du Gouverneur, 83.
Alluraldé (Dom Antoine de) marche à la tête d'un Parti Espagnol contre les Indiens du Chaco, 291.
Altamirano, (le Pere Diegue) fonde une Réduction dans le Chaco, 177. Ses efforts pour la rétablir, 184. Ce qui se passe entre lui & un Capitaine Portuguais pris par les Néophytes, 187.
Amusatequi (D. Jean) marche contre les Mocovis, & les défait, 174.
Andino, (Don Jean Diegue de) utilité qu'il retire des Indiens des Reductions, 168.
Appostats (trois) s'opposent à la conversion des Lulles, 314.
Arcé de la Concha, (Dom Augustin) Gouverneur de Santa-Cruz, tâche de dissuader les Jésuites de la Mission des Chiriguanes, & leur propose celle des Chiquites, 225. Ses nouvelles instances pour cette Mission, 230. Il gagne les Chiquites par ses bonnes manieres, 239.
Arcé (Dom Joseph de) premier Apôtre des Chiquites, 219. Il est destiné pour la Mission des Chiriguanes, 221. Dispositions où il les trouve, *ibid.* Il fait plusieurs courses & reconcilie deux Caciques ennemis, 222. Le Gouverneur de Santa-Cruz tâche de le dissuader de cette Mission 225. Il forme une Réduction parmi ces Indiens, 229. Troubles dans cette Réduction : comment il y remédie, 230. Il se prépare à entrer dans le Païs des Chiquites : opposition qu'il rencontre de la part des Espagnols, 239. En quel état il trouve ces Indiens : premiere Réduction qu'il fonde parmi eux, 242. Il recouvre la santé, d'une maniere miraculeuse, & est rappellé par son Provincial, 244. Il court au secours des Chiquites, & forme une seconde Réduction, 245. Il en transfere une, & pourquoi, 247. Il est massacré par les Payaguas, 328, & suiv.
Avias (le P. François) Missionnaire des Itatines, est tué par les Mamelus, 90.
Arregui (Dom Jean de) reçoit une Nation Indienne, qui lui est adressée par le Gouverneur du Tucuman, 311.
Astiaga (le Frere Gaspar de) Libelles qu'il répand contre les Jésuites, 146.
Audience Roïale de la Plata : son ordre contre Dom Bernardin, 99. elle nomme par *interim* un Gouverneur du Paraguay, 113. Arrêt qu'elle rend contre Dom Bernardin, *ibid.*

Aventure d'une petite Fille Espagnole, 307. aventure singuliere, 319.

Avila (Dom Estevan d') ce qu'il mande au Conseil des Indes, au sujet des Mines d'or des Jésuites, 82.

B

BAEZA, (le Pere Thomas de) ses soins pour étendre le Roïaume de Dieu dans le Chaco, 210.

Bahocas (les) instrument de Pénitence, dont servoient ces Indiens, avant que de connoître le vrai Dieu, 287.

Baygorri, (Dom Pedre de) Gouverneur de Rio de la Plata : sa conduite dans une persécution contre les Jésuites, 135. Il arrête les desseins des Indiens & des Anglois sur la Ville de Corrientès, 137.

Blanc-signés, arrêtés par des Anglois qui sont scandalisés de l'usage qu'on en devoit faire, 103.

Blende (le Pere Barthelemi de) qui il étoit, 328. Il est massacré par des Indiens 331, & suiv.

Bohorguez, (Dom Pedre de) souleve les Indiens du Tucuman ; il en est puni, 175.

Borea, (le Pere de) sa Réponse à l'Ordre qu'on lui signifie d'évacuer le Collége de l'Assomption & les Réductions du Parana, 108.

C

CALCHAQUIS (les) entreprises de ces Indiens sur Santa-Fé, & leur defaite par les Néophytes, 167. Tentative manquée pour leur conversion, 184.

Cardenas, (Dom Bernardin de) sa Lettre outrageante au Recteur des Jésuites de Cordoue : ce que lui en écrit l'Evêque Tucuman, 3. Sa conduite à Santa-Fé & à Corrientès, 4. Comment il en use à l'égard des Jésuites, 5. Son entrée publique à l'Assomption, *ibid*, sa prise de possession, 6. Comment il se concilie son Diocèse : ses pratiques singulieres de dévotion, 7. Il recrimine contre des Religieux de son Ordre, qui s'étoient déclarés contre lui, 9. Irrégularité de sa conduite & de ses Ordinations, *ibid.* Il veut faire la paix avec les Guaycurus, & en baptise quelques-uns sans les instruire, 10. Il fait abbattre le Monastere des PP. de S. Dominique, *ibid.* Il fait déterrer un Suicide pour le mettre en terre sainte, 11. Il reçoit ses Bulles, & en fait prudemment lui-même la lecture, 12. Sa rupture avec le Gouverneur : à quel sujet, 13. Il l'excommunie deux fois, 15. Sa réconciliation avec lui, & nouvelle rupture, 17. Il paroît vouloir s'attacher les Jésuites : ce qu'il écrit au Roi en leur faveur, 16, 18. Il veut les charger d'une Cure Indienne : ses menaces, 19. Il les rend odieux par ses louanges, 21. Il se brouille plus jamais avec le Gouverneur, *ibid.* Il met la Ville en interdit, 23. Ce qui se passe entre lui & les Jésuites, 25. Il se discipline publiquement : effet de cette singularité, *ibid.* Il annonce comme par révélation la mort d'un Missionnaire, 27. Son entreprise hardie contre le Gouverneur : ce qui en arrive, 28. Il s'aigrit contre les Jésuites, 30, Il désavoue les Arbitres qui avoient absous le Gouverneur, & l'absout de nouveau, 31. Nouvelles brouilleries entre eux : ils portent tous deux leurs plaintes à l'Audience Roïale, 32 & suiv. Il sort de la Ville en laissant l'ordre d'y publier un interdit, 33. Il nomme un Vice-gérent, part pour l'Assomption & s'arrête à Yaguaron ; ce qu'il y fait, 34. Sa conduite violente avec deux Ecclésiastiques, 36. ses craintes & ses nouvelles procedures, *ibid.* Il déclare nul ce qu'a fait le Vice-gérent, & interdit de nouveau la Capitale, 38. Il prend pour Confesseur un Religieux Apostat, 39. Maniere singuliere dont il célebre l'Office divin, & comment il soulage les Pauvres, 40. Réception qu'il fait au Gouverneur : sa sévérité envers les Excommuniés, 41. Il exige de nouveau du Gouverneur la taxe, qui avoit été perdue par la faute de ses Officiers, 44. Il exerce la Jurisdiction Roïale avec autant de hauteur que l'Episcopale, *ibid.* Ses prétentions, & Ordonnance en conséquence, 45. Il s'emporte contre les Jésuites, & se rétracte, *ibid.* Il interdit de nouveau la Capitale, & suspend l'effet de son Ordonnance, 47. Sa conduite dans un péril dont la Capitale est menacée, 48. Ce qui se passe entre lui & le Provincial des Dominiquains, 49. Commencement de sa persécution contre les Jésuites, 50. Ses inquiétudes & ce

qui le rassure, 51. Il travaille à gagner le Gouverneur, 52. Il veut s'emparer d'une Métairie des Jésuites, & se fait prêter serment de fidélité par les Ordinands, 54. Il se croit inspiré de persécuter les Jésuites : de quoi il les accuse, 55. Conseil qu'il reçoit de son Confesseur : ses mesures pour chasser les Jésuites, 61. Son ordonnance violente en conséquence, 62. Ses Mémoires pour justifier son entreprise, 65. Ordre qu'il reçoit de l'Audience Roïale des Charcas : sa conduite en cette occasion, 66. Ce qui se passe entre lui & le Mestre de Camp Général au sujet d'une Cédule de Charles V, 67. Il excommunie les Jésuites ; se retire à Yaguaron, & veut s'assurer de la personne du Gouverneur, 68. Il le dupe, & retourne à la Capitale : réception qu'on lui fait, 70. Il se fortifie dans le Couvent de Saint François, *ibid.* Discours odieux qu'il fait à ses Domestiques, & alarmes qu'il répand dans la Ville par un faux bruit, 71. Calomnies qu'il fait publier, 72. Il est déclaré intrus, 73. Circonstances de son départ de la Province, 76. Ses diligences pour faire valider sa Consécration & sa prise de Possession, 77. Sa conduite à Corrientès, 91. Sa Lettre à l'Evêque du Tucuman : portrait qu'il y fait des Jésuites, *ibid.* Ordre qu'il reçoit de l'Audience de la Plata ; il part pour l'Assomption, & n'y est pas reçu, 99. Il est nommé à l'Evêché de Popayan, 100. Il retourne à l'Assomption : Lettre qu'il y reçoit de Dom Jean de Palafox, *ibid.* Il renouvelle sa prise de possession, 102. Il recommence à invectiver les Jésuites, & les chasse de leurs Missions des Itatines, *ibid.* Il se fait élire Gouverneur : mesures qu'il prend pour chasser les Jésuites, 107. Traitement qu'il fait à ces Religieux & à leur Collége, 109. Il récompense ses Partisans, & envoie un Procureur à Madrid, 112. Il est jugé par contumax, 113. Il est cité à comparoître devant l'Audience Roïale, 114. Il se détermine à ne pas reconnoître Dom Sébastien de Léon pour Gouverneur, & ne veut entendre à aucun accommodement, 115. Il marche au-devant de lui à la tête de ses Troupes : défaite de son Armée, 106. Il remet le Bâton de Commandement à ce Gouverneur, 117. Il va à la Plata : comment il y est reçu, 120. Nouvelles fâcheuses qu'il y reçoit, 121. Sa Lettre au Viceroi du Pérou, 122. Ce qu'il prétend trouver de répréhensible, dans le Catéchisme des Jésuites, 139. Il est nommé à l'Evêché de Santa-Cruz de la Sierra, 165.

Cardenas, (le Pere François-Pierre de) Neveu de Dom Bernardin, apporte les Bulles de son Oncle, 13. Irrégularité de sa conduite, *ibid.* Il insulte & menace publiquement le Gouverneur, 15. Il s'échappe des mains de ce Gouverneur, 16. Il continue à l'insulter, 22. Il en est puni par son Oncle, & plus fortement par le Gouverneur, *ibid.* Il fait courir des Libelles pour la défense de son Oncle, 24.

Casas (Dom Faustino de las) est nommé à l'Evêché de l'Assomption, 167. Il charge les Jésuites d'une Nation Indienne, 204.

Catéchisme des Jésuites dans les Réductions : Dom Bernardin prétend y trouver des erreurs monstrueuses : le Roi le fait examiner, 138. Quels furent les Examinateurs, 140. Ecrit raisonné du Provincial des Jésuites, & sentimens des Examinateurs, 184.

Cavallero (le Pere Luc) est chargé de la transmigration d'une Réduction, 247. Son caractere & ses travaux, 265 : Ce qui lui arrive avec quelques Espagnols, *ibid.* Il obtient de la pluie par ses prieres, 266. Sa fermeté, *ibid.* Il tombe malade : sa guérison miraculeuse, 267. Sa réponse à ceux qui veulent l'empêcher d'accomplir un Vœu, 268. Son arrivée chez les Mañacicas : ce qu'il trouve dans la premiere Bourgade, 269. Son intrépidité leur fait tomber les armes des mains, 270. Providence de Dieu sur lui, 271. Il convertit les Subucas : grâces qu'il en rend à Dieu, 278. Il va chez les Quiriquicas : mouvement qu'il trouve parmi eux ; comment il en est reçu, 280. Ce qui se passe entre lui & un Cacique, 282. Il convertit toute une Bourgade & reconcilie deux Nations Indiennes, 283. Il va chez les Cazoquias : comment il en est reçu, 286. Il convertit les Suburacas : instrument de pénitence, dont il trouve l'usage chez les Bahocas ; 287. Nouvelles expéditions de ce Missionnaire chez les Mañacicas & chez leurs

Voisins, 317. & suiv. Son courage, 320. Il est massacré par des Indiens : ce qui arrive après sa mort, 321. En quel état on trouve son corps, 322.

Chaco : on manque une occasion d'y introduire la Foi, 80. Projet d'un nouvel Etablissement dans cette Province, 87. Tentatives des Jésuites pour y établir la Foi : quel en fut le succès, 168. Sagesse des Femmes de cette Province, 181. Efforts des Jésuites pour y établir la Religion Chrétienne, 210. Effets d'une nouvelle Entreprise du Viceroi sur cette Province, 216.

Chaparra (le Licencié D. François) réduit les amendes, & se voïant condamné à une forte amende, déchire les Obligations des Débiteurs, 43.

Chapitre de la Cathédrale de l'Assomption, divisé à l'occasion de la prise de possession de Dom Bernardin, 6. Les Opposans se séparent, & font l'Office dans l'Eglise des Jésuites, *ibid.* Inutilité des efforts du Chapitre pour fléchir l'Evêque dans une occasion pressante, 48. Une partie réitere ses protestations à l'occasion du renouvellement de la prise de possession de Dom Bernardin, 102.

Charles II, Roi d'Espagne. Ordre de ce Prince pour la conversion des Peuples du Tucuman, rendu inutile, 217. Il approuve la fondation du Collége de Tarija, 219.

Chiquites, (les) Description du Païs de ces Indiens, 232. Ignorance & cruautés de leurs Médecins, 233. Portrait & caractere de ces Indiens 234. Leur Gouvernement, leurs Guerres & leurs Mariages, 235. Leur maniere de vivre; leurs idées sur la Religion & sur les Eclipses, 236. Leur Langue, 237. Premiere connoissance qu'on a eue de ces Indiens, *ibid.* Des Espagnols s'opposent à une Mission chez cette Nation, 239. Réduction fondée dans leur Païs : leur docilité, 242. Ils sont attaqués par les Mamelus, 244. Ils les défont 246. Ferveur de ces Indiens, 248. Progrès de la Réligion parmi eux, 261. Quelques traits de la Providence en leur faveur, 262. Leur zèle pour le salut des Ames, 263. Martyre de plusieurs, 264, 327. Etat de la Religion parmi eux, 328, 349. Ils marchent contre les Chiriguanes, & les défont, 353. Leur seconde Campagne contre ces Indiens : ses succès, 355.

Chiriguanes. Belle action de trente de ces Indiens au service des Espagnols, 175. Disposition de cette Nation à l'arrivée du P. de Arcé, 221. Ils le pressent de former une Réduction parmi eux : les Espagnols s'y opposent, 226. Défiance que des Apostats sément parmi eux : conspiration découverte, 227. Projet d'un Provincial des Jésuites pour leur conversion, 228. Résultat du Conseil que ces Indiens tiennent à ce sujet, 229. Troubles dans une Réduction qu'on y fonde : comment on y remédie, 230. Changement de ces Indiens qui abandonnent leurs Réductions, 231. Leurs ravages dans le Tucuman, 288. Nouvelle tentative pour les gagner à Jesus-Christ : quel en fut le succès, 333 & suiv. Leurs hostilités dans la Province de Santa-Cruz, 353. Il sont battus par les Chiquittes, 354.

Cocotier (espece singuliere de) 273.

Collége des Jésuites de l'Assomption; ce qui s'y passe après la sortie de ces Religieux, 110.

Communication (projet d'une) entre le Paraguay & le Tucuman, 249, 348.

Conchas (las) petite Riviere qui se décharge dans Rio de la Plata, 188.

Corbulon, (Dom Philippe Rege) Gouverneur du Paraguay : ses diligences au sujet de l'Entreprise des Portugais sur la Province, 185.

Cordoue, (le P. Jean de) Franciscain, est chargé seul, par Dom Bernardin, des fonctions Curiales de toute la Capitale, 48.

Cornejo (Dom Adrien) est nommé Proviseur du Paraguay : sa conduite, 120.

Cuellar, & Mosquera (Dom Gabriel de) Sécretaire de Dom Bernardin, fait dresser un Acte de la réception de ce Prélat à la Plata, 121. Rétractation qu'il fait pour la décharge de sa conscience, 130.

D

DEPOSITION contre les Jésuites : comment on en fait signer, 102.

Diaz (le P. Barthelemi) fonde une Réduction dans le Chaco, 177.

Dominique, Indien, Dénonciateur des Mines d'or du Paraguay : qui il étoit, 129. Dénouement de cette manœuvre, *ibid.*

E

ELIZONDO (D. Jean de) est envoïé à la tête d'un Détachement, pour avoir des Nouvelles d'un Corps de Milice, 298.
Espagnols (des) s'opposent à une Mission chez les Chiquites, 239. Violences qu'ils exercent contre les Indiens, 240. Ils marchent avec les Chiquites contre les Mamelus, & les défont, 245. Conduite de quelques-uns avec un Missionnaire, 265. Leurs calomnies contre ce Pere, 266. Ils enlevent & détruisent toute une Nation, 320.
Esteco, Ville du Tucuman : son état par rapport à la Religion, 181. A quoi les courses des Indiens l'ont réduite, 182. Elle est ruinée par les Indiens du Chaco, 289.

F

FAMACOSIO, Animal singulier : sa description, 273.
Femmes. Sagesse de celles du Chaco, 18. Usages des Chiquites de faire mourir leurs Femmes pour la guérison des maladies, 233.
Fernandez, (le P. Patricio) sa mort, 177.
Fideli, (le P. Antoine) Missionnaire chez les Chiquites : sa mort, 248.
Florez, (D. François) Lieutenant Général, découvre le projet de D. Bernardin contre les Jésuites, 63.
François-Xavier (la Réduction de Saint) sa fondation dans le Chaco, 177. Son état, 180. Elle est évacuée, 182.
François (les Peres de Saint) se déclarent contre D. Bernardin, 8.
Frias (Ignace) traitement qu'on lui fait pour le forcer à signer contre les Jésuites, 102.
Fuenleal, (Christophe-Ramirez de) ses manœuvres au sujet des Mines d'or du Paraguay, 129. Sa Rétractation, 143.

G

GARAVITO DE LÉON, (D. André) est nommé Gouverneur du Paraguay par *interim*, 113. Informations qu'il fait à Santa-Fé : ce qu'il découvre, 125. Sa Sentence définitive, 126. Il refuse de visiter les Mines : pourquoi, 127. Il défait les Mamelus, *ibid.* Il retourne à la Plata, 129.
Garcia, (le P. François) avec quel succès il travaille à la conversion des Guenoas, 209.
Garcia Ros (D. Balthazar) est chargé du Siege de la Colonie du Saint-Sacrement, 259. Témoignage qu'il rend aux Indiens des Réductions, 260. Il est nommé Gouverneur du Paraguay, & il visite les Réductions, 261.
Garro, (D. Joseph de) Gouverneur de Rio de la Plata : ses diligences au sujet de l'entreprise des Portugais sur le Paraguay, 185. Ce qui se passe entre lui & un Capitaine Portugais prisonnier, 188. Inutilité de ses Négociations avec le Général des Portugais, 190. Il reçoit un ordre de les chasser de la Colonie du Saint-Sacrement, 192 Il mande trois mille Hommes des Réductions pour cet effet, 193. Il ordonne l'attaque, 198. & suiv.
Gomez, (le P. Christophe) Provincial des Jésuites, nomme le Pere Patricio pour une Réduction dans le Chaco, 177.
Grijalva (le P. Christophe) réception qu'il reçoit de Dom Bernardin : ce qui la lui avoit attirée, 45.
Guadeloupe, (le Fort de la) 175.
Guapay, (le) Riviere, 232.
Guaycurus (les) veulent chasser les Espagnols de l'Assomption, & sont défaits par les Néophytes, 78.
Guénoas, (les) Nation méridionale du Paraguay : leur caractere, & description de leur Païs, 207. Avec quel succès les Jésuites travaillent à leur conversion, 208.
Guevara, (le P. François) tentatives de ce Missionnaire pour la Conversion des Chiriguanes : quel en fut le succès, 334.
Guillestigui, (le P. Gabriel de) Commissaire des Peres de Saint François au Pérou : sa Lettre au Vicaire Général des Jésuites, 156. Ses Réponses aux chefs d'accusation contre ces Religieux, 158. Il est nommé à l'Evêché de l'Assomption, 165. Il visite par ordre du Roi les Réductions des Jésuites : succès de cette visite, 166. Sa mort, 167.

H

HAZE, (le P. Jacques de) maniere dont il rapporte le Martyre du Pere de Blende, 331. Comment il évite d'être

maſſacré par des Indiens, 333.

Herrera (D. Joſeph Campero de) fondateur du Collége de Tarija, 219.

Hinoſtroſa, (D. Grégorio de) Gouverneur du Paraguay : ſon caractere, 8. Rupture entre lui & Dom Bernardin ; à quel ſujet : ſa complaiſance, & ce qui en arrive, 13. Son déſintéreſſement eſt mal récompenſé : il eſt excommunié, 14. juſqu'ou il porte le reſſentiment de l'injure que lui fait le Pere de Cardenas, 15. Il eſt excommunié une ſeconde fois, 16. Ce qu'il fait chez l'Evêque, 17. Il ſe brouille plus que jamais avec lui, & ſe venge du Pere de Cardenas, 21. Ses précautions contre une entrepriſe hardie de l'Evêque, 28. Il eſt abſous par des Arbitres & par l'Evêque qui en triomphe, 30. nouvelles brouilleries : il porte ſes plaintes à l'Audience roïale 32 & ſuiv. Il va trouver l'Evêque à Yaguaron ; comment il en eſt reçu, 40. Fauſſes démarches de ce Gouverneur, 44. Effet que produit ſur lui une Lettre du Viceroi du Pérou, 45. Il eſt de nouveau excommunié & abſous, 48. Sa conduite avec l'Evêque qui vouloit le gagner, 52 & ſuiv. Il s'oppoſe à l'entrepriſe de l'Evêque ſur les Jéſuites, 60. Ses diligences pour faire échouer ce projet de l'Evêque à qui il fait prendre le change, 63. Meſures qu'il prend, 67. Il va à Yaguaron avec ſix cents Indiens : ce qui lui arrive dans l'Egliſe, où il ſignifie à l'Evêque un exil & la ſaiſie de ſon temporel, 69. Il ſe laiſſe duper par l'Evêque 70. Il le fait ſommer de partir pour ſon exil, & le fait déclarer intrus, 73. Son Ecrit à ce ſujet, 75. Sa conduite après le départ de Dom Bernardin, 97.

Hinoſtroſa (le Pere de) Frere du Gouverneur eſt exilé par Dom Bernardin, 31.

Hinoſtroſa, (le Pere Lopé de) Fils du Gouverneur, reçoit beaucoup de careſſes de Dom Bernardin : dans quelles vûes elles lui ſont faites, 54.

J

JESUITES (les) Lettre qu'ils reçoivent de D. Bernardin de Cardenas, 3. Ils vont au-devant de lui : ils en ſont bien reçus : pourquoi, 5. Ils prêtent leur Egliſe du conſentement de Dom Bernardin à une partie du Chapitre de la Cathédrale, 6. Leur conduite à l'égard de l'Evêque qui vouloit ſe les attacher, 18. Ils refuſent d'approuver les Ordinands, 32. Leur ſentimens ſur un interdit de l'Evêque, 33. Effet des repréſentations qu'ils lui font faire ſur le danger de la Capitale, 48. Commencement de la perſécution qu'ils eſſuient 50. De quoi Dom Bernardin les accuſe, 56. Leur tranquillité, 62. Leurs courſes dans le Tucuman, 79. Comment ils ſe conduiſent au ſujet des Mines d'or dont on prétendoit qu'ils jouiſſoient, 82. Ils nomment un Juge-Conſervateur, 97. Ils ſont invectivés de nouveau par l'Evêque, qui les chaſſe de leurs Miſſions des Itatines, 102. Ils ſont maltraités à l'Aſſomption, 106. Ils ſont chaſſés de leur Collége à main armée, & jettés dans une Barque ſans Proviſions & ſans Rameurs, 108. Comment ils arrivent & ſont reçus à Corrientès, 110. Ils portent leurs plaintes à l'Audience Roïale & nomment un Juge-Conſervateur, 112. La prévention ſubſiſte contre eux : ce qu'on leur reproche, 120. Perſécution qu'ils eſſuient de la part de l'Evêque de Buenos-Ayrès, 135. Leur Catéchiſme eſt trouvé répréhenſible par Dom Bernardin : Ecrit raiſonné de leur Provincial, & ſentimens des Examinateurs, 139. Nouveaux bruits qui courent contre eux au ſujet des Mines, 142. Libelles répandus contre eux, 146. Ce qui fait revenir bien des Gens en leur faveur, 149. Déchaînement en Eſpagne contre ces Religieux, 153. Chefs d'accuſation contre eux, & réponſes du Commiſſaire de l'Ordre de Saint François, 158. Leurs tentatives pour établir la Foi dans le Chaco, 168. Deux de ces Peres engagent les Mocovis à mettre bas les armes, 173. Comment ils s'attachent les Indiens : danger auquel leur zele les expoſe, 180. Ils refuſent de recevoir des Indiens en Commande & en gagnent pluſieurs à Jeſus-Chriſt, 183. Ils s'oppoſent à l'établiſſement d'une Réduction auprès de Buenos-Ayrès, 200. Ils ſont chargés d'une Nation Indienne par Dom Fauſtino de las Caſas, 204. Bénédiction de Dieu ſur leurs travaux, 205. Avec quel ſuccès ils travaillent à la converſion des Guenoas, 209. Efforts de deux de ces Peres

pour établir la Foi dans le Chaco, 210. Ils sont tués en trahison, 214. Arrivée d'un grand nombre de ces Religieux au Paraguay, 230. Courage que leur donnent les bénédictions du Ciel, 264. Réflexions sur leur maniere d'annoncer l'Evangile aux Nations, 280. Leurs principes, & leur persévérance dans les mauvais succès, 317.

Iniguez (Dom Diegue) envoie aux Jésuites un ordre de sortir du Chaco: pourquoi, 173.

Itatines. Désordre arrivé dans une Réduction de ces Indiens: comment on y remédie, 86. Les Mamelus en mettent un grand nombre à la chaîne, 90. Dissipation des Itatines; & pourquoi: ce qu'il en coûte pour les réunir, 104. & suiv. Ils délivrent un Gouverneur d'une grande extrêmité, 165.

Jujuy, Ville du Tucuman, 169.

Jurucarès, (les) Conversion de ces Indiens, 284.

L

LANCASTRE, (D. François Naper de) Gouverneur de Rio Janeyro, & de la Colonie du Saint-Sacrement, 203.

Larès, (Dom Hyacinthe de) Gouverneur de Rio de la Plata, se transporte, avec le Délateur des Mines, sur les lieux, 82. Ses diligences pour les découvrir: Réponse singuliere qu'il reçoit de Dom Bernardin de Cardenas à ce sujet, 84.

Leon, (Dom Diegue Ponce de) *voïez* Ponce.

Leon, (D. Sébastien de Léon) Mestre de Camp Général: son zele contre les désordres qui arrivent dans la Cathédrale au sujet des amendes qu'on y reçoit, 42. Ce qui se passe entre lui & l'Evêque au sujet d'une Cédule de Charles V, 67. Il reçoit des Provisions de Gouverneur & de Capitaine Général: sa conduite, 114. Il défait les Episcopaux & est reconnu pour Gouverneur dans la Capitale, 116. Il rétablit les Jésuites à l'Assomption, & est reconnu pour second fondateur de cet Ordre, 118. Il est persécuté: service qu'il rend à sa Patrie, *ibid.* L'Audience de la Plata approuve sa conduite, 122.

Leon Garavito. *voïez* Garavito.

Levanto, (Dom Pedre) Archevêque de Lima, est pris par les Hollandois, & conduit à Lisbonne, & de-là en Hollande, 329.

Lisperguer (Dom Fernand de) surprend & défait les Mocovis, 307.

Lobo, (Dom Manuel de) Commandant des Portugais est envoïé pour une entreprise sur le Paraguay, 185. Ce qui se passe entre lui & le Gouverneur Espagnol de Rio de la Plata, 190. Il ne veut entendre à aucune proposition, 195. Il est fait prisonnier, *ibid.* Sa mort, 203.

Lopez, (le P. Barthélemi) Provincial des Dominiquains, reconcilie D. Bernardin avec le Governeur, 48. Ce qui se passe entre lui & cet Evêque, *ibid.* Son entretien avec le Gouverneur pour l'attacher à Dom Bernardin, 52. pourquoi il prend le parti de se retirer, 53.

Lujan, (le Pere André) ses travaux au Chaco, 169. Danger qu'il y court, quel en fut le succès, *ibid.*

Lulles, (les) Traité des Espagnols avec ces Indiens, 302. Sujets de leurs plaintes contre les Espagnols, 303. Toute la Nation se donne aux Espagnols, 305. Réduction de ces Indiens, 310. Soin que le Gouverneur prend d'eux, comment ils y répondent, 312. Plusieurs se retirent, 315. Etat de la Réduction de ces Indiens: leur fainéantise, 336 & suivantes. Ils abandonnent presque entierement leur Réduction, 345. Transmigration, de ces Indiens & ses effets, 347.

M

MACHONI, (le P. Antoine) Grand Vicaire d'une Armée envoïée pour réduire les Indiens du Chaco, 290. Il est chargé de la Réduction des Lulles, 313. Il est calomnié, 316. Il baptise le Chef des Lulles, *ibid.* Il donne l'exemple du travail à ces Indiens, pour leur en inspirer le goût, 343. Il transfere leur Réduction, 344. Son courage 345.

Maco (le P. Joseph) est massacré par des Indiens, 333.

Magellaniques (Terres) Mission dans cette Partie de l'Amérique: quel en fut le succès, 220. Les Habitans redemandent des Jésuites, *ibid.*

Malbalas, (les) leur bravade contre les Espagnols, & leur fuite 294. Traité avec ces Indiens: mal-entendu & ses suites, 295 & suiv. Comment on s'assure d'eux, 300. Leur Traité avec les Mocovis: ce qui en arrive, 310.

Maldonado & Saavedra, (D. Melchior) Evêque du Tucuman: sa Lettre à Dom

Bernardin de Cardenas, 3. Réponse qu'il lui fait, 94. Sa Lettre au Roi, 133. Ce qu'il écrit aux Papes Innocent X & Alexandre VII, 145. Son autre Lettre au Roi, 146.

Mamelus (les) fondent à l'improviste sur les Itatines, en mettent un grand nombre à la chaîne, & tuent leur Missionnaire, 90. Leur irruption dans le Païs des Chiquites, 244. Ils sont défaits, 246. D'autres Mamelus battus par les Indiens 247.

Mamoré (le) Riviere qui se décharge dans le Fleuve des Amazones, 232.

Mañacicas (les) caractere de ces Indiens, 268. Les armes leur tombent des mains à la premiere prédication de l'Evangile, 270. Description de leur Païs, 272. Leur origine & leur Gouvernement, 273. Leurs idées sur la Religion : leur culte, 274. Leurs Dogmes & leur Paradis, 277. Leurs dispositions pour la Foi, 278. Réductions formées chez eux, 312.

Mancera, (le Marquis de) Viceroi du Pérou : sa Lettre au Gouverneur du Paraguay, au sujet des troubles de cette Province, 48.

Manioré, Lac, 330.

Mansilla (le Pere) accompagne le Pere Romero, au Chaco, 87.

Mapono (les) Ministres des faux Dieux, excitent leurs Caciques à faire mourir un Missionnaire, 271. Ferveur & constance d'un Mapono Catéchumene, 279.

Marin (Dom Roch Nestarez) approuve le dessein d'une tentative dans le Chaco, 169.

Marquez (le P. Pierre) est nommé pour une Mission dans le Chaco : sa mort, 80.

Martyre du P. Pierre Romero, d'un jeune Espagnol & d'un Itatine, 88, de Dom Ortiz de Zaraté, & du Pere Salinas au Chaco, 214, du Pere Mascardi dans la Terre Magellanique, 220, du Pere Cavallero 321, du Frere Romero, 327, des Peres de Arcé & de Blende, 328, & suiv.

Mascardi, (le Pere Nicolas) son Martyre dans la Terre Magellanique, 220.

Mataguayos (les) Nation du Chaco : comment ils reçoivent les Jésuites, 170. Leur complot contre la vie de ces Peres est découvert, 171. Ils redemandent des Jésuites, 173.

Médecins des Chiquites : leur maniere singuliere de guérir les Malades, 255.

Medina, (le Pere de) ses travaux au Chaco : danger qu'il y court : quel en fut le succès, 169.

Mendoze Mate de Luna, (Dom Fernand de) Gouverneur du Tucuman, approuve le dessein des Jésuites sur le Chaco, 210.

Mercado, (Dom Alonso) Gouverneur de Rio de la Plata & du Tucuman fait la paix avec les Mocovis par l'entremise des Jésuites, 173.

Mines d'or prétendues trouvées dans la Province d'Uruguay : ce qui donne lieu à cette fable, & ce qui en est, 80. Dénouement de l'intrigue d'un nouveau Dénonciateur de ces Mines, 129. Nouvelles visites de ces Mines avec le Dénonciateur qui s'évade : son aveu lorsqu'il fut arrêté, 142,

Miracle de la Grace sur quelques Chrétiens, 79. Miracle singulier, 269.

Mocovis (les) Nation du Chaco, mettent bas les armes à la persuasion des Jésuites, 173. Ils recommencent les hostilités, 174. Ils massacrent deux Jésuites & ceux qui les acompagnent, 214. Leur Traité avec les Malbalas : ce qui en arrive, 310.

Moncha & Velasco (D. Christophe) sa persécution contre les Jésuites, 135. Il se reconcilie avec eux : son éminente sainteté à la mort, 136.

Monday (le) petite Riviere, 214.

Montigo, (le Pere Antoine de) son travail excessif chez les Lulles ruine sa santé, 345.

Morotocos, (les) caractere & Gouvernement de ces Indiens, 322. Autorité des Femmes sur leurs Maris, *ibid.* Ils se rendent dans une Réduction, 323.

Mota, (le P. François Vasquez de la) son Mémoire raisonné au sujet du Catéchisme des Jésuites, 140.

Muzica (Dom Antoine de Vera) défait les Calchaquis à la tête des Indiens des Réductions, 167. Il est chargé du Siege de la Colonie du Saint-Sacrement : 194. Il dresse pour ce siege les Indiens des Réductions, *ibid.* Il attaque cette Place & s'en rend Maître, 196. Sa générosité envers le Commandant Portugais, 198. Il est nommé Gouverneur du Paraguay par *interim*. 216. Son expédition malheureuse dans le Tucuman, 217.

N

NEOPHYTES (les) du Parana rendent un grand service à la Province du Paraguay, 98. Ils répriment les Payaguas, 119. Ils défont les Mamelus, obligent les Guaycurus de se retirer, & rebâtissent l'Eglise de Sainte Luce, 128. Ils arrêtent les desseins de plusieurs Indiens & des Anglois sur la Ville de Corrientès, 137. Ils délivrent le Gouverneur du Paraguay d'un grand danger, 149. Ils sauvent la Ville de Santa-Fé : leurs travaux & leur zele pour le service du Roi, 167. Ils font prisonniers vingt-cinq Portugais : comment ils en usent avec eux, 186. Ils chassent les Portugais de la Réduction du Saint Sacrement, 196. Effet que cette expédition produit en leur faveur, 198. Générosité & désintéressement de ces nouveaux Chrétiens 256. Ils défont les Portugais, & les chassent une seconde fois de la Colonie du Saint Sacrement, 257.

Nieto, (François) Augustin Apostat : son caractere, 38. Dom Bernardin le prend pour son Confesseur, 39. Conseil violent de ce Religieux, qui se charge de donner des coups de poing au Gouverneur, 61. Il découvre lui-même les desseins de l'Evêque sur les Jésuites, 63.

Nolasco, (le P. Pierre) Supérieur des Religieux de la Merci, est nommé Juge-Conservateur par les Jésuites : sa Sentence contre Dom Bernardin, 113, 133.

Nuñez (le P. Laure) Lettre qu'il reçoit de Philippe V, 254. Ses soins pour se conformer aux intentions de sa Majesté, 258.

O

OCON, (Dom Jean Alphonse) Archevêque de la Plata, est chargé par le Roi de faire examiner le Catéchisme des Jésuites, 137. il nomme un Visiteur pour examiner cette affaire à l'Assomption, 139.

Ojatas (les) soumission de ces Indiens, 299. Projet d'une Réduction parmi eux, 309.

Oliva, (le P. Jean-Paul) Vicaire Général de la Compagnie, est chargé par le Roi de nommer un Visiteur du Paraguay : qui il choisit, 155.

Olovis (le P. Jean) est nommé pour la Mission du Chaco : sa mort, 80.

Orozco, (le P. Grégoire de) Provincial des Jésuites : son projet pour la conversion des Chiriguanes, 228. Embarras où il se trouve pour répondre aux instances du Gouverneur de Santa-Cruz; comment la Providence l'en tire, 230.

Osorio, (D. Diegue Escobar) est nommé Gouverneur du Paraguay, 100. En quel état il trouve la Ville de l'Assomption : ce qui lui arrive en y allant, 101. Sa conduite à l'égard des Jésuites, *ibid.* Il ne s'oppose pas à l'expulsion des Jésuites de leurs Missions des Itatines, dont il prévoit les suites, 103. Sa mort subite, 107.

P

PALAFOX, (D. Jean de) Evêque des Anges au Méxique : sa Lettre à D. Bernardin, 100. Autre Lettre au Pape Innocent X ; ce qu'elle produit, 145.

Palata, (le Duc de la) Viceroi du Pérou : son entreprise sans effet sur le Chaco, 216.

Paraguay. Projet pour la communication de cette Province avec le Tucuman : ce qui le fait manquer, 249, 348.

Paredo, (D. Angelo de) Gouverneur du Tucuman, réprime les Mocovis, 174. Ses préparatifs pour établir la Religion dans le Chaco, 177. Sa piété, 178. Opération de sa Campagne, 179. Pourquoi il laisse imparfaite son entreprise, 181. Ce qu'il fait des Prisonniers, 182. Pourquoi il ne continue pas la Guerre, 184.

Pastor (le P. Jean) sollicite le Gouverneur de visiter les Réductions, 126. Ses tentatives pour établir la Foi dans le Chaco : quel en fut le succès, 168.

Payaguas (les) sont réprimés par les Indiens des Réductions ; singularité de leurs attaques, 119.

Peralta, (D. Gabriel de) Doïen de la Cathédrale, est nommé Juge-Conservateur par les Jésuites : représentation qu'il leur fait, 13. Sa Sentence contre les Partisans de Dom Bernardin, *ibid.* & 133. Sa Lettre au Président du Conseil des Indes, 133.

Philippe IV fait examiner le Catéchisme

des Jésuites : Sa Lettre à l'Evêque de la Plata à ce sujet, 137. Il impose silence sur les affaires du Paraguay, 154. Il demande au Général des Jésuites un Visiteur pour le Paraguay, 155.

Philippe V, ses ordres pour faire fortifier Buenos-Ayrès, & ses Lettres au Provincial des Jésuites, 254. Sa Lettre à Dom Estevan de Urizar, Gouverneur du Tucuman, 345.

Pirapiti (le) Riviere, 232.

Ponce de Léon, (D. Diegue) Trésorier du Chapitre de la Cathédrale, s'oppose à la prise de possession de Dom Bernardin, 6. Traitement qu'il reçoit de cet Evêque, 36.

Porto Carrero, (Don Melchior) Viceroi du Pérou : ordre qu'il donne pour chasser les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement, 258.

Portugais. Leur entreprise sur le Paraguay, 185. Vingt-cinq sont pris par les Indiens des Réductions, & conduits au Supérieur des Missions, & ensuite au Gouverneur de Rio de la Plata, 186. Ce qui se passe entre ce Gouverneur & un Capitaine Portugais, 188. Leur prétention sur le Paraguay, 191. Ils sont chassés de la Colonie du Saint-Sacrement, 196. Ils s'y rétablissent, 257. Ils en sont chassés une seconde fois, 258.

Portugaise, (Belle action d'une Dame) 197

Propagande (la) examine la validité de la Consécration & de la prise de Possession de D. Bernardin, 77.

Q

Quiez, (les) conversion de ces Indiens, 323.

Quiriquicas (les) mouvement excités parmi ces Indiens contre les Missionnaires, 280. Ils prennent la fuite à la vûe d'une Image de la Vierge, *ibid.* Leur conversion, 282. Ils sont délivrés d'une maladie, qui les avoit indisposés contre leurs Missionnaires, 285.

R

Rada (le P. André de) est nommé Visiteur du Paraguay, 155. Il consulte le Commissaire des Peres de Saint François, 156. En quel état il trouve la Province du Paraguay, 165.

Réductions. Leur état dans le Tucuman, 85. Désordres arrivés dans une Réduction des Itatines : comment on y remédie, 86. Inconvéniens des Réductions domestiques, 317.

Rio Janeyro. Préparatifs que les Portugais y font pour un établissement dans le Paraguay, 185.

Rios (le Marquis dos) Viceroi du Pérou, autorise le Gouverneur du Tucuman à faire la guerre aux Indiens du Chaco, 290.

Riviere rouge, ou Rio Grande, 292.

Roblez, (Dom André de) Gouverneur de Rio de la Plata, sollicite une récompense pour les Indiens des Réductions, 199. Il pense leur rendre un mauvais service, *ibid.*

Romero (le P. Pierre) reçoit une singuliere excuse de D. Bernardin, 55. Il se charge d'une entreprise sur le Chaco, 87. Son Martyre, 88.

Romero, (le Frere Albert) ses travaux chez les Zamucos 326. Il y est massacré par les Indiens, 327.

Ruiz (le P. Diegue) sa Mission au Chaco, 211. Il va chercher des vivres & apprend en chemin la mort de ses Compagnons, 213.

S

Saint-Sacrement (le) fondé au Paraguay par les Portugais, 190. Les Espagnols s'en rendent les Maîtres, 196. Ce qui se passe entre les Cours d'Espagne & de Lisbonne au sujet de cette Colonie, 202. Second siege de cette Place, 258. Sa prise 259. Anecdotes de ce siege, 260.

Salazar (D. Gabriel de) accompagne des Jésuites au Chaco, 170.

Salazar, (Dom Jean-Martinez de) Gouverneur de Rio de la Plata ; utilité qu'il retire des Indiens des Réductions, 168. Il demande des Jésuites pour faire des propositions de Paix aux Mocovis, 176.

Salines (la Vallée des) sa situation, 222.

Salvatierra, (le Vicomte de) Viceroi du Pérou, 422.

Sanchez (D. Christophe de) est nommé Proviseur & Vicaire Général de Dom Bernardin, 6. Il reprend la Place qu'il occupoit pendant la Vacance du Siege. Son Mandement, 75.

Sanchez (Dom Fernand) Chanoine du

Chapitre de l'Assomption, s'oppose à la prise de possession de D. Bernardin, & fait l'Office dans l'Eglise des Jésuites, 6. Traitement qu'il reçoit de l'Evêque, 36. Sentence qu'il reçoit, 39.
Sanchez (le P. Martin) est empêché par la disette de Missionnaires de suivre les intentions du Gouverneur du Tucuman, 311.
Santa (Montagne de) sa hauteur prodigieuse, 212.
Santa-Cruz (la nouvelle) sa situation, 239.
Santiago (le Fort de) 179.
Sarmiento, (D. Alonso) Gouverneur du Paraguay, extrêmité où il est réduit par les Indiens en Commande: secours qu'il reçoit des Indiens des Réductions, 149. Nouvelles extrêmités & nouveaux secours qu'il reçoit des mêmes Indiens: éloge qu'il en fait au Roi, 165.
Sibacas. Conversion de ces Indiens, 278.
Sobrino, (le P.) Recteur du Collége des Jésuites: ses complaisances pour l'Evêque, & ce qu'il lui en coute, 20. Il couvre l'Evêque de son manteau, 26. Il propose un projet d'accommodement entre l'Evêque & le Gouverneur: ce qui le fait manquer, 32. Requêtes qu'il présente à l'Audience de la Plata: comment elles sont reçues, 122.
Solinas, (le P. Antoine) sa Mission au Chaco, 211. Il y est tué en trahison, 214. On apprend son Martyre en Sardaigne le même jour qu'il arrive, 215.
Suarez (le P.) conduit à Saint-Joseph toute la Nation des Morotocos, 223.
Suburacas. Conversion de ces Indiens, 282.
Sylva (le P. Blaise de) massacré par les Indiens, 333.

T

TAño (le Pere Diaz, Requête qu'il présente à l'Audience de la Plata: comment elle est reçue, 122. Son voïage en Espagne: comment on l'y reçoit, 152.
Tarija. Ville & Vallée de ce nom: Fondation d'un Collége de Jésuites dans cete Ville, 218.
Tigres. Leur description, 208.
Tobas, (les) puissante Nation du Chaco, conçoivent des soupçons contre les Espagnols: difficulté de renouer avec eux, 176. Ils massacrent deux Jésuites, 124.
Truxillo, (le P.) Franciscain, nommé Vicegérent par Dom Bernardin, leve toutes les Censures, 34.
Tucuman. Courses des Missionnaires dans cette Province, 79. Extrêmité où elle se trouve réduite, 217. Projet d'une communication entre cette Province & le Paraguay, 249, 348. Elle est en proie aux Indiens du Chaco, 288.

V

VALBUENA (le Fort de) 292.
Valde Inclan, (D. Alphonse-Jean de) Gouverneur de Rio de la Plata: ordre qu'il reçoit de chasser les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement, 258.
Valverdé, (D. Jean Blasquez de) Visiteur du Paraguay: ses recherches sur les Mines d'or, 129 & suiv. Il est chargé par l'Archevêque de la Plata de faire examiner le Catéchisme des Jésuites, 137. Nouvelles visites qu'il fait des Mines avec le Dénonciateur, 142. Ses deux Sentences définitives à ce sujet, 143.
Velasco, (D. Manuel de) Gouverneur de Rio de la Plata, envoie du secours à celui du Tucuman, 306.
Vilelas (les) caracteres de ces Indiens: pourquoi on ne les gagne pas, 308.
Villalon, (le Frere San Diego) Procureur de Dom Bernardin, est envoïé en Espagne avec des Procès-verbaux, & pourquoi, 112. Il retourne au Paraguay pour en rapporter de nouvelles pieces, 137. Il continue à calomnier les Jésuites en Espagne & à Rome; il est relégué dans un Couvent de son Ordre par ordre du Roi, 154.
Villasanti, (Jean de Vallejo) Général des Trouppes de Dom Bernardin fait enfoncer les portes du Collége des Jésuites: traitement qu'il fait à ces Religieux, 108.
Violences exercées par les Officiers de D. Bernardin 43 & suiv.
Ulloa, (D. Nicolas de) Evêque du Tucuman, approuve les desseins des Jésuites sur le Chaco, 210.
Urizar, (D. Estevan de) Gouverneur du Tucuman: ses soins pour arrêter le brigandage des Indiens dans sa Province, 289. Il demande des Jésuites pour fixer l'inconstance des Indiens qu'il vouloit soumettre, 290. Ses préparatifs & ses

forces, *ibid.* Il réduit les Indiens à de grandes extrêmités, 293. Traité qu'il fait avec quelques-uns, 294. Suite des opérations de sa Campagne, 298. Précaution qu'il prend pour s'assurer de quelques-uns, 300. Conditions qu'il met en son Traité avec les Lulles, 304. Il reçoit du secours de Buenos-Ayrès. Ses précautions pour éviter un mal-entendu, 306. Ses mesures pour assurer ses frontieres, 309. Parti qu'il prend, faute de Missionnaires, 311. Ses précautions pour donner des fondemens solides à la Réduction des Lulles : son zele & son désinteressement, 312. Lettre qu'il reçoit du Roi, 345. Sa mort & ses suites, 347.

Y

Yaros (les) Nation Méridionale du Paraguay abandonne la Foi : pour quel sujet, 209.

Yegros (le P. de) est chargé de l'instruction des Malbalas, 310, de celle des Lulles, 313. Sa réception : ses travaux chez les Zamucos, 326. Ses travaux chez les Lulles, & ses diligences pour ramener ceux qui avoient abandonné leur Réduction, 346.

Z

Zamucos, (les) description du Païs de ces Indiens, 323. Tentatives pour y former une Réduction, 324. Conversion de plusieurs, 325. Ils massacrent le Fr. Romero & plusieurs Chiquites, 327 Conversions inesperées de plusieurs, 352.

Zaraté, (le Licencié D. Pedre Ortiz de) sa naissance & son caractere : il se joint aux Missionnaires du Chaco, 211. Il y est tué en trahison, 214.

Zea (le P. Jean-Baptiste de) ses travaux chez les Chiriguanes, 223. Il convertit les Morotocos, 322. Ses tentatives pour former une Réductions chez les Zamucos, 324. Difficultés de cette entreprise, il en convertit quelques-uns, 325.

Fin de la Table des Matieres.

LISTE

LISTE
DES PIECES JUSTIFICATIVES.

BULLE de Grégoire XIII, qui permet aux Jésuites de nommer un Juge-Conservateur, qui prononce au nom du Saint Siége contre ceux qui les ont véxés dans leurs biens & dans leur honneur. *Gregorii decimi Tertii facultas conservatoria, &c. Page* j

Déclaration satisfactoire de D. Bernardin de Cardenas, *page* v.

Sentence du Pere D. Pedro Nolasco, Juge-Conservateur des Jésuites du Paraguay, contre Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay, *page* x.

Sentence de Dom André de Léon Garavito, contre ceux qui ont eu part à l'expulsion violente des Jésuites de leur Collége de l'Assomption, *page* xxij.

Rétractation satisfactoire de Dom Gabriel de Cuellar & Mosquera au sujet des calomnies, qu'il avoit publiées contre les Jésuites, *page* xxvj.

Sentence de Dom Gabriel de Peralta, Juge-Conservateur des Jésuites, contre les Exécuteurs des violences de Dom Bernardin de Cardenas envers les Jésuites, *page* xxviij.

Lettre du même au Comte de Peñaranda, *page* xl.

Lettre de Dom Pedre Baygorri, Gouverneur de Buenos-Ayrès, au Président de l'Audience Roïale des Charcas, *page* xlv.

Pieces relatives à la Junte convoquée par ordre du Roi Catholique pour l'examen de la Doctrine enseignée dans le Cathéchisme en Langue Guaranie, *page* l.

Premiere Sentence de D. Blasquez de Valverdé au sujet des Mines d'or, *page* lxxxxij.

Seconde Sentence du même, sur le même sujet, *page* xcvj.

Lettre de l'Evêque du Tucuman, au Pape Alexandre VII, *page* ciij.

Lettre de l'Archevêque de la Plata au Roi Catholique, *page* cviij.

Lettre du Roi Catholique au Provincial des Jésuites du Paraguay, *page* cxij.

Certificat authentique de Dom Balthazar Garcia Ros, en faveur des Indiens des Réductions & des services qu'ils ont rendus, à la prise de la Colonie du Saint-Sacrement, *page* cxv.

Autre Lettre du Roi Catholique au Provincial des Jésuites, *page* cxxij.

Extrait d'une Lettre de Dom Balthazar Garcia Ros, Gouverneur du Paraguay après la visite qu'il avoit faite des Réductions, *page* cxxv.

Clauses insérées dans un Décret du Roi Catholique adressé au Gouverneur de Buenos-Ayrès, *page* cxxvij.

Information envoïée au Roi Catholique par l'Evêque du Tucuman, *page* cxxxiij.

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 28, lig. 30, qui étoit marqués, *lis.* qui étoient marqués. P. 52 lig. 27, qui entr'autres choses, *lis.* dont entr'autres choses. P. 83, lig. 19, ne fût que d'exécuter, *lis.* ne fût d'exécuter. P. 84, lig. 8, *lis.* la recompense. P. 110 lig. 31, il occupoit, *lis.* le rétable occupoit. P. 122, lig. 11, & lig. 16, de la Mancera, *lis.* de Mancera. P. 124, lig. 24, corrigez de même. P. 139. lig. 35, avoit jugés dignes, *lis.* avoit jugé dignes. P. 143, lig. 23, & leur en avoit, *lis.* & leur en avoir. P. 149, lig. 25, la tranquillité, *lis.* sa tranquillité. P. 164, lig. 22, aucune autre intérêt, *lis.* aucun autre intérêt. P. 170, lig. 2, qui se puissent imaginer, *lis.* qui se puisse imaginer. P. 212, lig. 3, *ponctuez ainsi* : tout ce qui lui restoit de bien, dont il pût disposer. P. 216, lig. 24, de la Plata, *lis.* de la Palata, & lig. 32, Dom Jean, *lis.* Dom Pedre. P. 217, lig. 39, qu'il ne cherchoit, *lis.* qu'elle ne cherchoit; & lig. derniere, il signe, *lis.* elle signe. P. 218, lig. 1, il enjoignoit, *lis.* elle enjoignoit. P. 219, lig. 38, de tout les refus, *lis.* de tous les refus. P. 225, lig, 39, leur firent, *lis.* leur fit. P. 236, lig. 13, que de visite, *lis.* que de visites. P. 249, lig. 7, crue, *lis.* cru. P. 255, lig. 19 & 20, conduites, *lis.* conduits. P. 261, lig. 24, Il le fit, *lis.* Il la fit. P. 265, lig. 6, de ces fervents, *lis.* de ses plus fervents. P. 274, lig. 25, à qui on rend, *lis.* à laquelle on rende; & lig. 23, appellé, *lis* appellée. P. 303, lig. 14, assurement, *lis.* assurément. P. 306, lig. 27, qui puissent, *lis.* qui pussent. P. 308, lig. 36, Lispreguer, *lis.* Lisperguer. P. 312, lig. 15, Secrataire Général, *lis* Secretaire Général. P. 328, lig. 21, leurs, *lis.* leur. Du chiffre 36, on passe au chiffre 43, c'est une erreur, qui continue dans toute la suite; mais elle n'influe point dans la suite de l'Histoire. P. 343, lig. 5, y étoit trop près, *lis.* y étoient trop près; & lig. 30, pour eux, *retranchez* ces mots. P. 345, lig. 35, deissin, *lis.* dessein P. 353, à la marge du second alinea les Chiriguanes, *lis.* les Chiquites. P. 454, lig. 1, don, *lis.* dont.

Fautes à corriger dans les Pieces.

PAGE v, lig. 29, du Chef de la Justice, *lis.* de Chef de la Justice. P. viij, lig. 39, Echo, *lis.* Fecho. P. x, dans le Titre, Sentence du R. P. François Pierre; *ôtez* François. P. xij, lig. 10, pora, *lis.* para. P. xliv, lig. 25, estorarlo, *lis.* estorvarlo. P. xlix, lig. 29, desaforon, *lis.* desaforan. P. lxij, lig. 33, de mas, *lis.* demas. P. lxiv, lig. 2, los contenidos, *lis.* à los contenidos. P. lxix, lig. 18, informacionos, *lis.* informaciones. P. lxxviij, lig. 29, pour exprime, *lis.* pour exprimer. P. lxxx, lig. 26, à aucun sens impur, à aucun des sens impurs, que leur impute le Seigneur Evêque. P. cxj, lig. 16, après ce mot Villa, *ajoûtez* un Colegio. P. cxxij, lig. 8, en ces Provinces, *lis.* dans les Provinces. P. cxxxv, lig. 10, çinquenta, *lis.* à cincuenta.